LA NOBLESSE

DE FRANCE

AUX CROISADES

TYPOGRAPHIE
LACRAMPE ET COMP.
rue Damiette, 2.


FRANCE
COURTENAY
COUCY
ROHAN
NOAILLES

LA NOBLESSE

DE FRANCE

AUX CROISADES

PUBLIÉ PAR

P. ROGER

Sous-Préfet de l'arrondissement de Ploërmel, membre de la Société des Antiquaires de Picardie.



PARIS

DERACHE, LIBRAIRE
Rue du Bouloy, 7.

DUMOULIN, LIBRAIRE
Quai des Augustins, 15.

BRUXELLES

VANDALE, LIBRAIRE, RUE DES CARRIÈRES, 10.

1845

A MONSIEUR

CASIMIR-LOUIS-VICTURNIEN DE ROCHECHOUART,

DUC DE MORTEMART,

PRINCE DE TONNAY-CHARENTE,

PAIR DE FRANCE, CHEVALIER DES ORDRES DU ROI, GRAND-CROIX DE LA LÉGION D'HONNEUR,
LIEUTENANT-GÉNÉRAL,
ANCIEN CAPITAINE-COLONEL DES GARDES DU CORPS A PIED DE LL. MM. LES ROIS LOUIS XVIII ET CHARLES X,
ANCIEN AMBASSADEUR DE FRANCE A LA COUR DE RUSSIE.

Monsieur le Duc,

Aimery IV de Rochechouart, l'un de vos nobles ancêtres, prit part à la première croisade. Les titres en font foi, et son nom est inscrit dans les salles du Musée de Versailles. Les descendants de ce preux chevalier ne dégénérèrent pas et parcoururent avec éclat la carrière des armes. L'un d'eux, Antoine de Rochechouart, était au seizième siècle sénéchal de Toulouse et d'Albigeois, lieutenant général au gouvernement de Languedoc; Louis-Victor de Rochechouart, duc de Vivonne, mourut maréchal de France; Charles-Auguste de Rochechouart-Mortemart perdit glorieusement la vie au combat de Dettingen.

Si à ce souvenir donné aux bons et loyaux services d'autrefois vient se joindre, Monsieur le Duc, celui des services que vous avez rendus à la France dans des temps difficiles, et dans des situations qui ne furent pas toujours exemptes de périls, on pourra comprendre combien devait m'être

chère la pensée de placer mon ouvrage sous vos bienveillants auspices. Accepter la dédicace que je sollicitais, n'était-ce pas à la fois recommander le livre et honorer l'auteur?

Les arts comme les travaux historiques trouvent en vous, Monsieur le Duc, un protecteur éclairé. On restaure par vos soins l'antique château de Meillant, en Bourbonnais, et vous faites revivre à Meillant le souvenir du cardinal d'Amboise, auquel il appartint jadis. Grâce à vous, cette belle demeure, où tout parle du siècle de François I[er], où tout rappelle les merveilles de la Renaissance, sera sauvée de l'abandon; et il semble que les richesses historiques de Meillant soient inépuisables, car vous venez d'y retrouver encore le souvenir dès longtemps oublié d'un retour de la croisade au douzième siècle.

Quand vous portez vos pas, Monsieur le Duc, dans les salles spacieuses du château de Meillant; quand, seul avec votre douleur, vous vous redites tout ce qu'offrait d'avenir et d'espérances ce fils si cher à votre cœur, sitôt ravi à la famille dont il était et l'espoir et l'orgueil, puissiez-vous quelquefois trouver à vous distraire de cette légitime douleur par le culte des glorieux souvenirs. Rendez à l'antique demeure du cardinal d'Amboise sa splendeur passée; rappelez-vous les exploits de vos nobles ancêtres, soit qu'ils aient combattu sous les bannières de Godefroi de Bouillon ou qu'ils se soient illustrés sous les drapeaux de l'ancienne monarchie; pensez au grand Empereur qui vous avait attaché à sa personne et que vous suiviez dans les combats; aux rois que vous avez servis avec une loyauté, avec un courage que les courtisans n'ont jamais connus; pensez surtout à notre chère France, à cette noble patrie que vous aimez, pour qui vous avez tant fait, pour qui vous feriez tant encore.

P. ROGER.

AVANT-PROPOS





Les siècles de la féodalité française attendent encore leur historien. Mais il faudrait qu'il pût unir à un rare génie une impartialité peut-être plus rare encore; car si la vérité ne saurait résider dans l'apologie des mœurs du moyen âge, où la force fit presque toujours le seul droit, nous refusons aussi de la reconnaître dans la critique de mauvais goût qui n'aperçoit que violences et barbarie là où de nobles sentiments se faisaient jour, où l'on vit si souvent briller d'un vif éclat l'honneur et le dévouement à la patrie.

Les croisades ont eu leurs apologistes et leurs détracteurs. Les premiers, rapportant à Dieu seul tout ce qui s'accomplit alors, ne parlent qu'avec enthousiasme des guerres saintes et

semblent attribuer toutes les vertus à ceux qui y prirent part, oubliant que beaucoup de croisés avaient des crimes à expier lorsqu'ils allèrent en Palestine, que d'autres donnèrent dans les croisades le spectacle d'une vie livrée aux plus honteuses passions. Les détracteurs des guerres saintes n'ont voulu voir, au contraire, dans les prédications du concile de Clermont qu'un expédient mis en usage par le clergé pour éloigner de leurs fiefs les barons et les hommes de guerre, afin de mieux assurer la prépondérance de l'Église. Nous chercherons, dans le cours de ce livre, à démontrer le peu de valeur de ce système historique. Quand on examine soigneusement ce que l'école philosophique nous a laissé sur ce sujet, quand on lit ce que ses disciples les plus fervents écrivent chaque jour sur les croisades, on ne peut s'empêcher de répéter avec M. Michaud, que « les « gens qui se plaignent le plus des préjugés d'autrefois sont « précisément ceux qui sont le plus dominés par les préjugés « des temps où ils vivent. »

L'histoire de la noblesse de France se lie étroitement aux annales des guerres saintes. Avec les croisades on voit la chevalerie naissante briller bientôt du plus vif éclat; les signes héraldiques deviennent d'un usage habituel; les tournois, les fêtes chevaleresques se multiplient; des modifications essentielles pénètrent dans le régime des fiefs; les noms des familles commencent alors à recevoir des règles déterminées; les chevaliers apprennent à mieux combattre; on discipline les hommes d'armes; et, dans les dernières croisades, on voit les rois de France prendre des barons à leur solde, signe précurseur de l'organisation des armées régulières et du déclin de la chevalerie.

Le rôle glorieux qu'eut la noblesse de France dans cette grande épopée des croisades n'a jamais été retracé dans des conditions spéciales. La lecture des chroniqueurs et les savants

écrits de MM. Michaud, Heeren et Choiseul d'Aillecourt, font comprendre toute l'importance de ce rôle ; mais nul peut-être jusqu'à ce jour n'avait cherché, comme nous, à lui consacrer une étude distincte avec tous les développements qu'un tel sujet méritait.

On écrit peu aujourd'hui sur la noblesse de France. Après avoir, aux jours de sa prospérité, vu les historiographes, les généalogistes et les juges d'armes absorber à son profit l'histoire de la nation entière, la noblesse subit le sort ordinaire des grandeurs déchues. Depuis cinquante ans, le pouvoir et la victoire ont cessé d'être son apanage exclusif. La bourgeoisie et le peuple exercent maintenant une influence décisive sur les destinées de notre patrie. De nos jours, la bourgeoisie donne à la France des législateurs ; le peuple fournit à nos armées leurs plus illustres chefs. La plupart des écrivains qui traitent des sujets historiques n'ont pas su se garder de l'impulsion générale, et on les voit s'attacher sans relâche à flatter les passions populaires, mettant trop souvent en oubli les services rendus par la noblesse et par l'Église. On recherche maintenant avec ardeur, dans les annales du moyen âge, ce que firent les bourgeois et les corps de métiers pour obtenir des chartes communales et des priviléges ; on ne parle qu'avec admiration de leurs efforts pour défendre plus tard ces chartes et ces priviléges contre les empiétements des seigneurs et des clercs ; et toutes les études tournées vers cette voie obtiennent une faveur marquée. Mais il est peu question de la noblesse ; et à voir l'esprit qui domine quelques écrivains, on pourrait croire qu'elle doit être effacée de notre histoire.

Les préférences que nous signalons, et dont l'impartialité subit les tristes effets, n'ont rien qui nous étonne, et ce qui se manifeste n'est pas chose nouvelle. Ne voit-on pas que le travail qui s'opère aujourd'hui dans les études historiques, en faveur du

sentiment populaire, n'est que la reproduction sous d'autres formes, et dans un tout autre but, de ce qui se pratiquait au temps de Louis XIV lorsque les historiographes chargés de retracer nos annales circonscrivaient leur tâche dans la glorification des rois de France et de la noblesse du royaume! Sous des noms qui changent et au fond des situations les plus diverses, on retrouve toujours les mêmes caractères, les mêmes instincts, les mêmes injustices, les mêmes préjugés; et il faut bien se redire que les passions qui agitent les hommes sont de tous les temps.

Nous nous sommes attaché de bonne heure à dégager nos aperçus sur l'histoire de l'influence de la politique, des préventions de l'école philosophique, de ce que l'esprit religieux pouvait avoir de trop absolu. Peut-être ce livre n'obtiendra-t-il pas la popularité que le grand nombre envie, et la faveur de la foule ne lui est probablement pas réservée. Mais nous serions satisfait s'il nous méritait l'estime des gens qui honorent l'impartialité dans l'historien, s'il obtenait le suffrage de ceux à qui les études historiques sont chères.



PREMIÈRE PARTIE

INFLUENCE DES GUERRES SAINTES SUR LES DESTINÉES DE LA NOBLESSE DE FRANCE.

I

PRÉDICATION DE LA PREMIÈRE CROISADE. DÉPART DES SEIGNEURS ET DES HOMMES DE GUERRE.





L'ÉCOLE philosophique du siècle dernier a porté sur les croisades un jugement peu sincère, et qui, d'ailleurs, souvent révèle l'ignorance des chroniques et des témoignages contemporains. Au nombre des assertions les plus chères à cette école, il faut compter la pensée que l'on prête au pape Urbain II d'avoir voulu entraîner loin de leurs fiefs seigneurs et chevaliers, pour mieux assurer l'agrandissement de la puissance cléricale. On a même avancé que les croisades avaient été imaginées par Urbain II ; et ceci, en vérité, ne saurait résister à l'épreuve d'un sérieux examen. Lorsque, ému par les récits de Pierre l'Ermite, Urbain parut au concile de

Clermont d'Auvergne, il ne fit que réaliser les desseins de ses prédécesseurs Sylvestre II et Grégoire VII. Baronius nous apprend que, sous le pontificat de Sylvestre II, les chrétiens avaient été appelés à la délivrance du saint sépulcre profané[1]; on vit les Pisans équiper des vaisseaux pour cette pieuse entreprise. La prédication de cette croisade, dont on a peu parlé, précéda d'un siècle environ le concile de Clermont d'Auvergne[2]. Enfin, les lettres de Grégoire VII sont pleines de la pensée de délivrer Jérusalem et d'opposer les forces chrétiennes aux armes victorieuses des Sarrasins[3].

Les historiens qui ne virent dans la prédication des guerres saintes qu'un moyen ingénieux de détruire, au profit de l'Église, l'influence des principaux feudataires, méconnurent la vérité historique. Pour montrer le peu de valeur du système qu'ils ont cherché à faire prévaloir, nous tenterons de mettre en relief quelques faits bien caractéristiques : — Les prédications du concile de Clermont ne s'adressaient pas seulement aux possesseurs des fiefs et aux hommes de guerre ; ne vit-on pas le clergé et les habitants des campagnes se croiser avec enthousiasme et prendre part au mouvement qui s'accomplit alors[4]? Les nombreuses bandes de croisés que Pierre l'Ermite et Gauthier Sans-Avoir conduisirent en Orient comptaient à peine quelques chevaliers. Pour le maintien des

[1] (GERBERTI epist. 107, apud Scr. Fr.)

[2] (MURATORI. Script. Ital. — *Hist. du pape Sylvestre II et de son siècle*, par C. F. HOCK.)

[3] *Epistolarum Gregorii VII*, dans la grande collection des Conciles du P. LABBE et dans celle du P. HARDOUIN. — Voir aussi l'*Essai sur l'influence des Croisades*, par HEEREN, professeur d'histoire de l'Université de Gottingue.

[4] « Li uns s'enhardirent par l'autre, premierement li ducs, li contes, tuit li puis-« sant, et tuit li noble, tuit franc, tuit serf, povres, riches, evesques, arcevesques, « moines, abbez, vieil et juenes, garçonets et puceletes, dames, damoiselles, valets et « puceles. » (*Recueil des Historiens de France.*)

règles monastiques, il fallut même se hâter d'interdire la croisade aux humbles religieux qui peuplaient les monastères; car ils délaissaient les cloîtres pour se ranger sous l'étendard des croisés [1]. Enfin, et ceci est plus caractéristique encore, lorsque Godefroi de Bouillon, le duc de Normandie, les comtes de Flandre et de Blois passèrent à Rome, menant en Orient les corps de chevaliers qui suivaient leurs bannières, les partisans d'Urbain II et ceux de l'antipape Guibert se disputaient, les armes à la main, la possession de la basilique de Saint-Pierre. On vit les soldats de Guibert dépouiller cette église vénérée de ses trésors et enlever les offrandes des fidèles. Urbain II, cependant, n'employa pas les armes des croisés à l'affermissement de son autorité, bien chancelante alors. A Lucques, on vit le saint-père confier l'étendard de l'Église au comte de Vermandois, donner sa bénédiction aux barons et aux hommes de guerre. Mais ceux-ci ne prirent point parti dans les troubles qui agitaient la capitale du monde chrétien, et Urbain ne songea pas à retarder, au profit de ses intérêts ou de ceux du saint-siége, le voyage entrepris pour la délivrance de la Palestine [2].

L'examen approfondi des motifs véritables qui déterminèrent

[1] « Un si grand effroy et si merveilleux mouvement estoit par toute cette terre que « aucuns moines yssoient de leurs cloistres sans le congié de leurs abbés et prieurs, « et les reclus mesmes yssoient de là où ils estoient enclos et s'en alloient avecques les « autres. » (Chronique de BERNARD LE TRESORIER.)

[2] « Nous autres Franks occidentaux nous passâmes en Italie et vinmes à Lucques ; « nous trouvâmes près de cette ville le pape Urbain avec lequel s'entretinrent le comte « Robert, le comte de Blois et tous ceux qui le voulurent. Nous reçûmes sa bénédiction « et nous allâmes à Rome. Lorsque nous fûmes entrés dans la basilique de Saint-« Pierre, nous trouvâmes des partisans de l'antipape Guibert (*papæ stolidi*) qui, « tenant l'épée d'une main, enlevaient de l'autre les offrandes déposées sur l'autel. « Des hommes attachés à Urbain gardaient fidèlement une partie de la basilique, et « ils se défendaient comme ils pouvaient contre les attaques de leurs ennemis. Témoins « de tant de méchancetés, nous ne pûmes nous empêcher de gémir ; mais nous ne « pouvions faire autre chose que de souhaiter que le Seigneur vînt en tirer vengeance.» (Traduction de FOUCHER DE CHARTRES. *Biblioth. des Croisades.*)

les guerres saintes réclamerait la connaissance complète des siècles dont elles firent la gloire. Mais qu'il serait difficile, même avec ces conditions, d'assigner une cause unique et décisive aux croisades d'Orient! M. de Chateaubriand et M. Guizot ont vu surtout dans les guerres saintes la conséquence de la lutte engagée depuis quatre siècles entre le christianisme et les sectateurs de Mahomet. L'Europe chrétienne aurait transporté en Asie le théâtre de cette lutte comme on avait vu les Sarrasins envahir l'Espagne, y fonder un royaume et des principautés, paraître en vainqueurs au delà des Pyrénées, et menacer les provinces méridionales soumises aux Franks [1]. Ce système historique a certes sa valeur; mais que de causes vinrent se joindre à l'antagonisme des deux cultes qui alors se partageaient le monde! C'est dans l'ensemble de la situation des esprits, dans le dédale des mœurs féodales, dans les différends des princes avec la papauté, tout aussi bien que dans la lutte des deux religions, qu'il faut chercher les éléments constitutifs des guerres saintes.

« Les hommes font les choses profondes avec ignorance, et « Dieu, dont ils sont les instruments, dépose moins souvent « ses desseins dans leur esprit que dans leur situation. » Ces paroles, empruntées à l'un des meilleurs écrivains de notre temps [2], nous semblent bien caractériser le mouvement qui s'accomplit pendant la prédication des croisades. La guerre partout; la force pour seul droit; barons et chevaliers se faisant

[1] « Si les sujets d'Omar, partis de Jérusalem après avoir fait le tour de l'Afrique, « fondirent sur la Sicile, sur l'Espagne, sur la France même, où Charles Martel les « extermina, pourquoi des sujets de Philippe Ier, sortis de France, n'auraient-ils pas « fait le tour de l'Asie pour se venger des descendants d'Omar jusque dans Jérusalem?» (M. de CHATEAUBRIAND.)

« Les chrétiens se sont trouvés en Asie, à l'égard des mahométans, dans la même « situation que ceux-ci en Espagne à l'égard des chrétiens. Le royaume de Jérusalem « et le royaume de Grenade se correspondent. » (M. GUIZOT.)

[2] (M. MIGNET. *Discours à l'Académie française.*)

justice par l'épée ; le laboureur rançonné ; les terres livrées au pillage ; nulle garantie contre l'oppression : tel était ce temps. « Toutes choses, dit Guillaume de Tyr, allaient dans un si « grand désordre, qu'il semblait que le monde penchât vers « son déclin. » Ce témoignage est fidèle, et les monuments écrits de l'époque pourraient servir à le confirmer. Beaucoup d'actes du XIe siècle commencent par ces mots : *Appropinquante mundi termino.* On avait cru pouvoir conclure d'un passage fort obscur de l'Apocalypse que le monde finirait mille ans après la venue de Jésus-Christ. Les chroniqueurs contemporains parlent des astres que les peuples s'attendaient à voir se détacher du firmament pour réduire en cendres la terre entière. Lorsque Urbain II prêcha la croisade, la terreur qu'inspiraient ces prophéties durait encore [1]. Les établissements monastiques se multiplièrent; on vit alors les cœurs les plus endurcis se condamner à la prière et à l'abstinence; d'opulents seigneurs abandonnaient leurs possessions pour vivre dans d'étroites cel-

[1] CHARTE DE DONATION. MARTEL DE MALLET, CHEVALIER, SUR LE POINT DE PARTIR POUR LA CROISADE, LAISSE TOUS SES BIENS AU MONASTÈRE DE BEZIERS.

« La ruine prochaine du monde nous avertit que nous devons méditer avec ardeur « les choses éternelles. (*Quantæ pietatis desiderio debeamus æterna meditari, labentis « mundi casus indicat, qui quotidianis defectibus videtur annulari.*) La vie présente « est un enchaînement de misères ; tout ce qu'elle nous offre est faible et fragile... « notre corps est pour nous l'occasion de beaucoup de souffrances, et la mort même, « par laquelle toute chair est dissoute, est pour nous un sujet de douleur et de crainte. « C'est pourquoi, voulant cesser d'obéir à la chair et au sang, désirant me rendre « propice la majesté du ciel et décidé à expier dans la pénitence les péchés de ma « jeunesse, j'ai résolu d'aller visiter le sépulcre du Seigneur et d'abandonner tous « mes biens à l'église de Béziers, qui est ma paroisse, comme l'atteste la sépulture de « mon père et de mes aïeux. En présence du seigneur abbé Gérard et du consentement « du comte Guillaume, sous la protection duquel j'avais placé mes terres, j'ai donné à « Dieu, à saint Pierre et au monastère de Béziers deux endroits pour pêcher. Je les « donne sous cette teneur que, s'il le faut, le pêcheur ait un servant qui l'aide à con- « duire sa barque, et qu'il lui prépare tout ce qui lui est nécessaire pour la pêche. « J'ai donné une prairie qu'on appelle *Bras de Lambert* ; j'ai donné le bois de *Wevra* « et toutes les forêts que j'ai auprès de la ville de *Beesque*, etc., etc. » (*Vieille chronique de l'abbaye de Béziers*, par le moine JEAN. — *Bibl. des Croisades.*)

lules. Une foi vive mêlée à une terreur profonde re
les cœurs, et le mouvement soudain qui les entraîna
guerres saintes dut être bien irrésistible, puisqu'on vi
lemands, auxquels saint Bernard prêcha la seconde c
se frapper la poitrine et verser d'abondantes larmes, bi
n'entendissent point la langue que saint Bernard leur

Nulle contrée ne prit plus de part aux croisades qu
des Franks. Un chroniqueur donna le nom de *Francia*
récits sur la prise de Jérusalem; le Tasse emploie les
il popol' franco pour désigner les croisés. Le roi Philipp
partit point pour la terre sainte, bien que toute la nobl
royaume eût pris la croix; mais il faudrait, pour s'en ét
mettre à la fois en oubli l'indépendance que les seigneu
saient alors dans l'organisation féodale, les embarras
royauté et son peu de puissance au onzième siècle. De
jour où Hugues Capet, simple comte de Paris, eut
titre de roi de France, la condition des possesseurs de
né fut plus celle que leur avait faite autrefois la volo
Karle le Grand. Le trône occupé par les successeurs de
par ces empereurs ou rois dégénérés auxquels il n'av
léguer son génie avec ses États, commandait, malgré le démem-
brement de l'Empire, comme un reste de respect pour la race
karlovingienne. Ces conditions eurent leur fin lorsque Hugues
Capet prévalut, au jour où le roi de France voulant dire « Qui
« t'a fait comte? » le vassal put répondre « Qui t'a fait roi? »

La situation que les temps avaient faite à la royauté depuis
Hugues Capet, durait encore sous le règne de Philippe Ier, et
n'eut son terme que lorsque Louis le Gros prit le gouverne-
ment du royaume. Pendant la prédication de la première croi-
sade, nous voyons le roi Philippe en guerre avec le saint-
siége; les conciles le frappent d'excommunication; cependant
le pape Urbain II se rend en Auvergne, traverse la Saintonge

et le Poitou, parcourt l'Anjou et le Maine, vient à Tours, à Vendôme, au cœur du pays des Franks, entraînant sur ses pas toute la noblesse, la préparant à des guerres lointaines; et, certes, ces seigneurs, ces chevaliers croisés, vassaux immédiats du roi Philippe, ne prirent nul souci d'aller lui demander s'il agréait leur départ pour l'Orient [1].

L'usurpation des droits régaliens et l'hérédité des fiefs, qui commencèrent à s'établir pendant le règne de Karle le Chauve, pourraient surtout fournir le secret de cette situation. Le domaine utile du roi de France se trouva peu à peu resserré entre Paris et Orléans; le reste du pays des Franks relevait des grands vassaux, et quelques-uns de ces derniers avaient plus de sujets, plus de trésors, plus d'hommes d'armes, que le roi de France leur suzerain.

Parmi les grands feudataires qui prirent la croix après les prédications du concile de Clermont, il faut surtout citer Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse; le comte de Flandre, Robert II; Hugues, comte de Vermandois; Guillaume VI, comte d'Auvergne; Gaston IV, vicomte de Béarn; Roger II, comte de Foix. Guillaume IX, duc d'Aquitaine et comte de Poitiers, ne se croisa qu'en 1101; ses différends avec Raymond de Saint-Gilles, pour la possession du comté de Toulouse, le retinrent jusqu'alors dans ses domaines. Eudes Borel, duc de Bourgogne, partit dans la même année. Le comte d'Anjou, Foulques le Réchin, et Hélie, comte du Maine, ne se croisè-

[1] « On voit alors les possesseurs de fiefs se former en une infinité de petits groupes « dont tel comte, tel duc, tel simple seigneur, deviennent les chefs selon les hasards « du territoire et des événements, et qui demeurent à peu près étrangers les uns aux « autres. Quelquefois ces associations locales paraissent conserver entre elles des rela- « tions, tenir à un centre commun; mais on s'aperçoit bientôt que cette apparence « est un mensonge. On voit, par exemple, le nom d'un roi de France inscrit encore « par tel ou tel seigneur d'Aquitaine en tête de ses actes; *mais c'est le nom d'un roi « déjà mort: on rend encore hommage à la royauté, mais on ignore quel est le déposi- « taire actuel.* » (*Histoire de la civilisation en France*, par M. Guizot.)

rent pas; le soin de se maintenir dans leurs fiefs menacés fut plus fort que l'exemple des autres barons.

Il serait difficile d'évaluer avec exactitude le nombre des combattants que le pays des Franks fournit aux croisades; et sur un tel sujet on pourrait presque dire ce qu'écrivait Anne Comnène à la vue des armées chrétiennes qui traversèrent Constantinople : « On compterait plutôt, dit-elle, les grains « de sable de la mer, les feuilles des forêts ou les clartés du « firmament[1]. » Nous nous sommes surtout proposé, en écrivant ce livre, de retracer le rôle qu'eut la noblesse de France dans les guerres saintes. Mais qui nous dira les noms de tous les chevaliers croisés morts dans ces temps héroïques, et de ceux qui, triomphant de mille périls, rapportèrent les palmes de Judée dans leurs demeures féodales? Cette époque, où nul encore ne s'était préoccupé de gazettes et d'état civil, a laissé dans l'oubli la plupart des chevaliers qui allèrent en Palestine. S'ils mouraient dans cette contrée lointaine, la mère inquiète, l'épouse désolée, ne savaient même pas toujours quel destin était celui du chevalier dont elles pleuraient l'absence; et l'historien en est réduit à recueillir les noms que peuvent fournir les récits des chroniqueurs, les cartulaires des abbayes et quelques chartes contemporaines.

Nous avons à rechercher, et ceci d'ailleurs importe beaucoup plus à l'histoire, dans quelles conditions les barons et les chevaliers de France prirent la croix, quelles furent leurs dispositions de départ, comment ils pourvurent aux dépenses d'un si long voyage, et quelles modifications ce départ amena dans la possession des fiefs. Ces questions, rarement traitées jusqu'à ce jour, ont une véritable importance historique. Nous avons mis en œuvre, pour les résoudre, des investigations multipliées et une scrupuleuse impartialité.

[1] (*Annæ Comnenæ Alexiados*, lib. x.)

Lorsque Urbain II parut au concile de Clermont, il eut soin, en parlant de la croisade, de mêler les images de la guerre au tableau pathétique des profanations du saint sépulcre. Car il ne suffisait pas d'émouvoir les clercs et les habitants des campagnes; il fallait agir sur les barons, sur les possesseurs des lieux fortifiés, sur leurs hommes d'armes. La guerre avait rempli leur vie; elle était devenue leur plus chère habitude; mais Urbain put leur dire qu'ils trouveraient aussi en Orient des ennemis à combattre et des fiefs à conquérir. « Vous « qui fûtes si souvent, s'écria le pontife, la terreur de vos « concitoyens; vous qui vendez pour un vil salaire vos bras « aux fureurs d'autrui, armés du glaive des Machabées, allez « défendre *la maison d'Israël qui est la vigne du Seigneur des* « *armées!* Il ne s'agit plus de venger les injures des hommes, « mais celles de la Divinité; il ne s'agit plus de l'attaque d'une « ville ou d'un château, mais de la conquête des lieux saints; « et si vous triomphez, la bénédiction du ciel et les royaumes « de l'Asie seront votre partage [1]. » On ne parlait qu'avec enthousiasme des richesses de l'Orient. C'est vers ce temps qu'Alexis Comnène demandait au saint-siége le secours des princes occidentaux; il leur promettait des trésors, et vantait dans ses lettres *la beauté des femmes grecques* [2]. Les conquêtes récentes de Robert Guiscard durent aussi éveiller l'ambition de beaucoup de chevaliers. Robert Guiscard, gentilhomme normand, avait quitté le manoir de Hauteville avec cinq hommes d'armes et trente soudoyers. Il s'établit en Italie, conquit la Pouille et la Calabre et vit la papauté implorer son appui! Robert le Frison, second fils du comte de Flandre, ne pouvant espérer une part des fiefs de sa maison, disait à son père : « Donnez-moi des hommes

[1] (Traduction de M. MICHAUD.)

[2] (GUIBERT DE NOGENT. *Ampliss. collect.* de dom MARTENNE.)

« et des vaisseaux, j'irai bien vite conquérir un État chez les « Sarrasins d'Espagne. »

Des priviléges spirituels et temporels vinrent d'ailleurs se joindre aux motifs qui portaient seigneurs et chevaliers à prendre la croix. Beaucoup d'entre eux avaient commis des exactions[1]; la croisade, leur assurant une indulgence plénière, les dispensa des pénitences canoniques imposées par les prêtres ou par les prélats[2]. Ces pénitences, qu'une rigueur salutaire dicta souvent, variaient selon la nature des crimes; on punissait quelquefois le pillage et les violences des gens de guerre par l'interdiction des armes et de l'usage du cheval. On comprend combien cette interdiction devait coûter aux châtelains du moyen âge et aux hommes qu'ils tenaient à leur solde.

Les priviléges temporels accordés aux croisés furent considérables. Leurs personnes, leurs femmes, leurs enfants, leurs possessions étaient placés sous la protection de l'Église. Le croisé ne relevait que des juges ecclésiastiques, sauf pour les cas de fief et de censive; celui qui lui cherchait querelle était frappé d'excommunication; plus de tailles à payer lorsqu'on marchait pour la croisade[3]. Les guerres saintes fournirent aux seigneurs obérés la faculté d'échapper aux poursuites de leurs créanciers[4]; ceux d'entre eux qui tenaient à se libérer eurent de longs délais pour acquitter leurs dettes; les intérêts, d'ail-

[1] « Plusieurs de ces seigneurs turbulents, qu'on appelait alors du nom honteux de « *Prædones*, avaient de coupables violences à expier et se croisèrent. » (M. MICHAUD, *Histoire des Croisades*.) M. Michaud parle aussi des seigneurs remuants que les rois envoyaient malgré eux en Orient. C'est ainsi que la reine Blanche, régente du royaume, exigea que le comte d'Eu et Raymond, vicomte de Turenne, prissent part à la septième croisade. Ils se soumirent et allèrent joindre l'armée croisée.

[2] « On leur promettait d'expier leurs crimes en suivant leur passion dominante. « Ils prirent donc la croix et les armes. » (MONTESQUIEU.)

[3] (*Stabilimentum Cruce Signatorum*, apud d'ACHERY, *Spicilegium*.)

[4] (Chronique de GUILLAUME DE TYR.)

leurs, cessaient d'être exigibles depuis le jour où le débiteur avait pris la croix. Les priviléges concédés aux croisés les rendirent tellement inviolables que beaucoup d'entre eux, dit Du Cange, furent tenus d'y renoncer lorsqu'ils voulurent réaliser des emprunts pour les dépenses du voyage.

Les croisades hâtèrent dans le pays des Franks le développement des institutions communales. Les bourgeois du Mans et ceux de Cambrai étaient déjà en possession de nombreux priviléges, lorsque la première croisade fut prêchée [1]. Mais l'insurrection avait seule produit, dans ces deux villes, l'association des habitants en commune, et les comtes du Maine comme l'évêque de Cambrai, ne pouvant maîtriser la révolte, s'étaient bien réservé d'avoir raison, dans des temps meilleurs, de l'insolence de ces bourgeois. Les croisades firent naître une situation nouvelle. On vit les seigneurs offrir pour de l'argent des priviléges aux habitants des villes. Quelquefois même la piété inspira seule des concessions de ce genre ; et ces libertés, qu'en d'autres temps aucun prix n'aurait pu payer, furent gratuitement abandonnées par les seigneurs que la charité chrétienne et l'enthousiasme du croisé avaient jetés dans une vie nouvelle. La charte communale d'Aire, en Artois, en peut fournir un remarquable exemple. Elle fut concédée par le comte de Flandre, Philippe d'Alsace, au moment de son départ pour la terre sainte [2].

[1] (*Script. rer. Gall. et Franc.* — Chronique de Balderic.)

[2] Cette charte porte la date de 1188 et fut appelée Loi de l'Amitié (*Lex Amicitiæ*). Les habitants d'Aire étaient d'ailleurs en possession de divers priviléges, lorsque Philippe d'Alsace l'octroya. Voici le préambule : « Moi, Philippe d'Alsace, comte de « Flandre, au moment de partir pour la terre sainte, où le fils de Dieu nous délivra « au prix de son sang de la tyrannie de Satan ; pour purger cette terre de la nation « qui la souille, le Seigneur daigne se servir de nous et nous faire l'instrument de sa « puissance, etc., etc. » Les dispositions de ce curieux document respirent toutes la justice et les sentiments les plus fraternels. On en jugera par ce qui va suivre :

« Douze juges choisis dans l'Amitié feront serment de voir d'un œil égal le

Le besoin d'argent, toutefois, détermina la plupart des concessions qui alors s'accomplirent. L'or devint d'un prix extrême ; tout ce qui servait à la guerre acquit une valeur si grande que la vente d'un fonds de terre put à peine payer l'équipement d'un homme d'armes monté. On eut bientôt le spectacle d'un encan général des fiefs, et les vendeurs se trouvèrent si nombreux que les acheteurs furent rares, ce qui avilit le prix d'achat [1]. Lorsque les terres, les joyaux, les droits de justice et de chasse ne purent suffire, on vendit des priviléges aux bourgeois et la liberté aux serfs. Le commencement

« pauvre et le riche, le noble et celui qui ne l'est pas, le proche et l'étranger.
« Tous ceux qui appartiennent à l'Amitié jureront de s'aider en frères; si, par pa-
« roles ou par actions, l'un d'eux fait tort à un autre, que celui qui se trouvera lésé
« n'en tire point vengeance par lui ou par les siens, mais qu'il se plaigne au prévôt.
« Le coupable réparera le mal ainsi que les juges l'auront décidé. Et si l'offenseur ou
« l'offensé, trois fois prévenu, refuse de se conformer à la sentence, qu'il soit expulsé
« de l'Amitié comme parjure, lui et tous ceux qui le soutiendraient.
« Si un bourgeois est tué dans l'Amitié, aucun de ses amis ne pourra le venger ni
« chasser le meurtrier avant quarante jours, à moins que le crime n'ait été commis
« devant lui. Mais si, après quarante jours, le coupable n'a point réparé la mort de
« son *ami*, selon la décision des juges, ou satisfait les parents de la victime, qu'il soit
« banni de l'Amitié comme parjure et que l'on démolisse sa maison.
« Si dans l'Amitié quelqu'un se trouvait lésé par l'incendie de sa maison ou par la
« nécessité de se racheter, chacun donnerait une pièce d'argent (*nummum*) pour venir
« en aide à l'ami appauvri. » (*Consuetudines Amicitiæ Ariensium in Artesia*, ap. d'Achery, *Spicil.*)

Les ordonnances promulguées par Gaston IV, vicomte de Béarn, lorsqu'il partit pour la première croisade, peuvent aussi servir à constater que la philanthropie dont notre siècle est si jaloux avait pénétré dès le onzième siècle, et grâce aux guerres saintes, dans le cœur des plus fiers barons. « *La paix*, disent ces ordonnances, *sera* « *gardée en tout temps aux clercs, aux moines, aux voyageurs, aux dames et à* « *leur suite. Si quelqu'un se réfugie auprès d'une dame, il aura sûreté de sa personne* « *en payant le dommage. Que la paix soit avec le rustique ; que ses bœufs et ses instru-* « *ments aratoires ne puissent être saisis.* »

[1] « Ceux qui prenaient la croix se hâtaient de vendre leurs biens à bas prix, comme « s'il eût été question de racheter leur liberté ou leur vie. Il y avait alors une grande « disette; les avares comptaient leurs boisseaux de froment; le pauvre dévorait les « herbes des champs ; mais tout à coup sept brebis ne furent vendues que sept deniers; « tout à coup, on donna pour quelques pièces de monnaie ce qu'on n'aurait pas donné « auparavant pour éviter la prison ou même le supplice. » (Traduction de Guibert de Nogent.)

véritable de la décomposition du système féodal prit alors naissance, et ce jour-là les nouveaux possesseurs devinrent, dans le pays des Franks, les éléments primordiaux d'une nation nouvelle.

L'avilissement du prix des terres durait encore au temps de la troisième croisade puisqu'on voit Philippe-Auguste prendre le parti de vendre des biens au roi d'Angleterre. « Je ne puis « penser, disait Philippe, qu'un croisé veuille m'acheter ces « domaines; il vendrait plutôt sans délai ceux dont il est pos« sesseur[1]. » Godefroi de Bouillon aliéna tous ses biens; les habitants de Metz rachetèrent leur ville dont il avait la seigneurie[2]; l'évêque de Verdun acquit de Godefroi la principauté de Stenay[3]; l'évêque de Liége obtint ses droits sur le duché de Bouillon pour 300 marcs d'argent et 4 marcs d'or[4]. Humbert II, dauphin du Viennois, avait fait publier qu'il donnerait des privilèges aux habitants et aux tenanciers de ses domaines, moyennant l'octroi d'une somme destinée à payer son voyage et l'entretien de ses hommes d'armes. La chronique d'Orderic Vital parle des prodigalités de Robert *Courte-Heuse*, duc de Normandie. Elles furent telles que sa pauvreté devint extrême[5], et l'on voit par les récits du chroniqueur qu'il aurait été difficile à Robert de prendre part à la croisade, s'il n'eût engagé le duché de Normandie à son frère, Guillaume le Roux.

[1] Le roi Richard fit plus encore que Philippe-Auguste. Pour payer les dépenses de la croisade, il vendit jusqu'aux grandes charges de la couronne. On obtint de lui, à prix d'argent, l'office de grand justicier, les fonctions de shérif et de forestier. L'évêque de Durham eut à vie le comté de Northumberland. « Je mettrais en vente Londres « même, disait Richard, si je pouvais penser qu'un acquéreur se présentât. »

[2] (ROBERT GAGUIN.)

[3] (Dom BOUQUET, tome XIII.)

[4] (Dom CALMET, *Histoire de Lorraine*.)

[5] « Il restait quelquefois au lit faute de vêtements, et souvent il n'entendait point la « messe, sa nudité l'empêchant d'y assister. » (ORDERIC VITAL.)

Eudes Herpin, vicomte de Bourges, vendit au roi de France ses droits sur le Berri et reçut 60,000 écus. Les comtes de Foix et de Hainaut aliénèrent des terres. Ceux qui ne purent les imiter ruinèrent leurs vassaux par de véritables spoliations; quelques-uns, et Guillaume de Melun fut du nombre, pillèrent les bourgs pour se mettre en mesure de pourvoir aux dépenses d'un si long voyage [1].

Il serait difficile, on le voit, d'assigner des règles précises à ce qui se pratiqua dans le pays des Franks lorsque les hauts barons et les autres possesseurs de fiefs voulurent se procurer de l'argent pour la croisade. Le mode varia selon la province, la fortune du seigneur, les dispositions de son esprit et mille autres circonstances locales ou personnelles dont nul assurément ne pourrait aujourd'hui se rendre un compte fidèle [2]. Il faut d'ailleurs savoir se garder, lorsqu'on remonte à des siècles si loin de nous, de vouloir généraliser les causes et leurs effets. Tout alors était morcelé, incohérent; les idées aussi bien que le sol échappaient à l'unité, à l'organisation. N'oublions pas qu'aucune jurisprudence écrite ne réglait encore les affaires seigneuriales. Nous venons de voir Godefroi de Bouillon, les comtes de Foix et de Hainaut, aliéner des terres pour les dépenses de la croisade. D'autres, pouvant se dispenser de vendre leurs domaines, les confièrent à des chevaliers d'une foi éprouvée et on vit le seigneur croisé, revenu

[1] Guibert de Nogent parle en ces termes de Guillaume de Melun : « *Cum Jerosoly-* « *mitatem esset egressurus iter, direptis contiguorum sibi pauperum substantialis* « *profanum viaticum præparavit.* » (Liv. IV, c. VII.)

[2] Plus on étudie ces temps de féodalité, plus on s'étonne du spectacle varié qu'offrait l'organisation seigneuriale. Voilà le comte Raymond de Saint-Gilles (l'un des chefs de la première croisade) maître de tous les pays de *la langue d'oc*; ses riches revenus, les nombreux hommes d'armes qui lui doivent un service féodal effectif l'ont rendu bien autrement puissant que le roi de France, Philippe 1er. Pendant ce temps, l'un des plus grands feudataires du pays des Franks, le duc Robert de Normandie, se trouve réduit à une pénurie telle qu'il garde le lit faute de vêtements!...

des guerres saintes, rentrer en possession de ses biens et recevoir les comptes de son mandataire. C'est ainsi que Geoffroi de Lubersac donna quittance au vicomte d'Aubusson de 1042 livres tournois pour le revenu des terres de Lubersac, Saint-Pardoux, Condat et leurs dépendances. Geoffroi avait confié ces terres au vicomte avant son départ pour l'Orient [1].

Baudouin d'Heuchin, Gui de Hauteclocque, Jean de Boffles et Pierre du Châtelet, chevaliers d'Artois, partant pour la croisade, laissèrent l'administration de leurs biens à Barthélemi, doyen de la cathédrale d'Arras. Ils se nantirent d'une déclaration de leur mandataire portant engagement de payer sur leur indication ultérieure une somme fixée pour chacun d'eux et qui fut probablement réglée par l'estimation du revenu des terres [2]. Lorsque Joinville eut pris la croix « il s'en alla à Metz, « *dicte la riche,* où selon le proverbe on voyoit usuriers à foi- « son et où, trouvant crédit certain, il laissa en gage la plus « grande partie de ses biens [3]. »

On donnait souvent des fiefs en garantie pour un temps déterminé, et si le délai fixé arrivait sans que le croisé eût revu sa

[1] « Moi, Geoffroi, seigneur de Lubersac, chevalier, je fais savoir à tous présents « et futurs que j'ai reçu de noble seigneur Renaud, vicomte d'Aubusson, mille qua- « rante-deux livres tournois, argent comptant, provenant du revenu des terres de « Lubersac, Saint-Pardoux, Condat et leurs dépendances, que j'avais confiées audit « seigneur quand je pris la croix, et qu'il avait gardées dans sa main pendant le « temps de mon voyage outre-mer. A cette déclaration furent présents Pierre de Ca- « pelle et Jean de Lostanges, et en témoignage de ce qui précède j'ai muni les pré- « sentes lettres de mon sceau. Fait l'an du Seigneur 1211, le jour de mars, veille de « la fête des saints apôtres Pierre et Paul. » (Traduction de la charte originale. *Sceau représentant un chevalier armé de toutes pièces, tenant un écu sur lequel on voit un loup passant, armes actuelles de la maison de Lubersac. Légende :* Gaufridus de Lubersaco, miles.)

[2] (Voir le texte de cette charte à la page 86 de *Noblesse et Chevalerie du comté de Flandre, des pays d'Artois et de Picardie.* Amiens, 1842.)

[3] (*Mémoires de* JOINVILLE. — *Histoire de Saint-Louis*, par M. le marquis de VILLENEUVE-TRANS.)

patrie, les fiefs restaient à l'engagiste. Voici ce que rapporte un vieux manuscrit de l'abbaye de Fleuri, plus communément nommée *Saint-Benoît-sur-Loire* : « Josserand, seigneur de Saint-« Benoît, désirant partir avec le roi Louis VII, Godefroi, « buticulaire de l'abbé, Gui de Belin et Adelard de Porta « partant aussi pour Jérusalem, vinrent dans notre chapitre et « demandèrent à engager pour cinq ans ce qu'ils tenaient de « nous, savoir : le seigneur, sa seigneurie pour sept fois vingt « livres; Godefroi, son fief pour trente; Gui et Adelard, cha-« cun le leur pour dix, à condition que le revenu provenant « de l'objet engagé pour cinq ans serait employé en aumônes, « à acquitter le service qu'ils nous devaient et aux frais de « quelque ouvrage que nous jugerions nécessaire à notre mai-« son. Mais si, après cinq ans, ils n'étaient pas revenus ou « s'ils mouraient, ni eux ni leurs successeurs n'auraient plus la « faculté du rachat et tous les revenus nous seraient acquis. « L'abbé Macaire et ses frères consentirent volontiers à faire « ce qu'ils demandaient [1]. »

Ce délai de cinq ans paraîtra peu considérable si l'on se rend bien compte des obstacles multipliés qu'offrait le trajet de France en Orient, si l'on étudie le caractère particulier des guerres saintes, si l'on songe aux périls du retour. Pendant les deux premières croisades, la plupart des seigneurs franks ignorèrent complétement la nature du voyage qu'ils allaient entreprendre ; beaucoup d'entre eux se faisaient accompagner de leurs équipages de chasse et de pêche ; ils marchaient précédés d'une meute et le faucon au poing. Dans les croisades qui suivirent on sut mieux quels étaient les pays à traverser et la longueur du trajet; mais bien souvent les chevaliers

[1] (*Fragmentum historicum ex vetero membranâ de tributo Floriacensibus imposito.* — *Recueil des Historiens de France.* — *Bibliothèque des Croisades.*)

voyaient leurs ressources épuisées avant le terme du voyage. Hugues et Liébaut de Bauffremont, Renaud de Choiseul, Hugues de Guiche et quelques autres croisés, appartenant comme eux à la chevalerie de Lorraine ou de Bourgogne, se virent forcés de recourir à des emprunts après leur arrivée à Messine. L'acte qui en dépose porte la date du mois de décembre 1190 et fut contracté sous la garantie du comte de Bar.



Les chroniqueurs des guerres saintes ont retracé d'une façon touchante les émotions qui éclataient dans les manoirs lorsque seigneurs et chevaliers quittaient leurs familles pour se rendre en Orient. « Quand le jour du partement venoit, dit Bernard-« le-Trésorier, là veissiez grans douleurs, grans pleurs et « grans cris; car peu y avoit hostels dont aucun ne s'en « alast. » Que de larmes versées alors dans les donjons! que de tendres adieux dans les gothiques tourelles! Le vieillard armait son jeune fils chevalier, plaçait une croix sur son épaule, puis l'embrassait avec tristesse; car un sombre pressentiment

lui disait qu'il ne devait plus le revoir ! L'épouse s'abandonnait au désespoir « et son ami qu'elle perdoit vivant étoit pleuré « comme s'il fût déjà mort [1]. » Souvent, les fils prenaient la croix avec leur père, et les larmes maternelles venaient alors se mêler à ces déchirants adieux [2]. Que de fiancées virent leurs bien-aimés s'éloigner avant le jour de l'union rêvée, et pendant qu'elles achevaient tristement les écharpes brodées qu'ils porteraient dans les combats comme un gage de mutuelle tendresse, la dame châtelaine préparait les bannières, les banderolles, les pennons de pourpre et de soie, les escarcelles et les aumônières, symboles des pèlerinages d'outre-mer. Les sombres voûtes des manoirs retentissaient du bruit des armures ; ici on fourbissait les lourdes épées, le fer des lances, les bonnes haches de Danemark ; là on polissait les chemises de mailles, les heaumes, les écus de guerre, les cuissards et les bracelets. « Pendant ce tems, les barons s'envoyoient messages et lettres « pour acorder d'aler ensemble et s'entremandoient le tems « du partement et le chemin qu'ils tiendroient. Vous veissiez « apareiller chevaux, palefroys et destriers, tentes et pavillons « faire, armures chargier [3]. »

Les seigneurs franks qui prirent part à la première croisade ne s'embarquèrent point. Ils se dirigeaient par terre sur Constantinople pour gagner ensuite l'Asie Mineure. Godefroi de Bouillon traversa l'Allemagne et la Hongrie; les comtes de Vermandois et de Flandre passèrent par l'Italie; Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, vint à Lyon, franchit les Alpes et prit son chemin par la Lombardie et le Frioul. Presque tous ces grands

[1] (Chronique de FOUCHER DE CHARTRES.)

[2] Gérard, sire de Bournonville en Boulonnais, partit pour la première croisade avec ses six fils, Roger, Enguerrand, Lionnel, Valeran, Antoine et Gorcéal.

[3] (Chronique de BERNARD-LE-TRESORIER.)

feudataires exerçaient leur autorité sur des provinces placées au bord de la mer; il ne faudrait pourtant pas s'étonner qu'aucun d'eux n'ait tenté le trajet par la Méditerranée ou l'Océan. Ils ne connaissaient guère la position géographique des pays qu'ils allaient conquérir, et leurs notions sur la navigation étaient bien loin d'être suffisantes [1]. Les relations maritimes des croisés avec les Génois, les Pisans et les Vénitiens ne s'établirent que sous le règne de Philippe-Auguste. Le roi Louis le Jeune, partant pour la seconde croisade, prit la voie de terre; il quitta Metz à la tête de cent mille croisés, traversa l'Allemagne et arriva à Constantinople. Dans les derniers temps de cette croisade, Philippe de Flandre et Florent, comte de Hollande, partirent des ports flamands pour se rendre en Palestine ; leur flotte portait plus de neuf mille chevaliers. Après avoir pris terre en Espagne, ils remontèrent sur leurs vaisseaux et firent voile pour l'Orient.

Dans l'entrevue de Nonancourt où l'on traita des préparatifs de la troisième croisade, Philippe-Auguste et le roi Richard réglèrent qu'ils se rendraient par mer dans la terre sainte. Les ports de départ, depuis lors, furent surtout ceux de Pise et de Gênes, Venise et Marseille; dans les dernières croisades l'embarquement à Aigues-Mortes eut plus de faveur [2]. L'his-

[1] On en pourra juger par les Pisans qui, pendant la première croisade, ayant équipé des vaisseaux pour traverser la Méditerranée, crurent toucher aux États Barbaresques en apercevant les côtes d'Aragon.

[2] Il y avait alors des *gallées*, *gallides* et *gallions*, vaisseaux à voiles et à rames ; des *dromonds*, sorte de galère longue et légère selon Du Cange ; des *huissiers* ou *vuissiers*, bâtiments de charge ; des *coques* dont la forme était haute et ronde ; des *nefs*, des *busses*, des *palandres* ou *palandries* ; des *barges* ou grandes barques ; des *coquets* ou chaloupes. — Richard Cœur-de-Lion fit marché au port de Marseille pour le fret de vingt galères et huit bâtiments de moyenne grandeur. — On voit dans Ville-Hardouin que les croisés lièrent leurs vaisseaux deux par deux lorsqu'ils voulurent les faire servir au siége de Constantinople. On remarquait dans cette flotte un très-grand navire appelé *le Monde*. Les évêques de Troyes et de Soissons et plusieurs

toire nous a conservé le traité fait avec le doge de Venise par Baudouin de Flandre, Thibaut de Champagne et le comte de Blois pour le transport en Orient d'une armée de croisés. Les Vénitiens s'engagèrent à fournir une flotte qui pût recevoir quatre mille cinq cents hommes d'armes, autant de gens montés, les chevaux, neuf mille écuyers, outre vingt mille piétons bien armés. Le traité porte que des vivres leur seront assurés pour un an. Chaque homme aura six setiers de farine, de légumes ou de blé, et une demi-cruche de vin. Trois boisseaux, mesure de Venise, et de l'eau en suffisante quantité, seront donnés à chaque cheval. Les moyens de transport devaient être réunis dans le délai d'un an, à partir de la fête des saints apôtres Pierre et Paul, en l'honneur de Dieu, du bienheureux Marc, évangéliste, et de la chrétienté. Le prix fut réglé à 85,000 marcs d'argent, de bon aloi, poids de Cologne [1].

chevaliers de Champagne et de Vermandois montaient *le Paradis* et *la Pèlerine.* — Le nombre des bâtiments qui formèrent la flotte d'Aigues-Mortes, pour la septième croisade, s'élevait à plus de quinze cents. On y comptait cent vingt gros vaisseaux. Celui qui reçut saint Louis s'appelait *la Monnaie;* il devait être d'une très-grande dimension puisqu'on y voyait la reine Marguerite, le comte d'Artois, le comte et la comtesse d'Anjou et leur suite, les principaux officiers du roi, sa chapelle et ses aumôniers, beaucoup de chevaliers et un grand nombre de moines des ordres de Cîteaux, Cluny, la Trinité et la Merci. Parmi les vaisseaux de la flotte on remarquait *la Sainte-Marie, la Rocheforte* et *le Saint-Nicolas.* Il est aussi question dans les chroniques des croisades des vaisseaux appelés *la Comtesse de l'Hospital, le Saint-Esprit* et *la Charité.*

[1] On sait que Baudouin de Flandre, les comtes de Blois et de Saint-Pol passèrent les Alpes pour se rendre à Venise et trouvèrent dans le port la flotte prête à mettre à la voile pour la Palestine. Mais beaucoup de chevaliers croisés n'avaient point tenu les engagements du traité et s'étaient embarqués sur l'Océan ; d'autres prirent la mer à Marseille ou à Gênes, de telle sorte que les croisés qui s'étaient rendus à Venise ne furent point en mesure de compter toute la somme fixée par le traité. Ils firent de leur mieux ; Baudouin de Flandre, Louis de Blois, le comte de Saint-Pol, donnèrent leur or, leur argenterie, leurs joyaux, ne conservant que leurs chevaux et leurs armes. Malgré de si grands sacrifices, les croisés devaient encore cinquante mille marcs d'argent. Le doge Dandolo mit à profit cette situation pour obtenir des chevaliers croisés qu'ils aideraient la république de Venise à soumettre la ville de Zara. Après cette expédition, les croisés renoncèrent à se rendre en Palestine ; ils s'empare-



Baudouin de Flandre couronné empereur de Constantinople dans l'église de Sainte-Sophie.

Les sires de Joinville et d'Aspremont, partant pour la septième croisade, firent marché au port de Marseille pour le fret d'un navire qui les mènerait en Orient avec vingt chevaliers. Ils envoyèrent leurs bagages à Auxonne sur des charrettes et se rendirent dans cette ville pour y descendre la Saône jusqu'à Lyon. « A côté des nefs, sur la rive, on menait les destriers ou che-« vaux de bataille. » Rendus à Lyon, ils s'embarquèrent sur le Rhône pour aller à Arles; ils prirent ensuite le chemin de Marseille. « Lorsque nous entrâmes dans nos nefs, dit Joinville, « on fit ouvrir la porte de la nef et on y mit tous les chevaux « que nous devions mener outre-mer, et puis on en ferma la « porte, qu'on boucha comme on bouche la bonde d'un tonneau « qu'on met à l'eau, parce que quand la nef est à la mer toute « la porte se trouve dans l'eau. » Ces naïfs détails peignent bien l'étonnement que la vue d'un navire livré aux flots de la mer dut inspirer aux croisés des provinces centrales. Les bacs placés sur les rivières et leurs frêles bateaux ne pouvaient guère donner l'idée d'une navigation aussi hardie. « Le vent enfla les « voiles, ajoute Joinville, et nous enleva si bien la vue de la « terre que nous ne vîmes que le ciel et l'eau; et chaque jour, « le vent nous éloigna du pays où nous étions nés, et par là « vous fais-je voir que celui-là est bien fou hardi qui s'ose « mettre en tel péril avec le bien d'autrui ou en péché mortel, « car on s'endort le soir là, et l'on ne sait si l'on ne se trouvera « pas dans le fond de la mer au matin. »

Tout ce passage des *Mémoires de Joinville* est empreint d'une naïveté charmante. On y retrouve la foi vive des anciens temps; on y voit l'étonnement qu'inspirait la nouveauté à ces chevaliers jetés par la croisade si loin de leur patrie. Au départ du navire le pilote cria : *Que les clercs et les prêtres viennent en avant;*

rent de Constantinople, et l'on vit l'un de leurs chefs, Baudouin de Flandre, ceindre l'épée et porter le diadème des empereurs d'Orient.

dès qu'ils furent venus il ajouta : *Chantez de par Dieu!* Alors ceux-ci entonnèrent le *Veni, Creator Spiritus*, et le pilote dit aux mariniers : *Faites voile de par Dieu!* Joinville parle ensuite du péril qu'ils coururent dans la traversée; ce péril devint tel, que les mariniers désespérèrent du salut commun. Le doyen de Malrut, en Champagne, prit alors la parole : « Jamais, dit-il, il « n'y eut danger dans ma paroisse par sécheresse ou trop de « pluie qu'aussitôt je n'aie fait trois processions par trois samedis et que Dieu et sa Mère ne nous aient délivrés. » C'était un samedi. Chevaliers, clercs et mariniers se rassemblent soudain sur le tillac du navire; le doyen prend la croix, et on le suit processionnellement en chantant pieusement des oraisons. Le péril disparut, dit Joinville, et le navire aborda à Chypre le troisième samedi.

Tels furent ces temps de piété fervente, de crédulité et d'héroïsme. Les juger avec les idées actuelles serait assurément porter dans les études historiques une pensée déloyale ou l'ignorance complète de ce qui se pratiquait alors. Chaque siècle eut ses erreurs, ses préjugés; mais ils n'éteignirent pas les nobles sentiments et restèrent impuissants contre la valeur et la gloire. Cette abnégation absolue, dont la prédication des croisades porta l'instinct dans tant de cœurs, mérite d'être admirée. Écoutons les chroniques : Le sire de Beaumont alla trouver les moines de Béziers, avant de prendre le chemin de la terre sainte. Il fit ses adieux aux cénobites, les pria d'oublier les torts qu'il avait eus envers eux, et après s'être recommandé à leurs prières, il leur donna sa terre et les hommes de fief qui en relevaient. Lorsque le sire de Joinville eut pris la croix, il réunit dans son manoir les châtelains du voisinage, ses amis et ses serviteurs; puis il leur dit : « Je m'en vais outre-mer et ne sais « si reviendrai. Or, adressez-vous à moi. Si je vous ai fait tort « en quelque chose, je le réparerai en tout point. » Il se retira

incontinent et « exécuta sans débats tout ce qu'ils déci-
« dèrent. »

La croisade devint l'unique préoccupation des esprits. Elle marqua le retour des sentiments de justice et de fraternité que les désordres des temps avaient éteints. Elle suspendit dans le pays des Franks la guerre entre les princes, les inimitiés personnelles, le pillage des terres; car presque tous les possesseurs des lieux fortifiés et tous ceux qui portaient l'épée prenaient la croix. « Les châteaux sont déserts, écrivait saint « Bernard; on ne voit que des veuves et des orphelins dont « les maris et les pères sont vivants! »



II

CONDITION DES SEIGNEURS ET CHEVALIERS CROISÉS PENDANT LEUR SÉJOUR EN ORIENT.



AVANT de suivre en Orient les chevaliers de France et de raconter leurs exploits sous le saint étendard, il convenait d'examiner ce qui se pratiqua dans le pays des Franks lorsque les barons et les hommes de guerre voulurent pourvoir aux dépenses de la croisade. Nous allons maintenant rechercher quels furent les éléments essentiels de l'organisation que les barons adoptèrent pour discipliner de leur mieux les nombreux chevaliers ou hommes d'armes qui suivaient leurs bannières; car il ne faut pas oublier que les uns et les autres parlaient différents idiomes [1]; que le sentiment de l'indépendance était le trait distinctif de leur esprit; que jus-

[1] « Mais qui a jamais ouï dire qu'il y eût dans une armée tant de langages divers « comme dans celle des croisés, où se trouvaient des Flamands, des Bretons, des

qu'alors les guerres particulières, le pillage des terres ou d'autres exactions avaient rempli leur vie.

On sait qu'après le concile de Clermont, Pierre l'Ermite et Gauthier Sans-Avoir précédèrent les barons franks et partirent pour la terre sainte, entraînant sur leurs pas des bandes indisciplinées où l'on comptait à peine quelques chevaliers, et qui périrent misérablement avant le terme du voyage. Pendant ce temps, Godefroi de Bouillon se préparait au départ en aliénant ses biens, en équipant des hommes d'armes. Godefroi appartenait à l'illustre maison des comtes de Boulogne. Il s'était distingué dans les guerres de son temps en Allemagne et en Italie. On citait au loin sa valeur éprouvée, son noble caractère, sa haute piété. Sur la foi de sa renommée, dix mille chevaliers ou hommes d'armes montés et quatre-vingt mille gens de pied vinrent se ranger sous ses ordres. C'est d'Abbeville en Ponthieu que cette armée s'ébranla et prit le chemin de l'Allemagne. On remarquait parmi les chefs Eustache de Boulogne et Baudouin, frères de Godefroi; leur cousin Baudouin du Bourg; les comtes de Saint-Pol et de Hainaut — Hugues de Vermandois, que ses exploits dans les guerres saintes firent surnommer *le Grand*, partit pour la croisade peu de jours après Godefroi de Bouillon. Hugues était frère du roi de France, Philippe 1er. Intrépide dans les combats, il n'eut dans les revers de la guerre ni fermeté, ni persévérance. Couvert de glorieuses blessures, il mourut à Tarse, en Cilicie, sans avoir vu Jérusalem. — Parmi les grands feudataires qui partirent avec lui, on remarquait Robert Courte-Heuse, duc de Normandie, fils aîné de Guillaume le Conquérant. Dans le premier chapitre de ce livre nous avons vu Robert engager son

« Lorrains, des Normands, des Aquitains, des Allobroges, des Allemands, des Ita-« liens?... Si un Breton ou un Allemand voulait me parler, je ne savais répondre ni « à l'un ni à l'autre. » (FOUCHER DE CHARTRES.)

duché pour se mettre en mesure de prendre part à la croisade. — Étienne, comte de Blois et de Chartres, vint aussi mêler ses bannières à celles de Hugues de Vermandois. L'histoire représente le comte Étienne comme l'un des plus riches feudataires du pays des Franks. On disait qu'il possédait autant de manoirs que l'année a de jours. — Au moment du départ, les chevaliers de Flandre vinrent se joindre à ceux du Vermandois. Les chroniques des guerres saintes parlent de la vaillance du comte Robert de Flandre et l'appellent *la lance, l'épée, le saint Georges des chrétiens*. C'est avec Hugues et les deux Robert que marchaient Alain Fergent, duc de Bretagne, Robert de Paris, Gauthier et Bernard, sires de Saint-Valery en Ponthieu, et un grand nombre de barons et chevaliers venus des duchés de Normandie et de Bretagne, de la Flandre, du Vermandois et de tout le pays situé entre la Seine et la Loire.

Les croisés des provinces méridionales partirent les derniers. Au concile de Clermont d'Auvergne, on avait vu les ambassadeurs du comte de Toulouse, Raymond de Saint-Gilles, venir mettre les trésors et l'épée de ce prince au service de la croisade qui se préparait. C'est sous les ordres de Raymond que se placèrent les croisés du Languedoc et de Provence, des pays de Gascogne et de Guienne, ceux de l'Auvergne, du Béarn et du Limousin. En Espagne, le comte de Toulouse s'était couvert de gloire contre les Maures. Sa valeur éprouvée dans les combats, sa naissance, ses nombreuses possessions, ses richesses, l'enthousiasme qu'il manifestait pour la délivrance des lieux saints, firent de lui l'un des principaux chefs de la croisade.

Adhémar de Monteil, évêque du Puy et légat apostolique, accompagnait Raymond de Saint-Gilles. Adhémar appartenait à l'une des plus nobles familles du Haut-Languedoc. Dans la croisade, on le vit tour à tour porter la crosse et la mitre des prélats, la lance et l'épée des chevaliers. Il prit part à plusieurs

combats et y déploya un rare courage. Puis venaient Gaston IV, vicomte de Béarn; Raimbaud III, comte d'Orange; Guillaume V, seigneur de Montpellier [1]; Guillaume Amanjeu, sire d'Albret; Guillaume d'Urgel, comte de Forcalquier; Raymond, vicomte de Turenne; Gérard, comte de Roussillon; le vicomte Héracle de Polignac [2]; Roger, comte de Foix; Astanove VII, comte de Fezensac; Raymond Pelet, vicomte de Narbonne; Pierre Raymond, sire d'Hautpoul en Albigeois.

Il y avait alors en Italie une noble famille d'origine normande que ses exploits ont rendue célèbre. C'était celle de Robert Guiscard. On sait que, suivi de quelques chevaliers, Robert Guiscard avait quitté son manoir de Hauteville pour s'établir en Italie, où il conquit la Calabre et la Pouille. Lorsque les barons franks traversèrent ces provinces, Robert Guiscard n'était plus. Roger, l'un de ses fils, avait hérité de ses conquêtes; Bohémond, frère de Roger, gouvernait la principauté de Tarente. Mais la part faite à ce dernier était loin de satisfaire son ambition : aussi chercha-t-il à s'assurer, en prenant part à la croisade, une fortune meilleure [3]. Il assiégeait Amalfi lorsque les croisés passèrent en Italie. « Bohémond « demanda les motifs de leur pèlerinage et apprit qu'ils al- « laient enlever Jérusalem, ou plutôt le sépulcre du Seigneur

[1] Guillaume V se prépara à la croisade par de bonnes œuvres. Il donna tous ses biens à l'église de Maguelonne.

[2] Raymond d'Agiles nous apprend que le vicomte Héracle de Polignac portait dans les combats le grand étendard de l'Église.

[3] Anne Comnène nous a laissé un curieux portrait de Bohémond : « Ni l'empire « grec, ni les pays étrangers, dit-elle, n'ont produit en notre siècle un homme qui « pût lui être comparé. Sa présence éblouissait autant les yeux que sa réputation « étonnait l'esprit. Sa taille était si avantageuse qu'il surpassait d'une coudée les plus « grands. Sa bonne mine avait quelque chose de doux et de charmant; mais la gran- « deur de sa taille et la fierté de ses regards offraient quelque chose de farouche et « de terrible. Il était fin et rusé, parlant fort à propos et ne se trouvant jamais em- « barrassé de ce qu'il avait à répondre. »

« et les lieux saints, à la domination des gentils. On ne lui ca-
« cha pas non plus combien d'hommes, et de noble race et de
« haut parage, abandonnant pour ainsi dire l'éclat de leurs
« honneurs, se portaient à cette entreprise avec une ardeur
« inouïe. Il demanda s'ils transportaient des armes, des provi-
« sions, quelles enseignes ils avaient adoptées et quels étaient
« leurs cris de guerre. On lui répondit qu'ils portaient leurs
« armes à la manière française; qu'ils faisaient coudre à leurs
« vêtements, sur l'épaule ou partout ailleurs, une croix de drap
« ou de toute autre étoffe; qu'enfin, renonçant à l'orgueil des
« cris d'armes, ils s'écriaient tous, humbles et fidèles : *Dieu le*
« *veut!* Bohémond prit aussitôt la croix [1]. » On reconnaît dans
ce récit l'esprit qui dominait les chroniqueurs des guerres
saintes. Ils surent rarement démêler les instincts des passions
humaines à travers ce saint enthousiasme dont les croisés pa-
raissaient tous animés. Mais ce que nous savons du caractère
de Bohémond, *l'Ulysse des Latins*, nous persuade aisément que
l'ambition eut plus de part dans des résolutions si soudaines que
la pieuse pensée de délivrer le saint sépulcre.

Dix mille chevaliers ou hommes d'armes montés prirent la
croix avec Bohémond; ils commandaient à vingt mille gens de
pied. On distinguait parmi les chefs d'origine franke Richard,
prince de Salerne, Robert de Sourdeval, Homfroi de Montaigu,
Boile de Chartres, Hermann de Cany, et surtout ce valeureux
Tancrède, dont Raoul de Caen a raconté la vie, dont le Tasse
a immortalisé le nom, mêlant au récit de ses exploits les roma-
nesques amours de Clorinde et les douleurs de la tendre Her-
minie.

Tels furent les principaux chefs des armées chrétiennes pen-
dant la première croisade. On s'est souvent demandé quel pou-

[1] (Traduction de GUIBERT DE NOGENT.)

vait être le degré d'autorité réelle de ces chefs sur les croisés qu'ils menaient au combat. Ce que nous savons des relations des grands feudataires avec les vassaux d'un ordre inférieur ne nous a point paru pouvoir suffire pour résoudre complétement cette question; car les guerres saintes eurent pour effet immédiat de modifier essentiellement tous les rapports féodaux. « Celui qui marchait pour la croisade, dit M. Heeren, se re- « garda tout à coup comme indépendant et égal en autorité à « chacun de ses compagnons. Il n'y avait là, ni ne pouvait y « avoir de commandement, dans le sens que nous attribuons « aujourd'hui à cette expression. La valeur et la prudence re- « connues, les grandes qualités personnelles, le génie, pouvaient « seuls, là comme partout, donner une prééminence qui con- « duisait à une sorte de commandement accordé par la con- « fiance. Tel fut celui qu'exerça Godefroi de Bouillon[1]. » A ce sentiment d'indépendance qui dominait la plupart des croisés, il faut joindre la difficulté de porter l'organisation et la discipline au milieu d'armées innombrables formées d'éléments divers et qui se recrutaient sans cesse. « Car l'enthousiasme de- « vint si universel qu'il n'y avait aucune route, aucune cité, au- « cune plaine, qui ne fût couverte de tentes et de pavillons, d'une « foule de barons et de chevaliers, d'hommes et de femmes de « toutes conditions. L'air retentissait du son des cornets et des « trompettes[2]. Les croisés avaient des armes de toute espèce, des

[1] (*Essai sur l'influence des Croisades*, par Heeren.)

[2] L'anonyme du *Musée Italique* rapporte que dans la première croisade les chrétiens avaient une symphonie guerrière. Il est question dans Robert le Moine, chroniqueur de la même croisade, des sistres, des trompettes et des clairons. « En « racontant les combats que livrèrent les croisés sous les murs de Marrash, Robert « le Moine parle d'un chasseur nommé Éverard, si habile à tirer les sons du cor, « qu'il était parvenu à imiter le tumulte des voix. Ces sons confus et prolongés « excitaient le courage des croisés et jetaient l'effroi dans les rangs de l'enne- « mi... » (*Biblioth. des Croisades.*)

Les croisés ne tardèrent pas d'ailleurs à adopter les instruments en usage dans

« lances, des épées, des boucliers, des casques, des arcs ou des « bâtons aigus. L'or brillait sur la tente des grands; les lits de « repos étaient peints de couleurs diverses. Les princes faisaient « transporter de petites barques qu'ils lançaient dans les ri- « vières, et leurs filets se remplissaient de poissons. Ils avaient « aussi des faucons, qu'ils lâchaient contre les oiseaux lorsque « ceux-ci venaient à voltiger sur leur passage[1]. »

Godefroi de Bouillon et Raymond de Saint-Gilles ne négligèrent rien pour discipliner les croisés, qui les reconnaissaient pour chefs immédiats[2]. Godefroi, traversant la Hongrie, défendit le pillage des terres sous peine de la vie, et les terres furent respectées[3]. Cependant la disette menaçait l'armée; elle appesantit si bien ses rigueurs sur les croisés qui traversaient la Pouille, que le découragement gagna beaucoup d'entre eux. « Ils vendirent leurs arcs, dit Foucher de Chartres, reprirent « leur bâton de pèlerin et s'en retournèrent chez eux, ce qui les « couvrit d'opprobre. »

Les désordres dont beaucoup de croisés donnèrent le spectacle dans les guerres saintes accrurent aussi les difficultés que devait rencontrer l'organisation des armées chrétiennes. Ces désordres devinrent tels au siége d'Antioche, que *les folles*

l'Orient. Les nacaires ou timbales, le tambour sarrasin et les olifants se mêlèrent alors à la trompette d'airain, aux harpes, aux cornets de bois, de fer ou d'argent.

[1] (*Musée Italique*, par dom MABILLON et dom GERMAIN.)

[2] Raymond d'Agiles dépeint d'une façon touchante la sollicitude du comte de Toulouse. « Raymond, dit le chroniqueur, veillait sans cesse au salut des pèlerins et ne « se couchait jamais que le dernier. Quoique les uns arrivassent à midi, les autres le « soir, pour reposer sous leurs tentes, le comte ne se livrait au sommeil qu'au milieu « de la nuit ou bien au chant du coq. »

[3] « Il recommanda et fit crier que si chier comme chacun avoit sa vie, nul ne fust « si hardy d'oster à ceux de la terre nulle rien, ni de leur faire nul tort; ains les « teinssent tous à compaignons et à frères; ains advint qu'ils passèrent toute Hon- « grie; ni oncques entre eux n'eut aucune petite noise » (Chronique de BERNARD LE TRÉSORIER.)

femmes de vie mauvaise furent rejetées de l'ost. La mort punissait l'adultère; on défendit sous des peines sévères les *beuveries, tavernes, jeux de dés et mauvais sermens*[1]. L'ordre régna alors dans l'armée chrétienne. Robert le Moine et Baudri parlent avec admiration de la marche de cette armée vers Jérusalem, après le siége d'Archas. Les porte-étendards s'avançaient les premiers; puis venaient les différents corps de croisés avec les bagages, le clergé et les pèlerins sans armes. Les gens montés avaient ordre d'aller au pas, afin que les hommes de pied et les pèlerins malades pussent suivre l'armée. Ceux qui méconnaissaient la discipline étaient punis; et pendant que les chefs entretenaient les croisés de leur gloire future, les prélats et les chapelains les exhortaient à la pratique des vertus chrétiennes.

Dans les croisades qui suivirent, les désordres que l'on cherchait à réprimer se renouvelèrent[2]. Le jeu surtout était l'objet de fréquentes querelles que les chevaliers vidaient l'épée à la main. Pour y remédier, Philippe-Auguste et le roi Richard publièrent une ordonnance dont le texte peu connu offre de bien curieux détails. En voici quelques dispositions :

« Personne dans l'armée ne jouera à aucune espèce de jeu,
« sauf les chevaliers et les ecclésiastiques. Ils ne pourront per-
« dre plus de vingt sous dans tout le jour et dans toute la nuit.

[1] (Chronique de BERNARD LE TRÉSORIER.)

[2] Les peines auxquelles on eut recours pour maintenir la discipline dans l'armée étaient pourtant d'une sévérité extrême. Après la prise de Constantinople, nous voyons le comte de Saint-Pol *faire pendre un de ses chevaliers, l'escu au col, accusé et convaincu d'avoir retenu une part du butin*. (VILLE-HARDOUIN.) On avait réglé que les richesses trouvées dans Constantinople seraient l'objet d'un partage régulier entre les croisés de France et les Vénitiens.

« Je vous parlerai, dit Joinville, d'un chevalier qui fut pris au bordeau (*bordel*),
« auquel on donna *l'option*, selon les usages du pays. L'option étoit telle que la ri-
« baude le mèneroit par le camp en chemise, une corde attachée aux génitoires, ou bien
« il perdroit son cheval et son armure et il seroit chassé de l'armée. Le chevalier
« laissa son cheval et son armure au roi et s'en alla du camp. » (Mémoires de JOINVILLE.)

« S'ils violent cette défense, ils paieront cent sous par chaque « sou qu'ils perdront au delà de vingt sous.



« Les rois joueront selon leur bon plaisir ; et ceux qui servent « dans leur palais pourront jouer jusqu'à vingt sous. On battra « de verges les serviteurs qui joueraient entre eux. Les marins « seront pendant trois jours plongés du haut du vaisseau dans « la mer, à la manière des marins[1]. »

L'*Histoire de la milice française*, par le P. Daniel ; Montfaucon, dans ses *Monuments de la monarchie ;* les *Royaux Lignages*, de Guillaume Guiart ; *la Philippide*, de Guillaume le Breton ; les savantes dissertations de Du Cange et surtout *la Panoplie* de Carré, traitent avec les plus grands détails des armes dont on se servait au moyen âge. Si l'on veut bien se fixer sur celles qui furent en usage dans les croisades, il convient de recourir aux ouvrages que nous venons de citer, et cette simple indication nous a paru préférable à une érudition d'emprunt trop en

(Chronique anglaise de Jean Bromton. — *Bibliothèque des Croisades*.)

dehors, d'ailleurs, de notre sujet. Nous nous bornerons donc à signaler les principales armes offensives et défensives dont les chroniques des guerres saintes font mention.

Parmi les premières, il faut placer d'abord cette forte épée des guerriers franks, longue, large, à un seul tranchant, arme redoutable[1] avec laquelle Godefroi de Bouillon abattait d'un seul coup la tête des plus forts chameaux. Après l'épée venait la lance en bois de pommier, de frêne ou de tremble, au fer aigu, qu'accompagnait souvent une petite flamme ou banderole à la croix brodée. Foucher de Chartres raconte que dans un combat, Baudouin, comte d'Édesse et plus tard roi de Jérusalem, perça de sa lance un Sarrasin avec une violence telle, que la banderole blanche attachée au fer resta dans la plaie du blessé. La hache à deux tranchants fut fort en usage dans les croisades; c'était l'arme des premiers Franks. Il est question dans Guibert de Nogent de Guillaume, vicomte de Melun, dont la forte hache portait la terreur dans les rangs des Sarrasins; on le surnomma *le Charpentier*. Il y avait aussi des massues ou masses d'armes en plomb et en fer, des flèches et des javelots, le poignard ou petit couteau appelé *miséricorde*, l'arbalète, arme si meurtrière, qu'elle fut proscrite comme trop homicide par le concile de Latran.

L'armure de l'homme de guerre croisé se composait d'un haubert, sorte de cotte ou chemise de mailles placée sur le *gambison* [2], d'un heaume ou quelquefois d'un chapeau de fer,

[1] « Ce fut alors que les épées forgées dans le pays des Franks ne purent se rassa- « sier de carnage; les morts restaient debout entre les vivants, tant on se pressait « sur le champ de bataille. Godefroi pourfendit un Sarrasin semblable à Goliath pour « l'audace, la force et la stature. » (Chronique de ROBERT LE MOINE. — *Bibliothèque des Croisades.*)

[2] Camisole en étoffe ou en cuir rembourrée d'étoupes. Elle amortissait les coups de pointe et empêchait que la peau ne fût blessée par les nombreuses mailles du haubert. Ville-Hardouin parle d'Eustache de Marquais, chevalier de Flandre, qui, pen-

des chausses de mailles, de l'écu, des brassards, des cuissards et des gantelets. Le heaume, ou casque des batailles, ne laissait passer le jour que par la visière, appelée aussi *œillère* ou *ventaille*. « Pendant que nous marchions, dit Joinville, je fis ôter son « heaume au roi, et lui baillai mon chapel de fer pour qu'il eût de « l'air. » Les hauts barons et la plupart des chevaliers plaçaient souvent sur leur armure une cotte d'armes, sorte de tunique en drap, en soie ou en velours. Lorsque Gaucher de Châtillon défendit seul l'entrée d'une rue contre une nuée de Sarrasins, on le vit profiter d'un moment où ceux-ci fuyaient en désordre pour *déflécher sa cotte d'armes*, percée de toutes parts par les traits de l'ennemi. « La remettant ensuite et voyant les Sarrasins ren- « trer par l'autre bout de la rue, il leur recouroit sus l'épée au « poing et les en chassoit. » Ceci rappelle le roi Richard sortant aussi de la mêlée le corps couvert de flèches, et *ressemblant*, dit Geoffroi Vinisauf, *à une pelote couverte d'aiguilles*.

La cavalerie formait la principale force des armées chrétiennes. Les hommes de pied, dont on retirait de grands services pendant les siéges, en pouvaient rendre fort peu dans les combats ; mais souvent ils servaient à remettre en selle les cavaliers renversés, car beaucoup de ces derniers, embarrassés dans leur pesante armure, n'auraient pu sans assistance remonter sur leurs chevaux [1]. Les combattants de race noble tenaient à déshonneur de combattre à pied. Foucher de Chartres et Albert d'Aix ont dépeint la douleur des chevaliers qui se trouvèrent dans cette situation après avoir perdu leurs chevaux. Plusieurs d'entre eux montèrent sur des chameaux ou sur des ânes plutôt que d'être assimilés aux gens de pied [2].

dant le siége de Constantinople, combattit avec la plus grande valeur, *n'estant armé que d'un gamboison et d'un chapeau de fer, l'escu au col.*

[1] (*De l'influence des Croisades*, par M. de CHOISEUL D'AILLECOURT.)

[2] « A la bataille d'Antioche, on remarqua une foule de chevaliers, qui dès leur

On a cherché à se rendre compte de la stratégie des armées croisées; mais les notions que l'on recueille n'indiquent rien de précis. Presque toujours, après un conseil préalable tenu par les principaux chefs, l'armée se divisa en plusieurs corps, et ces corps agirent isolément. Le combat d'Antioche et la bataille d'Ascalon révélèrent plus de tactique. Voici d'ailleurs, sur ce sujet, quelques règles empruntées à la chronique de Marin Sanuto : « Rien n'est plus heureux à la guerre que de « voir un camp bien gardé, un camp où les guerriers peu- « vent passer les jours et les nuits en sécurité, comme s'ils « avaient emporté avec eux leur propre ville... Une armée qui « s'avance en désordre est toujours en péril... La nature crée « peu d'hommes avec une âme forte et intrépide ; la discipline « donne du courage à un grand nombre... Appelez beaucoup « d'hommes quand vous aurez à délibérer ; pour le commande- « ment agissez tout seul... Il vaut mieux laisser derrière soi des « troupes de réserve que de répandre les soldats en avant de « l'armée[1]. »

Si l'on consulte attentivement les chroniqueurs des croisades, on pourra reconnaître que ces règles furent rarement pratiquées. En lisant les récits d'Albert d'Aix, de Robert le Moine, de Raymond d'Agiles et même les descriptions de combats qui se rattachent aux dernières croisades, ce qui frappe tout d'abord, c'est le manque d'ensemble dans les préparatifs comme dans l'action, c'est l'imprévoyance des chefs et la témérité des chevaliers. Ici, l'imprudence de Geoffroi de Rancon met en péril toute l'armée ; là, Robert de Bruges abandonne son

« enfance avaient coutume de combattre à cheval, confondus avec les fantassins « parce qu'ils n'avaient plus de coursiers. On vit d'illustres guerriers marcher contre « l'ennemi sur une mule, sur un âne, ou sur toute autre vile monture qu'ils purent « se procurer. » (Chronique d'Albert d'Aix.)

[1] (*Les Secrets des Fidèles de la Croix*. — M. Michaud, *Histoire des Croisades*.)

rang pour se précipiter seul dans les lignes ennemies. Le roi Louis le Jeune, séparé de son escorte, se vit entouré de Sarrasins. Souvent la vie de saint Louis fut menacée par l'imprévoyance des sergents d'armes préposés à la garde de la personne royale.

Dans la première croisade surtout, la confiance dans la cause sainte pour laquelle on marchait sembla devoir suffire à tout. Malgré des forces inégales, les chevaliers se précipitaient gaiement au combat (*festivè*), et souvent les conseils de la prudence purent être taxés de lâcheté. A Ramla, Herpin, vicomte de Bourges, engageait Baudouin de Jérusalem à ne pas témérairement risquer la bataille : « Herpin, s'écria Baudouin, si tu as « peur, retire-toi et va-t'en à Bourges[1]. » Dans la mêlée on n'aurait pu sans déshonneur reculer, même devant une mort inévitable. Les chroniqueurs des guerres saintes n'ont point de termes assez forts pour exprimer le mépris qu'inspiraient ceux qui fuyaient. Il fallait être vainqueur, dit Guillaume de Tyr, ou perdre la vie dans le combat.

Les chevaliers de l'ordre du Temple s'acquirent une brillante renommée dans les croisades, et c'est surtout pour ces hommes intrépides que le nombre des ennemis importait peu. « Un templier, disait-on, poursuit mille Sarrasins, deux mille, « dix mille !... » Les musulmans restaient frappés d'épouvante lorsqu'ils voyaient flotter dans les combats le grand étendard de l'ordre, ce Baucéant, *parti de sable et d'argent,* dont les couleurs héraldiques annonçaient la paix aux chrétiens, la mort aux infidèles. Les vêtements blancs des chevaliers du Temple, les cicatrices qui sillonnaient leur visage, leur longue barbe, donnaient un noble aspect à ces soldats du Christ. Si les richesses corrompirent leurs mœurs, si leur puissance porta ombrage à nos

[1] (Chronique de GUIBERT DE NOGENT.)

rois, n'oublions pas ce que l'institution de leur ordre avait eu d'admirable. « Ils devoient être armés de foi au dedans, de fer « au dehors; ez églises, moines ou hermites; ez batailles, durs « et féroces, mais plains de bénignité envers povres et souffre- « teux. Garde-malades la nuit, soldats le jour, jamais de rançon « pour eux, pas un pan de mur, pas un pouce de terre; vivants « ou morts, toujours au Seigneur[1] ! »

La fin glorieuse de Jacquelin de Maillé, maréchal du Temple, a été décrite par Geoffroi Vinisauf[2]. La cavalerie de Saladin avait surpris Nazareth; dès qu'on en eut la nouvelle, cent trente chevaliers du Temple ou de l'ordre de l'Hôpital, suivis de trois cents hommes de pied, accoururent pour sauver la ville. L'ennemi comptait sept mille cavaliers. Le grand maître du Temple et deux chevaliers rentrèrent seuls à Jérusalem; tout le reste périt dans cette lutte trop inégale. On dit qu'ayant épuisé leurs flèches, des chevaliers arrachèrent de leur corps celles dont ils étaient percés et les renvoyèrent aux Sarrasins. Seul debout au milieu des morts, Jacquelin de Maillé combattait encore. Son cheval finit par s'abattre. Couvert de blessures, la lance à la main, Jacquelin de Maillé refusait de se rendre; il tomba enfin percé de coups. On raconte qu'étonnés de tant de valeur, les Sarrasins le prirent pour saint Georges, qui, disait-on, descendait du ciel au jour des batailles et combattait dans les rangs des chrétiens. Frappés d'admiration et de respect, les Sarrasins entourèrent le corps de Jacquelin de Maillé; les uns s'emparaient de ses armes, les autres se partagèrent ses vêtements couverts de sang et les débris de son armure.

[1] (*Lettres* de SAINT BERNARD. — *Éclaircissements sur les ordres de chevalerie*, par M. MICHAUD. — *Histoire de saint Louis*, par M. le marquis de VILLENEUVE-TRANS.)

[2] Voir aussi la *Chronique de Tours* et l'*Histoire de Jérusalem*, par l'Anonyme de BONGARS, *Gesta Francorum* : « Nam quidam Templarius, officio miles, natione Turo- « nius, nomine Jakelinus de Mailliaco, etc. »



Mort de Jacquelin de Maillé, maréchal de l'ordre du Temple.

On s'accorde à rattacher aux guerres saintes l'origine de l'art héraldique. Aux beaux jours de la Grèce antique et de la domination romaine, les tombeaux, les boucliers, les étendards offraient déjà des signes symboliques de toutes sortes; mais la science du blason ne prit véritablement naissance qu'au temps des croisades. On voyait arriver en Orient, des contrées les plus lointaines, des corps de chevaliers parlant diverses langues, soumis à différents chefs; les emblèmes placés sur les étendards des croisés, sur leur écu, sur le cimier de leurs casques, servirent à les distinguer. On varia alors les armoiries par mille combinaisons ingénieuses. Beaucoup de chevaliers formèrent leur blason avec quelques pièces de l'écu du suzerain qu'ils avaient suivi dans les guerres saintes. D'autres ne prirent des armoiries qu'après les avoir méritées par leurs exploits contre les Sarrasins; leur écu jusqu'alors restait blanc ou ne portait qu'une couleur.

Le blason emprunta aux croisades plusieurs de ses emblèmes. Les besants, les coquilles, les croix, les merlettes, les croissants sont autant de souvenirs des guerres saintes. Renaud de Beauvais, tué au siége d'Acre où il commandait les archers, avait placé des coquilles sur son écu, et les châtelains de Beauvais, ses descendants, les conservèrent dans leur blason comme un glorieux héritage. L'écu de guerre des Raineval, des Chambly, des Hangest, des Hauteclocque, des sires de Grailly, portait aussi des coquilles, symboles des pèlerinages d'outre-mer. Bergues de Fransures, chevalier de Picardie dont il est question dans Ville-Hardouin, les Courtenay, les Carbonnel de Canisy, les vicomtes de Melun, les d'Espinay composèrent leur blason avec des besants ou monnaie de Byzance; ces besants quelquefois indiquaient la rançon donnée aux infidèles pour le rachat des chevaliers qu'ils retenaient dans les fers. Les Choiseul, les d'Estourmel, les Rougé, les Tramecourt, les Lameth s'illus-

trèrent dans les guerres d'Orient et mirent des croix dans leur blason ; Odon de Ham, Asselin de Louvencourt, Léon de Dienne placèrent des croissants dans le leur; d'autres, comme les sires d'Aumont, les Sarcus, les Beauvilliers, les Gaudechart, les Villiers de l'Isle-Adam adoptèrent les merlettes, oiseaux privés de bec et de pattes, dont la vue rappelait les blessures reçues et les dangers des lointains voyages.

Les armes des sires de Coucy sont aussi un souvenir des guerres saintes. On dit que, surpris par les infidèles et ne pouvant retrouver leurs cottes d'armes et leurs bannières, Thomas de Coucy, le seigneur de Longueval et quelques chevaliers coupèrent leurs manteaux d'écarlate, fourrés de vair, et s'en partagèrent les morceaux en guise de cottes d'armes et d'étendards. Après la victoire, Thomas de Coucy et le seigneur de Longueval jurèrent de ne jamais porter d'autres couleurs. Les sires de Coucy, depuis lors, eurent leur blason *fascé de vair et de gueules;* les Longueval adoptèrent les *bandes*, mais le vair et les gueules formèrent le fond de l'écu [1].

Les premières armes des barons de Chateaubriand furent *de gueules, semé de pommes de pin d'or sans nombre.* Saint Louis, voulant reconnaître les services rendus à la Massoure par Geoffroi V de Chateaubriand, régla qu'à l'avenir son blason serait *de gueules, semé de fleurs de lis d'or.* Geoffroi V substitua alors à l'ancienne devise des Chateaubriand, ***Je sème l'or***, celle que ses descendants portent encore : ***Mon sang teint les bannières de France.***

[1] (*Noblesse et Chevalerie du comté de Flandre, des pays d'Artois et de Picardie.* Amiens, 1843.)

Le blason emprunta aussi aux guerres saintes plusieurs de ses émaux. L'*azur*, que les chevaliers placèrent dans leur écu, signifiait dans l'idiome arabe *couleur bleue* (*cerulum pigmentum*). Le mot *gueules* servait à désigner la couleur rouge dans le langage oriental. *Sinople* (Sinope) était le nom d'une ville de l'Asie Mineure. Le mot *sable* dérive du *sabellina pellis*, animal fort commun dans les contrées que les croisés traversèrent.

C'est aussi aux guerres saintes qu'il faut rapporter l'origine des cris de guerre. On sait que les premiers croisés marchaient au combat en criant : *Diex el volt!* Mais la plupart des barons eurent bientôt un cri de guerre distinct. Les chevaliers qui suivaient les bannières de Raymond de Saint-Gilles crièrent *Toulouse!* Ceux qui accompagnaient le duc Robert Courte-Heuse criaient *Normandie!* Dans la cinquième croisade, Constantinople fut pris aux cris de *Flandre! Flandre au lion!* Les d'Estourmel adoptèrent pour cri le mot *Creton!* en mémoire de Reimbold Creton, seigneur d'Estourmel, qui s'illustra dans la première croisade. Les Longueval, de Picardie, criaient *Dragon* pour rappeler le souvenir d'un sire de Longueval, que sa vaillance dans les guerres saintes avait fait surnommer *le Dragon.* Les Coucy eurent plusieurs cris de guerre [1]. Guillaume de Tyr nous apprend que les rois de Jérusalem criaient dans les combats : *Au Christ victorieux! Au règne du Christ!* Les croisés se croyaient invincibles lorsque dans la mêlée ils entendaient le cri de guerre du roi Richard : *Dieu, secourez le saint sépulcre!*

L'organisation féodale de la terre sainte va nous occuper. Nous avons vu dans quelles conditions les barons et les hommes de guerre s'étaient croisés, et quelle était l'ordonnance des armées chrétiennes. Examinons maintenant comment procédèrent les chefs lorsqu'ils voulurent régulariser la conquête par la possession. Cette question peut fournir le sujet d'études attachantes; et ce n'est pas sans intérêt qu'on suit ces chevaliers jetés par la croisade si loin de leur patrie, de leur famille et de leurs fiefs, qu'on les voit s'établir en Orient dans une situation pour laquelle l'avenir est sans garantie, car le sort des armes peut en un jour anéantir le droit du possesseur

[1] *Notre-Dame au seigneur de Coucy! Coucy à la merveille! Place à la bannière!*

et forcer le chevalier croisé à s'éloigner de son nouveau fief.

Le partage du territoire, qui s'accomplit après la prise de Jérusalem, eut pour premier effet d'accroître l'antipathie profonde qui divisait les croisés des pays situés au nord de la Loire et les Provençaux (*Provinciales*); on donnait ce nom à tous ceux qui reconnaissaient le comte de Toulouse pour chef, soit qu'ils fussent du Languedoc ou qu'ils appartinssent au Limousin et à l'Auvergne. Raoul de Caen dépeint le *Provençal* sous des couleurs peu favorables, et c'est ainsi qu'il termine le portrait: *Les Franks au combat, les Provençaux aux vivres!* [1] A Ascalon et au siége d'Arsouf, les troupes de Godefroi et celles de Raymond de Saint-Gilles furent sur le point d'en venir aux mains. Il fallut pour les séparer l'intervention de Tancrède et des deux Robert. Les *Provençaux* étaient plus riches, mieux équipés que les Franks; aussi ces derniers disaient-ils que les soldats de Raymond de Saint-Gilles passaient leur temps à *parer leurs chevaux et leurs mulets*. Les trésors du comte Raymond étaient tels, qu'après la prise de Marrah il voulut désintéresser les principaux chefs de la croisade ou les prendre à sa solde, afin de s'assurer la possession de la Palestine. Il offrit *dix mille sous* à Godefroi de Bouillon, *dix mille* à Robert de Normandie, *six mille* au comte Robert de Flandre, *cinq mille* à Tancrède; mais ses offres restèrent sans effet; on prit Jérusalem et Godefroi fut proclamé roi.

Les chefs de la croisade eurent des principautés, des comtés, des baronnies, et pour régler leurs relations féodales avec le pouvoir royal, on rédigea les célèbres coutumes ou *Assises de Jérusalem*, appelées aussi *lettres du saint sépulcre*. La possession des fiefs, le service militaire, les obligations des seigneurs envers le suzerain, le jugement des différends, la punition des

[1] Franci ad bella, Provinciales ad victualia. (*Gestes de Tancrède*, par Raoul de Caen, *son familier*).

crimes, trouvèrent place dans ces coutumes. Voici les dispositions qui s'appliquent aux rapports de la noblesse avec la royauté, aux grands officiers du palais, aux fiefs, à la preuve par le duel, aux dettes contractées :

« Le roi est le chef suprême de la hiérarchie féodale et ne « tient son royaume de personne, *for Dieu*. Le patriarche an- « nonce son avénement aux *seigneurs, preslats, maîtres, barons,* « *chevaliers et bourgeois*. Le roi se rend au saint sépulcre; là il « offre sa couronne, *comme la femme qui avoit son enfant masle* « *alloit l'offrir au temple*. Les barons et chevaliers prêtent ser- « ment de fidélité et doivent hommage de leurs fiefs. Le roi ne « doit hommage à personne, *car il ne tient son royal fief d'au-* « *cuns barons*. Le roi commande l'armée féodale, préside à la « justice et à l'administration du royaume.

« Les quatre grands dignitaires sont : le sénéchal, le conné- « table, le maréchal, le chambellan. Le premier exerce la jus- « tice royale, préside aux finances, à la vente des possessions « royales; il garde le trésor, paie les chevaliers, les sergents et « les écuyers d'armes. Le connétable préside à la guerre; *il* « *doit ordonner bataille et aux gens d'armes de chevaucher ou re-* « *tourner par le commandement du roi*. Le maréchal commande « sous les ordres du connétable; il lui doit hommage de son « office. Le chambellan sert le corps du roi; il doit lui présenter « *sa coupe, et quand le roi a mangié, il doit aller avec les autres* « *officiers mangier*.

« La cour des barons est présidée par le roi, et, en son ab- « sence, par l'un des quatre premiers barons : le prince de « Galilée, le seigneur de Césarée et de Sidon, le comte de « Joppé, le comte de Tripoli. Tous les barons, c'est-à-dire tous « ceux dont les fiefs relèvent immédiatement de la couronne, « sont juges et pairs de cette cour qui doit connaître de toutes « les affaires féodales.

« Le seigneur peut donner son fief à l'Église, à un monastère
« ou à des laïques. Ses héritiers doivent respecter sa volonté,
« car le seigneur, comme le roi, *ne tient sa seigneurie d'aucun*
« *autre, for Dieu.* Le feudataire doit service de son corps et de
« ses hommes au baron, et quand il ne peut le suivre à la
« guerre, soit par infirmité, ou parce qu'il appartient à l'Église,
« il doit dire : *Je veux bien que mes gens vous aident.* Le fief ap-
« partient toujours à l'aîné mâle de la ligne qui l'a possédé dans
« l'origine. Le baron rentre dans le fief aliéné toutes les fois
« que le feudataire ne remplit pas les conditions du contrat,
« c'est-à-dire la promesse de foi, l'hommage et le service mili-
« taire. Lorsque le feudataire laisse un enfant en bas âge, à
« défaut d'héritier le baron a sur cet enfant droit de garde féo-
« dale. Quand l'enfant a quinze ans, il doit se présenter au
« baron et lui dire : *J'ai quinze ans d'âge complets.* Celui-ci lui
« doit alors l'investiture. Quant à *damoiselle, il est us longue-*
« *ment qu'à douze ans elle peut requerre son fief,* pourvu qu'elle
« prenne mari pour le défendre.

« Les barons, hauts justiciers du royaume, doivent être sages,
« loyaux et bons justiciers; les plaideurs doivent avoir l'esprit sain,
« *n'estre doutifs, ne esbahis, ne hontous, ne hatifs, ne se trop courrou-*
« *cer, ne se trop esmouvoir en plaidant.* La preuve d'un fait peut
« être faite par le demandeur et le défendeur. Lorsqu'il s'agit
« de la perte d'un membre, de la vie ou de l'honneur, ou bien
« d'une plainte civile dont la valeur excède un marc d'argent,
« on ordonne le combat. « Tu me dois telle somme. — Tu
« en as menti. — Je t'appelle au combat. » Telle est la procé-
« dure.

« Le chevalier doit acquitter ses dettes exactement ; mais il
« ne peut être retenu en gage par son créancier. Celui-ci,
« néanmoins, aura la faculté de faire vendre tout ce que le
« débiteur lui aurait confié en nantissement, et, lorsque ceci

« ne suffit pas, il doit se présenter devant la cour, qui peut « faire vendre le fief [1]. »

L'organisation des pays conquis fut toujours pour le vainqueur la condition indispensable d'une possession durable. Nous voyons dans l'histoire des peuples combien le pouvoir des conquérants s'affermit lorsqu'ils surent associer à leur fortune ceux qui les avaient suivis. Guillaume d'Angleterre, avec ses Normands, Simon de Montfort, avec ses chevaliers, procédèrent au partage des terres dès que le sort des armes leur eut donné la victoire. Ainsi fit Godefroi à Jérusalem; et au jour où les chevaliers croisés devinrent eux aussi possesseurs, Godefroi put mieux compter sur leur épée, car désormais ils auraient à défendre leurs plus chers intérêts en défendant ceux de leur chef.

[1] (*Assises de Jérusalem.* — *Éclaircissements sur les Assises de Jérusalem*, par M. MICHAUD.)

SERVICE MILITAIRE DES FIEFS DANS LE ROYAUME DE JÉRUSALEM.

Les baronnies de Joppé, Ascalon, Ramla, Ibelin et Mirebel doivent ensemble 500 chevaliers, savoir : Ascalon, 425 chevaliers ; Joppé, 25 chevaliers ; Ramla et Mirebel, 40 chevaliers ; Ibelin, 10 chevaliers.

La baronnie de Galilée doit 500 chevaliers ; la partie en deçà du Jourdain, 60 chevaliers, et la terre au delà, 40.

La baronnie de Saïette, de Montfort et de Césarée doit 500 chevaliers, et ses dépendances, savoir : Saïette et Montfort, 60 chevaliers ; Césarée, 25.

La seigneurie de Crac, de Montréal et de Saint-Abraham doit 60 chevaliers ; le Crac en particulier en doit 40 ; Montréal 20.

La seigneurie du comte Josselin doit 50 chevaliers ; voici ce que doivent les dépendances particulières : le château du roi, 4 ; Saint-Georges, 10 ; la terre de sire Geoffroy Lejour, 6 ; la terre de sire Philippe Dons, le chambellan, 2 ; l'évêque de Saint-Georges, 10 ; l'archevêque de Nazareth, 6 ; Thoron, 15.

La sainte cité de Jérusalem doit 328 chevaliers, et particulièrement dans la cité et ses dépendances : Laurent de France, 4 ; Ancion Babin, 5 ; la femme de Jean Amaury, 4 ; Raymond le Baffile, 5 ; Henri Duchores, 1 ; Nicolas Dumons, 1 ; Nicolas d'Artois, 7 ; Simon, fils de Pierre Lermier, 2 ; André du Temple, 2 ; Pierre Vanait, 1 ; Amaury, le fils d'Arnaud, 3 ; Simon de Bellême, 1 ; Enguerrand de Picquigny, 1 ; Gille, la femme de Jean, 1 ; Pierre Lenoir, 2 ; Foulque Lenoir, 1 ; Ancion le Borgne, 1 ; Hugues le Petit, 1 ; les enfants de Robert de Picquigny, 2 ; Eustache Patin, 1.

La baronnie de Naplouse doit 328 chevaliers, et en particulier le vicomte, 50 che-

Le *Domesday* de Guillaume le Conquérant, les *Assises* de Godefroi, les *Établissements* de Simon de Montfort révèlent, à des époques diverses, la même situation, les mêmes nécessités, une façon de procéder presque identique, où l'on pourrait découvrir, avec une étude attentive, les mêmes instincts féodaux.

Lorsqu'on prenait une ville d'assaut, la coutume voulait que le croisé fût reconnu possesseur de la maison où il avait pénétré le premier. Il plaçait sur la porte un bouclier, une épée, une croix ou tout autre signe qui devenait le titre de sa possession. Le nombre des principautés, comtés, baronnies ou simples fiefs dont les chevaliers de France se trouvèrent pourvus en Orient fut considérable. Bohémond eut en partage la princi-

valiers ; Regnier Rohart et sa mère, 2 ; Jean Belarmer, 5; Neude du Merle, 4; la femme Hugues Mimars, 4 ; la femme de Baudouin-le-Prince, 3 ; la femme Raymond, 1 ; Jean de Saint-Bertin, 3 ; Constant le Frère, 1 ; Isaac de la Piscine, 1 ; Roger, 1 ; Aubertin du Roi, 2 ; Bernard Fouger, 1 ; Richard de Nazareth, 1 ; Raymond Dabin, 1 ; Baudouin de Routine, 1 ; la femme de Robert Salibi, 1 ; la femme Michel l'Agent, 1 ; Girod Passerel, 1 : Baudouin d'Ibelin. pour la lignée des Baudouin, 4; la dame de Césaire, 2 ; Henri Larbalestrier, 1 ; Gui de Naples, 1 ; Arnaud de Tripoli, 1 ; Renaud de Soissons, 1 ; Amaury de Lassandre, 1 ; Philippe de Nazareth, 1 ; Georges l'Écrivain, 1 ; Simon d'Amiens, 2 ; Balian d'Ibelin, pour la terre qu'il tient de Naplouse, 15.

La baronnie d'Acre doit 329 chevaliers ; la cité en particulier, 72 ; Raymond d'Escandelion, 7 ; Païen, sire Caïphas, 7 ; Philippe Dons, 1 ; la dame de Naplouse, 2 ; Gauthier Saint-Denis, 2 ; Rohart Tabon, 1 ; Simon de Malins et Josselin le Comte, 1 ; Joseph de Tenremonde, 1 ; Michel de Sinaï, Dréas, frère de Gibert de Fleury, 1 ; Gauthier de la Franche-Garde, 9 ; la femme d'Adam Coste, 1 ; Gauthier le Bel, 1 ; Eude de la Hude, 1 ; Masse, le fils de Robert, 1 ; Gilles de Calvadri, 1 ; le sénéchal, 3 ; Gobertin Bonet, 2 ; Arnaud de Dessole, 2 ; le vicomte, 1 ; Jean Hareng, 2 ; Jean Derains, 1.

La seigneurie d'Arsur doit 330 chevaliers, et, en particulier, la cité 25 ; les Vénitiens, 3 : Simon de Mentain, 3 ; la femme de Guille, 2 ; la femme Robert, 1 ; Foulque de Falaise, 2 ; Anselme, 1 ; Gaubel, 2 ; Henri de Machelaine, 1 ; Adam d'Arsur, 1 ; Denis, le fils de Geoffroi, 1 ; Raoul de Bouthilier, 2 ; Rogrir Hainery, 7 ; Simon Dumoulin, 1 ; Rogrir de Grasse, 1.

La seigneurie du Daron doit 220 chevaliers, et la cité en particulier doit 2 chevaliers ; Gérard de Douai, 2 ; Renard de Montgiscard, 1.

La seigneurie de Baruelz doit 21 chevaliers.

(*Suivent les aides dues par les fiefs de l'Église et des bourgeois de Jérusalem.*)

pauté d'Antioche, Baudouin du Bourg devint comte d'Édesse, d'autres eurent les baronnies de Joppé, de Galilée, les seigneuries du Crac, de Montréal et du château de Saint-Abraham. Après la prise de Constantinople, l'Achaïe et la Morée furent réparties en fiefs, et l'on vit Guillaume de Champlitte, d'une noble maison de Champagne, porter le titre de prince de Morée. Vers ce temps-là, Othon de la Roche, gentilhomme bourguignon, devenait duc d'Athènes et *grand sire de Thèbes*, le comte Louis de Blois recevait le duché de Nicée de l'empereur Baudouin, Renier de Trith, chevalier de Flandre, prenait le titre de prince de Philippoli.

Guillaume de Champlitte, dont il vient d'être question, avait quitté le pays de Champagne avec l'espoir d'augmenter son patrimoine en Orient. Il réunit un jour ses frères et ses hommes d'armes, puis il leur dit : « Beaucoup de chevaliers ont « su trouver dans la croisade des baronnies, ou d'autres « fiefs; je veux les imiter, et tous ceux d'entre vous qui me « suivront auront la faculté de se créer un fief de famille. » Un banquet les réunit. On y régla que Hugues, l'aîné de sa maison, resterait au manoir de Champlitte. « Cher frère, dit alors « Hugues à Guillaume, puisque je dois ici demeurer, prends « tout l'argent de notre trésor et tout ce qui nous est commun ; « pars avec mes vœux et ceux de notre chère famille. J'espère en « la bonté de Dieu ; il fera réussir tes entreprises. » Guillaume de Champlitte partit incontinent avec ses frères, plusieurs chevaliers et leurs hommes d'armes, après s'être recommandé aux prières des moines d'Hauterive et avoir apposé son scel sur la charte dont le texte suit : « Moi, Guillaume de Champlitte, vicomte de « Dijon, je fais savoir à tous présents et à venir que, près d'en« treprendre le voyage d'outre-mer, je donne à Dieu et aux « solitaires d'Hauterive, pour le repos de mon âme et de celle « de mes ancêtres, les vingt-trois sous et demi de Dijon qu'ils

« me doivent pour le cens des vignes qu'ils possèdent dans le « territoire de Mirande. Je donne en même temps aux mêmes « solitaires le plein usage de mes forêts. Les témoins de cette « charte sont le frère Pons Cellier, de l'ordre de Cîteaux, « Robert de Farsde, mon chapelain, et mes hommes d'armes. « Fait l'an de l'incarnation du Sauveur, 1202. »

En arrivant en Morée, le premier soin du sire de Champlitte fut de construire un château fort dans le voisinage de Patras. La possession de cette ville, la prise d'Andravida et de Corinthe assurèrent rapidement la soumission de tout le pays. Pendant ce temps, Geoffroi de Ville-Hardouin, neveu du célèbre sénéchal, s'emparait de plusieurs places de Morée. Une tempête l'ayant jeté dans le port de Modon, il lui sembla qu'il pouvait, lui aussi, avoir sa part des fiefs et des seigneuries d'Orient. Bientôt Il offrit au sire de Champlitte d'unir leurs forces, de marcher dans de communs desseins. On eut alors le spectacle d'une association de chevaliers croisés ayant pour seul but la conquête et le partage des terres. Il y avait loin de là au pieux enthousiasme, aux sentiments de désintéressement et d'abnégation qui s'étaient révélés dans les temps de la première croisade !

Un jour, des messagers de Champagne arrivèrent au camp du sire de Champlitte. La douleur peinte sur leur visage paraissait profonde, et ils lui dirent : « Apprenez, seigneur, que le « comte de Champagne, votre frère aîné, n'est plus. Tous les « bannerets et communautés du pays, qui forment votre héri- « tage, vous demandent de revenir au milieu de nous. » Le sire de Champlitte réunit ses chevaliers et, sur leurs conseils, il se détermina à revenir en France ; puis il dit à Geoffroi de Ville-Hardouin : « Ce serait une ingratitude à moi, et je m'attirerais « le blâme des hommes, si je ne cherchais pas à récompenser « tes bons services. Je te donne donc en toute propriété Cala- « mata et Arcadie, et voici l'anneau d'or de vassalité. Je te prie

« en outre de tenir le pays que j'ai conquis en Morée à titre de « bail et sous la condition que s'il me plaisait dans un an, à « partir de ce jour, d'envoyer quelqu'un pour me remplacer en « Morée, tu remettrais dans ses mains le pays, la souveraineté, « ne conservant que tes propres terres. Passé l'année, je veux « que tu restes souverain du pays, avec le droit de transmettre « la souveraineté à tes descendants. » Le sire de Champlitte prit aussitôt la route de l'Italie, et tous les possesseurs des fiefs conquis jurèrent fidélité au nouveau suzerain. On remarquait parmi les principaux : messire Gui de Nesle, pour six fiefs dans la Laconie et un château placé à l'embouchure de l'Eurotas; Guillaume Alaman, chevalier languedocien, seigneur de Patras ; Jean de Neuilly, pour quatre fiefs et le droit de porter bannière ; Huguesde Brienne, ayant en fief le défilé de Scorta, outre vingt-deux fiefs de cavaliers ; Robert de la Trémoïlle, pour quatre fiefs et pour la seigneurie de Chalatrifa, l'ancienne Tyrtée. La Romanie, la Bithynie, une partie de la Thrace, beaucoup d'îles de l'Archipel, la Grèce, depuis le cap Sunium jusqu'au mont Æta, virent flotter au faîte de leurs vieux monuments, sur les créneaux de leurs hautes tours, les bannières des chevaliers franks venus des pays de Bourgogne, de Champagne, de Picardie ou d'Artois, et la Morée, selon l'expression du pape Honorius, *devint une nouvelle France*[1].

Les chevaliers croisés trouvèrent dans les revenus de leurs fiefs d'Orient les moyens d'entretenir lesgens de guerre qui suivaient leurs bannières. On ne recueille rien de bien précis sur ce qui a trait aux sommes payées dans les croisades pour l'équipement ou la solde des hommes d'armes et des gens de pied. Dans les nombreux documents que nous a laissés le moyen âge, on retrouve sans doute des comptes de dépense qui, par ap-

[1] Voir, sur l'établissement des chevaliers franks en Morée, les travaux de Du Cange, M. Michaud, et la *Chronique de Morée*, par M. Buchon.

proximation, pourraient fournir des notions utiles; mais il y a loin de là aux éléments qu'il faudrait rassembler pour se rendre un compte fidèle de l'organisation des armées chrétiennes, sous le rapport de la solde et de l'entretien des gens de guerre. Dans la première croisade surtout, tout semble dépourvu de cette organisation dont nous voudrions ressaisir les traces. Pour les croisades qui suivirent, et auxquelles les rois de France prirent part, les registres de la Chambre des Comptes, Brussel, le Trésor des Chartes, les manuscrits de la Bibliothèque du Roi et les livres des Trésoriers pourraient fournir de bonnes indications; mais on doit regretter que les annalistes des guerres saintes se soient si peu préoccupés de ce sujet. Parmi les rares notions qu'ils fournissent, nous avons remarqué les détails relatifs à la solde des hommes d'armes de Baudouin d'Édesse, ceux qui se rapportent à la maison militaire de Joinville et les comptes des sommes payées par saint Louis.

Baudouin d'Édesse, l'un des chefs de la première croisade, avait épousé la fille de Gabriel de Melitène, vieux Arménien dont on citait l'opulence. Baudouin, ayant épuisé son trésor, se trouvait dans l'impossibilité de payer la solde arriérée de ses hommes d'armes. Il s'agissait de *trente mille micheletz*[1], somme très-considérable pour le temps. Dans son embarras, Baudouin recourut à la ruse et alla passer quelques jours chez son beau-père. Il y était à peine arrivé que ses hommes d'armes parurent, et il s'y attendait bien. Ceux-ci dépeignirent leur détresse, réclamant impérieusement la solde qui leur était due ou le gage promis par Baudouin. Le vieux Gabriel, étonné, demanda quel pouvait être ce gage. Baudouin gardait le silence; mais un homme d'armes déclara que leur chef avait juré de couper sa barbe s'il n'acquittait pas la somme due.

[1] Monnaie de Constantinople.

Cette réponse impressionna vivement le vieillard, car la barbe, aux yeux des Orientaux, est le plus noble attribut de l'homme. « Nous allons, ajoutèrent les hommes d'armes, porter ailleurs « nos services si on ne nous satisfait sur-le-champ. » La ruse de Baudouin réussit; le vieillard paya pour lui les trente mille micheletz[1].



Joinville partit pour la terre sainte avec plusieurs chevaliers et trois bannières. Dans la croisade, saint Louis plaça sous ses ordres cinquante chevaliers. « Toutes les fois que je mangeois, « dit Joinville, j'avois à ma table dix de ces chevaliers avec dix « des miens, et ils mangeoient l'un devant l'autre, selon la « coutume du pays, étant assis sur des nattes à terre. Toutes « les fois qu'on crioit : *Aux armes !* j'envoyois cinquante-quatre « chevaliers, qu'on appeloit dizainiers parce qu'ils étoient di- « visés par dix toutes les fois que nous chevauchions armés.

[1] (Chronique de GUILLAUME DE TYR.)

« Au retour, les cinquante chevaliers mangeoient à mon hôtel.» Lorsqu'à Acre les comtes d'Anjou et de Poitiers se séparèrent de saint Louis pour revenir en France, beaucoup de chevaliers, découragés par les revers de l'armée, voulurent s'embarquer avec les frères du roi. L'épargne royale était épuisée, la solde se payait mal et chacun murmurait de sa triste situation. Joinville fut mandé par le roi ; lui aussi paraissait mécontent. Saint Louis lui dit lorsqu'il parut : «Sénéchal, vous savez que je vous « ai moult aimé, et mes gens me disent qu'ils vous trouvent « dur. Pourquoi cela ? — Sire, répondit Joinville, je n'en puis « mais ; le savez, ay esté prins sur le fleuve, ayant perdu no- « toirement tout ce que je possédois. — Combien demandez- « vous ? dit le roi. — Sire, 2,000 [1] livres jusqu'à Pâques, pour « les deux parts de l'année. — Avez-vous faict marché avec « d'autres chevaliers ? — Oui, sire ; Pierre de Pontmolain, lui « troisième, me couste 400 livres ; me fault également 800 li- « vres pour mes armes, mes chevaulx, mes équipages et la « nourriture de ses chevaliers. — Vous retiens, sénéchal, dit « le roi [2]. »

Les comptes des sommes payées par saint Louis pendant la croisade peuvent donner, on le voit, de bonnes indications sur la nature de la solde. On trouve que Mathieu, sire de Roye en Picardie, reçut 2,200 livres tournois pour un an, outre la table du roi, le passage et l'entretien des chevaux. Gilles de Trazégnies, connétable de France, toucha 4,000 livres tournois pour lui et quatorze chevaliers, et ils avaient aussi *bouche en cour* [3]. Le comte de Saint-Pol, « soy trentiesme de chevaliers,

[1] Environ 38,000 livres de la monnaie actuelle. Vers ce temps-là, le marc d'argent fin valait 54 sols 7 deniers tournois.

[2] (Mémoires de JOINVILLE.)

[3] Le roi eut à sa table, pendant la croisade, jusqu'à cent trente chevaliers portant bannière.

« eut pour passaige, retour de chevaulx, manger et toutes au-
« tres choses, 12,000 livres, et 2,000 livres de don privé[1]. »
Saint Louis fournit 25,000 livres à Gaston de Béarn ; le duc de Bourgogne, marchant avec vingt bannières et quarante chevaliers, en reçut 22,000. Hugues le Brun, comte d'Angoulême, ne consentit à prendre part à la croisade avec douze chevaliers qu'à la condition qu'Alphonse de Poitiers les recevrait à sa table, compterait à Hugues le Brun 4,000 livres tournois, outre une pension de 600 livres sa vie durant[2].

Nous bornerons ici nos citations. Elles auront suffi pour faire comprendre combien nous sommes loin des temps de la première croisade. Plus d'enthousiasme, plus d'abnégation, plus de patrimoine sacrifié ! On suit le roi de France en Orient, mais il doit défrayer le seigneur croisé, pourvoir à l'entretien de ses hommes d'armes, de ses gens de pied et de ses chevaux ! Nous touchons au moment où la noblesse, mise aux gages du roi, perdra sa mâle indépendance et verra les services rendus par l'épée peser bien moins dans la balance que les flatteries ou les intrigues des gens de cour.

Le pieux enthousiasme des premières croisades ne se retrouve plus dans les expéditions de saint Louis. Ce roi que l'Église vénère, dont les vertus charmèrent les émirs, ne put inspirer des sentiments de piété sincère à une armée amollie par les richesses de l'Orient, par un jeu effréné, par le commerce des courtisanes. Le séjour prolongé de l'armée dans l'île de Chypre acheva de corrompre les mœurs des chevaliers. Dès la troisième croisade, d'ailleurs, on voit les annalistes des guerres saintes se plaindre de cette corruption. « Ces Franks,

[1] (Voir Du Cange et les *Archives historiques et ecclésiastiques de la Picardie et de l'Artois*, 1er vol., p. 290. Amiens, 1842.)

[2] (*Chronique manuscrite de la bibliothèque de M. de Thou.*)

« dit Geoffroi Vinisauf, qui prétendaient n'avoir été conduits « en Orient que par de pieux motifs, répètent des chansons « d'amour et se livrent à la débauche. Le luxe de leurs habits « dénote des hommes efféminés; leurs manches sont fermées « par des agrafes; des cordons richement travaillés lient leur « ceinture, et pour cacher les plis de leur robe, ils se recouvrent « d'un justaucorps. Autour de leur cou brillent les pierres pré-« cieuses; ils parent leur front de couronnes de fleurs et ma-« niant les coupes au lieu des épées, ils passent la nuit dans l'or-« gie[1].» Ajoutons à ce tableau celui que Guibert de Nogent nous a laissé de Baudouin d'Édesse. «Ce prince, dit-il, vivait « dans son comté avec le plus grand éclat. Lorsqu'il sortait, on « portait devant lui un bouclier d'or sur lequel un aigle était « placé. Adoptant les usages des Gentils, il marchait portant « une longue robe; il avait laissé croître sa barbe, se laissait « fléchir par ceux qui l'adoraient, mangeait sur des tapis éten-« dus; et s'il entrait dans une ville qui lui appartînt, deux che-« valiers placés devant son char faisaient retentir les trom-« pettes. »

Le luxe des chevaliers et la corruption de leurs mœurs éloignèrent à la fois de leur âme l'enthousiasme et cette mâle énergie avec lesquels leurs devanciers avaient fait de si grandes choses en Palestine. Nous venons de voir les seigneurs impatients de quitter l'armée de saint Louis pour revoir leur patrie, et ne rester en Orient que sur la promesse formelle qu'une sorte de haute paie leur serait garantie. Nous sommes bien loin ici de la bataille de Tibériade. On sait qu'après cette journée néfaste, les chevaliers du Temple et de Saint-Jean furent mis à mort. La douleur était telle parmi tous les captifs, que ceux qui n'appartenaient point à ces deux ordres déclarèrent en

[1] (*Itinéraire du roi Richard*, par Geoffroi Vinisauf.)

faire partie, craignant, dit le chroniqueur, de manquer de bourreaux[1].

Les causes que nous venons de signaler ne furent pas d'ailleurs les seules qui amenèrent *la décadence des guerres saintes.* Les plus décisives tenaient à l'état des esprits, à la prépondérance qu'avait acquise le pouvoir séculier, à l'ensemble d'une situation politique et religieuse dont les développements seraient en dehors de notre sujet[2]. Lorsque saint Louis prit pour la première fois la croix, la pieuse pensée des guerres saintes avait déjà abandonné les esprits, et lui seul peut-être alors nourrissait encore dans son âme ce sentiment d'enthousiasme qui avait gagné tous les cœurs au temps de Pierre l'Ermite et de Godefroi de Bouillon. Joinville, parlant de l'expédition de Tunis, s'en explique en ces termes : « Ay ouï dire que les con-« seillers de ceste croisade commirent peschié mortel ! » Le bon sénéchal, d'ailleurs, se refusa aux instances du roi, qui le pressait de l'accompagner. « Sire, lui dit-il, à mon premier « viage oultre-mer, vos sergents ont ruiné et apauvri mes vas-

[1] (*Itinéraire du roi Richard*, par Geoffroi Vinisauf.)

[2] « A la fin du treizième siècle, on parle encore en Europe des croisades, on les « prêche même avec ardeur; les papes excitent les souverains et les peuples; on « tient des conciles pour recommander la terre sainte ; mais personne n'y va plus, « personne ne s'en soucie plus. Il s'est passé dans l'esprit européen, dans la société « européenne, quelque chose qui a mis fin aux croisades. Il y a bien encore quelques « expéditions particulières ; on voit bien quelques seigneurs, quelques bandes partir « encore pour Jérusalem ; mais le mouvement général est évidemment arrêté. Cepen-« dant il semble que ni la nécessité, ni la facilité de le continuer n'ont disparu. Les « musulmans triomphent de plus en plus en Asie ; le royaume chrétien fondé à Jéru-« salem est tombé entre leurs mains ; il faut le reconquérir. On a pour y réussir bien « plus de moyens qu'on n'en avait au moment où les croisades ont commencé ; un « grand nombre de chrétiens sont établis et encore puissants dans l'Asie Mineure, « la Syrie, la Palestine ; on connaît mieux les moyens de voyage et d'action. Cepen-« dant rien ne peut ranimer les croisades. C'est qu'un grand changement s'est opéré « dans les idées, dans les sentiments, dans les situations sociales ; on n'a plus les « mêmes besoins, les mêmes désirs ; on ne croit plus, on ne veut plus les mêmes « choses. » (*Histoire générale de la civilisation en Europe*, par M. Guizot.)

« saux ; ores, dois-je demeurer pour leur donner ayde et dé-
« fense au besoing ! [1]»

Dès la première croisade de saint Louis, on faisait jurer sur l'Évangile de tenir l'engagement d'aller en Orient [2]. Voici l'extrait d'un fabliau publié par Le Grand d'Aussy et attribué à Rutebœuf, qui vivait à la fin du treizième siècle. « Sire croisé,
« il y a des choses qui m'étonnent toujours beaucoup. Des gens
« grands et petits, sages et honnêtes, vont dans ce pays d'Orient
« que vous vantez tant; ils s'y conduisent bien, je n'en doute
« pas ; leur âme en est sanctifiée; cependant et je ne sais com-
« ment cela arrive, quand ils reviennent ce sont des méchants
« et des bandits. Au reste, encore une fois, Dieu est partout;
« il est aussi en France, et il ne s'y cachera pas exprès pour
« moi. Je dors ici toute la nuit en paix, je ne fais tort à per-
« sonne et vis bien avec tous mes voisins. Je veux encore quel-
« que temps mener cette vie, rire et chanter avec mes amis.
« Pour vous qui visez aux hauts faits d'armes, courez abattre
« outre-mer l'orgueil du soudan; dites-lui, je vous conjure, que
« je me ris de ses projets, de ses menaces; s'il vient me troubler
« dans mes foyers, oh ! alors, je saurai me défendre; mais s'il
« reste chez lui, qu'il ne craigne rien, je n'irai certes pas l'atta-
« quer. [3] »

[1] (*Mémoires du sire de* Joinville.)

[2] SERMENT DU COMTE DE PÉRIGORD.

« Moi, Élie Talleyrand, comte de Périgord, je fais savoir à tous ceux qui ces pré-
« sentes verront qu'en présence de mon très-cher maître et seigneur Louis, illustre
« roi de France, j'ai juré sur les saints évangiles d'aller dans le prochain passage
« (*instanti passagio*) avec le seigneur comte d'Artois, frère du roi, au service de Jé-
« sus-Christ et au secours de la terre sainte. En foi de quoi j'ai fait sceller de mon
« sceau les présentes. A Crépy, l'an du Seigneur 1247, au mois d'avril. » (*Amplissima Collectio.* Martène.)

[3] (*Bibliothèque des Croisades.*)

Le troubadour Foulques de Romans demandait au sire de Blacas s'il irait guerroyer en terre sainte avec l'armée de saint Louis. Blacas faisait aussi des sirventes et des chansons; il avait pris pour dame de ses pensées Huguette, princesse des Baux. « J'aime une beauté parfaite, répondit-il à Foulques de « Romans; j'en suis aimé et mie ne la veux quitter;

« Aussi ferai pénitence
« Entre Rhône et Durance
« Au fond de mon manoir. »



III

DANS QUELLE SITUATION LA NOBLESSE DE FRANCE SE RETROUVA-T-ELLE DANS LE ROYAUME APRÈS LES GUERRES SAINTES.





J'ai souvent regretté, dit M. Guizot, « qu'il n'y eût pas une carte de la « France divisée en fiefs, où tous les « fiefs fussent marqués avec leur « circonscription, leurs rapports, « leurs changements successifs. Si « nous comparions, à l'aide de cartes pareilles, l'état de la France « avant et après les croisades, nous « verrions combien de fiefs avaient disparu et à quel point « s'étaient accrus les grands fiefs et les fiefs moyens [1]. »

[1] *Histoire de la civilisation en France*, par M. Guizot.

Les guerres saintes pouvaient-elles manquer de produire ce résultat? Avant les croisades, presque tous ceux qui dans le pays des Franks savaient manier l'épée étaient possesseurs d'un fief ou de plusieurs. Mais la plupart d'entre eux avaient dû aliéner leurs terres pour faire face aux dépenses du voyage d'Orient. Beaucoup périrent dans la croisade, « car il resta à « peine un homme pour sept femmes, » dit Otton de Frisingen. On comprend qu'un grand nombre de fiefs durent disparaître. La confusion qui s'établit dans les hommages, les fondations pieuses si fréquentes alors, l'accroissement des possessions de l'Église, y ajoutèrent encore, et on ne comptait presque plus, à la fin du treizième siècle, que des fiefs moyens ou des grands fiefs. Les justices seigneuriales suivirent le sort des fiefs. Beaucoup disparurent. Souvent, les chevaliers et écuyers qui formaient ces cours de justice avaient péri dans la croisade; d'autres s'étaient fixés en Orient.

On s'accorde à reconnaître que les guerres saintes appauvrirent la noblesse, mais on s'est rarement rendu compte des causes diverses qui amenèrent ce changement de situation dans la fortune des seigneurs. Ce qui frappera tout d'abord ceux qui voudront approfondir cette question, c'est que les fiefs conquis en Orient n'étaient point de nature à dédommager les nouveaux possesseurs de ceux qu'ils avaient dû aliéner pour les dépenses de la croisade. Les fiefs d'Orient étaient de nulle valeur lorsque le croisé rentrait dans sa patrie. Quitter le fief, c'était perdre la possession. « Il avait bien fallu, dit M. Michaud, for- « tifier l'amour de la nouvelle patrie par l'intérêt de la pro- « priété. Tout homme qui, pendant un an et un jour, avait sé- « journé dans une maison ou sur une terre cultivée devait en « être reconnu possesseur légitime; mais les droits de pos- « session se trouvaient anéantis par une absence de même « durée. »

L'échange des monnaies dut aggraver cette situation. Cet échange ne s'effectuait jamais sans un dommage notable pour les croisés ; il en est question dans Odon de Deuil, et le dommage devait être grand, car le chroniqueur y revient plusieurs fois. Dès la troisième croisade, on vit des marchands génois, pisans ou florentins, établir des relations commerciales avec les croisés et leur avancer des sommes considérables. Mais comme aux yeux de ces marchands les garanties pouvaient laisser à désirer, — souvent la foi jurée était le seul gage, — comme le recouvrement des créances ne pouvait s'opérer que dans de lointains pays, on comprend que ces prêts ne purent s'accomplir qu'à des intérêts usuraires et qui durent ajouter plus tard à la pénurie des croisés. Pierre Aynard et Martin de Virieu, chevaliers du Dauphiné, empruntèrent quatre-vingts marcs d'argent à Acre, lorsqu'ils voulurent rentrer en France. Ils s'engageaient à les rendre après un an de délai et à les compter dans la ville de Lyon, voisine de leur pays. Élie de Cosnac contracta un emprunt de trente marcs avec un marchand génois ; mais il n'en toucha que dix d'abord ; les vingt autres ne lui furent remis que lorsqu'il put produire des lettres de garantie d'Élie de Noailles. Arnaud de Noé, chevalier de Gascogne, fut caution de Roux de Varegne pour soixante livres tournois. Ce dernier étant mort sur les bords du Nil avant l'acquit de sa dette, Arnaud de Noé dut satisfaire les prêteurs [1].

On comprend maintenant combien les croisades durent être onéreuses à la noblesse du royaume. Patrimoine sacrifié au dé-

[1] SOMMATION FAITE A ARNAUD DE NOÉ.

« A noble homme et seigneur Arnaud de Noé, chevalier, en Notre-Seigneur
« salut et entier dévouement. Comme Roux de Varegne, de bonne mémoire,
« est mort, ainsi que vous l'avez appris, au service du roi notre seigneur, au-
« près du fleuve du Nil et avant que la paie des chevaliers dudit roi fût faite, et
« comme il n'a donc pu avoir ce qui lui était dû et, par suite, payer les soixante li-
« vres tournois qu'il devait nous restituer à la dernière fête de Pâques, nous pre-

part, fiefs d'Orient de nulle valeur lorsque le possesseur s'éloignait, transactions à des taux usuraires pour les dépenses du retour, tels furent pour beaucoup de seigneurs croisés les seuls résultats des guerres saintes. On peut aussi se rendre compte de l'abandon où se trouvaient la plupart des biens qui n'avaient pas été aliénés, lorsqu'on voit Louis le Jeune écrire d'Orient à Suger pour le charger de protéger les possessions de Renaud de Bulles et l'héritage de Dreux de Monchy, morts en Palestine. Dans une seconde lettre, le roi ordonne à Suger de faire garder la tour d'Audresel, construite par Albert Dalvolt. Ce chevalier était mort en Orient avec son fils Hugues Dalvolt [1].

Le manuscrit de Rothelin nous apprend que pendant la sixième croisade on fit plusieurs chansons pour dépeindre les malheurs des chevaliers croisés. « Le séjour de Syrie, dit l'une de ces « chansons, pèse aux pauvres bacheliers, aux gentilshommes « qui ont engagé leurs terres; ils ne reçoivent nul secours, et « lorsqu'ils échappent à la captivité, ils rentrent tout confus « en France. » Beaucoup de seigneurs croisés, revenus dans leur patrie, se trouvèrent réduits à une extrême pauvreté. « Les descendants des illustres barons de l'ancien temps qui « tous les jours donnaient de somptueux repas dont profitaient « les gens peu riches et les pauvres mendiants, furent con- « traints eux-mêmes de demander à leur tour l'hospitalité [2]. »

Souvent, sur de fausses nouvelles, le père ou l'époux passait

« nons recours par les présentes contre vous, comme répondant et caution par ser- « ment, afin que vous nous remboursiez le plus tôt possible lesdites soixante livres « tournois au lieu et place du défunt, de bonne mémoire; de sorte que votre hon- « neur et l'âme du vertueux défunt n'encourent pas le moindre reproche de parjure. « Donné à Damiette. »

[1] (*Recueil des historiens de France.*)

[2] (*Chronique du Prieur du Vigeois.*)



La dame de Chateaubriand expirant de joie à la vue de son époux revenu des Croisades.

pour mort; un tombeau s'élevait à sa mémoire; ses biens étaient partagés. Sybille, femme de Geoffroi de Chateaubriand, expira de joie en revoyant son mari revenu de la croisade, où il avait, disait-on, perdu la vie [1]. Quelquefois la châtelaine se remariait; puis on voyait reparaître l'époux, qui, selon des récits mensongers, avait dû périr en Orient. Les chroniques de Bourgogne parlent d'un croisé, nommé Jean d'Anglure, qui fut fait prisonnier par l'armée de Saladin. Sur sa foi de chevalier, il obtint de rentrer en France pour réaliser la somme fixée pour sa rançon. Arrivé aux portes du manoir d'Anglure, il chercha vainement à se faire reconnaître de ses anciens serviteurs; sa longue barbe, ses vêtements misérables, sa figure où se peignaient les souffrances et les privations, avaient rendu le chevalier méconnaissable à tous les yeux. On l'avait cru mort d'ailleurs, et, ce jour-là, on célébrait dans le manoir d'Anglure les fiançailles de la veuve avec un second mari. Cependant Jean d'Anglure put montrer la moitié d'un anneau d'or dont sa femme, lorsqu'il était parti pour la croisade, avait reçu l'autre moitié. La vérité se fit jour alors, et le pauvre chevalier fut remis en possession de ses droits [2].

Les chroniques artésiennes font mention du *faux Baudouin d'Ardres*. Couvert de peaux de brebis, la barbe longue, il disait qu'il revenait d'Orient et réclamait la possession de la ville d'Ardres. Le clergé et le peuple l'accueillirent; mais après avoir reçu de fortes sommes, le faux Baudouin jugea prudent de quitter le pays, et on ne tarda pas à apprendre que le véritable

[1] (Dom LOBINEAU, *Histoire de Bretagne*.)

[2] La tradition ajoute que Jean d'Anglure, n'ayant pas la somme fixée pour sa rançon, alla reprendre ses fers. Saladin, touché de cette fidélité à la foi jurée, lui rendit la liberté, voulut que les aînés de sa maison portassent le nom de Saladin et que la famille d'Anglure eût pour armes des grelots soutenus par des *croissants*. Les d'Anglure, depuis lors, ont porté le nom de Saladin d'Anglure.

Baudouin d'Ardres avait perdu la vie dans la croisade. Il y eut aussi *un faux Baudouin de Flandre.* On sait que proclamé empereur à Constantinople, le comte Baudouin entreprit de nouvelles expéditions. Fait prisonnier par les Bulgares, il mourut, dit-on, dans sa captivité. Les opinions varient d'ailleurs sur la nature de sa mort. Jeanne, sa fille, avait hérité de ses possessions de Flandre. Laissons ici parler la *Chronique de Reims :* « Les grands seigneurs, par trahison envers la comtesse, cher-« chèrent un vieillard et le mirent en habit de prisonnier dans « la forêt de Vicoigne, lui disant qu'ils le feraient comte de « Flandre. Ils lui enseignèrent à répondre aux questions qu'on « pourrait lui adresser. Au bruit de ce retour inattendu, la « foule se porta vers la forêt, tira le vieillard de l'ermitage « qu'il habitait, le vêtit d'une robe d'écarlate fourrée de vair et « le mena sur un grand destrier par toutes les bonnes villes de « Flandre, qui lui payèrent tous ses dépens ; de sorte que toutes « les Flandres le tenaient pour seigneur.

« Il voulut faire saisir la comtesse au moment où elle était « à table à Haisnes en Caisnois. Elle n'eut que le temps de « monter sur un sommier et de s'enfuir à Mons. Elle s'adressa « au roi, qui manda le prétendu Baudouin au parlement de Pé-« ronne. Il arriva au jour fixé sur un morel amblant, avec « grande cape d'écarlate fourrée de cendal vert et un capeau « de bourret à la tête, tenant en sa main une verge blanche et « paraissant merveilleusement preudhomme. Grande route de « gens le suivait. Il descendit au pied du degré de la salle et « monta, ses huissiers devant lui, comme grand seigneur. Son « arrivée fut annoncée au roi, qui sortit de sa chambre et vint « à sa rencontre :

« — Sire, soyez le bienvenu si vous êtes mon oncle, le « comte Baudouin, qui devez être empereur de Constanti-« nople et roi de Salonique, comte de Flandre et de Hainaut.

« — Beau neveu, vous ayez bonne aventure de Dieu et de « sa douce mère ! Vraiment le suis-je, et serais-je tout cela si « on me faisait droit ; mais ma fille me veut déshériter et ne « veut reconnaître son père. »

« Il pria le roi de l'aider. Le roi le promit, et, pour l'éprou- « ver, lui demanda dans quelle ville il avait épousé sa femme. « Mais ne sachant que répondre, car personne ne lui en avait « rien dit, il témoigna qu'il voulait aller dormir, pensant en « son cœur qu'il le demanderait à ceux qui l'endoctrinaient.

« On le coucha seul dans une chambre dont les portes « étaient bien gardées. A son lever, même question ; il fit le « courroucé et dit qu'il voulait s'en aller. « A tant partit dou « roi li musars et s'en alla à Valenciennes, et la nuit s'enfuit « en Bourgogne, à Rays, où il était né. »

« Pendant un demi-an on ne sut de ses nouvelles. Il arriva « qu'un écuyer du seigneur de Courtenay le vit un jour de « marché à Courtenay et le montra à son seigneur : « Sire, « voici celui qui se faisait comte Baudouin. » — « Tais-toi ! « au diable, tu mens, ce ne peut être. » — « Sire, dit l'écuyer, « pendez-moi par la gorge si ce n'est vrai. » — « Voire, dit « messire Évraz à son écuyer, prenez-le donc ; par saint Jac- « ques, il me rendra bon poivre ! » L'écuyer le prit, le mit en « prison et reconnut que c'était vrai. La comtesse, avertie, pro- « mit mille marcs d'argent et tous les biens de l'imposteur « pour qu'on le lui livrât.

« Sur les questions que lui fit la comtesse dès qu'elle le vit, « il avoua qu'il s'appelait Bertrand de Rays et qu'il avait agi « ainsi par le conseil de chevaliers, dames et clercs, et qu'ils « l'avaient tiré de son ermitage où il voulait sauver son âme.

« — Par foi, dit la comtesse, vous fîtes folie ; vous vouliez « bien être comte souverain. » Lors elle le fit revêtir et remettre « en une cote d'étamine, sans raies, puis déceindre et dé-

« chausser. On trouva qu'il n'avait pas d'ongles au pied. Il fut « mis sur un roussin et mené par les hôtels de la fête de Lille « qui avait lieu.

« Devant chaque hôtel on répétait : « Entendez ce chétif, « entendez ! » — « Je suis, disait-il, Bertrand de Rays en Bour- « goigne, un pauvre homme, qui ne doit être ni comte, ni roi, « ni duc, ni empereur ; et ce que je faisais, je le faisais par le « conseil des chevaliers, des dames et des bourgeois de ce pays. »

« Alors le faisait-on taire. Et il fut mis en un pilori tout « neuf que l'on fit sur la chaussée de Lille, avec deux grands « mâtins à côté, l'un à gauche, l'autre à droite ; puis on le « suspendit à un gibet et à un chaînon tout neuf que la corde « ne rompît. Là il pendit un an et plus [1]. »

Beaucoup de seigneurs croisés embrassèrent la vie monastique après leur retour d'Orient. Nous citerons Alain Fergent, duc de Bretagne, qui se retira dans l'abbaye de Redon. Bertrand de Born, vicomte d'Hautefort, est célèbre parmi les troubadours. Il fit des chansons sur les guerres saintes et prit lui-même la croix. Il fut l'ami de Henri II d'Angleterre, du roi de France Philippe-Auguste et de Richard Cœur-de-Lion. Bertrand de Born finit ses jours dans un monastère. Tout dans les croisades tournait au profit de l'Église. Ceux qui mouraient en Orient ne manquaient pas, en réglant leurs dispositions dernières, de faire de pieuses donations ou de réparer le tort qu'ils avaient fait autrefois aux églises ou aux monastères. Le testament de Raymond de Saint-Gilles mérite d'être cité [2] ; il

[1] (*Historiens de France.* — *Chronique de Reims.* — *La France au temps des croisades*, par le vicomte de VAUBLANC.)

[2] TESTAMENT DE RAYMOND DE SAINT-GILLES, COMTE DE TOULOUSE.

« Au nom de la très-sainte et indivisible Trinité, moi Raymond de Saint-Gilles, « pécheur fragile, mais confiant dans la miséricorde de Dieu, voulant à l'article de « la mort réparer les injustices que j'ai pu commettre contre l'église d'Arles, j'ai « fait les dispositions suivantes :

fournit de curieuses données sur ce qui se pratiquait alors. Guillaume III, sire de Tancarville, blessé mortellement dans un combat de la terre sainte, fit jurer à ses hommes d'armes de rapporter son cœur en Normandie, afin qu'il fût déposé dans une chapelle. On édifia cette chapelle dans le château, et Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, la bénit en l'année 1267. Aléaume de Fontaines, chevalier du Ponthieu, prit part à la cinquième croisade; il se trouva à la prise de Constantinople et mourut en Orient. Voyant sa fin approcher, Aléaume envoya à son église de Longpré, en Ponthieu, un grand nombre de reliques trouvées à Constantinople. Elles furent apportées en France par son chapelain Fulbert, et déposées dans l'église de Longpré, érigée peu de temps après en collégiale, et qui porta depuis lors le nom de Longpré-les-Corps-Saints [1].

Peu de seigneurs croisés revenaient d'Orient sans être eux-mêmes en possession de saintes reliques. Bernard, sire de Mo-

« Je reconnais et confesse que les terres qui sont situées sur les bords du Rhône « sont sous la juridiction de l'église d'Arles; en conséquence, je charge mes fils du « soin de les restituer à Saint-Isophim et à Saint-Thomas.

« Je laisse à l'église d'Arles et à l'évêque Gibelin, son pasteur, la terre qu'on nomme « *les Fourches*, avec ses dépendances, les marais, tous les arbres fruitiers ou non frui- « tiers, les vignes, les terres cultivées ou incultes. Je restitue à ladite église toutes les « redevances du port du Rhône, droits de pâturage et tous les revenus des terres. En « outre, je rends et restitue à ladite église la quatrième partie des châteaux d'Albe- « ron et de Tox, que mes ancêtres ont occupés et qu'après eux j'ai possédés par ma « propre faute. Je donne, en outre, à ladite église la quatrième partie de mes droits « de pâturage.

« Je prie Bertrand, tous mes successeurs, mes hommes, mes amis, si quelque « empêchement s'opposait à l'accomplissement de ma volonté, de le faire cesser par « amour de Dieu, de moi, et par souvenir de mes bienfaits, et qu'ils se montrent « ainsi, en faisant cette restitution, de vrais amis, de fidèles vassaux.

« Ce testament a été fait près du Mont des Pèlerins, dans la Syrie, régnant N. S. « Jésus-Christ, le pape Pascal gouvernant la sainte Église chrétienne, l'an 1105 « de l'incarnation du Seigneur, le 13 du mois de janvier, présentes très-honnêtes « personnes Aymois, évêque de Toulouse, Aycard de Marseille, Raymond de Bath, « le doyen de Porcher, Bertrand Porcelet, Guillaume Arucci, Pons de Fos, Ros- « taing de Port, Geoffroy de Pruis. » (*Archives de l'église d'Arles.*)

[1] (*Histoire ecclésiastique du Ponthieu*, par le père Ignace.)

reuil en Picardie, s'était trouvé à la prise de Constantinople avec Aléaume de Fontaines. Il rapporta de cette ville *la Sainte Larme*, relique vénérée dont il fit don à l'abbaye de Selincourt. Le sire de Joinville plaça dans le trésor de la collégiale de Saint-Laurent *la ceinture de saint Joseph*, qu'une tradition orientale disait avoir été filée par la Vierge. Philippe II, sire de Nanteuil en Beauvoisis, revint de la terre sainte avec les reliques de saint Babylas, et les déposa, en 1248, dans l'église du prieuré de Nanteuil-le-Haudouin. Ceux qui n'eurent pas de reliques à rapporter firent construire des chapelles ou des couvents. Ce même Geoffroi de Chateaubriand dont la femme expira de joie en le revoyant « apprit par sa propre expérience, « dit dom Lobineau, quelle était la misère de ceux que les Sar- « rasins retenaient captifs. Revenu en Bretagne, il fonda dans « le voisinage de son château une sainte maison pour des reli- « gieux de la Trinité qui faisaient une profession particulière « de racheter les captifs. »

Le sire d'Avaugour prit part à la première croisade de saint Louis. Dans un combat, voyant sa vie en péril, il fit vœu de convertir son *palais de Dinan* en un couvent de cordeliers et d'abandonner lui-même le monde pour la vie monastique. A son retour, il accomplit ce vœu. Voici ce qu'on lisait autrefois dans le chartrier du couvent bâti par le sire d'Avaugour :

CY EST LA FONDATION DU VÉNÉRABLE COUVENT
DE SAINT-FRANÇOIS DE DINAN, AUTREMENT DIT N. D. DES VERTUS.

L'an mil deux cent un an et quarante
Que S. Louis le noble roy de France
Passa la mer à grand nombre de gens
Dévotieux et de bonne créance.

Tous ensemble d'une bonne alliance
S'en partirent plains de divin amour
Avecques eulx connestable de France
Monsieur Henry le baron d'Avaugour.

S'en allerent par grande dévotion
Pour recouvrer la noble saincte terre,
Le connestable le baron d'Avaugour
Y demeura deux ans pour la conquerre.

Les Sarrasins leur firent dure guerre
Tant qu'ils pensoient s'en aller tous mourir;
Le connestable mit les genoux en terre
Et commença à plorer et gemir.

Benoist Jesus qui voulustes mourir
Pour nous en croix, aiez de nous pitié;
Contre ces chiens veuillez nous secourir
Qui vos saints lieux ont ainsi prophanié.

Et mon palais à Dinan situé
J'en ferai faire couvent de S. Franczois
Pour servir Dieu en hiver et esté
Et lesseray mes chevaux et harnois.

Bientôt après s'apparut S. Franczois
Au connestable, disant qu'il gaignerait
La bataille contre les chiens Turquois
Et que pour lui J. C. il prierait.

Le connestable au roi s'en va tout droit
En lui disant : Sire, prenez couraige,
Nous gaignerons car nous avons bon droit,
Par S. Franczois nous aurons l'avantage.

De vous, Sire, je ne veux plus de gaiges,
Car le monde je veux abandonner
Et servir Dieu auquel à son ymage
Il lui a pleu nous croyer et former.

De S. Franczois l'habit s'est fait donner
Au bon docteur, dit S. Bonaventure,
Dont S. Louis se prit à en pleurer
Et la noblesse en eut grande amertume.

Puis à Dinan par S. Bonaventure
Fut envoyé et bastit ce couvent
De dévotion et d'honneste mesure,
Où il vesquit et mourut saintement.

Plusieurs seigneurs de son très-noble sange
L'ont ensuivi en sa religion
En laquelle ont vescu saintement
Dont en est grand mémoire et renom.

Entre les autres chevaliers de grand nom
Monsieur Geoffroy Boterel de Quintin,
Seigneur Herdouin Tournemine par raison,
Ont fait service à Dieu soir et matin.

Prenons sur eux notre exemple et patron
Et de bonne heure prenons les bons logeis,
Demandons tous à nostre Dieu pardon
Heureux sera qui aura paradis.

On s'accorde à reconnaître que les croisades hâtèrent dans le pays des Franks l'affranchissement des serfs, qu'elles favorisèrent l'institution communale et donnèrent plus de prépondérance au pouvoir royal. Il convient de fixer notre attention sur ces divers points, puisque les questions qu'ils soulèvent se trouvent étroitement liées aux destinées de la noblesse de France. Nous avons vu divers seigneurs affranchir leurs serfs moyennant des sommes stipulées qui servirent aux dépenses de la croisade; d'autres, plus désintéressés, n'obéirent en suivant la même voie qu'aux sentiments religieux et fraternels dont la prédication des guerres saintes avait placé le germe dans les cœurs. Giraud et Giraudet, frères d'Adhémar de Monteil, évêque du Puy, affranchirent plusieurs vassaux qui les avaient suivis dans la première croisade et leur concédèrent, en outre, divers fiefs. L'acte qui en dépose fut dressé l'année même de la prise de Jérusalem. Que de services d'ailleurs pouvaient rendre ces serfs dans les combats! Les privations, les souffrances communes rapprochèrent les distances qui séparaient le seigneur de son vassal, et plus d'un serf put dire au fier baron : « Monseigneur, je vous ai trouvé un verre d'eau dans le désert; « je vous couvris de mon corps au siége d'Antioche et de Jéru- « salem [1]. » L'affranchissement des serfs prit de tels développements par l'effet des croisades que quarante ans après la mort de saint Louis, le roi Louis X publiait ces célèbres lettres d'affranchissement où il veut que « dans le royaume des *Franks* « la chose en vérité soit accordante au nom [2]. »

[1] (M. MICHELET.)
[2] (*Ordonnances des rois de France*, 1315.)

L'institution communale trouva aussi son profit dans l'influence favorable qu'eurent les guerres saintes pour les libertés publiques du moyen âge. Par concession gratuite, à prix d'argent ou de vive force, les habitants des villes s'étaient trouvés en possession de franchises municipales, de priviléges multipliés. On comprend que l'absence des seigneurs dut favoriser cette situation, et ceux d'entre eux que le climat d'Orient ou le fer des infidèles épargna ne cherchèrent pas, à leur retour, à détruire l'organisation municipale qui s'était établie et fortifiée au détriment de leurs prérogatives les plus chères. Que pouvaient-ils désormais contre ces communes si riches, si industrieuses, si bien gardées par les bourgeois armés? Les chartes qui consacraient les priviléges des villes n'avaient-elles pas d'ailleurs reçu la sanction du pouvoir royal? La commune désormais était placée sous la sauvegarde du prince; et ces grands vassaux, que les premiers siècles du moyen âge avaient vus si puissants et si fiers, ne se trouvaient-ils pas eux-mêmes à la solde du roi! Où cachaient-ils leurs bannières? pourquoi n'entendait-on plus le cri de guerre de leur maison? tous ces symboles de leur ancienne indépendance avaient disparu; tout cela n'était plus qu'un souvenir!

C'est ici qu'il convient d'examiner quelles modifications les croisades apportèrent dans les relations féodales de la noblesse avec la royauté. Ces guerres lointaines, où tant de périls attendaient les croisés, laissèrent dans le pays des Franks un grand nombre de fiefs sans possesseurs. L'Église en eut sa part; le domaine royal fit son profit du reste, et c'est à lui que revinrent les plus grands fiefs. Le Perche, le Berry, le comté de Mâcon furent successivement acquis par le roi de France lorsque les possesseurs héréditaires se trouvèrent dans l'obligation de les aliéner pour les dépenses de la croisade. Nous ne chercherons pas à énumérer les nombreux fiefs qui, par l'effet plus ou

moins direct des guerres saintes, accrurent successivement le domaine royal; mais on voit, par l'étude de la question des fiefs aux onzième, douzième et treizième siècles, qu'après la croisade de Tunis ce domaine se trouvait presque le double de ce qu'il avait pu être du temps de Godefroi de Bouillon.

Le pouvoir royal s'agrandit avec les possessions de la couronne. Lorsqu'on prêcha la première croisade, la plupart des grands vassaux vivaient dans une complète indépendance du prince; mais celui-ci mit à profit l'absence des seigneurs pour fortifier son autorité, si bien que dans les dernières croisades beaucoup d'entre eux étaient à sa solde[1]. Pouvait-il en être autrement puisqu'ils avaient épuisé leurs épargnes, souvent même aliéné leur patrimoine?

Le duc de Bretagne, Jean le Roux, accompagna saint Louis à Tunis; on voit par les comptes de sa maison qu'il porta avec lui plus de 80,000 livres tournois, somme fort considérable pour le temps. Il faut y joindre 7,000 livres que les collecteurs de la croisade avaient réalisées en Bretagne et qu'ils remirent au duc. Celui-ci donnait de l'argent, des chevaux [2], des armes

[1] On s'accorde à fixer au règne de Charles VII l'époque de l'organisation des armées régulières; mais si l'on remonte plus loin, on trouve que, dès la première croisade de saint Louis, beaucoup de bannerets se trouvaient à la solde du roi avec leurs chevaliers et hommes d'armes. Les armées féodales commencèrent dès ce temps-là à faire place aux armées royales, dont l'organisation fut plus complète lorsque Charles VII eut établi la paye régulière et les compagnies d'ordonnance.

[2] LE VICOMTE DE LÉON DÉCLARE DONNER QUITTANCE AU DUC DE BRETAGNE POUR UN CHEVAL QUE CE DERNIER LUI AVAIT FOURNI LORS DU VOYAGE D'OUTRE-MER.

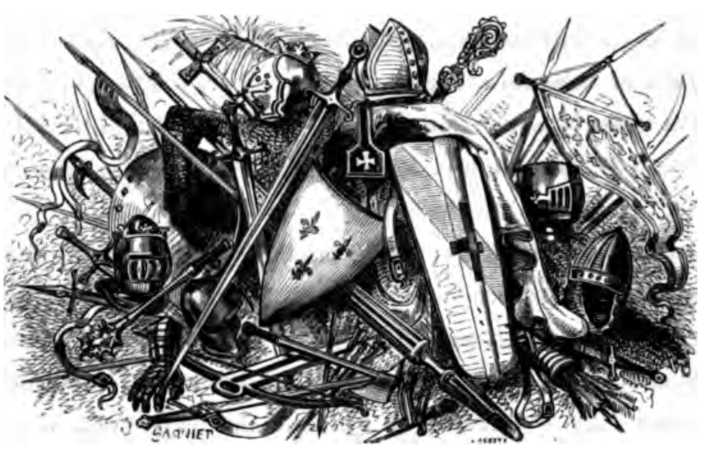
« A touz ceus qui orront e verront cestes presentes lettres, Hervé, jadis visconte de « Léon, saluz en nostre Seignor. Sachent tous que come noble home nostre chier Sein- « gnor J., duc de Bretaigne, nous eust donné un bon destrier por mener o nous ou- « tremer, nous avons ledit destrier vendu e en avons receu le pris e nous tenons por « bien paiez do dit destrier que ledit duc nous devoit passer oltremer, e dodit cheval « quitons ledit duc e nous somes tous amover oultremer. E pour ceu que ce soit ferme « e stable, en tesmoin de ceste chouse nous seelames cestes presentes letres de nostre « seiau. E en meire force de verité nous preames et requimes le official e l'arche- « diacre de Nantes que meissent lors seiaus. En l'an de grace M. CC. LXXVII. »

de guerre à tous ceux qui voulaient l'accompagner. Lorsqu'il revint en Bretagne, il retrouva son duché et d'assez riches revenus; mais ceux qui avaient aliéné tous leurs fiefs, et c'était le plus grand nombre, ne purent recouvrer leur indépendance et se mirent à la solde du roi. La noblesse du royaume se trouva placée alors dans une situation toute nouvelle. Ces seigneurs, qui jadis résistaient au roi et opprimaient le peuple, durent obéir au prince et apprirent à respecter la loi commune[1]. On ne vit plus, comme aux premiers siècles du moyen âge, la tour féodale aux fortes murailles assurer l'impunité au châtelain et à ses hommes d'armes, gens pour qui la force était le seul droit, vivant presque toujours de rapines et d'exactions. Les donjons menaçants, placés sur des hauteurs presque inaccessibles, furent abandonnés; des châteaux s'élevèrent dans les plaines, et s'ils eurent leurs tours et leurs ponts-levis, on ne trouva plus dans le royaume un seul point fortifié qui pût dérober au prince ou aux lois un sujet félon ou un criminel à punir.

Les emplois et les faveurs de la cour, les charges de justice furent brigués par les vieilles familles d'origine chevaleresque. Le contact des courtisans et les intrigues auxquelles la noblesse se mêla altérèrent les mâles vertus dont elle avait su garder la tradition dans les camps ou au fond des provinces. Il y eut moins de sincérité, moins de désintéressement, moins d'austère probité. Pourtant on vit la noblesse rester fidèle aux sentiments d'honneur et de dévouement à la patrie. La grâce de son langage, l'élégance de ses manières, ses mœurs chevaleresques,

[1] « Dès lors cette réunion de petits souverains et de petits tyrans, vassaux toujours « rebelles, maîtres toujours durs, désolant le pays et aussi redoutables à la royauté « qu'au peuple, devint un des ordres de l'État, un corps de citoyens, de sujets, les « premiers près du trône auquel ils ne portaient plus ombrage, mais placés en face « du tiers état dont les membres n'étant plus leurs serfs partagèrent avec eux les « soins de la commune patrie. » (M. Heeren).

son urbanité, sa courtoisie, jetèrent longtemps sur la cour de France un éclat à nul autre égal, et, au jour des combats, la noblesse sut ressaisir son épée et mourir pour défendre ses étendards. Aux champs de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt, la noblesse de France se fit décimer. L'historien pourrait-il dire combien de vieilles races virent s'éteindre dans ces journées néfastes leurs derniers rejetons, héritiers des noms les plus glorieux et les plus chers à la patrie?



SECONDE PARTIE

CHARTES ET DOCUMENTS DIVERS.



TESTAMENT DU SEIGNEUR DE LA ROCHE-D'ERIEN,
CHEVALIER BRETON.

Que tous ceux qui ces présentes verront sachent qu'à mon départ pour Jérusalem, moi, de LA ROCHE-D'ERIEN, j'ai remis à Godefroi, vicomte de Rohan, et pour la somme de six cents livres de monnaie ayant cours et qu'il m'a comptées, toute ma terre située dans la petite Bretagne, en en exceptant la dot et le *mariage* de ma femme Villaine. J'ai confié aussi audit vicomte le fils et la fille d'Eudon de Quemper, mon oncle, à la charge par lui, vicomte, de placer, pour les garder dans mon château, quelque serviteur qui les serve fidèlement. Si je meurs dans le voyage et si mon fils meurt, il faut que l'autre de ses frères épouse la fille. Tous les revenus de ma terre devront être employés à l'acquittement de la somme susdite, excepté les dépenses que ledit vicomte ou mes représentants auraient pu faire raisonnablement pour mes propres affaires, l'entretien et la conservation de ma terre. Si par la grâce de Dieu je reviens de Jérusalem et que la somme précitée n'ait pas été rendue en entier au vicomte, je devrai le satisfaire en argent ou en garanties avant de rentrer dans la possession de ma terre ; et si les six cents livres payées il reste quelque chose, ledit vicomte m'en donnera la moitié, gardant l'autre pour lui. C'est ce que je veux.

Ledit argent entièrement rendu, le vicomte me rendra mon château et mes enfants. Tel est mon testament. J'entends qu'on l'exécute fidèlement, et pour qu'il soit et demeure confirmé à l'avenir, j'y appose mon cachet et mon sceau. Fait l'an de grâce 1218.

RICHARD CŒUR-DE-LION CAUTIONNE QUATRE CHEVALIERS.

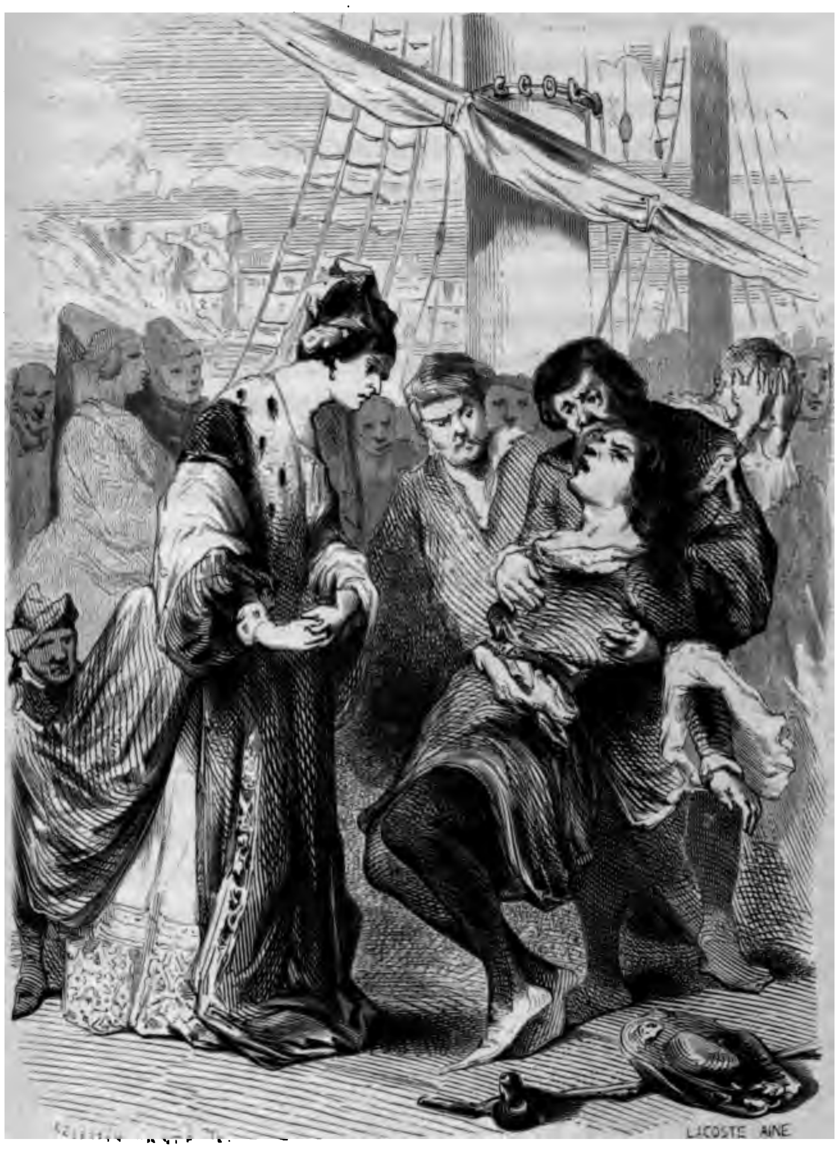
A tous ceux qui ces lettres verront, Enguerrand de La Rivière, Robert d'Espinay, Geoffroi, Marguerit et Colart de Caqueray, chevaliers, savoir faisons que nous avons emprunté et reçu d'Andriolo Conte et de ses associés, citoyens de Pise, cent quarante marcs d'argent exigibles dans un an et pour le payement desquels notre très-cher seigneur Richard, illustre roi d'Angleterre, nous a donné ses lettres de garantie. Nous, de notre côté, avons accordé que dans le cas où nous manquerions audit payement, ledit seigneur roi nous contraindrait à le parfaire par la saisie de notre fief. En témoignage de quoi nous avons donné les présentes lettres munies du sceau de moi, Enguerrand de La Rivière, susdit. Fait au camp devant Acre, l'an du Seigneur 1191, au mois de juin.

GARANTIE DONNÉE A DES MARCHANDS GÉNOIS PAR RAOUL, SIRE DE COUCY.

Au nom de la sainte et indivisible Trinité, soit connu à tous que moi, Raoul, sire de Coucy, je me suis constitué plège envers Jean de Rosio et ses associés, marchands génois, pour la somme de cent marcs d'argent par eux prêtés à mes amés et féaux Guillaume de Farniers, Raoul des Fossés, Raoul de Cossette, Hugues de Rossey et Pierre de Blers; et, en bonne foi, je promets que toutes les pertes que lesdits marchands souffriraient par faute de payement de ladite somme non effectué par lesdits seigneurs au terme convenu, je serais tenu de les compenser dans les quinze jours suivants. Et pour que ce soit ferme chose, j'ai fait munir cet acte de mon scel. Fait au camp devant Acre, l'an de l'Incarnation du Verbe 1191, au mois de mai. Donné par la main de Jean, chapelain.

EMPRUNT CONTRACTÉ PAR PONCET D'ANVIN, CHEVALIER D'ARTOIS.

En présence des témoins ci-dessous nommés, noble homme Poncet d'Anvin a reconnu avoir reçu de moi T. de la Court, citoyen et marchand de Gênes, vingt-cinq marcs d'argent, pour sa part d'un emprunt de cent marcs contracté par lui et deux de ses compagnons, et restituable dans un an à la prochaine fête de l'Assomption de la bienheureuse vierge Marie. Desquels vingt-cinq marcs d'argent ledit d'Anvin s'est contenté d'en recevoir dix, sauf à toucher le reste quand il me donnera des lettres patentes scellées et constatant l'emprunt solidaire, ainsi que les lettres de son garant



Mort du troubadour Geoffroi Rudel.

Raoul, comte de Soissons. En témoignage de quoi il a apposé son seing manuel.

Sont témoins Jean de RAMBURES, G. de SERSON, Michel de Nigro, Raphaël de Refo. Fait au camp près Acre, l'an du Seigneur 1191, au mois de juin.

B. DE CUGNAC, CHEVALIER DE GUIENNE, CAUTIONNE JOURDAIN D'ABZAC ET JEAN DE CHAUNAC POUR CENT LIVRES TOURNOIS.

A tous ceux qui ces présentes lettres verront, moi, B. de CUGNAC, chevalier, je fais savoir qu'envers Tornabel Spinelli et ses associés, citoyens de Gênes, je me suis constitué garant de la somme de cent livres tournois pour très-chers seigneurs Jourdain d'ABZAC et Jean de CHAUNAC, en sorte que si lesdits seigneurs manquaient au payement de ladite somme aux termes fixés par eux, je serais tenu de la payer à leur lieu et place ; à cet effet, j'engage mes biens. En foi de quoi j'ai apposé mon sceau sur les présentes lettres. Fait à Tyr, au mois de mai, l'an du Seigneur 1192.

LE TROUBADOUR GEOFFROI RUDEL ET LA COMTESSE DE TRIPOLI.

« Jauffred RUDEL étoit gentilhomme, sieur de Blieux en Provence, bon poëte, facile et gracieux en sa romancerie. En sa jeunesse, il se retira devers Agoult, seigneur de Sault, qui l'entretint fort longuement ; puis suivit le comte Geoffroy, frère de Richard, roi d'Angleterre, qui, passant en Provence et visitant Agoult comme l'un des plus eslevés seigneurs du pays, fut amoureux de ce poëte. Mais Rudel, ayant ouï parler de la comtesse de Tripoly, se trouva si vivement espris d'elle, sans la voir, qu'il entreprint ceste longue et fascheuse pérégrination en habits de pélerin, et montant sur mer avec un sien fidèle compagnon, nommé Bertrand d'ALAMANON, se trouva surpris d'une si violente maladie, qu'à toute peine le rendit-on demi-mort devant le port de Tripoly. Là arrivé, Bertrand d'Alamanon court incontinent advertir la comtesse de la venue du poëte et de l'occasion de son voyage. La dame, informée d'un cas si nouveau, fut voir Rudel pour l'accueillir et recevoir, et, tout ravy d'aise et de contentement, il rendit incontinent l'esprit suffoqué de trop de joye, ce dont la comtesse receut tel deuil et l'estima si hautement qu'elle luy fit dresser une riche sépulture de porphyre avec quelques vers arabes en son honneur. Et elle le regretta tellement qu'aucun ne la vit onc rire depuis, tant ont de force la courtoisie et la recognoissance dans un cœur noble et généreux. (*Historiens de Provence.*)

MATHIEU DE MONTMORENCY, CONNÉTABLE DE FRANCE, GARANTIT L'EMPRUNT CONTRACTÉ PAR TROIS CHEVALIERS.

A tous ceux qui ces lettres verront, soit connu que nous, Colin d'ESPINAY, Robert des ACCRES et Guillaume dit BRAS DE FER, chevaliers, avons emprunté de Luchino Corsali, Jacques Aspirani et leurs associés, marchands

génois, cent livres tournois, pour le payement desquelles on a fixé la prochaine fête de tous les saints en un an. Très-noble seigneur Mathieu, connétable de France, par l'intermédiaire d'un sien procureur par lui fondé en ce cas, s'est rendu garant envers lesdits marchands si nous manquions audit payement. Nous, de notre côté, nous engageons notre terre entre les mains dudit seigneur connétable, de telle sorte que si nous manquions au remboursement de ladite somme au terme fixé, ledit connétable pût jouir de notre dite terre jusqu'à entière restitution de notre dette. En témoignage de quoi moi, Colin d'Espinay, au nom de mes compagnons, j'ai scellé les présentes lettres de mon scel. Fait au camp de Damiette, l'an du Seigneur 1219, au mois de septembre.

QUITTANCE DONNÉE PAR THIBAUT DE RECLUS.

Soit connu que moi, Eude Paucia, au nom de ma compagnie, j'ai livré et complété à titre de prêt au seigneur Thibaut de Reclus, varlet, la somme de vingt-cinq livres tournois, pour laquelle somme ledit seigneur a été cautionné par des lettres de garantie que le très-illustre Alphonse, comte de Poitiers, a données pour quarante-deux chevaliers et varlets en commun ; desquelles vingt-cinq livres tournois ledit seigneur Thibaut est content, et pour sa part me donne quittance. En foi de quoi il a mis son seing.

Fait à Damiette, l'an du Seigneur 1249, au mois de novembre, en présence des seigneurs Hugues d'Orfeuille et Hugues de Frans, varlets, de Leodisius de Zucha et de Raphaël de Crème.

JEAN DES COURTILS ET CINQ AUTRES CROISÉS EMPRUNTENT DEUX CENTS LIVRES TOURNOIS.

A tous ceux qui ces présentes lettres verront savoir faisons que nous Jean des Courtils, Gaucher d'Arleux, chevaliers, Drogon de La Grange, Jean de Sart, Nicole de La Mothe et Jean de La Garde, écuyers, avons reçu d'André Fatinanti et de ses associés, marchands italiens, deux cents livres tournois, pour lesquelles notre cher seigneur Jean, comte de Soissons, s'est constitué caution moyennant l'obligation de nos biens consentie au profit de notre même seigneur par lettres spéciales, de laquelle somme nous nous tenons bien payés. Fait à Damiette, sous le seing de moi G. d'Arleux, l'an du Seigneur 1249, au mois d'octobre.

ADAM DE SARCUS ET QUATRE AUTRES CHEVALIERS PRIENT, PAR LETTRES MISSIVES DATÉES D'ASCALON, THIBAUT, ROI DE NAVARRE, DE LEUR GARANTIR UN EMPRUNT.

A illustre personne et notre très-cher seigneur Thibaut, par la grâce de Dieu roi de Navarre, comte palatin de Champagne et de Brie ; Adam de

Sarcus, Geoffroy de Rougemont, Milon de Montguyon, Guillaume d'Arras et Perrin de Sugny, chevaliers, salut en toute révérence et honneur. Nous informons Votre Excellence que, dans le pressant besoin d'argent où nous sommes, André de Canali, marchand génois, consent à nous prêter trois cents livres, pourvu que Votre Excellence veuille bien donner garantie. Par quoi nous sommes disposés à vous assurer, en retour de ladite garantie que nous prions instamment Votre Excellence de donner, assignation sur tous nos biens contre lesquels vous auriez recours jusqu'à remboursement de la somme susdite, si elle n'était pas payée aux termes que l'on fixera. Et pour exposer plus en détail cette affaire et quelques autres à Votre Excellence, nous avons jugé à propos d'envoyer à Acre Renard d'Ancienville et Robert son frère, écuyers, dans lesquels nous vous prions d'avoir autant foi qu'en nous-mêmes. Donné à Ascalon, l'an du Seigneur 1240, au mois de mars.— (On lit au haut de la charte ces mots d'une autre écriture : *Qu'il soit expédié des lettres à ce sujet.*)

PIERRE, ÉVÊQUE D'ALBARA, A MAHAUT, VEUVE D'AYMERI Ier, VICOMTE DE NARBONNE, MORT DANS LA PREMIÈRE CROISADE.

Le seigneur et *amiral* Aymeri ayant été atteint dans cet évêché de la maladie dont il est mort, nous l'avons été trouver pour l'exhorter à son salut. Il nous a confessé ses péchés, et, touché de componction, il a remis à notre discrétion d'ordonner, pour la décharge de sa conscience, la réparation des torts et dommages qu'il avait autrefois causés à Bertrand, archevêque de Narbonne, qu'il avait fort maltraité, ce dont il a témoigné un grand repentir. Nous vous prions donc au nom de Dieu, et pour l'amour que vous devez lui prêter, de réparer ces dommages. Sinon, sachez qu'il en sera quitte et que vous demeurerez en votre propre péché.

Pierre, évêque d'Albara, *élu archevêque d'Alep.*

VINGT-UN CHEVALIERS OU ÉCUYERS FRÊTENT UN NAVIRE POUR ALLER DE CONSTANTINOPLE A TOULON.

Nous Bertin d'Hautefort, Guillaume de Digoine, avec dix compagnons, Uland d'Hazebrouck, Olbert de Roubaix, Thomas Berton, Baudouin de Sacken, Philippe de Diergnaus, Erard de Saint-Pol, avec sept compagnons, Guillaume de Dampierre, Philippe de Caulaincourt, avec cinq compagnons, Mathieu d'Yaucourt, avec cinq compagnons, Baudouin de Berghes, Alard d'Isalgnen, chevaliers, Gillebert de Talebot, Léonard de Landas, Robert de Lake, Ricard Axele, Robert Villain, Guillaume de Straten, Mathieu Gorrain et Philippe de Grann, écuyers; savoir faisons à tous ceux qui les présentes lettres verront, qu'André Pignole et Franceschim Spinola, Vénitiens, maîtres et actionnaires du vaisseau nommé la Sainte-Croix, nous ont loué

pour certain prix ledit vaisseau complet et fourni de tous ses agrès, et ont promis par stipulation solennelle de nous transporter, avec l'aide de Dieu, dans ledit vaisseau jusqu'à Toulon ou dans tel autre endroit où ledit vaisseau prendra port. Ils nous ont aussi promis et sont convenus de charger ou faire charger à leurs frais dans ledit vaisseau toutes les choses qu'il nous plaira d'y placer ou faire placer tant pour notre nourriture que pour autres usages.

Nous, de notre côté, nous avons promis et promettons de donner et payer auxdits maitres ou à leur certain mandataire la somme de seize cents livres tournois aux termes ci-après : c'est à savoir mille livres tournois à Paris à la prochaine fête de la Purification de la Vierge, et les autres six cents livres un mois après que ledit vaisseau aura abordé à Toulon ou dans un autre port. Toutes lesquelles choses nous avons mutuellement promises entre nous et lesdits actionnaires auxdits noms d'accomplir et observer, et de n'y contrevenir en rien, à peine de payer le double de la valeur du navire selon notre stipulation. Pour garantie mutuelle de quoi nous avons obligé tous nos biens acquis et à acquérir.

Et nous Guillaume de Digoine, Baudouin de Sacken, Philippe de Caulaincourt et Baudouin de Berghes, comme syndics et agents constitués par les susdits pèlerins, en témoignage de vérité nous avons fait apposer nos sceaux aux présentes lettres. Fait à Constantinople l'an de l'incarnation du Verbe 1205, au mois de mai.

(*Scellé de cinq sceaux dont il ne reste que trois, qui sont ceux de Baudouin de Sacken, de Philippe de Diergnaus et de Philippe de Caulaincourt.*)

CHANSON DU CHATELAIN DE COUCY PARTANT POUR LA CROISADE.

TEXTE DU MANUSCRIT.	TRADUCTION.
Ahi! amors, com dure départie, Me convendra fere pour la meillor Qui onques fust amée ne servie! Dex me ramaint à li, par sa douçor, Si voirement com g'en part à dolor. Dex! q'ai-je dit? Jà ne m'en part-je mie, Ains vas mes cors servir notre Seignor, Mes cuers remaint du tout en sa baillie.	Amour, qu'il est cruel, hélas! de quitter la meilleure dame qui fut jamais aimée et servie! Que Dieu par sa bonté me ramène auprès d'elle avec un plaisir égal à la douleur que j'éprouve en la quittant. Dieu! qu'ai-je dit? Je ne m'en sépare point. Mon corps va servir le Seigneur, mais mon cœur demeure près d'elle.
Pour li m'en vois sospirant en Surie; Kar nus ne doit faillir son criator. Qui li faudra à cest besoin d'aïe, Sachiez de voir qu'il faudra à greignor. Et sachiez bien li grand et li menor Que là doit-on fere chevalerie; C'on i conquiert paradis et honor, Et pris, et lox, et l'amor de sa mie.	Soupirant pour ma dame je m'en vais en Syrie; on ne doit point manquer à son créateur, et qui ne lui viendrait point en aide aujourd'hui, l'abandonnerait sans doute dans un cas plus pressant encore. Sachez tous que la chevalerie doit se signaler là par les plus grands exploits; on y gagnera paradis, honneur, gloire, louanges et l'amour de sa mie.

TEXTE DU MANUSCRIT.	TRADUCTION.
Qui ci ne veut avoir vie honteuse, S'aille morir pour Dieu liez et joïeus : Car ceste mors est bone et glorieuse, Qu'en i conquiert le raigne glorieus. Ne jà de mort n'en i morra un seus; Ainz nestront tuit en vive glorieuse. Je n'i sai plus qui ne fust amoreus, Trop fust la voie et bonne et deliteuse !	Que celui qui ne veut vivre avec honte aille mourir avec joie pour son Dieu. Mort salutaire et glorieuse, car sa récompense est au ciel ! Mais que dis-je? Est ce mourir que commencer à vivre par la gloire? Si je n'aimais, que ce voyage aurait de charmes pour moi !
Dex est assis en son saint héritage; Ore i parra com cil le secorront Que il geta de la prison honbrage, Quant il fut mis en la croix que Turc ont. Bien sont honi tint cil qui remanront, Se nes retient pouretez ou malage : Et cil qui riche et sain et fort seront, N'i puent pas demorer sans hontage.	Dieu se trouve assiégé dans son saint héritage. Comment le secourront ceux qu'il racheta de l'enfer en mourant sur la croix que les Turcs profanent? Honte à tous ceux qui resteront, si pauvreté ou maladie ne les y force ! Ceux qui ont la santé en partage, les riches et les puissants, ne pourraient sans déshonneur se dispenser de partir.
Tuit li clergié et li homme d'aage Qui en aumosnes et en bienfet meinront, Partiront tuit à cest pélérinage, Et les dames qui chastée tenront, Se loïauté sont à ceux qui i vont. Et s'eles font par mal conseil folage, A lasches gens mauveses le feront; Car tuit li bon s'en vont en cest voyage.	Les prêtres et les vieillards, par leurs aumônes et leurs bienfaits; les dames en gardant fidélité aux absents, partageront la gloire de cette pieuse entreprise. S'il en était d'assez déloyales parmi elles pour devenir infidèles, elles le seraient pour des lâches, car tous les braves chevaliers sont du voyage.

LE COMTE DE SOISSONS SE CHARGE D'ACQUITTER LA DETTE DE QUATORZE CHEVALIERS D'ARTOIS OU DE PICARDIE.

Moi Raoul, comte de Soissons, je fais savoir à tous qui verront ces présentes lettres que tous les emprunts contractés par très-chers seigneurs Jean de Chambly, Robert de Longueval, Renaud de Tramecourt, Hugues d'Auxy, Jean de Raineval, Nicolas Cossard, Asselin de Louvencourt, Pons d'Anvin, Simon de Wignacourt, Humbert de La Grange, Hugues de Sart, Guillaume de Gaudechart, Haimfroy de Biencourt et Robert d'Abancourt, envers les nommés Ostian Gaioni, Paulin Amandei, Jacques de Lacour et François Pausilo, marchands de Gênes, et leur société, montant à la somme totale de cinq cent trente marcs d'argent, je les prends à mon compte et les reconnais comme miens, et en cette occasion je me substitue au lieu et place desdits seigneurs pour l'indemnité que je leur dois pour des joyaux d'or et d'argent, des armes, des livres et plusieurs autres choses, que lesdits seigneurs ont acquis à Acre et qu'ils m'ont cédés ou livrés. Et pour le payement de ladite somme à rendre auxdits marchands, j'oblige moi et mes biens. En témoi-

gnage de quoi j'ai fait sceller les présentes lettres de mon scel. Fait à Acre, l'an du Seigneur 1191, au mois d'août.

EMPRUNT CONTRACTÉ A DAMIETTE PAR GOSSVIN DE HEULE ET JEAN DE DION.

A tous ceux qui ces présentes verront soit connu que nous Gossvin de Heule et Jean de Dion, chevaliers, avons reçu de Luchinus Corsali et ses associés, marchands génois, cent soixante livres tournois dont nous nous sommes contentés recevoir quatre-vingts. Lesdits marchands s'engagent à nous remettre les autres dans deux mois ou plus tôt encore, si le vaisseau génois appelé Salus (*le Salut*) aborde avant cette époque aux pays d'outre-mer; mais nous nous engageons sur notre parole et sur nos biens à rendre et payer auxdits marchands génois la susdite somme d'ici à un an, ou plus tôt s'il est possible. En foi de quoi moi, Gossvin de Heule, j'ai fait sceller les présentes lettres de mon sceau. Fait au camp devant Damiette, au mois de septembre 1218.

PHILIPPE DE DREUX, ÉVÊQUE DE BEAUVAIS, CAUTIONNE QUATRE CHEVALIERS.

Philippe, par la grâce de Dieu évêque de Beauvais, à tous ceux qui ces présentes lettres verront salut en N.-S. Nous faisons savoir que nous nous constituons caution envers Valeran de Casanova, citoyen de Pise, et ses associés, pour cinquante marcs d'argent pour nos chers Jean de Creil, Philippe d'Aumont, Hugues de Chanteloup, Raoul de Riencourt, de telle sorte que si lesdits seigneurs n'observent pas leurs conventions, nous serons tenu, un mois après le terme du payement, de rendre intégralement audit citoyen ou à ses associés ladite somme; en témoignage duquel acte nous rédigeons la présente charte munie et sanctionnée de notre sceau. Fait à Acre, l'an de grâce 1191.

(*Sceau* ovale en cire jaune, évêque debout et mitré; *légende*, Sigillus Philippi Belvacensis episcopi; *contre-sceau*, un guerrier à cheval; empreinte semblable à celle d'une pierre antique.)

MAHELIN DE LAMETH ET DEUX AUTRES CHEVALIERS CONTRACTENT UN EMPRUNT AVEC DES MARCHANDS GÉNOIS.

Soit connu à tous que Berton Scarella, Jacques de Clapa et leurs associés, marchands génois, ont prêté à nous, Ansel d'Alenes, Mahelin de Lameth et Guillaume de Halud cent livres tournois, desquelles cinquante nous ont été payées et en donnons quittance; et quant aux cinquante autres, lesdits marchands se sont obligés à nous les payer et compléter aussitôt que certains navires génois, plus au long désignés dans les lettres desdits marchands que nous avons en mains, auront abordé en ce pays d'outre-mer, et ce dans un espace de temps également fixé. Nous, de notre côté, nous nous engageons,

par l'obligation de notre foi et de nos biens envers lesdits marchands, à leur rendre ladite somme de ce jour en un an, ou plus tôt, si, par la prise de Damiette ou tout autre cas de fortune, la chose nous devient possible. Fait au camp devant Damiette, l'an du Seigneur 1218, au mois d'août.

Et pour que cette chose reste convenue et ratifiée, moi Gossuin, clerc du diocèse de Liége, à la prière des seigneurs ci-dessus nommés, et pour leur part, j'ai muni le présent écrit, fait en manière de chyrographe, de mon seing accoutumé, pour plus grand témoignage de vérité.

LETTRE DE SAINT LOUIS ADRESSÉE A RAGUET DE BRANCION, CHEVALIER DU PAYS DE BOURGOGNE.

A Messire Raguet de Brancion, salut en Notre Seigneur.

Nous vous écrivons la présente lettre afin que vous sachiez que, voulant pour la plus grande gloire de Dieu retourner et repasser dans les contrées orientales avec de nombreuses troupes contre les Infidèles, et pleins de confiance en votre magnanimité, comme en celle de votre frère Josserand, tué au combat de la Massoure, nous désirons qu'il vous plaise nous accompagner avec vos chevaliers et vos clients.

Donné à Paris, sous notre scel, l'an de Notre-Seigneur 1270, au mois d'avril.

LOUIS.

QUITTANCE DONNÉE A DES MARCHANDS GÉNOIS PAR GAUTIER DE SARTIGES ET TROIS AUTRES CROISÉS.

A tous ceux qui verront ces lettres soit connu que nous, Gautier de SARTIGES, Chatard de MONTROGNON, Ymbert du MEZEL et Guillaume d'USSON, chevaliers, avons eu et reçu de Mainfroy de Coronato et de Guittard Schaffé, citoyens et marchands de Gênes, cent soixante-dix livres tournois que très-illustre seigneur Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse, nous a fait prêter sous sa garantie et au moyen de l'obligation que nous lui avons faite de nos biens. De laquelle quantité de deniers nous avons tenus quittes lesdits marchands, nous trouvant bien payés et satisfaits. Donné à Acre, sous le sceau de moi, Gautier de Sartiges, l'an du Seigneur 1250, au mois de mai.

JEAN DE LA BERAUDIÈRE EMPRUNTE VINGT MARCS D'ARGENT A UN MARCHAND PISAN.

En présence des témoins ci-dessous nommés, noble homme Jean de LA BERAUDIÈRE a reconnu avoir reçu en prêt de moi, Huguet de Boze, citoyen de Pise, agissant au nom de la société dont je fais partie, vingt marcs d'argent pour sa part de cent marcs empruntés solidairement par lui et quatre de ses compagnons et restituables à la Toussaint de l'an qui vient; sur lesquels vingt marcs il s'est contenté d'en recevoir cinq, sauf à toucher le reste

lorsqu'il me remettra l'acte de garantie de messire Juhel de Mayenne. En foi de quoi il a apposé ici son seing manuel. Les témoins sont messires G. de S. . . . ., R. de BLUE, chevaliers; N. Barbe et C. Pizard. Fait à Jaffa, l'an du Seigneur 1191, au mois d'octobre.

CHANSON DE PEYROLS, CHEVALIER ET TROUBADOUR DU PAYS D'AUVERGNE.

Puisque j'ai vu le fleuve du Jourdain et le saint sépulcre, je vous rends grâce, seigneur Dieu, de m'avoir montré le lieu où vous naquîtes, et j'en suis tout comblé de joie. Que Dieu nous accorde bonne mer, bon vent, bon navire et bon pilote; car je veux retourner à Marseille! Adieu, vous dis-je, Acre, Assur, Tripoli, et vous sergents et hospitaliers! Le monde va en décadence. Il avait de bons rois, de bons maîtres dans Richard et le roi de France; Montferrat avait un bon marquis; l'Empire un empereur glorieux; mais ceux qui sont à leur place que feront-ils? Seigneur Dieu, si vous m'en croyiez, vous prendriez bien garde à qui vous donnez empires, royaumes, châteaux et tours; car plus les hommes sont puissants, et moins ils vous considèrent. J'ai vu l'empereur faire un serment et ensuite se parjurer!

Vous, empereur, Damiette attend après vous, et la Tour Blanche pleure votre aigle chassé par un vautour. Bien est lâche l'aigle qui se laisse prendre par tel oiseau. La gloire du Soudan vous couvrira d'ignominie, et votre déshonneur emportera notre ruine avec la décadence de la foi chrétienne.

MATHIEU DE MONTMORENCY ENVOIE A SES FRAIS DIX CHEVALIERS A LA SIXIÈME CROISADE.

Moi, Mathieu, sire de Montmorency, connétable de France, je fais savoir à tous ceux qui verront les présentes lettres que, désirant fermement et ardemment prodiguer autant qu'il m'est possible ma vie et mes biens pour la défense de la sainte Église et la destruction de ses ennemis dans toutes les parties du monde, mais ne pouvant, d'après le désir de mon très-cher seigneur Philippe, l'illustre roi de France, m'éloigner en ce moment du royaume, je nomme pour me remplacer en Terre Sainte contre les ennemis de la Croix les très-chers seigneurs Raoul de MAREUIL, mon parent et mon procureur spécial en ce cas, Jean de VILLERS, Robert d'HERVILLY, Guillaume de MILLY, Raoul de VITRY, Jean de HÉDOUVILLE, Guillaume de PROISY, Henri de VENDEUIL, Gaultier de BÉTHISY, Guillaume de SAVEUSE, chevaliers, ainsi que leurs écuyers et leurs gens. Et pendant la durée de ce service d'outre-mer, je les retiens à mes gages et à mes frais; et pour effectuer le paiement de ces gages, pour emprunter au besoin en mon nom jusqu'à trois mille livres tournois, pour prêter la garantie de mon nom aux hommes de mes propres fiefs, ainsi qu'à ceux du Hainaut étant outre-mer, dans les emprunts raisonnables qu'ils feront en leur nom privé, en insérant la clause de l'engagement de la terre, j'établis et constitue pour

mon certain et spécial procureur ledit seigneur Raoul de Mareuil, ou, s'il venait à mourir ou à manquer autrement, deux des chevaliers susnommés élus solidairement par leurs compagnons, promettant en bonne foi d'approuver et confirmer tout ce qui aura été fait en cela par mondit procureur ou mesdits procureurs. En témoignage de quoi j'ai fait sceller les présentes lettres de mon sceau.

Fait à Paris, l'an de grâce 1219, au mois de mars.

PHILIPPE-AUGUSTE GARANTIT UN EMPRUNT CONTRACTÉ A ACRE PAR DES CHEVALIERS DU DAUPHINÉ.

Au nom de la sainte et indivise Trinité, amen.

Philippe, par la grâce de Dieu roi des Franks, à tous ceux à qui ces lettres parviendront, salut. Il faut que les guerriers du Christ ne s'exposent aux graves périls de la guerre qu'après avoir, en vue de la mort, disposé leurs affaires de telle sorte que si quelque malheur humain leur arrive, il n'en résulte que bénéfice pour eux dans le ciel, sans détriment pour personne sur la terre. Accueillant donc avec bienveillance la supplication de quelques chevaliers qui nous sont très-chers, nous avons résolu de garantir divers emprunts qu'ils ont contractés envers Raphaël Cattane et sa compagnie, et entre autres l'emprunt de deux cent vingt marcs d'argent prêtés solidairement à Guigue de LA PORTE, Herbert de LA PORTE, Poncet de MIREBEL, etc., somme que lesdits seigneurs ne payant pas aux termes fixés par leurs actes authentiques, nous serions tenu de payer à leur place. En témoignage de quoi nous avons fait confirmer le présent acte de l'autorité de notre scel et du caractère de notre nom royal tracé ci-dessous. Fait au camp devant Acre, l'an du Verbe incarné 1191, la douzième année de notre règne. Présents dans notre palais ceux dont les noms et les signes sont apposés ci-dessous : le sénéchal absent; signe de Gui, le bouteiller; signe de Mathieu, le chambellan ; signe de Raoul, le connétable.

Donné, la chancellerie étant vacante.

ORDONNANCE DU ROI RICHARD POUR LES CROISÉS QUI MONTAIENT SA FLOTTE ALLANT DE FRANCE EN ORIENT.

Quiconque tuera un homme dans le navire sera lié avec le mort et tous deux jettez en la mer. Que s'il le tue en terre ferme, il sera pareillement lié avec le mort et enterré tout vif.

Qui sera deuëment attaint et convaincu d'avoir tiré son couteau ou espée pour fraper son compagnon, ou mesmes de l'avoir blessé au sang, il aura le poin coupé. Que s'il est convaincu d'avoir seulement donné un soufflet, il sera plongé trois fois dans la mer.

Si quelqu'un dit injures ou jette aux yeux de son compagnon la poudre de quelque infamie pour obscurcir sa bonne renommée, ou luy reproche

qu'il n'aime pas Dieu, il payera à l'offencé autant d'onces d'argent qu'il luy aura conté d'injures.

Le larron attaint et convaincu aura la teste razée, puis couverte de poix bouillante, et la poix couverte des plumes d'un oreiller, afin qu'il soit cogneu de tous, et sera exposé au premier rivage où le navire abordera.

Tous seront obligez d'obeïr aux admiraux comme à nous-mesme.

Donné à Chinon sous notre seing.

(Du Moulin.)

HENRI, COMTE DE BAR, SE REND GARANT D'UN EMPRUNT CONTRACTÉ A GÊNES ET A MESSINE PAR VINGT-UN CHEVALIERS.

Moi, Henri, comte de Bar, fais savoir ce qui suit à tous ceux qui ces présentes lettres verront. Comme il est question entre quelques-uns de mes très-chers chevaliers ci-dessous nommés (d'une part) et Conrad Ususmaris, Quilico de Goarco, Lazarino de Niela et leurs associés, citoyens de Gênes, et Cathaneo de Ponsola, Peregrini Pancia, Ansono de Bozolo et leurs associés, citoyens de Messine (d'autre part), du prêt de certaines sommes d'argent auxdits chevaliers, savoir : au seigneur Hugues de Bauffremont, au seigneur Liébaud de Bauffremont, au seigneur Renaud de Choiseul et au seigneur Dreux de Nettancourt, ensemble six cents marcs d'argent, à raison de cinquante sols tournois comptant pour chaque marc; au seigneur Hugues de la Guiche, au seigneur Renaud de la Guiche et au seigneur Pierre de Frolois, ensemble deux cents onces d'or; au seigneur Gilles de Raigecourt, au seigneur Philippe de Conflans, au seigneur Hugues de Riscé, au seigneur Henri de Cherisey, au seigneur Geoffroi de Longueville, au seigneur Ulric de Dompierre et au seigneur Henri Bekars, ensemble quatre cents onces d'or; au seigneur Guillaume de Beauvoir, au seigneur Hugues de Cléron, au seigneur Hugues de Foudras, au seigneur Renaud de Crécy, au seigneur Jean de Fellens, au seigneur Étienne de Franc et au seigneur Renaud de Moustier, ensemble quatre cents marcs d'argent; — moi, Henri, comte de Bar, je me porte garant et débiteur de toutes lesdites sommes vis-à-vis desdits citoyens, ou de l'un d'eux ou de leur mandataire, et je m'oblige à les faire payer d'ici à un an, aux prochaines foires de Bar, suivant la teneur et les conditions de chaque charte d'emprunt desdits chevaliers. Les chevaliers ont, de leur côté, engagé tous leurs biens en ma faveur et les ont placés sous ma main jusqu'à l'entier paiement desdites dettes. Spécialement et nominativement les seigneurs Hugues et Liébaud de Bauffremont ont mis sous ma main le fief de Norlay; le seigneur Renaud de Choiseul, le fief de Chaffor; le seigneur Dreux de Nettancourt, le fief de Losey; le seigneur Hugues de La Guiche, le fief de Warney; le seigneur Geoffroi de Longueville, le fief de Longueville; le seigneur Ulric de Dompierre, le fief de Dompierre, le fief de Bassompierre; et le seigneur Henri Bekars, le fief de Dagonville.

En témoignage et confirmation de quoi j'ai fait confirmer par l'apposition de mon sceau ces présentes lettres. Fait à Messine, l'an du Seigneur 1190, au mois de décembre.

GAUCHER DE CHATILLON CAUTIONNE DES CHEVALIERS DE PICARDIE ET D'ARTOIS.

Moi, Gaucher de CHATILLON, fais savoir à tous ceux qui ces présentes lettres verront, qu'en exécution des lettres spéciales de mon très-cher oncle Hugues, jadis comte de Saint-Pol, constitué garant vis-à-vis d'André Grilli et ses associés, citoyens de Gênes, je me reconnais aussi garant à leur égard des trois cent trente livres que leur ont empruntées les très-chers seigneurs Raoul de FAUQUEMBERGUES, Enguerrand BOURNEL, Baudri (ou Baudouin) FLOALT et Robert de SAISSEVAL. Et s'il arrivait que lesdits seigneurs manquassent de payer aux termes désignés par eux, je paierais en leur nom ladite somme, dans le délai de deux mois après que j'en aurais été averti par lesdits marchands. En témoignage de quoi j'ai fait confirmer ces présentes lettres par l'apposition de mon sceau.

Fait au camp près de Damiette, l'an du Seigneur 1249, au mois d'août.

LETTRES D'AMÉDÉE, COMTE DE SAVOIE, POUR LES GAGES DES CROISÉS PLACÉS SOUS SA BANNIÈRE.

Amédée, comte de Savoie et marquis en Italie, à ses amés et féaux Hugues de MONTFERRAND, Jean d'AUDIFFRET, Ponce DUCCI et Jean de COSTA, salut et sincère affection. Comme noble homme et très-cher seigneur Sicard d'Alaman, en sa qualité d'exécuteur testamentaire et au nom des autres exécuteurs testamentaires de l'illustre seigneur comte de Toulouse, de bonne mémoire, doit payer et rendre à notre ordre, à Toulouse, une somme d'argent que ledit seigneur nous devait pour complément de la dot de sa femme, nous donnons pouvoir à vous et à chacun solidairement, par ces présentes lettres, de recevoir, en notre nom, mille livres des mains de la personne que ledit seigneur Sicard nous aura désignée au delà des mers, et nous vous ordonnons avec cet argent de payer les gages de nos amés et féaux qui servent à nos frais en Terre Sainte sous la bannière du Christ, et de tenir registre de tout ce qui sera fait à ce sujet pour les comptes de la fête prochaine de la Chandeleur. Fait l'indiction X.

GARANTIE DONNÉE PAR PONS BASTET, CHEVALIER.

Nous, Pons BASTET, chevalier, savoir faisons à tous ceux qui verront les présentes lettres, que nous nous sommes porté caution envers Raphaël de Semino et ses associés, citoyens génois, de la somme de cent trente livres tournois que nos très-chers Sylvius ROMANET, Raymond ALBERT et Hugonet GREGORIO ont empruntée; et si lesdits seigneurs ne remboursent pas ladite somme au terme qu'ils ont eux-mêmes fixé, nous nous engageons

à rembourser alors nous-même les cent trente livres, et nous y obligeons nous et tous nos biens. Fait à Acre, l'an de Notre-Seigneur 1191.

CHANSON DU TROUBADOUR RAMBAUD DE VACHÈRES, ADRESSÉE AU MARQUIS BONIFACE DE MONTFERRAT.

I.

Celui qui fit l'air, le ciel, la terre, la mer, le chaud, le froid, le vent, la pluie et le tonnerre, veut que nous passions tous la mer pour suivre le noble marquis de Montferrat, comme Gui, Gaspard et Melchior [1] allèrent à Bethléem, où les Turcs nous enlèvent plaines et montagnes, *sans que Dieu dise un mot*. Puisse saint Nicolas guider notre flotte! Que les Champenois dressent leur bannière! Que le marquis crie *Montferrat!* Que le comte Baudouin crie *Flandre!* et que chacun frappe si rudement qu'il brise les lances et les épées.

II.

Vaillant marquis, seigneur de Montferrat, je remercie Dieu, dont vous avez reçu tant d'honneur; car nul chrétien portant couronne n'a plus conquis, plus dépensé, plus donné que vous. En vous j'ai trouvé un bon seigneur qui m'a nourri, équipé, élevé d'un bas état assez haut; qui de rien m'a fait un chevalier prisé, agréé en cour et loué des dames. Je vous ai servi de bonne foi et bon cœur; en maints bons lieux j'ai courtisé les dames avec vous, et avec vous j'ai chevauché en maintes guerres. A Messine, je vous couvris de mon manteau; je vins bien à propos au combat dans le temps que vous aviez au visage et à la poitrine carreaux, lances, flèches, épées et coutelas. Et quand vous prîtes Rondasso, Paterno, Palerme, Calatagiro, je fus le premier sous votre bannière.

III.

Quand vous allâtes à la croisade, je n'avais point envie, Dieu me le pardonne, de passer outre mer; mais, pour me rendre à vos instances, je pris la croix et fis ma confession. J'allai sous votre étendard à Blaquerne [2]; je portai des armes tel qu'un Brabançon; je combattis sur le perron au-dessous de la tour, et je fus blessé à travers mon armure.

Souvenez-vous de mon attachement passé, des grandes actions que nous fîmes sur mer, lorsqu'au milieu du souper vous enlevâtes du plus fort retranchement la dame Soldina au marquis Malaspina; vous la donnâtes à Poncet d'Aquilane, qui était au lit, malade d'amour pour elle. Vous souvient-il aussi du soir où nous arrivâmes chez le seigneur Puiclair? Il nous reçut avec tant de joie, que si vous l'eussiez voulu il vous eût fait coucher avec sa fille Aiglete, au beau visage. Vous, le matin, comme brave baron,

[1] C'est ainsi qu'on appelait alors les trois Mages.
[2] Palais à Constantinople.

vous donnâtes en mariage Aiglete à Gui Adhémar de Monteil. Vous donnâtes de même Jacobina à Anselme et lui fîtes recouvrer son comté de Vintimille, en dépit de son oncle qui l'en voulait dépouiller.

Plus de cent pucelles vous ai-je vu marier à des comtes, marquis et barons de haut rang, sans que jamais jeunesse vous fît pécher avec aucune. Plus de cent chevaliers vous ai-je vu établir par don de fief, et cent autres pareillement détruire et ruiner, élevant les bons, abaissant les faux et les mauvais. Lorsque bon vassal sert un bon seigneur, il lui en revient honneur et récompense; c'est pourquoi j'attends de vous bon profit et bons présents. Tout le détail de votre vie m'étant connu, vous devez me faire plus de bien qu'à tout autre. Et cela est juste, seigneur marquis. Vous trouverez en moi témoin, chevalier et jongleur.

PHILIPPE-AUGUSTE GARANTIT UN EMPRUNT CONTRACTÉ PAR DES CHEVALIERS DE FLANDRE.

Au nom de la sainte et indivisible Trinité ;

Philippe, par la grâce de Dieu roi des Franks, faisons savoir à tous présents et à venir qu'en qualité de feudataire et d'exécuteur testamentaire de notre bien-aimé Philippe, comte de Flandre, pour une somme d'argent prêtée par Conrad et Quilice de Goarco, habitants de Gênes, et leur société, et reçue par les chevaliers du feu comte, nos bien-aimés Guillaume de Lynden, Arnould d'Estrées, Wautier de Ligne, Richer de Vasquehal, Hugues de Lezennes, Gilles d'Hinnisdal, Baudouin d'Hénin, Roger de Landas et Gérard de Mude, nous nous constituons leur caution envers ladite société pour la totalité de la somme, qui est de sept cents marcs d'argent. En foi de quoi nous avons fait mettre au bas de cet acte nos armes, notre sceau et l'initiale de notre nom.

Fait au camp devant Acre, l'an de Notre-Seigneur 1191, douzième de notre règne, en présence des grands officiers de la couronne dont voici les noms, les armes et les sceaux : la signature du sénéchal n'y est pas; signatures de Gui, échanson ; Mathieu, camérier; Raoul, connétable. La chancellerie vacante.

EMPRUNT CONTRACTÉ A ACRE PAR J. D'ANDIGNÉ

En présence des témoins ci-dessous nommés, noble J. d'Andigné a confessé avoir reçu de moi, J. de Jhota, bourgeois de Pise, agissant au nom de mes associés, vingt marcs d'argent pour sa part des quatre-vingts qu'il a empruntés solidairement avec trois de ses compagnons d'armes, et qui sont remboursables à la Toussaint de l'année prochaine ; desquels vingt marcs il en a reçu cinq comptants et touchera les autres quand il m'aura remis les lettres de garantie de J. de Mayenne.

En foi de quoi il a signé +. Les témoins sont : H. d'Anthenaise, T. Deschamps, chevaliers; A. de Caseneuve, C. de Mussi.

Fait à Acre, l'an de Notre-Seigneur 1191, au mois de septembre.

CONVENTION ENTRE QUATRE CHEVALIERS ET HERVÉ, MARINIER, POUR LE PASSAGE DE LIMISSO A DAMIETTE.

A tous ceux qui ces présentes lettres verront nous faisons savoir que nous, Alain d'Engoulevent, Guillaume Hersart, Rolland Kaergoet et Olivier Madeuk, écuyers, associés pour les frais du voyage d'outre-mer et ayant pleine confiance dans la prudence du marinier Hervé, citoyen de Nantes, nous lui donnons entier et plein pouvoir de traiter, régler et conclure, pour nous et en notre nom, avec le maître ou patron de navire qu'il voudra, au sujet du prix de notre passage à Damiette ; et nous promettons de ratifier et exécuter tout ce qui aura été fait et conclu par notredit fondé de pouvoirs.

Donné à Limisso, sous le scel de moi Alain susdit, l'an de Notre-Seigneur 1249, au mois d'avril.

HERBERT DE MOUSTIER SE CHARGE D'ACQUITTER LA DETTE CONTRACTÉE PAR RENAUD DE MOUSTIER, SON PÈRE.

En présence des témoins ci-dessous inscrits, noble Herbert de Moustier, écuyer, s'est substitué envers moi Lazarino de Niela, citoyen de Gênes, au lieu et à la dette de feu noble Renaud de Moustier, de bonne mémoire, son père, qui me devait quatre cents marcs d'argent, solidairement lui et ses compagnons. Il m'a promis en son nom de me donner, à la place de la garantie de l'illustre seigneur défunt Henri, comte de Bar, de bonne mémoire, la garantie de l'illustre seigneur Hugues, duc de Bourgogne, pour ledit emprunt de quatre cents marcs d'argent fait en commun, et le prêt de quarante autres marcs d'argent fait audit noble Herbert personnellement. De ces quarante marcs, ledit seigneur se contente présentement de quinze, devant recevoir le reste lorsqu'il m'aura donné les lettres patentes scellées de son scel et la garantie de l'illustre seigneur Hugues, duc de Bourgogne. En témoignage de quoi il a souscrit de son seing. Les témoins sont le seigneur P. de Gy et G. Merlet, chevaliers ; André, chapelain, et P... Fait à Acre, l'an du Verbe incarné 1191, au mois de juillet.

DÉODAT D'ALBIGNAC, TROIS AUTRES CHEVALIERS ET TROIS DAMOISEAUX CONTRACTENT UN EMPRUNT.

Sachent tous ceux qui les présentes lettres verront que nous, Déodat d'Albignac, Ernaud de Villars, Giraud de la Bruguière, Aimery de Chastenet, chevaliers, Guillaume Bertrand, Bernard de Vories et Bérenger de Reliac, damoiseaux, reconnaissons avoir eu et reçu de Dominique de Tellia et Marc Ciconia, marchands génois, deux cent cinquante livres tournois de bonne monnaie, que très-illustre seigneur Alphonse, comte de Poitiers et

de Toulouse, nous a fait prêter moyennant obligation de tous nos biens engagés audit comte. Desquelles deux cent cinquante livres nous nous tenons pour bien payés et en déclarons quittes lesdits marchands. Et moi, Déodat d'Albignac, en mon nom et au nom des susdits nobles hommes, j'ai scellé les présentes lettres de mon sceau.

Fait à Acre, l'an du Seigneur 1250, au mois de juin.

ACCORD PASSÉ ENTRE LE CHEVALIER DE BRAINE ET HERVÉ, MARINIER DU PORT DE NANTES.

Qu'il soit connu de tous ceux qui ces présentes verront que moi, Pierre de Braine, chevalier [1], ayant pleine confiance dans la prudence d'Hervé, marinier de Nantes et propriétaire du navire *la Pénitence de Dieu*, je donne audit Hervé plein pouvoir de traiter, de convenir pour moi, en mon nom, avec certains maîtres de navires, du prix de mon passage à Damiette, promettant de ratifier sur tous les points tout ce qui aura été fait par mondit procurateur sur cette affaire, tant pour moi-même et ma famille que pour tous les chevaliers et écuyers de Bretagne qui voyagent avec moi, et dont les conventions sont, sans exception, placées sous la sauvegarde de ma foi.

En foi de quoi j'ai corroboré les présentes lettres de mon sceau.

Fait à Limisso, l'an de Notre-Seigneur 1249, au mois d'avril.

SENTENCE DE SAINT LOUIS.

Nous faisons savoir que Guillaume de Roquefort, Bernard de Montaut, Arnaud de Villeneuve, Pons de Villeneuve, Raymond de Villeneuve, chevaliers, étant venus d'outre-mer pour notre très-cher et féal frère Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse, ont demandé à Nicolas de la Val-Dieu, hospitalier de Jérusalem, la restitution de leurs chevaux, d'après une convention passée entre les susdits chevaliers, d'une part, et ledit frère Nicolas et Pierre Voisins, de l'autre, etc., etc.

Fait au camp de Joppé, l'an du Seigneur 1252, au mois de décembre.

LE COMTE DE PONTHIEU GARANTIT UN EMPRUNT CONTRACTÉ PAR QUATRE CHEVALIERS.

Moi, Jean, comte de Ponthieu, je fais savoir à tous qu'à la demande de mes amés et féaux Gui de Noyelles, Hugues le Ver, Robert de Saint-Riquier et Raoul de Wismes, agissant au nom de tous les croisés de la commune d'Abbeville, je me suis constitué, sous ma foi corporelle, plége et débiteur envers Salvage Testa, Pierre Stroxoli et leurs associés, citoyens de

[1] Pierre Mauclerc, comte de Braine duc de Bretagne.

Gênes, pour la somme de deux cents livres tournois par eux prêtée auxdits croisés de la commune d'Abbeville ; de telle sorte que si lesdits croisés sortaient de la convention faite entre eux et lesdits citoyens, je serais tenu de payer entièrement à ces derniers ladite somme dans la quinzaine après la réquisition de ce faite. En témoignage de quoi j'ai fait sceller les présentes lettres de mon sceau. Fait au camp devant Acre, l'an du Seigneur 1191, au mois de juin.

(Gui de Noyelles, Hugues le Ver, Robert de Saint-Riquier et Raoul de Wismes se croisèrent avec Alléaume de Fontaines, chevalier, maïeur de la commune d'Abbeville. Après avoir pris part à la croisade de Philippe-Auguste, Alléaume se trouva à la prise de Constantinople et mourut en Orient. Voyant sa fin approcher, il fit venir ses hommes d'armes, son chapelain Fulbert, et remit à ce dernier de saintes reliques trouvées à Constantinople. Fulbert les apporta en France et les déposa dans l'église de Longpré, en Ponthieu, qui reçut alors le nom de Longpré-les-Corps-Saints.)



LETTRES DE GUI DE LA ROCHE, SIRE D'ATHÈNES.

Nos, Gui de La Roiche, sire d'Athines, façons à savoir à tos ces qui ces lettres verront que de totes dettes et de tos empruns ou noble duc Hugues, duc de Bourgogne, nos ai esté tenus ou à nostre comandement por nos jusques au jor que ces lettres furent faites, nos an avons reçeu paement entereing et en quitons lui, et ses ploiges, et lors hoirs, por nos et por nos hoirs. Et se nules letres faites dou temps cai en arriers jusques au jor dui, de detes, que ledit duc nos deust, ou de ploiges qui en fussent tenu por lui venoient avant, nos volons qu'eles n'aussent valor ne fermeté. Et en témoignaigne nos en avons doné nos letres saalées de notre sael.

Ce fui fait en l'an de grâce 1259, le macredi après l'uitaine de la Chandelouze.

ACTE PASSÉ A MESSINE ENTRE BERNARD DE DURFORT, CHEVALIER LANGUEDOCIEN, ET DEUX MARCHANDS GÉNOIS.

A tous ceux qui les présentes lettres verront, Bernard de Durfort, chevalier, salut. Sachez que j'ai eu et reçu de Philippe Panzani et de Cosme Cigala, marchands de Gênes, cent onces d'or bonnes et légales, pour la garantie hypothécaire desquelles j'ai engagé entre les mains desdits marchands, à titre de nantissement, certains joyaux d'or, de pierres précieuses et d'argent, appartenant tant à moi qu'à Bertrand, mon frère, et à Guillaume, mon fils, et dont les espèces et les formes sont plus à plein déclarées en un inventaire dressé par lesdits marchands et à moi remis. De leur côté, lesdits marchands se sont engagés à restituer intégralement ces joyaux, soit à moi, soit à mesdits frère ou fils, soit à tout autre mon ayant-cause, aussitôt que le paiement de la somme susdite aura été fait et complété.

Passé à Messine, l'an du Seigneur 1190.

DÉPART DE SAINT LOUIS ET DE LA FLOTTE POUR LA CROISADE DE 1248.

L'an mil deux cens quarante huit,
S. Lois et li autre tuit
Qui devant ce croisis se furent
Du reaume de France mûrent.
Li rois et l'ost qui le conforte
Entrent en mer à Aiguemorte
O le peuple qui là habite
Est la reine Marguerite !
Mainte noble dame i séjourne,
La comtesse d'Artois retourne
Pour ce qu'adont a cele empainte
Iert du comte Robert ençainte,
Qui par Flamens atainez
Fu puis devant Courtrai finez
Si comme c'est roman tesmoigne.
La navie le port s'esloigne
Par la grant mer avec les nües
S'en vont les voiles estendües
Tant qu'ils sont, ce dit la leçon,
En Chypre au port de Nimeçon [1].

[1] Le port de Limisso.

Là a le vent leur flot chacié
Trois jours devant la S. Macié,
Là n'ont doute con les crie
En la cité de Nicocie,
Vont ens en l'eure pour l'iver
Séjourner après l'ariver
Et metent jus les armes cleres
Et si ne demoura plus gueres
Qu'en icelle isle moururent
Plusieurs pelerins qui là furent
Et des gens menoient grant queües
Comme *Monfort*, *Vandome* et *Dreües*
Que ge sans faire rapel lo,
Bourbon, *les Barres* et *Mello*
Refurent là par mort penez
Et de *Biauvez* li ordenez.

(Guillaume Guiart.)

EMPRUNT CONTRACTÉ A DAMIETTE PAR TROIS CHEVALIERS ET TROIS ÉCUYERS.

Sachent tous ceux qui ces présentes lettres verront que nous Hugues d'Allemont, Regnaud de Motiers, Gui de Lavan, chevaliers, Jean de Thusca, Guillaume de Montalembert et Guillaume Meschins, écuyers, avons eu et reçu à titre de prêt d'Anfréon Nicolaï et Odin Pancia, citoyens et marchands de Gênes, deux cent soixante et dix livres tournois pour le prêt desquelles, sur nos instances et nos prières, noble homme, notre très-cher seigneur, Alphonse, comte de Poitiers, s'est constitué garant et principal débiteur envers les susdits marchands. De notre côté, nous engageons spécialement audit seigneur tous nos biens, meubles et immeubles, présents et futurs; et nous nous tenons pour payés de la somme ci-dessus énoncée, et nous en donnons quittance auxdits marchands. En témoignage de ces choses, moi, Hugues d'Allemont, j'ai confirmé les présentes lettres par l'autorité de mon sceau.

Fait à Damiette, l'an du seigneur 1249, au mois de novembre.

QUITTANCE DONNÉE PAR GEOFFROI DE COURTARVEL ET DEUX CHEVALIERS, POUR UN AN DE GAGES DE LEUR SERVICE DANS LA TERRE SAINTE.

Que tous ceux qui les présentes lettres verront sachent que moi, Geoffroi de Courtarvel, chevalier, j'ai reçu de Bonofilio de Portufino, marchand génois, quatre cents livres tournois qui m'ont été comptées au nom de mon cher seigneur Charles, comte d'Anjou, selon mes conventions avec lui et

comme complément d'un an de gages du service fait dans la Terre Sainte par moi et deux chevaliers ; desquelles quatre cents livres tournois, moi Geoffroi, tant en mon nom qu'en celui desdits chevaliers, Guillaume de LA CORBIÈRE et Pierre ISORÉ, je tiens quittes et le seigneur comte et ledit marchand, me déclarant bien payé moi et mes deux chevaliers. En témoignage de quoi j'ai scellé les présentes lettres de mon sceau. Fait à Damiette, l'an du Seigneur 1249, au mois d'octobre.

AMALVIN DE PREISSAC ET TROIS AUTRES CHEVALIERS EMPRUNTENT A ACRE DEUX CENTS LIVRES TOURNOIS.

Sachent tous ceux qui les présentes lettres verront que nous, Amalvin de PREISSAC, Gausbert de PILHAC, Guillaume de MONTMIRAT et Guillaume-Raymond de SAINTE-MARSE, chevaliers, avons eu et reçu de Manuel de Becino et de Peregrin de Recho, citoyens et marchands génois, prêtant pour eux et leurs compagnons, deux cents livres tournois, pour lesquelles très-illustre seigneur Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse, s'est constitué pour nous envers lesdits marchands plége et garant, et qu'il nous a fait prêter sous obligation de nos biens. Et de ladite somme nous nous tenons pour bien payés et en déclarons quittes lesdits marchands.

Fait à Acre, sous le sceau de moi Amalvin de Preissac susdit, l'an du Seigneur 1250, au mois de juin.

LETTRES DE BAUDOUIN II, EMPEREUR DE CONSTANTINOPLE.

Nous Baudoins, par la grace de Dieu tres-feaus empereres en Christ coronez de Dieu, gouvernieres de Romanie, et toujours accroissans, faisons a savoir à tous ceaus qui ces présentes lettres verront, que comme nos aions emprunté de marcheans vingt-quatre mille perpres d'or de droit pois, au pays de Costantinoble, lesquels perpres parceque nos n'en poons autrement finer, nostre chiere compagne Marie, empereris, a pris seur soi à paier por nos. Nos donnons et ottroions à nostre devant dite compagne plein pooir d'engagier nostre terre de outre-Mons et de France, et de allors por les devant dites vingt-quatre mille perpres paier après le assénement que nos avons fait à notre seignor le roy de France et la reyne sa mère et autres gens par nos lettres. Et en tesmoing de cette chose nos en avons faites cette présentes lettres seellées de notre seel.

Et furent données en Blaquerne [1], en l'an de l'incarnation de Nostre Seignor J.-C. 1248, el mois de octobre en l'an novième de nostre empire.

(On voit par des lettres de Baudouin, scellées d'or, qu'il avait fait don à saint Louis de plusieurs reliques conservées dans la sainte chapelle du pa-

[1] Palais de l'empereur à Constantinople.

lais de Constantinople, et qui, engagées à divers prêteurs, avaient été retirées moyennant de grosses sommes par saint Louis et par la reine Blanche. Il est question dans ces lettres de la sainte couronne d'épines, des langes dont J.-C. fut ceint étant enfant; de sa robe; de la serviette dont il se servit lorsqu'il lava les pieds aux apôtres; d'une partie de son suaire; de la sainte éponge; du fer de la lance qui lui perça le côté; de la chaîne dont il fut garrotté; d'une grande portion de la vraie Croix; de la haute partie du chef de saint Jean-Baptiste; de la verge de Moïse; de la croix appelée *Croix de Triomphe*, parce qu'elle était portée par les empereurs lorsqu'ils marchaient au combat.)

G. D'ORLÉANS EMPRUNTE TRENTE MARCS D'ARGENT A ACRE.

En présence des témoins ci-dessous nommés, noble G. d'ORLÉANS a confessé avoir reçu à titre de prêt de moi Conrad Ususmaris, agissant au nom de mes associés, la somme de trente marcs d'argent, pour sa part de deux cents marcs d'argent empruntés en commun par lui et six de ses compagnons et remboursables dans un an. Desquels trente marcs, il en a touché cinq et recevra le reste quand il me livrera les lettres-patentes scellées et délivrées en commun avec la garantie de G. de PRUNELÉ ou de J. de BEAUVILLIERS, fondés de pouvoirs de vénérable Renaud, évêque de Chartres. En foi de quoi ledit seigneur a apposé son signe.

Les témoins sont M. du TEMPLE, G. de HERVILLE. Fait à Acre, l'an de N. S. 1191, au mois de septembre.

LETTRES DE GARANTIE DONNÉES A DES MARCHANDS PISANS PAR JUHEL DE MAYENNE.

A tous ceux qui les présentes lettres verront, Juhel, sire de MAYENNE, je fais savoir que je me suis constitué envers Jacques de Jhota, Huguet de Boze, et leurs associés, citoyens de Pise, caution de cent marcs d'argent, pour mes bien-amés Messires Juhel de LA MOTE, Macé de LA BARRE, François de VIMEUR, René ARTUS et Jean de LA BERAUDIÈRE, de telle sorte que si lesdits seigneurs manquaient au paiement de la dette sus-énoncée à l'époque par eux fixée, moi je serais tenu de l'acquitter pour eux dans les trois mois à dater du jour où j'en serais requis. En foi de quoi j'ai fait sceller les présentes lettres de mon sceau. Fait à Jaffa, l'an du Seigneur 1191, au mois d'octobre.

LETTRES DE GUILLAUME DE VILLE-HARDOUIN.

Guillaume de Ville-Hardouin, prince d'Achaïe, sénéchal de Romanie, MM. les religieux, abbé et couvent de Saint-Remy de Reims, en nous recommandant du tout à vos dévotes prières et oraisons, salut :

A nous a semblé bon et raisonnable vous advertir et tous ceux qui ces présentes lettres verront, que, au reliquaire que vous avons envoyé par dom *Arnoulf de Cotty*, religieux de vostre dite abbaye, nostre parent, y a contenu et ainsi le croyons du sang très-précieux de Notre Sauveur et Rédemp-

teur J.-C., lequel pour notre rédemption le vendredi saint espandit en l'arbre de la Croix de son costé très-sainct et très-digne; et nous a esté ainsi dit par plusieurs gens de bien, sages, prudens et dignes de foi. Et a esté ledit reliquaire trouvé es trésors de l'empereur de Constantinople, superscrit de plusieurs escriteaux.

Escrit à Cremonie, le dernier jour de septembre l'an 1224.

(*Archives de l'abbaye de S. Remy de Reims.*)

CINQ CHEVALIERS DE GASCOGNE, DE GUIENNE ET DU LANGUEDOC EMPRUNTENT DEUX CENTS LIVRES A DES MARCHANDS GÉNOIS.

A tous ceux qui ces présentes lettres verront savoir faisons que nous, Guillaume de Polastron, Pierre de Lunax, Arnaud de Montségur, Gailhard de la Roche et Bernard de Cazeneuve, chevaliers, avons eu et reçu de Manuel de Becino et Pelegrin de Recho, citoyens et marchands de Gênes, agissant en leur nom et pour leurs associés, et à titre de prêt, la somme de deux cents livres tournois, que notre très-illustre seigneur Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse, a bien voulu nous faire prêter en se constituant pour nous caution et garant envers lesdits marchands, et pour laquelle nous avons engagé tous nos biens audit seigneur, et nous nous tenons pour bien payés de la somme ci-dessus mentionnée, en donnant quittance auxdits marchands. Fait à Acre sous le sceau de moi, Guillaume de Polastron, l'an de N. S. 1250, au mois de juin.

CATALOGUE DES NOBLES HOMMES QUI PRIRENT LA CROIX AVEC LE SEIGNEUR GEOFFROI, FILS DE JUHEL, SIRE DE MAYENNE.

L'an de l'Incarnation 1158, régnant en France Louis, en Angleterre Henri, tous les nobles pélerins dont les noms suivent s'assemblèrent dans l'église de l'abbaye de la bienheureuse Vierge à Mayenne, et là, devant Dieu et le peuple, des mains de l'illustre seigneur Guillaume, évêque du Mans, revenant du Mont-Saint-Michel des Périls de la Mer, ils reçurent la croix du Seigneur, se signant sur le front, la bouche, la poitrine et le cœur. Chacun d'eux se revêtit de l'insigne de la Croix, de couleurs rouge et blanche. Ensuite Hardouin, prêtre, doyen de la métropole de Saint-Julien du Mans, prit sur l'autel une grande croix et entonna le psaume : *Benedictus Dominus Israël*. Alors, franchissant le seuil du saint temple, suivis de tout le clergé et de tout le peuple avec une longue procession de pélerins et d'assistants, les croisés entourèrent processionnellement l'église. Revenus au pied de l'autel, ils fléchirent le genou et promirent à Dieu, par serment, de consacrer pendant trois ans leurs armes, leurs biens, leur vie et leurs gens à la défense de la foi chrétienne et à la délivrance des chrétiens accablés sous le dur esclavage des Infidèles, s'engageant à ne pas quitter la croix

ni en chemin, ni dans les villes, ni sur terre, ni sur mer, jusqu'à ce qu'ils fussent de retour dans leurs foyers, si Dieu le voulait. Cela fait, le sire Juhel promit et jura à haute voix, devant Dieu et tous les assistants, que tous les pèlerins, leurs femmes, leurs fils, leurs filles, leurs serviteurs et leurs servantes, et tous leurs biens, seraient pendant le même temps placés sous sa sauvegarde. Alors le seigneur Guillaume, évêque du Mans, apposa le signe de la Croix sur le front de chacun des pèlerins, en disant : *Remittuntur tibi omnia peccata tua, si facis quæ promittis.*

Ce sont ceux dont les noms suivent :

Geoffroi de Mayenne, chevalier.
Hamon, son fils, chevalier.
Gautier de Mayenne.
Guillaume de Mayenne.
Gui de Mayenne.
Homfroi de Mayenne.
Geoffroi de Fougères.
Henri de Vitré, chevalier.
Gui de Martigny.
Payen de Roche.
Henri de la Guerche.
Yves, son fils.
Payen de Chourches.
Hugues Penec de St-Bertevin.
Aubert son frère.
Geoffroi de Montgirou.
Hugues de Montgirou.
Gervais de Montgirou.
Aubert Giffard.
Guarin de Bailly.
Simon, son fils.
Philippe de Landivy.
Geoffroi de Chemiré.
Amelin, son frère.
Gosselin de Berlay.
Algelbade de Coësmes.
Josselin d'Entraimes.
Amelin de l'Escluse.
Henri d'Anthenaise.
Foulques Riboul.
Hasselin des Hayes.
Thebaud de Malicorne.
Aubert de la Jaille.
Elzéar de Coësmes.
Guillaume d'Orange.
Gosselin de Goué.
Maurice de Montenay.
Raoul le Porc.
Raoul d'Anthenaise.
Dreux de Malemouche.
Ursin d'Entraimes.
Gilles de la Garenne.
Jean, son frère.
Guillaume d'Espechel.
Henri Carbonnel.
Foulques Carbonnel.
Rainald Carbonnel.
Gervais de Saint-Hilaire.
Foulques Baseilles.
Hugues, son frère.
Hébert d'Ivoy.
Henri de la Rongère.
Guillaume de Landivy.
Lambert de l'Escluse.
Richard de Landivy.
Aban de Goëo.
Paulin de Goëo.
Odon de Montgirou.
Girard de *Landis*.
Philippe de Goëo.
Richard de Goëo.
Hugues de Vautorte.
Guillaume Morin.
Egide Gorrenton.
Geoffroi de *Bressio*.
Payen de la Chapelle-Rainfouin.

Guillaume de *Cereis*.
Manassés Gruet.
Auger Tabouet.
Robert Avenel.
Roland de *Monte-Andegavo*.
Juhel de Boisse.
Hubert de *Breïo*.
Girard de Raine.
N. de Boulcher.
N. de Malicorne.
N. de Beau-Cossé.
Roger de Montmel.
Roland des Vaux.
Jordan de *Fonteneïs*.
Henri du Bois-Béranger.
Robert de *Landiguisio*.
Guillaume de Montené.
Raoul de la Hotonnière.
Reginald de *Grineio*.
Richard de Mont-Gilon.
Robert de Chantrinay.
Morice Goranton.
Foulques de Desertines.
Louis Pincerne.
Jean du Fouillou.
Gui, son frère.
Louis de Grevy.
Olivier de Grevy.
Roland Chamaillard.
Hugues de Chemiré.
Lancelin de Montmelon.
Hugues Loup, dit Mauvoisin.
Manassés de Bourdre.
Fronto de *Vado-Meleii*.
Roland de Montéjean.
Gui, son frère.
Siméon, abbé. — *Amen*.

Lesdits pèlerins, au nombre de trente-cinq seulement, revinrent le septième jour de novembre 1162, après de grandes fatigues. Tous les autres succombèrent pour la foi. *Requiescant in pace. Sit laus Deo.*

Le frère Jean, moine de Saint-Benoît, a écrit cela à la Fustaie, comme témoin oculaire, l'an du Seigneur 1163, le 22e jour du mois de juin.

LETTRES DE MARIE DE JÉRUSALEM, IMPÉRATRICE DE CONSTANTINOPLE, FEMME DE BAUDOUIN II DE COURTENAY, ADRESSÉES A LA REINE BLANCHE.

A la très-haute et nostre chiere auntein et très-chiere dame Madame Blanche, par la grâce de Dieu royne de France, Marie par cele meisme grace empereris de Romanie, salut et recomandement. Cum il soit chose que nos eussiens emprunté en Constantinoble de sire Escot, toscan, citoeien de Constantinoble, porteor de ces présentes lettres cinq cent cinquante livres tournois à paier ou à fere paier en France, par le serment de nos et de Jehan, nostre frère, à celi Escot ou à son comandement qui ces lettres portera, dedans les premiers quinze jours, puis qu'il, ou ses comandemens, vos aura ses lettres mostrées. Nos vos prions tant com nos povons que vos à celi Escot, ou à son comandement ces lettres présentes portant, fetes paier cinq cent cinquante livres tournois de ce que vos avez là dou men et dou Jehan mon frère. Et sache Votre Hautesce, douce dame, que s'il n'estoit paiés dedans le terme devant dit des cinq cent cinquante livres devant dites, que nos et Jehans mes frères dilenques en avant seront tenus, sor tos nos biens et par

nostre serment, de paier ou de faire paier audevant dit Escot ou à son comandement les cinq cent cinquante livres tournois devant dites de chatel, et par deseure tous les domages et les depers, et les despers rendre et restorer à celi Escot, ou à son comandement ces lettres présentes portant, qu'il poroient dire par lor serment qu'il auroient eü par la défaute dou paiement des cinq cent cinquante livres ne mie fet au termine devant nommé. Et en témoignage de ceste chose, avons nos baillié au devant dit Escot ces lettres présentes saelées de notre sael.

Ces lettres furent fetes en l'an de l'Incarnation 1248, au mois de janvier, la tierce kal. de février.

BARTHÉLEMY DE NÉDONCHEL ET HUGUES DE DONA CONTRACTENT UN EMPRUNT A DAMIETTE.

A tous ceux qui ces présentes lettres verront savoir faisons que nous, Barthélemy de Nédonchel et Hugues de Dona, chevaliers, avons reçu ensemble de Luc de Corse et ses associés, marchands génois, cent quatre-vingts livres tournois, dont quatre-vingt-dix argent comptant et les quatre-vingt-dix autres livres lesdits marchands s'obligent à nous les procurer dans deux mois ou avant si un vaisseau de Gênes appelé *le Salut* arrive plus tôt dans ces parages. De notre côté, nous nous obligeons à rendre et solder en entier à ces mêmes marchands ladite somme d'ici à un an, et même plus tôt s'il nous est possible de rencontrer les susdits marchands, nous y engageant, nous, notre foi et nos biens. En témoignage de quoi moi, Barthélemy de Nédonchel, j'ai scellé les présentes lettres de mon sceau. Fait au camp sous les murs de Damiette, au mois de septembre de l'an de Jésus-Christ 1218.

TENSON DU SIRE DE BLACAS ET DU TROUBADOUR FOLQUET DE ROMANS.

FOLQUET DE ROMANS.

Seigneur Blacas, dites-moi dans vos vers si l'empereur part pour la terre où Dieu naquit? Qu'en pensez-vous et que ferez-vous vous-même? Je voudrais votre avis sur ce point-là. Vous accommoderez-vous de passer outre-mer, ou vous plairait-il, au contraire, de rester en ce pays? Depuis quelque temps la comtesse de Provence dit d'une manière gracieuse et galante que vous êtes aimable et bon troubadour.

LE SIRE DE BLACAS.

Folquet, sachez, en vérité, que je suis aimé. J'aime avec fidélité et constance une dame d'une beauté parfaite. Sa grâce et ses attraits peuvent disposer de moi de toute manière. Je vois en elle la source de tous les mérites;

sa raison, son savoir, son langage séduisent et entraînent les cœurs! Aussi, Folquet, ferai-je pénitence entre Rhône et Durance, car c'est près de là que ma dame habite.

EMPRUNT CONTRACTÉ A DAMIETTE PAR CINQ CHEVALIERS.

Sachent tous ceux qui les présentes lettres verront que nous, Guillaume d'Aspremont, Guillaume de Columbers, Regnaud Guinen, Émeric de Montalembert et Guillaume Bigot, chevaliers, avons eu et reçu à titre de prêt d'Anfréon Nicolaï et Odin Pancia, citoyens et marchands de Gênes, trois cents livres tournois pour le prêt desquelles, sur nos instances et nos prières, noble homme notre très-cher seigneur Alphonse, comte de Poitiers, s'est constitué garant et principal débiteur envers les susdits marchands. De notre côté, nous engageons spécialement audit seigneur tous nos biens, meubles et immeubles, présents et futurs, et nous nous tenons pour payés de la somme d'argent ci-dessus énoncée, en donnant quittance auxdits marchands. En témoignage de ces choses, moi, Guillaume d'Aspremont, j'ai confirmé les présentes lettres par l'autorité de mon sceau. Fait à Damiette, l'an du Seigneur 1249, au mois de novembre.

QUATRE ÉCUYERS BRETONS TRAITENT AVEC UN MARINIER POUR LE PASSAGE DE LIMISSO A DAMIETTE.

A tous ceux qui ces présentes lettres verront savoir faisons que nous, Olivier de Guite, Eudon Le Déan, Robert de Courson et Pierre du Pélerin, écuyers, associés pour les frais communs de notre passage et pleins de confiance dans l'habileté d'Hervé, marinier, citoyen de Nantes et maître du navire *la Pénitence*, avons donné audit Hervé plein et entier pouvoir de traiter, régler et convenir, pour nous et en notre nom, avec tous patrons et freteurs de navires, du prix de notre passage à Damiette, promettant d'avance de ratifier et accomplir tout ce qui aura été fait et convenu à ce sujet par notre chargé de procuration susdit.

Donné à Limisso, sous le sceau de moi Olivier précité, l'an du Seigneur 1249, au mois d'avril.

LETTRES DE L'ÉVÊQUE DE TUNIS A THIBAUD, ROI DE NAVARRE, SUR LA MORT DE SAINT LOUIS.

A Thibault, roy de Navarre par la grâce de Dieu, comte de Champagne et de Brie, queux palatin, l'évesque de Thunes, salut et lui tout.

Sire, j'ai receue vostre lettre, en laquelle vous pries que je vous fasse à savoir l'estat de la fin de mon chier seigneur Loys, jadis roy de France. Sire, du commencement et du milieu savés vous plus que nous ne savons, mais de la fin vous pourrions nous tesmoigner la veue des yeulx que en toute nostre vie nous ne veisme ne ne sceumes si sainte ne si devote en

homme du siecle ne de religion, et aussi avons nous oy tesmoigner à tous ceulx qui la virent. Et saiches, Sire, que des le dimenche à l'heure de none, jusqu'au lundy à l'heure de tierce, sa bouche ne cessa, de jour ne de nuit, de loer Nostre-Seigneur et de prier pour le peuple qu'il avoit là amené; et là où il avoit jà perdu une partie de la parole, si crioit-il aucunes fois en haut : *Fac nos, Domine, prospera mundi despicere et nulla ejus adversa formidare.* Et moult de fois crioit il en haut : *Esto, Domine, plebis tuæ sanctificator et custos.* Après heure de tierce, il perdit aussi comme du tout la parole; mais il regardoit les gens débonnairement, et faisoit moult de fois le signe de la croix; et entre heure de tierce et de midy fist aussy comme semblant de dormir, et fust bien les yeulx clos l'espace de demi-heure et plus. Après il ouvrit les yeulx, regarda vers le ciel et dit ces vers : *Introïbo in domum tuam, adorabo ad templum sanctum tuum*, et oncques puis il ne dit mot ne ne parla. Entour l'heure de none, il trespassa. Jusques à lendemain qu'on le fendit, il estoit en sa pleine santé et sembloit à moult de gens qu'il vouloist se rire. Après, Sire, les entrailles furent portées à Montreal, en une église près de Salerne, là où nostre sire a jà commencé à faire moult de beaux miracles, pour lui, si comme nous avons entendu par l'archediacre de Salerne, qui manda par sa lettre au roy de Secile. Mais le cueur de lui et le corps demourerent en l'ost; car le peuple ne voult souffrir en nulle manière que il en fust portés.

HUGUES DE TALARU GARANTIT L'EMPRUNT DE DEUX ÉCUYERS.

A tous ceux qui ces lettres verront, moi, Hugues de Talaru, chevalier, je fais savoir que comme très-chers écuyers Geoffroi de Chamayrac et Guichard Charpin ont emprunté d'Opecin Oxili et d'Augustin de Pareto, marchands génois, deux cents livres tournois qu'ils ont promis de rendre auxdits marchands à certains termes plus amplement fixés dans leurs lettres propres; moi, Hugues de Talaru, je me suis constitué plége et débiteur sur ma foi pour lesdites deux cents livres prêtées auxdits écuyers, de telle façon que, si lesdits Geoffroi et Guichard ne payaient pas ladite somme aux termes fixés, je serais tenu de la payer par l'obligation de ma foi engagée. Et comme gage de ce faire, j'oblige auxdits marchands tous mes biens; et pour que ce soit ferme chose, j'ai fait sceller les présentes lettres de mon sceau.

Fait au camp devant Acre, l'an du Seigneur 1191, au mois de juillet.

OBLIGATION CONSENTIE PAR PIERRE AYNARD ET MARTIN DE VIRIEU.

Que tous ceux qui les présentes lettres verront sachent que nous Pierre Aynard et Martin de Virieu, chevaliers, avons reçu de Lodisio de Recho, Lanfranc de Gusulfis et leurs associés, marchands génois, quatre-vingts marcs d'argent que nous nous sommes obligés à leur rendre fidèlement dans un an

à partir de ce jour à Lyon, obligeant pour cela nos biens mobiliers et immobiliers. En témoignage de ces choses nous avons apposé nos sceaux sur les présentes lettres.

Fait à Acre, l'an du Seigneur 1191, au mois de septembre.

PRINCIPAUX FIEFS DE MORÉE.
TIRÉ DU LIVRE DES FIEFS DRESSÉ PAR GEOFFROI DE VILLE-HARDOUIN.

A messire Gaultier de Rousseau. Vingt-quatre fiefs de cavalier et le château d'Acova, en Messénie.

A Messire Hugues de Brienne. Vingt-deux fiefs de cavalier dans les défilés de Scorta.

A Messire Guillaume Alaman. Patras et ses dépendances.

A Messire Mai Remond. Le château de Véligosti, un fief de quatre cavaliers et le droit de porter bannière.

A Messire Guillaume. Le château de Nicli et six fiefs.

A Messire Gui de Nesle. Six fiefs dans la Laconie.

A Messire Raoul de Tournai. Calavryta et douze fiefs.

A Messire Hugues de l'Ile. Huit fiefs de cavalier à Vostitza.

A Messire Lucas. Quatre fiefs, la vallée et les dépendances de Gritzena.

A Messire Jean de Neuilly. Passava, quatre fiefs et le droit de porter bannière.

A Messire Robert de la Trémoille. Quatre fiefs et Chalatritza, l'ancienne Tyrtée.

A l'hôpital de Saint-Jean. Quatre fiefs.

Aux Templiers. Quatre fiefs à la charge de lever bannière.

Aux chevaliers teutoniques. Quatre fiefs dans le pays de Calamata.

Au métropolitain de Patras et son chapitre. Huit fiefs de cavalier.

A l'évêque d'Olène. Quatre fiefs de cavalier.

A l'évêque de Modon et à son chapitre. Quatre fiefs.

A l'évêque de Coron et à son chapitre. Quatre fiefs.

A l'évêque de Véligosti. Quatre fiefs.

A l'évêque d'Amiclée. Quatre fiefs.

GARANTIE DONNÉE A DES MARCHANDS GÉNOIS, PAR JODOIN DE BEAUVILLIERS ET GUILLAUME DE PRUNELÉ.

Sachent tous ceux qui les présentes lettres verront que moi, Jodoin de Beauvilliers, chevalier, constitué solidairement avec Messire Guillaume de Prunelé, chevalier, procureur spécial en ce pays d'outre-mer de vénérable seigneur Regnault, évêque de Chartres, je me suis rendu garant au nom dudit seigneur évêque d'un emprunt de 230 marcs d'argent contracté en commun près de Conrad Ususmaris, de Quilice de Goarco et leurs asso-

ciés par Messires Robert de LA BARRE, Roger de GAUVILLE, Hugues de MOUTIERS, Hugues de VALLIÈRES, Pierre du BOIS, Albéric d'ALLONVILLE, Godefroi de MONTOMER, Robert de BERNON, Aubert OBLIN et Godefroi de VIALANE, de telle sorte que si lesdits seigneurs n'avaient pas rendu lesdits 230 marcs d'argent aux termes fixés par leurs lettres propres, je serais tenu, au nom susdit, de faire rendre immédiatement cette somme. En témoignage de quoi j'ai scellé les présentes lettres de mon sceau.

Fait à Acre, l'an du Seigneur 1191, au mois de septembre.

CHRONIQUE DE LA DAME DE FAYEL, ÉCRITE VERS 1380.

Au temps que le roy Philippes régnoit et le roi Richart d'Angleterre vivoit, il y avoit en Vermandois un autre moult gentil, gaillard et preux chevalier en armes, qui s'appeloit Regnault de Couci et estoit chastelain de Couci. Ce chevalier fut moult amoureux d'une dame du pays, qui estoit femme du seigneur de Faïel. Moult orent de poine et travail pour leurs amours, ce chastelain de Couci et la dame de Faïel : si comme l'histoire le raconte, qui parle de leur vie dont il y a roman propre. Or advint que quand les voyages d'outremer se firent, dont il est parlé ci-dessus, que les roys de France et d'Angleterre y furent, ce chastelain de Couci y fut pour ce qu'il exercitoit volontiers les armes. La dame de Faïel, quand elle sçeut qu'il s'en devoit aller, fist un laqs de soye moult bien fait, et y avoit de ses cheveux ouvrés parmi la soye dont l'œuvre sembloit moult belle et riche, dont il lioit un bourrelet moult riche par dessus son heaume; et avoit longs pendans par derrière, à gros boutons de perles. Le chastelain alla outre mer, à grant regret de laisser sa dame par deçà. Quand il fut outre mer, il fit moult de chevaleries; car il étoit vaillant chevalier et avoit grant joye que on rapportast par deçà nouvelles de ses faits, à fin que sa dame y prist plaisir. Si advint qu'à un siége que les chrétiens tenoyent devant Sarrazins oultre mer, ce chastelain fut feru d'un quarel au costé bien ; du quel coup il lui convint mourir. Si avoit à sa mort moult grant regret à sa dame, et pour ce appela un sien escuyer et lui dit : Je te prie que quand je seray mort que tu prennes mon cœur, et le met en tel manière que tu le puisses porter en France à ma dame de Faïel, et l'enveloppe de ces longes icy; et lui bailla le laqs que la dame avoit fait de ses cheveux, et un petit escrinet, où il avoit plusieurs anelez et diamans que la dame lui avoit donnez, qu'il portoit tousjours avant luy, pour l'amour et la convenance d'elle. Quand le chevalier fut mort, ainsi le fit l'escuyer : et prist l'escrinet; et lui ouvrit le corps, et prist le cœur, et le sala et confit bien en bonnes espices, et mit en l'escrinet avec le laqs de ses cheveux et plusieurs anelez et diamans que la dame lui avoit donnez, et avecques une lettres moult piteuses que le chastelain avoit escrite à sa mort et signé de sa main. Quand l'escuyer fut retourné en France, il vint vers le lieu où la dame demeuroit et se bouta en un bois

près de ce lieu : et luy mesadvint tellement qu'il fut veu du seigneur de Faïel qui bien le cogneut. Si vint le seigneur de Faïel à tout deux ses privez en ce bois, et trouva cet escuyer auquel il voulut courir sus en despit de son maître qu'il hayoit plus que nul homme du monde. L'escuyer lui cria merci ; et le chevalier lui dit : Ou je te occiray ou tu me diras où est le chastelain. L'escuyer lui dit qu'il estoit trespassé ; et pour ce qu'il ne l'en vouloit croire et avoit cest escuyer paour de mourir, il luy monstra l'escrinet pour l'en faire certain. Le seigneur de Faïel prist l'escrinet et donna congé à l'escuyer. Ce seigneur vint à son queux et luy dit qu'il mit ce cœur en si bonne manière et l'apparcillasse en telle confiture qu'on en peut bien manger. Le queux le fit et fit d'autre viande toute pareille et mit en bonne charpente en un plat : et en fut la dame servie au disner : et le seigneur mangeoit d'une autre viande qui lui ressembloit : et ainsi mangea la dame le cœur du chastelain son ami. Quand elle ot mangié, le seigneur lui demanda : Dame, avez-vous mangé bonne viande? et elle lui répondit qu'elle l'avoit mangé bonne ; il lui dit : Pour cela vous l'ay-je fait appareiller, car c'est une viande que vous avez moult amée. La dame, qui jamais ne pensast que ce fust, n'en dit plus rien. Et le seigneur lui dit de rechef : Sçavez que vous avez mangé? Et elle répondit que non ; et il lui dit adonc : Or sachiez que vous avez mangé le cœur du chastelain de Couci. Quand elle ot ce, si fut en grand pensée par la souvenance qu'elle eut de son ami : mais encores ne peut-elle croire cette chose jusques à ce que le seigneur lui bailla l'escrinet et les lettres. Et quand elle vit les choses qui estoyent dedans l'escrinet, elle les cogneut : si commença lire les lettres, quant elle cogneut son signe manuel et les enseignes. Adonques commença fort à changer et avoir couleur, et puis commença fortement à penser. Quand elle ot pensé, elle dit à son seigneur : Il est vray que ceste viande ay-je moult amée, et croy qu'il soit mort, dont est domage, comme du plus loyal chevalier du monde. Vous m'avez fait manger son cœur, et est dernière la viande que je mangeray onques : ne onques je ne mangé point de si noble, ne de si gentil. Si n'est pas raison que après si gentil viande, je n'en doive mettre autre dessus : et vous jure par ma foy que jamais je n'en mangeray d'autre après ceste cy. La dame leva le disner, et s'en alla en sa chambre, faisant moult grant douleur, et plus avoit de douleur qu'elle n'en monstroit, la chère. Et en celle douleur, à grands regrets et complainte de la mort de son ami, fina sa vie et mourut. De ceste chose fut le seigneur de Faïel courroucé, mais il n'y peut mettre remède, ne homme ne femme du monde. Cette chose fut sçeue par tout le pays, et en ot grand guerre le seigneur de Faïel aux amis de sa femme : tant qu'on convint que la chose fut rapaisée du roy et des barons du pays.

BERNARD DE CASTELBAJAC RETIRE SA BANNIÈRE ENGAGÉE A UN MARCHAND PISAN.

Moi, Bernard de Castelbajac, je fais savoir à tous ceux qui verront ces pré-

sentes lettres qu'ayant livré ma bannière à Quiliano Gideto, marchand pisan, en garantie de quarante marcs d'argent, je l'ai retirée, en présence de nobles hommes Raymond de Lunz et Raymond Dabozo, d'une part, et de Michel Perini et Antoine Japelli, d'autre part, témoins appelés et priés pour cela. Desquelles choses je me tiens pour pleinement satisfait.

Fait à Joppé, au mois d'octobre.

LETTRES DE GARANTIE DONNÉES PAR GEOFFROI DE MAYENNE.

Que tous les fidèles du Christ sachent que moi, Geoffroi de Mayenne, je me suis constitué garant de cent trente marcs d'argent pour mes chers Bernard de LA FERTÉ, François de VIMEUR, *Guillaume* dit de QUATRE-BARBES, Geoffroi de LA PLANCHE, et envers Ansolde Bochono et ses associés, citoyens génois. Je veux et concède que si mes chers précités ne rendaient pas les cent trente marcs susdits, je serais tenu de les compter moi-même. Et pour que ceci soit chose stable, j'ai muni les présentes lettres de mon sceau.

Fait au siége d'Acre, l'an du Seigneur 1191, le lendemain de la fête de Saint-Remi.

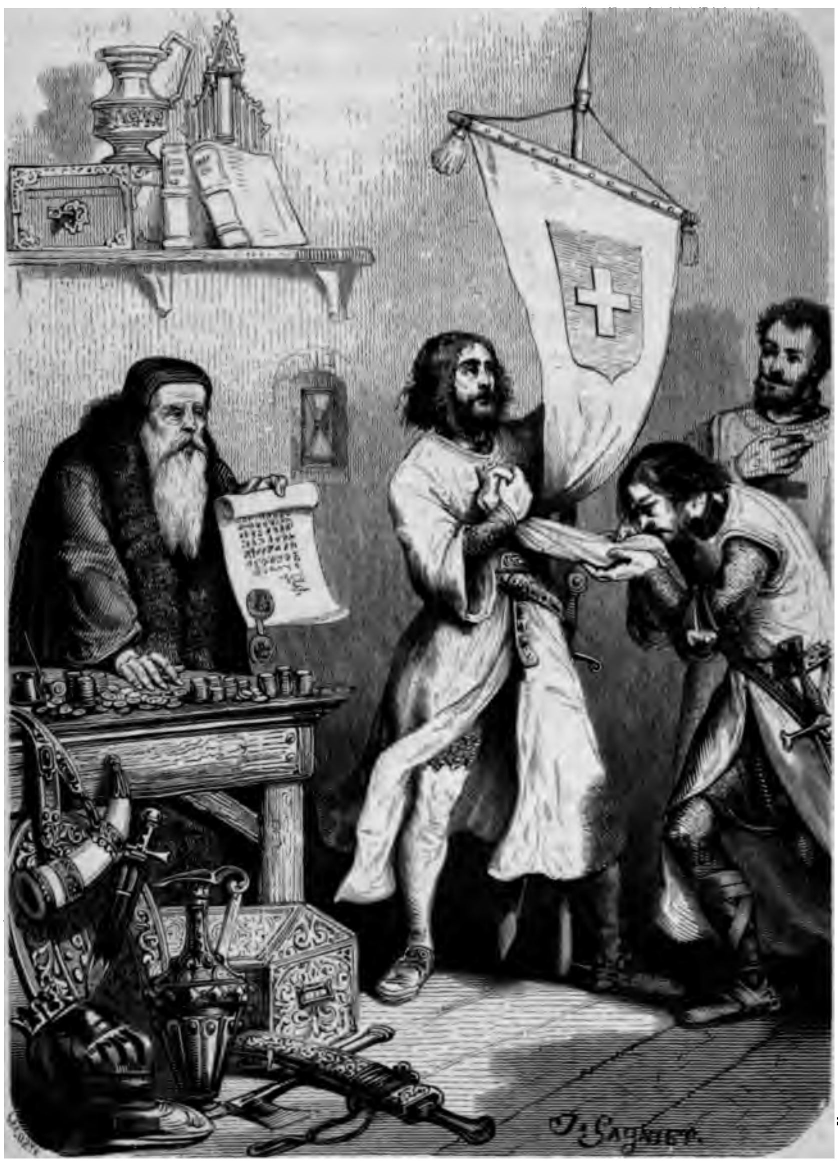
QUITTANCE DONNÉE PAR RENAUD DE MONTAIGNAC ET TROIS AUTRES CHEVALIERS.

Que tous ceux qui les présentes lettres verront sachent que nous Renaud de MONTAIGNAC, Ardouin de PERUSSE, Armand du BOIS et Théobald CHASTEIGNER, chevaliers, avons eu et reçu en numéraire loyal de Scipion de Maferio et Castellin de Piliasta, citoyens et marchands génois, deux cents livres tournois qui nous ont été comptées sur les instances de notre illustre seigneur Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse, plége et caution pour nous vis-à-vis desdits marchands, et moyennant l'obligation de tous nos biens que nous avons consentie audit seigneur comte. Et de ladite somme nous nous déclarons bien payés et tenons quittes et libérés lesdits marchands.

Fait à Acre, sous le sceau de Renaud de Montaignac, précité, l'an du Seigneur 1250, au mois de juin.

LETTRES DE RAYMOND VII, COMTE DE TOULOUSE.

Que tous ceux qui ces présentes verront sachent que nous, Raymond, par la grâce de Dieu, comte de Toulouse, marquis de Provence, reconnaissons et avouons en vérité que nous avons eu et reçu pour la croisade du frère Hugues de Turenne, homme discret et religieux de l'ordre des frères Mineurs, nonce du pape, 750 liv. melgoriennes, d'une part, et 115 liv. tournois de l'autre, argent que Guillaume P. Baslier nous a donné par son ordre. Item, d'une autre part, cent pièces d'or et quinze marcs sterlings qu'il a envoyés à Sicard d'Allaman, pour Bertrand Ricard. Item, dix marcs



Bernard de Castelbajac retirant sa bannière engagée à un marchand pisan.

pour le sénéchal d'Agen ; onze marcs pour Raimond Blancart ; cent sous morlans pour la mère d'Odon Escot. Item, 100 liv. tournois pour le noble homme comte de Rodez. Item, 314 liv. au même pour le vingtième du Venaissin. En foi de quoi nous avons fait sceller les présentes de notre sceau. Donné à Marseille, aux kalendes d'octobre, l'an 1248.

CONVENTIONS ENTRE QUATRE ÉCUYERS BRETONS ET LE MARINIER HERVÉ.

A tous ceux qui les présentes lettres verront savoir faisons que nous, Hervé RIQUIER, Huon de COSKAER, Thomas de TREZIGUIDIC et Guillaume ABBÉ, écuyers, associés à frais communs pour notre passage et pleins de confiance dans la prudence d'Hervé, marinier, citoyen de Nantes et maître du navire *la Pénitence*, avons donné audit Hervé plein et entier pouvoir pour traiter, régler et convenir pour nous et en notre nom, avec tous patrons et freteurs de navires, du prix de notre passage à Damiette, promettant d'avance de ratifier et accomplir tout ce qui aura été fait et convenu à ce sujet par notre fondé de procuration susdit.

Donné à Limisso sous le sceau de moi, Hervé susdit, l'an du Seigneur 1249, au mois d'avril.

CHANSON DE PIERRE D'AUVERGNE SUR LA CROISADE.

Je désire que le roi Philippe, Othon et le roi Jean fassent un traité entre eux, suivent la croisade et servent Sainte Marie, dont le Fils perd le royaume de Syrie depuis le comté de Sur jusqu'au royaume d'Égypte.

Chefs et puissants barons, preux cavaliers et servants (on ne saurait trop réunir de forces), marchons tous, Dieu nous seconde ; qui restera, l'enfer sera son partage; oui, celui qui laisse et abandonne ses clients au pouvoir de l'enfer aura sa récompense en enfer.

Désormais paraîtront les braves, les preux et les courageux ; ce sera leur audace, leur bravoure qui les distingueront. Voici l'instant de montrer l'adresse et la vaillance ! Dieu appelle et choisit les vrais chevaliers, lui qui les connaît; il rejette les lâches, qui manquent de courage et de foi ; et ce sont les vaillants seuls que distingue sa miséricorde.

Ma chanson ira vers la Syrie et vers la Croix par laquelle Dieu nous racheta; elle ira vers le saint sépulcre et le lieu pour le recouvrement desquels doit combattre quiconque veut obtenir miséricorde.

Prophète, va et tiens ton chemin vers l'Allemagne, où le mérite ne se dévie pas; va vers le seigneur qui le conserve avec plus de fidélité que les Juifs ne conservent leur foi.

TROIS CHEVALIERS ET DEUX DAMOISEAUX CONTRACTENT UN EMPRUNT A ACRE

A tous ceux qui ces présentes lettres verront savoir faisons que nous, Guillaume de CHAVAGNAC, Guillaume de CHATEAUNEUF, Gui de SALVAT, che-

valiers, Guillaume VIGIER et Guillaume GAUDEMAR, damoiseaux, avons eu et reçu de Manfred Coronato et Guitard Sihaffe, citoyens et marchands génois, cent soixante et dix livres tournois qui nous ont été comptées sur la garantie d'illustre seigneur Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse, et moyennant l'obligation que nous lui avons donnée de nos biens. Et de ladite somme d'argent nous tenons quittes lesdits marchands, nous déclarant bien payés et contents. Fait à Acre sous le sceau de moi, Guillaume de Chavagnac susdit, l'an du Seigneur 1250, au mois de mai.

FOULQUES D'ORGLANDES ET DEUX CHEVALIERS EMPRUNTENT CENT LIVRES TOURNOIS.

Que tous ceux qui ces présentes verront sachent que nous Robert d'ESNEVAL, Collard de SAINTE-MARIE et Foulques d'ORGLANDES, chevaliers, avons reçu à titre de prêt de Luchino Corsali, Jacobo Aspirani et leurs associés, marchands génois, cent livres tournois, dont le remboursement devra s'opérer dans un an au jour de la fête de tous les saints, et pour lequel remboursement le seigneur Mathieu, connétable de France, agissant par l'intermédiaire d'un fondé de pouvoirs spécial, s'est obligé envers lesdits marchands pour le cas où nous n'effectuerions pas ledit paiement. Nous plaçons, de notre côté, notre terre aux mains dudit seigneur connétable, de telle sorte que si au terme fixé nous n'avions pas compté la somme entendue, il jouirait de notre terre jusqu'à parfaite restitution de ce que nous lui devrions. En témoignage de ces choses, moi, Robert d'Esneval, au nom de mes associés, j'ai apposé mon sceau sur les présentes lettres. Fait dans le château près de Damiette, l'an du Seigneur 1249, au mois de septembre.

LETTRES DE GUILLAUME DE VILLE-HARDOUIN ADRESSÉES A THIBAUT DE CHAMPAGNE, ROI DE NAVARRE.

A noble et haut signor Thibaut, par la grâce de Dieu, roi de Navarre, comte de Champaigne et de Brie, palatin, Guillaume de Ville-Hardouin, prince d'Achaye et seigneur de Romenie, et service apparillié au toutes chose cum à Signor.

Sire, je vos fas à savoir que ge, toute la terre que ge ai et doi avoir de mon héritage à Ville-Hardouin et à Brandouviller, et en autre leu, dessous vostre signorie, ou que ce soit, ai mise en la garde et en la main de mon cher cousin monsignor Vilain d'Aunoy, mareschal de l'empire de Romenie, en tel manière que il en prengne les fruis et les essues, et es esplois, ensi com se ge y estoie présent sur la chose, en tel point et en tel manière, que il ma terre devant dite me doit délivrer sans arrest, en pais et débonairement, toutes les fois que il me plaira rappeler cette grâce que ge li fais, et il en recevra mon commandement, ou par letres, ou par message, ou par ma vive

vois. Dont je vous supploi et requier, com mon bon signor, que vos le devant dit mareschal, recevés por garde de ma terre, et de toutes mes autres droitures en mon leu ; car ge lo met et establis procureur par devant vos quant à ces choses, sauves mes raisons et mon rappel devant dites. Et en tesmoignance de ceste chose je fis pendre mon scel en ces lettres.

Ce fu fait à la Crémonie en l'an de l'incarnation de Jesucrist 1248 au mois de février.

GUI DE CHABANNES ET DEUX CHEVALIERS CONTRACTENT UN EMPRUNT.

Que tous ceux qui les présentes lettres verront sachent que nous Gui de Chabannes, Guillaume de Talhac et Ytier du Moteyl, chevaliers, avons reçu de Manfred de Coronato et Guitard Sihaffe, citoyens et marchands génois, deux cents livres tournois que l'illustre seigneur Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse, nous a fait prêter sous sa garantie et l'obligation de nos biens. Et de ladite somme d'argent nous tenons lesdits marchands quittes, nous déclarant bien payés et contents. Fait à Acre sous le sceau de moi Gui de Chabannes, l'an du Seigneur 1250, au mois de mai.

LETTRE DE GODEFROI DE BOUILLON AU ROI DE HONGRIE.

Godefroi, duc de Lorraine, et autres seigneurs de France, au roi de Hongrie Coloman, *salut et toutes sortes de biens en Jésus-Christ.*

Nos princes et seigneurs sont étonnés que, faisant profession du Christianisme, vous ayez exterminé par un si cruel martyre l'armée du Dieu vivant, que vous lui ayez défendu de passer sur vos terres et dans votre royaume, que vous l'ayez accablée de calomnies. Frappés de crainte et d'inquiétude, ils ont décidé d'attendre à Tollenbourg que le roi leur explique lui-même pourquoi un si grand crime a été commis sur des chrétiens par d'autres chrétiens.

RÉPONSE DU ROI DE HONGRIE AUX ENVOYÉS DE GODEFROI DE BOUILLON.

Nous ne sommes point persécuteurs des Fidèles. Si nous avons montré de la sévérité, si nous avons tué des chrétiens, c'est que nous y avons été poussés par la nécessité ; car, ayant accordé à la première armée que Pierre l'Ermite conduisait la permission d'acheter des provisions et de traverser paisiblement la Hongrie, ils nous ont rendu le mal pour le bien, en enlevant non-seulement l'or, l'argent, les chevaux, les mules et les troupeaux de notre pays, mais en ravageant nos villes et nos châteaux, en tuant quatre mille des nôtres et en les dépouillant de leurs vêtements et de leurs

effets. Après ces excès si injustement commis par les troupes de Pierre, l'armée de Godescal, que vous avez rencontrée fuyant et retournant sur ses pas, a assiégé Mersebourg, le rempart de notre royaume, dans l'intention de nous punir et de nous exterminer. Ce n'est qu'avec le secours de Dieu que nous avons été préservés.

LETTRE DU ROI DE HONGRIE A GODEFROI DE BOUILLON.

Au duc Godefroi et à tous les Chrétiens, salut et affection sans feinte.

Nous avons appris que vous êtes un homme puissant et un prince dans votre pays, et que tous ceux qui vous connaissent vous ont trouvé fidèle; c'est pour cela que nous désirons vous voir et vous connaître. Nous avons donc formé le dessein de vous engager à vous rendre sans défiance près de nous au château de Cyperon ; nous resterons sur l'un et l'autre bord du fossé, et nous nous entretiendrons de tout ce dont vous vous plaignez et dont vous nous croyez coupable.

QUATRE CROISÉS BRETONS TRAITENT POUR LEUR PASSAGE DE NYMOCIUM A DAMIETTE.

Que tous ceux qui les présentes lettres verront sachent que nous Geoffroi de Montbourcher, Guillaume Goyon, chevaliers, Alain Dasy et Hervé de Bellenave, écuyers, associés à frais communs pour notre passage et pleins de confiance dans la prudence d'Hervé, marinier, citoyen de Nantes, avons donné audit Hervé plein et entier pouvoir pour traiter, régler et convenir pour nous et en notre nom avec tous patrons et fréteurs de navires du prix de notre passage à Damiette, promettant d'avance de ratifier et accomplir tout ce qui aura été fait et convenu à ce sujet par notre fondé de procuration susdit, devant lequel le présent acte a été passé.

Donné à Nymocium, sous le sceau de moi Geoffroi susdit, l'an du Seigneur 1249, au mois d'avril.

LETTRE D'ÉTIENNE, COMTE DE BLOIS.

Le comte Étienne à Adèle la comtesse, sa très-douce amie, son épouse, tout ce que son esprit peut imaginer de meilleur et de plus parfait.

Je t'annonce que je suis arrivé heureusement à Rome, au milieu des plus grands honneurs et jouissant d'une très bonne santé. J'ai eu soin de t'écrire de Constantinople pour te donner quelques détails sur mon voyage; mais craignant qu'il ne soit arrivé quelque malheur au messager porteur de ma lettre, je t'écris une seconde fois. Grâce à Dieu, je suis arrivé à Constantinople, le cœur rempli de joie. L'empereur s'est empressé de me recevoir comme son fils, il m'a accablé de présents. Dans toute l'armée il n'y a ni duc,

ni comte, ni personnage puissant à qui il accorde plus de confiance qu'à moi. Oui, ma bien-aimée, il me presse continuellement de lui envoyer un de nos enfants; il promet de faire pleuvoir les honneurs sur sa tête, tellement que notre fils n'aura rien à envier à personne. Je te le dis, en vérité, il n'y a pas aujourd'hui un pareil homme sous le ciel (*in veritate tibi dico, hodie talis vivens homo non est sub cœlo*) ; car il a lui-même enrichi tous nos princes, comblé de présents tous nos chevaliers, et secouru tous les pauvres de l'armée. Non loin de Nicée est un château appelé Civitot; près de là se trouve un bras de mer que les vaisseaux de l'empereur couvrent nuit et jour, chargés de provisions destinées à nos pauvres, dont le nombre est infini. Il nous semble que dans notre siècle il n'a point existé un prince aussi bon. Ton père, ô ma bien-aimée, a donné beaucoup de choses et de grandes choses; mais à côté d'Alexis il ne fut presque rien. J'ai aimé à t'écrire (*scribere dilexi*) quelques mots sur l'empereur, afin que tu saches ce que c'est que cet homme. Dix jours après mon arrivée, quand je pris congé d'Alexis, je crus quitter un père; il m'ordonna lui-même de préparer les navires avec lesquels je devais traverser le bras de mer qui entoure Constantinople. Quelques-uns disent que le passage de ce bras de mer est périlleux; cela n'est pas vrai, car ce canal n'offre pas plus de dangers que la Marne ou la Seine.

QUITTANCE DONNÉE A DAMIETTE EN PRÉSENCE DE CARBONNEL DE LA ROCHE ET D'ARNAULD DE CARRIÈRE.

Que tous ceux qui ces lettres verront sachent que moi Gonzalve Noguès, capitaine, j'ai reçu de vous, Agapet Gaçolo, quarante livres tournois de bonne monnaie, lesquelles me sont prêtées par mandement du seigneur Alphonse, comte de Poitiers, et que je dois donner et payer au temps fixé et aux clauses convenues; et de ladite somme je me tiens aujourd'hui pour bien payé. Sont témoins Carbonnel de La Roche et Arnauld de Carrière.

Et moi Garcia, clerc, j'ai écrit cette charte et y ai apposé mon scel accoutumé en témoignage de ce qui précède. Donné à Damiette, le 2 novembre 1249.

TESTAMENT D'ADAM III, VICOMTE DE MELUN.

Moi, Adam, vicomte de Melun, je fais savoir à tous ceux qui verront les présentes lettres qu'entreprenant le voyage d'outre-mer, et ayant à craindre le cas de mort soudaine, j'ai réglé ainsi qu'il suit mes dernières dispositions : — Je veux que toutes mes forêts soient rachetées et payées sur la valeur de mes effets mobiliers, s'ils peuvent suffire. S'ils ne suffisent pas, qu'on prenne pour achever le paiement la cinquième partie de mes terres. Après ce rachat, je veux qu'on prenne trois cents livres tournois sur les premiers revenus desdites terres. Sur cette somme, cent livres seront données à l'église de Saint-Jean du Gard, de telle manière que la moitié soit allouée au chapitre

de cette église pour la célébration de mon anniversaire ; l'autre moitié s'appliquera à fonder une rente pour la commune aumône de ladite église. J'établis pour exécuteurs de ce testament mon oncle le vénérable évêque de Poitiers, l'abbé du Gard, Gilon de la Ville, Marchais et Galeran de Chartres, chevaliers, et la comtesse, mon épouse, par les mains desquels mes forêts seront payées et mes legs exécutés.

Et afin que ce testament soit stable, moi et ladite comtesse, mon épouse, avons apposé notre scel sur le présent écrit, et, sur notre demande, l'abbé du Gard y a aussi apposé le sien.

Fait l'an du Seigneur 1249, au mois de juillet.

ORDONNANCE DE PHILIPPE AUGUSTE TOUCHANT LES DETTES DES CROISÉS.

Au nom de la sainte Trinité indivisible, ainsi soit-il. Il a été établi par le seigneur Philippe, roi de France, du conseil des archevêques, évêques et barons de ses États, que les évêques et prélats et clercs des couvents et les guerriers qui auront pris la croix, auront, pour payer les dettes qu'ils ont contractées, tant envers les juifs qu'envers les chrétiens, avant que le roi ait pris la croix, l'espace de deux ans, à compter de la prochaine fête de tous les saints, de manière qu'à la première fête les créanciers recevront un tiers de leur créance ; à la fête suivante, un autre tiers ; et à la troisième fête, le dernier tiers. L'intérêt ne courra pour personne à compter du jour de la prise de la croix. Si un chevalier croisé, héritier légitime, fils ou gendre d'un chevalier non croisé, ou de quelque veuve, est encore en puissance de père et mère, son père et sa mère auront, pour s'acquitter de leur dette, le délai fixé par l'ordonnance. Si leur fils ou gendre qui a pris la croix n'est plus dans la dépendance de la famille, ou bien s'il n'est point chevalier, et s'il n'est pas croisé, ils ne jouiront d'aucun délai. Dans la quinzaine de la prochaine fête de Saint-Jean-Baptiste, les débiteurs qui auront des terres et des revenus les assigneront à leurs créanciers, aux termes prescrits suivant l'ordonnance, par les mains du seigneur dans le domaine duquel seront ces terres et revenus, afin que les créanciers reçoivent ce qui leur est dû. Les seigneurs ne pourront s'opposer à ces assignations, à moins qu'ils ne garantissent ce qui est dû au créancier du croisé. Le croisé qui n'aura ni des terres ni des revenus suffisants pour les appliquer au paiement de sa dette, devra la faire garantir par des fidéjusseurs ou cautions qui s'obligeront de l'acquitter aux termes fixés ; et si, dans la quinzaine de la prochaine fête de Saint-Jean-Baptiste, la créance n'est point garantie par assignation de terres ou par cautionnement, le croisé ne jouira point du délai accordé aux autres croisés. Si un clerc ou un guerrier croisé doit à un clerc ou à un guerrier aussi croisé, la créance sera remise jusqu'à la prochaine fête de Tous les Saints, en donnant toutefois des sûretés.

Si quelque croisé, huit jours avant ou huit jours après la Purification, donne pour sûreté à son créancier de l'or, de l'argent ou du blé, ou quelque autre objet mobilier, le créancier ne sera pas forcé d'accorder à cet égard de délai. L'achat du fruit d'une année, fait à un prix fixe, par un non croisé, est maintenu irrévocable. Si quelque guerrier ou clerc engage pour un nombre d'années déterminé son bien ou ses revenus à quelque bourgeois croisé, ou à un clerc ou guerrier non croisé, l'engagiste percevra, cette année, les fruits de la terre ou des revenus, et le créancier, au terme des années pendant lesquelles il devait tenir l'engagement ou la ferme, les retiendra un an de plus pour dédommagement de l'année qu'il a perdue; toutefois cette année, le créancier gardera la moitié du blé, s'il a cultivé des terres ou des vignes engagées. Tous les marchés faits dans les huit jours de la Purification seront ratifiés. Pour que le débiteur croisé jouisse du délai qui lui est accordé pour le paiement de sa dette, il faut qu'il donne une garantie aussi bonne ou même meilleure que celle à laquelle il était tenu auparavant. S'il s'élève des dissensions à l'occasion de la garantie, il en sera donné une aussi bonne ou meilleure, de l'avis du seigneur dans la mouvance duquel sera le créancier. Si le seigneur n'amendait pas la garantie, il en serait référé au conseil du prince du territoire. Si quelqu'un des seigneurs ou princes dans la juridiction desquels se trouvent les créanciers ou débiteurs, ne veut pas tenir ou faire tenir ce qui est ordonné, touchant le délai des dettes ou les assurances à faire, et qu'averti par le métropolitain ou par son évêque, il ne le fasse pas tenir dans quarante jours, il pourra être mis sous la sentence de l'excommunication. Cependant tant que le seigneur ou le prince voudra prouver, en présence du métropolitain ou de l'évêque, qu'il n'a point manqué en cela au créancier ou au débiteur, et qu'il est prêt à tenir ce qui est ordonné, le métropolitain ou l'évêque ne pourra l'excommunier. Aucun croisé, soit clerc, soit guerrier ou autre, ne pourra être assigné pour l'exécution de ses promesses, depuis le jour de son départ jusqu'à celui de son retour, à moins que l'instance n'ait lieu avant qu'il ait pris la croix.

CHANSON DE GUILLAUME IX, COMTE DE POITIERS.

J'ai la volonté de faire un chant. Je choisirai le sujet qui cause ma peine. Je ne serai plus attaché ni au Poitou ni au Limousin.

Je m'en irai en exil au delà de la mer; je laisserai mon fils en guerre, en grande crainte et en péril, et ses voisins l'inquiéteront.

Mon éloignement de la seigneurie du Poitou m'est pénible; je laisse à la garde de Foulques d'Anjou ma terre et son cousin.

Si Foulques d'Anjou et le roi de qui je relève ne lui prêtent assistance, la plupart des seigneurs qui verront un faible jouvenceau ne manqueront pas de lui nuire.

S'il n'est très-sage et très-vaillant, les traîtres Gascons et les Angevins l'auront bientôt renversé.

Fidèle à l'honneur et à la bravoure, je me sépare de vous ; je vais outremer, aux lieux où les pélerins implorent leur pardon.

Adieu, brillants tournois, adieu grandeur et magnificence, et tout ce qui attachait mon cœur ; rien ne m'arrête, je vais aux champs où Dieu promet la rémission des péchés.

Pardonnez-moi, vous tous mes compagnons, si je vous ai offensés ; j'implore mon pardon, j'offre mon repentir à Jésus, maître du ciel ; je lui adresse à la fois ma p·:ère et en roman et en latin.

Trop longtemps je m'abandonnai aux distractions mondaines; la voix du Seigneur se fait entendre ; il faut comparaître devant son tribunal, et je succombe sous le fardeau de mes iniquités.

O mes amis ! quand je serai en présence de la mort, venez tous auprès de moi, accordez-moi vos regrets ; hélas ! j'aimais toujours la joie et les plaisirs, soit que je fusse chez moi, soit que j'en fusse éloigné.

Mais j'abandonne joie et plaisirs, le vair, le gris et le sembelin !

INSTITUTION DE LA DIM SALADINE.

Tous ceux qui ne sont pas croisés donneront, cette année, au moins la dîme de tous les biens meubles et de tous leurs revenus, excepté les religieux de Cîteaux et ceux de l'ordre des Chartreux ou de Fontevrauld et les lépreux, mais seulement pour leurs biens propres. Nul ne pourra mettre la main sur les communes, hors le seigneur même auquel la commune appartiendra. Toutefois celui qui avait des droits sur quelqu'une de ces communes, les conservera comme auparavant. Celui qui a haute justice sur quelque terre, percevra la dîme de cette même terre. Il faut qu'on sache que ceux qui paieront les dîmes, les donneront de tout leur mobilier et de leurs revenus, sans prélever les dettes qu'ils auront contractées auparavant. Après l'acquittement de la dîme, ils pourront payer leurs dettes avec ce qui leur restera. Tous les laïcs, tant militaires que autres, donneront leurs dîmes sous la foi du serment et la peine de l'anathème, et les clercs, sous celle de l'excommunication. Le guerrier non croisé donnera au seigneur croisé dont il sera l'homme lige la dîme de son propre mobilier et du fief qu'il tiendra de lui. S'il ne tient point de fief de lui, il donnera la dîme de son propre mobilier à son seigneur lige. Il la donnera de ses fiefs à ceux de qui il les tiendra. S'il n'a point de seigneur lige, il donnera la dîme de son propre mobilier à celui dans le fief duquel il demeurera. Si quelque décimateur trouve, dans le domaine de celui qu'il doit décimer, des choses qui appartiennent à un autre qu'à celui-ci, et que leur propriétaire puisse le prouver, le décimateur ne pourra les retenir. Le guerrier croisé qui est héritier légitime, fils ou gendre d'un guerrier non croisé, ou de quelque veuve, aura la dîme de

son père ou de sa mère. Personne ne portera la main sur les biens des archevêques, évêques, chapitres, ou des églises qui en relèvent immédiatement, si ce n'est les archevêques, évêques, chapitres et églises qui en ont la mouvance. Les évêques qui en percevront les dîmes les donneront à ceux à qui ils les doivent. Tout croisé qui, devant la taille ou la dîme, ne voudra pas la payer, sera contraint par celui à qui il la doit et qui en disposera à sa volonté, et celui qui s'en emparera ne sera pas excommunié pour cela. Dieu récompensera celui qui paiera dévotement la dîme.

CONVENTIONS ENTRE QUATRE ÉCUYERS BRETONS ET LE MARINIER HERVÉ.

Que tous ceux qui les présentes lettres verront sachent que nous Geoffroi du Plessis, Hervé le Clerc, Guillaume du Chatellier et Macé de Quédillac, écuyers, associés à frais communs pour notre passage, et pleins de confiance dans la prudence d'Hervé, marinier, citoyen de Nantes, avons donné audit Hervé plein et entier pouvoir pour traiter, régler et convenir pour nous et en notre nom, avec tous patrons et fréteurs de navire, du prix de notre passage à Damiette, promettant d'avance de ratifier et accomplir tout ce qui aura été fait et convenu à ce sujet par notre fondé de procuration susdit, devant lequel le présent acte a été passé.

Donné à Nymocium, sous le sceau de moi Geoffroi susdit, l'an du Seigneur 1249, au mois d'avril.

DISPOSITIONS DU TESTAMENT DE GASTON VII, VICOMTE DE BÉARN, RELATIVES A LA CROISADE.

Je veux que mon héritier dans la vicomté de Béarn envoie outre-mer cinq hommes de guerre béarnais, nés dans le pays même, lesquels devront être choisis par les exécuteurs de mes volontés et resteront pendant un an outre-mer pour l'accomplissement du vœu que j'avais fait en prenant moi-même la croix. Je veux que chacun d'eux reçoive trois mille sous morlans, et je ne veux pas que d'autres hommes de guerre soient choisis ou envoyés s'ils ne sont nés en Béarn. J'exige que ces dispositions et legs ne puissent être commués en d'autres usages ou assignés à d'autres personnes par le pape ou tout autre. S'il arrivait qu'on tentât de le faire, l'argent devrait être retiré, et je révoque, dans ce cas, et annulle formellement ledit legs. Si pourtant le legs ayant son exécution, le pape ou tout autre voulait et pouvait contraindre mes héritiers à remplir eux-mêmes en personne le vœu que j'avais fait, je veux que l'argent assigné auxdits hommes de guerre soit compté exactement pour l'accomplissement dudit vœu, de manière qu'alors il ne soit rien payé aux hommes de guerre précités. Je veux encore que si je vais moi-

même outre-mer, ledit legs se trouve annulé et considéré comme non avenu.

LETTRE DE BOHÉMOND, DE RAYMOND DE SAINT-GILLES, DE GODEFROI DE BOUILLON ET DU COMTE HUGUES DE VERMANDOIS.

Bohémond, fils de Guiscard, Raymond, comte de Saint-Gilles, le duc Godefroi et Hugues le Grand, à tous les sectateurs de la foi catholique : puissent-ils parvenir à la félicité éternelle que nous leur souhaitons !

Afin que la paix conclue entre nous et l'empereur, et les événements qui nous sont survenus depuis que nous sommes sur les terres des Sarrasins, soient connus de tout le monde, nous vous dépêchons, très-chers frères, un envoyé qui vous instruira de tout ce qui peut vous intéresser. Nous devons d'abord dire qu'au milieu du mois de mai, l'empereur grec nous a promis que désormais les pèlerins venus pour visiter le saint sépulcre seront à l'abri de toute insulte sur les terres de son obéissance, prononçant peine de mort contre quiconque enfreindrait ses ordres, et nous donnant même en otage son gendre et son neveu, pour garants de sa parole. Mais revenons aux événements plus capables de nous intéresser. A la fin du même mois de mai, nous avons livré bataille aux Turcs, et, par la grâce de Dieu, nous les avons vaincus, trente mille sont restés sur le champ de bataille. Notre perte se réduit à trois mille hommes, qui, par cette mort glorieuse, ont acquis une félicité sans fin. Il est impossible d'apprécier au juste l'immense quantité d'or et d'argent, d'armes et de vêtements précieux qui sont demeurés en notre pouvoir. Nicée, ville importante, les forts et les châteaux qui l'environnent, se sont empressés de se rendre. Nous avons également livré un combat sanglant dans Antioche, soixante-neuf mille Infidèles sont demeurés sur la place, dix mille des nôtres seulement ont eu le bonheur de conquérir dans cette occasion la vie éternelle. Jamais on ne vit une joie pareille à celle qui nous anime ; car, soit que nous vivions, soit que nous mourions, nous appartenons au Seigneur. A ce sujet, apprenez que le roi de Perse nous a envoyé un message par lequel il nous prévient de l'intention où il est de nous livrer bataille vers la fête de la Toussaint. S'il est vainqueur, son dessein, dit-il, est, avec l'aide du roi de Babylone et de plusieurs autres princes infidèles, de faire une guerre sans relâche aux chrétiens ; mais, s'il est battu, il veut se faire baptiser avec tous ceux que pourra entraîner son exemple. Nous vous prions donc, très-chers frères, de redoubler vos jeûnes, vos aumônes, surtout le troisième jour avant la fête, qui se trouve être un vendredi, jour du triomphe de Jésus-Christ, dans lequel nous combattrons avec bien plus d'espoir de succès en nous y préparant par des prières et par les autres actes de dévotion.

P. S. Moi, évêque de Grenoble, j'envoie ces lettres, qui m'ont été apportées, à vous, archevêque et chanoines de l'église de Tours, afin qu'elles

soient connues de tous ceux qui se rendront à la fête, et, par eux, aux différentes parties de la terre dans lesquelles ils retourneront, et pour que les uns favorisent cette sainte entreprise par des aumônes et des prières, tandis que les autres, prenant les armes, accourront pour y avoir part.

SEPT CHEVALIERS ET QUATRE DAMOISEAUX CONTRACTENT UN EMPRUNT A ACRE.

A tous ceux qui les présentes lettres verront, Jean de Drée, Guillaume de Vallin, Guigues de Moreton, Humbert d'Arces, Guigues Rachais, Hugues Bocsozel, Ainard du Puy, chevaliers; Guillaume de Drée, fils de Jean de Drée précité, Pierre de Vallin, fils du susdit Guillaume, Guigues de Leyssin et Guillaume Lattier, damoiseaux, salut. Que l'on sache que nous avons reçu de Barnabé Nicolaï, Louis de Recho, Venerio Hospinelli et Odin de Agmidola, marchands génois, des mains dudit Venerio Hospinelli, douze cents livres tournois qui nous ont été prêtées pour être remboursées dans un an à Lyon, ou plus tôt, le cas échéant. Notre très-cher et illustre homme Monseigneur Hugues, duc de Bourgogne, sur nos prières et instances, a donné auxdits marchands des lettres de garantie pour cette somme, et de notre côté nous avons donné audit seigneur obligation sur tous nos biens et les avons mis en sa main. Et nous Jean de Drée et Guillaume de Vallins, comme syndics et agents, tant en notre propre nom qu'en celui desdits chevaliers, avons, en témoignage de ladite chose, corroboré cesdites lettres par l'apposition de nos sceaux.

Fait au camp près Acre, l'an du Seigneur 1191, au mois de juin.

EMPRUNT CONTRACTÉ PAR QUATRE CHEVALIERS SOUS LA GARANTIE DU ROI RICHARD.

Que tous ceux qui les présentes lettres verront sachent que nous Raoul de Saint-Georges, Guillaume de Lostanges, Aymon Roger et Pierre des Près, chevaliers, avons reçu à titre de prêt de Jacob de Jhota et ses associés, marchands pisans, 230 livres tournois, lesquelles devront être rendues, savoir une moitié aux approches de Pâques, l'autre à la fête de Saint-Remi; et pour ce prêt notre excellent seigneur Richard, illustre roi d'Angleterre, a donné sa garantie auxdits marchands. En témoignage de ceci, nous avons fait les présentes lettres sous le sceau de moi Raoul de Saint-Georges. A Acre, l'an du Seigneur 1191, au mois de septembre.

CHANSON DU TROUBADOUR PONS DE CAPDEUIL.

Le chrétien qui se revêt de la croix assure son bonheur. Le plus vaillant, le plus honoré, ne sera plus qu'un homme lâche et méprisé s'il demeure, tandis que le plus vil deviendra libre et généreux s'il part; rien ne lui manquera; le monde entier consacrera sa gloire. Il n'est plus, le temps où les

cheveux rasés, la tonsure, la rigueur des ordres monastiques, étaient de sûrs moyens de mériter le ciel. Dieu garantit le salut à tous ceux qui, armés en son nom, iront venger les opprobres qui lui sont faits, opprobres pires que tous ceux qu'on connut jamais.

Roi de France! roi d'Angleterre! faites enfin la paix. Celui de vous qui y consentira le premier sera le plus honoré aux yeux de l'Éternel; sa récompense est assurée et la couronne de gloire l'attend dans le ciel. Puissent aussi le roi de la Pouille et l'empereur s'unir comme amis, comme frères, jusqu'à ce que le saint sépulcre ait été délivré! Ainsi qu'ils se pardonneront, au jour terrible du Jugement, Dieu les pardonnera eux-mêmes.

CONVENTIONS FAITES ENTRE RICHARD CŒUR-DE-LION ET PHILIPPE-AUGUSTE POUR LA TROISIÈME CROISADE.

Richard, roi d'Angleterre, et Philippe, roi de France, sur le point d'entreprendre le voyage de Jérusalem, conviennent entre eux des articles suivants :

ART. 1er. Philippe, par la grâce de Dieu, roi de France, et Richard, par la même grâce, roi d'Angleterre, duc de Normandie et d'Aquitaine, et comte d'Anjou, à tous les fidèles à qui ces lettres parviendront, salut en Notre-Seigneur. Vous saurez qu'il est fermement décidé entre nous, de l'avis des prélats de l'Église et des seigneurs de nos États, que nous ferons ensemble, sous la conduite du Seigneur, le voyage de Jérusalem.

ART. 2. Chacun de nous promet à l'autre de lui garder bonne foi et bonne amitié; moi Philippe, roi de France, à Richard, roi d'Angleterre, comme à un ami fidèle; et moi Richard, roi d'Angleterre, à Philippe, roi de France, comme à mon seigneur et mon ami.

ART. 3. C'est pourquoi nous statuons que tous les croisés des pays qui nous sont soumis nous précéderont après l'octave de Pâques, ou nous accompagneront après cette époque, à moins que nous ne les en dispensions.

ART. 4. Mais, si quelques-uns restent de leur propre volonté, leur personne sera soumise à l'excommunication et leur terre à l'interdit, d'après l'autorité de prélats des deux pays.

ART. 5. Nous voulons aussi et nous statuons et ordonnons que ceux qui présideront à nos États se secourent mutuellement, s'il en est besoin.

ART. 6. Les biens de ceux qui feront le voyage avec ou avant nous seront intacts comme les nôtres; et si quelqu'un y fait du dommage, nos justiciers et nos baillis les feront punir autant qu'ils pourront, d'après la coutume de nos pays.

ART. 7. Mais si quelqu'un de nos États nous fait la guerre en notre absence, ou la fait à quelqu'un de nos domaines, et s'il n'offre point de réparation, qu'il soit d'abord excommunié; et si, quarante jours après l'excommunication, il n'a point fait satisfaction, que lui et ses héritiers soient

expropriés de leur fief pour toujours, et que ses vassaux passent dans la propriété et le domaine du seigneur le plus proche.

Art. 8. Si, en outre, quelqu'un passe dans les États de l'un de nous deux, sans avoir fait réparation, qu'il ne soit pas reçu dans le pays où il voudra se retirer, et s'il y est trouvé, qu'il soit livré aux justiciers du pays où il a délinqué.

Art. 9. Nous voulons et ordonnons que nos justiciers et nos baillis soient tenus et obligés d'observer ce qui vient d'être dit, jusqu'à notre retour, et cela sous la foi du serment et de la fidélité qu'ils nous ont promise. Ces actes ont été passés à Nonancourt, le 30 décembre.

PIERRE DE BEAUSSIER, MILON DE PERCEY ET JEAN D'ALLONCOURT CONTRACTENT UN EMPRUNT.

A tous ceux qui ces présentes lettres verront, qu'il soit notoire que nous Milon de Percey, Jean d'Alloncourt et Pierre de Beaussier avons reçu en prêt d'Antoine de Coxola, et ses associés, marchands génois, cent vingt livres tournois, à rendre de la prochaine fête de Pâques en un an, et pour lesquelles notre très-cher seigneur illustre homme H., comte Bar, s'est constitué plége. Et nous, après serment corporellement prêté, avons accordé audit seigneur comte que si, par suite de cette garantie, il encourait quelque dommage, il s'en récupérerait sur toutes les choses que nous possédons et devons posséder au comté de Bar.

Fait à Acre, l'an du Seigneur 1240, au mois de mars.

LETTRE ADRESSÉE AUX CHRÉTIENS D'OCCIDENT PAR LE PATRIARCHE D'ANTIOCHE.

Le patriarche d'Antioche, les évêques, tant grecs que latins, et toute la milice du Seigneur, à leurs frères d'Occident :

Sachant combien vous vous réjouissez des accroissements que prend l'Église, et quel intérêt vous mettez à apprendre les événements heureux ou malheureux qui peuvent nous survenir, nous nous empressons de vous annoncer la continuation de nos succès. Apprenez donc, nos très-chers frères, que Dieu a fait triompher son Église de quarante grandes villes et de deux cents armées, tant en Romanie qu'en Syrie, et que nous avons encore plus de deux cent mille hommes sous les armes, quoique nous ayions beaucoup perdu de monde dans les premiers combats. Mais la perte de l'ennemi a été mille fois plus considérable. Là où nous avons perdu une poignée d'hommes, il a perdu une légion entière ; où nous avons laissé un fantassin, il a laissé un comte ; enfin, où nous avons perdu un camp, il a perdu un royaume.

Quant à nous, mettant moins notre confiance dans nos forces, dans la multitude de nos troupes, ou dans un secours humain quelconque, que dans le bouclier du Christ, dans sa justice, et dans la protection de Georges, de

Théodore et de Démétrius, soldats du Seigneur, qui nous accompagnaient, nous avons enfoncé et nous enfonçons, sans rien craindre, les bataillons de l'ennemi ; et avec le secours de Dieu, nous l'avons vaincu dans cinq grands combats. Mais ce n'est pas tout. De la part de Dieu et de la nôtre, patriarche et évêques, nous vous en prions et nous vous l'ordonnons, et votre mère spirituelle vous crie : Venez, mes fils chéris, venez à moi ; prenez en mon nom la couronne portée par les fils de l'idolâtre, cette couronne qui vous est destinée depuis le commencement du monde. Venez donc, nous vous en prions, combattre dans la milice du Seigneur, dans les mêmes lieux où il a combattu, dans ces lieux où il a souffert pour vous, vous laissant cet exemple, afin que vous suiviez ses traces. Est-ce qu'un Dieu innocent n'est pas mort pour vos péchés? Mourons donc, non pour lui, mais pour nous-mêmes, afin qu'en mourant au monde, nous vivions pour Dieu. Que dis-je, mourir ? il n'est plus besoin de mourir, ni même de combattre ; le plus difficile est fait ; mais le besoin de garder nos camps et nos villes a considérablement affaibli notre armée. Venez donc prendre part à la récompense qui doit être accordée même à ceux qui n'ont pas participé aux travaux de la croisade. Les chemins sont marqués par notre sang ; que les hommes seuls viennent, que les femmes restent encore. Dans la maison où il y a deux hommes, que le plus propre à la guerre prenne les armes, surtout ceux qui ont fait des vœux ; car, s'ils ne se rendent ici pour les accomplir, nous les excommunions et nous les éloignons de la société des fidèles. Patriarche apostolique et évêques, faites en sorte qu'ils soient même privés de la sépulture après leur mort, s'ils n'ont une cause valable pour rester.

Salut et bénédiction.

QUITTANCE DONNÉE EN PRÉSENCE D'ASTOR DE MUN ET DE R. DE MONIAS, CHEVALIERS.

Que tous ceux qui la présente charte verront sachent que moi Pierre Martineytz de la Garde, capitaine, j'ai reçu de vous Agapet Gaçolo quarante-cinq bonnes livres tournois, à moi prêtées par mandement du seigneur Alphonse, comte de Poitiers, et que je dois donner et payer au temps fixé et aux clauses convenues. Et de ladite somme je me tiens aujourd'hui pour bien payé. Sont témoins D. M. Astor de Mun et R. de Monias, chevaliers.

Et moi, Fernand, clerc, j'ai écrit cette charte, et j'y ai apposé mon signe accoutumé en témoignage de ce qui précède.

LETTRES DE BARTHÉLEMY, DOYEN D'ARRAS.

A tous les fidèles chétiens qui ces présentes verront, Barthélemy, doyen d'Arras, salut dans le vrai Sauveur de tous. Sachent tous que quiconque aura compté par chaque année aux seigneurs ci-dessous nommés, partant pour Jérusalem et porteurs des présentes, savoir : à Baudouin d'Heuchin, jusqu'à concurrence de cent cinquante livres parisis ; à Gui de Hautecloque,

jusqu'à concurrence de cent trente livres; à Jean de Bofles, jusqu'à concurrence de quatre-vingt-dix livres; et à Pierre du Chatelet, aussi jusqu'à concurrence de quatre-vingt-dix livres, à chacun par chaque année, moi à ce prêteur, ou à son mandataire reconnu qui m'apportera les lettres constatant l'obligation desdits seigneurs, je restituerai les sommes qu'il aura avancées auxdits seigneurs jusqu'à concurrence des valeurs ci-dessus énoncées, auxquelles sont estimés devoir s'élever les revenus annuels des biens qui m'ont été confiés par lesdits seigneurs. Et pour que ceci obtienne la foi qui lui est due, j'ai revêtu le présent écrit de mon sceau pendant.

Fait à Arras, l'an de l'Incarnation de N.-S. 1217, au mois de juin.

CONVENTIONS ENTRE SAINT-LOUIS, ROI DE FRANCE, ET LE PRINCE ÉDOUARD D'ANGLETERRE, POUR LA CROISADE DE TUNIS.

Lowys par la grace de Deu roys de France, à tous ceus qui ceste lettres verunt saluz. Nous vous fesuns à saver ke entre nous et nostre très cher cousin mun seinur Edward, aizné fiz du noble roy de Engleterre, sunt fetes de commun acord sur sa voye dou pelerinage de outre mer iceles cuvenances. Nous devums prester à devandit Edward seisaunte et dis mile livres de tournoys cuntées en ceste summe vint et cinc mile livres de tournoys, lesqueles Gastons, visconte de Byarne, deveit aver de nous pur lui et pur son passage et pur sa genz ke il deveit mener en pelerinage de outre mer aveke nous lequel le devandit Edward ad receu celi Gastons e sa genz en sa cumpaine et de ices seisante dis mile livres deit estre baillez pur chevaus, pur irandes, pur nefs et pur passage de celi Edward ce ke mestre luy sera et serra payé par nos genz ou par ceus que nous i meterons à ceus de qui las choses desus dictes seront prises ou achatées pur icely Edward par la weuve de ces genz ke il averà a ce aturne. E si remenant ia, il sera délivré à icely Edward là où nous seruns outre mer après ce ke il sera venuz à nous, et les devandit deniers icely Edward est tenu à rendre à nous, c'est à saver chescun an dix mile livres à deus termes desus escrites jekes a tant ke nous soyons enterignement payez de tuz les seisante dis mile livres. E cumencera le premère paye, c'est à savoir de cinc mile livres en mi-mars l'an del Incarnacion Nostre Seinur mil deus cens e seisante treize, et l'autre paye des autres cinc mile livres à la nativité Seint Johan Baptiste prochein suivant, l'irri de an en an à ices termes jekes à tant ke nous seruns pas payez. E serunt payez ces deniers chescun an à Paris au Temple dedeinz la quinzeine après les termes dessus només du paage de Burdeaus par la main du cunestable de celi Edward ou par celi ke tendra sun leu ou de lur mandement. E veut icely Edward ke de cel paage à chescun terme ne seit riens mis en autre usage jekes à tant que nous aiuns eu enterignement la paye de chescun terme, lequel paage le devandit Edward nous ad assené en la devandit manere. E

oblige et témoigne en sa letre ke il nous ad baillé ke ce est par volunté nostre cher cusin, le roy de Engletere, son père, pur la summe de deniers devant dis. Et veut ke nous en seyums payez chescun an comme il est desus dit sanz failir. E de cest assignement et obligement icely Edward nous deit fere avoir les letres noster cher cusin le rey d'Engletere, son père devandit, aveke les sues letres. E si il avenoit avant ke ces deniers fusent payés ke cely Edward tenist plus de terre ke il ne tient au tems de ore en reaume de France, icely Edward veut ke ele seit aussi obligée pur la paye desusdicte. E oveke tut ce il nous oblige, pur la paye devandicte si défaute i avoit, ces biens mubles e non mubles les queus porunt estre truvés en nostre reaume. Après, il nous a promis ke il serra au plus tart dedeus l'Assumpcion Nostre Dame prochein avenir au port d'Eque-Morte apareillé de passer, se il ne avoit tele ensoine par quei nous la tenisums escuses. E ensi estoit ke il ne venist à nous par les ensoine devant dit, dunt Deus le defende, il veut et otreye ke de ces choses les queles sa gent avunt achatées des deniers dessus dit ke nous en reteignons et pregnons ce ke il nous plera pur la pris ke il averunt esté achatées, et le remenant soit vendu par ces gens franchement, sanz encumbrement de nuly, et les deniers ke en reviendront serunt renduz à nous ou à nostre cumandement en aquitance du prest avandit. E ce ke demur ad à parfere du payement de la some devandicte sera prins sur le assènement avandit selon la resun des termes devandis. E ad promis encore icely Edward ke il travaliera en bone fei de passer et de venir au plus tost ke il pora là où nous seroms. E autre si il ad promis en bonne fei ke nule greveances ne domages ne fera par luy ne par les soens en nostre terre ne en la terre de nos frères ke il unt en nostre reaulme ou dehors, en alant en sun pelerinage et en demorant et en retornant. Et tant cum il sera en sun pelerinage oveke nous il nous obeyera en bone fei ainsi cum uns de nos baruns de nostre reaume pour fere le service Nostre Seinur. Et totes ces choses devandites icely Edward nous ad jurées par seintes évangelies à garder fermement et tenir liaument et à parfère en bone fei enterinement et especiaument pur cest article, c'est à savoir pur venir au port devandit et pur passer là où nous ferons ainsi qu'il est desus dict. Icely Edward deit bailler à Paris un de ses fiz en ostage dedeinz la procheine Chandeleur à nous ou à nostre commandement, lequel sun fiz sera tut quitte et délivrés de cest ostage sitost cum icely Edward vendra là où nous seruns. E nous la ferums quitte deliverer à icely Edward son père. E si il avenoit ke li devandit Edward murust avant ke il venist à nous, ou autre assoine li avenoit dun Deus le defende par quei nous le tenisoms assoine ainsi qu'il est desus dit, li enfanz sera tot quitte delivres à luy ou à sa mère ou à sun comandement ou au rey de Engleterre sun père ou à la reyne sa mère ou à lur mandement si il avenoit issi ke la mère al enfant murust avant. Et à ceste deliverance sumes nous tenuz et nostre hoir. E en témoigne de ces choses icely Edward nous a fet bailler ces letres pendans selées de sun sel. E oveke tot ice nostre cher



Dévouement de Geoffroi de Sargines.

cusin Henri, fiz ainzné le rei de Alemaine; Gastouns, viscunte de Byarne; Thomas de Clare, frère de cunte de Gloucestre; Roger de Leyburn; Robert Walerand, chevalers, ont jurées à seintes Evangelies à la requeste du devandit Edward ke il en bone fei travalirunt et mettrunt liaument cunseil et peine ke li devandit Edward garde, acomplise les cuvenances devandictes. E unt ajointe a lettres de celi Edward lur seans oveke le scel icely Edward en temoigne de tutes ces choses devandites. E nous en temoigne des choses desusdictes avons à ces présentes letres fet mettre nostre scel.

Ce fut feet à Paris le mercredi après la feste Saint Barthelemeu lapostre, en l'an de Nostre Seinur mil et deü cens et soisante et noef.

(*Tiré du manuscrit intitulé* LIBER DE ANTIQUIS LEGIBUS, *communiqué par M. de Rheims, bibliothécaire de la ville de Calais.*)

DÉVOUEMENT DE GEOFFROI DE SARGINES.

J'ai ouy dire au roi qu'il avoit laissé ses gens d'armes et sa bataille et s'estoient mis lui et Messire Geffroy de Sergines en la bataille de Messire Gaultier de Chastillon qui faisoit l'arrière-garde. Et estoit le roy malade monté sur un petit coursier, une housse de soie vestue. Et ne lui demoura, ainsy que lui ay depuis oy dire, de tous ses gens d'armes, que le bon chevalier Messire Geffroy de Sergines, lequel le rendit jusques à une petite ville nommée Casel, là où le roi fut prins. Mais avant que les Turcs le peussent avoir, luy oy conter que messire Geffroy de Sergines le deffendoit en la faczon que le bon serviteur deffend le hanap de son seigneur de paours des mousches. Car toutes les fois que les Sarrazins l'approuchoient, Messire Geffroy le deffendoit à grans coups d'espée et de pointe, et ressembloit sa force luy estre doublée d'oultre moitié et son preux et hardy courage. Et à tous les coups les chassoit de dessus le roy. Et ainsi l'emmena jusques au lieu de Casel, et là fust descendu au giron d'une bourgeoise qui estoit de Paris. Et là le cuidèrent veoir passer le pas de la mort et n'espéroient point que jamais il peust passer celui jour sans mourir.

(JOINVILLE.)

DÉPART POUR LA CROISADE DE TUNIS.

En l'an san certain sui luit ans
Mil deus cens soixante et huit ans
Prit S. Lois, dont nous rimons,
La croix du cardinal Simon
Qu'en France ot ains, se ge ne ment,
Envoié le pape Clément,
Et ceus qui de son conseil furent,

Ses trois fils aussi la reçurent,
Phelippes, Pierre et Jehan,
Ne r'atendirent moins ne an
Plusieurs hauts hommes qui la jerent.
Mès présent le roi se trouvèrent
Qui volentiers les esgarda.
Poi après guères ne tarda
Prit la croix de cest fait ci haut
Li rois de Navarre Thibaut
Qui tint adonc Champaingne et Brie.
Aucuns comtes la r'ont saisie
Comme *Artois*, *Flandre* et *Poitiers*
Ausquiers en plot li esploitiers,
Saint-Pol, que pas n'entrelessons,
Vendosme, *la Marche*, *Soissons*,
Et autres dont je n'ai rien ci,
Fiennes, *Némous*, *Montmorency*,
Preceigny, lequel je rescoule,
Beaucey, *Brisac*, *Hubert*, *Riboule*,
Vilebayon et *Saint-Bricon*
Là renaissant sans friçon
Quant on leur a ramenteuē.
L'autre an après s'est l'ost meuē
Qui veut ne pluie ne resoingne,
Vont s'en François parmi Bourgoingne.
Ensivant saint Lois leur pastre
Cheminent jusqu'au Chastel-Castre
Où leurs routes blanches et brunes
S'accordent à aller en Thunes,
Partant de chastiau Castre à nage
Et vont arriver sous Cartage
Un chastel bel et fort et frique
Qui siet en l'antrée d'Anfrique.

GUILLAUME GUIART.

PRINCESSES, CHATELAINES ET FEMMES NOBLES AUX CROISADES.

ELVIRE, COMTESSE DE TOULOUSE.

Elle était fille naturelle d'Alphonse VI, roi de Castille et de Léon. Elvire accompagna dans la première croisade son mari Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, mort en Syrie au château du Mont-Pèlerin. Raymond

avait été marié deux fois et laissa d'Elvire, sa seconde femme, un fils connu dans l'histoire sous le nom d'Alphonse *Jourdain*, né en Palestine en 1103 et baptisé dans le fleuve du Jourdain.

GUNDESCHILDE.

Femme de Baudouin d'Édesse, roi de Jérusalem, frère de Godefroi de Bouillon. Gundeschilde avait suivi Baudouin dans la première croisade; elle mourut en Syrie et fut inhumée dans la ville de Marésie.

IDE, COMTESSE DE HAINAUT.

Baudouin II, comte de Hainaut, de Valenciennes et d'Ostrevant, surnommé *de Jérusalem*, prit part à la première croisade. Après la bataille d'Antioche, il fut l'un des ambassadeurs envoyés à Constantinople par l'armée des croisés. Dans les montagnes voisines de Nicée, les Turcomans surprirent Baudouin, qui s'était séparé de son escorte. On ignore ce qu'il devint. Sa femme, Ide de Louvain, comtesse de Hainaut, fit le voyage d'Orient pour retrouver son époux. Les chroniques nous apprennent qu'Ide brava tous les périls, mais qu'elle parcourut vainement et l'Asie Mineure et la Syrie. On ne sut jamais quel sort avait été réservé à Baudouin.

LA COMTESSE DE TRIPOLI.

Hodierne, fille de Baudouin II, roi de Jérusalem, fut mariée à Raymond II, comte de Tripoli. Sa beauté la rendit célèbre. Hugues de Saint-Cire, qui, vers 1225, écrivit la vie des poëtes provençaux, nous apprend que le troubadour Geoffroi Rudel, seigneur de Blaye au pays de Guienne, fit le voyage d'Orient pour y voir la comtesse de Tripoli, dont il était devenu amoureux sans la connaître. (Voir page 99 de ce livre.)

LA COMTESSE ADÉLAIDE, REINE DE JÉRUSALEM.

Adélaïde, veuve de Roger, comte de Sicile, épousa Baudouin d'Édesse, roi de Jérusalem, lorsque la première femme de ce dernier vivait encore. Les richesses d'Adélaïde portèrent Baudouin à contracter cette union, condamnée par les lois de l'Église. Albert d'Aix décrit en ces termes la magnificence d'Adélaïde lorsqu'elle aborda en Palestine : « Elle arriva, dit ce chro- « niqueur, avec deux galères et sept navires chargés de riches vêtements en « pourpre, en or et en soie, de casques, cuirasses, javelots et arbalètes, où

« brillaient les pierres précieuses. Le navire que montait la veuve de Roger « avait sa proue et son mât dorés ; le peuple admirait l'agréable spectacle « qu'offrait aux yeux ce navire lorsqu'il était frappé des rayons du soleil. » La comtesse ignorait que Baudouin fût marié, et tous les ordres de l'État l'entretinrent dans son erreur. « Elle apportait de si grands biens, dit Guil- « laume de Tyr, que le plus petit comme le glus grand pouvait dire : *Et « nous aussi nous avons quelque chose de sa plénitude.* » Dans une maladie qui mit ses jours en péril, Baudouin, voulant réparer le scandale dont il avait donné le spectacle, renvoya la comtesse Adélaïde.

LA REINE MÉLISSENDE.

Elle était fille de Baudouin du Bourg, roi de Jérusalem, et épousa Foulques V, comte d'Anjou, couronné roi de Jérusalem après la mort de Baudouin du Bourg. Les historiens disent qu'elle eut des liaisons coupables avec le comte de Joppé. Régente après la mort de Baudouin, elle disputa à son fils Baudouin III le royaume de Jérusalem.

LA PRINCESSE ALIX.

Sœur de la reine Mélissende et mariée à Bohémond II, prince d'Antioche, qui périt en Cilicie les armes à la main. Les chroniqueurs des croisades dépeignent la princesse Alix comme une femme que l'ambition dominait. Pour s'assurer la possession du pays, elle rechercha l'alliance des Musulmans. On lit dans Guillaume de Tyr qu'elle envoya au célèbre Zenghi *un palefroi aussi blanc que la neige, ferré d'argent avec un frein d'argent, et couvert d'une housse blanche, symbole de la candeur de ses promesses.* Les entreprises d'Alix étant restées sans succès, elle se retira à Laodicée.

ÉLÉONORE DE GUIENNE.

Fille de Guillaume IX, duc d'Aquitaine, et femme du roi Louis le Jeune. Elle prit la croix au concile de Vézelay, suivit le roi en Orient, fit remarquer sa beauté et les grâces de son esprit à la cour de Constantinople. Les historiens des croisades parlent des intrigues galantes dont elle donna le spectacle à Antioche, mais sans pourtant rien préciser sur ce sujet délicat. « Dans ces choses-là, dit d'ailleurs Mézeray, on en dit souvent plus qu'il n'y « en a ; et souvent aussi il y en a plus qu'on n'en dit ! » Le divorce d'Éléonore et de Louis le Jeune fut prononcé en 1152 par le concile de Beaugency. Plusieurs princes aspirèrent aussitôt à la main d'Éléonore, dont le choix

se fixa sur Henri, duc de Normandie, connu plus tard sous le nom d'Henri II, roi d'Angleterre. On sait que ce mariage donna naissance à une haine profonde entre la France et l'Angleterre et devint la source des longues et cruelles guerres qui désolèrent notre pays dans les treizième, quatorzième et quinzième siècles.

ALIX DE CHAMPAGNE.

Elle était fille de Henri le Jeune, comte de Champagne, et d'Isabelle de Jérusalem. Mariée à Hugues de Lusignan, premier du nom, roi de Chypre, mort en 1218, on dit qu'elle prit une seconde alliance avec Bohémond IV, prince d'Antioche, dont elle fut séparée sous prétexte de parenté, et que, s'étant remariée à Raoul de Soissons, elle mourut en 1246.

Parmi les femmes de noble lignage qui allèrent aux croisades nous citerons encore :

Yolande de Brienne. — La comtesse de Flandre, femme de Baudouin.— Pâsque de Rivery, courtisane de noble extraction, célèbre par son luxe et ses galanteries. — Isabelle, seconde fille d'Amaury de Jérusalem et femme d'Honfroy de Thoron. — La comtesse de Blois. — Sibylle de Flandre. — Maurille, comtesse de Roucy. — Talquery, duchesse de Bouillon. — Sibylle, fille du roi Amaury, veuve du marquis de Montferrat, surnommé *Longue-Epée*. — Constance, veuve de Raymond de Poitiers, remariée à Renaud de Châtillon. — Érine, femme de Bohémond, prince d'Antioche.— Florine, fille du duc de Bourgogne. — Jeanne, ou Yolande de Châtillon, femme d'Archambaud X, sire de Bourbon. — Eschève de Montbelliard, femme du sire de Baruth, sénéchal du royaume de Chypre. — Marthe de Risnel, veuve du châtelain de Sidon. — Alix, dame d'Oudenarde. — Isabelle de France, femme du roi de Navarre. — Mahaut de Montreuil. — La comtesse de Joppé. — Esmengarde d'Anjou, duchesse de Bretagne. — Blanche de Navarre, femme de Jean le Roux, premier duc de Bretagne. — Béatrix d'Angleterre, femme de Jean II, duc de Bretagne. — Marguerite de Provence, femme de Saint Louis. — Jeanne de Toulouse, comtesse de Poitiers. — La comtesse d'Artois. — Béatrix de Provence, duchesse d'Anjou. — La princesse Isabelle de Navarre, fille de Saint Louis. — Amicie de Courtenay, femme du jeune comte d'Artois. — Marie des Vertus, dame d'honneur de Marguerite de Provence.

ACTE DE FONDATION DE LA CHAPELLE ÉRIGÉE A NICOMÉDIE POUR LE REPOS DE L'AME DE MATHIEU DE MAILLY, GRAND-CHAMBELLAN DE FRANCE.

Le VII des kalendes de novembre mourut à Nicomédie Mathieu de Mailly, chambellan de France, pour lequel furent distribués vingt-une livres et

soixante sous parisis, donnés par le seigneur comte Robert d'Artois et par la comtesse Anne, sa femme, pour l'âme dudit Mathieu.

DÉPART POUR LA CROISADE DE 1248.

LES CHEVALIERS.

Adieu ! les dames de vaillance
Qu'il fait si plaisant accoler !
En la guerre nous fault aller :
C'est pour servir le roi de France !
Adieu, m'amour et ma plaisance !
Adieu, celle que doibs aimer !
Il nous convient passer la mer
Pour faire longue demeurance...
Adieu, les dames de vaillance !

Gentes damoiselles de France,
Priez pour nous Dieu de cueur fin ;
Car chez le peuple sarrasin,
Il faudra endurer souffrance !...
Adieu !...

Adieu toute resjouissance
Et le joli pays françois !
Adieu, dames au cueur courtois !
Pour vous donrons maints coups de lance !

LE COMTE ALPHONSE.

Adieu, le roi des fleurs de lis !
Adieu, toute fleur de noblesse !
Adieu de France la proësse !
Adieu, le prix de gentillesse !
Adieu, des François la haultesse !

SAINT LOUIS.

Adieu, France, la bien-aimée !
Adieu, France, pays courtois !
Adieu, pays très-honoré !
Adieu, pays de tous les rois !
Adieu, France, lieu de douleur !
. . . .
. . . .

Adieu, la cité de Paris!...
Adieu, de justice fontaine!
Adieu, clergé de si hault prix!
Adieu, la cité souveraine!
Adieu, la cité de tout bien!
Adieu, notre royal domaine!...

LE COMTE DE POITIERS.

Adieu, de paix le gouverneur!

(*Manuscrits de la Sorbonne.—Histoire de Saint Louis, par M. le marquis de* VILLENEUVE-TRANS.)



LE PAS SALHADIN, D'APRÈS LE MANUSCRIT DE LA BIBLIOTHÈQUE DU ROI.

Del recorder est grans solas
De cheaus qui garderent le Pas
Contre le roy Salehadin,
Des douzes princes palasin
Qui tant furent de grant renon.

En mainte sale les point on
Pour miex véoir leur contenance;
Moult est bele la remembrance
A regarder à maint preudonme.
A cel tempoire fut à Ronme
Li vaillans papes Lusiiens
Qui fist croisier mains crestoïens,
Car Jherusalem ert perdue,
En mains des Sarrasins céue;
Li rois Guis d'Acre desconfis,
Par traïson vendus et pris,
Et fut livreis Salehadin.
. . . .
. . . .
Li roys Phelippes dist en oïant.
Seingnor François, venez avant
Pour [Dieu] et si me conseilliez;
Jones hons sui, si n'ai mestier.
Pellerin sommes, ge'l vos di,
Celui qui son sanc respandi
Pour nos trestous arecheter,
Par lui avons passé la mer;
Bien devon mes en celui croire
Cui Juif fisent ainsi boire,
Ce fu li tres dous Jhesu Crist
Cui en la crois Pilate mist
Por racheter tous ses amis.
Las convint le ferit Longis
De la lance par mi le cors;
Por nos trestous se mist à mort,
Bien nous en doit tous remembrer,
Et cel sepulcre se fist poser,
Qui est en mains de Sarrasins,
Et se vesqui Salehadin
Qui dit qu'à nos se vet combatre.
Or sachent tuit et un et autre,
Contes et dus et chevaliers,
Que je suis tous apareillés
A faire tout quanque vos vorrés.
Des iex conmencent à larmeir
Li barons tous de grant pitier,
Quant le roy virent si humilier,
Et si biaus mos dire et retraire;

Chascun ot le roy debonnaire.
Embrasés d'armes et d'amor
Por Jhesu Crist notre Seingnor,
Au roy respondent hautement :
« Nous vos aiderons loyaument ;
Bien devons faire vo plaisir,
Et avec vo vivre et morir. »
En piés fust Hues de Florine,
Si regarda vers la marine :
Si achoissit le roy Richar,
Ensemble lui maint bon vassal,
Parler venoit au roy de France ;
Et li bons Hulles si s'avance,
Au roy a dit trestot en haut :
« Sire, vées ci le roy Richart. »
« Ce me plaist bien, ce dist ly roys ;
« C'est bien raison qu'au conseil soit. »
Ci sachent, le roy d'Engleterre
De son cheval mist pié à terre,
Le roy salue et son barneit ;
Li roys de France autreteit
Li rent salus cortoisement.
« Sire, fait-il, certainement
Mandés nos a Salehadin
Bataille par uns Sarrasin.
Par ce est cous cilz tuit ensemble ;
Pour Dieu, nos mostrés bon exemple,
Pour que si bien nos deffendon
Que ne s'en gabent li glouton,
Li Sarrasin fel deputaire. »
Richars cis ne si vot pas taire.
Ains respondit : « Tres bien m'agrée,
Sus les corons gule baée ;
Riens ne nos vaut li lons termines. »
« C'est voirs, dist Hues de Florines,
Mais se vos tuit me voliez croire
Je vos dirai parole voire. »
« Par foy, ouïl, dient li roys. »
Hues apella le Barrois :
« Sire Barrois, venez avant ;
A ces grans roces, là devant,
Dist li soudans qu'il passera,
Nos douze garderons le Pas.

De teis qui entrer i vorons,
Se Dieu plaist, bien le deffendrons,
Puis que gréés le m'ont li roys. »
« Et je l'otroie, dist li Barrois,
Se il sunt chevalier de pris. »
« Par foy, dist Hues, ainsi l'afis,
Or enlissiés, sire Barrois. »
« Si m'aït Dieu, je prent Gofroy,
Qui est sires de Lasegnon. »
« Et jou Gautier de Chastilon, »
Pour quoy feroy lon prolonge? »
« Et je pren Renart de Boulongne,
Ce dist li Barrois en riant.
Et Hues, le duc Valerant
Qui Lenborc tient et cele terre.
« G'ienlis le bon roy d'Engleterre,
Dist Guillaumes, par saint Bavon! »
Hues, le conte Philippon
De Flandres, car bien li agrée.
Et li Barrois prist Longue Espée
Guillaume, qui fu grans et fors;
Hues prist Simon de Monfors
Ki falis n'estoit ne couarz;
Li Barrois prist messe Bernarz,
Ki li reiz est de Orstrinale.
« Or arez vous, sire de Barre,
Choisit à vostre volonté.
Or me convient un porpensoir,
Ce dist Hues, par saint Urry!
Je pren le preu conte Tiry
De Cleves, ki n'est pas larrier.
Quant est monteis sus son destrier,
Et il le fiert des esperons,
Plus joins que uns esmerilhons,
Seit il une lance brisier.
Or est il bien tens de laisier,
Huimais cesti enlexion ;
Trestout a point nos .xij. aston.
On n'i puet ne metre ne prendre :
Mais veult chascun ses armes prendre. »
Trestuit l'alèrent fianchier,
Dont ils fesoient moult à prisier.
Philippes lor fist messe chanteir,

Après s'alerent adobeir.
A tant monterent en chevaux,
Li rois de France les sengira,
A Dieu les a tos conmandeis,
Et il chevacent bien sereis.
Et si ont tant esporonneit
Droit à brochier sont ariveit.
Là descendirent des destriers
Les atachent aus oliviers,
Tot à pié furent li baron,
Fier et hardi comme lion.
Chascun estoit d'ire enbrasseis
Et si estoit moult bien armés;
Tout furent rengiez grans et mendre,
Le Pas vauront moult bien deffendre
Encontre touz les Sarrasins.
Or dirai de Salehadin :
Trestot ensi qu'il esploita
Tantost tuit son conseil manda,
Les rois et tous les amirans.
« Biaux seignor, ce dist li soudans,
Je weil que vous me conseillés.
De cha la meir ce est tos mieus
Et li crestien tirent de là.
Or sont François venuz de cha :
C'est pour ma terre calengier,
Acre cuident bien regaingnier.
C'est pour aidier le roi Guion
Que je ai mis hors de prison,
Car li roiaumes vint à li
De par la suer roy Amary,
Qui sa fame est, bien le seit on,
Niece Godefroy de Bulon,
Qui Jerusalem conquist
Et tant païens à la mort mist.
Après conquist, dont il me toche
Seur et Trible et Antioche
Et bien .cc. castias fermeis,
Et prist .lx. fors chiteis,
Ce conquist dedens .iij. ans.
Loeir me doi de Tervagant
Et de Mahon mon avoé,
Car je ai tot reconquesté

Ce ke cis Godefrois gangna.
Or sont Franchois logiet de cha :
Par Mahumet! s'ont fait folie. »
Li rois respondit d'Amarie,
Qu'on appelloit Malaquin :
« Grant tort avez, Salahadin,
Qui ci nous faite sojorner;
Alons les Francheis renverseir.
Apertement, sans atargier,
Faites venir tos vos archier,
A pik, à dars, à gavelos ;
Dedens ces roches astons enclos,
Faite vostre ost outre passier. »
A cel conseil sont acordez
Turs et païens et Sarrasin,
Et moult bien plot Salehadin.
Li soudans a dit en oiant :
Roi Malaquin, venez avant,
Vos condureis bien l'estendart
Avec le bon roy Escofart;
Li passages n'est pas trop lon,
Bien passerez vous .x. à fron ;
Alez li faites l'avangarde,
Ce vachiés et si n'arés garde. »
« Volentiers, sire, par Mahon ! »
A tant monterent, si s'en vont,
Achemineis sont par la rue.
Desous at mainte roche ague
Vont et joiant s'en vont li rois,
Et enmoinent en leurs conrois
Qui vaut .x. mille Sarrasins.
El premier chief fu Malaquin,
Et Escorfaus fut à son leis.
Ains qu'il soient oultre passeis
Averont il tel enconbrier
Qui les ferat les cuers irier,
Car à l'issue d'autre part
Là troverent .xij. lyepart.
Ce furent noble chevalier :
Le Pas lor vorront calengier
Ce oreis dire en petit d'oirre.
.ij. Sarrasins plus noirs de more
Vinrent poignant hors à l'issue ;

Chascun d'eaus de paor tressue
Quant il vinrent sor les Franchois.
« Diex, bonne estrine, » dist li Barrois.
A cest mot est passeis avant ;
Del fuere trait le bon nu brant,
Le païen fiert de tiel vertut
Le brach li trence à tot l'escut :
Et chis astoit rois Malaquins
Qui conduisoit les Sarrasins ;
Fuir s'en vot, mais il ne pot,
Car li Barrois li rent tiel cos
Parmi son chief de branch molu,
Jusques ès dens l'at pourfendu,
Mort le trebuce do ceval.
Moult empensa roy Escorfal.
A vois escriant à ha [ut] ton :
« Ferez avant, signour gloton ;
On nos at mort roy Malaquin. »
Qui véist Turs et Sarrasin
Venir poignant hors à l'issue,
Mais cil qui proece salue
Lors ont si fort liciet le pas
Par la ne paisseront il pas
Qu'anchois n'i ait maint païen mort.
Rois Escorfaus sonat .j. cors
Por Sarrasins miés rebandir,
Puis trait son branc, si va ferir
Le roy Richar sor l'elme agu,
Ne l'enpira pas .j. fistu.
Al roy Richar forment en poise,
Par grant aïr le branc entoise,
Le païen fiert de tiel randon,
Tot le pourfent jusqu'en l'archon ;
Si qu'à la terre l'at versé.
« Glos, dist Richars, or en aveis ! »
Qui donc véist les chevaliers
Conmencer un estor planier,
Bien poïst dire sans doutance
Que puis les .xij. pairs de France
Qui furent mors en Ronceval,
Ne trovaist on les parigal,
Qui furent cil dont je vous conte.
Qui donc véist Renar le conte

Cil i feront comme vassaus,
Mors le trebuche des chevaus.
Ausi faisoit li preus Huons,
Plus aigrement comme lyons
Les coroit sus sans misericorde,
Car del sepulcre li recorde.
Philippes de Flandres, li vaillans
Jofrois et li dus Walerans,
Cis i ferirent des espées,
Et mainte teste y ot copées
Des Sarrasins et des paiens.
Li quens de Cleves li fist bien,
Et tout loyauté, à dire voir,
Chascun i fist bien son devoir.
On ne les set de quoy reprendre,
Maint bon essemple i puet on prendre
Qui à bien bée et à hounor;
C'erent del monde li meillor
Et la flor de chevalerie,
Qui grant noblece senefie.

. . . .
. . . .
. . . .
. . . .

(*Publié par M.* Trébutien.)

ORDONNANCE POUR CENT HOMMES A CHEVAL ENVOYÉS OUTRE MER SOUS LE COMMANDEMENT DE GUILLAUME DE ROUSSILLON.

C'est l'ordonnance que ly légat Symons, Messire Érard de Valery et ly connestable de France ont faite de gens que ly rois et ly légats envoyent outre mer, dont Messire Guillaume de Roussillon est cheveteine. Premièrement, l'on baille audict Guillaume cent hommes à cheval, c'est à scavoir XL archers, XXX arbalestriers et XXX sergents à cheval. *Item*, l'on luy baille trois cents sergents à pied. Et pour tous sa gens mener et conduire, l'on baille audit certaine somme d'argent pour tout un an. Et est devisié icy quels gaiges chacun doit avoir. Et quand ly dit Guillaume viendra en la terre d'outre mer, il pourra les gaiger ausdits gens croistre et admenuser selon ce que mestier sera et qu'il verra qu'il sera à faire. *Item*, l'on lui baille

deniers pour les despens de son hostel et pour son passage et de tous les autres dessus dits; et de ce il en doit ordonner selon sa leauté, selon ce qu'il verra à faire. *Item,* de ces deniers que l'on ly baille, il doit aisder et soustenir les sergents que ly sire de Valery, ly boutillier de France et ly connestable ly envoyèrent, et ly légats dessus dits, de ceux qu'il vorra qui feront à retour. Et l'aide et la souslevance qu'il fera il le doit faire par le conseil de Monsieur Guillaume de Piquegny et Monsieur Miles de Cayphas. *Item,* s'ainsi estoit que, par le soudan ou autre grand nécessité, il feust mestiers qu'il feist autres grandes mises et despens, ou en galies ou en soudoyers retenir ou autrement, il le doit faire par le conseil de ly maistres du Temple, de frère Arnoul Wisemald, le maistre de l'Hospital et frère Guillaus de Corcelles, par le conseil du patriarche et par le conseil du roy de Cypre, si il estoit présent, et aux deux devantdits chevaliers. *Item,* ils ont ordonné que si ledit Guillaume de Roussillon mouroit, dont Dieu le deffende, et qu'il mourut sur la mer, Messire Aubert de Baigneux demourera en son lieu jusques à tant qu'il soit ordonné. Et quand il sera, ledit Aubert, Messire Guillaume de Piquegny et Messire Miles Cayphas tiendront lesdits gens et feront au lieu dudit Guillaume de Roussillon jusques à tant qu'ils ayent fait scavoir au roy et au légats et qu'ils en ayent remendé leur voulonté. Et s'ainsi estoit qu'il mourust outre mer, ledit Aubert et ly deux chevaliers tiendront lesdits gens comme dit est par-dessus.

CONVENTIONS
ENTRE SICARD D'ALAMAN, SÉNÉCHAL DU COMTÉ DE TOULOUSE, ET BERNARD DE MONTAULT.

Que tous ceux qui la présente charte verront sachent que nous, Sicard d'Alaman, sénéchal d'illustre seigneur Alphonse, comte de Toulouse, dans le comté Toulousain, avons promis par acte public, et au nom dudit seigneur comte, à Bernard de Montault.[1], à deux de ses chevaliers, Guillaume-Raymond du Lac et Arnaud de Villeneuve, ainsi qu'à trois servants d'armes de leur compagnie, Vital de Ferragut, Bernard d'Acqs et Bernard de la Garde, de payer audit Bernard de Montault et aux autres précités, lorsqu'ils seront passés outre-mer, savoir : douze sous tournois de gages par jour à Bernard de Montault, dix sous aussi par jour à chacun de ses chevaliers, et six sous par jour à chaque sergent...

Ce fut fait à Toulouse, le huitième jour du mois d'avril, Louis, roi de

1 (Voir la gravure et le texte de la page 361 de ce livre.)

France, régnant, le précité seigneur Alphonse étant comte de Toulouse et Raymond évêque, l'an 1250 de l'incarnation du Seigneur. Les témoins présents furent Raymond de Dalbs et Pons Bérenger, consuls de Toulouse. Et moi Bernard Aimery, notaire de ladite ville de Toulouse, j'ai écrit la présente charte.



TROISIÈME PARTIE.

CHEVALIERS ET ÉCUYERS DU PAYS DE FRANCE QUI PRIRENT PART AUX GUERRES SAINTES.

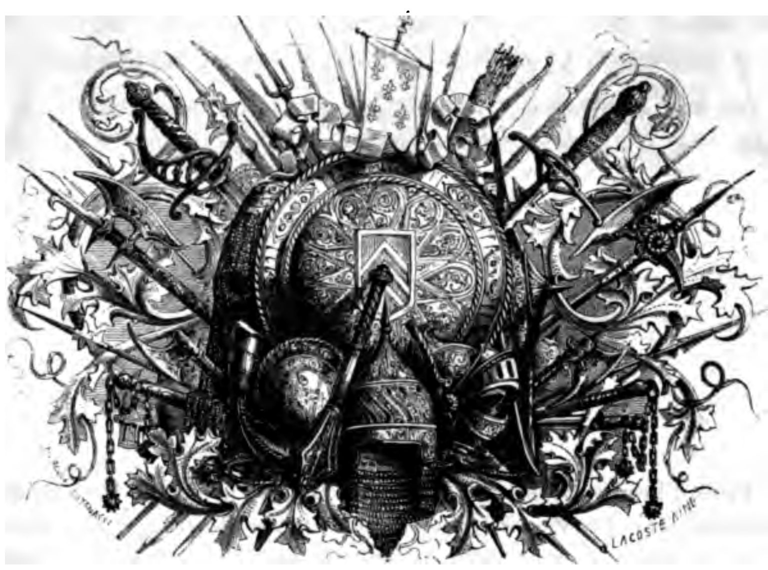
PREMIÈRE CROISADE.



FAITS PRINCIPAUX.

Pierre l'Ermite, né dans les environs d'Amiens, moine du Mont Saint-Quentin, revient en France après un pèlerinage dans la Terre-Sainte. Il raconte les persécutions qu'endurent les chrétiens d'Orient et les outrages faits au Saint-Sépulcre par les Infidèles. — Publication de la croisade au concile de Clermont d'Auvergne. Barons et chevaliers prennent la croix en s'écriant : *Dieu le veut! Dieu le veut!* Ceux de l'Artois, du Boulonnais, du Ponthieu et de l'Amiénois se réunissent à Abbeville sous les ordres de Godefroi de Bouillon; dix mille chevaliers ou hommes d'armes montés et quatre-vingt mille gens de pied se rangent sous sa bannière. — Départ de Hugues de Vermandois et de Robert de Flandre. Beaucoup de leurs vassaux engagent les fiefs qu'ils possèdent ou les abandonnent aux monastères et accompagnent en Palestine leur suzerain. Départ de Raymond de Saint-Gilles avec les croisés des provinces méridionales. — Arrivée des croisés à Constantinople. — Siége de Nicée. — Prise d'Antioche et d'Edesse. — Marche de l'armée sur Jérusalem. Ravissement des croisés à l'aspect de la ville sainte. Ils se prosternent sur cette terre sacrée; le cri *Jérusalem! Jérusalem!* est

dans toutes les bouches ; il retentit sur le mont de Sion et sur la montagne des Oliviers. — Prise de Jérusalem. — L'armée proclame roi Godefroi de Bouillon. Il accepte l'autorité royale, mais refuse le diadème et les autres marques du pouvoir suprême, « ne voulant pas, disent les Assises de Jérusa- « lem, estre sacré et corosné, parce que il ne vult porter corosne d'or là « où le Roy des roys, le Fils de Dieu, avoit porté la corosne d'espines. » — Bataille d'Ascalon, l'un des plus glorieux faits d'armes des guerres saintes. Godefroi suspend les trophées d'Ascalon aux voûtes de l'église du Saint-Sépulcre. — Funérailles de Godefroi sur le Calvaire. — Prise de Tripoli et de Tyr. — Fin de la première croisade.



A.

Godefroy d'Ache. (*Gesta Dei per Francos* de *Bongars.*) — Henri d'Ache. (*Bongars.*) — Le Gallois d'Achy. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Eudes d'Achy. Normandie. (*Man. de la Bibl. roy.*) — Tristan d'Acy. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Adhémar de Monteil, évêque du Puy, légat du Saint-Siége. Velay. (*Bongars.*) — Giraud Adhémar de Monteil. Velay. (*Bongars.*) — Giraudet Adhémar de Monteil. Velay. (*Bongars.*) — Godefroy Adhémar. Velay. (*Histoire de la noblesse de Provence*, par *Maynier.*) — Eustache d'Agrain, surnommé *le Bouclier de la Palestine*. Vivarais. (*Salles des Croisades du Musée de Versailles.*) — Foulques d'Aigneaux. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le comte d'Airard. (*Bongars.*) — Le seigneur d'Airaines. Picardie. (*Man.

de la Bibl. Roy.) — Hermand d'Aire. Artois. (*Annales de Flandre*, par *Meyer.*) — Étienne, comte d'Albemarle. Normandie. (*Bongars.*) — Guillaume Amanjeu, sire d'Albret. Gascogne. (*Moréri. Musée de Versailles.*) — Valner d'Aldenburg. Comté de Flandre. (*Meyer.*) — Philippe le Grammairien, comte d'Alençon. Normandie. (*Musée de Versailles.*) — Raoul ou Rodolphe d'Alost. Flandre. (*Meyer. Bongars.*) — Guillaume d'Aman. (*Bongars.*) — Le seigneur d'Ambly. Champagne. (*Fiscien.*) — Étienne d'Amboise. Touraine. (*Bongars.*) — Pierre d'Amfreville. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Simon d'Amiens. Picardie. (*Assises de Jérusalem.*) — Geoffroi d'Ancenis. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Chotard d'Ancenis. Bretagne. (*Histoire de Bretagne*, par dom *Lobineau. Musée de Versailles.*) — Jean d'Andesel. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Sevestre d'Andesel. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean d'Anesy. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire d'Anesy. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Roger d'Anglure. Champagne. (*Du Moulin.*) — Gaucher d'Anglure. Champagne. (*Man. de la Bibl. Roy*) — Jean Anguet. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Foulques V, comte d'Anjou, et plus tard roi de Jérusalem. (*Musée de Versailles.*) — Baudouin III d'Anjou, roi de Jérusalem après Foulques V. (*Musée de Versailles.*) — Jean d'Annebaut. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire d'Anneel. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le Gallois d'Annay. Nivernais. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Philippe d'Annay. Nivernais. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Robert d'Anse. Lyonnais. (*Bongars.*) — Guillaume d'Anserville. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Sauvage d'Antegny. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Roger d'Antioche. (*Historiens arabes. Chronique d'Albéric.*) — Arnaud d'Apchon. Auvergne. (*Art de vérifier les dates.*) — Adalberon d'Ardennes. Lorraine. (*Historiens de Lorraine.*) — Arnoul II, baron d'Ardres. Picardie. (*Musée de Versailles.*) — Limeux d'Aresmes. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Nicolas d'Argences. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Robert d'Argences. Normandie. (*Du Moulin.*) — Pierre d'Argences. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Renaud d'Argies. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Hue d'Argies. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean d'Argies. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean d'Argonguel. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Raoul d'Argouges. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guillaume d'Argouges. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Renouard d'Arguel. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Bertrand d'Arles. Provence. (*Le moine Haudouin. Maynier.*) — Guillaume Arnaud. Languedoc. (*Histoire du Languedoc* par *dom Vaissète* et *Claude de Vic.*) — Vagon d'Arras. Artois. (*Meyer.*) — Guichard d'Ars. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Nicolas d'Artois. Artois. (*Assises de Jérusalem.*) — Jean d'Asnières. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire d'Aspremont. Lorraine. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Henri d'Asques. Guienne. (*Meyer.*) — Pierre d'Astorg. Languedoc. (*Bongars.*) — Atropius, écuyer de Tancrède. (*Bongars.*) — Guillaume d'Aubigné. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Raoul d'Audresselles. Picardie. (*Manuscrits de dom Grenier.*) — Jean d'Augeron. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Étienne, comte d'Aumale. Normandie. (*Musée de Versailles.*) — Le sire d'Aunouf. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Raoul d'Auquetriville. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean d'Ausegis. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire d'Ausigny. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean d'Aurival. Languedoc. (*Canso de San Gili*, man. de la Bibl. de Toulouse.) — Guillaume, comte d'Auvergne. (*Musée de Versailles.*) — Jean d'Auvercher. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guillaume Aux Épaules.

Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire d'Auxeurs. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Pierre d'Auxy. Artois. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire d'Avaugour. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guillaume d'Avaugour. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Frallin Avenel. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guillaume Avenel. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Andrieu d'Averton. Maine. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Louis d'Averton. Maine. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Gérard d'Avesnes. Hainaut. (*Bongars.*)

B.

Ancion Babin. (*Assises de Jérusalem.*) — Girard Baçon. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guillaume Bacon. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean Bacon de Landelles. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Robert Bailledard. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Baudouin de Bailleul. Artois. (*Meyer.*) — Albert de Bailleul. Artois. (*Meyer.*) — Le sire de Bailleul. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Pierre de Bailleul. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guillaume de Bailleul. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Coullart de Bailly ou Bailleul. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Pierre de Balazun ou Balaruc. Il écrivit avec Raymond d'Agiles l'histoire de la première Croisade. Languedoc. (*Bongars.*) — Pons de Balazun. Languedoc. (*Bongars.*) — Le sire de Banthelu. Isle de France. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Gauvain de Banville. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Louis de Bar. Lorraine. (*Albert d'Aix.*) — Le seigneur de Barasc. Quercy. (*Musée de Versailles.*) — Nicolles Barates. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Pierre Bardoul. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — N. de Barras, seigneur de Saint-Estève. (*Le moine Haudoin.*) — Roger de Barneville. Normandie. (*Bongars.*) — Théodore de Barneville. Normandie. (*Chronique de Gauthier le Chancelier.*) — Genton de Barrès. Vivarais. (*Pithon Curt.*) — Jean de Barro. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Collart de Basly. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Basqueville. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Blanchard de Basserel. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Philippe Bateste. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Raymond de Bath. (*Testament de Raymond de Saint-Gilles. Archives de l'église d'Arles.*) — Ulric de Baugé. Bresse. (*Guichenon. Musée de Versailles.*) — Raymond des Baux. Provence. (*Histoire de Provence, par Papon.*) — Le sire de Bavégie ou Baugy. Bourgogne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Bazentin. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Gervais de Bazoches, comte de Tibériade. Soissonnais. (*Bongars.*) — Centule de Béarn. Béarn. (*Histoire du Béarn, par de Marca.*) — Genton ou Gaston IV, vicomte de Béarn. Béarn. (*Musée de Versailles.*) — Le sire de Beauchamps. Ponthieu. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Raoul de Beauchamps. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Beaufay. Maine. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Beaufort. Languedoc. (*Art de vérifier les dates.*) — Le sire de Beaufou. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Raoul de Beaugency. Orléanais. (*Musée de Versailles.*) — Guillaume de Beaugy. Bourgogne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guyart de Beaugy. Bourgogne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Estour de Beaugy. Bourgogne. (*Man. de la Bibl.*

Roy.) — Le sire de Beaumesnil. Normandie. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Le sire de Beaumanoir. Bretagne. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Robert de Beaumanoir. Bretagne. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Jean de Beaumanoir de la Motte. Bretagne. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Le vicomte de Beaumont. Maine. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Le sire Robert de Beaumont. Maine. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Hugues, seigneur de Beaumont. Languedoc. (***Spic. d'Achery.***) — Pierre de Beaumont. Isle de France. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Le sire de Beaumont le Richard. Normandie. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Louis de Beaumont. Ile-de-France. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Gui de Beaumont. Isle de France. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Le sire Guillaume de Beaumont. Maine. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Alain de Beaumont. Maine. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Le sire de Beaussault. Normandie. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Renaud de Beauvais. Beauvoisis. (***Guillaume de Tyr.***) — Payen de Beauvais. Beauvoisis. (***Bongars.***) — Baudouin de Beauvais. Beauvoisis. (***Bongars.***) —Huë de Beauval. Picardie. (***Man. de la Bibl. Roy.***)—James de Beauval. Picardie. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Jean de Beauval. Picardie. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Pierre de Beauval. Picardie. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Jean de Beauvilley. Normandie. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Fauvel Beauvillain. Normandie. (***Du Moulin.***) — Jean Belarmer. (***Assises de Jérusalem.***) — Le comte de Belesme. Normandie. (***Bongars.***) — Simon de Belesme. Normandie. (***Assises de Jérusalem.***) — Bellenguel de Bellengues. Normandie. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Jean de Bellengues de Tourneville. Normandie. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Jean de Belleperche. Picardie. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Hérouard de Belleperche. Picardie. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Jean de Benneville. Normandie. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Gauthier de Bergues. Flandre. (***Bongars.***) — Guillaume Bertrand. Languedoc. (***Dom Vaissète.***) — Raymond Bertrand, seigneur de l'Isle-Jourdain. Languedoc. (***Musée de Versailles.***) — Jean de Béthencourt. Artois. (***Histoire du Cambrésis, par Le Carpentier.***) — Jean de Béthencourt. Normandie. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Adam de Béthune. Artois. (***Musée de Versailles.***) — Le sire de Betravail. Picardie. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Le sire de Beu. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Le sire de Beuzeville. Normandie. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Jean de Beuzeville. Normandie. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Gauthier de Beyviers. Bresse. (***Guichenon. Musée de Versailles.***) — Bernard Aton, vicomte de Béziers. Languedoc. (***Musée de Versailles.***) — Egret de Bezu. Normandie. (***Du Moulin.***) — Gerenton de Biage. Vivarais. (***Dom Vaissète.***) — Jean de Bienfaite. Normandie. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Centorion de Bierre. Bourgogne. (***Bongars.***) — Raoul de Bigos. Normandie. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Guillaume de Biron. Périgord. (***Cartulaire de Cadouin. Musée de Versailles.***) — Le sire de Blainville. Normandie. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Pierre de Blacas. Provence. (***Bongars.***) — Le sire de Blaru. Normandie. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Étienne, comte de Blois et de Chartres. (***Musée de Versailles.***) — Adam Blollay. Picardie. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Le seigneur de Boessainct. Normandie. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Bohëmond, prince d'Antioche. (***Musée de Versailles.***) — Geoffroy du Bois. Bretagne. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Jean du Bois. Normandie. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Jean du Bois de Préaux. Normandie. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Jean du Bois-Yvon. Normandie. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Guillaume de Boisguillaume. Normandie. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Le sire de Bombert. Picardie. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Gobertin Bonet. (***Assises de Jérusalem.***) — Jean de Bonnebosc. Normandie. (***Man. de la***

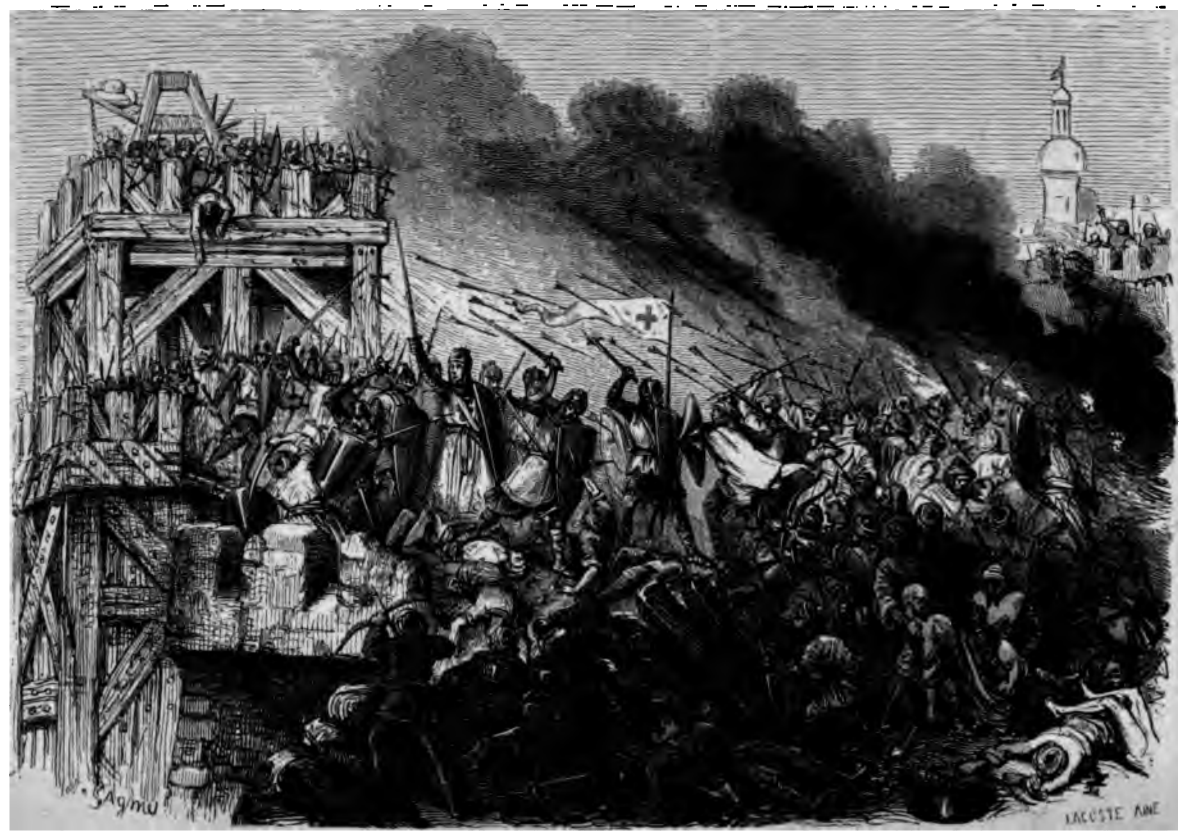
Bibl. Roy.) — Le sire de Bonvillers. Beauvoisis. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Gaston de Bordeaux. Guienne. (***Bongars.***) — Geoffroi Botherel. Bretagne. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Jean de Bouchain. Flandre. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Caire de Boudinel. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Godefroi de Bouillon. Boulonnais. (***Musée de Versailles.***) — Hérébrand de Bouillon. Normandie. (***Bongars.***) — Baudouin de Boulogne. Boulonnais. (***Musée de Versailles.***) — Eustache, comte de Boulogne. Boulonnais. (***Musée de Versailles.***) — Girard de Bourbon. Bourgogne. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Guillaume de Bourbon. Bourgogne. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Maillart de Bourbon. Bourgogne. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Thémard de Bourbourg. Flandre. (***Meyer.***) — Gérard, sire de Bournonville. Boulonnais. (***Bongars.***) — Roger de Bournonville. Boulonnais. (***Bongars.***) — Enguerrand de Bournonville. Boulonnais. (***Bongars.***) — Lyonnel de Bournonville. Boulonnais. (***Bongars.***) — Valeran de Bournonville. Boulonnais. (***Bongars.***) — Antoine de Bournonville. Boulonnais. (***Bongars.***) — Gorcéal de Bournonville. Boulonnais. (***Bongars.***) — Arnold de Bournonville. Boulonnais. (***Bongars.***) — Eudes Ier, duc de Bourgogne. Bourgogne. (***Musée de Versailles.***) — Baudouin du Bourg. Champagne. (***Musée de Versailles.***) — Renaud II, comte de Bourgogne. Bourgogne. (***Musée de Versailles.***) — Étienne, comte de Bourgogne. Bourgogne. (***Musée de Versailles.***) — Eudes Herpin, vicomte de Bourges. Berri. (***Musée de Versailles.***) — Bernard Raymond de Bourges. Berri. (***Bongars.***) — Robert Bourguignon, seigneur de Sablé. Maine. (***Histoire de Sablé***, par ***Ménage.***) — Guillaume de Bours. Artois. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Jean Boussery. Picardie. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Jean Boutery. Picardie. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Jean de Boutemont. Normandie. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Robert de Bouteville. Normandie. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Raoul de Bouthilier. (***Assises de Jérusalem.***) — Conan Botherel. Bretagne. (***Dom Lobineau.***) — Hugues Bouton. Poitou. (***Histoire des comtes de Poitou,*** par ***Jean Besly.***) — Huguény de Bouville. Isle de France. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Charles de Bouville. Isle de France. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Le sire de Bouville. Isle de France. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Adam Bovel. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Jean Bovel. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Miles de Braïes. (***Bongars.***) — Hugues de Braïes. (***Bongars.***) — Renaud de Bracquemont. Normandie. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Braguet de Braquemont. Normandie. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Lyonnel de Bracquemont. Normandie. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Bernard de Brancion. Bourgogne. (***Guichenon.***) — Raymond de Bras. Provence. (***Dominique Jauna.***) — Le sire de Brécy. Champagne. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Jean de Bressay. Normandie. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Armand de Bréon. Auvergne. (***Art de vérifier les dates.***) — Alain IV, duc de Bretagne. Bretagne. (***Musée de Versailles. Dom Lobineau.***) — Geoffroy-le-Roux de Bretagne, fils du duc Alain. Bretagne. (***Dom Lobineau.***) — Gui de Bretagne. Bretagne. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Gautier de Breteuil. Beauvoisis. (***Albert d'Aix. Musée de Versailles.***) — Evrard de Breteuil. Beauvoisis. (***Bongars.***) — Jean de Breuille. Normandie. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Guillaume de Briençon. Normandie. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Compognon de Briençon. Normandie. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Le comte de Brienne. Champagne. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Le sire de Brières. Isle de France. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Renaud de Briet. Lorraine. (***Musée de Versailles. Cartulaire de Saint-Pierremont.***) — Huguet de Briey. Lorraine. (***D. Calmet. Le père Anselme.***) — Hugues de Briey. Lorraine. (***Albert d'Aix.***) — Le sire de Brimen. Picardie. (***Man. de la Bibl. Roy.***) —

Richard de Briosne. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Gérard de Briord. Bugey. (*Guichenon. Musée de Versailles.*) — Le sire de Briquebec. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guillaume de Briqueville. Normandie. (*Musée de Versailles. Man. de la Bibl. Roy.*) — Hugues de Broyes, dit *Bardoul.* Champagne. (*Versailles.*) — Renaud de Broyes. Champagne. (*Bongars.*) — Guillaume de Brucourt. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean du Breuil. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guillaume de Brusly. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Raoul de Brusly. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Gontrand de Bruxelles. Flandre. (*Bongars.*) — Gui Buchard. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Hugues de Buduel. (*Orderic Vital.*) — Jean de Buray. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le seigneur Bureau de la Rivière. Nivernais. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Godefroi Burelle. (*Bongars.*) — Guillaume de Bures. Normandie. (*Musée de Versailles. Bongars.*) — Guillaume de Buret. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Nicolle du Buret. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Geoffroi de Bures. Isle de France. (*Bongars.*)

C.

Le sire de Cadoudal. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Albérède de Cagnan. (*Bongars.*) — Patry Cahource. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Pierre de Cairebray. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Louis de Calleguey. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guillaume Colletot. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guillaume de Calleville. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Philippe de Calleville. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Gilles de Calvadri. (*Assises de Jérusalem.*) — Guillebert de Cambray. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de Cambray de Préaux. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Gaudemar Campinelle. Languedoc. (*Dom Vaissète.*) — Nicolle Campion. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean ou Enguerrand de Campron. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Robert de Cantelou. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Foulques de Cantelou. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Hermann de Cany. Normandie. (*Bongars.*) — Pierre de Capdeuil. Velay. (*Dom Vaissète. Musée de Versailles.*) — Ponce de Capdeuil. Velay. (*Dom Vaissète. Musée de Versailles.*) — Pierre de Capelles. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Renaud de Carbet. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guillaume Carbonnel de Canisy. Normandie. (*Versailles.*) — Guillaume Carbonnel de Brevan. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Richard Carbonnel de Canisy. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Huë Carbonnel de Canisy. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean Carbonnel de Heuqueville. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le seigneur de Cardaillac. Quercy. (*Musée de Versailles. Chron. du Quercy,* par *l'abbé de Foulhiac.*) — Jean de Carrouges. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Estouray de Carval. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le vicomte de Castellane. Provence. (*Histoire de Provence* par *Papon.*) — Pierre Raymond de Castelnau. Languedoc. (*Dom Vaissète.*) — Guillaume de Castelnau. Quercy. (*Musée de Versailles.*) — Renaud de Castères. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Pierre, vicomte de Castillon. Guienne. (*Musée de Versailles.*) — Raymond de Castillon. Guienne. (*Bongars.*) — Géraud de Castillon. Languedoc. (*Canso de San Gili.*) — Eléazar de Castries. Languedoc. (*Dom Vaissète.*) — Eustache de Cau-

courue. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Calo II de Caumont. Armagnac. (*Le père Anselme. Musée de Versailles.*) — L'Hermite de Caumont. Ponthieu. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — L'Hermite du Cauroy. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Cayeux. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jourdain IV, sire de Chabannais. Angoumois. (*Musée de Versailles. Hist. d'Angoulême* par *Corlieu.*) — Pons de Chalençon. Velay. (*Raymond d'Agiles.*) — Le vidame de Châlons. Champagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de Châlons d'Harlay. Champagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guillaume Chamaillard, sire d'Anthenaise. Maine. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Renaud Chambelland. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Chambly. Beauvoisis. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Pierre de Chambly. Beauvoisis. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Grismouton de Chambly. Beauvoisis. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de Chambly. Beauvoisis. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le Hasse ou le Hoze de Chambly. Beauvoisis. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Tristan de Chambly. Beauvoisis. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Godefroi de Champchevrier. (*Musée de Versailles.*) — Raymond de Champagne. Champagne. (*Bongars.*) — Taupin de Chantemerle. Champagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Robert Chaperon. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Geoffroi de Charny. Bourgogne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Robert Charruel. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Boiles de Chartres. Pays Chartrain. (*Bongars.*) — Govel de Chartres. Pays Chartrain. (*Bongars.*) — Philibert de Chartres. Pays Chartrain. (*Bongars.*) — Le vidame de Chartres. Pays Chartrain. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Yvon Charval. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Chasteauviller. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Hugues du Chastelet. Artois. (*Moréri.*) — Pierre du Chastelet. Artois. (*Moréri.*) — Guillaume du Ghastellier. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Chastelon. Bourgogne. (*Man de la Bibl. Roy.*) — Le Bochu de Chastelon. Bourgogne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Hue de Chastelon de Dompierre. Bourgogne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Hue de Chastelon de Presieu. Bourgogne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de Châteaubriand de Beaufort. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Brient de Châteaubriand. Bretagne. (*Man de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Châteaubriand. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy. Historiens de Bretagne.*) — Le sire de Châteaugiron. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy. Bongars.*) — Henri de Châteaugiron. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Renaud II de Château-Gontier. Anjou. (*Musée de Versailles.*) — Le sire de Château-Gontier. Anjou. (*Histoire de Sablé.*) — Guillaume du Chatel. Pays Chartrain. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Gaucher Ier de Châtillon. Champagne. (*Musée de Versailles.*) — Baudouin Chaudron. (*Bongars.*) — Richard de Chaumont. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean Chauvel. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Addon de Chérisy. Vermandois. (*Albert d'Aix.*) — Gérard de Chérisy. Vermandois. (*Musée de Versailles. Guillaume de Tyr.*) — Le sire de Chenevières. Isle de France. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Chepoix. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Chevillé. Maine. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Eustache de Chinchy. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy*) — Roger de Choiseul. Champagne. (*Le père Anselme. Musée de Versailles.*) — Yvon Cholet. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Eustache Cholet. Ponthieu. (*Bongars.*) — Patri de Chourses. (*Musée de Versailles. Cartulaire de La Couture, diocèse du Mans.*) — Guillaume-Pierre de Ciniliac ou Cumliac. Languedoc. (*Dom Vaissète. Bongars.*) — Clairambault de Vendeuil. Tiérache. (*Musée de Versailles.*) — Fauvel de Clairy. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Thomas de Clamoigan. Normandie. (*Man. de*



Reimbold Creton d'Estourmel entrant le premier dans les murs de Jérusalem.

la Bibl. Roy.) — Le seigneur de Chanaleilles. Haut Languedoc. (*Dom Vaissète.*) — Guillaume Clarel. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Claveson. (*Man. de la Bibl. Roy*) — Le sire de Clerc. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Clermont. Dauphiné. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Josselin de Clermont. Languedoc. (*Dom Vaissète.*) — Dudon de Clermont. (*Bongars.*) — Guillaume, comte de Clermont. Beauvoisis. (*Le père Anselme.*) — Le sire de Clesles. Champagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*)—Alain de Clinchamp. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Clisson. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Amaury de Clisson. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Brisegant de Coesmes. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de Coesmes. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Payen de Coesmes de Montauban. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Coëtquen. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Combour. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Burchard de Commines. Flandre. (*Bongars.*) — Richard de Condey. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de Conflans. Champagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Conan, seigneur breton. Bretagne. (*Raoul de Caën.*) — Le sire de Contes. Artois. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Gaucher de Cor. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le vicomte de Corbeil. Isle de France. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Renaud Corbet. Artois. (*Bongars.*) — Gui Corbet. Artois. (*Bongars.*) — Renaud de Corneville. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Othon de Cornon. Languedoc. (*Dom Vaissète.*) — Le sire Guillaume de Cornouailles. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean Cornu. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Archéric de Corsan. Bresse. (*Guichenon. Musée de Versailles.*) — Martial de Cosne. Dauphiné. (*Historiens du Dauphiné.*) — Adam Coste. (*Assises de Jérusalem.*) — Thomas Ier, sire de Coucy. Soissonnais. (*Guibert de Nogent. Musée de Versailles.*) — Guillaume du Coudré. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Robert de Couen. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Henri de Coulombiers. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Coulonces. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Robert de Couillarville. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Robert de Courcy. Normandie. (*Musée de Versailles. Preuves de Cour.*) — Jean de Courmesnil. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guillaume de Coursesieux. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Siger de Courtrai. Flandre. (*Meyer.*) — Richard de Courtremblay. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Josselin Ier de Courtenay. Isle de France. (*Musée de Versailles. Bongars.*) — Josselin II de Courtenay. Isle de France. (*Guillaume de Tyr.*) — Dudon de Contz. (*Bongars.*) — N. de Couves. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Cramailles. Soissonnais. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Robert de Craon. Anjou. (*Moréri.*) — Robert le Bourguignon, de la maison de Craon. Anjou. (*Musée de Versailles. Guillaume de Tyr.*) — Pierre de Craon. Anjou. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guillaume de Craon. Anjou. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Gérard, sire de Créquy. Artois. (*Musée de Versailles.*) — Baudouin de Créquy. Artois. (*Le père Anselme.*) — Guillaume Crespin. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Raimbold Creton, sire d'Estourmel. Cambrésis. Il entra le premier dans Jérusalem, au témoignage d'Orderic Vital. (*Orderic Vital. Raoul de Caën.*) — Le sire de Creully. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Richard de Creully. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guillaume de Creully de Saint-Quentin. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le vicomte de Crevant. Berri. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Pierre de Crèvecœur. Isle de France. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de Crèvecœur. Isle de France. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Enguerrand de Crèvecœur.

Picardie. (*Bongars.*) — Collart de Criquebœuf. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de Croquegassan. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*)—Estour de Crochiet. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le seigneur de Crouville. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Richard de Culy. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*)

D.

Raymond Dabin. (*Assises de Jérusalem.*) — Robert de Damas, issu des comtes de Forez. (*Musée de Versailles.*) — Pierre de Dampierre. (*Bongars.*) — Jean Darsy. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le seigneur Decroisilles. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean Derains. (*Assises de Jérusalem.*) — Guillaume Desbordes. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Henri Desbos. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean Descoves. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Testard Descoves. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Girard Desguay. Normandie. (*Man. de la Bib. Roy.*) — Jean Despréaux. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Arnaud de Dessole. (*Assises de Jérusalem.*) — Jean Desson. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Bertrand Desvaux. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Amaury Desvaux. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jacques Desvaux. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le seigneur Desvaux d'Orange. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Isarn, comte de Die. Dauphiné. (*Dom Vaissète. Musée de Versailles.*) — Léon de Dienne. Auvergne. (*Art de vérifier les dates.*) — Aivallon de Dinan. Bretagne. (*Musée de Versailles. Dom Morice. Dom Lobineau.*) — Le sire de Dinan. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Geoffroy de Dinan. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Roland de Dinan. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de Dinan. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Dedons d'Istres. Provence. (*Histoire de la noblesse de Provence*, par *Maynier.*) — Théodore de Dixmude. Flandre. (*Meyer.*) — Gervais de Dol. Bretagne. (*Dom Lobineau. Guillaume de Tyr.*) — Jean de Soligné, seigneur de Dol. (*Dom Lobineau.*) — Le sénéchal Alain de Dol. Bretagne. (*Dom Lobineau.*) — Raoul de Domfront. Normandie. (*Guillaume de Tyr.*) — Gautier de Dommedart. (*Bongars.*) — Le sire de Dompguerre. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Dommart. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Thomas de Dorville. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*)—Gautier de Douai. Flandre. (*Meyer.*)—Gérard de Douai. Flandre. (*Assises de Jérusalem.*) — Pierre Doublet. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de Droue. Pays Chartrain. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Gauvain de Droue. Pays Chartrain. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Nicolas Dumons. (*Assises de Jérusalem.*) — Henri Dumons. (*Assises de Jérusalem.*) — Simon Dumoulin. (*Assises de Jérusalem.*) — Charles de Duras de Pouille. (*Man. de la Bibl. Roy.*)

E.

Gratian d'Écloan. (*Bongars.*) — Conon d'Enne. Cambrésis. (*Meyer.*) — Eustache d'Enne. Cambrésis. (*Carpentier.*) — Arnould d'Enne. Cambrésis. (*Carpentier.*) — Amalric d'Enne. Cambrésis. (*Carpentier.*) — Gérard d'Enne. Cambrésis. (*Car-

pentier.) — Le seigneur d'Énonville. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Pierre d'Epagny. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire d'Épineuse. Beauvoisis. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Érembault, châtelain de Bruges. Flandre. (*Meyer.*) — Le sire d'Erneval. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire d'Erquery. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Raymond d'Escandelion. (*Assises de Jérusalem.*) — Jean d'Esmontiers. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean d'Esmontiers d'Aisié. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Raoul d'Esmontiers de Coqueville. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guillebert d'Esmontiers de Bellevas. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Pierre d'Esmontiers, dit *Valiquet*. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Brifaut d'Esmery. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Renaut d'Emery. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean d'Esquesmes. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Clarin d'Esquesmes. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Surian d'Esquesmes. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Martin des Essarts. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Pepin des Essarts. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean des Essarts. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guillebert des Essarts. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire d'Estouteville. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Collart d'Estouteville. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Robert d'Estouteville d'Hyesmes. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean d'Estouteville de Tersy. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Louis d'Estouteville du Bochet. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Adelard, sire d'Estrées. Picardie. (*Dom Grenier.*) Godefroi Burel d'Étampes. Isle de France. (*Bongars.*) — Henri Ier, comte d'Eu. Normandie. (*Musée de Versailles.*)

F.

Guillaume de Fabrègues. Languedoc. (*Dom Vaissète.*) — Jean de Faconville. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Foulques de Falaise. Normandie. (*Assises de Jérusalem.*) — Jean Fauconnier. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Raoul du Faulx. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Hugues de Fauquembergues. Artois. (*Bongars.*) — Le sire de Fauquernoy. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Pierre de Fay ou de Fayn, neveu du vicomte de Polignac. Velay. (*Dom Vaissète.*) — Philibert du Fay. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Oyansaux du Fay. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — N. du Fay de Montchevrel. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Crapel de Fayel. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guillaume Ferandy, seigneur de Thoard. Provence. (*Testament du comte de Saint-Gilles. Archives de l'église d'Arles. Papon.*) — Geoffroi Feray. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Ferières. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Henri de Ferières. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Thomas de Ferrières. Picardie. (*Bongars.*) — Guillaume de Ferrières. Picardie. (*Bongars.*) — Pierre de Fervaisen. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guillaume de Fescamp. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Mathieu de Feugeray. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Astanove II, comte de Fezensac. Gascogne. (*Musée de Versailles.*) — Robert Filanelle. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire Filieux. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Robert II, comte de Flandre, surnommé *la lance et l'épée des chrétiens.* Flandre. (*Musée de Versailles.*) — Thierry d'Alsace, comte de Flandre.

Flandre. (*Le père Anselme.*) — Baudouin de Flandre, comte de Hainaut. Flandre. (*Musée de Versailles.*) — Étienne de Flavegy ou Flavigny. Champagne ou Bourgogne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Gilbode de Fleurus. Flandre. (*Bongars.*) — Gibert de Fleury. (*Assises de Jérusalem.*)—Dréas de Fleury. (*Assises de Jérusalem.*) — Thibaut de Fleury. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Roger Ier, comte de Foix. Pays de Foix. (*Musée de Versailles.*)—Roger II, comte de Foix. Pays de Foix. (*Du Marca.*) — Folcrave ou Folcran, châtelain de Bergues. Flandre. (*Musée de Versailles. Meyer.*) — Jean de Fontaines. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Renaud de Fontaines. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de Fontaines. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) —Pierre de Fontaines. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) —Guillaume de Fontaines. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de Fontaines de Baquetot. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*)—Guillaume de Fontaines. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*)—Robert de Fontaines-Touffré. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Rodolphe de Fontenelle. Touraine. (*Raoul de Caën.*)—Raymond de Fonte Erecto. Languedoc. (*Dom Vaissète.*) — Thomas de Fontenay. Maine. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Robert de Fonteney. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Raoul de Fonteney de Goupillères. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guillaume, comte de Forcalquier. Provence. (*Le moine Haudouin, Histoire des Croisades.*) — Jean de Forest. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guillaume, comte de Forez. Forez. (*Bongars.*) — Becquet de Forges. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Formolde, prêteur d'Ypres. Flandre. (*Meyer.*) — Hugues de Forsenat. (*Bongars.*) — Bernard Fouger. (*Assises de Jérusalem.*) — Pierre Bérenger de de Fougères. Languedoc. (*Dom Vaissète.*) — Le sire de Fouilleuse. Beauvoisis. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Robert de Foulques. (*Gauthier le Chancelier.*) — Le sire de Fourdrinoy. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guillaume du Fournet. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Pons de Foz. Provence. (*Testament du comte de Saint-Gilles. Arch. de l'église d'Arles. Papon.*) — Laurent de France. (*Assises de Jérusalem.*) — Le sire de Fréauville. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Robert de Fréardel. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Eustache de Fiennes. Boulonnais. (*Bongars.*) — Le seigneur de Fresnay. Champagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de Fresné sur Ferières. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Gollichaut de Fressin. Ponthieu. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Freully. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Brisegant de Frevère. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*)

G.

Raoul de Gader. (*Bongars.*) — Jean de Gaillon de Beuzeville. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de Gaillon de Groulay. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Hugues de Gamaches. Poitou. (*Musée de Versailles. Jean Besly.*) — Baudouin de Gand, seigneur d'Alost. Flandre. (*Guillaume de Tyr. Musée de Versailles.*) — Rodolphe de Gand ou d'Alost. Flandre. (*Meyer.*) — Gillebert de Gand. Flandre. (*Meyer.*) — Weismenard de Gand. Flandre. (*Meyer.*) — Arnould de Gand. Flandre. (*Meyer.*) — Siger de Gand. Flandre. (*Meyer.*) — Steppon de Gand. Flandre. (*Meyer.*) — Isnard de Ganges, Gaye, Gayac ou Gaja. Languedoc. (*Dom Vaissète.*)

— Le sire de Garancières. Isle de France. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de Garancières. Isle de France. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Gui de Garancières. Isle de France. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Gui de Garancières, fils du précédent. Isle de France. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Percheval de Garennes. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Garjoulé. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Gilbert Gautier de Garlande, dit *Payen*. (*Guillaume de Tyr. Musée de Versailles.*) — Gui de Garlande. (*Bongars.*) — Jean de Garunes. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de Gasteville. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Gautier, avoué de Bergues. Flandre. (*Meyer.*) — Guillaume de Gauville. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Gui de Gauville. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Rasse de Gavre. Flandre. (*Meyer.*) — Gérard Gébert. (*Dominique Jauna.*) — Geoffroy, châtelain de Calais. Picardie. (*Meyer.*) — Gérente de Gérente. Provence. (*Maynier. Cartulaires de l'église d'Embrun.*) — Géric de Flandre. Flandre. (*Meyer.*) — Gerrem Goëthals, sire de Mude. Flandre. (*Historiens de Flandre.*) — Aymon de Gevrey. Bourgogne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Angin de Gevrey. Bourgogne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Eustache Grenier ou Garnier, comte de Sidon. (*Bongars.*) — Bérenger-Pierre de Gignac. Languedoc. (*Dom Vaissète.*) — Gautier Girenton. Provence. (*Le moine Haudouin.*) — Godefroi, châtelain du Catelet. Vermandois. (*Bongars.*) — Guillaume Goulaffre. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Géraud de Gourdon. Quercy. (*Musée de Versailles. Chroniques du Quercy, par l'abbé de Foulhiac.*) — Gérard ou Gebhard de Gournay. Normandie. (*Musée de Versailles. Albert d'Aix.*) — Le sire de Gouveaux. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Étienne Goyon. Bretagne. (*Moréri. Man. de la Bibl. Roy.*) — Baudouin, comte de Grandpré. Champagne. (*Musée de Versailles. Man. de la Bibl. Roy.*) — Guillaume de Grandménil. Normandie. (*Bongars.*) — Albéric de Grandménil. (*Bongars.*) — Le sire de Grandmont. Champagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Granson. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guillaume de Granson. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Foulques de Grasse. Provence. (*Musée de Versailles. Histoire de l'abbaye de Lérins.*) — Guillaume de Grasse. Provence. (*Histoire de l'abbaye de Lérins.*) — Rogrir de Grasse. Provence. (*Assises de Jérusalem.*) — Arnaud de Grave. (*Musée de Versailles.*) — Le sire de Graville. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Garnier, comte de Gray. Franche-Comté. (*Musée de Versailles. Bongars.*) — Robert de Grémonville. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Nicolas de Grémonville. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de Greinville. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Pierre de Grengues. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Grevilly. Bourgogne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Grignan de Grignan. Dauphiné. (*Maynier.*) — Manassés, de Guines. Picardie. (*Musée de Versailles.*) — Foulques de Guines. Picardie. (*Don grenier.*) — Robert de Grosménil. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Florens de Grosparné. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Nicolle de Grosparné. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guillaume de Grouchié. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Nicolas de Grouchié. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Bertrand du Guesclin. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Olivier du Guesclin. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Pierre du Guesclin. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Thibaut de Gueux. Champagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Enguerrand Gueret. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le Varnier Gueret. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Tristan Gueret. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Gui, frère de Bohëmond. Normandie. (*Bongars.*) — Rabul de Guiberville. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guil-

laume, dit *le Bon*, chevalier d'Arles. Provence. (*Bongars.*) — Henri de Guisebert. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Philippe de Guyecourt. (*Man. de la Bibl. Roy.*)

H.

Baudouin II de Hainaut ou de Mons. Comté de Flandre. (*Le père Anselme.*) — Rogrir Hainery. (*Assises de Jérusalem.*) — Le sire de Haires. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Hambre. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy*) — Jean Hamon. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Hangest. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Rabache de Hangest. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Haubert de Hangest. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de Hangest. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Robert de Hanse. (*Bongars.*) — Pierre de Hanvars. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le comte d'Harcourt. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Louis d'Harcourt. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*)— Guillaume d'Harcourt. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jacques d'Harcourt. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Raoul d'Harcourt. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean, seigneur de Harenc. (*Assises de Jérusalem.*) — Philippe de Harenviller. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Robert de Harguenonville. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Herpin de Haulier. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Tancrède de Hauteville. Normandie. (*Bongars.*) — Mauger de Hauteville. Normandie. (*Gauthier le Chancelier.*) — Michel de Hauteville. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*)— Jean de Hautot. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*)— Collart de Hautot. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*)—Le sire de Hautot en Caux. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*)—Pierre Raymond d'Hautpoul. Albigeois. (*Musée de Versailles.*) — Jean de Haveskerque. Flandre. (*Meyer.*) — Guillaume Hayes. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de Hellende ou Hellonde. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Hellenviller. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Claudin de Hellenviller. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Chertelet de Hémencourt. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Herqueville. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Franc d'Herzeele. Flandre. (*Meyer.*) — Francion d'Hezzelin. (*Bongars.*) — Jacques Hibon, sire de Froben. Boulonnais. (*Dom Grenier.*) — Abariers du Hommet. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean d'Houdetot. Normandie. (*Musée de Versailles.*) — Colard d'Houdetot. Normandie. (*Musée de Versailles.*) — Jean de Houdenc. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guillaume Morand de Honschootte. Flandre. (*Meyer.*) — Frallin de Huchon. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Bertaut de Huchon. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Henri de Huchon. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Gui de Huchon. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*)

I.

Baudouin d'Ibelin. (*Assises de Jérusalem.*)—Balian d'Ibelin. (*Assises de Jérusalem.*) — Bruet d'Irecourt. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Pons Isalguier. Languedoc. (*Canso de San Gili.*) — Henri des Isles. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire d'Ivry. Isle de France. (*Man. de la Bibl. Roy.*)

J.

Jean, avoué d'Artois. Artois. (*Meyer.*) — Jean Joannis. Languedoc. (*Canso de San Gili.*) — Jofroy, chambellan de Godefroi de Bouillon. Boulonnais. (*Meyer.*) — Guillaume Jourdain. Languedoc. (*Bongars.*) — Le comte de Jouy. Champagne ou Bourgogne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Berne de Just. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de Just. (*Man. de la Bibl. Roy.*)

K.

Baudouin Kalderuns, sire d'Incby. Artois. (*Meyer.*) — Girard de Keres. (*Bongars.*)

L.

Jean de La Bazoche. Maine. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le vicomte de La Bellière. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guillaume de La Bruyère. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de La Capelle. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de La Campagne. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de La Campagne, son fils. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de La Carbonnière. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de La Chambre. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de La Fauconnerie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de La Férière. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de La Ferté. Normandie. *Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de La Ferté. Maine. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Robert de La Fosse. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Gauthier de La Franche-Garde. (*Assises de Jérusalem.*) — Michel L'Agent. (*Assises de Jérusalem.*) — Dunelin de La Hais. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de La Haye. Normandie. *Man. de la Bibl. Roy.*) — Hardouin de La Haye. Touraine. (*Man. de la Bibl.* (*Roy.*) — Guillaume de La Haye de Neauhou. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de La Haye de Monbray. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de La Haye d'Erondeville. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guillaume de La Haye d'Erondeville. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de La Haye-Huë. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Huë de La Haye de Villebadin. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de La Haye d'Agneaux. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Pierre de La Heuze. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Eustache de La Houssaye. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Alain de La Houssaye. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de La Jaille. Anjou. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de La Jaille de Saint-Marc. Anjou. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Thomas de La Luzerne. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Geoffroi de La Marc. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Conan de Lamballe. Bretagne. (*Dom Morice. Musée de Versailles.*) Pierre de La Meauffe. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) —

Le seigneur de Lameth. Picardie. (*Moréri.*) — Le sire de Lamotte. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Pierre de La Motte. Picardie. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Adalbert de La Mothe. Languedoc. (***Canso de san Gili.***) — Jean des Landes. Normandie. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Robert Landige. Normandie. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Le sire de Landivy. Maine. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Robert de Langronne. Normandie. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Eudes de La Nude. (***Assises de Jérusalem.***) — Isaac de La Piscine. (***Assises de Jérusalem.***) — Robert de La Planche. Normandie. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Mathieu de La Poterie. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Henri L'Arbalétrier. (***Assises de Jérusalem.***) — Guillaume de La Rivière. Normandie. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Robert de La Rivière. Normandie. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Sicard de La Rivière. Languedoc. (***Dom Vaissète.***) — Begon de La Rivière. Languedoc. (***Dom Vaissète.***) — Geoffroi de La Roche. Bretagne. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Le sire de La Roche Bernard. Bretagne. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Le sire de La Roche-Guyon. Isle de France. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Le sire de La Roche-Tesson. Normandie. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Robert de La Rochelle. Normandie. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Amaury de Lassandre. (***Assises de Jérusalem.***) — Sevestre de La Seulle. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Goltier ou Goufliers de Lastours, seigneur d'Hautefort. Limousin. (***Orderic Vital. Musée de Versailles.***) — Le sire de La Tour. Champagne. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Le baron de La Tour d'Auvergne. Auvergne. (***Musée de Versailles. Art de vérifier les dates.***) — Gui de La Trémoille. Poitou. (***Le père Anselme. Musée de Versailles.***) — Guillaume de Launay. Bretagne. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Brient de L'Aunoy. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Le seigneur de Lauris. Provence. (***Maynier.***) — Le sire de Lavaise. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Brincon de Laval. Maine. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Rasés de Laval. Maine. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Jean de Laval. Maine. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Gui de Laval d'Olivet. Maine. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Jean de Laval de Pacy. Maine. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Herpin de Laval. Maine. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Gui III, sire de Laval. Maine. (***Musée de Versailles.***) — Raymond Le Baffile. (***Assises de Jérusalem.***) — Renaud Le Banous. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Gauthier Le Bel. (***Assises de Jérusalem.***) — Guillaume Le Bigars. Normandie. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Ancion Le Borgne. (***Assises de Jérusalem.***) — Nicolle Le Bois. Normandie. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Gui Le Bouteiller. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Jean Le Boutilier. Normandie. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Pierre Le Breton. Normandie. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Adam Le Brun. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Philippe Le Bucré. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Henri Le Conlercy, dit ***l'Allemand.*** Normandie. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Hermes Le Cor. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — George L'Ecrivain. (***Assises de Jérusalem.***) — Raoul ou Rodolphe de Lederzeele. Flandre. (***Meyer.***) — Le sire de L'Eglantier. Beauvoisis. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Flament de L'Eglantier. Beauvoisis. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Jean Le Meingre, dit ***Boucicaut.*** Touraine. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Geoffroi Le Moine. (***Gauthier le Chancelier.***) — Roger Le Monnier. Normandie. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Guillaume Le Moyne. Normandie. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Le sire de L'Englenos. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Pierre Lenoir. (***Assises de Jérusalem.***) — Foulques Lenoir. (***Assises de Jérusalem.***) — Richard Le Noir Moyne. Normandie. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Hervé de Léon. Bretagne. (***Musée de Versailles. Dom Morice.***) — Le sire de Léon. Bretagne. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Pierre Le Pélerin. (***Bongars.***) — Hugues Le

Petit. (*Assises de Jérusalem.*) — Baudouin Le Prince. (*Assises de Jérusalem.*) — Geoffroi Le Rat, grand-maître de l'ordre du Temple. (*Bongars.*) — Simon Lermier. (*Assises de Jérusalem.*) — Bertrand Le Roux. Languedoc. (*Canso de San Gili.*) — Fraiche de Lescalle. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Geoffroi L'Espervier. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le seigneur de L'Estang. Provence. (*Maynier.*) — Le Sénéchal d'Eu. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean Le Sénéchal, son fils. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Raoul Le Vair. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean Le Veneur. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean Le Veneur du Baslevrier. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Robert, sire de Licques. Boulonnais. (*Meyer.*) — Isaac Liétard, surnommé *Brochet.* Cambrésis. (*Albert d'Aix.*) — Jean du Lieul. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Meatis de Lignières. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le seigneur de Lignières. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Lamauras de Lignières. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*)—Gérard de Lille. Flandre. (*Meyer.*) — Enguerrand de Lillers. Artois. (*Meyer.*) — Le sire de Limay. Isle de France. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Hugues de Limoux. Languedoc. (*Canso de San Gili.*) — Jean de Limbœuf. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guillaume de Liramon. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de L'Isle. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guillaume de L'Isle. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire Jean de L'Isle. Touraine. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de L'Isle-Adam. Vexin Français. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de L'Isle-Bouchard. Touraine. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean du Logis. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) —Riou de Lohéac. Bretagne. (*Musée de Versailles. Dom Morice. Dom Lobineau.*) — Le sire de Lohéac. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*)—Guillaume de Longsart. Cambrésis. (*Meyer.*) — Othon de Longue-Epée. (*Bongars.*) — Le sire de Longueval. Picardie. (*Meyer.*) — Le sire de Lopis. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Lorey. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Robert de Lorey. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de Lordat. Languedoc. (*Canso de San Gili.*) — Pierre de Lorlade. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Lorris. Orléanais. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Gauthier de Lottinghem. Boulonnais. (*Meyer.*) — Guillaume de Loubens. Languedoc. (*Dom Vaissète.*) — Engelrade de Loudun. Poitou. (*Bongars.*) — Pierre Lourmel. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Henri Lovel. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Simon de Ludron, écuyer de Riou de Lohéac. Bretagne. (*Dom Morice.*) — Hugues VI, dit *le Diable*, sire de Lusignan. Poitou (*Foucher de Chartres. Musée de Versailles.*) — Gui de Lusignan. Poitou. (*Musée de Versailles.*) — Le sire de Luzarches. Isle de France. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guillaume III, comte de Lyonnais. Lyonnais. (*Musée de Versailles.*)

M.

Louis de Machecoul. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Machecoul. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Henri de Machelaine. (*Assises de Jérusalem.*) — Raymond II, comte de Maguelonne. Languedoc. (*Musée de Versailles.*) — Jean Maguerel. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Héron de Mail. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Robert Maillard. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Maille. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Maillé. Touraine. (*Man. de

la Bibl. Roy.) — Foulques de Maillé. Anjou. (*Musée de Versailles.*) — Robert Maillet. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*)—Guillaume Mailloc. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de Mailloc. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Arnoult de Mailly. Picardie. (*Épitaphe rapportée par Rosel.*) — Maintinit, sénéchal du comte de Bretagne. Bretagne. (*Dom Morice.*) — Le sire de Mainquelies. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le comte de Mainxel. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Maisé. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Salomon de Maldeghem. Flandre. (*Meyer.*) — Géraud de Malefaide. Languedoc. (*Dom Vaissète.*) — Hélie de Mallemort. Limousin. (*Musée de Versailles.*) — Guillaume Malenfant. (*Bongars.*) — Le sire de Malestroit. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de Malestroit. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Martel de Mallet. Languedoc. (*Spicil. de d'Achery.*) — Guillaume Mallet. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Robert Mallet de Fontaines. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guillaume Mallet de Montaigne. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Gaillard Malleteste. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Spandorex Malleteste. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Simon de Malins. (*Assises de Jérusalem.*) — Jean Malherbe de Saint-Aignan. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*)—Richard Malherbe de la Meauffe. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guillaume Malleville. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guillebert Mallemains. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Frallin Mallemains. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Colibeaux Mallemains. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guillaume de Mandeville. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guillaume de Manneville. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*)—Geoffroi de Manneville. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*)—Le sire de Mansegny. (*Man. de la Bibl. Roy.*)— Robert de Mansegny. (*Man. de la Bibl. Roy.*)—Le sire de Marbœuf. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Foulques de Marcilly. Isle de France. (*Man. de la Bibl. Roy.*) Le sire de Marcy. Nivernais. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Nicole Mardar. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de Mardouille. (*Man. de la Bibl. Roy.*)— Le sire de Maricourt. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*)— Louis de Marigny. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean Marlchier. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Marmande. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Maupin de Marolles. Isle de France. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Hugues de Marquefave. Languedoc. (*Canso de San Gili.*) — Renier de Marquion. Artois. (*Meyer.*) — Aycard de Marseille. Provence. (*Musée de Versailles. Archives de l'église d'Arles.*) — Robert de Marsent. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Humbert de Marssane. Dauphiné. (*Musée de Versailles.*) — Jean Martel. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — N. Martel. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*)— Guillaume Martel de Saint-Vigor. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean Martel d'Angerville. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guillaume de Mary. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de Mathan. Normandie. (*Musée de Versailles. Man. de la Bibl. Roy.*) —Le sire de Mathefelon. Anjou. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guillaume Mathieu. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*)—Le sire de Matignon. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*)—Jean de Matignon. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Gérard de Mauléon. Béarn. *Bongars.* — Le sire de Maulevrier. Anjou. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Olivier de Mauny. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Eustache de Mauny. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Maure. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guillaume de Mauvoisin. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean Mauvoisin. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guillaume de Meaultis. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le comte

de Melun. Isle de France. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Barnendo de Melun. Isle de France. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Robert de Melun. Isle de France. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Amaury de Melun. Isle de France. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guillaume Ier, vicomte de Melun, dit *le Charpentier*. Isle de France. (*Musée de Versailles.*) — Dreux de Mello. Beauvoisis. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guillaume de Mello. Beauvoisis. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de Menoy. Nivernais. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Simon de Mentain. (*Assises de Jérusalem.*) — Wilhem de Merck. Picardie. (*Dom Grenier.*) — Laurens du Merle. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Neude du Merle. Normandie. (*Assises de Jérusalem.*) — Pierre de Meselen. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire du Mesle. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guillaume du Mesle. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Lucas de Meslemont. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Cordelier du Mesnil. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Taupin du Mesnil. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Mestry. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Ponthus du Meslié. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Pierre du Meslié. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean du Meslié. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le comte de Meulant. Isle de France. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean Meurdrac de Poterel. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Milly. Beauvoisis. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Hugues Mimars. (*Assises de Jérusalem.*) — Roger de Mirepoix. Languedoc. (*Dom Vaissète.*) — Gui de Molac. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire du Molley. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Moneux. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de Monsures. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Conon de Montaigut. Languedoc. (*Collection de Pistorius. Bongars.*) — Haimfroi de Montaigu, chevalier à la suite de Bohémond. Normandie. (*Bongars.*) — Lambert de Montaigut, fils de Conon. Languedoc. (*Dom Vaissète. Bongars.*) — Rostaing de Montaigut. Languedoc. (*Canso de San-Gili.*) — Pierre Bernard de Montagnac ou Montaignac. Limousin. (*Histoire de la Marche. Esprit des Croisades.*) — Guillaume de Montagne. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Berlic de Montagnieu. Dauphiné. (*Guichenon.*) — Le sire de Montauban. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Renaud de Montauban. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Montbazon. Touraine. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Philippe de Montbel. Pays de Foix. (*Musée de Versailles.*) — Hugues de Montbel. Pays de Foix. (*Bongars.*) — Le comte de Montbéliard. Franche-Comté. (*Man. de la Bibl. Roy. Bongars.*) — Guillaume de Montbourcher. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Claude de Montchenu. Dauphiné. (*Musée de Versailles.*) — Le sire de Montéjean. Anjou. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guillaume de Montenev. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Othon de Montfaucon. (*Dominique Jauna.*) — Raoul, comte de Montfort et de Gaël. Bretagne. (*Dom Lobineau.*) — Alain de Montfort, son fils. Bretagne. (*Dom Lobineau.*) — Robert, comte de Montfort sur Rille. Normandie. (*Musée de Versailles.*) — Le sire de Montgecour. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Patry de Mongeron. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Renard de Montgiscard. Languedoc. (*Assises de Jérusalem.*) — Philippe de Montgommery. Normandie. (*Orderic Vital. Musée de Versailles.*) — Le sire de Montigny. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — N. de Montiguy. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de Montigny. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Pons de Montlaur. Languedoc. (*Musée de Versailles. Dom Vaissète.*) — Bernard de Montlaur. Languedoc. (*Musée de Versailles. Dom Vaissète.*) — Achard de Montmerle. Pays de Dombes. (*Bongars.*) — Mathieu de Montmorency. Isle de France. (*Man. de la Bibl.*

Roy.) — Jean de Montmorency. Isle de France. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Érard de Montmorency. Isle de France. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Louis de Montmorin. Auvergne. (*Art de vérifier les dates. Bongars.*) — Guillaume V, seigneur de Montpellier. Languedoc. (*Dom Vaissète. Musée de Versailles.*) — Éléazar de Montredon. Languedoc. (*Dom Vaissète. Musée de Versailles.*) — Geoffroi de Montscabieux. (*Chronique du Mont-Cassin. Bongars.*) — Le sire de Morfarville. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Samuel de Moreuil. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Enguerrand de Morigny. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Mortemer. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de Mortemer. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Dreux ou Drogon de Mouchy. Beauvoisis. (*Musée de Versailles. Bongars.*) — Louis de Mousson. Lorraine. (*Bongars.*) — Drogon de Mouzay. Lorraine. (*Bongars.*) — Le sire de Mucoet. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean, vicomte de Murat. Auvergne. (*Musée de Versailles.*) — Guillaume de Murat. Auvergne. (*Baluze.*) — Isouard de Muson. (*Bongars.*)

N.

Le sire de Nantouillet. Isle de France. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Aimery Ier, vicomte de Narbonne. Languedoc. (*Musée de Versailles.*) — Pierre de Narbonne. Languedoc. (*Musée de Versailles.*) — Drogon de Nesle. Picardie. (*Albert d'Aix. Bongars.*) — Le comte de Nesle. Champagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Neslon. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Robert du Neufbourg. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guidant du Neufbourg. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de Neuville. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guillaume de Neuville, sire de Lameth. Flandre. (*Archives de la ville de Bruges.*)—Guillaume II, comte de Nevers. Nivernais. (*Musée de Versailles. Histoire de Sablé.*) — Robert de Nevers, vicomte de Ligny-le Château. Nivernais. (*Histoire de Sablé.*) — Robert de Nevers, dit *le Bourguignon*, tige de la maison de Craon. Nivernais. (*Musée de Versailles. Bongars.*) — Le sire de Néville. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Gautier de Nivelle. Flandre. (*Meyer.*) — Pierre de Noailles. Limousin. (*Musée de Versailles.*) — Pierre de Noiveaux. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de Nonant. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Robert Courte-Heuse, duc de Normandie. (*Musée de Versailles.*)

O.

Robert d'O. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean d'Offekerque. Picardie. (*Dom Grenier.*) — Ybon d'Oiry. Champagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire d'Ollivet. Maine. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guillaume d'Omelas. Languedoc. (*Dom Vaissète.*) — Le sire d'Onchenelles. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Raimbaud II, ou Rambaud, comte d'Orange. Comtat Venaissin. (*Musée de Versailles. Bongars.*) — Guillaume d'Orbec. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean

d'Orbec. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Legier d'Orgesi. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le seigneur d'Orgesi. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Folker ou Foulcher d'Orléans. Orléanais. (*Musée de Versailles. Bongars.*) — Guillaume d'Orenge. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guillaume d'Orrelo. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Frémy d'Osce. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Arnould d'Oudenarde. Flandre. (*Meyer. Bongars.*) — Richard d'Ovillie. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Robert d'Oysié. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*)

P.

Guillaume de Painy. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Thomas Paisnel. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Foucques de Paisnel. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Raoul Paisnel. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Nicolle Paisnel. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Foucquet Paisnel. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guillaume Paisnel de Braqueville. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guillaume Paisnel d'Agon. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean Paisnel de Marcy. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Olivier Paisnel de Moyon. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Raymond Palais. Languedoc. (*Canso de San Gili.*) — Le sire du Pancouel. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Maurice du Parc. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Bernard de Pardilio. Languedoc. (*Dom Vaissète.*) — Robert, comte de Paris. Isle de France. (*Bongars*) — Girod Passerel. (*Assises de Jérusalem.*) — Louis Pasté. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Eustache Patin. (*Assises de Jérusalem.*) — Raoul Patry. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean Patry. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Robert Patry. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Hugues de Payens. Picardie. (*Musée de Versailles. Bongars.*) — Thibaut Payen, seigneur de Gisors. Normandie. (*Historiens de Normandie.*) Raymond Pelet, dit *le Croisé*, vicomte de Narbonne. Languedoc. (*Musée de Versailles.*) — Jean de Pellicot. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Geoffroi des Pennes. Provence. (*Papon.*) — Guillaume de Percy. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Érard de Percy. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Rotrou II, comte du Perche. (*Musée de Versailles.*) — Jean du Périer. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de Pestivient. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guermond, sire de Picquigny. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Enguerrand de Picquigny. Picardie. (*Assises de Jérusalem. Man. de la Bibl. Roy.*) — Ferey de Picquigny. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Robert de Picquigny. Picardie. (*Assises de Jérusalem.*) — Leonnel de Pierrecourt. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le Gallois de Pierrecourt. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guillaume de Pierre de Ganges. Languedoc. (*Dom Vaissète.*) — Nivelon II de Pierrefonds. Soissonnais. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de Pierrefonds. Soissonnais. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Pierregot. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le seigneur Pierre Galerion de Pins. Languedoc. (*Dom Vaissète.*) — Robert de Pirou. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guillaume de Pirou de Montpinchon. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Plasnes. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jeny de Planvillier. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean du Plasseis d'Auvergny. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean du Plasseis de la Poterie. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Gayes du Plasseis.

Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Henri de Plédran. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Plusquellec. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Gui de Plusquellec. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Louis de Podenas. (*Art de vérifier les dates.*) — Guillaume IX, comte de Poitiers, duc d'Aquitaine. (*Musée de Versailles.*) — Raymond de Poitiers, frère de Guillaume IX. (*Le père Anselme.*) — Tyrrel, sire de Poix. Picardie. (*Orderic Vital.*) — Baudouin de Poix. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Héracle VI, comte de Polignac. Velay. (*Musée de Versailles.*) — Sauvage de Pommereul. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Renaud de Pons. Saintonge. (*Raymond d'Agiles. Musée de Versailles.*) — Pierre de Pons. Saintonge. (*Raymond d'Agiles. Musée de Versailles.*) — Jean de Pons. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Pont. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean du Pont-Audemer. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Pont-l'Abbé. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Pontevès de Pontevès. Provence. (*Le moine Haudouin. Meynier.*) — Isnard de Pontevès. Provence. (*Le moine Haudouin. Meynier.*) — Le comte de Porcéan. Champagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Bertrand des Porcelets. Provence. (*Testament du comte de Saint-Gilles. Archives de l'église d'Arles.*) — Guillaume Porcelet. Languedoc. (*Dom Vaissète.*) — Raymond de Porcher. Languedoc. (*Bongars.*) — Raynaud de Porcher. Languedoc. (*Bongars.*) — Olivier de Porcon. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Rostaing du Port. Provence. (*Testament du comte de Saint-Gilles. Archives de l'église d'Arles*) — Decan de Posquières. Languedoc. (*Dom Vaissète.*) — Le Borgne de Poulart. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — David de Poulart. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guillaume Pouchin de Cantelou. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Géraud du Pouget. Quercy. (*Recueil du président Doat.*) — Guillaume de Pouilly. Bourgogne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Rafflart de Poulchry. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guillaume Pouquaire. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Poursié. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Yon de Pouton. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Préaux. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guillaume de Préaux. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de Préaux. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) Le sire de Pressy. Artois. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Geoffroi de Preuilly, comte de Vendôme. Touraine. (*Musée de Versailles. Guillaume de Tyr.*) — Guillebert de Preulley. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Robert de Preulley de Fresné. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guillaume de Preys. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Geoffroi de Pruis. (*Testament du comte de Saint-Gilles. Papon.*) — Évrard ou Elberard de Puiset. Pays Chartrain. (*Bongars.*) — Hugues de Puiset, vicomte de Chartres. Pays Chartrain. (*Lignage d'Outre-Mer. Musée de Versailles.*) — Robert de Puliegny. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le Maire de Pullart. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Raymond du Puy. Dauphiné. (*Musée de Versailles.*) — Hugues du Puy. Dauphiné. (*Musée de Versailles.*) — Rodolphe du Puy, fils de Hugues. Dauphiné. (*Bongars.*) — Romain du Puy, fils de Hugues. Dauphiné. (*Bongars.*)

Q.

Bernard Quatrebarbes. Anjou. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Philippe Quatrebarbes. Anjou. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Québriac. Bretagne. (*Man.*

de la Bibl. Roy.) — Thomas du Quemin ou du Chemin. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Valet de Quinquempoix. Beauvoisis. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Quintin. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*)

R.

Le sire de Raines. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Raiz. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guillaume de Raiz. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Rambures. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Robin Raquenel. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guillaume Raymond. Languedoc. (*Dom Vaissète.*) — Bernard Raymond. Languedoc. (*Dom Vaissète.*) — Guillaume Raymond. Provence. (*Musée de Versailles. Dom Vaissète.*) — Pierre de Raymond. (*Bongars.*) — Le sire de Raineval. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Hugues, sire de Rebecque. Artois. (*Van Meyden. Le chanoine Petit.*) — Ott de Rebecque. Artois. (*Van Meyden. Le chanoine Petit. Aubert Le Myre.*) — Jean Recuchon. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Remmelle. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de Renez. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Robert de Reniers. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guillaume Renouard. Languedoc. (*Dom Vaissète.*) — Guillaume de Requistons. Provence. (*Le moine Haudouin. Meynier.*) — Jean de Requistons. Provence. (*Le moine Haudouin. Meynier.*) — Le sire de Revel. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Robert de Reviers ou de Maule. Normandie. (*Orderic Vital.*) — Foucques Ribeley. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Tassin de Ribemont. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Anselme de Ribemont. Picardie. (*Albert d'Aix.*) — Richard Sainctray. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Richard Haudestot. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guillaume Richaud. Languedoc. (*Dom Vaissète.*) — Le sire de Rieux. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Hugues Rigaud. Languedoc. (*Musée de Versailles. Dom Vaissète.*) — Hugues de Ripert-Monclar. Provence. (*Pithon-Curth.*) — Aymon de Rivoire, seigneur de Romanieu. Dauphiné. (*Guy Allard.*) — Louis de Rivery. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Robert de Béthune. Artois. (*Meyer.*) — Robert, échanson du comte de Flandre. Flandre. (*Meyer.*) — Aimery IV, vicomte de Rochechouart. Poitou. (*Musée de Versailles. Le père Anselme.*) — Guillaume de Rochefort. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de Rochefort. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Rochefort. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Gui de Rochefort. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de Rochefort. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guérin de Rochemort. Languedoc. (*Robert le Moine. Musée de Versailles.*) — Albon de Rodenberg. (*Bongars.*) — Rodolphe, fils du châtelain du Catelet. Vermandois. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Pierre de Roaix. Languedoc. (*Dom Vaissète.*) — Robert de Roffignac. (*Cartulaires de Tulle. Musée de Versailles.*) — Guillaume de Rohan. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Alain de Rohan. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le vicomte de Rohan. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Regnier Rohart. (*Assises de Jérusalem.*) — Aubertin du Roi. Normandie. (*Assises de Jérusalem.*)—Le sire de Ronguenlles. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Rosny. Isle de France. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Rosoy. Champagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Hugues de Roubaix.

Flandre. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Rougé. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Bonabes de Rougé. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Rougemont. Bourgogne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Imbert de Rougemont. Bourgogne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Host du Roure. Gévaudan. (*Albert d'Aix. Musée de Versailles.*) — Jean Rouselot. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guillaume Roussel. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Gérard, comte de Roussillon. Roussillon. (*Dom Vaissète. Musée de Versailles.*) — Gausfred de Roussillon, fils du comte Gérard. Roussillon. (*Dom Vaissète.*) — Baudouin de Routine. (*Assises de Jérusalem.*) — Le sire de Rouvray. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Richard Royauté. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Sevestre de Roz. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean Ruault. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Pierre Ruaut. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean Ruffier. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de Rupallay. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*)

S.

Robert de Sablé, fils de Robert le Bourguignon, seigneur de Sablé. Anjou. (*Histoire de Sablé.*) — Guillaume de Sabran. Provence. (*Musée de Versailles. Papon.*) — Le sire de Sachainville. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Philippe Sahard de Saint Lambert. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Philippe Sahard de Mondefreuille. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de Sains. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le comte de Sainte-Agarse. (*Man. de la Bibl. Roy.*) Le seigneur de Saint-Andrieu. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de Saint-Bertin. (*Assises de Jérusalem.*) — Le sire de Sainte-Bève. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Saint Brice. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Saint-Chéron. Champagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*)—Roger de Saint-Chéron. Champagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Henri de Saint-Clair. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Bonnent de Saint-Clair. Isle de France. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de Saint-Clair. Isle de France. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guillaume de Saint-Clou. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Sainte-Croix. Bourgogne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Philippe de Saint-Denis. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Gauthier Saint-Denis. (*Assises de Jérusalem.*) — Henri de Saint-Denis. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Saint-Dizier. Champagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de Saint-Germain. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Saint-Gilles. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guillaume de Saint-Hilaire. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le Prévost de Saint-Just. Beauvoisis. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Robert de Saint-Laud. (*Gautier le Chancelier. Bongars.*) — Adam de Saint-Laurens. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de Saint-Lays. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de Saint-Léger. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Lancelot de Saint-Marc. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guirard de Saint-Marcouf. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Saint-Martin. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*)—Le sire de Sainte-Maure. Touraine. (*Man. de la Bibl. Roy.*)— Harduin de Saint-Méard. Limousin. (*Histoire des comtes de Poitou*, par *Jean Besly. Bongars.*) — Hugues de Saint-Omer. Artois. (*Musée de Ver-*

sailles.) — Guillaume de Saint-Omer. Artois. (*Meyer.*) — Gautier ou Geoffroi de Saint-Omer. Artois. (*Meyer. Bongars.*) — Bertrand de Saint-Père. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Hugues *l'Ancien*, comte de Saint-Pol. Artois. (*Meyer. Bongars.*) — Enguerrand, comte de Saint-Pol. Artois. (*Meyer. Bongars.*)— Pernold de Saint-Sulpis. Bresse. (*Musée de Versailles. Guichenon.*) — Gauthier de Saint-Valery. Ponthieu. (*Orderic Vital. Musée de Versailles.*) — Bernard de Saint-Valery. Ponthieu. (*Gestes de Tancrède. Musée de Versailles.*) — Bernard de Saint-Vallier. Dauphiné. (*Bongars.*) — Richard, prince de Salerne, chevalier à la suite de Bohémond. (*Bongars.*) — Ranulfe de Salerne, frère de Richard. — Robert Salibri. (*Assises de Jérusalem.*) — Hugues de Salignac. Périgord. (*Musée de Versailles. Cartulaire d'Uzerches.*) — Humbert III, dit *le Renforcé*, sire de Salins. (*Musée de Versailles.*) — Étienne de Salviac. (*Musée de Versailles.*) — Pierre de Salviac. (*Musée de Versailles.*) — Thiboulard de Sandey. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Collard de Sané. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Gauthier Sans-Avoir, gentilhomme bourguignon. Bourgogne. (*Bernard le Trésorier.*) — Le comte de Sansevrin. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le seigneur de Saucey. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Robert de Savay. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Moriaux de Saveuse. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Ferry de Saveuse. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de Scelly. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*)—Raoul de Scorailles. Auvergne. (*Musée de Versailles.*)—Gui de Scorailles, frère de Raoul. Auvergne. (*Musée de Versailles.*) — Raoul de Seconges. Saintonge. (*Histoire des comtes de Poitou*, par *Jean Besly.*) — Florinet de Selly. (*Man. de la Bibl. Roy.*)— Guillaume Semilly. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de Semilly. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Senarpont. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Marquer, sire de Sérent. Bretagne. (*Moréri.*) — Judicaël de Sérent. Bretagne. (*Moréri.*) — Pierre de Sérent. Bretagne. (*Moréri.*) — Gauvain Servain. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guillaume Servain de Saint-Paix. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Robert Servey. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Charles de Servande. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Servon. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Siffrevast. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Renaud de Soissons. (*Assises de Jérusalem.*) — Jean de Sole de Carantilly. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le comte de Solenche. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de Soligné, seigneur de Dol. Bretagne. (*Lobineau.*) — Guillaume de Solligny. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Hermand de Somerghem. Flandre. (*Bongars.*) — Percheval de Somme-Yèvre. Champagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Sorel. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Gautier de Sotenghein. Flandre. (*Meyer.*) — Robert de Sourdeval. Normandie. (*Musée de Versailles. Bongars.*)—Pierre de Stade. (*Bongars.*) — Athélard de Straten. Flandre. (*Meyer.*) —Pierre de Survie. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*)

T.

Hugues de Tabarie. Flandre. (*Meyer.*)—Gérard de Tabarie. Flandre. (*Meyer.*) — Robert Tabou. (*Assises de Jérusalem.*) — Guillaume Taillefer, comte d'Angoulême. (*Musée de Versailles.*) — Guillaume de Tancrède. (*Chronique du

Mont-Cassin.) — Joseph de Tenremonde. (*Assises de Jérusalem.*) — Olivier de Termes. Languedoc. (*Bongars.*) — Raoul Tesson. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean Tesson de Henneville. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean Tesson de l'Espinne. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Robert de Thèce. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Eustache de Thérouanne. Artois. (*Meyer.*) — Hébert Thésard. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Robert de Théville. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de Thévray. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Robert de Thibouville. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guillaume de Thibouville. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Mandicax de Thibouville. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Thibouville. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*)—Gui de Thiern, comte de Châlons-sur-Saône. Bourgogne. (*Musée de Versailles.*) — Le sire de Thieuville. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Thilly. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de Thoisy. Bourgogne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Charles Ier de Thomas. Provence. (*Moréri.*) — Le sire de Thorigny. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Herbert II, vicomte de Thouars. (*Musée de Versailles.*) — Le sire du Thil. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guillaume du Tillet. Angoumois. (*Guillaume de Tyr.*) — Le sire de Tillon. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Ferraud de Tilly de Boissey. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de Tilly de Chambrey. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de Tilly de Guernetot. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Tinténiac. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Alain de Tinténiac. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Tirel. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Ithier II de Tocy, seigneur de Puiset ou Puisaye. Pays Chartrain. (*Musée de Versailles. Bongars.*) — Nargeaud de Tocy. Pays Chartrain. (*Moréri.*) — Gauvain de Tollevast. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Renaud de Toul. Lorraine. (*Bongars.*) — Pierre de Toul. (*Bongars.*)—Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse. Languedoc. (*Musée de Versailles.*) — Bertrand de Saint-Gilles, fils de Raymond. Languedoc. (*Albert d'Aix.*) — Alphonse de Toulouse, appelé Alphonse Jourdain, fils de Raymond de Saint-Gilles. Languedoc. (*Moréri. Historiens de France.*) — Pons de Toulouse, comte de Tripoli, fils de Raymond de Saint-Gilles. Languedoc. (*Moréri. Historiens de France.*) — Guillaume de Toureille. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Évrard ou Évrard de Tournay. Flandre. (*Meyer.*) — Baudouin de Tournay. Flandre. (*Meyer.*) — Conon de Tournay. Flandre. (*Meyer.*) — Ludolphe ou Lethalde de Tournay. Flandre. (*Meyer. Bongars.*) — Engelbert de Tournay. Flandre. (*Meyer. Bongars.*) — Le sire de Tournebu. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Richard de Tournebu. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Robert de Tournebu. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de Tournebu. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guillaume de Tournebu. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Taupin de Tournebu. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Pierre de Tournebu de Marebeuf. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jacques de Tournemine. Auvergne. (*Art de vérifier les dates.*) — Olivier de Tournemine. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Floridas de Tourneville. Normandie. (*Man. de la Bibl Roy.*) — Peullier de Tourneville. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Robert de Tourney. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Robert de Tourquaville. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le seigneur des Tours. (*Chronique de Geoffroi, abbé du Vigeois.*) — Guillaume de Tourteville. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Geoffroi Tramalet. (*Man. de la Bibl. Roy.*)

— Gilbert Trène. Bourgogne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de Trésiguidy. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Maurice de Trésiguidy. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Philippe de Tresmont. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Allibaut de Trie. Vexin Français. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Louis de Trie. Vexin Français. (*Man. de la Bibl. Roy.*)—Lohier de Trie. Vexin Français. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Mathieu de Trie. Vexin Français. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Patroulard de Trie. Vexin Français. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Renier de Trith. Flandre. (*Meyer.*) — Nicolle Trites. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guillaume Trousseau. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de Trousseauville. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Henri de Trousseauville. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Gui de Trusselle. (*Bongars.*) — Gaucelin de Turbaysel. (*Dom Vaissète.*) — Daniel de Turmonde. Flandre. (*Meyer.*) — Raymond Ier, vicomte de Turenne. Limousin. (*Dom Vaissète. Musée de Versailles.*) — Gui Turpin. Maine. (*Man. de la Bibl. Roy.*)

V.

Vairon de Vaires. Isle de France. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le seigneur de Valavoire. Provence. (*Le moine Haudouin. Maynier.*) — Guillaume Ier, seigneur de Valbelle. Provence. (*Moréri.*) — Jean de Vallerville. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Robert de Varennes. Isle de France. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Florent de Varennes. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Mathieu de Varennes. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Varennes. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Alard de Varneston. Flandre. (*Meyer.*) — Guillaume de Varville. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Roland de Vassy. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Gui de Vassy. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Philippe de Vassy de Bouquetot. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Enguerrand de Vauchelle. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Vaucouleurs. Pays de Bar. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le comte de Vaudemont. Lorraine. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Robert de Vauqueis. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le Gallois de Vauqueis. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Raoul de Vaux. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Vayras. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Geoffroi de Vendôme, dit Grisegonnelle. Vendômois. (*Histoire de Sablé.*) — Pierre de Vendôme. Vendômois. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire Jean de Vendôme. Vendômois. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Roland de Verdun. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire du Verger. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Hugues le Grand, comte de Vermandois. Vermandois. (*Musée de Versailles.*) — Gautier de Vernon. (*Bongars.*) — Jean de Versailles. Isle de France. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le comte de Vertus. Champagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Gauthier de Verveix. (*Bongars.*) — Hugues de Vienne. Bourgogne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de Vienne. Bourgogne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Robert de Vieux. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Thomas de Vieux. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Vieux. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Robert de Vieuxpont. Normandie. (*Musée de Versailles. Gauthier le Chancelier.*) — Robinet de Vieuxpont. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Vigny. Isle de France. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le Bègue de Villaines. Picardie. (*Man. de la*

Bibl. Roy.) — Michel de Villaines. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Villars. Bourgogne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — A. de Villeneuve. Languedoc. (*Canso de San-Gili.*) — Robert de Villequier. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Villers. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Olivier de Villiers. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de Villers. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Sauvage de Villers. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de Villers. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Pierre de Villers (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Philippe de Villers. (*Man. de la Bibl. Roy*) — Augustin de Villers. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de Villers. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guillaume de Villers du Hommet. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de Villers Vicomte. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Villers Lesglaives. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guace de Villiers. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Hue de Villiers. Isle de France. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Amaury de Villiers. Isle de France. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Vimier ou Guymer de Boulogne. Boulonnais. (*Meyer.*) — Le sire de Vitré. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Vivey. Champagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean du Vivier. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Le sire de Voegny. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*)

Y.

Philippe, vicomte d'Ypres. Flandre. (*Meyer.*)— Robert d'Ypres, son frère. Flandre. (*Meyer.*) — Jean d'Yvetot. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Richard d'Yvetot de Tallanville. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*)



SECONDE CROISADE.



FAITS PRINCIPAUX.

Premiers revers des croisés. — Capitulation des chrétiens assiégés dans Édesse. — Prédications de saint Bernard pour une nouvelle croisade. — Le roi Louis le Jeune prend la croix à Vézelay. — Thierry d'Alsace, comte de Flandre; Yves III, comte de Soissons; Henri Ier, comte palatin de Champagne; Gui II, comte de Ponthieu; Enguerrand de Coucy, accompagnent le roi. — Arrivée des croisés dans la terre sainte. — Conrad III, empereur d'Allemagne, suit l'exemple de Louis le Jeune. — Combat sur les bords du Méandre. — Grande assemblée des chefs de l'armée à Ptolémaïs. — Louis le Jeune y assiste avec Baudouin de Jérusalem, les archevêques de Césarée et de Nazareth, le connétable Manassès, les grands maîtres du Temple et de Saint-Jean de Jérusalem, la reine Mélissende et la marquise d'Autriche. — Les croisés assiégent Damas sans succès. — Retour en France du roi

Louis le Jeune. — Siége d'Ascalon. — Mort de Baudouin de Jérusalem. — Progrès de la puissance de Saladin. — Arrivée de Philippe d'Alsace, comte de Flandre. — Bataille de Tibériade; défaite des chrétiens. — Saladin s'empare de Jérusalem. — Fin de la seconde croisade.



A.

Bertrand d'Alamanon. (*Historiens de Provence.*) — Philippe d'Allènes. Artois. (*Bongars.*) — Amaury Ier, roi de Jérusalem, frère de Baudouin III. (*Musée de Versailles.*) — Gerbert ou Gilbert d'Assalyt, grand maître de Saint-Jean de Jérusalem. Languedoc. (*Musée de Versailles. Dom Vaissète.*) — Henri d'Anthenaise. Maine. (*Histoire de Sablé.*) — Raymond d'Antioche, de la maison des comtes de Poitou. (*Histoire de Sablé.*)—Baudouin d'Ardres. Picardie. (*Historiens de France.*) — Gausselin d'Assilan. Languedoc. (*Dom Vaissète.*) — Amanieu d'Astarac. Gascogne. (*Musée de Versailles.*) — Raoul d'Atanase. (*Histoire de Sablé.*)—Rainaud V, vicomte d'Aubusson. Marche. (*Musée de Versailles.*) — Guillaume VIII, comte et premier dauphin d'Auvergne. (*Musée de Versailles.*)— Robert Avenel. (*Histoire de Sablé.*) — Jean d'Azincourt. Artois. (*Man. de la Bibl. Roy.*)

B.

Milon II, comte de Bar-sur-Seine. (*Bongars.*) — Guérin de Baillé. Bretagne. (*Histoire de Sablé.*) — Simon de Baillé. Bretagne. (*Histoire de Sablé.*) — Ange de

Balben, grand maître de Saint-Jean de Jérusalem. Dauphiné. (*Musée de Versailles.*) — Évrard des Barres, grand maître de l'ordre du Temple. (*Musée de Versailles.*) —Foulques Baseilles. (*Histoire de Sablé.*) — Hugues de Baseilles. (*Histoire de Sablé.*) — Baudouin IV, roi de Jérusalem, fils d'Amaury Ier. (*Musée de Versailles.*) — Baudouin V, roi de Jérusalem, neveu de Baudouin IV. (*Musée de Versailles.*) — N. de Beau Cossé. (*Histoire de Sablé.*) — Guillaume de Beaurain. Artois. (*Bongars.*) —Joffrey de Beaumont. Dauphiné. (*Musée de Versailles.*) — Hugues V de Beaumont-sur-Vigenne. Bourgogne. (*Musée de Versailles.*) — Gui de Belin. (*Collection des Historiens de France.*) —Pierre de Bérenger, fils de Raymond Bérenger, roi d'Aragon, comte de Barcelonne et de Provence. Provence. (*Le père Anselme.*) — Gosselin de Berlay. Maine. (*Histoire de Sablé.*) — Pons de Beynac. Limousin. (*Musée de Versailles. Cartulaire de Cadouin.*)—Adhémar de Beynac. Limousin. (*Musée de Versailles. Cartulaire de Cadouin.*)—Le seigneur du Biez. Artois. (*Man. de la Bibl. Roy.*)—Bertrand de Blanquefort, grand maître du Temple. Guienne. (*Musée de Versailles.*) — Henri de Bois-Béranger. (*Histoire de Sablé.*) — Juhel de Boisse. (*Histoire de Sablé.*) —N. de Boulcher. (*Histoire de Sablé.*) — Archambaud VI de Bourbon. Bourbonnais. (*Musée de Versailles. Odon de Deuil.*)—Manassès de Bourdre. (*Histoire de Sablé.*) — Étienne, comte de Bourgogne. Bourgogne. (*Moréri.*) — Lyonnel de Bracquemont. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Hubert de Breio. (*Histoire de Sablé.*) — Geoffroi de Bressio. (*Histoire de Sablé.*) — Évrard de Breteuil. Beauvoisis. (*Gestes de Louis VII.*) — Le seigneur de Brimeu. Ponthieu. (*Dom Grenier.*) Manassès de Bulles. Beauvoisis. (*Bongars.*) — Renault de Bulles. Beauvoisis. (*Lettres de Suger.*)

C.

Henri Carbonnel. (*Histoire de Sablé.*) — Foulques de Carbonnel. (*Histoire de Sablé.*) — Rainald Carbonnel. (*Histoire de Sablé.*) — Guillaume de Céré. (*Histoire de Sablé.*) — Sébran Chabot, seigneur de Vouvant. Poitou. (*Musée de Versailles.*) — Roland Chamaillard. (*Histoire de Sablé.*) — Henri Ier, comte palatin de Champagne. Champagne. (*Musée de Versailles.*)—Guillaume de Chanaleilles. Languedoc. (*Musée de Versailles.*) — Robert de Chantrinay. Maine. (*Histoire de Sablé.*) — Artaud de Chastellux. (*Musée de Versailles.*) — Hugues IV, vicomte de Châteaudun. (*Musée de Versailles.*) —Gauttier II de Châtillon. Champagne. (*Le père Anselme.*) — Renaud de Châtillon. Champagne. (*Guillaume de Tyr.*) — Hugues de Chemiré. Maine. (*Histoire de Sablé.*) — Geoffroi de Chemiré. Maine. (*Histoire de Sablé.*) — Amelin de Chemiré. Maine. (*Histoire de Sablé.*) — Payen de Chourches. (*Histoire de Sablé.*) — Clairambault de Vendeuil, troisième du nom. Picardie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Angelbade de Coësmes. Bretagne. (*Histoire de Sablé.*) — Elzéar de Coësmes. Bretagne. (*Histoire de Sablé.*) — Guerric de Coligny. Bourgogne. (*Musée de Versailles.*) — Humbert II de Coligny. Bourgogne. (*Musée de Versailles.*) — Gui IV de Comborn, vicomte de Limoges. (*Musée de Versailles. Geoffroi du Vigeois.*) — Arnaud de Comps, grand maître de Malte. Dauphiné. (*De Naberat.*) — Raoul Corbet. Artois. (*Dom Grenier.*) — Robert Corbet, son frère. Artois. (*Dom Grenier.*) — André de Corsant. Bresse. (*Guichenon.*) — Enguer-

rand II, sire de Coucy. Soissonnais. (*Le père Anselme.*) — Raoul, sire de Créquy. Artois. (*Le père Anselme.*) — Geoffroi de Créquy. Artois. (*Bongars.*) — Baudouin de Créquy. Artois. (*Bongars.*) — Le seigneur de Cresecques. Artois. (*Dom Grenier.*)

D.

Albert Dalvolt. (*Lettres de Suger.*) — Hugues Dalvolt. (*Lettres de Suger.*) — Foulques de Desertines. Maine. (*Histoire de Sablé.*) — Roger Desmoulins, grand maitre de Saint-Jean de Jérusalem. Normandie. (*Musée de Versailles.*) — Jean de Dol. Bretagne. (*Musée de Versailles.*) — Hugues de Domène, de la maison de Monteynard. Dauphiné. (*Musée de Versailles.*)

E.

Josselin d'Entrames. Maine. (*Histoire de Sablé.*) — Ursin d'Entrames. Maine. (*Histoire de Sablé.*) — Guillaume d'Espechel. (*Histoire de Sablé.*)

F.

Thierri d'Alsace, comte de Flandre. Flandre. (*Bongars.*) — Philippe d'Alsace, comte de Flandre. (*Bongars.*) — Jordan de Fontenay. Maine. (*Histoire de Sablé.*) — Bertrand II, comte de Forcalquier. Provence. (*Papon.*) — Geoffroi de Foucher, chevalier du Temple. (*Guillaume de Tyr.*) — Raoul de Fougères. Bretagne. (*Dom Morice. Dom Lobineau.*) — Geoffroi de Fougères. Bretagne. (*Histoire de Sablé.*) Jean du Fouillou. Maine. (*Histoire de Sablé.*) — Gui du Fouillou. Maine. (*Histoire de Sablé.*) — Robert de France, comte de Dreux. (*Musée de Versailles.*) — Pierre de France, seigneur de Courtenay, fils puiné du roi Louis le Gros. (*Musée de Versailles.*)

G.

Le comte de Garance. (*Guillaume de Tyr.*) — Gérente de Gérente. Provence. (*Maynier. Le moine Haudouin*) — Aubert Giffart. (*Histoire de Sablé.*) — Aban de Goëo, dit de Flandre. (*Histoire de Sablé.*) — Paulin de Goëo. (*Histoire de Sablé.*) — Philippe de Goëo. (*Histoire de Sablé.*) — Richard de Goëo. (*Histoire de Sablé.*) — Morice Goranton. (*Histoire de Sablé.*) — Égide Gorrenton. (*Histoire de Sablé.*)—Gosselin de Goué. Maine. (*Histoire de Sablé.*) — Baudouin de Graincourt. Artois. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Reginald de Grenoux. Maine. (*Histoire

de Sablé.) — Louis de Grevy. (*Histoire de Sablé.*) — Olivier de Grevy. (*Histoire de Sablé.*) — Manassès Gruet. (*Histoire de Sablé.*) — Guérin, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem. (*Musée de Versailles.*)

H.

Richard d'Harcourt. Normandie. (*Musée de Versailles.*) — Hasselin des Hayes. (*Histoire de Sablé.*) — Baudouin d'Hermelinghem. Boulonnais. (*Dom Grenier.*) — Le seigneur d'Hezecques. Artois. (*Dom Grenier.*) — Le seigneur d'Houdain. Artois. (*Dom Grenier.*)

J.

Renaud, comte de Joigny. (*Musée de Versailles.*) — Geoffroi III de Joinville, dit *le Senior* ou *le Vieil*. Champagne. (*Bongars.*)

L.

Payen de La Chapelle Rainsoin. Maine. (*Histoire de Sablé.*) — Gilles de La Garenne. (*Histoire de Sablé.*) — Jean de La Garenne. (*Histoire de Sablé.*) — Henri de La Guerche. Bretagne. (*Histoire de Sablé.*) — Yves de La Guerche. Bretagne. (*Histoire de Sablé.*) — Raoul de La Hotonnière. Maine. (*Histoire de Sablé.*) — Bertrand de Laidet. Provence. (*Maynier. Cartulaires de l'église d'Embrun.*) — Aubert de La Jaille. Anjou. (*Histoire de Sablé.*) — Robert de Lameth. Picardie. (*Dom Caffiaux.*) — Girard de Landes. (*Histoire de Sablé.*) — Robert de Landiguisic. Bretagne. (*Histoire de Sablé.*) — Philippe de Landivy. Maine. (*Histoire de Sablé.*) — Guillaume de Landivy. Maine. (*Histoire de Sablé.*) — Richard de Landivy. Maine. (*Histoire de Sablé.*) — Henri de La Rongère. (*Histoire de Sablé.*) — Amelin de L'Escluse. (*Histoire de Sablé.*) — Lambert de L'Escluse. (*Histoire de Sablé.*) — Hamon de L'Espine. Bretagne. (*Dom Lobineau.*) — Raoul Le Porc. (*Histoire de Sablé.*) — Hugues Loup, dit *Mauvoisin*. (*Histoire de Sablé.*) — Gui de Lusignan, roi de Jérusalem. Poitou. (*Musée de Versailles. Guillaume de Tyr.*) — Hugues VII, seigneur de Lusignan. Poitou. (*Musée de Versailles. Moréri.*) — Hugues VIII, sire de Lusignan. Poitou. (*Moréri.*) — Amaury de Lusignan, roi de Chypre. Poitou. (*Le père Anselme.*) — Geoffroi de Lusignan, père du roi Gui. Poitou. (*Le père Anselme.*)

M.

Ithier de Magnac. Marche. (*Musée de Versailles. G. de Louis VII.*) — Jacques de Mailly, maréchal du Temple. Picardie. (*Bongars.*) — Dreux de Mal-

mouche. (*Ménage. Histoire de Sablé.*) — Rodolphe de Maltène. Gascogne. (*Dominique Jauna.*) — Thébaud de Malicorne. Maine. (*Histoire de Sablé.*) — N. de Malicorne. Maine. (*Histoire de Sablé.*) — Le seigneur de Mametz. Artois. (*Dom Grenier.*) — Regnier de Maron. (*Dominique Jauna.*) — Geoffroi Martel, frère du comte d'Angoulême. Angoumois. (*Dominique Jauna.*) — Gui de Martigné. Maine. (*Histoire de Sablé.*) — Amédée II, comte de Maurienne et de Savoie. (*Musée de Versailles.*) — Guillaume de Mausiac, sénéchal de Poitiers. (*Lettres de Suger.*) — Geoffroi de Mayenne. Maine. (*Histoire de Sablé.*) — Hamon de Mayenne. Maine. (*Histoire de Sablé.*) — Gautier de Mayenne. Maine. (*Histoire de Sablé.*) — Gui de Mayenne. Maine. (*Histoire de Sablé.*) — Guillaume de Mayenne. Maine. (*Histoire de Sablé.*) — Homfroy de Mayenne. Maine. (*Histoire de Sablé.*) — Le seigneur de Meigneux. Picardie. (*Dom Grenier.*)— Raoul de Mello. Beauvoisis. (*Guillaume de Tyr.*) — Renault de Mello. Beauvoisis. (*Moréri.*) — Raoul du Merle. Normandie. (*Guillaume de Tyr.*) — Galeran III, comte de Meulent. Isle de France. (*Musée de Versailles.*) — Philippe de Milly, seigneur de Gourgonce. Cambrésis. (*Dom Grenier.*) — Henri de Milly, surnommé *le Buffle*. Cambrésis. (*Dom Grenier.*) — Eustache de Montboissier. Auvergne. (*Musée de Versailles.*) — Roland de Montéjean. Anjou. (*Histoire de Sablé.*) — Gui de Montéjean. Anjou. (*Histoire de Sablé.*) — Maurice de Montenay. Maine. (*Histoire de Sablé.*) — Guillaume de Montenay. Maine. (*Histoire de Sablé.*) — Arnaud de Montescot. Roussillon. (*Dom Vaissète.*) — Conrad de Montferrat, marquis de Tyr. (*Musée de Versailles.*) — Gaucher de Mont-Gai. (*G. de Louis VII.*) — Geoffroi de Montgiron. (*Histoire de Sablé.*) — Hugues de Montgiron. (*Histoire de Sablé.*) — Gervais de Montgiron. (*Histoire de Sablé.*) — Odon de Montgiron. (*Histoire de Sablé.*) — Richard de Montgilon. (*Histoire de Sablé.*) — Guillaume de Montgommery. Normandie. (*Bongars.*) — Gui de Montgommery. Normandie. (*Bongars.*) — Roger de Montmel. (*Histoire de Sablé.*) — Lancelin de Montmelon. (*Histoire de Sablé.*) — Thibaut de Montmorency. Isle de France. (*Musée de Versailles.*) — Hugues II de Montmorin. Auvergne. (*Musée de Versailles.*) — Maurice de Montréal. Languedoc. (*Musée de Versailles.*) — Guillaume Morin. (*Histoire de Sablé.*) — Dreux II de Monchy. Beauvoisis. (*Titres de l'Abbaye de Saint-Jean d'Amiens. Lettres de Suger.*)

N.

Philippe de Naplouse, grand maître du Temple. Originaire de Picardie. (*Musée de Versailles.*) — Garnier de Naplouse, grand maître de Saint-Jean de Jérusalem. (*Musée de Versailles.*) — Guillaume IV, comte de Nevers. Nivernais. (*Moréri.*) — Guillaume III, comte de Nevers et d'Auxerre. Nivernais. (*Histoire de Sablé.*) — Pierre de Noailles. Limousin. (*Bongars.*) — Milon de Nogent. (*Odon de Deuil.*)

O.

Hugues d'Ollehian. Artois. (*Dom Grenier.*)—Guillaume d'Orenges. (*Histoire de Sablé.*)

P.

Anselme de Pas. Artois. (*Bongars.*) — Anselme IV de Pas, fils du précédent. Artois. (*Guillaume de Tyr.*) — Louis Pincerne. (*Histoire de Sablé.*) — Milon de Plancy, seigneur de Carac. Champagne. (*Guillaume de Tyr.*) — Hugues Tyrel, sire de Poix. Picardie. (*Musée de Versailles. Orderic Vital.*) — Aimery du Pont. Touraine. (*Bongars.*) — Guillaume de Talvas, comte de Ponthieu. (*Le père Anselme.*) — Gui II, comte de Ponthieu. Ponthieu. (*Guillaume de Tyr. Musée de Versailles.*) — Adelard de Porta. Orléanais. (*Collection des Historiens de France.*) — Philibert du Pouget. Quercy. (*Recueil du président Doat.*) — Gérard de Pugi. (*Dominique Jauna.*)

R.

Girard de Raine. Maine. (*Histoire de Sablé.*) — Baudouin de Ramla. (*Bongars.*) — Geoffroi de Rancon, seigneur de Taillebourg. Poitou. (*Musée de Versailles. Gestes de Louis VII.*) — Hesso de Reinach. (*Musée de Versailles.*) — Robert de Reviers. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Foulques Riboul. (*Histoire de Sablé.*) — Gérard de Riderfort, grand-maître du Temple. (*Musée de Versailles. Geoffroi Vinisauf.*) — Payen de Roche. (*Histoire de Sablé.*) — Robert Guiscard, comte de Roucy. Champagne. (*Bongars.*) — Geoffroi Rudel, troubadour, Guienne. (*Hugues de Saint-Cire.*)

S.

Joscerand de Saint-Benoît sur Loire. Orléanais. (*Collection des Historiens de France.*) — Hugues Pence de Saint-Bertevin. Maine. (*Histoire de Sablé.*) — Aubert de Saint-Bertevin. Maine. (*Histoire de Sablé.*) — Odon de Saint-Chamans, grand-maître du Temple. Limousin. (*Musée de Versailles.*) — Alphonse, comte de Saint-Gilles et de Toulouse. Languedoc. (*Bongars.*) — Gervais de Saint-Hilaire. Maine. (*Histoire de Sablé.*) — Guillaume de Sainte-Maure. Touraine. (*Musée de Versailles.*) — Renaud de Saint-Valery. Ponthieu. (*Bongars.*) — Le sire de Sempy. Artois. (*Bongars.*) — Barthélemy de Senlis. Valois. (*Chronique d'Albéric.*) — Renaud de Sidon. (*Bongars.*) — Yves III, comte de Soissons. Soissonnais. (*Le père Anselme.*)

T.

Simon de Tabarie. Flandre. (*Bongars.*) — Gui de Tabarie. Flandre. (*Bongars.*) — Auger Tabouet. (*Histoire de Sablé.*) — Terric, grand-maître du Temple. (*Musée de Versailles.*) — Homfroy de Thoron. (*Guillaume de Tyr.*) — Gui de Thouars. (*Le père Anselme.*) — Ithier III, seigneur de Tocy. Pays Chartrain. (*Moréri.*) — Renaud, comte de Tonnerre. Bourgogne. (*Musée de Versailles.*) — Arnaud de

Toroge, grand-maître du Temple. (*Musée de Versailles. Bongars.*) — Bernard de Tramelay, grand-maître de l'ordre du Temple. Bourgogne. (*Musée de Versailles. Bongars.*) — Gilles de Trasignies, aujourd'hui Trazegnies. Flandre. (*Musée de Versailles.*) — Guillaume, seigneur de Trie et de Fresne. Vexin Français. (*Musée de Versailles.*)

V.

Fronto de Valo-Meleï. (*Histoire de Sablé.*) — Le baron de Valbelle. Provence. (*Maynier.*) — Le seigneur de Varennes. Picardie. (*Dom Grenier.*) — Guillaume III, comte de Varennes. (*Musée de Versailles. Le père Anselme.*) — Hugues Ier, comte de Vaudemont. Lorraine. (*Musée de Versailles.*) — Hugues II, comte de Vaudemont, petit-fils de Hugues Ier. Lorraine. (*Musée de Versailles.*) — Hugues de Vautortes. Maine. (*Histoire de Sablé.*) — Roland des Vaux. Maine. (*Histoire de Sablé.*) — Ebles III, vicomte de Ventadour. Limousin. (*Musée de Versailles.*) — Simon de Vermandois. Vermandois. (*Moréri.*) — Henri de Vitré. Bretagne. (*Histoire de Sablé.*) — Guiffray de Virieu. Dauphiné. (*Musée de Versailles.*)

W.

Geoffroi Waglip ou Gayclip, aïeul de Du Guesclin. Bretagne. (*Histoire de Sablé.*)



TROISIÈME CROISADE.



FAITS PRINCIPAUX.

Gui de Lusignan, roi de Jérusalem, est dépossédé par Saladin. — Ruine de l'ordre du Temple et de celui des Hospitaliers. — La vraie croix est au pouvoir des Infidèles. — Triste situation des chrétiens d'Orient. Les nobles châtelaines, dit Guillaume de Tyr, sont livrées aux passions des émirs. — Publication d'une nouvelle croisade. — Assemblée de Gisors. — Philippe-Auguste et Richard Cœur de Lion se croisent avec un grand nombre de barons. — Les chevaliers de France porteront la croix rouge ou *de gueules;* les Anglais choisissent la croix blanche ou *d'hermines;* les chevaliers de Flandre adoptent la couleur verte ou *de sinople.* — Institution de la dîme saladine; tous ceux qui ne prendront pas la croix donneront la dixième partie de leurs biens; les maladreries, les Chartreux, les moines de Fontevrault et ceux de Cîteaux sont seuls exempts de cette obligation. — Testament de Philippe-Auguste. — Il se rend avant son départ à l'abbaye de Saint-Denis pour y recevoir le bourdon et la panetière des pèlerins. « Quant li rois, di-

« sent les chroniques, fu en l'eglise entrez, il vint devant les martyrs en « oreson, puis se leva et prist l'echerpe et le bordon de la main de Guil- « laume, l'archevesque de Rains. Après se recommanda aux oresons du co- « vent et de la gent, et prist beneicion du Saint Clo et de la Sainte Corone « et de la destre Saint Siméon. Atant se departi de l'eglise, si se mist tantost « au chemin. » — Arrivée en Palestine des chevaliers de France. — Querelles de Richard et de Philippe-Auguste. — Siége et capitulation de Ptolémaïs. — Départ de Philippe-Auguste ; il laisse ses chevaliers sous les ordres du duc de Bourgogne. — L'armée se dirige sur Jérusalem. — Bataille d'Assur. — Exploits de Richard Cœur de Lion. Les historiens ne tarissent pas sur la valeur de Richard. Ils le comparent dans le combat *au moissonneur qui abat les épis*. Les croisés se croyaient invincibles lorsque, dans la mêlée, ils entendaient le cri de guerre de Richard : *Dieu, secourez le Saint-Sépulcre!* — Richard conclut une trêve avec Saladin ; on règle que toute la côte, depuis Jaffa jusqu'à Tyr, demeurera aux chrétiens ; ils pourront par petites troupes entrer librement dans Jérusalem pour y faire leurs dévotions ; la trêve sera de trois ans, trois mois, trois semaines et trois jours. — Départ de Richard Cœur de Lion.



A

Robert d'Abancourt. Cambrésis. (*Charte datée d'Acre* 1191.) — Hugues d'Aboval. Picardie. (*Charte datée d'Acre* 1191.) — Jourdain d'Abzac. Guienne. (*Musée de Versailles.*) — Lambert Adhémar. Languedoc. (*Charte datée d'Acre* 1191.) — Isnard

d'Agoult. Provence. (*Musée de Versailles.*) — Christophe Albert. (*Charte datée d'Acre* 1191.) — Raymond Albert. (*Charte datée d'Acre* 1191.) — André d'Albon. Dauphiné. (*Musée de Versailles.*) — François d'Albon. Dauphiné. (*Charte datée d'Acre* 1191.) —G. d'Alincourt. Champagne. (*Charte datée d'Acre* 1191.)—Albéric d'Allonville. Pays Chartrain. (*Musée de Versailles.*) — Gilles d'Ambly. Champagne. (*Charte datée de Messine* 1191.) — Drogon d'Amiens. Picardie. (*Chronique de Bromton.*) — Jean d'Andigné. (*Musée de Versailles.*) — Le seigneur d'Anglures. (*Chronique de Saint-Bertin.*) — Hamelin d'Anthenaise. Maine. (*Musée de Versailles.*) — Geoffroi d'Anthenaise. Maine. (*Musée de Versailles.*) — Pons ou Poncet d'Anvin. Artois. (*Musée de Versailles.*) — Ermangard d'Aps, grand-maître de Saint-Jean de Jérusalem. (*Musée de Versailles.*) — Humbert d'Arces. (*Charte datée d'Acre* 1191.) — Thomas d'Arces. (*Charte datée d'Acre* 1191.) — Raoul d'Argenteuil. Isle de France. (*Charte datée d'Acre* 1191.) — Louis d'Arselles. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*)—René Artus. Bretagne. (*Charte datée de Jaffa* 1191.)— Gobert d'Aspremont. Lorraine. (*Recueil de Canisius.*) — H. d'Aspremont. Lorraine. (*Charte datée d'Acre* 1191.) — Raoul d'Aubigné. (*Musée de Versailles.*) — Gui d'Aubusson. Marche. (*Bongars.*) — Geoffroi d'Aumale. Normandie. (*Bongars.*) — Philippe d'Aumont. Beauvoisis. (*Charte datée d'Acre* 1191.) — Alelme d'Aunoy. Picardie. (*Charte datée d'Acre,* 1191.) — Hugues d'Auxy. Artois. (*Bongars.*) — Guillaume Avenel. Normandie. (*Charte datée d'Acre* 1191.) — Jacques d'Avesnes. Flandre. (*Musée de Versailles. Geoffroi Vinisauf.*) — Pierre Aynard. Dauphiné. (*Charte datée d'Acre* 1191.)

B.

Guillaume de Bacouel. Picardie. (*Charte datée d'Acre* 1191.) — Guillaume de Bailleul. Normandie. (*Charte datée d'Acre* 1191.) — Simon Balathier. (*Charte datée d'Acre* 1191.)— Thibault de Bar. Lorraine. (*Geoffroi Vinisauf.*)— Manassés, comte de Bar sur Seine. Champagne. (*Le père Anselme.*) — Gilles de Barbançon. Comté de Flandre. (*Charte datée d'Acre* 1191.) — Hugues de Bardon. Périgord. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — J. Bardon. Périgord. (*Charte datée d'Acre* 1191.) — Aynard de Bardonenche. (*Charte datée d'Acre* 1191.) — Gui de Barre. (*Charte datée d'Acre* 1191.) — Macé de Barre. (*Charte datée de Jaffa* 1191.) — Guillaume des Barres, comte de Rochefort. Champagne. (*Geoffroi Vinisauf. Musée de Versailles.*) — Pons Bastet. Languedoc. (*Musée de Versailles.*) — Hugues de Bauffremont. Lorraine. (*Musée de Versailles.*) — Liébaut de Bauffremont. Lorraine. (*Musée de Versailles.*) — Mathieu III, comte de Beaumont, chambrier de Philippe-Auguste. Isle de France. (*Musée de Versailles.*) — Pierre de Beaumont. Dauphiné. (*Charte datée d'Acre* 1191.) — Foulques III de Beauvau. Anjou. (*Musée de Versailles.*) — Jodoin de Beauvilliers. Pays Chartrain. (*Musée de Versailles.*) — Guillaume de Beauvoir ou Belvoir. Franche-Comté. (*Charte de Messine* 1190.) — Jordain de Beauvoir. (*Charte datée d'Acre* 1191.) — Hugues de Beauvoir. (*Charte d'Acre* 1191.) — Henri Bekars. Lorraine. (*Charte de Messine* 1190.) — J. de Belleville. (*Charte d'Acre* 1191.) — Jean Benoît. (*Charte d'Acre* 1191.) — Raoul de Beraud. (*Charte de Jaffa* 1191.) — Berlay IV ou Bellay, sire de Montreuil. Anjou. (*Man. de

la Bibl. Publique d'Angers.) — Raymond Bérenger. Dauphiné. (*Charte d'Acre* 1191.) — Robert de Bernon. Champagne. (*Charte d'Acre* 1191.) — Raoul de Bernon. Champagne. (*Charte d'Acre* 1191.) — Robert V de Béthune. Artois. (*Le père Anselme.*) — Robert VI de Béthune. Artois. (*Le père Anselme.*) — Guillaume de Béthune. Artois. (*Le père Anselme.*) — Baudouin de Béthune. Artois. (*Le père Anselme.*) — R. de Beuzeville. Normandie. (*Charte d'Acre* 1191.) — Haimfroy ou Humfroy de Biencourt. Ponthieu. (*Musée de Versailles.*) — R. de Billy. (*Charte d'Acre* 1191.) — Pierre de Blécourt. Champagne. (*Charte d'Acre* 1191.) — Pierre de Blers. (*Charte d'Acre* 1191.) — Thibaut, comte de Blois. (*Le père Anselme.*) — R. de Blue. (*Charte de Jaffa* 1191.) — Hugues de Bocsozel. (*Charte d'Acre* 1191.) Pierre du Bois. (*Charte d'Acre* 1191.) — Geoffroi du Bois. (*Geoffroi Vinisauf.*) — A. Bonald. (*Charte de Tyr* 1191.) — Guigues Bone. (*Charte d'Acre* 1191.) — Hugues Bonin. Touraine. (*Charte d'Acre* 1191.) — Albéric de Bonney. (*Charte d'Acre* 1191.) — F. Bouchard ou Bochard. (*Charte d'Acre* 1191.) — Renaud, comte de Boulogne. Boulonnais. (*Le père Anselme.*) — Aubry de Boulogne. Boulonnais. (*Le père Anselme.*) — Gui II, sire de Bourbon. Bourbonnais. (*Le père Anselme.*) Nargenot du Bourg. (*Geoffroi Vinisauf.*) — Jordès du Bourg. (*Charte d'Acre* 1191.) — Hugues III, duc de Bourgogne. Bourgogne. (*Musée de Versailles.*) — Pierre de Bourne. (*Charte d'Acre* 1191.) — Guillaume de Boussay. Touraine. (*Charte d'Acre* 1191.) — Guillaume de Bouville. Isle de France. (*Charte d'Acre* 1191.) — Géraud de Boysseulh. Limousin. (*Charte d'Acre* 1191.) — Robert, comte de Braine. Soissonnais. (*Le père Anselme.*) — Robert de Breteuil. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — André de Brienne. Champagne. (*Musée de Versailles. Bongars.*) — Érard de Brienne. Champagne. (*Moréri.*) — Geoffroi de Brillac. Limousin. (*Charte d'Acre* 1191.) — Le comte de Brioude. Auvergne. (*Moréri.*) — Hervé de Broc. Anjou. (*Musée de Versailles.*) — Guéthenoc de Bruc. Bretagne. (*Musée de Versailles.*) — Le châtelain de Bruges. Flandre. (*Geoffroi Vinisauf.*) — Robert de Bruges. Flandre. (*Geoffroy Vinisauf.*) — Thomas de Bruyères. Picardie. (*Charte d'Acre* 1191.) — Payen de Buat. Normandie. (*Musée de Versailles.*) — Hugues de Buat. Normandie. (*Musée de Versailles.*) — G. de Bueil. Touraine. (*Musée de Versailles.*)

C.

Marguerit de Cacqueray. Normandie. (*Charte de Richard Cœur de Lion.*) — Colart de Cacqueray. Normandie. (*Charte de Richard Cœur de Lion.*) — Geoffroi de Cacqueray. Normandie. (*Charte de Richard Cœur de Lion.*) — T. de Camps. (*Charte d'Acre* 1191.) — Pons de Capdeuil. Velay. (*Dom Vaissète.*) — Éthu de Carneville. Normandie. (*Charte d'Acre* 1191.) — A. de Caseneuve. (*Charte d'Acre* 1191.) — Bernard de Castelbajac. Bigorre. (*Musée de Versailles.*) — Nompart de Caumont. Guienne. (*Charte de Tyr* 1192.) — Richard de Cauville. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — G. Châbors. (*Charte d'Acre* 1191.) — B. de Chalençon. Auvergne. (*Charte d'Acre* 1191.) — Guillaume II, comte de Châlons. Bourgogne. (*Le père Anselme.*) — Jean de Châlons. (*Charte d'Acre* 1191.) — Raoul Chamaillard. (*Charte d'Acre* 1191.) — Geoffroi de Chamayrac. Forez. (*Charte d'Acre* 1191.)

— Jean de Chambly. Beauvoisis. (*Charte du comte de Soissons.*) — Nicolas de Chambly. Picardie. (*Charte d'Acre* 1191.) — Étienne de Champagne, comte de Sancerre. Champagne. (*Musée de Versailles.*) — Juhel de Champagné. Bretagne. (*Musée de Versailles.*) — Henri II, dit *le Jeune*, comte de Champagne. Champagne. (*Moréri.*) — Jean de Champchevrier. (*Charte d'Acre* 1191.) — Hugues de Chanteloup. Normandie. (*Charte de Philippe de Dreux, évêque de Beauvais.*) — G. de Chaourse. Picardie. (*Charte d'Acre* 1191.) — Guichard Charpin. Forez. (*Charte d'Acre* 1191.) — Gui de Chartres. (*Charte d'Acre* 1191.) — Jean de Chastenay. Bourgogne. (*Musée de Versailles.*) — Gauthier de Chastenay. Bourgogne. (*Musée de Versailles.*) — Hugues de Chasteignier. (*Charte d'Acre* 1191.) — Le vicomte de Châtellerault. Limousin. (*Geoffroi Vinisauf.*) — Gui de Châtillon. Champagne. (*Le père Anselme.*) — Gaucher de Châtillon. Champagne. (*Le père Anselme.*) — Jean de Chaunac. Saintonge. (*Musée de Versailles.*) — Guillaume de Chauvigné. Bretagne. (*Charte d'Acre* 1191.) — André de Chavenny. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — André de Chavigni. (*Geoffroi Vinisauf.*) — Wigan de Cherbourg. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Galguier de Chénecché. Poitou. (*Papon. Histoire de Provence.*) — Henri de Chérisy ou Chérisey. Vermandois. (*Musée de Versailles.*) — Renaud de Chérisy. Vermandois. (*Musée de Versailles.*) — Gérard III, sire de Chérisy. Vermandois. (*Charte du comte de Soissons.*) — Gobert de Chérisy. Vermandois. (*Dom Grenier.*) — Gui de Chevreuse. Isle de France. (*Charte d'Acre* 1191.) — Renaud de Choiseul. Champagne. (*Charte de Messine* 1190.) — Mathieu de Cisoing. Flandre. (*Charte d'Acre* 1191.) — Hugues de Clairon. Lorraine. (*Musée de Versailles.*) — Guillaume de Clairon. Lorraine. (*Charte d'Acre* 1191.) — Alard de Clary. Flandre. (*Charte d'Acre* 1191.) — Albéric Clément, seigneur du Metz. Isle de France. (*Musée de Versailles.*) — Richard de Clerc. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Raoul Ier, comte de Clermont en Beauvoisis. Beauvoisis. (*Le père Anselme.*) — Hugues de Clermont. Dauphiné. (*Charte d'Acre* 1191.) — Baudouin de Commines. Flandre. (*Charte d'Acre* 1191.) — Archambaud VI, vicomte de Comborn. Limousin. (*Dom Vaissète.*) — Gui de Condren. Picardie. (*Charte d'Acre* 1191.) — Philippe de Conflans. Franche-Comté. (*Charte de Messine* 1190.) — Humbert de Contamine. Pays de Faucigny. (*Chambre des comptes de Turin.*) — Jean de Contamine. Pays de Faucigny. (*Chambre des comptes de Turin.*) — Élie de Cosnac. Limousin. (*Musée de Versailles.*) — Nicolas Cossard. (*Charte d'Acre* 1191.) — Fiacre de Cossé. Anjou. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Raoul de Cossette. Picardie. (*Charte d'Acre* 1191.) — Raoul Ier, sire de Coucy. Soissonnais. (*Moréri.*) — Renaud, châtelain de Coucy. Soissonnais. (*Dom Grenier.*) — Guillaume de Courcy. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Gui de Craon. Anjou. (*Moréri.*) — Renaud de Crécy. Franche-Comté. (*Charte de Messine* 1190.) — Jean de Creil. Picardie. (*Charte d'Acre* 1191.) — Dreux II, sire de Cressonsart. Beauvoisis. (*Musée de Versailles.*) — Herman, sire de Créquy. Artois. (*Le père Anselme.*) — Baudouin de Créquy. Artois. (*Charte d'Acre* 1191.) — Nicolas Creton. Cambrésis. (*Charte d'Acre* 1191.) — Enguerrand de Crèvecœur. Picardie. (*Musée de Versailles. Le père Anselme.*) — Hugues de Croix. Flandre. (*Charte datée d'Acre* 1191.) — B. de Cugnac. Guienne. (*Musée de Versailles.*)

D.

Robert de Damas. Forez. (*Charte d'Acre* 1191.) — Gui II de Dampierre. Champagne. (*Musée de Versailles. Geoffroi Vinisauf.*) — T. Deschamps. (*Charte d'Acre* 1191.) — Léon de Dienne. Auvergne. (*Musée de Versailles.*) — Ulric de Dompierre, seigneur de Bassompierre. Lorraine. (*Musée de Versailles.*) — Jean de Drée, Bourgogne. (*Musée de Versailles.*) — Guillaume de Drée. Bourgogne. (*Musée de Versailles.*) — Philippe de Dreux, évêque de Beauvais. (*Le père Anselme.*) — Geoffroi de Duisson, grand-maître de Saint-Jean de Jérusalem. Picardie. (*Musée de Versailles.*) — Bernard de Durfort. Languedoc. (*Musée de Versailles.*) — Bertrand de Durfort, frère de Bernard. Languedoc. (*Charte de Messine* 1190.) — Guillaume de Durfort. Languedoc. (*Charte de Messine* 1190.)

E.

Thibaut des Escotais. (*Musée de Versailles.*) — Robert d'Espinay. Normandie. (*Charte de Richard Cœur de Lion.*) — Guillaume d'Estaing. Rouergue. (*Musée de Versailles. Moréri.*) — Osmond d'Estouteville. Normandie. (*Musée de Versailles. Chronique de Benoît de Péterborough.*) — Henri d'Estouteville. Normandie (*Charte de Jaffa* 1191.) — Renier d'Esquincourt. Picardie. (*Charte d'Acre* 1191.) — Arnoul d'Estrées. Picardie. (*Dom Grenier.*)

F.

Guillaume de Farniers. (*Charte d'Acre* 1191.) — Gautier de Faverolles. (*Charte d'Acre* 1191.) — N. de Fay. Picardie. (*Charte d'Acre* 1191.) — Jean de Fellens ou Feillens. Bresse. (*Charte de Messine* 1190.) — Enguerrand de Fenes. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Pierre de Fercourt. (*Charte d'Acre* 1191.) — Falon Ferré. (*Charte de Joppé* 1191.) — Guillaume, comte de Ferrières. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de Ferrières. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — F. de *Firmitate*. (*Charte d'Acre* 1191.) — Raoul Flamenc. Flandre. (*Charte d'Acre* 1191.) — Philippe d'Alsace, comte de Flandre. Flandre. (*Le père Anselme.*) — Robert de Flavacourt. Beauvoisis. (*Charte d'Acre* 1191.) — Robert de Flavigny. Picardie. (*Charte d'Acre* 1191.) — Raymond Roger, comte de Foix. Foix. (*Moréri.*) — Aléaume de Fontaines. Ponthieu. (*Musée de Versailles.*) — H. de Fontaines. (*Charte d'Acre* 1191.) — Guillaume des Forts d'Oléron. Aunis. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Raoul des Fossés. Picardie. (*Charte d'Acre* 1191.) — Bertrand de Foucaud ou Foucault. Marche. (*Charte de Tyr* 1191.) — G. de Foudras. Bourgogne. (*Charte d'Acre* 1191.) — Hugues de Foudras. Bourgogne. (*Musée de Versailles.*) — Raoul de Fougères. Bretagne. (*Dom Lobineau.*) — Pierre de Fouilleuse. Picardie. (*Charte

d'Acre 1191.) — Étienne de Franc. Bourgogne. (*Charte de Messine* 1190.) — Hugues de Fransures. Picardie. (*Charte d'Acre* 1191.) — Juhel de Fremigon. Bretagne. (*Dom Morice.*) — Raoul Frétald. (*Charte d'Acre* 1191.) — Miles ou Pierre de Frolois. Bourgogne. (*Charte de Messine* 1190.) — Giraud de Furnival. (*Geoffroi Vinisauf.*)

G.

Guillaume de Gaudechart. Beauvoisis. (*Musée de Versailles.*) — Rasse de Gavre. Flandre. (*Charte d'Acre* 1191.) — Arbert Gelis. (*Charte de Joppé* 1191.) — Hervé de Gien. Orléanais. (*Geoffroi Vinisauf.*) — Roger de Glainville. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Roger de Glanville ou Gauville. Normandie. (*Geoffroi Vinisauf. Charte d'Acre* 1191.) — Eudes de Gonesse. Isle de France. (*Moréri.*) — Vital de Goutaut. Guienne. (*Charte de Tyr* 1192.) — Goubert Goubert. Touraine. (*Charte d'Acre* 1191.) — Hugues de Gournay. Normandie. (*Chronique de Bromton. Man. de la Bibl. Roy.*) — Geoffroi de Granville ou Grenville. Normandie. (*Geoffroi Vinisauf.*) — Guillaume de Granges. (*Charte d'Acre* 1191.) — Odon de Guines. Picardie. (*Musée de Versailles.*) — Pierre de Gy. Franche-Comté. (*Charte d'Acre* 1191.)

H.

Philippe de Hamal. Flandre. (*Charte d'Acre* 1191.) — Florent Ier, sire de Hangest. Picardie. (*Musée de Versailles.*) — Simon d'Harville. (*Charte d'Acre* 1190.) — Hugues d'Hauterives. Dauphiné. (*Charte d'Acre* 1191.) — Guigues d'Hauterives. Dauphiné. (*Charte d'Acre* 1191.) — Gui de Hédouville. Picardie. (*Charte d'Acre* 1191.) — Baudouin d'Hénin. Artois. (*Charte d'Acre* 1191.) — G. de Herville. (*Charte d'Acre* 1191.) — Gilles d'Hinnisdal. Flandre. (*Musée de Versailles.*) — Richard du Hommet. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Gauthier de Hondscotte. Flandre. (*Charte d'Acre* 1191.) — Michel de Hornes. Flandre. (*Charte d'Acre* 1191.) — Payen Hubert de Montesson. (*Charte d'Acre* 1191.)

I.

Jordain d'Infernet. (*Charte d'Acre* 1191.) — Jean d'Ivory. Bourgogne. (*Charte d'Acre* 1191.)

J.

Mathieu de Jaucourt. Champagne. (*Musée de Versailles.*) — Guillaume, comte de Joigny. Bourgogne. (*Le père Anselme.*) — Simon, sire de Joinville. Champagne.

(*Le père Anselme.*) — Geoffroi V de Joinville. Champagne. (*Le père Anselme.*) — Guillaume de Joussenaud. (*Charte d'Acre* 1191.)

L.

Robert de La Barre. Pays Chartrain. (*Charte d'Acre* 1191.) — Macé de La Barre. Pays Chartrain. (*Charte de Jaffa* 1191.) — Géraud de La Barthe. Armagnac. (***Dom Brugèles.***) — Jean de La Beraudière. Anjou. (***Musée de Versailles.***) — Hélie de La Cropte. Périgord. (***Musée de Versailles.***) — L. de Lafaille. (***Charte d'Acre*** 1191.) — Bernard de La Ferté. Maine. (*Charte d'Acre* 1191.) — Watier de La Fontaine-Wicart. Cambrésis. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Vicart de La Fontaine-Wicart. Cambrésis. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Othon de La Fosse. (***Geoffroi Vinisauf.***) — Humbert de La Grange. (*Charte d'Acre* 1191.) — Gilon de La Grange. (*Charte d'Acre* 1191.) — Hugues de La Guiche. Bourgogne. (***Musée de Versailles.***) — Renaud de La Guiche. Bourgogne. (*Musée de Versailles.*) — Robert de La Lande. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Robert de Lameth. Picardie. (***Dom Caffiaux.***) — Juhel de La Mothe. Bretagne. (*Musée de Versailles.*) — Pons de La Mothe. (***Charte d'Acre*** 1191.) — Roger de Landas. Flandre. (*Charte d'Acre* 1191.) — Raoul de L'Angle. Bretagne. (*Musée de Versailles.*) — Adam de Laon. Picardie. (***Dom Grenier.***) — Geoffroy de La Planche. Maine. (***Musée de Versailles.***) — Jean de La Plane. (*Charte d'Acre* 1191.) — Harduin de La Porte. Anjou. (***Musée de Versailles.***) — Guigues de La Porte. Dauphiné. (***Musée de Versailles.***) — Herbert de La Porte. Dauphiné. (*Musée de Versailles.*) — Étienne de La Porte. (***Charte d'Acre*** 1191.) — Jean de La Porte. (*Charte d'Acre* 1191.) — Enguerrand de La Rivière. (***Charte de Richard Cœur de Lion.***) — Guillaume de La Rochefoucauld, vicomte de Châtellerault. Angoumois. (***Musée de Versailles.***) — Foucaud de La Rochefoucauld. Angoumois. (***Musée de Versailles.***) — F. de La Rochefoucauld. Angoumois. (***Charte d'Acre*** 1191.) — Pierre de La Rode. Auvergne. (*Charte d'Acre* 1191.) — Guillaume Lathier ou Latier. Dauphiné. (***Charte d'Acre*** 1191.) — Albert II de La Tour du Pin. Dauphiné. (***Musée de Versailles.***) — Hugues Laurent. (***Charte d'Acre*** 1191.) — Hugues Le Brun. Normandie. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Guillaume Le Clerc. Anjou. (***Musée de Versailles.***) — Humbert Le Clerc. Anjou. (***Musée de Versailles.***) — Adam de Léon. Bretagne. (***Dom Lobineau.***) — Gautier de Lesquin. Flandre. (***Charte d'Acre*** 1191.) — Guillaume de L'Étang. (***Geoffroi Vinisauf.***) — Hugues Le Ver. Ponthieu. (***Charte d'Acre*** 1191.) — Philippe de Lévis. Isle de France. (***Charte d'Acre*** 1191.) — Guigues de Leyssin ou Lessine. Dauphiné. (***Musée de Versailles.***) — Hugues de Lezennes. Flandre. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Pierre de Liancourt. Picardie. (***Charte d'Acre*** 1191.) — Waultier ou Gauthier de Ligne. Flandre. (***Musée de Versailles.***) — Manassès de Lille. Flandre. (***Geoffroi Vinisauf.***) — Adam III, seigneur de L'Isle Adam. Isle de France. (***Musée de Versailles.***) — Geoffroi de Longueville. Lorraine. (***Charte de Messine*** 1190.) — Manassès de Longre. Angoumois. (***Man. de la Bibl. Roy.***) — Robert de Longueval. Picardie. (***La Morlière.***) — Asselin de Louvencourt. Picardie. (***Dom Grenier.***) — Poncet de Lorais. (***Charte***

de Joppé 1191.) — Guillaume de Lostanges. Limousin. (*Musée de Versailles.*) — — Geoffroi de Lusignan. Poitou. (*Le père Anselme.*) — Aimar de Lusignan. Poitou. (*Le père Anselme.*) — Guillaume de Lynden. Flandre. (*Charte d'Acre* 1191.)

M.

Ruault de Maigny, échanson de Senlis. Valois. (*Dom Grenier.*) — Jacquelin de Maillé, maréchal du Temple. Touraine. (*Geoffroi Vinisauf.*) — Réginald de Mailly. Picardie. (*Charte de Messine* 1191.) — Hardouin de Mailly. Picardie. (*Charte d'Acre* 1191.) — Hugues de Malleville. Normandie. (*Charte d'Acre* 1191.) — Hugues Malon. (*Charte d'Acre* 1191.) — G. de Mareuil. (*Charte d'Acre* 1191.) — H. de Marsan. Gascogne. (*Charte de Tyr* 1192.) — Raoul de Mauléon. Poitou. (*Geoffroi Vinisauf.*) — Vautrier ou Gautier de Mauny. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Juël ou Joubaël de Mayenne, appelé aussi Juel de Dinan. Bretagne. (*Musée de Versailles. Le père Anselme. Dom Lobineau.*) — Geoffroi de Mayenne. Mayenne. (*Charte d'Acre* 1191.) — Aymon Melat. (*Charte de Joppé* 1191.) — Begon Mellet. Périgord. (*Musée de Versailles.*) — Dreux de Mello. Beauvoisis. (*Chronique de Bromton.*) — Guillaume de Mello. Beauvoisis. (*Chronique de Bromton.*) — Étienne Mengin. (*Charte d'Acre* 1191.) — Robert de Messey. (*Charte d'Acre* 1191.) — Gervais de Menou. Perche. (*Musée de Versailles.*) — Guillaume Merlet. Franche-Comté. (*Charte d'Acre* 1191.) — Galeran IV, comte de Meulent. Isle de France. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Poncet de Mirabel. Dauphiné. (*Charte de Philippe-Auguste, datée d'Acre.*) — Ansculfe de Moges. Normandie. (*Charte de Jaffa* 1191.) — Pierre de Mons. (*Charte d'Acre* 1191.) — B. de Mons. (*Charte d'Acre* 1191.) — Jean de Monsures. Picardie. (*Charte d'Acre* 1191.) — R. de Montaigu. Bretagne. (*Charte de Jaffa* 1191.) — Eustache de Montauban. Dauphiné. (*Charte d'Acre* 1191.) — H. de Montang. (*Charte d'Acre* 1191.) — Foulques de Montchenu. Dauphiné. (*Charte d'Acre* 1191.) — Raymond-Aymeri de Montesquiou. Gascogne. (*Musée de Versailles.*) — Raoul de Montfaucon. (*Charte d'Acre* 1191.) — Robert de Montfort sur Rille. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Amaury VI de Montfort. Isle de France. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Gillon de Montigny. Isle de France. (*Charte d'Acre* 1191.) — Guillaume de Montléart. Beauce. (*Musée de Versailles.*) — Geoffroi de Montléar. Beauce. (*Charte d'Acre* 1191.) — Mathieu de Montmorency, seigneur de Marly. Isle de France. (*Le père Anselme.*) — Josselin de Montmorency. Isle de France. (*Moréri.*) — Godefroi de Montomer. (*Charte d'Acre* 1191.) — Anselme de Montréal. (*Geoffroi Vinisauf.*) — Guillaume de Mony. Beauvoisis. (*Dom Grenier.*) — Robert de Moras. Dauphiné. (*Charte d'Acre* 1191.) — Guigues de Moreton. Dauphiné. (*Musée de Versailles.*) — Barthélemy de Mortemar. (*Geoffroi Vinisauf.*) — Renaud de Moustier. Franche-Comté. (*Musée de Versailles.*) — Herbert de Moustier. Franche-Comté. (*Musée de Versailles.*) — Eudes de Moustier. (*Charte d'Acre* 1191.) — Hugues de Moutiers. Pays Chartrain. (*Charte d'Acre* 1191.) — Jean de Murat. Auvergne. (*Sentence rendue à Usson en* 1368.) — Guillaume de Murat. Auvergne. (*Sentence rendue à Usson en* 1368.) — C. de Mussey ou Mussy. (*Charte d'Acre* 1191.)

N.

Garnier de Napes, chevalier de l'ordre des Hospitaliers. (*Geoffroi Vinisauf.*) — Blondel de Nesles. Picardie. (*Dom Grenier.*) — Dreux de Nettancourt. Champagne. (*Musée de Versailles.*) — Robert de Neufbourg. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — H. de Neuville. (*Charte de Jaffa* 1191.) — Élie de Noailles. Limousin. (*Charte d'Acre* 1191.) — Gui de Noyelles. Ponthieu. (*Charte du comte de Ponthieu.*) — Clérembault de Noyers. Bourgogne. (*Musée de Versailles.*)

O.

Nicolas Obert. (*Chronique de Denis Sauvage.*) — Aubert Oblin. (*Charte d'Acre* 1191.) — Philippe Olive. (*Charte d'Acre* 1191.) — Hugues d'Ollehain. Artois. (*Dom Grenier.*) — G. d'Orléans. Orléanais. (*Charte d'Acre* 1191.) — Jean d'Osmond. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*)

P.

Hardouin Pantin, seigneur de la Hamelinière. Anjou. (*Chartrier de la Hamelinière.*) — Eustache de Pardieu. Normandie. (*Charte d'Acre* 1190.) — Rotrou, comte du Perche. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Ribert de Percy. Normandie. (*Charte d'Acre* 1191.) — Hasculphe de Perriers. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Peyrols, chevalier et troubadour. Auvergne. (*Dom Vaissète.*) — Robert de Pierrepont. Normandie. (*Charte d'Acre* 1191.) — Jean de Pilles ou Piller. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — N. de Piney. Champagne. (*Charte d'Acre* 1191.) — Philippe de Plessis-Macé ou du Plessiez, grand-maître de l'ordre du Temple. Anjou. (*Musée de Versailles.*) — Laurent du Plessis. Poitou. (*Musée de Versailles.*) — Guillaume du Plessis. (*Charte d'Acre* 1191.) — Pons, vicomte de Polignac. Auvergne. (*Charte d'Acre* 1191.) — Élie de Pons. (*Charte de Tyr* 1192.) — Reginald de Pons. (*Charte d'Acre* 1191.) — Raoul du Pont. Touraine. (*Charte d'Acre* 1191.) — Alain de Pontbriand. Bretagne. (*Charte d'Acre* 1191.) — Jean Ier, comte de Ponthieu. Ponthieu. (*Le père Anselme.*) — Gui de Popie. (*Charte de Joppé* 1191.) — Arbert de Popie. (*Charte de Joppé* 1191.) — Guillaume des Porcelets. Provence. (*Maynier.*) — Foulques de Pracomtal. Dauphiné. (*Musée de Versailles.*) — Pierre des Prés. (*Charte d'Acre* 1191.) — Guillaume, sire de Préaux. Normandie. (*Geoffroi Vinisauf.*) — Guillaume de Prunelé. Beauce. (*Musée de Versailles.*) — Ainard du Puy. (*Charte d'Acre* 1191.) — Amédée du Puy. Dauphiné. (*Charte d'Acre* 1191.)

Q.

Guillaume de Quatrebarbes. Anjou. (*Charte d'Acre* 1191.) Foulques Quatrebarbes. Anjou. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Richard Quenol. (*Charte de Jaffa* 1191.)

R.

Guigues Rachais. (*Charte d'Acre* 1191.) — Gilles de Raigecourt. Lorraine. (*Musée de Versailles.*) — Jean de Raineval. Picardie. (*Dom Grenier.*) — Jean de Rambures. Picardie. (*Charte d'Acre* 1191.) — Geoffroi de Rancon. Poitou. (*Geoffroi Vinisauf.*) — Raoul de Riencourt. Picardie. (*Musée de Versailles.*) — Raymond Ripert. (*Charte d'Acre* 1191.) — Hugues de Risle. Lorraine. (*Charte de Messine* 1190.) — Guillaume de Rocancourt. (*Charte d'Acre* 1191.) — Aymon Roger. (*Charte d'Acre* 1191.) — Alain IV, dit le Jeune, vicomte de Rohan. Bretagne. (*Musée de Versailles.*) — Alain, vicomte de Rohan. Bretagne. (*Dom Morice.*) — Sylvius Romanet. (*Charte d'Acre* 1191.) — Pierre de Roncherolles. Normandie. (*Charte d'Acre* 1191.) — Gilon de Rosières. (*Charte d'Acre* 1191.) — Hugues de Rossey. (*Charte d'Acre* 1191.) — Guillaume des Rotours. Normandie. (*Charte d'Acre* 1191.) — Hugues du Roure. (*Charte d'Acre* 1191.) — Hugues de Rully. (*Charte d'Acre* 1191.) — Nicolas de Rumigny. Champagne. (*Charte d'Acre* 1191.)

S.

Robert de Sablé, grand-maître du Temple. Anjou. (*Musée de Versailles.*) — Roger de Sacy. (*Geoffroi Vinisauf.*) — Jean de Saint-Avy. (*Charte d'Acre* 1191.) — Gérald de Saint-Chamans. Limousin. (*Charte d'Acre* 1191.) — Jean de Saint-Julien. (*Charte d'Acre* 1191.) — Artaud de Saint-Germain. (*Charte d'Acre* 1191.) — Raoul de Saint-Georges. (*Charte d'Acre* 1191.) — Eustache de Sainte-Hermine. Poitou. (*Charte d'Acre* 1191.) — Herbert de Sainte-Maure. Touraine. (*Charte d'Acre* 1191.) — Guillaume de Sainte-Maure. Touraine. (*Charte d'Acre* 1191.) — Hugues de Sainte-Maure. Touraine. (*Charte d'Acre* 1191.) — R. de Saint-Maurice. (*Charte d'Acre* 1191.) — Sylio de Saint-Pierre. (*Charte d'Acre* 1191.) — Hugues de Camp d'Avesne, comte de Saint-Pol. Artois. (*Le père Anselme.*) — Robert de Saint-Riquier. Ponthieu. (*Charte du comte de Ponthieu.*) — Simon de Saint-Sauflieu. Picardie. (*Charte d'Acre* 1191.) — Jean Ier, sire de Saint-Simon. Vermandois. (*Le père Anselme.*) — Bernard de Saint-Valery. Ponthieu. (*Le père Anselme.*) —

G. de Saliac. (*Charte d'Acre* 1191.) — Élie de Salignac. Périgord. (*Charte de Tyr* 1192.) — P. de Salignac. Périgord. (*Charte de Tyr* 1192.) — Gaucher, sire de Salins. Lorraine. (*Dom Calmet.*) — Évrard de Sandillon. Orléanais. (*Charte d'Acre* 1191.) — Hugues de Sart. Flandre. (*Charte du comte de Soissons.*) — B. de Sassenage. Dauphiné. (*Charte de Joppé* 1191.) — Philippe de Saveuse. Picardie. (*Dom Grenier.*) — Sylvestre de Scepeaux. Maine. (*Charte de Jaffa* 1191.) — Gui IV de Senlis, grand-bouteiller de France. Valois. (*Musée de Versailles.*) — Dreux de Sérans. Normandie. (*Charte d'Acre* 1191.) — Josselin de Sérent. Bretagne. (*Moréri.*) — Mérian ou Mériadec de Sérent. Bretagne. (*Moréri.*) — Isnard, baron de Serre. Dauphiné. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — G. de Serson. (*Charte d'Acre* 1191.) — Robert Simon. (*Charte de Jaffa* 1191.) — H. de Sodeil. (*Charte d'Acre* 1191.) — Raoul de Nesle III, comte de Soissons. Soissonnais. (*Le père Anselme.*) — Renaud de Soissons. Soissonnais. (*Le père Anselme.*) — Égide de Soyecourt. Picardie. (*Charte d'Acre* 1191.) — Étienne de Sully. (*Charte d'Acre* 1191.)

T.

Hugues de Talaru. Forez. (*Charte d'Acre* 1191.) — Guillaume de Tancarville. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Reginald ou Renaud de Tascher. (*Charte d'Acre* 1191.) — M. du Temple. Pays Chartrain. (*Charte d'Acre* 1191.) — Raoul de Tilly. Normandie. (*Musée de Versailles. Chronique de Benoît de Péterborough.*) — Gillebert de Thilleres. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — R. de Thorigny. (*Charte de Jaffa* 1191.) — Ruaud, comte de Tonnerre. Nivernais. (*Moréri.*) — Amaury Torel. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Eudes de Tournon. Vivarais. (*Musée de Versailles.*) — Renaud de Tramecourt. Artois. (*Musée de Versailles.*) — Othon de Trasignies. Flandre. (*Charte d'Acre* 1191.) — Odon Trossabois. (*Charte d'Acre* 1191.) — Robert Trousseboso. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Raymond II, vicomte de Turenne. Limousin. (*Musée de Versailles.*) — H. de Turpin. Maine. (*Charte d'Acre* 1191.)

U.

Guigues d'Urre. Dauphiné. (*Charte d'Acre* 1191.)

V.

Hugues de Vallières. Blaisois. (*Charte d'Acre* 1191.) — Guillaume de Vallin. Dauphiné. (*Musée de Versailles.*) — Pierre de Vallin. Dauphiné. (*Musée de Versailles.*) — Gillebert de Vascœuil. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean II,

comte de Vendôme. (*Histoire de Sablé.*) — Onfroy de Veilly. Normandie. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Bertrand de Verdun. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guillaume de Verdun. (*Charte d'Acre* 1191.) — Renaud du Verger. (*Charte d'Acre* 1191.) — Hugues de Vergy. Bourgogne. (*Musée de Versailles. Moréri.*) — Gilon de Versailles. Isle de France. (*Musée de Versailles.*) — Godefroi de Vialane. (*Charte d'Acre* 1191.) — Ferry de Viane. Languedoc. (*Geoffroi Vinisauf.*) — Pierre Vidal, troubadour. Il prit part à plusieurs combats. Languedoc. (*Dom Vaissète.*) — Yves de Vieuxpont. Normandie. (*Geoffroi Vinisauf.*) — Roger de Ville d'Avray. Isle de France. (*Charte d'Acre* 1191.) — Pierre de Villebéon. Isle de France. (*Charte d'Acre* 1191.) — Hugues de Villeneuve. Languedoc. (*Geoffroy Vinisauf.*) — Hautier ou Autier de Villemontée. Auvergne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de Villers la Faye. Bourgogne. (*Description du duché de Bourgogne*, par *Courte-Épée.*) — Baudouin de Villiers. (*Charte d'Acre* 1191.) — François de Vimeur. Vendômois. (*Musée de Versailles.*) — Martin de Virieu. Dauphiné. (*Charte d'Acre* 1191.) — André de Vitré. Bretagne. (*Dom Lobineau.*) — Pierre de Voisins. Isle de France. (*Charte d'Acre* 1191.) — Raymond de Vogüé. Languedoc. (*Charte d Acre* 1191.)

W.

Philippe Walsh. (*Charte d'Acre* 1191.) — Richer de Wasquehal. Flandre. (*Historiens de Flandre.*) — Hellin de Wavrin. Flandre. (*Musée de Versailles. Le père Anselme.*) — Simon de Wignacourt. Picardie. (*Musée de Versailles.*) — Raoul de Wismes. Ponthieu. (*Charte du comte de Ponthieu.*)



QUATRIÈME CROISADE.



FAITS PRINCIPAUX.

Mort de Saladin. — L'empereur d'Allemagne, Henri IV, un grand nombre de princes séculiers ou ecclésiastiques de l'Empire, prennent la croix. — Marguerite de France, sœur de Philippe-Auguste et reine de Hongrie, conduit elle-même un corps de croisés. — Siége de Jaffa. — Bataille de Sidon. — Les croisés d'Allemagne quittent la terre sainte. — Exploits de Malek-Adel. — (Les chevaliers de France ne participèrent point à cette expédition, qui fut d'ailleurs de courte durée.)



CINQUIÈME CROISADE.



FAITS PRINCIPAUX.

Prédication d'une nouvelle croisade par Foulques de Neuilly. — Thibaut, comte de Champagne, le comte de Saint-Pol, Louis, comte de Blois, et Simon de Montfort, prennent la croix. — Baudouin, comte de Flandre, prend la croix à Bruges. — Arrivée des croisés à Venise ; ne pouvant tenir le traité conclu avec les Vénitiens, ils renoncent à aller en Palestine et se dirigent sur Constantinople. — Ils aident la république de Venise à soumettre la ville de Zara. — Constantinople tombe au pouvoir des croisés. — Baudouin de Flandre, porté sur un bouclier dans l'église de Sainte-Sophie, est proclamé empereur de Constantinople. Il reçut la pourpre des mains du légat d'Innocent III. Debout devant l'autel, ce dernier prononça ces paroles : *Il est digne de régner !* et tous les assistants répétèrent : *Il en est*

digne! il en est digne! Deux chevaliers remirent alors l'épée impériale à Baudouin. — Arrivée à Ptolémaïs de Jean de Nesle, commandant de la flotte équipée par les chevaliers du comte de Flandre. — Bataille d'Andrinople. — Captivité et mort de Baudouin chez les Bulgares. — La peste décime l'armée.



A.

Gilles d'Aigremont. Flandre. (*Miræus.*) — Hervé d'Aigurande ou Aiguirande. Berri. (*Charte de Damiette* 1219.) — Thierry d'Aire. Artois. (*Ville-Hardouin.*) — Jean d'Aire. (*Ville-Hardouin.*) — Rolland d'Aix. Provence. (*Charte de Damiette* 1218.) — Guillaume Alaman. Languedoc. (*Ville-Hardouin.*) — Ansel d'Alenes. Flandre. (*Charte de Damiette* 1218.) — Gautier d'Alloës. (*Henri de Valenciennes.*) — Pierre d'Amiens, seigneur de Vignacourt. Picardie. (*Ville-Hardouin.*) — Hugues d'Antoing. Flandre. (*Charte de Damiette* 1218.) — Gossiaus d'Antoing. Flandre. (*Philippe Mouskes.*) — Robert d'Anzin. Flandre. (*Meyer.*) — Henri d'Araines ou d'Airaines. (*Ville-Hardouin.*) — Anselme Arbaud. Provence. (*Charte de* 1218.) — Oston de Arbre. Cambrésis. (*Meyer.*) — Henri d'Ardilliers. (*Ville-Hardouin.*) — Guillaume d'Arles. Provence. (*Charte de Damiette* 1218. *Ville-Hardouin.*) — Ernous d'Armentières. Flandre. (*Henri de Valenciennes.*) — Henri d'Asche. Flandre. (*Charte de Damiette* 1218.) — François d'Asnens. Pays de Vaud. Maison fixée plus tard en France. (*Charte de Damiette* 1218.) — Poncet Astaud. (*Charte de* 1218.) — Baudouin d'Aubigny. Artois. (*Ville-Hardouin. Musée*

de Versailles.) — Adam d'Audencourt. Cambrésis. (*Meyer.*) — Guillaume d'Aunoy. Picardie. (*Musée de Versailles. Ville-Hardouin.*) — Gilles d'Aunoy. Picardie. (*Ville-Hardouin.*) — Jean d'Avesnes. Flandre. (*Ville-Hardouin.*) — Philippe d'Axel. Flandre. (*Meyer.*) — Ricard Axèle ou d'Axel. Flandre. (*Charte de Constantinople* 1205.)

B.

Gautier de Bambecque. Flandre. (*Miræus.*) — Robert de Bambecque. Flandre. (*Miræus.*) — Hugues de Bar. (*Charte de* 1218.) — Milon III, comte de Bar sur Seine. Champagne. (*Musée de Versailles.*) — Nicolas de Barbançon. Flandre. (*Miræus.*) — Pierre Barcillon. Provence. (*Charte de* 1218.) — Gui de Baugé. Bourgogne. (*Guichenon.*) — Almand de Bavay. Hainaut. (*Meyer.*) — Humbert IV, sire de Beaujeu. Beaujolais. (*Moréri.*) — Gilles de Beaulieu. (*Charte de Damiette* 1219.) Hellin de Beaumetz. Artois. (*Chronique du Mont Saint-Quentin.*) — Hugues de Beaumetz. Artois. (*Musée de Versailles. Ville-Hardouin.*) — Le châtelain de Beaumont. Cambrésis. (*Meyer.*) — Geoffroi de Beaumont au Maine. Maine. (*Musée de Versailles. Ville-Hardouin.*) — Dreux de Beaurain. Artois. (*Ville-Hardouin.*) — Asson de Beaurain. Artois. (*Meyer.*) — Hervé de Beauvoir. (*Ville-Hardouin.*) — Baudouin de Beauvoir. Flandre. (*Ville-Hardouin.*) — W. de Beffroy. Champagne. (*Charte de Damiette* 1219.) — Guillaume de Belines. (*Henri de Valenciennes.*) — Le sire de Bellœil. (*Dom Grenier.*) — Baudouin de Berghes. Flandre. (*Charte de Constantinople* 1205.) — Placel de Berghes. Flandre. (*Charte de Damiette* 1218.) — Isambard de Berlaymont. Flandre. (*Meyer.*) — Pierre Bermond, seigneur d'Anduze. Languedoc. (*Musée de Versailles.*) — Bernard de Berre. Provence. (*Charte de* 1218.) — Thomas Berton. (*Musée de Versailles.*) — Égide Bertoult. Artois. (*Meyer.*) — Clérembauld de Bérulle. Champagne. (*Damiette* 1219.) — Helvin de Bétencourt. Cambrésis. (*Miræus.*) — Gautier de Bétencourt. Cambrésis. (*Miræus.*) — Conon, sire de Béthune. Artois. (*Ville-Hardouin.*) — Guillaume de Béthune. Artois. (*Ville-Hardouin.*) — Barthélemy de Béthune. Artois. (*Meyer.*) — Aléaume de Bévillers. Cambrésis. (*Meyer.*) — Rigaud Blavat. Flandre. (*Charte de Damiette* 1218.) — Jean de Bliaut. (*Ville-Hardouin.*) — Jacques de Bondues. Flandre. (*Ville-Hardouin.*) — Géraud de Bosredon. Auvergne. (*Charte de* 1219.) — Renaud de Boulogne. Boulonnais. (*Dom Grenier.*) — Bertrand de Bourbourg. Flandre. (*Charte de Damiette* 1218.) — Archambaud, sire de Bourbon. Bourbonnais. (*Charte de* 1219.) — Gauthier de Bousies. Cambrésis. (*Musée de Versailles. Ville-Hardouin.*) — Hugues de Boves. Picardie. (*Ville-Hardouin.*) — Enguerrand de Boves. Picardie. (*Ville-Hardouin.*) — Robert de Boves. Picardie. (*Ville-Hardouin.*) — Guillaume de Branuel. (*Ville-Hardouin.*) — Guillaume Bras-de-Fer. (*Charte de Damiette* 1219.) — Milon ou Miles de Bréban ou de Brabans, seigneur de Provins. Ile de France. (*Musée de Versailles. Ville-Hardouin.*) — Gilles de Brebières. Artois. (*Henri de Valenciennes.*) — Pierre de Breteuil. Normandie. (*Ville-Hardouin.*) — Hugues de Breteuil. Normandie. (*Ville-Hardouin.* — Simon de Bréville. (*Charte de Damiette* 1219.) — Thierry de Briaste. Artois. (*Meyer.*) —

Le comte Jean de Brienne. Champagne. (*Musée de Versailles.*) — Érard de Brienne. Champagne. (*Musée de Versailles.*) — Le comte Gauthier de Brienne. Champagne. (*Ville-Hardouin.*) — Hugues de Brienne. Champagne. (*Ville-Hardouin.*) — Herbert de Brifeuil. Flandre. (*Meyer.*) — Watier de Bruille. Flandre. (*Meyer.*) — Le seigneur de Buisseret. Flandre. (*Charte de l'abbaye de Saint-Aubert.*) — Chatard du Buisson. Auvergne. (*Manuscrit de Dulaure. Archives de Clermont-Ferrand.*)

C.

Colard de Campinghem. Flandre. (*Meyer.*) — Guillaume de Camp-Roland. (*Charte de Damiette* 1219.) — Amaury de Cattenières. Cambrésis. (*Meyer.*) — Philippe de Caulaincourt. Vermandois. (*Musée de Versailles.*) — Louis de Caulery. Cambrésis. (*Meyer.*) — Eustache de Canteleu. Artois. (*Musée de Versailles. Ville-Hardouin.*) — Anselme ou Anseau de Cayeux. Ponthieu. (*Musée de Versailles. Ville Hardouin.*) — Eustache de Cayeux. Ponthieu. (*Musée de Versailles.*) — Guillaume de Champagne. Champagne. (*Moréri.*) — Thibaut III ou IV, comte de Champagne. (*Le père Anselme.*) — Eudes de Champlite. Bourgogne. (*Musée de Versailles. Ville-Hardouin.*) — Guillaume de Champlite, vicomte de Dijon. Bourgogne. (*Musée de Versailles. Ville-Hardouin.*) — Gui de Chappes. Champagne. (*Ville-Hardouin.*) — Clérembauld de Chappes. Champagne. (*Ville-Hardouin.*) — Guillaume de Chartres, grand maître du Temple. Champagne. (*Musée de Versailles.*) — Louis, comte de Chartres et de Blois. (*Ville-Hardouin.*) — Guillaume, vidame de Chartres. Pays Chartrain. (*Ville-Hardouin.*) — Gervais de Chastel ou Castel. Pays Chartrain. (*Ville-Hardouin.*) — Hervé de Chastel. Pays Chartrain. (*Ville-Hardouin.*) — André de Châtillon. Champagne. (*Dominique Jauna.*) — Durand de Châtillon. (*Charte de* 1218.) — Franque de Chaumes. Hainaut. (*Henri de Valenciennes.*) — Hugues de Chaumont. Vexin Français. (*Musée de Versailles. Ville-Hardouin.*) — Nivelon de Chérisy, évêque de Soissons. Picardie. (*Ville-Hardouin.*) — Renaud de Choiseul. Champagne. (*Charte de Damiette* 1219.) — Jean de Choisy. Isle de France. (*Ville-Hardouin.*) — Alard de Cimaïo. Flandre. (*Meyer.*) — Olivier de Clisson. Bretagne. (*Dom Morice.*) — François de Colémy. (*Ville-Hardouin.*) — Hugues de Colligny. Champagne. (*Ville-Hardouin.*) — Baudouin de Commines. Flandre. (*Musée de Versailles. Miræus.*) — Nichol de Condé, sire de Fontaines. Comté de Flandre. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Gui de Conflans. Champagne. (*Ville-Hardouin.*) — Eustache de Conflans. Champagne. (*Musée de Versailles. Ville-Hardouin.*)—Hugues de Cormeray. Blaisois. (*Ville-Hardouin.*) — Joffroy de Cormeray. Blaisois. (*Ville-Hardouin.*) — Gui, châtelain de Coucy. Soissonnais. (*Ville-Hardouin.*) — Adam de Caudry. Cambrésis. (*Meyer.*) Mathieu de Cauroy. Cambrésis. (*Meyer.*) — Anseau de Courcelles. Champagne. (*Ville Hardouin.*) — Pierre de Courtenay. Isle de France. (*Musée de Versailles.*) — Roger de Courtrai. Flandre. (*Meyer.*) — Dreux III de Cressonsart. Beauvoisis. (*Ville-Hardouin.*)— Simon Creton, sire d'Estourmel. Cambrésis. (*Meyer.*) — Gilles de Croisilles. Artois. (*Historiens d'Artois.*) — Eustache de Croix. Flandre. (*Moréri.*) — Gilles de Croix. Artois. (*Charte de Damiette* 1219.) — Anseau de

Cuignières. Beauvoisis. (*Ville-Hardouin.*) — Hubert de Cuignières. Beauvoisis. (*Louvet.*) — Jean de Cussy. Bourgogne. (*Charte de Damiette* 1219.) — Jean de Custine. Pays de Liége. Maison fixée plus tard en Lorraine. (*Charte de Damiette* 1218.)

D.

Guillaume de Dampierre. Picardie. (*Musée de Versailles.*) — Renard de Dampierre. Champagne. (*Ville-Hardouin.*) — Richard de Dampierre. Champagne. (*Ville-Hardouin.*) — Eudes de Dampierre. Champagne. (*Ville-Hardouin.*) — Gui de Dantruel. (*Henri de Valenciennes.*) — Jean de Dernen. (*Charte de Damiette* 1218.) — Philippe de Diergnaus. (*Charte de Constantinople* 1205.) — Guillaume de Digoine. Charolais. (*Musée de Versailles.*) — Jean de Dion. Pays de Brabant. (*Charte de Damiette* 1218.) — Hugues de Dona. (*Charte de Damiette* 1218) — Pierre de Douai. Flandre. (*Henri de Valenciennes.*) — Drogon de Dours. Picardie. (*Dom Grenier.*)

E.

Jean d'Enne. Cambrésis. (*Meyer.*) — Arnould d'Escaillon. Flandre. (*Meyer.*) — Géraud d'Escales. Languedoc. (*Charte de* 1218.) — Siger d'Escarmin. Comté de Flandre. (*Meyer.*) — Gautier d'Escornaix. (*Ville-Hardouin.*)—Pierre d'Espinasse. (*Charte de* 1218.) — Colin d'Espinay. Bretagne. (*Charte de Damiette* 1219.) — Hugues des Essarts. (*Damiette* 1219.) — Alolp d'Estrun. Cambrésis. (*Meyer.*)

F.

Anselme Feraud ou Feraudi. Provence. (*Charte de Damiette* 1218.) — Enguerrand de Fiennes. Boulonnais. (*Musée de Versailles. Le père Anselme.*) — Thomas de Fiennes. Boulonnais. (*Le père Anselme. Chronique d'Andres.*) — Baudouin, comte de Flandre. ((*Musée de Versailles. Ville-Hardouin.*) — Henri de Flandre. (*Ville-Hardouin.*) — Thierri de Flandre. Flandre. (*Ville-Hardouin.*) — Aléaume de Fontaines. Ponthieu. (*Familles de Picardie, par de la Morlière.*) — Nicolas de Fontaines. (*Charte de Damiette* 1218.) — Géraud de Fontanges. Auvergne. (*Charte de* 1219.) — Guigues III, comte de Forez. Forez. (*Musée de Versailles. Ville-Hardouin.*) — Gautier de Formeselle. Flandre. (*Charte de Damiette* 1218.) — Gossuin de Formeselle. Flandre. (*Charte de Damiette* 1218.) — Jean de Franqueville. Picardie. (*Charte de Damiette* 1219.) — Bergues de Fransures. Picardie.

(*Musée de Versailles.*) — Renaud de Fresne. Flandre. (*Ville-Hardouin.*)—Charles de Fresne. (*Ville-Hardouin.*) — Jean de Friaise. (*Ville-Hardouin.*) — Robert de Froieville. (*Ville Hardouin.*)—Pierre de Froieville. (*Ville-Hardouin.*)

G.

Guillaume Galard. (*Charte de Damiette* 1218.) — Siger de Gand. Flandre. — Hervins de Garet. (*Ville-Hardouin.*)—Pierre Gaugiran. (*Charte de Damiette* 1218.) — Rasse de Gavre. Flandre. (*Charte de Damiette* 1218.)—Odard de Ghistelles. Flandre. (*Miræus.*) — Christien de Ghistelles. Flandre. (*Miræus.*) — Gautier de Ghistelles. Comté de Flandre. (*Charte de Damiette* 1218.) — Guillaume de Gomegnies. Flandre. (*Ville-Hardouin.*) — Adam de Gomicourt. Artois. (*Dom Grenier.*) — Bartholomée de Gonnelieu. Cambrésis. (*Dom Grenier.*)—Mathieu Gorram. (*Charte de Constantinople* 1205.) — Gauthier de Goudouville ou Gaudonville. (*Ville-Hardouin.*) — Hugues de Grasse. Provence. (*Moréri.*) — Guillaume de Grasse. Provence. (*Charte de Damiette.* 1218.) — Philippe de Graim. (*Charte de Constantinople.* 1205) — — Baudouin de Graincourt. Artois. (*Dom Grenier.*) — Philippe de Grimberghe. Flandre. (*Charte de Damiette* 1218.) — Robert de Grimoville ou Grimonville. (*Charte de Damiette* 1219.) — Évrard Grivel. (*Charte de Damiette* 1219.) — Hugues de Guernon. (*Charte de Damiette* 1219.)

H.

Guillaume d'Halluin. Flandre. (*Charte de Damiette* 1128.) — Guillaume de Halud. (*Charte de Damiette* 1218.) — Joscelin du Hamel. (*Charte de Damiette* 1218.) — Gauthier d'Hannapes. Champagne. (*Charte de Damiette* 1218.) — Eudes ou Odon de Hans. Vermandois. (*Ville-Hardouin.*) — Michel de Harnes. Cambrésis. (*Dom Grenier.*) — Bertin d'Hautefort. (*Charte de Constantinople* 1205.) — Nicolas d'Havesdonck. Flandre. (*Dom Grenier.*) — Baudouin de Haveskerques. Flandre. (*Miræus.*) — Uland d'Hazebrouck. Flandre. (*Ville-Hardouin.*) — Robert d'Héricy. (*Charte de Damiette* 1219.) — Gossvin de Heule. Flandre. (*Charte de Damiette* 1218.) — Henri d'Hoffelize. Lorraine. (*Charte de Damiette* 1218.) — Siger de Hollebeke. Comté de Flandre. (*Miræus.*) — Guillaume Hostekerque. Comté de Flandre. (*Charte de Damiette* 1218.) — Gui de Houdain ou Houdaing. Artois. (*Ville-Hardouin.*)

I.

Alard d'Iselguen. (*Charte de Constantinople* 1205.)

J.

Roland de Jarente. (*Charte de* 1218.) — Geoffroi de Joinville. Champagne. (*Ville-Hardouin.*) — Robert de Joinville. Champagne. (*Ville-Hardouin.*) — Simon de Joinville. Champagne. (*Charte de Damiette* 1219.) — Gauthier de Juilimes. (*Ville-Hardouin.*)

L.

Colin de La Chapelle. (*Charte de Damiette* 1219.) — Gautier de La Grange. (*Charte de Damiette* 1219.) — Thierry de La Hamaïde. Comté de Flandre. (*Charte de Damiette* 1218) — Robert de Lake. Flandre. (*Charte de Constantinople* 1205.) — Diergnaus de Lake. Flandre. (*Charte de Damiette* 1218.) — Bernard de La Lande. Normandie. (*Charte de Damiette* 1219.) — Robert de Lameth. Il s'était déjà trouvé à la troisième croisade. Picardie. (*Moréri.*) — Enguerrand de Lameth. Picardie. (*Dom Caffiaux.*) — Gilles de Landas. Flandre. (*Musée de Versailles. Ville-Hardouin.*) — Léonard de Landas. Flandre. (*Charte de Constantinople* 1205.) — Gautier de La Rivière. (*Henri de Valenciennes.*) — Othon de La Roche, sire de Ray. Bourgogne. (*Musée de Versailles.*) — Eudes de La Roche d'Erien. Bretagne. (*Dom Morice.*) — Guillaume de L'Arse. (*Henri de Valenciennes.*)— Le chevalier de La Tour. (*Dominique Jauna.*) — Robert de La Trémoille. Marche. (*Livre des fiefs de Geoffroi de Ville-Hardouin.*) — Nicolas de Lalaing. Flandre. (*Ville-Hardouin.*) — Yves de Laval. Maine. (*Ville-Hardouin.*) Philippe de La Wœstine. Comté de Flandre. (*Charte de Damiette* 1219.) — Huard de La Wœstine. Flandre. (*Meyer.*) — Eustache Le Markis. Flandre. (*Ville-Hardouin.*)— Girous de Lemicourt ou Lemmecourt. (*Henri de Valenciennes.*) — Jean de Lens. Artois. (*Miræus.*) — Geoffroi Le Rath. Touraine. (*Musée de Versailles.*) — Gilles de Lesdaing. Cambrésis. (*Meyer.*) — Guillaume de Lichtervelde. Flandre. (*Meyer.*) Waultier ou Gautier Ier de Ligne. Flandre. (*Miræus.*) — Hugues de L'Isle. Champagne. (*Livre des fiefs de Geoffroi de Ville-Hardouin*) — Manassès de L'Isle. Champagne. (*Ville-Hardouin.*) — Olis de l'Isle. Champagne. (*Ville-Hardouin.*) — Henri de Lonchamps. (*Ville-Hardouin.*) — Henri de Lorme. (*Dominique Jauna.*) — Thierry de Loos. Flandre. (*Musée de Versailles. Ville-Hardouin.*) — Villain de Loos. Flandre. (*Ville-Hardouin.*) — Guillaume de Loos. Flandre. (*Musée de Versailles. Ville-Hardouin.*) — Raymond Louvet ou Louvel. (*Charte de Damiette* 1218.) — Pierre de Louvignies. Flandre. (*Meyer.*) — Geoffroi de Lubersac. Limousin. (*Musée de Versailles.*) — Messire Lucas. (*Livre des fiefs de Geoffroi de Ville-Hardouin.*)—Gautier de Lucheux. Picardie. (*Charte de Damiette* 1218.) — Hugues de Lusignan, premier du nom, roi de Chypre. Poitou. (*Moréri. Lignage d'Outre-Mer.*) — Eustache de Lys. Flandre. (*Meyer.*)

M.

Daniel de Machelaine ou Masquelaines. Flandre. (*Charte de Damiette* 1218.) — Hardouin III de Maillé. Touraine. (*Le père Anselme.*) — Nicolas de Mailly. Picardie. (*Musée de Versailles. Ville-Hardouin.*) — Nicolas de Mailly, parent du précédent, grand prieur d'Auvergne. Flandre. (*Dom Grenier.*) — Nicolas de Mainwault. (*Philippe Mouskes.*) — Hugues de Maldeghem. Flandre. (*Meyer.*) — Guillaume de Malinguen. Flandre. (*Charte de Damiette* 1218.) — Robert de Malvoisin ou Mauvoisin. (*Musée de Versailles. Ville-Hardouin.*) — Gérard de Mancicourt. Artois. (*Meyer.*) — Robert de Mancicourt. Artois. (*Henri de Valenciennes.*) — Alard de Maqueriaux. Flandre. (*Ville-Hardouin.*) — Jean de Marcoing. Cambrésis. (*Meyer.*) — Roger de Marque. Flandre. (*Ville-Hardouin.*) — Ulric de Mastaing. Artois. (*Meyer.*) — Water de Maulde. Flandre. (*Meyer.*) — Robert de Maulde. Flandre. (*Charte de Damiette* 1218.) — Gossuin de Mauny. (*Charte de Damiette* 1218.) — Juhel III de Mayenne. Maine. (*Histoire de Sablé.*) — Milon de Melun. Ile de France. (*Dominique Jauna.*) — Gui de Melun. Ile de France. (*Charte de Damiette* 1219.) — Baudouin de Mérode. Flandre. (*Charte de Damiette* 1218.) — Guérin de Montaigu ou Montagu. Auvergne. (*Musée de Versailles.*) — Richard, comte de Montbéliard. Franche-Comté. (*Musée de Versailles.*) — Gauthier de Montbéliard. Franche-Comté. (*Ville-Hardouin.*) — Martin de Monteléon ou Montelon. (*Charte de* 1218.) — Hugues de Mont-Fiquet. (*Charte de Damiette* 1219.) — Simon de Montfort. Ile de France. (*Musée de Versailles.*) — Rotrou de Montfort. Maine. (*Ville-Hardouin.*) — Gui de Montfort. Isle de France. (*Dominique Jauna.*) — Sifrid de Montigny. Artois. (*Meyer.*) — Éverard de Montigny. Champagne. (*Ville-Hardouin.*) — Renaud de Montmirail. Champagne. (*Musée de Versailles.*) — Bernard de Montmirail Champagne. (*Ville-Hardouin.*) — Mathieu de Montmorency, seigneur de Marly. Ile de France. (*Ville-Hardouin.*) — Bernard de Montreuil. (*Ville-Hardouin.*) — Henri, seigneur de Montreuil-Bellay. Saumurois. (*Musée de Versailles. Ville-Hardouin.*) — Renier de Monts. (*Ville-Hardouin.*) — Bernard III, sire de Moreuil. Picardie. Il rapporta d'Orient *la Sainte-Larme*, relique vénérée dont il fit don à l'abbaye de Selincourt, au diocèse d'Amiens. (*Musée de Versailles. Ville-Hardouin.*) — Drogon de Morselède. Flandre. (*Meyer.*) — Archambaud de Murat. Auvergne. (*Charte de* 1219.)

N.

Philippe de Nanteuil. Picardie. (*Charte de Damiette* 1218.) — Gautier de Napes. (*Charte de Damiette* 1218.) — Simon de Naves. Cambrésis. (*Meyer.*) — Simon Neaufle. (*Ville Hardouin.*) — Guillaume de Nédonchel. Artois. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Barthélemy de Nédonchel. Artois. (*Musée de Versailles.*) — Jean de Nesle, châtelain de Bruges. Picardie. (*Ville-Hardouin.*) — Gautier de Nesle. Pi-

cardie. (*Ville-Hardouin.*) — Pierre de Nesle. Picardie. (*Ville-Hardouin.*) — Gautier de Nemours. Ile de France. (*Dominique Jauna.*) — Guillaume de Neufchâteau. (*Charte de Damiette* 1218.)—Villain de Nuilly. Champagne. (*Ville-Hardouin.*) — Guillaume de Nuilly. Champagne. (*Ville-Hardouin.*) — Jean de Nuilly. Champagne. (*Livre des fiefs de Geoffroi de Ville-Hardouin.*) — Baudouin de Neuville. Flandre. (*Ville-Hardouin.*) — Jean de Noyon. Picardie. (*Ville-Hardouin.*)

O.

Gérard d'Oldenburg. Flandre. (*Meyer.*) — Hugues d'Ollehain. Artois. (*Miræus.*) — Gérard d'Ollières. Provence. (*Charte de Damiette* 1218.) — Payen d'Orléans. Orléanais. (*Ville-Hardouin.*)

P.

Égide de Pamèle. Flandre. (*Meyer.*) — François de Pas. Artois. (*Meyer.*) — Henri de Paskendaël. Flandre. (*Meyer.*) — Guillaume de Perçoy ou Perchoy. (*Ville-Hardouin.*) — Étienne, comte du Perche. Perche (*Ville Hardouin.*) — Geoffroi du Perche. Perche. (*Ville-Hardouin.*) — Geoffroi de Pernes. (*Charte de Damiette* 1219.) — Gervais de Péronne. Flandre. (*Meyer.*) — Gui de Pesmes. Bourgogne. (*Ville-Hardouin.*) — Aymon de Pesmes. Bourgogne. (*Ville-Hardouin.*) — Gui du Plessier. Champagne. (*Ville-Hardouin.*) — Alexandre de Poucques. Flandre. (*Meyer.*) — Baudouin de Praët. Flandre. (*Miræus.*) — Allemond de Prouvy. Flandre. (*Meyer.*)

Q.

Foulques de Quatrebarbes. Anjou. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Robert de Quesnel. Picardie. (*Charte de Damiette* 1218.) — Robert du Quesnoy. Flandre. (*Meyer.*)

R.

Pierre de Radinghem. Flandre. (*Ville-Hardouin.*) — Henri de Reinach. (*Ascalon* 1219.) — Maï Rémond. (*Livre des fiefs par Ville-Hardouin.*) — Anseau de Rémy. Artois. (*Ville-Hardouin.*) — Gaultier Ricard. (*Charte de Damiette* 1219.) — Charles Rigaud. (*Charte de* 1218.) — Pierre de Rocé. Vendômois. (*Charte de Damiette* 1219.) — Olivier de Rochefort. (*Ville-Hardouin.*) — Girard de Rodes. Flandre. (*Charte de Damiette* 1218.) — Baudry de Roisins. Flandre. (*Meyer.*) —

Ansel de Rolleghem. Flandre. (*Meyer.*) — Robert de Ronçoy. Champagne. (*Ville-Hardouin.*) — Otbert de Roubaix. Flandre. (*Musée de Versailles.*) — Bernard de Roubaix. Flandre. (*Meyer.*) — Raoul de Roulers. Flandre. (*Meyer.*) — Gaultier de Rouman ou Roumans. (*Ville-Hardouin.*) — Gaultier de Rousseau. (*Livre des fiefs dressé par Ville-Hardouin.*) — Robert de Royville. Normandie. (*Charte de Damiette* 1219.) — Boidin de Rumégies. Flandre. (*Meyer.*)

S.

Baudouin de Sacken. Flandre. (*Charte de Constantinople* 1205.) — Guillaume de Sains. (*Ville-Hardouin.*) — Étienne de Saint-Alban. (*Charte de* 1218.) — Gérard de Saint-Aubert. Cambrésis. (*Meyer.*) — Gossuin de Saint-Aubin. (*Charte de Damiette* 1218.) — Oger de Saint Chéron. Champagne. (*Ville-Hardouin.*) — Gautier de Saint-Denis. (*Ville-Hardouin.*) — Hugues de Saint-Denis. (*Ville-Hardouin.*) — Jean de Saint-Martin. (*Charte de Damiette* 1219.) — Macaire de Sainte-Menehould. Champagne. (*Ville-Hardouin.*) — Le vicomte de Sainte-Suzanne. (*Chronique de Tours.*) — Pierre de Saint-Hilaire. Cambrésis. (*Meyer.*) — Bouchard de Saint-Hilaire. (*Charte de* 1219.) — Guillaume de Saint-Omer. Artois. (*Meyer.*) — Hugues IV, comte de Saint-Pol. Artois. (*Ville-Hardouin.*) — Érard de Saint-Pol. Artois. (*Charte de Constantinople* 1205.) — Henri de Saint-Pol. Artois. (*Dominique Jauna.*) — Hugues de Saint-Sauveur. (*Charte de Damiette* 1219.) — Henri, comte de Sarrebruche. (*Historiens de Flandre.*) — Eustache de Sart. Cambrésis. (*Meyer.*) — Gui IV de Senlis. Valois. (*Meyer.*) — Jean de Séranvillers. Cambrésis. (*Meyer.*) — Gautier de Siercelle. (*Charte de Damiette* 1218.) — Alexandre de Skenkerque. Flandre. (*Meyer.*) — Hugues Sohier, seigneur de Le Heries. Cambrésis. (*Meyer.*) — Herser de Somerghem. Flandre. (*Meyer.*) — Bernard de Somerghem. Flandre. (*Ville-Hardouin.*) — Gautier de Somerghem. (*Meyer.*) — Jean de Sompoue. (*Ville-Hardouin.*) — Baudouin de Sorel ou Soriel. (*Henri de Valenciennes.*) — Alelme de Stavèle. Flandre. (*Meyer.*) — Arnould de Steenhuyse. Flandre. (*Meyer.*) — Hulco de Steelandt. Flandre. (*Meyer.*) — Gautier de Stombe. Flandre. (*Ville-Hardouin.*) — Guillaume de Straten. Flandre. (*Musée de Versailles.*)

T.

Hugues de Tabarie. (*Ville-Hardouin.*) — Raoul de Tabarie. (*Ville-Hardouin.*) — Gillebert de Talebot. (*Charte de Constantinople* 1205.) — Hélie V de Talleyrand. Périgord. (*Moréri.*) — Thierri de Tenremonde. Flandre. (*Ville-Hardouin.*) — Renaud de Thun. Cambrésis. (*Meyer.*) — Foulques de Tilly. Normandie. (*Charte de Damiette* 1219.) — Ithier V, seigneur de Tocy. Pays Chartrain. (*Moréri.*) — Ansérie de Tocy. Pays Chartrain. (*Moréri.*) — Nargeaud de Tocy. Pays Chartrain. (*Moréri.*) — Raoul de Tournai. Flandre. (*Livre des fiefs de Geoffroi de Ville-Har-*

douin.) — Gilles de Trasignies. Flandre. (*Ville-Hardouin.*) — Yvain de Trélon. Flandre. (*Miræus.*) — Renier de Trith. Flandre. (*Ville-Hardouin.*) — Renier de Trith, son fils. Flandre. (*Ville-Hardouin.*) — Gilles de Trith. Flandre. (*Ville-Hardouin.*)

V.

Guillaume de Vendegies. Flandre. *Meyer.*) — Robert de Venduille. Flandre. (*Meyer.*) — Jean de Venouse. Bourgogne. (*Charte de Damiette* 1219.) — Charles de Vercli. Flandre. (*Ville-Hardouin. Meyer.*) — Milon de Verneuil. Champagne. (*Charte de Damiette* 1219.) — Robert de Vic. Auvergne. (*Charte de* 1219.) — Guillaume de Viéges. (*Charte de Damiette* 1218.) — Gautier de Vignory. Champagne. (*Musée de Versailles. Ville-Hardouin.*) — Robert Villain. Flandre. (*Charte de Constantinople* 1205.) — Gaultier de Villebéon, 2e du nom. Isle de France. (*Moréri.*) — Jean de Villers. (*Ville-Hardouin.*) — Geoffroi de Ville-Hardouin. Champagne. (*Musée de Versailles.*) — Geoffroi de Ville-Hardouin, neveu du précédent. Champagne. (*Ville-Hardouin.*) — Jean de Virsins. (*Ville-Hardouin.*) — Drogon de Vormezelles. Flandre. (*Meyer.*)

W.

Mathieu de Wallaincourt. Cambrésis. (*Ville-Hardouin.*) — Guillaume de Warde. Flandre. (*Meyer.*) — Alard de Warneston. Flandre. (*Meyer.*) — Robert de Wavrin. Flandre. (*Le père Anselme.*) — Hellin de Wavrin. Flandre. (*Miræus.*) — Baudouin du Wiquet. Picardie. (*Charte de Damiette* 1218.)



SIXIÈME CROISADE.



FAITS PRINCIPAUX.

Arrivée dans la terre sainte d'André, roi de Hongrie, et de Jean de Brienne. — Les croisés assiégent Damiette. — Mort de Malek-Adel. — Prise de Damiette. — Revers des croisés. — Reddition de cette place. — Arrivée de Frédéric II, empereur d'Allemagne, de Thibaut, comte de de Champagne, et d'un grand nombre de chevaliers de France, bourguignons, bretons ou champenois. — Nouveaux revers de l'armée chrétienne. — Fin de la croisade.

A.

Jean d'Alloncourt. (*Charte d'Acre* 1240.) — Geoffroi d'Ancenis. Bretagne. (*Dom Lobineau.*) — Guéthenoc d'Ancenis. Bretagne. (*Dom Lobineau.*) — Renard d'Ancienville. Soissonnais. (*Charte d'Ascalon* 1240.) — Robert d'Ancienville. Soissonnais. (*Charte d'Ascalon* 1240.) — Gautier d'Aigneville. Picardie. (*Charte de Damiette* 1240.) — Renaud d'Angeville. Languedoc. (*Charte d'Acre* 1240.) — Jean,

seigneur d'Arcis sur Aube. Champagne. (*Musée de Versailles.*) — Guillaume d'Arras. Artois. (*Charte d'Ascalon* 1240.) — Roland d'Ars. (*Charte d'Acre* 1240.) — Milon d'Artaize. Champagne. (*Charte d'Acre* 1240.) — Jean d'Artois. Artois. (*Meyer.*) — Gobert VI, sire d'Aspremont. Lorraine. (*Chronique de l'abbaye de Villers.*) — Arnoul d'Assigny. (*Charte d'Acre* 1240.) — Ulric d'Aubeterre. Angoumois. (*Charte d'Ascalon* 1240.) — Raoul d'Aunoy. Picardie. (*Charte d'Acre* 1240.) — Alpin d'Auricourt. (*Charte d'Ascalon* 1240.) — Hugues d'Auviré. Bretagne. (*Dom Lobineau.*) — Pierre d'Averoult. Artois. (*Charte d'Arras* 1217.) — André d'Avesnes. Flandre. (*Meyer.*)

B.

Henri de Bar. Lorraine. (*Dom Calmet.*) — Camerin de Barlas. (*Dominique Jauna.*) — Milon III ou Miles de Bar sur Seine. Champagne. (*Musée de Versailles. Chronique d'Albéric.*) — Gauthier de Bar sur Seine. Champagne. (*Le père Anselme.*) — Jean des Barres. Nivernais. (*Dom Lobineau.*) — Nicolas III de Bazoches. Soissonnais. (*Dom Grenier.*) — Robert de Beaucaire. (*Charte d'Acre* 1240.) — Eugène de Beaufort. (*Charte d'Ascalon* 1240.) — Le vicomte de Beaumont. Maine. (*Dom Lobineau.*) — Pierre de Beaussier. (*Charte d'Acre* 1240.) — Mathieu de Beauvau. Anjou. (*Chronique de la dame de Rohan.*) — Jean Bekars. Lorraine. (*Charte d'Acre* 1240.) — Pierre de Belloy. Picardie. (*Charte de Damiette* 1240.) — Jacques de Blessy. (*Charte du roi Thibaud.*) — Gaultier de Béthisy. Picardie. (*Charte de Mathieu de Montmorency, connétable de France.*) — Jean de Boffles. Artois. (*Dom Grenier.*) — Henri de Bourgdieu. (*Charte d'Acre* 1240.) — Frédéric de Bourmont. Champagne. (*Charte d'Acre* 1240.) — Raoul de Boysseulh. (*Charte d'Acre* 1240.) — Girard de Brecey. Normandie. (*Charte d'Acre* 1240.) — Henri de Bredon. (*Charte d'Acre* 1240.) — Pierre Mauclerc, duc de Bretagne. Bretagne. (*Dom Lobineau.*) — Le baron de Brie. (*Dominique Jauna.*) — Jean de Brienne. Champagne. (*Moréri.*) — Guillaume de Bryas. Artois. (*Charte d'Acre* 1240.) — Raymond du Buisson. Auvergne. (*Man. de la Bibl. de Clermont d'Auvergne.*) — Enjorrand du Buisson. (*Charte d'Acre* 1240.) — Géraud du Buisson. Auvergne. (*Man. de la Bibl. de Clermont d'Auvergne.*) — Érard de Bussy. (*Charte d'Ascalon* 1240.) — Odon de Bussy. (*Charte d'Acre* 1240.)

C.

Thibaud V, comte de Champagne. Champagne. (*Le père Anselme*) — Guillaume de Chassenet. (*Charte d'Ascalon* 1240.) — Guillaume de Châteauneuf. (*Musée de Versailles.*) — Pierre du Chastelet. Artois. (*Charte de Barthélemy, doyen d'Arras.*) Gaucher de Châtillon. Champagne. (*Charte de Damiette* 1240.) — Richard de Chaumont. Charolais. (*Musée de Versailles. Dom Lobineau.*) — Perrin de Clairy. Picardie. (*Charte d'Acre* 1240.) — Simon de Clermont. (*Dom Lobineau.*) — Hugues

de Cluny. Bourgogne. (*Charte d'Acre* 1240.) — Bertrand de Comps. Dauphiné. (*Musée de Versailles.*) — Érard de Courcelles. (*Charte d'Ascalon* 1240.) — Hugues Covet. Bourgogne. (*Charte d'Acre* 1240.) — Odon de Crécy. (*Charte d'Acre* 1240.) — Gilles de Croix. Flandre. (*Musée de Versailles.*)

E.

Milon d'Estaing. Rouergue. (*Charte d'Acre* 1240.)

F.

Guillain de Faveraye ou Faveret. (*Charte d'Ascalon* 1240.)— Hugues de Favières. (*Charte d'Ascalon* 1240.) — Jean de Fay. Picardie. (*Charte de Damiette* 1240.) — Hugues de Fontette. Champagne. (*Charte d'Acre* 1240.) — Milon de Fontette. (*Charte d'Acre* 1240.) — Henri de Fontvannes. (*Charte d'Acre* 1240.) — Le comte de Forez. (*Dom Lobineau.*) — Berthelot des Forges. (*Charte d'Acre* 1240.) — Baudouin de Fouquesolles. Picardie. (*Charte de Damiette* 1240.) — Raoul de Frémy. Artois. (*Charte de Damiette* 1240.) — Renard de Froissart. (*Charte d'Acre* 1240.) —Arnoul de Fuligny. Champagne. (*Charte d'Acre* 1240.)—Jean de Fussy. (*Charte d'Acre* 1240.)

G.

Henri de Germiny. Lorraine. (*Charte d'Acre* 1240.) — Le comte de Goello. Bretagne. (*Dom Lobineau.*) — Pierre de Gouy. Artois. (*Charte d'Arras* 1217.) — Pierre de Goussencourt. Picardie. (*Charte de Damiette* 1240.) — Grimaldus Grimaldi, seigneur de Monaco. (*Musée de Versailles.*) —Henri de Grisencourt. (*Charte d'Acre* 1240.)

H.

Hugues d'Haussonville. Lorraine. (*Charte d'Acre* 1240.) — Gui de Hauteclocque. Artois. (*Musée de Versailles.*) — Renaud de Hautepierre. (*Charte d'Acre* 1240.)— Jean de Hédouville. Picardie. (*Musée de Versailles.*) — Baudouin d'Heuchin. Artois. (*Charte de Barthélemy, doyen d'Arras.*) — Baudouin d'Hennin-Liétard. Flandre. (*Le Carpentier.*) — Robert d'Hervilly. Picardie. (*Charte de Mathieu de Montmorency.*)

J.

Renaud de Jallaucourt. Lorraine. (*Charte d'Acre* 1240.) — Guillaume II de Joigny. (*Dom Lobineau.*)

L.

Milon de La Couture. Normandie. (*Charte d'Acre* 1240.) — Guillaume de La Faye. Périgord. (*Musée de Versailles.*) — Enguerrand de Lameth. Picardie. (*Moréri.*) — Josselin de La Roche-Bernard. Bretagne. (*Dom Morice.*) — Quentin de La Tour. (*Charte d'Acre* 1240.) — Jean de La Vaupalière. (*Charte d'Ascalon* 1240.) Hervé de Léon. Bretagne. (*Dom Lobineau.*) — Gérard de Lezay. Haute-Bourgogne. (*Musée de Versailles.*) — Robert de Licques. Picardie. (*Charte de Damiette* 1240.) — Josselin de Lignol. Bretagne. (*Charte d'Acre* 1240.) — Ancel III de l'Isle-Adam. Ile de France. (*Dom Lobineau. Moréri.*) — Henri des Loges. (*Charte d'Acre* 1240.) — Éverard de Longsart. (*Charte d'Acre* 1240.) — Arnoul de Longueville. Lorraine. (*Charte d'Acre* 1240.) — Hugues de Longueville. (*Charte d'Acre* 1240.) — Le duc Mathieu II de Lorraine. Lorraine. (*Le père Anselme.*) — Jean de Louvel ou Louvet. Beauvoisis. (*Charte d'Acre* 1240.) — Pierre de Lyobard. (*Guichenon. Musée de Versailles.*)

M.

Jean de Braine, comte de Mâcon. Bourgogne. (*Dom Lobineau.*) — Guillaume de Magdeleine. (*Charte d'Acre* 1240.) — Robert Mallet. Normandie. (*Dom Lobineau.*) — Hugues, comte de La Marche. (*Le père Anselme.*) — Jean de Marconnay. Poitou. (*Charte d'Ascalon* 1240.) — Raoul de Mareuil. (*Charte de Mathieu de Montmorency.*) — Jean de Margival. Soissonnais. (*Charte d'Acre* 1240.) — Gillet de Martainville ou Martenneville. (*Charte d'Ascalon* 1240.) — Robert de Maulde. Flandre. (*Musée de Versailles.*) — Savary de Mauléon. Poitou. (*Cartulaire de Marmoutier. Musée de Versailles.*) — Garnier de Mauny. Normandie (*Charte d'Acre* 1240.) — Herbert de Mérial. (*Charte d'Ascalon* 1240.) — Baudouin de Mérode. Flandre. (*Musée de Versailles.*) — Guillaume de Messay. Charolais. (*Musée de Versailles.*) — Milon du Mesnil. (*Charte d'Acre* 1240.) — Pierre de Montaigu. Auvergne. (*Musée de Versailles.*) — Guillaume de Montarbieu. (*Charte d'Acre* 1240.) — Odon de Montbelliard. Franche-Comté. (*Papon, Histoire de Provence.*) Henri de Montbelliard. Franche-Comté. (*Charte d'Acre* 1240.) — Pierre de Montchien. (*Charte d'Acre* 1240.) — Guillaume de Montespieu. (*Charte d'Acre* 1240.) — Amaury VI de Montfort. Ile de France. (*Bongars.*) — Philippe de Montfort. Bretagne. (*Dom Lobineau.*) — Miles de Montendre. (*Charte du roi Thibaud* 1240.) — Milon de Montguyon. (*Charte d'Ascalon* 1240.) — Renard de Montsalvy. Au-

vergne. (*Charte d'Acre* 1240.) — Gaultier de Milly. Bourgogne. (*Charte d'Acre* 1240.) — Guillaume de Milly. Picardie. (*Charte de Mathieu de Montmorency.*)

N.

Henri de Nagu. Bourgogne. (*Charte d'Acre* 1240.) — Philippe II, sire de Nanteuil. Beauvoisis. (*Le père Anselme. Manuscrit de Rothelin.*) — Le baron Philippe de Navarre. (*Dominique Jauna.*) — Hervé, comte de Nevers. (*Dom Lobineau.*) — Henri de Nogent. (*Charte d'Acre* 1240.) — Félix de Noirefontaine. Franche-Comté. (*Charte d'Acre* 1240.)

P.

Foulques Painel. (*Dom Lobineau.*) — Mathieu Parmentier. Picardie. (*Charte de Damiette* 1240.) — Jean Pastorel. (*Charte d'Ascalon* 1240.) — Milon de Percey. (*Charte d'Acre* 1240.) — Armand ou Herman de Périgord. Périgord. (*Musée de Versailles.*) — Henri de Pinterville. Normandie. (*Charte d'Acre* 1240.) — Jean de Pratz. Champagne. (*Charte d'Acre* 1240.) — Guillaume de Proisy. Picardie. (*Charte de Mathieu de Montmorency.*)

Q.

Foulques de Quatrebarbes. Anjou. (*Musée de Versailles. Dom Housseau.*) — Odon de Queille. (*Charte d'Ascalon* 1240.) — Milon de Quincy. (*Charte d'Acre* 1240.)

R.

Baudouin de Raineville. (*Charte d'Acre* 1240.) — Érard de Rameru. Champagne. (*Charte d'Acre* 1240.) — Raussin de Rarecourt. Pays d'Argonne. (*Musée de Versailles.*) — Ranulphe Ravenel. Picardie. (*Charte de Damiette* 1240.) — Conan, sire de Réchicourt. Lorraine. (*Dom Calmet.*) — Henri de Ressons. Beauvoisis. (*Charte d'Acre* 1240.) — Perrin de Ribeaupierre. (*Charte d'Acre* 1240.) — Gilles, sire de Rieux. Bretagne. (*Moréri.*)—Guillaume Rivet. (*Dominique Jauna.*)—Simon de Rodes. (*Charte d'Acre* 1240.) — Henri, comte de Rodez. Rouergue. (*Musée de Versailles.*) — Henri de Romécourt. Lorraine. (*Charte d'Acre* 1240.) — Jean du Roncenay. Normandie. (*Charte d'Acre* 1240.) — Guillaume de Rosières. (*Charte d'Acre* 1240.) — Henri de Rosières. (*Charte d'Acre* 1240.) — Eudes de Ronque-

rolles. Ile de France. (*Musée de Versailles.*) — Geoffroi de Rougemont. Bourgogne. (*Charte d'Ascalon* 1240.) — Mathieu de Roye. Picardie. (*Charte de Damiette* 1240.) — Guillaume de Rumilli. (*Charte du roi Thibaud* 1240.) — Jean de Rumilly. (*Charte d'Acre* 1240.)

S.

Gilles de Saint-Lambert. (*Charte d'Ascalon* 1240.) — Étienne de Saint-Loup. Franche-Comté. (*Charte d'Acre* 1240.) — Jean de Saint-Loup. (*Charte d'Acre* 1240.) — Félix de Saint-Martin. (*Charte d'Acre* 1240.) — André de Saint-Phalle. Champagne. (*Musée de Versailles.*) — Le comte de Saint-Pol. Artois. (*Charte de Damiette* 1240.) — Étienne de Saint-Quentin. (*Charte d'Ascalon* 1240.) — Jean de Saint-Vincent. (*Charte d'Ascalon* 1240.) — N. de Samatan. Languedoc. (*Archives de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille.*) — Le comte de Sancerre. (*Dom Lobineau.*) — Audic de Saulx. (*Charte d'Ascalon* 1240.) — Guillaume de Sonnac, grand-maître du Temple. (*Musée de Versailles.*) — Adam de Sarcus. Amiénois. (*Manuscrits de dom Grenier. Musée de Versailles.*) — Audic de Saulx. (*Charte d'Ascalon* 1240.) — Guillaume de Saveuse. Picardie. (*Musée de Versailles.*) — Renard de Senevoi ou Sennevières. (*Charte d'Acre* 1240.) — Juhael ou Juhel de Sérent. Bretagne. (*Moréri.*) — Gicquel de Sérent. Bretagne. (*Moréri.*) — Guébenoc ou Guéthenoc de Sérent. Bretagne. (*Moréri.*) — Odon de Sorel. Picardie. (*Charte de Damiette* 1240.) — Perrin de Sugny. Champagne. (*Charte d'Ascalon* 1240.)

T.

Archambauld III de Talleyrand. Périgord. (*Le père Anselme.*) — Bertrand de Texis, grand-maître de Saint Jean de Jérusalem. (*Musée de Versailles.*) — Raymond IV de Turenne. Périgord. (*Moréri.*) — Baudouin de Thiembronne. Artois. (*Charte d'Arras* 1217.)

V.

Pagan de Varennes. (*Charte d'Acre* 1240.) — Hugues III, comte de Vaudemont. Lorraine. (*Moréri.*) — Henri de Vendeuil. Picardie. (*Charte de Mathieu de Montmorency.*) — Gui de Vendeuil. Champagne. (*Charte d'Acre* 1240.) — Vermon de Verrières. (*Charte d'Ascalon* 1240.) — Jean de Vieux-Maison. (*Charte d'Ascalon* 1240.) — Ansalde de Villarceaux. (*Charte d'Acre* 1240.) — Raoul de Vilers-Hélou. Picardie. (*Charte de Damiette* 1240.) — Jean de Villers. (*Charte de Mathieu de Montmorency.*) — Pierre de Villebride, grand-maître de Saint-Jean de Jérusalem. (*Musée de Versailles. Moréri.*) — Jean de Villelongue. (*Charte d'Ascalon* 1240.) — Romée de Villeneuve. Provence. (*Historiens de Provence.*) — Pierre de Villères.

(*Charte d'Acre* 1240.) — Gui de Villesavoye. Picardie. (*Charte d'Acre* 1240.) — Odon de Villette. (*Charte d'Acre* 1240.) — Eudes de Virocourt. (*Charte d'Acre* 1240.) — André de Vitré. Bretagne. (*Dom Lobineau.*) — Raoul de Vitry. (*Charte de Mathieu de Montmorency.*) — Odon de Viviers. Soissonnais. (*Charte du roi Thibaud de Navarre.*)

W.

Varry de Widranges. Lorraine. (*Chroniques de Lorraine.*) — Ruprech de Widranges. Lorraine. (*Chroniques de Lorraine.*) — Odon de Wismes. Picardie. (*Charte d'Ascalon* 1240.)



(*Charte d'Acre* 1240.) — Gui de Villesavoye. Picardie. (*Charte d'Acre* 1240.) — Odon de Villette. (*Charte d'Acre* 1240.) — Eudes de Virocourt. (*Charte d'Acre* 1240.) — André de Vitré. Bretagne. (*Dom Lobineau.*) — Raoul de Vitry. (*Charte de Mathieu de Montmorency.*) — Odon de Viviers. Soissonnais. (*Charte du roi Thibaud de Navarre.*)

W.

Varry de Widranges. Lorraine. (*Chroniques de Lorraine.*) — Ruprech de Widranges. Lorraine. (*Chroniques de Lorraine.*) — Odon de Wismes. Picardie. (*Charte d'Ascalon* 1240.)



SEPTIÈME CROISADE.

(*Charte d'Acre* 1250.) — Dieudonné ou Déodat d'Albignac. Limousin. (*Musée de Versailles.*) — Raoul d'Allemont. (*Charte d'Acre* 1250.) — Guillaume d'Aloigny. Poitou. (*Charte de Damiette* 1249.) — Guillaume d'Alzonne. Languedoc. (*Charte de Damiette* 1249.) — Regnault d'Ambly, surnommé *Engoulevent*. Champagne. (*Preuves pour les Honneurs de la Cour.*) — Charles de France, comte d'Anjou. Provence. (*Musée de Versailles.*) — Galhard d'Anglade. Guienne. (*Jaffa* 1252.) — Hugues le Brun, comte d'Angoulême. Angoumois. (*Le père Anselme.*) — Robert d'Arcu. (*Charte d'Acre* 1250.) — Le sire d'Argones. Provence. (*Joinville.*) — Begon d'Arjac. (*Charte d'Acre* 1250.) — Gaucher d'Arleux. Flandre. (*Musée de Versailles.*)—Gaucher d'Arlos. Haut Bugey. (*Charte de Damiette* 1259.)—Bernard d'Arné. Bigorre. (*Charte d'Acre* 1250.)—Robert de France, comte d'Artois. (*Musée de Versailles.*) — Étienne Assalyt. Languedoc. (*Charte d'Acre* 1250.) — Guillaume d'Asnières. Saintonge. (*Musée de Versailles.*) —Gobert VII d'Aspremont. Lorraine. (*Musée de Versailles.*) — Gui d'Aspremont. Lorraine. (*Historiens de Lorraine.*) — Geoffroi II, sire d'Aspremont. Lorraine. (*Joinville.*) — Guillaume d'Aspremont. Lorraine. (*Charte de Damiette* 1249.) — Bernard d'Astorg. Languedoc. (*Lettre du pape Innocent IV à l'évêque d'Agen.*) — Pierre d'Auberive. Champagne. (*Joinville.*) — Reuier d'Aubers. Artois. (*Charte d'Acre* 1250.) — Guillaume Aubert. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.) — Arnaud Audebert ou Audibert. Provence. (*Charte de* 1250.) — Jean d'Audiffret. Maison originaire d'Italie, établie en Provence au treizième siècle. (*Musée de Versailles.*) — Guillaume d'Andigné. Anjou. (*Charte de Damiette* 1249.) — Raoul Audren. Bretagne. (*Musée de Versailles.*) — Louis d'Authier de Sisgau. (*Historiens de Provence.*) — Jean Ier, sire d'Aumont. Beauvoisis. (*Musée de Versailles.*)—Bérenger d'Auriac. Rouergue. (*Charte d'Acre* 1250.) — Guillaume Autier. Limousin. (*Musée de Versailles.*) — Raoul Autier. Limousin. (*Musée de Versailles.*) — Eustache d'Auxy. Artois. (*Hennebert, Histoire d'Artois.*) — Philippe d'Auxy. Artois. (*Hennebert, Histoire d'Artois.*) — Pierre d'Avalon. Bretagne. (*Joinville.*) — Le sire Henri d'Avaugour. Bretagne. (*Dom Morice.*) — Gilbert d'Aynac. Quercy. (*Charte d'Acre* 1250.) — Robert d'Ayrolles. (*Charte d'Acre* 1250.)

B.

J. Babin. Marche. (*Charte de Damiette* 1249.) — Hervé Bahuno. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.) —Aubert de Baigneux. (*Du Cange.*) — Pierre de Bais. Bretagne. (*Charte de Damiette* 1250.) — Guillaume de Balaguier. Rouergue. (*Musée de Versailles.*) — Le comte de Bar. Lorraine. (*Mathieu Paris.*) — Guigues de Barral. (*Charte de Damiette* 1250.) — Déodat Barasc. Quercy. (*Charte d'Acre* 1250.) — Hugues de Barriac. Auvergne. (*Charte de Damiette* 1249.) — Guillaume Baudouin. Limousin. (*Charte d'Acre* 1250.) — Olivier Bougrenet. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.) — Bernard de Banne. Vivarais. (*Charte de* 1250.) — Gaston de Béarn. (*Le père Anselme.*) — Jean de Beaubois. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.) — Baudouin de Beauffort. Artois. (*Dom Grenier.*) — Jean de Beauffort. Artois. (*Musée de Versailles.*) — Simon II de Beaugency. Orléanais.

(*Joinville.*) — Humbert IV de Beaugency, connétable de France. Beaujolais. (*Musée de Versailles.*) — Guillaume de Beaumont, maréchal de France. (*Musée de Versailles.*)— Jean de Beaumont, grand amiral et grand chambellan de France. (*Joinville.*) — Hem de Beaumont. (*Charte de Damiette* 1249.) — Hervé Beaupoil. Bretagne. (*Musée de Versailles.*) — Geoffroi Beaupoil. Bretagne. (*Musée de Versailles.*) — Gui de Beaurepaire. (*Charte d'Acre* 1250.) — Raoul de Beauvoir. (*Charte de Damiette* 1249.) — Mathieu de Beauvoir. (*Charte de Damiette* 1249.) — Noë de Béduon. (*Charte de Jaffa* 1252.) — Guillaume de Bellecombe. (*Charte de Damiette* 1250.) — Étienne de Belfort. Languedoc. (*Charte d'Acre* 1250.) — Guillaume de Bellemare. Normandie. (*Charte d'Acre* 1250.) — Hervé de Bellenave. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1248.) — Léon de Bélenger. (*Charte d'Acre* 1250.) — Hervé de Bellingant. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.) — Hervé de Bellossac ou Blossac. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.) — Olivier de Bellouan. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.) — Thomas Bérault, grand maître du Temple. (*Musée de Versailles.*) — Imbert Béraud. (*Charte de Damiette* 1249.) — Guillaume Bertrand. (*Charte d'Acre* 1250.) — Guillaume Beslon. (*Charte de Damiette* 1249.) — Rostaing de Bessuéjols. Rouergue. (*Musée de Versailles.*) — Daniel, sire de Béthune. Artois. (*Le père Anselme.*) — Robert VII de Béthune. Artois. (*Le père Anselme.*) — Le seigneur de Beugin. (*Mathieu Paris.*) — Raymond Guille de Bidalhac. Guienne. (*Charte d'Acre* 1250.) — Guillaume Bigot. (*Charte de Damiette* 1249.) — Hame Bizien. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.) — Le comte de Blois. (*Le père Anselme.*) — Baudouin de Blondel. Artois. (*Dom Grenier.*) — Raoul de Blot. (*Charte d'Acre* 1250.) — Pierre de Blot. (*Charte d'Acre* 1250.) — Geoffroi de Bodegat. Bretagne. (*Nymocium* 1249.) — Bochard de Bochard. Limousin. (*Charte de Damiette* 1249.) — Jean Bochet. Languedoc. (*Charte de Damiette* 1259.) — Alain Bodenc. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.) — Gérard de Bosredon. Auvergne. (*Musée de Versailles.*) — Bohémond, prince d'Antioche. (*Joinville. Musée de Versailles.*)—Étienne de Boislève ou Boileau. (*Joinville.*) — Armand du Bois. (*Charte d'Acre* 1250.) — Alain du Boisbaudry. Bretagne. (*Musée de Versailles.*) — Hervé de Boisberthelot. Bretagne. (*Musée de Versailles.*) — Geoffroi de Boisbily. Bretagne. (*Musée de Versailles.*) — Thomas de Boisgelin. Bretagne. (*Musée de Versailles.*)—Perrin de Boisjagu. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.) — Pierre de Boispéan. Bretagne. (*Musée de Versailles.*) — André de Boisse. Limousin. (*Musée de Versailles.*) — Hugues de Bonafos de Teyssieu. Languedoc. (*Titres de la Bibliothèque Royale. Musée de Versailles.*) — Roger de Bonal ou Bonald. (*Charte de* 1250.) — Guillaume de Bonneval. Limousin. (*Musée de Versailles.*) — Guillaume de Bonnevie. Forez. (*Charte d'Acre* 1250.) — Guillaume de Boon ou Broons. Bretagne. (*Joinville. Dom Lobineau.*)—Armand de Bosc. (*Joinville.*) — Hugues de Bodéru. Bretagne. — (*Charte de Nymocium* 1249.) — Guillaume Botherel. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.) — Girard de Boucé. Normandie. (*Charte de Damiette* 1249.) — Henri de Boufflers. Ponthieu. (*Musée de Versailles.*) — Guillaume du Bourgneuf. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.) Dalmas de Bouillé. Maine. (*Musée de Versailles.*) — Alerin de Boulainvilliers. (*Charte de Césarée* 1250.) — Pierre de Bourblaine. (*Joinville.*)— Archambaud de Dampierre, sire de Bourbon. Bourbonnais. (*Joinville. Musée de Versailles.*) — Hélie V de Bourdeille. Guienne. (*Musée de Versailles.*) — Boson de Bourdeille. Guienne. (*Moréri.*) — Hugues IV, duc de Bourgogne. (*Musée de Ver-

sailles.) — Enguerrand de Bournel. Picardie. (*Musée de Versailles.*) — Weric de Bournonville. Boulonnais. (*Charte de Damiette* **1249.**) — Robert de Bournonville. Picardie. (*Dom Grenier.*) — Jean de Boussières. (*Charte de Damiette* 1249.) — Guillaume Brachet. Marche. (*Musée de Versailles.*) — Jean de Dreux, comte de Braine. Soissonnais. (*Joinville.*) — Josserand de Brancion. Bourgogne. (*Musée de Versailles. Joinville.*) — Henri de Brancion, son fils. Bourgogne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Henri Bréhan. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.) — Jean, sire de Bréhan. Bretagne. (*Dom Lobineau.*) — Pierre de Dreux, dit *Mauclerc*, duc de Bretagne. (*Musée de Versailles.*) — Jacques de Brézé. (*Charte de Damiette* 1249.) — Robert de Bricqueville. Normandie. (*Charte d'Acre* 1250.) — Érard de Brienne. Champagne. (*Manuscrits de Rothelin.*) — Henri de Brienne, sire de Rameru. Champagne. (*Joinville.*) — Gauthier IV de Brienne, comte de Jaffa. (*Musée de Versailles. Joinville.*) — Jean de Brienne, grand fauconnier. Champagne. (*Le père Anselme.*) — Alphonse de Brienne, comte d'Eu. Champagne. (*Le père Anselme.*) — Rostaing de Brignac. Languedoc. (*Charte de* 1250.) — Geoffroi Bœssin. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.) — Guillaume de Brossac. Angoumois. (*Charte de Damiette* 1249.) — Roger de Brosse, seigneur de Boussac. Bretagne. (*Musée de Versailles.*) — Guillaume de Bruc. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.) — Halluin de Bualet (*Charte d'Acre* 1250.) — Guillaume de Buat. Normandie. (*Charte de Damiette* 1249.) — Hervé Budes. Bretagne (*Musée de Versailles.*) — Imoran du Buisson. (*Charte d'Acre* 1249.) — Simon de Bumbelle ou Bombelles. Originaire d'Italie. (*Charte de Damiette* 1249.) — Jean Ier, sire de Busancy. Soissonnais. (*Joinville.*)

C.

Guillaume de Cadoine. (*Musée de Versailles.*) — Guillaume de Cadouin. Périgord. (*Charte d'Acre* 1250.) — Jacques de Caïs. Provence. (*Papon.*) — Pierre de Campredon. (*Charte de Damiette* 1249.) — Hugues de Carbonnières. Limousin. (*Musée de Versailles.*) — Olivier de Carné. Bretagne. (*Musée de Versailles.*) — Arnauld de Carrière. Languedoc. (*Charte de Damiette* 1249.) — G. de Casteras. Languedoc. (*Charte de Damiette* 1249.) — Bernard de Cassaigne. (*Musée de Versailles.*) — Aymeric de Chastenet. (*Charte d'Acre* 1250.) — Guillaume de Castanet. (*Charte de Damiette* 1249.) — Bernard de Castanier. (*Charte d'Acre* 1250.) — Rattier de Caussade. Quercy. (*Musée de Versailles.*) — Déodat de Caylus. Rouergue. (*Musée de Versailles.*) — Arnaud de Caylus. Rouergue. (*Musée de Versailles.*) — Bernard de Cazeneuve. Armagnac. (*Charte d'Acre* 1250.) — Gui de Chabannes. Angoumois. (*Musée de Versailles.*) — Guillaume Chabrol. Auvergne. (*Charte d'Acre* 1250.) — Astorg de Chambarlhiac ou Chambarlhac. Languedoc. (*Charte d'Acre* 1250.) — Dalmase de Chambreuil. (*Charte de Damiette* 1249.) — Guillaume de Champagné. Maine. (*Charte de Nymocium* 1249.)—Thibaut VI, comte de Champagne et roi de Navarre. (*Musée de Versailles.*) — Geffroi Champion. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.) — Raoul de Chanac. Gévaudan. (*Charte d'Acre* 1250.) — Guillaume de Chanac. Gévaudan. (*Charte de Damiette* 1249.) — Aymeric



Bernard de Moreuil offrant une relique d'Orient à l'abbaye de Selincourt.

Chapt. Auvergne. (*Charte d'Acre* 1250.) — Guibert de Charensac. Velay. (*Charte d'Acre* 1250.) — Aymeric Charrière. (*Charte de Damiette* 1249.) — Guillaume du Chassin. Limousin. (*Charte de Damiette* 1249.) — Thibaud ou Théobald de Chasteigner. (*Charte d'Acre* 1250.) — Gilbert de Chasteigner. (*Charte de Damiette* 1249.) — Geoffroi de Châteaubriand. Bretagne. (*Musée de Versailles. Dom Lobineau.*) — Geoffroi, vicomte de Châteaudun. Orléanais. (*Charte de Damiette* 1249.) — Hugues de Châteauneuf. (*Moréri.*) — Jean de Châteauneuf. (*Moréri.*) — Guillaume de Châteauneuf. (*Charte d'Acre* 1250.) — Guérin de Châteauneuf-Randon. Gévaudan. (*Musée de Versailles. Le père Anselme.*) — Guillaume de Chatelier. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.) — Le sire de Châtenay ou du Chastenay. (*Joinville.*) — Gaucher de Châtillon, sire d'Autrèches. Champagne. (*Joinville.*) — Guillaume de Chauvigny. (*Musée de Versailles.*) — Guillaume de Chavagnac. Auvergne. (*Musée de Versailles.*) — Gui de Chazelles. (*Charte de Damiette* 1249.) — Jean, sire de Chérisy. Vermandois. (*Manuscrit de Rothelin.*) — Le seigneur de Cheveruë. Bretagne. (*Dom Lobineau.*) — Jean, sire de Chevisé. (*Joinville.*) — Hervé Chevré. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.) — Hugues de Cheylar. (*Charte d'Acre* 1250.) — Aymeri de Chilhac. Angoumois. (*Charte de Damiette* 1249.) — Pons de Cirac ou Chirac. (*Charte d'Acre* 1250.) — Guillaume Cholnes. (*Charte d'Acre* 1250.) — Hervé Chrestien. Bretagne. (*Musée de Versailles.*) — Henri Clément du Metz, maréchal de France. Gâtinais. (*Musée de Versailles.*) — Guillaume de Clodiz. (*Charte de Damiette* 1249.) — Roland Coatarel. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.) — Henri du Coëdic. Bretagne. (*Musée de Versailles.*) — Bertrand du Coëtlosquet. Bretagne. (*Musée de Versailles.*) — Raoul de Coetnempren. Bretagne. (*Musée de Versailles.*) — Hugues Collard. Champagne. (*Charte de Damiette* 1249.) — Simon Collin. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.) — Guillaume de Colombers. (*Charte de Damiette* 1249.) — Arnaud de Comminges, vicomte de Couserans. (*Joinville.*) — Eustache III, sire de Conflans, maréchal de Champagne. Champagne. (*Le père Anselme.*) — Le baron Henri de Coone. Bourgogne. (*Joinville.*) — Hugues Corbet, deuxième du nom. Artois. (*Dom Grenier.*) — Pierre de Cordes. Languedoc. (*Charte d'Acre* 1250.) — Geoffroi de Corlagaat. Bretagne. (*Nymocium* 1249.) — Raymond-Roux de Cormis. Provence. (*Maynier, Histoire de la noblesse de Provence.*) — Sanchon de Corn. Quercy. (*Musée de Versailles.*) — Huon de Coskaër. Bretagne. (*Musée de Versailles.*) — Robert de Coskaer. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.) — Roland de Cossé. Anjou. (*Musée de Versailles.*) — Raoul, sire de Coucy. Soissonnais. (*Le père Anselme.*) — Guillaume de Courbon. Saintonge. (*Musée de Versailles.*) — Guillaume de Coudres. Normandie. (*Charte d'Acre* 1250.) — Robert de Courson. Bretagne. (*Musée de Versailles.*) — Geoffroi de Courtarvel. Maine. (*Musée de Versailles.*) — Étienne de Courteix. Limousin. (*Charte d'Acre* 1250.) — Pierre de Courtenay. Isle de France. (*Musée de Versailles. Joinville.*) — Guillaume de Courtenay. Isle de France. (*Musée de Versailles. Joinville.*) — Philippe de Courtenay. Isle de France. (*Le père Anselme.*) — Josselin de Courvault ou Cournant. (*Joinville.*) — Jean des Courtils. Flandre. (*Charte de Damiette* 1249.) — Robert Coustin. Limousin. (*Musée de Versailles.*) — Maurice V, sire de Craon. Anjou. (*Le père Anselme.*) — Eudes de Crénan ou de Creu. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.) — Al. Crenegoat. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.) — Henri de Créquy. Artois. (*Dom Lobineau.*) — Raoul, sire

(*Charte de Damiette* 1249.) — Payen Féron. Bretagne. (*Musée de Versailles.*) — Vital de Ferragut. Armagnac. (*Convention entre Sicard d'Alaman et Bernard de Montault.*) — J. Feydit ou Faydit. (*Musée de Versailles.*) — Gui Flamenc de Bruzac. Périgord. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guillaume de Dampierre, comte de Flandre. (*Le père Anselme.*) — Égide de Flavignac. Limousin. (*Charte de Damiette* 1249.) — Reinier de Fleury. Picardie. (*Charte de Damiette* 1249.) — Baudry ou Baudouin Floult. (*Charte de Damiette* 1249.) — Raymond VII, comte de Foix. (*Le père Anselme.*) — Roger-Bernard, comte de Foix. (*Le père Anselme.*) — Eustache de Fontaines. Picardie. (*Charte d'Acre* 1250.) — Giraud de Fontanès. Languedoc. (*Charte de* 1250.) — Hugues de Fontanges. Limousin. (*Musée de Versailles.*) — Robert de Forges. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.) — Roger de Fraisse. Languedoc. (*Charte de* 1250.) — Hugues de Franz. (*Charte de Damiette* 1249.) — Guillaume de Fréauville. Normandie. (*Charte de Damiette* 1250.) — Payen ou Pierre Freslon. Bretagne. (*Musée de Versailles.*) — Jean de Fresnay ou de la Fresnaye. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.) — Garin de Friese. (*Charte de Damiette* 1249.) — Pierre Frotier. (*Charte de Damiette* 1249.) — Gallard de Fumel. Guienne. (*Charte d'Acre* 1250.)

G.

Adhémar de Gain. Limousin. (*Musée de Versailles.*) — Bertrand de Galard. Béarn. (*Charte d'Acre* 1250.) — Jean de Gamaches. (*Joinville.*) — Hugues Gasq. Quercy. (*Musée de Versailles.*) — Guillaume Gaudemar. (*Charte d'Acre* 1250.) — Payen Gauteron. Bretagne. (*Musée de Versailles.*) — Ernoul de Gemimet. (*Joinville.*) — Hémeric Gillin. (*Charte de Damiette* 1249.) — Pierre de Gimel. Languedoc. (*Dom Vaissète. Musée de Versailles.*) — Renaud de Girard. (*Charte de Damiette* 1249.) — Pierre Giraud. (*Charte de Damiette* 1249.) — Armand de Gironde. Guienne. (*Musée de Versailles.*) — Guibert de Glanes. Quercy. (*Charte d'Acre* 1250.) — Bertrand de Glanes. Quercy. (*Charte d'Acre* 1250.) — Le comte de Goëllo. Bretagne. (*Dom Morice.*)—Macé de Gohie. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.) — Jean Gomer. Picardie. (*Charte de Césarée* 1250.) — Gaston de Gontaut, seigneur de Biron. Pays Agenais. (*Le père Anselme. Musée de Versailles.*) — Étienne Gouffier. Poitou. (*Charte d'Acre* 1250.) — Geoffroi de Goulaine. Bretagne. (*Musée de Versailles.*)—Guillaume de Gourcuff. Bretagne. (*Musée de Versailles.*) — Hugues Gourjault ou Gorjault. Poitou. (*Musée de Versailles.*) — Guillaume de Goyon. Bretagne. (*Musée de Versailles.*) — Pierre de Gozet. (*Charte d'Acre* 1250.) — Antoine Gras. Provence. (*Charte de Damiette* 1249.) — Olivier Grimaut. Bretagne. (*Dom Morice.*) — Guillaume de Grossoles. Guienne. (*Musée de Versailles.*) — Raymond de Grossoles. Guienne. (*Musée de Versailles.*) — Henri de Grouchy. (*Musée de Versailles.*) — Robert de Grouchy. (*Charte d'Acre* 1250.) — Étienne de Guenour. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.) — Guillaume III de Gueidan. (*Joinville.*) — Guillaume Guinard. (*Charte de Nymocium* 1249.) — Olivier de Guste. Bretagne. (*Charte de Limisso* 1249.) — Arnoul III, comte de Guines. Picardie. (*Joinville.*)

H.

Jean d'Hamelincourt. Artois. (*Charte d'Acre* 1250.) — Richard d'Harcourt-Elbœuf. Normandie. (*Le père Anselme.*) — Jean Ier d'Harcourt-Elbœuf. Normandie. (*Le père Anselme.*) — Hugues de Harrest. (*Charte de Damiette* 1249.) — Hervé Henry. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.) — Guillaume Hersart. Bretagne. (*Musée de Versailles.*) — Hugues de Hombliėres. Picardie. (*Charte d'Acre* 1250.) — Guillaume du Hommet. Normandie. (*Charte de Damiette* 1250.) — Ricard de Houdetot. Normandie. (*Charte d'Acre* 1250.) — Jean du Houssay. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.) — Alain du Houx. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.)

I.

Gui d'Ibelin. (*Joinville.*) — Baudouin d'Ibelin. (*Joinville.*) — Sinebaud d'Ibelin. (*Dominique Jauna.*)— Adam Isambart. (*Joinville.*)— Pierre Isoré. Anjou. (*Musée de Versailles.*)

J.

Robert James. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.) — Jean Janouarn. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.) — Guillaume II, comte de Joigny, Bourgogne. (*Le père Anselme.*) — Le sire de Joinville. Champagne. (*Moréri.*) — Guillaume de Jonquières. Languedoc. (*Charte d'Acre* 1250.) — Boson de Jossinaud. (*Charte d'Acre* 1250.) — Hugues de Joy, maréchal du Temple. (*Joinville.*) — Juhel de Juigné. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.)

K.

Hervé de Kaerarhuel. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.) — Guillaume de Kergariou. Bretagne. (*Musée de Versailles.*) — Rolland de Kaergoët. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.) — Hervé de Kerguelen. Bretagne. (*Musée de Versailles.*) — Robert de Kehedoc. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.) — Hugues de Kermarec. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.) — Guillaume de Kermoisan. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.) — Hervé de Kerpigent. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.) — Macé de Kérouartz. Bretagne. (*Musée de Versailles.*) — Guillaume de Kersaliou. Bretagne. (*Musée de Versailles.*) — Geoffroi de Kersain-

gily. Bretagne. (*Charte de Damiette* 1249.) — Robert de Kersauson. Bretagne. (*Musée de Versailles.*)

L.

Guillaume de Labat ou Laban. Bretagne. (*Dom Morice.*) — Guillaume L'Abbé ou Labbé. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.) — Guillaume de Labaume, troisième du nom. Dauphiné. (*Moréri.*) — Louis I[er] de La Baume de Suze. Dauphiné. (*Moréri.*) — J. de La Botelaye. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.) — Hugues de La Boulaye. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.) — Arnoul de La Boulaie. Orléanais. (*Charte de Damiette* 1249.) — Olivier de La Bourdonnaye. Bretagne. (*Musée de Versailles.*) — Giraud de La Bruguière. (*Charte d'Acre* 1250.) — Guillaume de La Brosse. (*Charte d'Acre* 1250.) — Raymond du Lac. Armagnac. (*Convention entre Sicard d'Alaman et Bernard de Montault.*) — Guillaume de Lacu. Limousin. (*Charte de Damiette* 1249.) — Raoul de La Claye. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.) — Feraud de La Clocque. (*Charte de Damiette* 1249.) — Guillaume de La Corbière. Maine. (*Preuves pour le Musée de Versailles.*) — Philippe de La Corbière ou Corbère. Maine. (*Charte de Damiette* 1249.) — Geoffroi de La Chapelle, sire de Nemours et de Villebéon. (*Joinville.*) — Guillaume de La Chaussée. (*Charte de Damiette* 1249.) — Bérenger de La Fare. Provence. (*Charte de* 1250.) — Le seigneur de La Fauche. (*Testament de Geoffroi II d'Aspremont.*) — Colard de La Fresnaye. (*Charte de Damiette* 1250.) — Jean de La Garde. (*Charte de Damiette* 1249.) — Bernard de La Garde. Armagnac. (*Convention entre Sicard d'Alaman et Bernard de Montault.*) — Martinez de La Garde. Bigorre. (*Charte de Damiette* 1249.) — Drogon de La Grange. (*Charte de Damiette* 1249.) — Bertrand de La Graulet. Armagnac. (*Charte d'Acre* 1250.) — Gauthier de La Horgne. (*Joinville.*) — Jourdain de Laissac. Rouergue. (*Charte d'Acre* 1250.) — Robin de La Landelle. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.) — Laurent de La Laurencie. (*Musée de Versailles.*) — Enguerrand de Lameth. Picardie. (*Dom Caffiaux.*) — Nicolas de La Motte. (*Charte de Damiette* 1249.) — Étienne de La Motte. (*Charte d'Acre* 1250.) — Raoul de La Moussaye. Bretagne. (*Musée de Versailles.*) — Hugues de Landrécourt. Champagne. (*Joinville.*) — Macé de Langevinage. (*Charte de Nymocium* 1249.) — Guigues de Langon. Bretagne. (*Charte de Damiette* 1250.) — Le sire de Lanhouarneau. Bretagne. (*Dom Morice.*) — Guillaume de Lanvallay. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.) — Motet de La Panouse. Rouergue. (*Musée de Versailles.*) — Raoul de La Panouse. Rouergue. (*Musée de Versailles.*) — Amblard de La Peyrouse. (*Charte d'Acre* 1250.) — Raymond de La Popie. Quercy. (*Musée de Versailles.*) — Bernard de La Popie. Quercy. (*Musée de Versailles.*) — Hugues de La Porte. Dauphiné. (*Acte passé à Damiette en* 1249.) — Bertrand de La Queuille. Auvergne. (*Charte d'Acre* 1250.) — Carbonnel de La Roche. Guienne. (*Musée de Versailles.*) — Galhard de La Roche. Guienne. (*Musée de Versailles.*) — Guillaume de La Roche-Aymon. Bourbonnais. (*Musée de Versailles.*) — Aymond de La Roche-Aymon. Bourbonnais. (*Musée de Versailles.*) — Gui de La Roche, duc d'Athènes. Bourgogne. (*Moréri. Nobiliaire de Bourgogne.*) — Jean de La Roche, duc d'Athènes, son fils. Bourgogne. (*Moréri.*) — Roger de La Rochelam-

bert. Auvergne. (*Musée de Versailles.*) — Guillaume de La Rode. Auvergne. (*Musée de Versailles.*) — Henri de La Salle. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.) — Bertrand de Lascases. Quercy. (*Musée de Versailles.*) — Pierre Lasteyrie. Limousin. (*Musée de Versailles.*) — Bernard I[er], sire de La Tour. Auvergne. (*Moréri. Historiens d'Auvergne.*) — Thibaut, sire de La Trémoille. Marche. (*Le père Anselme.*) — Imbert de La Trémoille. Marche. (*Le père Anselme.*) — Guillaume de Landun. Languedoc. (*Charte de* 1250.) — Isnard de Laugier. Provence. (*Historiens de Provence.*) — Geoffroi de La Vallée. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.) — Pierre de La Vallette. Languedoc. (*Charte de Damiette* 1249.) — Gui de Lavan. (*Charte de Damiette* 1249.) — Guillaume de La Villegontier. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.) — Hervé Le Clerc. Bretagne. (*Charte de Limisso* 1249.) — Guillaume de L'Écluse. Normandie. (*Charte d'Acre* 1250.) — Eudon Le Déan. Bretagne. (*Charte de Limisso* 1249.)—Josselin de L'Espine. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.) — Henri Le Long. Bretagne. (*Musée de Versailles.*) — Hamon Le Long. Bretagne. (*Musée de Versailles.*) — Pierre Le Moine. Bretagne. (*Dom Morice.*) — Bertrand de Lentilhac. Quercy. (*Musée de Versailles.*)—Déodat de Lentilhac. Quercy. (*Joinville.*) — Pierre de Lepsac. (*Charte d'Acre* 1250.) — Alain Lescat. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.) — Ulric de Lescure. Rouergue. (*Charte d'Acre* 1250.) — Payen de Leshen. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.)—Pierre de L'Espine. (*Musée de Versailles.*) — Olivier Le Roi. Bretagne. (*Charte de Nimocium* 1249.) — Andouin de Lestranges. Limousin. (*Musée de Versailles.*) — Simon de l'Étoile. (*Charte de Césarée* 1250.) —Bernard de Levezou. Rouergue. (*Musée de Versailles*). — Macé Le Vicomte. Bretagne. (*Musée de Versailles.*) — Guillaume de Lezay. Franche-Comté. (*Charte de Damiette* 1249.) — Guillaume de Lignerac. Limousin. (*Charte de Damiette* 1249.) — Gui de Ligondès. Gévaudan. (*Charte de Damiette* 1249.) — Gilbert de Loisy. Champagne. (*Charte de Damiette* 1249.) — Gui, sire de Lombers. Albigeois. (*Dom Vaissète.*) — Aubert, sire de Longueval. Picardie. (*Dom Grenier.*) — Baudouin de Longueval. Picardie. (*Dom Grenier.*) — Alain de Lorgeril. Bretagne. (*Musée de Versailles.*) — Le duc Mathieu II de Lorraine. (*Le père Anselme.*) — Hugues de Lorey. Normandie. (*Charte d'Acre* 1250.) — Ferry de Loupey. (*Joinville.*) — Seguin de Loupiac. (*Charte d'Acre* 1250.) — Pierre de Lunax. Languedoc. (*Charte d'Acre* 1250.)—Hugues X, seigneur de Lusignan. Poitou. (*Moréri.*) — Hugues XI, dit *le Brun*, sire de Lusignan. Poitou. (*Musée de Versailles. Guillaume de Nangis.*) — Henri de Lusignan, premier du nom, roi de Chypre. Poitou. (*Moréri.*) —Guillaume de Luzech. Quercy. (*Musée de Versailles.*) — Amalvin de Luzech. Quercy. (*Musée de Versailles.*) — Gasbert de Luzech. Quercy. (*Musée de Versailles.*)

M.

Olivier Madeuc. Bretagne. (*Charte de Limisso* 1249.) — Robert de Magneville. Normandie. (*Charte de Damiette* 1250.) — Hardouin V de Maillé. Touraine. (*Moréri.*) — Jacquelin de Maillé. Touraine. (*Moréri.*) — Gilles I[er] de Mailly. Picardie.

(*Le père Anselme.*) — Jacques de Mailly. Picardie. (*Le père Anselme.*) — Guillaume Maingot. Poitou. (*Musée de Versailles.*) — Raymond de Mainsat. Marche. (*Charte d'Acre* 1250.) — Amalvin de Malartic. Armagnac. (*Charte de Jaffa* 1252.) — Jean du Marhallach. Bretagne. (*Musée de Versailles.*) — Hugues de Marcellange. (*Charte d'Acre* 1250.) — Rolland de Marce. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.) — Hugues, comte de La Marche. Marche. (*Dom Lobineau.*) — Hugues de La Marche, dit *le Brun*, fils du comte de La Marche. Marche. (*Le père Anselme.*) — Vigerne de Marcillac. (*Charte d'Acre* 1250.) — Ives de Marcillé. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.) — Geoffroi de Marconnay. Poitou. (*Charte de Damiette* 1249.) — Arnaud de Marquefave. Languedoc. (*Musée de Versailles. Dom Vaissète.*) — Guibert de Marsac. (*Charte de Damiette* 1249.) — Hugues Martinprey. Originaire d'Espagne. Maison fixée plus tard en Lorraine et connue sous le nom de Romécourt. (*Joinville.*) — Geoffroi de Massembourg. (*Joinville.*) — Guillaume de Mathan. Normandie. (*Charte de Damiette* 1250.) — Raoul de Mauléon. Poitou. (*Joinville.*) — Gauthier, vicomte de Meaux. Isle de France. (*Musée de Versailles.*) — Guillaume de Melcy. (*Charte de Damiette* 1249.) — Bertrand de Melesse. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.) — Adam III, vicomte de Melun. Isle de France. (*Cartulaires de l'abbaye du Gard.*) — Raoul ou Renaut de Menoncourt. (*Joinville.*) — Nicolas de Menou. Perche. (*André du Chêne.*) — Gobert de Mercy. (*Charte d'Acre* 1250.) — Théobald Merien. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.) — Foulques de Merle. Normandie. (*Musée de Versailles.*) — Guillaume Meschins. (*Charte de Damiette* 1249.) — Pierre Mesnard. (*Charte de Damiette* 1249.) — Raoul de Mesnil. (*Charte de Césarée* 1250.) — Imbert du Mezil. Auvergne. (*Charte d'Acre* 1250.) — Dreux, sire de Mello. Picardie. (*Moréri.*) — Guillaume de Mello, II[e] du nom. (*Moréri.*) — Bertrand de Miramont. Guienne. (*Charte d'Acre* 1250.) — Dalmas de Mohon. (*Charte d'Acre* 1250.) — R. de Momas. Béarn. (*Charte de Damiette* 1249.) — R. de Monias. (*Preuves pour le Musée de Versailles.*) — Jean de Mousson. (*Joinville.*) — Renaud de Montaignac. Limousin. (*Charte d'Acre* 1250.) — Guiscard de Montaigut. Auvergne. (*Charte d'Acre* 1250.) — Aymeric de Montalembert. Poitou. (*Musée de Versailles.*) — Guillaume de Montalembert. Poitou. (*Musée de Versailles.*) — Bernard de Montault. Armagnac. (*Musée de Versailles. Sentence de saint Louis.*) — Amé de Montbelliard, sire de Montfaucon. (*Joinville.*) — Geoffroi de Montbourcher. Bretagne. (*Musée de Versailles.*) — Le fils du sire de Montfaucon de Bar. (*Joinville.*) — Hugues de Montferrand. (*Charte d'Amédée, comte de Savoie.*) — Boniface III, marquis de Montferrat. (*Joinville.*) — Jean, comte de Montfort-l'Amaury. Isle de France. (*Musée de Versailles.*) — Philippe de Montfort, sire de Castres. (*Joinville.*) — Garnier de Montigny. (*Charte de Damiette* 1249.) — Laurent de Montigny. Orléanais. (*Charte de Damiette* 1249.) — Thibaut de Montléart. Beauce. (*Le père Anselme.*) — Guillaume de Montmirat. Languedoc. (*Charte d'Acre* 1250.) — Gui IV de Montmorency-Laval. Isle de France. (*Le père Anselme.*) — Eudes de Montreuil. (*Joinville.*) — Guillaume de Montrond. (*Charte d'Acre* 1250.) — Chatard de Montrognon. (*Charte d'Acre* 1250.) Adam du Mont-Saint-Éloi. Artois. (*Chartes d'Artois.*) — Jean du Mont-Saint-Éloi. Artois. (*Chartes d'Artois.*) — Arnaud de Montségur. Pays de Foix. (*Charte d'Acre* 1250.) — Guillaume de Mornay. Picardie. (*Musée de Versailles.*) — Pierre de Mostuéjouls. Rouergue. (*Musée de Versailles.*) — Itier du Moteyl. (*Charte d'Acre* 1250.) — Pons Motier. Auvergne. (*Musée de Versailles.*) — Regnaud de Motiers.

(*Charte de Damiette* 1249.)—François de Moutiers ou Desmoustiers. (*Charte de Damiette* 1249.) — Guyon de Malvoisin. (*Joinville.*) — Égide de Miramont. Picardie. (*Charte de Damiette* 1249.) — Austor ou Astor de Mun. Bigorre. (*Musée de Versailles.*) — Alain de Muzillac. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.)

N.

Bernard de Nades. Bourbonnais. (*Charte d'Acre* 1250.) — Philippe II, sire de Nanteuil. Beauvoisis. (*Musée de Versailles. Joinville.*) — Pierre de Nanteuil. Beauvoisis. (*Dom Grenier.*) — Josserand de Nanton. (*Joinville.*) — Philippe de Nemours. (*Musée de Versailles.*) — Gauthier de Nemours. (*Joinville.*) — Raoul de Nesle, sire de La Tour. Picardie. (*Dom Grenier.*) — Foucault de Nesle. Picardie. (*Dom Grenier.*) — Jean II de Nesle. Picardie. (*Dom Grenier.*) — Pierre de Neuville. (*Joinville.*) — Guillaume de Neuville. (*Charte de Damiette* 1250.) — Hervé, comte de Nevers. Nivernais. (*Dominique Jauna.*) — Hugues de Noailles. Limousin. (*Moréri.*) — Arnaud de Noë. Armagnac. (*Musée de Versailles.*) — Aubert de Norcy ou Narcy. (*Joinville.*) — Jean-Sébastien Nottret. Champagne. (*Annales de Champagne.*) — Roland des Nos. Bretagne. (*Musée de Versailles.*)

O.

Hugues d'Orfeuille. Poitou. (*Charte de Damiette* 1249) — Foulques d'Orglandes. Normandie. (*Charte de Damiette* 1249.) — Jean d'Orléans. Orléanais. (*Joinville.*)

P.

Guillaume de Palarols. (*Charte d'Acre* 1250.) — Hugues de Panat. (*Charte d'Acre* 1250.) — Alain du Parc. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.) — Jean II de Pas. Artois. (*Dom Grenier.*) — Pagan Pasquier ou Pasquer. Bretagne (*Charte de Nymocium* 1249.)—Ferry Pasté. (*Joinville.*)—Bertrand de Paulhac. Languedoc. (*Charte d'Acre* 1250.) — Gaillard de Pechpeyrou. Quercy. (*Musée de Versailles.*) — Pierre du Pélerin. Bretagne. (*Charte de Limisso* 1249.) — Gui Pelet. Languedoc. (*Charte d'Acre* 1250.) — Regny de Pellevoisin. (*Charte de Damiette* 1249.) — Guillaume Pélissier. Languedoc. (*Maynier.*) — Frédéric Pélissier. Languedoc. (*Maynier.*) — Geoffroi de Penne. Languedoc. (*Musée de Versailles. Dom Vaissète.*)— Hugues de Perpezac. Limousin. (*Charte d'Acre* 1250.) — Hardouin de Pérusse. Marche. (*Musée de Versailles.*) — Amalvin de Pestilhac. (*Charte d'Acre* 1250.) — Vital de Peyrelongue. Béarn. (*Charte de Jaffa* 1252.) — Gisbert de Pézénas. Languedoc. (*Charte de* 1250.) — Guillaume de Picquigny. Picardie. (*Dom Grenier.*) — Gui de Piennes. Picardie. (*Charte d'Acre* 1250.) — Raoul de Pierre. (*Charte de Damiette* 1249.) — Adolphe de Pignol. Languedoc. (*Dom Vaissète.*) — Gaussebert de Pillac. Angoumois. (*Charte d'Acre* 1250.) — Gausserand de Pins. Languedoc. (*Charte de*

1250.) — Raymond de Piolenc. Languedoc. (*Maynier.*) — Amblades de Plaignes. Limousin. (*Charte de Damiette* 1249.) — Amblard de Plas. Limousin. (*Musée de Versailles.*) — Geoffroi du Plessis. Bretagne. (*Musée de Versailles.*) — Raoul de Plomaargat. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.) — Alphonse, comte de Poitiers. (*Musée de Versailles.*) — Guillaume de Polastron. Gascogne. (*Musée de Versailles.*) — Pons V, vicomte de Polignac. Velay. (*Dom Vaissète.*) — Pierre de Pomolain ou Pontmolain. (*Musée de Versailles. Joinville.*) — Pierre de Pompignan. Languedoc. (*Charte de* 1250.) — Robert de Pont. (*Charte d'Acre* 1250) — Macé du Poulpry. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.) — Amalvin de Preissac. Guienne. (*Musée de Versailles.*) — Roland Prevost. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.) — Robert de Pronville. (*Charte de Damiette* 1250.) — Robert de Pratelles. (*Charte de Damiette* 1250.) — Nicolas Puget. Provence. (*Charte de Damiette* 1249.) — Guillaume de Puy-Roger. (*Charte d'Acre* 1250.)— Aymon du Puy. (*Charte de Damiette* 1249.)— Hugues du Pouget. Quercy. (*Charte d'Acre* 1250.) — Bertrand du Pouget. Quercy. (*Charte d'Acre* 1250.)

Q.

Go, dit Quatre-Barbes. Anjou. (*Charte de Damiette* 1249.) — Jean de Quebriac. Bretagne. (*Musée de Versailles.*)—Macé de Quédillac. Bretagne. (*Charte de Limisso* 1249.) — Eudes ou Éon de Quélen. Bretagne. (*Musée de Versailles. Dom Gallois.*) — François de Quélen. Bretagne. (*Dom Gallois.*) — Christophe de Quélen. Bretagne. (*Dom Gallois.*) — Pierre de Quily. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.)

R.

Pierre Rabaut. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.) — Robert de Raineval. Picardie. (*Charte d'Acre* 1250.) — Gaubert de Rampon. Languedoc. (*Charte d'Acre* 1250.) —Étienne des Réaux. Saintonge. (*Charte de Damiette* 1249.) —Thibaut de Reches. (*Charte de Damiette* 1249.) — Aymeric de Rechignevoisin. Anjou. (*Musée de Versailles.*) — Guillaume de Reilhac. Quercy. (*Charte de Damiette* 1249.) — Baudouin de Reims. Champagne. (*Charte de Damiette* 1249.) — Bérenger de Reilhac. Quercy. (*Charte d'Acre* 1250.) — Olivier Remond. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.) — Le comte de Réthel. Champagne. (*Le père Anselme.*) — Hugues de Revel. Languedoc. (*Musée de Versailles.*) — Guillaume de Ric. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.) —Pierre de Richebourg. (*Charte de Damiette* 1250.) — Gilles de Rieux. Bretagne. (*Musée de Versailles. Le père Anselme.*) — Amblard Rigaud. (*Charte de Damiette* 1249.) —Pierre Rigaud. (*Charte de Damiette* 1249.) — Hervé Riquier. Bretagne. (*Charte de Limisso* 1249.) — Eudes Roault. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.) — Hugues de Roche. Auvergne. (*Charte d'Acre* 1250.) — Hugues de Rochette. (*Charte d'Acre* 1250.) — Geoffroi Roger. Limousin. (*Charte de Damiette* 1249.) — Guillaume Rogres. (*Charte de Damiette* 1249.) — N. Rolland. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.) — Raymond de Roquefeuil. (*Charte de Jaffa* 1252.) — Guillaume de Roquefort. Languedoc. (*Sentence de saint*

Louis.) — Guillaume de Roquette. Languedoc. (*Charte de Damiette* 1249.) — F. de Roset. Quercy. (*Musée de Versailles.*) — Henri de Rosnay. (*Joinville.*) — Henri de Roucy. Champagne. (*Le père Anselme.*) — Reinaud de Roufflignac. Périgord. (*Charte d'Acre* 1250.) — Élie de Roufflignac. Périgord. (*Charte d'Acre* 1250.) — Olivier de Rougé. Bretagne. (*Musée de Versailles.*) — Raoul du Roure. Gévaudan. (*Charte d'Acre* 1250.) — Guillaume de Roussillon. (*Du Cange.*) — Mathieu, sire de Roye. Picardie. (*Musée de Versailles. Le père Anselme.*) — Roger, sire de Rosoy. Tiérache. (*Manuscrit de Rothelin.*) — Henri Ruffier. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.)

S.

Michel de Sade. (*Charte de Damiette* 1249.) — Hugues de Sade. Comtat Venaissin. (*Musée de Versailles.*) — Jean de Sailleuay. (*Joinville.*) — Payen de Saint-Brice. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.) — Alain de Saint-Étienne. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.) — Jean de Saint-Étienne. Normandie. (*Charte de Nymocium* 1249.) — Pierre de Saint-Geniez. Quercy. (*Musée de Versailles.*) — Olivier de Saint-Georges. (*Charte d'Acre* 1250.) — Hervé de Saint-Gilles. Bretagne. (*Musée de Versailles.*) — Aymeric de Sainte-Hermine. Poitou. (*Musée de Versailles.*) — Robert de Saint-Hilaire. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.) — Hugues de Saint-Martin. Normandie. (*Charte d'Acre* 1250.) — Gui de Saint-Maurice. (*Charte d'Acre* 1250.) — Hervé de Saint-Pern. Bretagne. (*Musée de Versailles.*) — Hugues de Châtillon, comte de Saint-Pol. Artois. (*Le père Anselme.*) — Jean de Saint-Privat. (*Charte de Damiette* 1249.) — G. de Saint-Orens. Gascogne. (*Charte de Jaffa* 1252.) — Robert de Saisseval. Picardie. (*Charte de Damiette* 1249.) — Guillaume de Sala. (*Charte de Damiette* 1249.) — Raymond de Salles. (*Charte d'Acre* 1250.) — Gui de Salvat ou Sauvoir. (*Charte d'Acre* 1250.) — Étienne I[er] de Sancerre, sire de Saint-Bricon. Berri. (*Le père Anselme.*) — Pèlerin de Santarelha. (Santerelle). (*Charte de Jaffa* 1256.) — Geoffroi de Sargines. Il sauva la vie à saint Louis. Voir le texte de la page 145. (*Musée de Versailles. Joinville.*) — Jean de Sart. Cambrésis. (*Dom Grenier.*) — Gautier de Sartiges. Auvergne. (*Musée de Versailles.*) — Jacques de Saulx. Bourgogne. (*Musée de Versailles.*) — Raoul de Savoisy. (*Charte de* 1250.) — Guillaume Séguier. Languedoc. (*Musée de Versailles. Dom Vaissète.*) — Guillaume de Ségur. Limousin. (*Musée de Versailles.*) — Guillaume-Raymond de Ségur. Limousin. (*Musée de Versailles.*) — Gui de Sellières. Languedoc. (*Charte de Damiette* 1249.) — Jean de Sesmaisons. Bretagne. (*Historiens de Bretagne.*) — Jean Sénéchal. (*Charte de Damiette* 1249.) — Gui VI de Senlis, dit *le Bouteiller*. Valois. (*Moréri.*) — Guillaume de Senlis. Valois. (*Dom Grenier.*) — Raoul de Senlis. Valois. (*Dom Grenier.*) — Guillaume de Sérigny. Normandie. (*Charte de Nymocium* 1249.) — Hervé de Sesmaisons. Bretagne. (*Musée de Versailles.*) — Erard de Saverray ou Severay. (*Joinville.*) — Guillaume de Sévigné. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.) — Eudes Simon. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.) — Hervé de Siochan. Bretagne. (*Musée de Versailles.*) — Jean II de Soissons. Soissonnais. (*Joinville.*) — Raoul de Soissons, vicomte de Cœuvres. Soissonnais. (*Joinville.*) — Thierri de Soissons. Soissonnais. (*Joinville.*) — Renaud de Soissons, maréchal du royaume de Chypre. Soissonnais.

(*Le père Anselme.*) — Roger de Soissy. (*Joinville.*) — Thibaut de Solages. Rouergue. (*Musée de Versailles.*) — Guillaume de Sonnac. Languedoc. (*Joinville.*) — Robert Sorel. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.)

T.

Thomas Taillepied. Bretagne. (*Musée de Versailles.*) — Guillaume de Talhac. (*Charte d'Acre* 1250.) — Payen de Talhouët. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.) — Boson de Talleyrand, sire de Grignols. Périgord. (*Musée de Versailles. Art de vérifier les dates.*) — Élie Talleyrand, comte de Périgord. Périgord. (*Collection de Martène.*) — Guillaume III de Tancarville. Normandie. (*Le père Anselme.*) — Olivier de Termes ou Thermes. Languedoc. (*Musée de Versailles. Joinville.*) — Bertrand de Thézan. Languedoc. (*Musée de Versailles.*) — Renier de Thuisy. Champagne. (*Charte de Damiette* 1249.) — J. de Thusca. Bretagne. (*Charte de Damiette* 1249.) — Le sire de Tocy. Pays Chartrain. (*Joinville.*) — Anseau de Tocy. Pays Chartrain. (*Moréri.*) — Albert de Toresse. (*Charte d'Acre* 1250.) — Guillaume de Torsac ou Torsiac. (*Charte de Damiette* 1249.) — Juhel de Toulcouet. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.) — Raoul de Tournon. Vivarais. (*Charte d'Acre* 1250.)—Jean Ier, sire de Tournebu. Normandie. (*Joinville.*) — Gilles le Brun, sire de Trasignies. Flandre. (*Joinville.*) — Bertrand de Trèbes. Languedoc. (*Charte d'Acre* 1250.) — Jean Trébut. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1248.) — Étienne de Trédern. Bretagne. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guillaume de Treffily. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.) — Trencavel, vicomte de Béziers. Languedoc. (*Dom Vaissète*) — Thomas de Treziguidic. Bretagne. (*Charte de Limisso* 1249.) — Hugues de Trichâtel, seigneur de Conflans. Champagne. (*Musée de Versailles. Joinville.*) — Raymond VI, vicomte de Turenne. Périgord. (*Musée de Versailles.*)

V.

Le sire du Val. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de Valence. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Jean de Valenciennes. Flandre. (*Joinville.*) — Jean de Valéry. Champagne. (*Joinville.*) — Eudes de Valery, connétable de Champagne. Champagne. (*Joinville.*) — A. de Valon. Quercy. (*Musée de Versailles.*) — Eustache de Vampillon. Orléanais. (*Charte de Damiette* 1249.) — Roux de Vareigne. (*Musée de Versailles.*) — Florimond de Varennes. (*Joinville.*) — Hugues de Varennes. Auvergne. (*Charte d'Acre* 1250.) — Hugues de Vaucouleurs. Lorraine. (*Joinville.*) — Henri Ier, comte de Vaudemont. Lorraine. (*Dom Calmet.*) — Le comte de Vendôme. (*Le père Anselme.*) — Pierre de Vensat. Auvergne. (*Charte d'Acre*. 1250.) — D. de Verdonnet. Auvergne. (*Musée de Versailles.*) — Pierre de Verfeuil. Languedoc. (*Charte de* 1250.) — H. du Vergier. Poitou. (*Charte de Damiette* 1249.) — Guillaume de Verrats. (*Charte d'Acre* 1250.) — Jordain de Verrières. Rouergue. (*Charte d'Acre* 1250.) — Guillaume de Verrières. (*Charte de Damiette* 1249.)— Vilain de Versey. (*Joinville.*) — Dalmas de Vesins. Rouergue. (*Musée de Ver-

sailles.) — Jean de Vicq. (*Charte de Damiette* 1249.) — Renaud de Vichy ou Vichiers. Champagne. (*Musée de Versailles. Joinville.*) — Damas Ier, sire de Vichy. Bourbonnais. (*Moréri.*) — Raymond de Vieil Castel. Languedoc. (*Charte d'Acre* 1250.) — Guillaume Viger ou Vigier. (*Charte d'Acre* 1250.) — Jean de Vigne. Bretagne. (*Charte de Nymocium* 1249.) — Arnaud de Villars. Périgord. (*Charte d'Acre* 1250.) Pierre de Villebéon. Isle de France. (*Musée de Versailles. Moréri.*) — Guillaume de Ville-Hardouin, prince d'Achaïe. Champagne. (*Du Cange.*) — Gossuin de Villelongue. Picardie. (*Charte d'Acre* 1250.) — Armand de Villemur. Languedoc. (*Dom Vaissète.*) — Pons de Villeneuve. Languedoc. (*Musée de Versailles.*) — Arnaud de Villeneuve. Languedoc. (*Sentence de saint Louis.*) — Raymond de Villeneuve. Languedoc. (*Sentence de saint Louis.*) — Armand de Villeneuve. Armagnac. (*Convention entre Sicard d'Alaman et Bernard de Montault.*) — Bernard de Villeneuve. (*Charte de Damiette* 1249.) — Émeric de Villiers. Orléanais. (*Charte de Damiette* 1249.) — Guillaume Visdelou. Bretagne. (*Musée de Versailles.*) — André de Vitré. Bretagne. (*Musée de Versailles.*) — Hugues de Volvire. Angoumois. (*Charte de Nymocium* 1249.) — Pierre de Voisins. Pays Chartrain. (*Musée de Versailles. Dom Vaissète.*) — Bernard de Vories. (*Charte d'Acre* 1250.) — Pierre de Voyer. Touraine. (*Annales de Belleforest.*) — Regnault de Voyer, sire de Paulmy. Touraine. (*Annales de Belleforest.*)

Y.

Pierre Ysarn. Rouergue. (*Musée de Versailles.*)



HUITIÈME CROISADE.



1268 à 1270.
COMMENCÉE SOUS LE PONTIFICAT
DE CLÉMENT IV.

FAITS PRINCIPAUX.

Malheurs des peuples chrétiens. — Prise de Césarée par le soudan d'Égypte. — Jaffa et Antioche tombent en son pouvoir. — Publication d'une nouvelle croisade. — Départ de saint Louis. — Siége de Tunis. — Mort de saint Louis. — Son fils, Philippe le Hardi, rapporte en France ses restes vénérés. — Siége et prise d'Acre par le soudan. — La terre sainte retombe au pouvoir des infidèles. — Fin de la dernière croisade.

A.

Raymond Aban. (*Du Cange.*) — Le vicomte Alain. Bretagne. (*Dom Lobineau.*) — Pierre, comte d'Alençon. (*Musée de Versailles.*) — Jean d'Amiens. Picardie. (*Dom Grenier.*) — Gaillard d'Arte. (*Du Cange.*) — Le comte d'Artois. (*Le père Anselme.*) — Gui d'Aspremont. Lorraine. (*Historiens de Lorraine.*) — Jean d'Aubergenville. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Guillaume d'Aunoy. Picardie. (*Dom Gre-

nier.) — Astorg d'Aurillac. (*Musée de Versailles. Joinville.*) — Philippe, sire d'Auxy. Artois. (*Musée de Versailles.*)

B.

Enguerrand de Bailleul. Artois. (*Dom Grenier.*) — Gaston de Béarn. Béarn. (*Le père Anselme.*) — Le châtelain de Beaucaire. Languedoc. (*Dom Vaissète.*) — Hugues de Beaucey. (*Guillaume de Nangis.*) — Gui de Beaucey. (*Guillaume de Nangis.*) — Geoffroi de Beaufort. Artois. (*Dom Grenier.*) — Humbert de Beaujeu. Beaujolais. (*Du Cange.*) — Guillaume de Beaujeu. Beaujolais. (*Musée de Versailles.*) — Louis de Beaujeu. Beaujolais. (*Du Cange.*) — Héric ou Henri de Beaujeu, sire d'Hermenc. Beaujolais. (*Musée de Versailles.*) — Guichard de Beaujeu, sire de Montpensier. Beaujolais. (*Le père Anselme.*) — Roger, vicomte de Béziers. Languedoc. (*Musée de Versailles. Trésor des Chartes.*) — Guillaume V du Bec-Crespin. Normandie. (*Musée de Versailles.*) — Pierre de Blémus. (*Musée de Versailles. Du Cange.*) — Le comte de Blois. (*Le père Anselme.*) — Baudouin de Blondel. Artois. (*Dom Grenier.*) — Gilles de Bois Avesne. (*Musée de Versailles.*) — Siméon de Bombelles. Orléanais. (*Preuves de Cour.*) — Eudes de Bourgogne, sire de Bourbon. (*Musée de Versailles. Le père Anselme.*) — Le duc de Bourgogne, Hugues IV. (*Le père Anselme.*) — Robert IV, comte de Braine. Soissonnais. (*Le père Anselme.*) — Maurice de Bréon. Auvergne. (*Musée de Versailles. Du Cange.*) — Jean Ier, dit *le Roux*, duc de Bretagne. (*Dom Lobineau.*) — Guillaume Breton. (*Du Cange.*) — Alphonse de Brienne. Champagne. (*Le père Anselme.*) — Jean de Brienne. Champagne. (*Le père Anselme.*) — Le seigneur de Brissac. Anjou. (*Du Cange.*) — Jean Britaut. (*Musée de Versailles. Du Cange.*) — Guillaume II de Bruc. Bretagne. (*Dom Morice.*)

C.

Girard de Campandu. (*Du Cange.*) — Jean de Catenoy. Beauvoisis. (*Dom Grenier.*) — Jean de Chambly. Beauvoisis. (*Musée de Versailles. Du Cange.*) — Thibaut de Champagne, roi de Navarre. (*Le père Anselme.*) — Henri, comte de Champagne. (*Le père Anselme.*) — Bernard de Chanaleilles. Vivarais. (*Preuves pour les honneurs de la cour.*) — Gui de Châtillon, comte de Blois et de Saint-Pol. (*Musée de Versailles. Joinville.*) — Le fils de Gui de Châtillon. (*Le père Anselme.*) — Simon de Clermont-Nesle. Picardie. (*Musée de Versailles.*) — Prégent II, sire de Coëtivy. Bretagne. (*Musée de Versailles.*) — Simon de Contes. Artois. (*Musée de Versailles.*) — Hugues Corbet, troisième du nom. Artois. (*Dom Grenier.*) — Maurice de Craon. Anjou. (*Du Cange.*) — Guillaume de Courtenay, sire de Champignol. Isle de France. (*Du Cange.*)

D.

Bertrand Dedaux, originaire d'Italie, maison fixée plus tard en Languedoc. (*Du Cange.*) — Pierre Robert Dedaux. Languedoc. (*Du Cange.*)

E.

Raoul d'Estrées. Picardie. (*Musée de Versailles. Du Cange.*)

F.

Le seigneur de Fiennes. Picardie. (*Dom Grenier.*) — Guillaume de Dampierre, comte de Flandre. (*Du Cange.*) — Bertrand de Flotte. Dauphiné. (*Historiens du Dauphiné.*) — Pierre de Foix. (*Du Cange.*) — Guillaume de Fresnes. (*Du Cange.*)

G.

Jean Ier, sire de Grailly. Bailliage de Gex. (*Musée de Versailles.*) — Étienne Granche. (*Musée de Versailles. Du Cange.*) — Guillaume Granche. (*Musée de Versailles. Du Cange.*)—Hugues Guignard. Dauphiné. (*Historiens du Dauphiné.*) — Isnard de Grasse, IIe du nom. Provence. (*Moréri.*)

H.

Jean Ier d'Harcourt. Normandie. (*Du Cange.*) — Le fils de Jean d'Harcourt. Normandie. (*Du Cange.*) — Pierron de Hauteclocque. Artois. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Wautier de Hauteclocque. Artois. (*Man. de la Bibl. Roy.*)

J.

Raoul de Jupilles. Normandie. (*Musée de Versailles.*) — Gauthier de Jupilles. Normandie. (*Du Cange.*)

K.

Pierre de Kergorlay. Bretagne. (*Musée de Versailles. Dom Lobineau.*)

L.

Olivier de La Moussaye. Bretagne. (***Historiens de Bretagne.***) — Sicard, vicomte de Lautrec. Languedoc. (***Musée de Versailles.***) — Pierre de Laon. Picardie. (***Dom Grenier.***) — Guillaume de La Roche, duc d'Athènes. Bourgogne. (***Moréri. Nobiliaire de Bourgogne.***) — Bernard II, seigneur de La Tour d'Auvergne. Auvergne. (***Musée de Versailles. Moréri.***) — Gilles de La Tournelle. Beauvoisis. (***Musée de Versailles. Du Cange.***) — Mathieu de La Tournelle. Beauvoisis. (***Du Cange.***) — Raoul Le Flamenc, seigneur de Cany. (***Du Cange. Musée de Versailles.***) — Hervé, vicomte de Léon. Bretagne. (***Dom Lobineau.***) — Gui III de Lévis, maréchal de Mirepoix. Isle de France. (***Musée de Versailles. Joinville.***) — Aubert, sire de Longueval. Picardie. (***Musée de Versailles. Du Cange.***) — Baudouin de Longueval. Picardie. (***Musée de Versailles. Joinville. Du Cange.***) — Guillaume de Loyans. Bretagne. (***Dom Lobineau.***) — Macé de Lyons. (***Musée de Versailles.***)

M.

Ithier de Magnac. (***Du Cange.***) — Hardouin V de Maillé. Touraine. (***Du Cange.*** — Gilles II, sire de Mailly. Picardie. (***Du Cange.***) — Jean Malet. Normandie. (***Musée de Versailles.***) — Le comte de la Marche, de la maison de Lusignan. Poitou. (***Le père Anselme.***) — Dreux de Mello. Beauvoisis. (***Dom Grenier.***) — Guillaume III, vicomte de Melun. Isle de France. (***Musée de Versailles.***) — Simon de Melun. Isle de France. (***Du Cange.***) — Amaury de Meulane. (***Du Cange.***) — Guillaume de Minières. (***Du Cange.***)—Pierre de Moleines. (***Du Cange.***)—Collart de Moleines. (***Du Cange.*** — Aufroy de Montfort, seigneur de Thoron. Isle de France. (***Moréri.***) — Guillaume, baron de Montjoie. Alsace. (***Musée de Versailles.***) — Thibaut de Montléar. Beauce. (***Du Cange.***) — Gui VIII de Montmorency. Isle de France. (***Le père Anselme.***) — Mathieu de Montmorency. Isle de France. (***Le père Anselme.***) — Gui VII de Montmorency-Laval. Isle de France. (***Musée de Versailles.***) — Thibaut de Montmorency-Marly. Isle de France. (***Musée de Versailles.***) — Girard de Morboie. (***Du Cange.***)

N.

Gaultier de Nemours. Gâtinais. (***Du Cange.***) — Philippe de Nemours. Gâtinais. (***Du Cange.***) — Jean III, sire de Nesle. Picardie. (***Musée de Versailles.***)— Jean IV, sire de Nesle. Picardie. (***Musée de Versailles.***) — Raoul de Nesle. Picardie. (***Musée de Versailles. Du Cange.***) — Jean, comte de Nevers. Nivernais. (***Le père Anselme.***)

O.

Aimeri Odart. Loudunois. (*Lettres du vicomte de Châtellerault*, 1272.) — Anselme d'Offémont. Soissonnais. (*Musée de Versailles.*)

P.

Bernard de Pardeillan. Armagnac. (*Musée de Versailles. Le père Anselme.*) — Guillaume de Patay. Orléanais. (*Musée de Versailles. Du Cange.*) — Le comte de Poitiers. (*Le père Anselme.*) — Le comte de Ponthieu. (*Le père Anselme.*) — Renaud de Pressigny ou Précigny. Anjou. (*Musée de Versailles. Joinville.*) — Jean de Prie. Nivernais. (*Musée de Versailles. Le père Anselme.*)

Q.

Eudes ou Éon, sire de Quélen. Bretagne. (*Dom Gallois.*) — Conan de Quélen. Bretagne. (*Dom Gallois.*) — Marc de Quélen. Bretagne. (*Dom Gallois.*) — Tristan de Quélen. Bretagne. (*Dom Gallois.*) — Yvon de Quélen. Bretagne. (*Dom Gallois.*) (Ces cinq chevaliers avaient déjà pris part à la septième croisade.)

R.

Hugues de Revel, grand maître des Hospitaliers. (*Du Cange.*) — Le comte Jean de Richemont, fils de Jean le Roux Ier, duc de Bretagne. Bretagne. (*Dom Lobineau.*) — Jean de Rochefort. Auvergne. (*Musée de Versailles.*) — Le baron de Roselières. (*Man. de la Bibl. Roy.*) — Geoffroi de Rostrenen. Bretagne. (*Musée de Versailles. Dom Morice. Dom Lobineau.*)—Mathieu de Roye. Picardie. (*Du Cange.*)

S.

Le sire de Saint-Bricon. (*Du Cange.*) — Amaury de Saint-Cler. (*Musée de Versailles. Du Cange.*) — Lancelot de Saint-Maard ou de Sainte-Maure, maréchal de France. (*Musée de Versailles. Du Cange.*) — Jean III de Saint-Maurice en Montagne. Franche Comté. (*Musée de Versailles.*) — Pierre de Saulx. Bourgogne. (*Du Cange.*) — Gui de Sévérac. Rouergue. (*Musée de Versailles.*) — Jean II, comte de Soissons. Soissonnais. (*Le père Anselme.*) —Raoul de Soissons, vicomte de Cœuvres. Soissonnais. (*Le père Anselme.*) — Raoul de Soissons, seigneur de Tours. Soissonnais. (*Le père Anselme.*) — Jean de Sully. (*Musée de Versailles.*)

T.

Gisbert de Thémines. Quercy. (*Musée de Versailles.*) — Eustache de Tocy. (*Du Cange.*) — Le vicomte de Tonquedec. Bretagne. (*Dom Lobineau.*) — Gui, baron de Tournebu. Normandie. (*Musée de Versailles. Moréri.*) — Gilles de Trasignies. Flandre. (*Dom Grenier.*) — Renaud de Trie. Vexin Français. (*Du Cange.*)

V.

Érard de Valéry. Champagne. (*Musée de Versailles. Du Cange.*) — Jean, dit *Tristan*, comte de Valois, fils de saint Louis. (*Musée de Versailles.*) — Florent de Varennes, amiral de France. (*Musée de Versailles. Du Cange.*) — Henri Ier, comte de Vaudemont. Lorraine. (*Le père Anselme.*) — Bouchard, comte de Vendôme. (*Le père Anselme.*) — Jean II, comte de Vendôme. (*Le père Anselme.*) — Philippe, frère du comte de Vendôme. (*Le père Anselme.*) — Ebles VII, vicomte de Ventadour. Limousin. (*Du Cange.*) — Le Fourrier ou Ferry de Verneuil, maréchal de France. Valois. (*Musée de Versailles. Du Cange.*) — Jean de Ville. (*Du Cange.*) — Pierre de Villebéon, chambellan de France. Isle de France. (*Moréri.*) — Pierre V de Villeneuve, sire de Vence. Provence. (*Papon.*) — Raynaud de Villeneuve, chancelier de Philippe, empereur de Constantinople. Provence. (*Du Cange.*) — Hugues de Villers ou Villiers. (*Musée de Versailles.*) — Regnault de Voyer, sire de Paulmy. Touraine. (*Annales de Belleforest.*)



QUATRIÈME PARTIE.

CROISADE DES ALBIGEOIS.

La guerre des Albigeois, ayant eu le caractère d'une véritable croisade, devait naturellement trouver place dans le cadre de ce livre. Les détails de cette guerre ont été rarement publiés; aussi avons-nous cru devoir les reproduire avec quelques développements.





La guerre occasionnée par l'hérésie des Albigeois a fourni à notre histoire les pages les plus dramatiques. On retrouve dans les détails de cette guerre, dans les moyens mis en usage pour la destruction de l'hérésie, tous les caractères d'une véritable croisade.

Les hérétiques qui reçurent plus tard le nom d'*Albigeois* commencèrent à se montrer en Languedoc vers le milieu du douzième siècle. L'agrandissement des possessions de l'Église

et le délaissement de la discipline servirent de texte à leurs premières prédications. Ils s'autorisèrent du relâchement des mœurs du clergé pour tenter des voies nouvelles, et, comme tous les réformateurs qui les avaient précédés ou qui les suivirent, ils prétendaient perfectionner la religion chrétienne, devenue impuissante sur les esprits.

L'hérésie, d'ailleurs, avait revêtu diverses formes auxquelles on donna d'abord des dénominations distinctes; mais, plus tard, les *Henriciens*, les *Bons Hommes*, les *Apostoliques*, les *Patarins* et les *Vaudois* ne furent plus désignés que sous le nom d'*Albigeois*. On a écrit que ce nom avait été donné aux hérétiques parce qu'ils n'étaient nulle part plus nombreux que dans le diocèse d'Albi. Cette opinion n'est pas fondée. L'hérésie avait plus d'adhérents encore dans les diocèses de Toulouse, de Carcassonne et de Béziers. La célébrité du concile qui s'assembla à Lombers en Albigeois, et dans lequel la condamnation des hérétiques fut prononcée, produisit seule cette dénomination.

En recherchant avec soin quel était le caractère de ces différentes sectes, on est conduit à reconnaître que celle des Henriciens et celle des Vaudois résumaient toutes les autres. Les hérétiques henriciens professaient les doctrines des *Manichéens* [1]; ils rejetaient presque toute l'histoire sainte, le baptême et la plupart des dogmes de la religion chrétienne; ils ne pratiquaient point les lois du mariage et tenaient pour légitimes les unions que la morale réprouve [2]. Pierre Valdo, né à Vaud sur les bords du Rhône, fonda la secte des *Vaudois*. Ses

[1] Manès, qui vivait au III[e] siècle de notre ère, fut le chef de la secte des Manichéens. Il prétendait avoir perfectionné le christianisme.

[2] Voici ce qu'écrit don Vaissète d'Henri, chef de la secte des Henriciens : « Cet « imposteur était, à ce qu'on croit, originaire d'Italie. Il portait une longue barbe et « marchait nu-pieds. Il en imposait aux simples par son extérieur extrêmement né-

disciples expliquaient au peuple la Bible, traduite en langue vulgaire; ils rejetaient les sacrements et le culte des images.

Un historien contemporain caractérise ainsi la secte des Apostoliques : « Ces faux prophètes, dit-il, prétendent imiter « les apôtres. Ils prêchent sans cesse, marchent nu-pieds, « prient à genoux sept fois par jour, et autant pendant la « nuit; ils ne veulent point recevoir d'argent, ne mangent « pas de viande, ne boivent point de vin, et se contentent de « recevoir leur simple nourriture. Ils disent que l'aumône ne « vaut rien, parce que personne ne doit rien posséder. Ils re- « fusent de participer à la sainte communion, prétendent que « la messe est inutile, et déclarent qu'ils sont prêts à mourir « et à souffrir le dernier supplice pour leur croyance; enfin, « dit l'historien, ils font semblant d'opérer des prodiges. »

Saint Bernard, abbé de Clairvaux et l'un des plus grands génies de l'Église, s'était rendu en Languedoc pour y prêcher contre les hérétiques henriciens. Il parcourut le diocèse de Toulouse et fit son entrée à Albi la veille du jour de Saint-Pierre, 1147. Les habitants de cette ville professaient presque tous les nouvelles doctrines. Le lendemain de son arrivée, saint Bernard se rendit dans la cathédrale, accompagné d'un légat du pape, le cardinal Albéric. L'église ne put contenir tous ceux qui étaient venus l'écouter. Saint Bernard parla au peuple avec beaucoup d'éloquence; il combattit d'abord l'hérésie henricienne et fit ensuite ressortir la beauté du dogme de l'Église; il entraîna tous les auditeurs, et lorsqu'il leur dit :

« gligé, une piété apparente, une modestie affectée et des discours étudiés. Il ne man- « quait ni d'esprit ni d'éloquence. Henri dogmatisa d'abord à Lausanne, vint au « Mans, d'où il fut chassé honteusement. Il passa ensuite à Poitiers et à Bordeaux, « d'où il fut également obligé de se retirer. Il se réfugia alors en Dauphiné et en Pro- « vence, et s'y associa un autre hérétique, nommé Pierre de Bruys, qu'il regardait « comme son maître. Leur cœur était aussi corrompu que leur esprit, et ils menaient « en particulier une vie très-débordée. » (*Histoire générale du Languedoc.*)

« Puisque vous détestez l'erreur, faites donc pénitence, vous « tous qui étiez infectés d'hérésie ; soumettez-vous à l'Église et « levez au ciel la main droite pour marque de votre retour ; » les assistants, la main levée, furent unanimes pour s'écrier qu'ils reconnaissaient la parole de Dieu.

Cependant l'hérésie se propageait sur d'autres points [1]. L'Église comprit alors que la rigueur était indispensable pour arrêter les progrès du mal, et un concile s'assembla en **1165** à Lombers en Albigeois. L'archevêque de Narbonne, les évêques de Nîmes, de Toulouse, de Lodève, d'Albi et d'Agde, les abbés de Castres, d'Ardorel, de Candeil, de Gaillac, et beaucoup d'ecclésiastiques, se rendirent à cette assemblée, à laquelle assistèrent aussi Constance, comtesse de Toulouse, Trencavel, vicomte d'Albi, Isarn, seigneur de Dourgne, et Sicard, vicomte de Lautrec. Une grande affluence de peuple s'était rendue à Lombers de tous les points de l'Albigeois. Les hérétiques parurent devant le concile et furent entendus. Olivier, leur chef, essaya vainement d'établir la bonté des doctrines qu'ils professaient. Il fut convaincu d'hérésie par l'argumentation pleine d'éloquence de Gaucelin, évêque de Lodève. « Je condamne, « dit ensuite ce prélat, la secte d'Olivier et de tous ceux qui « tiennent le sentiment des hérétiques de Lombers, quelque « part qu'ils soient, et suivant l'autorité des Écritures. » Les partisans d'Olivier s'étant récriés et ayant d'ailleurs mis en doute les pouvoirs de l'évêque de Lodève, celui-ci ajouta : «Ma

[1] « Les hérétiques tirèrent si bon parti de leurs efforts, qu'ils commencèrent à avoir « par les villes et les bourgs des lieux où s'héberger, des champs et des vignes, et « très-amples maisons où ils prêchaient publiquement et prônaient leurs hérésies à « leurs adeptes. Or, il y en avait qui étaient Ariens, d'autres Manichéens, d'autres « même Vaudois ou Lyonnais, lesquels, bien que dissidents entre eux, conspiraient « tous néanmoins pour la ruine des âmes contre la foi catholique, si bien que toute « cette terre, réprouvée qu'elle était et tout près de la malédiction, ne poussait guère « plus qu'épines et chardons, ravisseurs et routiers, larrons, homicides et adultères, « usuriers manifestes, etc. » (*Chronique de* GUILLAUME DE PUYLAURENS.)

« sentence est juridique : je suis prêt à la soutenir à la cour du « pape Alexandre, à celles de Louis, roi de France, de Ray- « mond, comte de Toulouse, ou de sa femme, ici présente ; « enfin à celle de Trencavel, aussi présent. » — La condamnation solennelle des hérétiques fut ensuite signée par tous les membres du concile.

Les doctrines des Albigeois firent cependant de nouveaux prosélytes. Le pape Alexandre III se détermina alors à envoyer dans la province, avec le titre de légat, le cardinal de Saint-Chrysogone. Roger de Béziers, qui avait succédé, en 1167, à son père Raymond Trencavel, vicomte d'Albi, favorisait ouvertement l'hérésie. L'évêque d'Albi, emprisonné par son ordre, se trouvait placé sous la garde des hérétiques. Henri, abbé de Clairvaux, et Reginald, évêque de Bath, furent chargés par le légat de se rendre auprès du vicomte pour l'exhorter à retirer son appui aux sectaires. Ils devaient aussi réclamer la mise en liberté de l'évêque d'Albi. Les délégués étaient suivis d'un corps de troupes.

Roger refusa toute conférence ; et ceux-ci n'ayant pu le voir se rendirent à Castres, y déclarèrent le vicomte hérétique et parjure, et l'excommunièrent. Ce dernier mourut peu de temps après, laissant toutes ses possessions à son fils le vicomte Raymond-Roger, dans lequel l'hérésie trouvait déjà un appui. Le comte de Toulouse, Raymond VI, la protégeait aussi, de telle sorte que les nouvelles doctrines dominaient dans Toulouse, à Castres, à Béziers, à Albi et dans beaucoup d'autres villes du Languedoc.

De nouveaux commissaires avaient été envoyés dans la province par le pape Innocent III. Tout pouvoir contre les hérétiques leur avait été conféré [1]. Le comte de Toulouse eut bien-

[1] On a généralement attribué l'origine de l'Inquisition à l'envoi de ces commissaires armés par le Saint-Siége de tout pouvoir contre les hérétiques. Les archevêques

tôt à se plaindre des exigences de Pierre de Castelnau, l'un de ces commissaires. Il refusait de s'y soumettre; aussitôt Pierre l'excommunie et jette l'interdit sur ses États. Une véritable croisade se préparait contre les Albigeois; Saint Dominique combattait leurs doctrines dans la province par d'éloquentes prédications[1]; le pape exhortait Philippe-Auguste et les principaux seigneurs du royaume à prendre les armes pour exterminer l'hérésie.

Peu de temps après, Pierre de Castelnau fut assassiné sur les bords du Rhône[2]. Le comte de Toulouse était soupçonné d'avoir commandé ce crime; Innocent III fit alors publier une croisade contre les hérétiques albigeois. Eudes III, duc de Bourgogne, les comtes de Nevers, de Saint-Pol et d'Auxerre, Gui de Lévis[3] et beaucoup d'autres seigneurs, se croisèrent. La conquête des possessions de Raymond, mises en interdit

et les évêques étaient placés sous leur autorité. Quelques auteurs font remonter cette origine à 1184; dans le concile de Vérone, tenu cette année-là, le pape Licinius ordonnait aux évêques de prendre des informations sur les personnes suspectes d'hérésie et déterminait des peines contre eux.

[1] « L'évêque d'Albi, Guillaume Petri, logea par trois fois Saint Dominique à Albi « et eut de grandes conférences avec lui pendant son séjour. »

(*Manuscrits Gardès.*)

[2] « Le 15 janvier 1208, les deux légats se disposaient à traverser le Rhône, après « avoir dit la messe, lorsque, deux hommes inconnus qui avaient logé avec eux s'é- « tant approchés, l'un d'eux porta à Pierre de Castelnau un coup de lance qui l'at- « teignit au bas des côtes et le renversa par terre. Ce pieux religieux se sentant blessé « dit à son assassin : *Dieu vous pardonne, puisque je vous pardonne*, et répéta plu- « sieurs fois ces paroles. Il régla ensuite avec ses associés les affaires de sa mission, et « ayant récité quelques prières, il expira.

« C'est ainsi que le pape Innocent III raconte lui-même les circonstances de la mort « de Pierre de Castelnau, son légat, sur la relation sans doute que l'abbé de Citeaux « lui en envoya. Le pape soupçonna extrêmement le comte de Toulouse d'y avoir par- « ticipé; mais il convient ailleurs que ce prince ne fut jamais convaincu d'un pareil « attentat, et on peut s'en rapporter à lui. » (*Histoire générale de Languedoc.*)

[3] Gui de Levis devint maréchal de l'armée croisée et reçut en fief après la conquête du Languedoc le château et la baronnie de Mirepoix. (Voir la notice sur cette maison, page 356 de ce livre.)

par l'Église, dut animer le zèle des plus ambitieux. Simon de Montfort, que la guerre des Albigeois a rendu si célèbre, répondit aussi à l'appel du Saint-Siége. Fils puîné de Simon II, seigneur de Montfort, comte d'Évreux, et d'Amicie, comtesse de Leycestre, il reçut en partage la seigneurie de Montfort avec le comté de Leycestre et avait épousé Alix de Montmorency. Il fit la guerre en Palestine et revenait de la Terre Sainte, lorsqu'on prêcha la croisade contre les Albigeois. Simon de Montfort était de haute stature, actif, infatigable, éloquent et plein d'ambition.

Cependant l'armée des croisés se rassemble [1] sous le commandement d'Arnaud, abbé de Cîteaux et légat du pape. Les intérêts de l'Église ont seuls déterminé cette guerre [2], aussi voit-on les seigneurs séculiers sous les ordres d'un ecclésiastique. La ville de Béziers est assiégée et emportée d'assaut par les croisés; il s'y fait un horrible carnage; ni le sexe ni l'âge ne peuvent arrêter les vainqueurs; la ville est pillée et consumée par les flammes [3].

Les croisés marchent ensuite sur Carcassonne, où le vicomte

[1] Les croisés de la Terre Sainte mettaient la croix sur l'épaule. Ceux qui prirent part à la guerre des Albigeois placèrent la croix sur la poitrine pour se distinguer des premiers.

[2] « Qu'y avait-il de plus désespéré, en 1205, que l'état religieux du Languedoc?
« Le prince était un hérétique passionné; la plupart des barons favorisaient l'hérésie;
« les évêques ne montraient aucun souci de leurs devoirs... les catholiques demeurés
« fidèles n'étaient plus qu'en petit nombre. L'erreur insultait, par le spectacle d'une
« vertu factice, aux désordres de l'Église, et le découragement avait atteint ceux-là
« même qui portaient une foi inébranlable dans un cœur chaste et fort. »

(*Vie de Saint Dominique*, par le frère Lacordaire, de l'ordre des prêcheurs. Paris, 1841.)

[3] Lorsque Béziers fut emporté d'assaut, on entendit, au dire de beaucoup d'historiens modernes, ces paroles impitoyables, que M. Villemain appelle une horrible impiété du fanatisme : « *Tuez-les tous, car Dieu connaît ceux qui sont à lui !* »

Quelques écrivains ecclésiastiques ayant avancé que ces paroles n'avaient pas été proférées, nous avons tenté de nous rendre compte de leur authenticité, et de peser sa

Roger s'est renfermé; la ville capitule après une vive défense; le vicomte est jeté dans les fers au mépris des conditions auxquelles Carcassonne s'est rendue, et l'abbé de Cîteaux le dépouille incontinent de toutes ses possessions. Il les offre successivement au duc de Bourgogne, aux comtes de Nevers et de Saint-Pol, qui repoussent de telles propositions et s'indignent de la déloyauté qui retient le vicomte prisonnier. Simon de Montfort, moins scrupuleux, ne les imite pas. Cédant, après

valeur : étudier l'histoire, c'est rechercher la vérité. La plus complète indépendance a d'ailleurs guidé nos recherches; nous en donnons ici le résultat.

Voici le texte de l'*Histoire générale de Languedoc :* « Un historien contemporain, « mais étranger *, rapporte une circonstance que quelques auteurs récents révoquent « en doute. Il dit : — Qu'*avant le sac de Béziers, les croisés demandèrent à l'abbé « de Cîteaux ce qu'on devait faire en cas qu'on vînt à prendre la ville par assaut, « dans l'impossibilité où l'on était de distinguer les catholiques d'avec ceux qui ne « l'étaient pas. L'abbé*, ajoute cet auteur, *craignant que plusieurs hérétiques ne vou- « lussent passer pour orthodoxes, dans la vue d'éviter la mort, et qu'ils ne repris- « sent ensuite leurs erreurs, répondit :* TUEZ-LES TOUS, CAR DIEU CONNAÎT CEUX QUI « SONT A LUI. *Ainsi, on ne fit quartier à personne.*— Quoi qu'il en soit de cette cir- « constance, les croisés, après le siége de Béziers, rassemblèrent tous les corps morts « en divers monceaux, y mirent le feu et se disposèrent à pousser plus loin leurs con- « quêtes. »

Nous n'avons pas trouvé ailleurs la consécration des paroles attribuées à l'abbé de Citeaux, et l'opinion générale dut s'établir sur l'interprétation du texte que nous venons de reproduire.

Aucun historien de la croisade n'a rapporté ces paroles. Nous citerons *Guillaume de Puylaurens*, *Pierre de Vaux-Cernay* surtout, dont le fanatique enthousiasme ne se fût point trouvé embarrassé de ce propos, quelque cruel qu'il soit. *Les Gestes glorieux des Français*, traduits et publiés par M. Guizot, n'en font pas mention; l'*Histoire des Albigeois et des Vaudois ou Barbets*, publiée en 1641 par Benoît, garde le même silence. Cette remarque s'applique aussi à l'*Histoire de la guerre des Albigeois*, en langue romane, imprimée dans les preuves de l'*Histoire générale du Languedoc*, et à *la Guerre des Albigeois*, écrite en vers provençaux et que M. Fauriel a publiée.

Par quelle singulière préoccupation l'auteur de ce dernier ouvrage aurait-il pu omettre une circonstance aussi remarquable et qui servait si bien son dessein, puisqu'il s'était particulièrement proposé de dépeindre dans son récit les excès des croisés et les rigueurs de l'Église?

Le temps a donné aux paroles de l'abbé de Citeaux un caractère indélébile; mais n'eussent-elles pas été prononcées, serait-ce la première fois que l'erreur aurait exercé sur les préjugés des hommes l'empire qui n'est dû qu'à la vérité?

* Cæsar. Heisterb. l. 5, c. 21.

quelques hésitations calculées, aux instances du légat, il recueille l'héritage des Trencavel.

La prise de Carcassonne répandit la terreur dans tout le pays; la plupart des seigneurs qui favorisaient les hérétiques s'empressèrent de faire leur soumission. Le vicomte Roger venait de mourir à Carcassonne, où l'on croit que Montfort le fit empoisonner. Agnès de Montpellier, sa veuve, s'était réfugiée à Castres avec son jeune fils Trencavel; elle y était chérie des habitants, mais la frayeur qu'inspiraient les croisés fut telle que les villes d'Albi et Castres se soumirent et envoyèrent des députés à Simon de Montfort pour lui rendre hommage [1].

Tout concourait à consolider la puissance de Simon de Montfort : le pape venait de confirmer la possession de ses conquêtes; une bulle faisait lever de nouveaux subsides pour la continuation de la croisade; Montfort recevait chaque jour des renforts de troupes; il entreprit alors le siége de Lavaur. Cette ville, où beaucoup d'hérétiques s'étaient réfugiés, appartenait à une veuve nommée Giraude ou Géralde, et fut défendue par Amaury, seigneur de Montréal, et frère de Giraude. Il avait avec lui quatre-vingts chevaliers pleins de résolution [2]. La place fut emportée le 3 mai 1211, après une longue resistance. Les croisés, pendant l'assaut, chantaient le *Veni Creator;* ils firent toutefois main basse sur les habitants. Le seigneur de Montréal et les chevaliers qui

[1] C'est vers ce temps que Gui de Montfort vint joindre son frère Simon. Gui avait pris part avec lui aux croisades de la Terre Sainte et avait épousé, en Orient, Helvise d'Ybelin, dame de Sidon, qui l'accompagna en Languedoc.

[2] « Lavaurs fou tan fortz vila que anc a nulh regnat
« Plus fort en terra plana non vi om que fas natz
« Ni ab milhor clausura, ni ab plus prious fossaty. »
(*Histoire de la croisade contre les hérétiques albigeois*, écrite en vers provençaux par un auteur contemporain et publiée par M. Fauriel.)

avaient défendu la ville furent pendus ou passés au fil de l'épée. L'histoire a recueilli, à l'occasion de ce siége, les déplorables effets des dissensions religieuses. Giraude est jetée vivante, quoique en état de grossesse, dans un puits que l'on comble aussitôt de pierres ; on égorge sans pitié les vieillards, les femmes et les enfants ; quatre cents hérétiques sont précipités dans les flammes : on dit qu'ils y chantaient des psaumes et s'exhortaient entre eux à mourir sans faiblesse !

Lavaur renfermait de grandes richesses. Montfort les abandonna à Raymond de Salvagnac, marchand de Cahors, dont l'opulence était renommée et qui lui avait fourni de grosses sommes [1]. Montfort se libérait des dépenses de la croisade par le pillage des villes. On trouva dans Lavaur de magnifiques armures et des chevaux d'un grand prix.

[1] « Ramon de Salvanhac un riche merchaant
« Que fo natz de Caortz ric borzes e manant
« Lo coms de Montfort li deu laver fer e gran
« Cel mante la crosada que li presta largiant
« Et pois pres ne en paga draps e vin e fromant
« Tot laver de Lavar li mes om de denant.

. . . .

. . . .

« En la vila an pres mant destrier saur et bai
« E mot ric garniment de fer qui lor eschai
« Et mot blat e mot vin mot drap don el gai
« E mot ric vestiment. »

(*Histoire de la croisade contre les hérétiques albigeois.*)

TRADUCTION DE M. FAURIEL.

« A Raymond de Salvagnac, un riche marchand — natif de Cahors, puissant et « opulent bourgeois — le comte de Montfort doit l'immense butin. — C'était lui qui « maintenait la croisade et lui avait prêté l'argent (nécessaire), — recevant ensuite « en paiement du drap, du vin et du blé. — Tout le butin de Lavaur lui fut mis de- « vant et donné.

. . . .

« Dans la ville fut capturé maint destrier noir et bai — mainte riche armure de fer « qui échoit aux (croisés), — grande quantité de blé, de vin, de drap, de beaux vête- « ments, dont ils sont joyeux. »



Massacre de Lavaur.

Le plan de ce précis ne saurait nous permettre de suivre Simon de Montfort dans toutes les expéditions qu'il entreprit encore pour la destruction de l'hérésie, prétexte spécieux sous lequel il cachait son ambition profonde. Il réduisit diverses places du Toulousain, soumit l'Agenais, Moissac, et porta ses armes, toujours victorieuses, dans le pays de Comminges. Les provinces du nord de la France envoyaient chaque jour de nouvelles troupes à Simon de Montfort, car on continuait d'y prêcher la croisade. On vit même l'Italie et l'Allemagne fournir des soldats pour cette guerre.

Innocent III avait permis au comte de Toulouse de se justifier dans un concile qui s'assembla à Lavaur en 1213; mais l'influence ennemie que Raymond rencontrait dans tous ses démêlés avec l'Église se retrouva encore dans cette assemblée. Pierre, roi d'Aragon, allié fidèle du comte de Toulouse, s'était rendu à Lavaur; sa médiation fut sans succès : le concile déclara tout accommodement impossible. On dut alors tenter le sort des armes. Les troupes de Raymond, des comtes de Foix et de Comminges se joignirent à celles du roi d'Aragon et vinrent assiéger Muret; les deux armées livrèrent bataille sous les murs de la ville, et la victoire resta fidèle aux armes de Montfort. Pierre d'Aragon fut tué dans la mêlée.

Un nouveau légat, Robert de Courçon, s'était rendu dans la province; il disposa provisionnellement des possessions du comte de Toulouse en faveur de Simon de Montfort. Innocent III crut cependant devoir restreindre les dispositions de son légat, car l'ambition de Simon de Montfort lui paraissait déjà nécessiter le frein de l'Église. Le concile de Latran n'adjugea à Montfort que le seul comté de Toulouse. La cour de Rome commençait à se plaindre de celui dont elle avait fait la renommée et la puissance. Montfort brava bientôt l'Église, après avoir longtemps combattu pour qu'elle fût respectée! Il

se rendit, vers ce temps, auprès de Philippe-Auguste et le reconnut pour son suzerain, cherchant ainsi un nouvel appui en dehors du pouvoir ecclésiastique.

Le terme de ses prospérités approchait. Les peuples de la province n'avaient point hésité entre les droits légitimes du comte de Toulouse et le joug tyrannique de Simon de Montfort : s'ils se soumirent, la force des armes et les efforts de l'Église en furent les seules causes; et au jour où Montfort fut en lutte avec la cour de Rome, sa puissance tomba. Raymond, après un temps d'exil, reparut tout à coup dans la province, où il eut bientôt une armée; on vit les populations se déclarer ouvertement pour lui, Toulouse le rappeler et le recevoir en vainqueur. C'était là pour Montfort une situation bien nouvelle : le succès, jusqu'alors, avait couronné ses entreprises; aujourd'hui les chances de gloire et de conquêtes l'abandonnaient sans retour. Ses troupes affaiblies ne combattaient plus avec cette sainte ardeur qu'entretenaient autrefois les prédications de l'Église. Le légat du Saint-Siége appliquait encore ses efforts à arrêter les progrès des armes du comte de Toulouse; mais ce n'était plus la croisade... car le concile de Latran avait marqué sa fin.

Montfort assiégea vainement Toulouse; cette place était bien défendue et harcelait son armée par de fréquentes sorties. Les soldats de Montfort n'avaient pu détruire les nombreux retranchements qui défendaient la ville; l'assaut était impraticable et le découragement gagnait les assiégeants, lorsque, le 25 juin 1218, une pierre lancée de la ville par un mangonneau atteignit Montfort à la tête; il expira sur-le-champ.

Le caractère si dramatique de Simon de Montfort fut un mélange de bravoure et du plus cruel fanatisme, d'ambition et de vertus chevaleresques. Montfort mourut les armes à la main. On l'appela le *Judas Machabée de son siècle*, et Rome ne pouvait

mieux choisir l'instrument de ses rigueurs impitoyables contre une hérésie qu'elle voulait exterminer [1]. Les ombrages que Montfort finit par inspirer à l'Église seraient le sujet d'études curieuses; mais elles n'appartiennent point au plan de ce livre [1].

Les détails de la croisade dont nous venons de retracer les principaux faits furent soigneusement recueillis par les historiens contemporains. Pierre de Vaux-Sernay, Guillaume de Puylaurens et quelques chroniqueurs enregistrèrent dans leurs récits les moindres épisodes de cette guerre ; mais la vérité s'y démêle bien difficilement ! Les historiens de la croisade étaient, en général, les admirateurs de Simon de Montfort, et il n'y eut point d'excès commis par son armée qu'ils n'aient justifiés avec une naïveté qui souvent le dispute à la cruauté même ! Nous avons raconté le siége de Lavaur et les malheurs qui s'appesantirent sur cette ville ; lisons Pierre de Vaux-Sernay; il retrace les horreurs de ce siége avec une sérénité d'esprit qui étonne : « Et c'est avec une joie extrême, *cum ingenti gaudio*, « dit-il, que les croisés brûlèrent dans Lavaur un très-grand « nombre d'hérétiques !... »

Le ton si passionné des historiens de cette guerre devait nuire à l'appréciation impartiale de son caractère ; et, il faut le dire, la croisade des Albigeois est encore, sous ce rapport, très-imparfaitement connue. Deux faits nous ont paru la dominer : — l'intervention de l'Église, élément primitif et indispensable de cette guerre ; — la nature du concours que l'Église trouva dans les croisés des provinces du Nord. — Nous allons

[1] « On ne pouvait voir un plus hardi capitaine ni un plus religieux chevalier que « le comte de Montfort; et s'il eût joint aux qualités éminentes qui resplendissaient « dans sa personne un meilleur fond de désintéressement et de douceur, nul des « croisés d'Orient n'aurait surpassé sa gloire. »

(*Vie de Saint Dominique*, par le frère Lacordaire, de l'ordre des prêcheurs.)

essayer de définir et de préciser la portée de ces deux faits qui, à notre sens, constituèrent toute la croisade.

Le rôle de l'Église était difficile, et juger ce qu'elle fit est une délicate entreprise. Nous avons cru qu'il importait de se placer d'abord, avec le soin le plus scrupuleux, dans les conditions du temps où vivaient ceux dont nous voulions caractériser les actes. Ce sentiment, qui est l'âme de l'histoire, nous a paru pour la guerre des Albigeois d'une pratique indispensable [1]; car s'il nous arrivait, par exemple, de porter les idées philosophiques du dix-huitième siècle dans l'appréciation qui nous occupe, nous commettrions à coup sûr un véritable anachronisme.

Quand la croisade fut résolue, l'hérésie triomphait dans le Languedoc; l'Église avait perdu toute puissance; « ceux qui « étaient revêtus du sacerdoce s'étaient laissé corrompre; les « églises étaient abandonnées et tombaient en ruine; on re- « fusait d'administrer le baptême; l'eucharistie était en exécra- « tion, la pénitence méprisée, et on ne voulait croire ni à la « création de l'homme ni à la résurrection de la chair [2]. »

Quelle était pourtant cette époque où l'on vit les églises du Languedoc tomber dans un état si déplorable? c'était celle des croisades de la Terre Sainte. Les serfs, les chevaliers, les rois eux-mêmes, allaient alors combattre les Infidèles; les uns quittaient leurs chaumières, d'autres leurs nobles demeures. On

[1] « La croisade des Albigeois! Quelle idée s'en fait-on, soit que l'esprit monacal, soit que l'esprit philosophique retrace seul ces grands souvenirs? longtemps d'abord le témoignage des victimes avait été supprimé, c'étaient les inquisiteurs qui s'étaient faits historiens; puis le récit des inquisiteurs fut commenté plus tard uniquement par l'esprit philosophique. Tout ce qui avait été fait de violent et d'inhumain dans cette guerre parut tenir à une scélératesse profonde; tandis que le caractère de certaines époques c'est que de méchantes actions soient commises par des hommes qui tous n'étaient pas méchants. » (M. VILLEMAIN.)

[2] (Lettre de Raymond V, comte de Toulouse, du mois de septembre 1177, au chapitre général de Citeaux.)

vit les rois renoncer aux douceurs du trône pour une vie aventureuse et semée de mille dangers! Peu d'entre eux revenaient des croisades; le plus grand nombre périssaient par les fatigues ou dans les combats. Telle était cette époque; et c'est avec le sentiment historique des éléments qui la constituaient que l'Église doit être jugée. L'état religieux du midi de la France lui importait, à coup sûr, beaucoup plus que la conversion des Infidèles! Cette terre de la langue d'Oc, où le christianisme, dès sa naissance, avait jeté un si vif éclat[1], était la proie de l'hérésie! Ce spectacle attristait l'Église; son devoir lui parut tracé, et elle s'attacha à faire refleurir ses doctrines dans ce pays, où l'erreur venait d'établir son empire.

Les moyens que l'Église mit en œuvre attestent sa résolution d'être impitoyable. Ils eurent souvent l'empreinte d'une rigueur cruelle, et l'histoire en a conservé les irréfragables témoignages. Il faut toutefois tenir compte des mœurs barbares de cette époque, et surtout bien se dire ce que les historiens modernes ont à peine laissé entrevoir : — L'hérésie avait placé l'Église dans la plus grande perplexité; l'état religieux du Languedoc était devenu pour le culte chrétien dans cette province une question de vie ou de mort!

La croisade des Albigeois avait encore un autre aspect; laissons ici parler M. Guizot : « Ce fut, dit cet historien, « la lutte de la féodalité du Nord contre la tentative démocra- « tique du Midi. Malgré les efforts du patriotisme méridional, « le Nord l'emporta. L'unité politique manquait au Midi, et la « civilisation n'y était pas assez avancée pour que les hommes « pussent y suppléer par le concert. La tentative d'organisa-

[1] « Qui me donnera, disait Saint Bernard, de voir, avant de mourir, l'église de Dieu « comme elle était dans les premiers jours? » (M. Villemain.)

« tion républicaine fut vaincue, et la croisade rétablit dans le « midi de la France le régime féodal. »

Au treizième siècle, les villes du Languedoc étaient dotées d'institutions municipales. La maison des comtes de Toulouse exerçait sans doute sa prépondérance dans la province; mais l'élément démocratique n'en était pas moins vivace. Les habitants nommaient leurs magistrats; les villes avaient leurs privilèges; et ce fut dans cette situation que le Languedoc vit un jour arriver toutes ces bandes de croisés, ces Lorrains, Picards, Flamands ou Bourguignons, représentation vivante du régime féodal. Instruments aveugles, ils suivaient leur seigneur sans regarder en arrière et allaient combattre les hérétiques, ignorant ce qu'était l'hérésie ! Celui-ci avait répondu incontinent à la voix de l'Église qui réclamait le secours de son bras. La guerre qui se préparait réveillait en lui l'esprit des conquêtes, et l'ambition put flatter ses pensées! Le Midi allait perdre cette vieille indépendance dont il avait si longtemps recueilli les bienfaits et que le Nord, peut-être, voyait d'un œil jaloux. Bientôt les croisés inondèrent ce beau pays, ravageant son territoire, décimant les habitants, saccageant leurs églises [1]. On se demandait si c'était bien là l'armée d'une cause sainte, et ceci explique clairement combien l'esprit politique des croisés fut distinct du sentiment religieux qui animait l'Église.

Les villes du Languedoc se soumirent ; mais elles gardèrent aux croisés une aversion profonde. Triomphant ou dans l'adversité, le comte de Toulouse eut tous les cœurs pour lui. C'est qu'il y avait au fond de la croisade autre chose que l'hérésie à

[1] Les historiens de la croisade dont les récits sont en langue romane appliquent aux croisés les épithètes les plus injurieuses. L'un de ces historiens, dont M. Fauriel a traduit et commenté l'ouvrage, « les qualifie assez habituellement de taverniers « (*taverners*), de tueurs d'hommes (*homiciders*), de gens de glaive (*glaziers*) ; ils sont « à ses yeux, dit M. Fauriel, une race étrangère devant qui s'éteint toute lumière. »

vaincre : l'état constitutif du Midi, ses mœurs et son langage étaient menacés. La poésie provençale florissait alors; la croisade arrêta son essor. Les troubadours, autrefois accueillis dans la cour des comtes de Toulouse, avaient perdu leurs protecteurs; la paix et la liberté, si favorables à leurs chants, régnaient jadis dans la contrée; la croisade y porta la désolation. Plus de tournois à célébrer; plus de ces fêtes brillantes dont les troubadours faisaient surtout le charme. Aussi n'eurent-ils point assez d'imprécations pour dépeindre, dans leurs plaintifs accents, l'horreur profonde que les croisés leur inspiraient.



DOCUMENTS

RELATIFS A LA CROISADE DES ALBIGEOIS.



ÉTABLISSEMENTS
OU ORDONNANCES DE SIMON DE MONTFORT
POUR LA RÉFORME DES TERRES CONQUISES PAR LES CROISÉS.

A la fin de novembre 1212, Simon de Montfort convoqua une grande assemblée à Pamiers et y promulgua une charte générale pour régler la possession des terres conquises. L'archevêque de Bordeaux, les évêques de Toulouse, d'Agen, de Périgueux, Carcassonne, Comminges, Bigorre et Couserans assistèrent à cette assemblée. Les constitutions qui furent alors écrites, scellées et jurées par Simon de Montfort, par les prélats et par les chevaliers présents, nous ont été conservées. Elles renferment quarante-cinq articles. L'influence de l'Eglise et le soin d'affermir les chevaliers français dans leurs nouvelles possessions de Languedoc sont les caractères de ce curieux document dont nous donnons ici les dispositions principales :

« Au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, nous établissons un lit général de justice destiné à réprimer tout ce qui est contraire à Dieu, à l'Église romaine et à l'équité, à abolir l'hérésie et à extirper les mauvais actes des voleurs et des autres malfaiteurs. Pour cela, Nous Si-

38

mon, par la Providence divine, comte de Leycestre et de Montfort, vicomte de Béziers et de Carcassonne, seigneur d'Albi et de Rodez, désireux d'accomplir ses desseins et de maintenir nos États en paix et repos, pour l'honneur de Dieu, de la sainte Église romaine, de notre seigneur le roi de France, et pour l'utilité de tous nos sujets, avons, par le conseil des vénérables seigneurs l'archevêque de Bordeaux, les évêques de Toulouse, Carcassonne, Agen, Périgueux, Couserans, Comminges et Bigorre, et des sages hommes nos barons et principaux vassaux, promulgué pour toutes nos terres ces coutumes générales que nous commandons à tous nos peuples d'observer inviolablement.

« Les priviléges et les libertés des églises et maisons religieuses, sanctionnés par le droit canon ou civil, seront de tous et par tous observés et entretenus. Il est fait défense aux laïques de convertir en châteaux ou forteresses aucune église, ni d'en réduire aucune en servitude. Nous commandons en outre que celles qui l'ont été soient démolies ou remises entre les mains des évêques, qui ne pourront toutefois retenir telles églises fortifiées dans des châteaux ou villes des autres seigneurs.

« Toutes prémices seront rendues aux églises, sans aucune difficulté, selon que l'on a coutume de les rendre en chaque pays, et toutes dimes seront payées comme il est écrit et commandé par notre saint père le pape.

« Nul clerc, possédant même un héritage, ne pourra être soumis à la taille, à moins qu'il ne soit marchand ou marié. Il en sera de même à l'égard de la pauvre veuve.

« Chaque maison du pays conquis sera tenue de payer, par an, trois deniers melgoriens à notre saint père le pape, et à notre sainte mère l'Eglise romaine, en signe et mémoire perpétuelle que, par son aide, elle a été enlevée aux hérétiques et donnée pour toujours audit comte et à ses successeurs. Ce droit sera perçu depuis le commencement du carême jusqu'à la pâque.

« Tous les clercs et religieux, pèlerins et chevaliers qui passeront en nos terres seront, à moins qu'ils ne soient marchands, exempts de tout péage.

« Les barons et chevaliers français seront tenus de servir le comte

de Montfort, alors et en tout lieu qu'il y aura guerre contre sa personne, et au sujet des terres conquises et de celles qui lui restent à conquérir ; et cela avec le nombre de chevaliers à la charge desquels ledit comte leur a donné leurs dites terres et revenus, pourvu que, d'après les promesses faites, lesdits revenus leur aient été entièrement et suffisamment assignés. Car si l'assignation n'avait été pleinement faite, le chevalier ne serait tenu de servir ledit comte qu'avec un nombre de chevaliers relatif aux terres qui lui ont été données. Et si ledit comte, sans nécessité de défendre sa personne ou ladite terre conquise, mais de sa propre volonté, voulait porter secours de guerre à quelqu'un de ses voisins ou autres, lesdits chevaliers ne seront nullement contraints de le servir de leur personne ou de leurs gens, à moins que ce ne soit d'amour ou de bon gré.

« Les chevaliers français qui doivent le service militaire au comte de Montfort ne pourront le rendre pendant vingt ans qu'avec des chevaliers français, sans qu'il leur soit loisible de remplacer ces derniers par des chevaliers du pays conquis. Mais les vingt ans passés, chacun le servira avec tels chevaliers qu'il trouvera propres à la guerre.

« Tous barons, chevaliers et autres seigneurs de la terre dudit comte Simon seront tenus de lui rendre, sans délai ni contradiction, les châteaux et les forteresses qu'ils tiennent de lui, toutes les fois qu'il les demandera. En retour, après les troubles, ledit comte devra, en bon seigneur, rendre lesdits châteaux et forteresses en l'état et valeur primitifs.

« Les boulangers feront et vendront le pain d'après la manière, mesure et poids à eux donnés par leur seigneur. Toutes les fois qu'ils contreviendront, leur pain sera confisqué. Autant pour les taverniers.

« Les filles publiques qui demeurent dans les villes en seront chassées. Les péages institués par les princes et autres seigneurs, depuis vingt ans, seront annulés.

« Toutes les femmes des traîtres et ennemis dudit comte de Montfort sortiront de ses États, lors même qu'elles seraient reconnues pour catholiques, afin qu'aucune suspicion ne tombe sur elles. Néanmoins elles auront leurs terres et le revenu de leur dot en jurant qu'elles n'y feront pas participer leurs maris tant qu'ils seront en guerre contre la chrétienté et ledit comte.

« Que nulles veuves, grandes dames ou héritières gentillesfemmes, ayant forteresses ou châteaux, ne soient assez osées pour se marier à leur volonté à des hommes du Midi, sans l'autorisation dudit comte, d'ici à dix ans, pour éviter le péril qui en pourrait provenir pour ladite terre. Mais il leur est loisible de se marier à tels Français qu'elles choisiront, sans l'assentiment du sire de Montfort ni d'autres. Après l'expiration des dix ans, il leur sera permis d'épouser à leur gré un Français ou un Méridional.

« Fait à Pamiers en notre palais, 1er décembre 1212. »

COUTUMES QUE LE COMTE DE MONTFORT DOIT GARDER VIS-A-VIS DE SES BARONS ET VASSAUX.

« Tant entre barons et chevaliers que bourgeois et ruraux, les héritiers succéderont en leurs héritages, selon la coutume de Paris.

« Nuls barons, chevaliers ou seigneurs ne pourront ordonner le duel en leur cour de justice, excepté pour les crimes de trahison, de vol et de rapine.

« Le comte est tenu de garder envers les barons de France et autres auxquels il a donné des terres en ce pays, l'usage et la coutume qui s'observe en France, autour de Paris, touchant les plaids, les jugements, les dots, les fiefs et les devoirs féodaux.

« Même jour, 1er décembre 1212. »

CESSION DES VICOMTÉS DE NISMES ET D'AGDE A SIMON DE MONTFORT, PAR LE VICOMTE BERNARD-ATON.

Au nom du Seigneur, et l'an de sa nativité 1214, le roi Philippe régnant, et le 5 des nones de mai, moi, Bernard-Aton, fils de Bernard-Aton, autrefois vicomte de Nismes et d'Agde, et de Guillermette son épouse, sans y être contraint par la force ni par dol, ou induit par la crainte, etc., donne, délivre, concède, et lègue entière-

ment et à perpétuité, les transférant directement, sans excepter aucun des miens, par ce titre qu'on appelle donation entre-vifs, complète et sans réserve, à vous, seigneur Simon, comte de Leycestre, vicomte de Béziers et de Carcassonne, et à vos héritiers, afin d'en disposer selon vos volontés, à savoir : tous actes, requêtes, honneurs, prescriptions, protections réelles, personnelles et y attachées, à moi légitimes ou s'étendant à moi, et généralement tous droits corporels et incorporels, généraux et particuliers, ordinaires et extraordinaires, à moi compétents, sur cet État, soit la ville de Nismes, ses rues et maisons, et les châteaux élevés dans la vicomté ou évêché de Nismes et ses limites ; et aussi sur l'État, soit la ville d'Agde avec ses rues et maisons, et les châteaux dans la même vicomté, ou élevés dans l'évêché d'Agde et ses limites, et sur les villes ci-dessus dites, soit vicomtats, épiscopats à moi appartenant ou devant m'appartenir; la souveraine juridiction sur les personnes ou sur les biens, et généralement sur toutes choses, en la situation où elles étaient sous mon père, comme moi-même je les ai prises après lui, et comme elles ont été maintenues de tout temps ; et de ces droits et priviléges, tous et chacun, je me démets directement, et vous en investis de pleine et parfaite autorité, etc. Or, je déclare spécialement qu'en faisant cette cession et donation de tous les avantages sus-mentionnés à vous, S. comte, plus haut nommé, et aux vôtres, je sais ce que je fais, ayant pris conseil des plus doctes en matière de justice, au sujet de la substitution accomplie entre mes prédécesseurs et les vicomtes de Béziers, laquelle porte que tout ce que dessus énoncé, c'est-à-dire Nismes avec son évêché et ses dépendances, qui formèrent jadis le patrimoine de mon père, étaient, en cas de décès sans postérité, substitués, en vertu d'une promesse sincère et de bonne foi, aux successeurs du vicomte de Béziers ; et je m'oblige fermement, par cette stipulation en vigueur, à tenir fidèlement et inviolablement ce que ci-dessus dit ; renonçant par le même serment à toutes et chacune clauses, dans le présent et dans l'avenir, qui s'y pourraient opposer, et particulièrement aux constitutions qui portent : les donations faites par insinuation ne sont pas valables ; et aux autres constitutions qui disent : toute donation peut se révoquer pour cause d'ingratitude ; et à toutes autres constitutions promulguées ou à promulguer, etc. Les actes sont déposés à Béziers, dans le palais du seigneur comte. Ont été admis comme témoins et ont donné leur avis, le seigneur Gui de Montfort, Pierre Amiel de Béziers, maître Clarin, Théobald de Villeneuve, Foucauld de Versey, Lambert de Thurrey, Ferri d'Issi, Gaudric de Saus-

sure, Guarin de Amolio, Aimeric de Boffat, Arnould de Bodac, Jean, son frère, Guiraud Martin. Le présent acte écrit par Bernard Martin, notaire public, requis à cet effet.

LETTRES DU CARDINAL ROBERT DE COURÇON EN FAVEUR DE SIMON DE MONTFORT.

Au nom, etc., moi, Robert, serviteur de la croix du Christ, par la miséricorde divine cardinal-prêtre, du titre de Saint-Étienne en Montciel, légat du siége apostolique, à tous les fidèles en Jésus-Christ, etc. Nous avons appris, en nous acquittant des fonctions de notre ambassade au royaume de France, que l'illustre Simon, comte de Montfort, avait pris possession, agissant en vertu de l'autorisation et mandat des légats du siége apostolique, des diocèses d'Albi et d'Agen, et d'une grande partie de ceux de Rodez et de Cahors, et ce, à l'aide de la grâce céleste, confirmée par miracles; car ces contrées, souillées par les hérétiques, leurs sectaires, leurs défenseurs, et ceux qui leur donnent asile, étaient devenues un abîme de profanation. Alors aussi, beaucoup d'habitants des pays ci-dessus cités sont tombés dans la trahison, et s'écartant de l'obéissance de l'Église comme de la fidélité à l'illustre comte, se sont révoltés contre Dieu, ne craignant pas d'admettre le secours de démoniaques et de déchaînés. Lorsque ces malheurs et d'autres non moins dignes d'affliction parvinrent à nos oreilles, car ce n'était plus seulement les corps qui étaient menacés de ruine, mais aussi les âmes, invoquant le nom du Christ, nous nous sommes personnellement transporté vers ces régions, suivi d'une multitude de fidèles et du concours de Jésus-Christ. Et voilà que nous avons trouvé ces hommes plongés dans les crimes d'hérésie, d'usure, dans les violences et les perfidies, pires que nous les avaient dépeints les rapports qui d'ailleurs nous avaient précédemment informé. Ne pouvant laisser plus longtemps impunis des outrages si fréquemment répétés envers Jésus-Christ, nous avons, au nom du Dieu des armées, donné pouvoir et commandement à l'illustre comte de se lever courageusement contre ceux précités et les autres ennemis de la foi, afin qu'il reprît les contrées qu'il avait perdues, et aussi celles affligées du même mal; ce dont, prenant cure lui-même en homme habile et prévoyant, et avec le dévouement et l'humilité d'un vaillant soldat du Christ, il s'est acquitté sous nos yeux, admirablement et miraculeusement, avec l'aide de Dieu, non sans beaucoup de fatigues

pour lui, les siens et son armée chrétienne. De ce, nous, considérant principalement que ces terres étaient exposées aux hérétiques, à leurs défenseurs, à ceux qui leur donnent asile, et leurs fauteurs contre le saint-siége ; que l'illustre comte ayant possédé ces mêmes terres que lui avaient fait perdre les trahisons des ennemis de la foi, qu'il les a conquises de nouveau par notre commandement, observant aussi que cela s'est fait par la volonté de Dieu, et surtout que toute œuvre de Dieu doit avoir une stabilité perpétuelle ; au nom de Jésus-Christ, nous accordons la possession au comte susdit et à ses successeurs des terres ci-dessus désignées, ainsi que d'autres au-delà des frontières de notre légation, acquises par le comte susdit avec l'autorisation des autres légats et de la nôtre, lui confirmant cette possession à perpétuité en vertu du pouvoir que nous exerçons. Fait l'an de grâce 1214, au mois de juillet, le jour de Sainte Libère.

HOMMAGE D'HENRI, COMTE DE RODEZ, A SIMON DE MONTFORT.

Au nom de N. S. J. C. et l'an de son Incarnation 1214, le 7 des ides de novembre. Qu'il soit connu que moi, Henri, comte de Rodez, ayant foi en votre loyauté envers tous, Monseigneur Simon, par la grâce de Dieu, comte de Leycestre, seigneur de Montfort, et par sa sagesse divine, vicomte de Béziers et de Carcassonne, de vous, je reprends en fief les comtés de Rouergue et Rodez, la vicomté de Cambolas, et l'abbaye qui en dépend, ainsi que tout le pays que je possède en deçà du Lot, sans toutefois préjudice des droits de N. S. P. le pape sur Montrosier, de ceux de l'église du Puy sur le château de Ségur, et sauf aussi les droits qu'a l'évêque de Rodez sur la monnaie et les châteaux de Loupiac et de Combret. Je déclare pour ledit fief vous faire hommage, vous prêtant, la main sur les saints évangiles, serment de fidélité, ainsi qu'à monseigneur Amauri, votre fils premier-né. Je déclare encore pour moi et mes héritiers que, soit en guerre, soit en paix, en querelle ou en repos, je suis tenu, aussitôt que j'en aurai été requis, de rendre le fief susdit à vous ou à vos héritiers; et vous et eux, à moi et aux miens, le restituerez sans dommage, ni pour eux, ni pour moi, comme vous le devez en bon maître. Je m'engage, en outre, au sujet du domaine dit en commençant, à faire la guerre pour vous et vos successeurs, à tel homme qu'il

vous plaira. Et si, d'aventure, j'avais été requis par Votre Grâce pour faire la guerre, et que je ne la fisse pas, je suis tenu de vous rendre ledit fief, comme il est dit précédemment.

Et nous, Simon, comte de Leycestre, à vous, Henri, comte de Rodez, et à vos héritiers, concédons en fief toute la contrée ci-dessus dite, sous la réserve du service que, pour elle, vous nous devez à nous et à nos héritiers; et nous reconnaissons que cette contrée déjà citée, ou la part que vous en aurez remise à nous et à eux, devra être restituée à vous et aux vôtres intégralement comme nous l'aurons occupée; nous engageant pour nous et nos héritiers, envers vous et les vôtres, à n'acquérir en aucune manière de vos vassaux, le fief dont nous serions détenteur, sans votre aveu; et, de plus, s'il vous était nécessaire de maintenir et défendre le fief susdit, ainsi que vos autres droits, durant le temps que vous et vos successeurs persévérerez dans votre fidélité, nous vous secourrons loyalement. En outre, s'il est quelque injustice que vous ayez faite à nous et aux nôtres, nous vous les pardonnons pleinement. Le service auquel vous êtes tenu envers nous pour le fief susdit sera le même que celui auquel vous étiez engagé envers le comte de Toulouse.

Et nous concluons cet accord et convention avec le conseil et par l'entremise des très-vénérables pères évêques de Mende, de Castres, de Rodez, de Carcassonne et d'Albi, et de maître Thédise, chanoine de Gênes, etc. Fait à Rodez en chambre épiscopale, en présence de D. R., évêque d'Uzès; P. Garcie, archidiacre; B. M. de Montpellier; Gilhelm, archiprêtre de Conques; Pierre de Prades; maître W., chanoine de Rodez; W. Farcat, V. de Branieres, Pierre Arnauld, Raymond, doyen de Saint-Amans, W. de Modembourg, W. de la Mote, W. de Cracoville, Bernard de Caumont, Bernard de Cardaillac, Philippe de Goloin, Guillaume le Begue de Caumont, G. de Mirabel, Bernard de Paris, Bernard de Provins, V. de Savignhac, Begon de Cambolas.

LETTRES DE SIMON DE MONTFORT EN FAVEUR DE L'ÉVÊQUE DE NISMES.

L'an de l'Incarnation du Seigneur 1214, et le VIIe des ides de février, moi Simon, par la miséricorde de Dieu comte de Leycestre, seigneur de Montfort, vicomte de Béziers et de Carcassonne, etc,, par

déférence pour la religion, je donne à vous S. Arnault, évêque de la vénérable église du siége de Sainte-Marie de Nismes, à savoir toute la métairie de Milhaud, sise dans la vicomté de Nismes, que j'ai ou dois posséder de toute manière, soit à raison du comté du comte R. de Toulouse, soit à cause de la vicomté de Nismes, etc. Fait en la chambre de Port, en présence et avec l'avis de maître Thédise, etc.

Les présentes furent écrites avec l'assentiment et volonté du comte Amauri, fils aîné du ci-dessus dit, et scellées de la main de Clarin, chancelier du même comte.

LETTRES DE SIMON DE MONTFORT EN FAVEUR DU VICOMTE DE NARBONNE.

L'an de l'Incarnation du Seigneur 1215 et le XI[e] des kalendes de juin, le roi Philippe régnant, qu'il soit connu que nous Simon, comte de Leycestre, seigneur de Montfort, et par la sagesse divine vicomte de Béziers et de Carcassonne, prenons à toujours sous notre garde, défense et protection, noble homme Aymeri, vicomte de Narbonne, ainsi que tous les habitants de ladite ville, et toutes autres personnes ou terres situées dans la juridiction dudit Aymeri. En notre nom, comme au nom de notre frère Gui, de notre fils Amauri et de tous les nôtres, nous lui pardonnons tout, promettant à lui et aux siens de les protéger sincèrement et de les défendre dans leurs personnes et dans leurs droits, et cela en toute occurrence, contre tout homme, toute rancune et tout mauvais vouloir de leurs ennemis: promettant aussi de maintenir tout ce que dessus, l'ayant fait aussi jurer sur nos armes à Ferri d'Issi, notre lieutenant. Quant à Aymeri et aux Narbonnais, ils nous ont prêté serment en la manière ci-après *formulée:* « Moi Aimery, vicomte de Narbonne, je jure à vous, seigneur comte de Leycestre, seigneur de Montfort, etc., paix et sûreté perpétuelles; de ne prendre part à aucune embûche contre vos domaines; de ne participer, ni par conseil ni par secours, à quoi que ce soit qui menacerait vous et les vôtres dans leur vie ou dans leurs membres. Je jure, au contraire, d'être à toujours votre aide et fidèle défenseur et de maintenir vous, les vôtres et vos possessions; et les citoyens de Narbonne le jurent avec moi dans la même forme. » — Fait à Carcassonne, au palais du seigneur comte, en présence de Monseigneur Louis, fils premier-né de Monseigneur Philippe, illustre roi de

France, de Monseigneur l'évêque de Beauvais, de Monseigneur le comte de Saint-Pol, de Monseigneur le vicomte de Melun, de Monseigneur Mathieu de Montmorency, de Monseigneur Bouchard de Marly, et de Monseigneur Amauri, fils du seigneur comte ; de Thibauld de Villeneuve, de Ferri d'Issi, de Clarin, chancelier du seigneur comte, de Géraud de Narbonne, de Jean Bistan et Raymond Bistan, de Guillaume Udalard, ainsi que de plusieurs autres, et de Guillaume de Paulian, notaire public de Narbonne, qui a écrit ceci.

HOMMAGE DE SIMON DE MONTFORT A PHILIPPE-AUGUSTE POUR LE COMTÉ DE TOULOUSE.

Au nom de la Sainte et indivisible Trinité, ainsi soit-il. Philippe, par la grâce de Dieu, roi des Français. Qu'il soit su de tous que nous recevons pour notre homme lige notre amé et féal Simon de Montfort pour les fiefs et terres qui ont été acquis sur les hérétiques et ennemis de l'Église du Christ dans le duché de Narbonne, le comté de Toulouse et la vicomté de Béziers et de Carcassonne ; dans les fiefs que Raymond, autrefois comte de Toulouse, tenait de nous, et pour les autres terres qui sont de notre fief, sauf le droit d'autrui et le droit de ceux qui sont nos vassaux. Et afin de donner à ceci une valeur et une stabilité perpétuelles, nous avons fortifié la présente charte de l'autorité de notre sceau et de notre seing royal ci-dessous placés. Fait à Pont de l'Arche, l'an de l'Incarnation du Seigneur 1216, et de notre règne le 37e, en notre palais et en présence de ceux dont les noms suivent, lesquels ont signé : M. Gui, bouteiller ; S. Bartel, camérier ; S. Drogon écuyer, en l'absence d'autres officiers.

LETTRES DE PHILIPPE-AUGUSTE EN FAVEUR DE SIMON DE MONTFORT.

Philippe, par la grâce de Dieu, roi des Français, à tous ses amés, sujets et autres auxquels les présentes lettres parviendront, salut et affection. Qu'il soit connu de vous et de tous les vôtres que nous recevons pour notre homme lige notre amé et féal Simon de Montfort, pour le duché de Narbonne, le comté de Toulouse et les vicomtés de

Béziers et de Carcassonne ; pour les terres et fiefs que Raymond, ci-devant comte de Toulouse, tenait de nous, et qui ont été acquis sur les hérétiques et les ennemis de l'Église du Christ ; sauf le droit d'autrui et le droit de ceux qui sont nos vassaux, pourvu, toutefois, qu'ils professent la religion chrétienne. C'est pourquoi nous vous ordonnons et défendons expressément de vous introduire dans ces fiefs, ou de mettre la main sur eux, à moins que vous n'en soyez requis par ledit Simon, auquel, en cas de péril, vous donnerez secours et assistance. Fait à Melun, au mois d'avril, l'an du Seigneur 1216.

HOMMAGE DU COMTE D'ARMAGNAC A SIMON DE MONTFORT.

En notre Seigneur et l'an de son Incarnation 1216, le VI[e] des ides de juin. Qu'il soit connu que moi, Géraud, comte de Fézensac et d'Armagnac, sans y être contraint par la force ou par la crainte, mais de ma libre et propre volonté, je reçois en fief et hommage de vous, seigneur Simon, comte de Montfort, et de vos héritiers, pour moi et les miens, le comté de Fézensac, celui d'Armagnac, la vicomté de Fézensaguet, et tout ce que je possède en Magnoac ; excepté ce que j'ai dans la ville d'Auch, ainsi que les biens de franc-aleu de ladite ville ; excepté encore le château-fort et le franc-aleu de Jegun ; excepté aussi ce que je possède au lieu de Vic, ainsi que son franc-aleu ; excepté encore ce que je possède au lieu appelé Nogaro et son franc-aleu, lesquels appartiennent à l'église d'Auch. Hors ce, je vous fais hommage lige à vous et à vos héritiers, pour moi et les miens, envers et contre tous, déclarant, pour mes héritiers et moi, devoir à vous et aux vôtres, soit Amauri, votre premier-né, soit Gui de Montfort, votre frère, ou tout autre des vôtres, tel service qu'il vous plaira ; comme aussi de vous suivre et d'être loyalement avec vous par toute la province auscitaine, l'évêché de Toulouse et d'Agen, jusqu'au delà de la Garonne, toutes les fois que vous m'en requerrez. Et s'il arrive que quelque agression vous force de porter la guerre et d'assiéger soit ville, bourg ou forteresse, jusqu'en deçà de Montpellier, et que vous le désiriez, je vous suivrai fidèlement. Mes héritiers sont comme moi tenus à toutes ces choses envers vous et les vôtres ; et pour preuve que tout ce que dessus sera loyalement exécuté, je l'ai juré par serment, la main sur les saints Évangiles.

Et moi, Simon, comte de Montfort, je concède à vous, Géraud, comte d'Armagnac et de Fézensac, et à vos héritiers, en fief et hommage, les comtés et vicomté susdits, ainsi que toutes les autres terres plus haut exprimées.

Et nous, G., par la grâce de Dieu archevêque d'Auch, acquiesçons à tout ce que dessus est dit, réservant tous droits qu'a ou qu'aura l'église d'Auch sur les terres sus-énoncées. Et afin que ceci ait force et foi perpétuelles, on a fait de ces traités deux actes divisés par l'alphabet, lesquels, nous G., archevêque d'Auch sus-dénommé, nous G., évêque de Carcassonne, présents à leur confection; moi, Simon, comte de Montfort; et moi Géraud, comte de Fézensac et d'Armagnac, avons fortifié et confirmé en y apposant nos sceaux. Fait à Montblanc, les jour et an que dessus, par la main de Clarin, chancelier; étant témoins G. de Montfort, Richard de Malley, Guillaume de Marigny, Th. de Villeneuve, Valter Gastebois, Hugon, archidiacre d'Auch, et Guillaume, secrétaire du susdit comte Simon, Armand Bernard, frère dudit, J. Bernard de l'Ile-Jourdain, O. de Grandmont, O. de Pardaillan, Girard de Cazaubon, et Guillaume Vital d'Agen.

HOMMAGE RENDU A SIMON DE MONTFORT PAR GUILLAUME DE PERTHUIS.

Au nom du Seigneur et l'an de son Incarnation 1217, le XIe des kalendes de juin. Qu'on soit publiquement averti que moi, Guillaume de Perthuis, je m'oblige envers vous, seigneur Simon, duc de Narbonne, comte de Toulouse, à ce à quoi j'étais obligé envers monseigneur Aymeri, vicomte de Narbonne, duquel j'étais l'homme lige, et à qui j'étais tenu, soit en paix, soit en guerre, de rendre tous mes châteaux-forts, ainsi que le contenaient les actes passés antérieurement à celui-ci entre lui et moi. Je jure donc par serment et de bonne foi, seigneur Simon, de vous donner conseil, appui et secours contre vos ennemis; de n'avoir avec eux ni liaison ni alliance, mais, au contraire, de garder fidèlement la frontière; et si je ne tenais pas cet engagement, tous, et vous particulièrement, tenez-moi pour infâme; je m'engage de plus à vous suivre en guerre, et de ma propre volonté, au delà de ma frontière; et vous, me pardonnant tous les griefs que vous pouvez avoir contre moi, me prenez sous votre protection et tu-

telle, et accordez, autant qu'ils n'auront pas juré fidélité à d'autres que vous et les vôtres, et aussi longtemps qu'ils demeureront justes et sincères envers les vôtres et vous, l'aller et le retour sains et saufs par tout votre domaine, à mes officiers ci-après désignés : Ermangaud de Barbayrau, Pierre Hugon, Pons de Roquefeuil, Ermangaud de Roffinac, Bérenger d'Arc, Valger de Carcassez, Guillaume, son frère, Guiard de Grandville, Maurans, Guillaume de Novelle, Pierre Catalan et Bernard de Solati. Et si, par hasard, l'un des hommes de guerre ci-dessus nommés machinait quelque mauvaise intention contre votre personne ou vos possessions, je m'engage à en instruire votre sénéchal quinze jours au moins avant leur première tentative, dans le cas où vous seriez alors dans des contrées éloignées, et vous-mêmes si vous étiez dans des contrées voisines ; sous peine, si j'y manquais, de réparer moi-même le mal qu'ils auraient causé soit à vos possessions, soit à vous. Mondit seigneur Aymeri s'oblige envers vous à veiller attentivement au maintien de ces diverses clauses, et à vous donner contre moi force, appui et assistance dans le cas où elles ne seraient pas exécutées. Et en présence du plus grand nombre des susdits, ceci a été fait l'an précité, au château de Montgaillard.

GÉRAUD, COMTE D'ARMAGNAC, ET TROIS AUTRES SEIGNEURS SE RENDENT CAUTION DE B. DE L'ILE-JOURDAIN AUPRÈS DE SIMON DE MONTFORT.

En notre Seigneur, et l'an de son Incarnation 1217, le quinzième des kalendes de juin. Nous, Géraud, comte d'Armagnac et de Fézensac, Roger son frère, Anissand de Caumont, et Not. de Grammont, nous portons envers vous, seigneur Simon, duc de Narbonne, comte de Toulouse et vicomte de Béziers, caution et responsables pour B. de l'Ile-Jourdain ; nous engageant pour lui envers vous de bonne foi, fermement et du mieux qui nous sera possible, et sans aucune arrière-pensée, que ledit B. sera pour vous et vos héritiers bon, loyal et fidèle ; et que dorénavant ledit B. soit par lui, les siens, ou son château, ne causera mal, dommage ou préjudice ni à vous, ni aux vôtres. Quand et où vous voudrez, et de quelque manière que vous le requériez, en personne, par lettres ou par exprès accrédité, nous nous obligeons, d'ici à la fête de la Toussaint, à vous rendre le lieu de l'Ile-Jourdain, soit tous ensemble, ou trois, ou deux, soit que de

tous ou que d'un seul vous l'exigiez. Et en outre, si quelque dissension venait à s'élever entre ledit B. et des notables de l'Ile, et qu'ils ne pussent mutuellement s'accorder, ces dissensions, comme toutes autres choses, vous seront déférées pour être réglées par vous. Or, de tout ce que dessus, nous nous engageons et obligeons envers vous jusqu'à la fête de la Toussaint, ainsi qu'il est dit, sur nos personnes et sur nos biens ; mais si, d'ici là, Toulouse tombait en votre pouvoir, ce que Dieu veuille, nous serions après cette capture dégagés de ce qui précède. Et pour la plus grande sûreté de ce traité, on a fait de ce qui est ci-dessus dit deux actes divisés par l'alphabet, et nous les avons confirmés et fortifiés en y apposant nos sceaux. Fait au siége de Toulouse, au-dessous du camp, les jour et an que dessus.

SERMENT PRÊTÉ PAR SIMON DE MONTFORT EN PRÉSENCE DES CONSULS ET DU PEUPLE DE TOULOUSE, LE 8 MARS 1216.

Moi, Simon, par la grâce de Dieu, duc de Narbonne, comte de Toulouse, de Montfort et de Leycestre, vicomte de Béziers et de Carcassonne, je jure de bonne foi et promets d'être bon et fidèle seigneur, en l'honneur de Dieu et de la sainte Église, envers tous les hommes et toutes les femmes de Toulouse et du faubourg. Je promets aussi de conserver et de défendre l'église de Toulouse et tous les citoyens dans leurs personnes et dans leurs biens, sauf la justice de Dieu ; et si je manque en quelques-uns de ces articles, je me corrigerai après en avoir eu connaissance, et avoir connu la vérité par le conseil des prud'hommes, afin de ne pas encourir le crime de parjure, ce qu'à Dieu ne plaise.

LETTRES DE SIMON DE MONTFORT EN FAVEUR DE BERTRAND DE GOURDON.

Au nom du Seigneur, et l'an de son Incarnation 1218, le huitième des kalendes de juin. Qu'on soit averti que nous, Simon, par la sagesse divine, duc de Narbonne, comte de Toulouse et seigneur de

Montfort, nous donnons à notre amé et féal, Bertrand de Gourdon, cent livres de rentes de la monnaie de Cahors, en gage desquelles nous lui délivrons le lieu de Cadelle, si par le dévouement de Pierre Garcias nous parvenons à le recouvrer; et dudit, pour lui et ses héritiers, il a fait hommage lige à nous et aux nôtres, en prenant possession en notre nom de toutes terres qu'il possède ou doit posséder, sans toutefois préjudice de la fidélité qu'il doit à notre très-cher seigneur roi de France; et nous a promis, la main sur les saints Évangiles, de défendre, maintenir et garder intacts à nous et à nos successeurs sa forteresse de Gourdon et tous ses autres domaines. Fait au siége de Toulouse, les jour et an que dessus, présents et témoins: Amauri de Montfort; Gui maréchal, Lambert de Limoux, Érard de Villepour, Guillaume de Bene, Philippe d'Andreville, sénéchal d'Agen, Audemer Vassal, Girard d'Angoulême, Galard de Godor, Pierre Roter, Raymond et Guillaume de Cahors, Jocelyn d'Aveson, Guillaume Payen, Girard Ebrard, Pierre de Savignac, et plusieurs autres. Et Guillaume, secrétaire du seigneur comte a écrit ceci.

PRÉLATS, PRINCES, SEIGNEURS QUI SE CROISÈRENT CONTRE LES ALBIGEOIS.

Presque tous les corps de croisés se rendirent en Languedoc sous le commandement des archevêques et évêques. « Ils étaient en même « temps, dit Langlois, ecclésiastiques et capitaines, suivant la coutume « de ces temps, où l'on voyait le casque sur le froc et la soutane sous « le baudrier. »

PRÉLATS.

L'archevêque d'Auch.
L'archevêque de Bordeaux.
L'archevêqne de Bourges.
L'archevêque de Narbonne.
L'archevêque de Reims.
L'archevêque de Rouen.
L'archevêque de Sens.
L'évêque d'Agde.
L'évêque d'Agen.
L'évêque d'Alby.
Raoul, évêque d'Arras.
Gautier, évêque d'Autun.
Guillaume, évêque d'Auxerre.
L'évêque de Bazas.
Philippe, évêque de Beauvais.
L'évêque de Béziers.
L'évêque de Cahors.
L'évêque de Carcassonne.

L'évêque de Chartres.
L'évêque de Clermont.
L'évêque de Comminges.
Robert d'Ancessois, évêq. de Langres.
Robert, évêque de Laon.
L'évêque de Limoges.
L'évêque de Lodève.
L'évêque de Nismes.
L'évêque de Noyon.
L'évêque d'Orléans.
L'évêque de Paris.
L'évêque du Puy.
L'évêque de Rieux.
L'évêque de Rodez.
L'évêque de Saintes.
L'évêque de Senlis.
Reginold, évêque de Toul.
Foulques, évêque de Toulouse.
L'évêque de Tournay.
L'évêque d'Uzès.

DOYENS ARCHIDIACRES.

Le doyen d'Auxerre.
L'archidiacre de Châlons.
L'archidiacre de Paris.
Le chantre de Reims.

ABBÉS.

L'abbé de Castres.
L'abbé de Clairac.
L'abbé de Moissac.
L'abbé de St-Remi de Reims.
L'abbé de Saint-Tiberi.
L'abbé de Poissons.
L'abbé de Villemagne.

CROISÉS SÉCULIERS.

Robert, comte d'Alençon.
Martin d'Alguais.
Le seigneur d'Anduze.
Géraud d'Armagnac.
Roger d'Armagnac.
Guillaume d'Aure.
Gui, comte d'Auvergne.
Le comte d'Auxerre.
Le comte de Bar.
Le fils du comte de Bar.
Guillaume des Barres.
Guichard de Beaujeu.
Malfred de Belvèze.
Pierre Bermond.
Guillaume de Bolie.
Eudes, duc de Bourgogne.
Enguerrand de Boves.
Le duc de Bretagne.
Jean de Brigier.
Artaud de la Brue.
Guillaume de Caïc.
Eustache de Canet.
Le comte de Caraman.
Anissard de Caumont.
Bertrand de Cardaillac.
Le seigneur de Castelnau.
Guillaume Cat.
Le comte de Châlon-sur-Saône.

Le vicomte de Châteaudun,
Arnaud de Cisoing [1].
Drogon de Compens.
Le vicomte de Corbeil.
Enguerrand de Coucy [2].
Robert de Cornouailles.
Robert de Courtenay.
Le seigneur de Croy.
Robert de Dreux [3].
Le sire de Dunois.
Verles d'Encontre.
Gaubert d'Essigny.
Le comte de Forez.
Gaufred de Melphe.
Philippe Golhoin.
Le sire de Gourdon.
Michel de Harnes.
Ferry d'Issi.
Gauthier de Joigny.
Le seigneur de Joris.
Le vicomte de Lautrec.
Le fils du châtelain de Lavaur.
Hugues de Lastic.
Gui de Levis.
Simon de Lisesnes.
Lambert de Limoux.
Louis, fils de Philippe-Auguste.
Guillaume de Lucé [4].
Bouchard de Marly-Montmorency [5].
Robert de Mauvoisin.
Juhel de Mayenne.
Le vicomte de Melun [6].
Othon de Montaut.
Arnauld de Montagut.
Simon de Montfort.
Gui de Monfort [7].
Amauri de Montfort [8].
Mathieu de Montmorency.
Aimery, vicomte de Narbonne.
Le comte de Nevers.
Le vicomte d'Onges.
Simon de Poissy.
Robert de Poissy.
Amauri de Poissy.
Guillaume de Poissy.
Le comte de Poitiers.

[1] Il commandait un corps de croisés flamands.

[2] Le héros de sa maison. Il s'était couvert de gloire à Bouvines, et sa vaillance est citée par les chroniqueurs de la guerre des Albigeois.

[3] Prince du sang royal.

[4] Il eut en partage le château et la seigneurie de Puylaurens, en Albigeois.

[5] Il devint sénéchal de Carcassonne.

[6] Il s'était couvert de gloire à Bouvines où, placé au front de la première ligne avec le duc de Bourgogne, Mathieu de Montmorency et Gaucher de Châtillon, il traversa deux fois l'armée ennemie, au dire de Guillaume le Breton et de Rigord.

[7] Frère de Simon de Montfort.

[8] Fils de Simon de Montfort. Après la mort de ce dernier, il reçut le serment des chefs de l'armée croisée et hérita des possessions de son père, qu'il céda plus tard au roi de France.

Guillaume, comte de Ponthieu [1].
Gautier, comte de Ponthieu.
Le sire de Quen.
Hugues de Ravignan [2].
Guillaume des Roches [3].
Le Noir de la Redorte.
Guiraud de la Redorte.
Alain de Roucy.
Alain de Rufliac.
Pierre de Saissy.
Le comte de Saint-Pol [6].
Robert de Sartes.
Guiraud de Séguret.
Sicard de Tornades.
Lambert de la Tour.
Le vicomte de Turenne.
Florent de Ville.

PRINCES, SEIGNEURS ET CHEVALIERS QUI COMBATTIRENT EN LANGUEDOC CONTRE L'ARMÉE DES CROISÉS.

Guitard d'Adhémar.
Hugues d'Alfar [4].
Roger Trencavel, vicomte d'Albi.
Pierre d'Arcis [5].
Roger d'Aspet.
Guiraud Azémar.
Raymond de Balaruc.
Dandie de Barase.
Guillaume de Barase.
Gaston, vicomte de Béarn.
Hugues du Breuil.
Le seigneur de Cabaret.
Gui de Cablos.
Raimbaud de Calm.
Aimery de Caire.
Bernard de Casenac.
Raymond de Castillon.
Guillaume de Castelnau.
Aton de Castelverdun.
Arnaud de Comminges.
Le comte de Comminges.
Arnaud Damdye.
Guillaume de Durfort.
Le comte d'Emparias.
Hugues de Fenouillet.
Le comte de Foix.
Roger-Bernard de Foix, son fils.
Loup de Foix.
Eléazar de Grave.
Adhémar de Jourdain.
Bernard de Marens.
Savary de Mauléon [7].
Le seigneur de Mazères.
Guiraud de Minerve.

[1] Il menait à la croisade les chevaliers de Picardie.

[2] Seigneur de Casseneuil, au pays agenais.

[3] Sénéchal d'Anjou.

[4] Sénéchal d'Agenais.

[5] Frère du sénéchal Hugues d'Alfar.

[6] Les croisés de l'Artois s'étaient rangés sous sa bannière.

[7] Sénéchal d'Aquitaine.

Pierre Miron[1].
Isarn de Mirepoix[2].
Pierre-Roger de Mirepoix.
Roger de Montaut.
Amaury, seigneur de Montréal[3].
Pons de Montdragon.
Le seigneur de Montdodon.
Pons de Montlaur.
Le vicomte de Montclar.
Lambert de Monteil.
Le seigneur de Montagut.
Le seigneur de Navailles[4].
Le comte de Pailhas.
Raymond Pelet.
Gérard de Pépieux.
Raymond de Pierre-Gorde.
Bertrand Porcellet.
Sicard de Puylaurens[5].
Raymond de Quier.
Pilfort de Rabastens.
Raymond de Récald.
Le sire de Rieux.
Raymond de Roquefeuil.
Bernard de Roquefort.
Ponce de Roux.
Le vicomte de Saint-Antonin.
Pierre de Saint-Michel[6].
Pons de Saint-Just.
Jehan de Senini.
Bernard de Servian.
Étienne de Servian[7].
Le sire de Séverac.

[1] Il se soumit plus tard à Simon de Montfort.

[2] La seigneurie des sires de Mirepoix fut donnée par Simon de Montfort à Gui de Levis, dont la maison porte depuis lors le titre de *marquis de Mirepoix.*

[3] Frère de Guiraude, châtelaine de Lavaur, dont il a été question à la page 285 de ce livre.

[4] Il portait la bannière du comte de Foix.

[5] « Sicard, seigneur de Puylaurens, lequel était autrefois du bord de notre comte « mais puis l'avait quitté, apprenant la prise de Lavaur eut peur, et abandonnant son « château, se réfugia en hâte à Toulouse avec ses chevaliers. Or était Puylaurens un « noble castel, à trois lieues de Lavaur, dans le diocèse de Toulouse, que notre « comte, après qu'il l'eut recouvré, donna à Gui de Lucé, homme de bon lignage et « fidèle lequel y entra aussitôt et le munit. » (Pierre de Vaux-Sernay.)

[6] Il fit plus tard sa soumission et servit dans l'armée des Croisés.

[7] Il se soumit plus tard à Simon de Montfort.

Raymond, comte de Toulouse.
Baudouin de Toulouse [1].
Raymond de Termes.
Le seigneur de Thezan.
Le comte de Valentinois.
Pierre de Villeneuve.
Arnaud de Villemur.
Pierre de Villemur.
Mons de Villeroux.
Le seigneur de Villespy.

[1] Il ne tarda pas à reconnaître l'autorité de Simon de Montfort, obtint de lui plusieurs fiefs en Quercy, lui fut fort attaché, et fit même la guerre au comte de Toulouse, son frère.



CINQUIÈME PARTIE

PRINCIPALES FAMILLES QUI FOURNIRENT DES COMBATTANTS AUX CROISADES D'ORIÉNT ET QUI COMPTENT ENCORE DES REPRÉSENTANTS.

Nous n'avons pas prétendu donner ici des notices sur toutes les maisons qui, ayant fourni des combattants aux croisades d'Orient, pourraient encore compter des représentants. Notre travail ne s'est appliqué qu'aux familles sur lesquelles il nous a été possible de recueillir des documents authentiques assez nombreux pour nous fixer sur les rapports existants entre le chevalier croi é et les représentants actuels.



MONTMORENCY.

Cette maison, la plus illustre du royaume après la maison de France, a une antique origine. On trouve qu'en 954 Bouchard ou Burchard de Montmorency prenait déjà le titre de *premier baron chrétien* que ses descendants ont gardé. La seigneurie de Montmorency, située dans l'Ile-de-France, relevait directement de la couronne sous le relief d'un faucon d'or lorsque la terre changeait de seigneur; le château, flanqué de nombreuses tours, fut démantelé au quatorzième siècle. Les sires de Montmorency s'illustrèrent dans les croisades et dans presque toutes les guerres du moyen âge. A Bouvines, Matthieu II, sire de Montmorency, s'empara de douze étendards. C'est pour en perpétuer le souvenir que les Montmorency ajoutèrent douze alérions d'azur aux quatre aigles placées dans leur blason. Tout a été dit sur l'illustration, sur l'éclat des services de la maison de Montmorency. Son nom est inscrit dans les plus belles pages de notre histoire. Elle a fourni quatre connétables, onze maréchaux de France, trois amiraux, deux grands maîtres, trois grands chambellans, un grand bouteiller, deux grands panetiers, un grand maître des eaux et forêts. Alliée plusieurs fois à la maison de France, elle a aussi contracté des alliances avec les familles d'Albert de Luynes, Aumont, Bauffremont, Boufflers, Clermont-Tonnerre, Cossé-

Brissac, Espinay Saint-Luc, Mortemart, Rouvroy Saint-Simon, Talleyrand-Périgord, etc. M. Anne-Charles-François, duc de Montmorency, est le chef de nom et d'armes de sa maison. Armes : *d'or, à la croix de gueules, cantonnée de seize alérions d'azur.*

MAILLY.

On lit dant le cartulaire de Saint-Étienne de Dijon que la maison de Mailly est originaire de Bourgogne et descend des anciens comtes de Dijon. Une branche des Mailly se serait établie en Picardie au onzième siècle, et c'est surtout dans cette province que les sires de Mailly eurent de grandes possessions féodales et prirent part aux plus grandes affaires de leur temps. Plusieurs chevaliers de cette maison, en possession du château et de la seigneurie de Mailly, voisine de Doullens, allèrent aux guerres saintes. Ville-Hardouin nous apprend que Nicolas de Mailly, Jean de Nesle et Thierry de Flandre conduisirent la flotte des croisés à Constantinople. Gilles de Mailly alla en Palestine avec quatorze chevaliers sous sa bannière. Sa puissance était telle, qu'il se déclara indépendant du pouvoir royal en 1289; il fallut envoyer un corps de troupes pour le soumettre; son château fut pris, démantelé, et le roi Philippe le Hardi régla que Gilles de Mailly n'en pourrait désormais fermer la porte principale qu'avec des buissons épineux. Avant Gilles de Mailly, Matthieu, sire de Mailly, avait rendu d'éclatants services dans les guerres que soutint Philippe-Auguste contre Richard Cœur-de-Lion; il est question de lui dans *les Royaux Lignages* de Guillaume Guiart. Trois sires de Mailly moururent à Azincourt; un autre périt à Pavie, en combattant auprès de François Ier. Plusieurs Mailly se distinguèrent sur les champs de bataille dans les guerres des dix-septième et dix-huitième siècles. Le maréchal de Mailly, mort sur l'échafaud à Arras pendant la tourmente révolutionnaire, fit les campagnes d'Allemagne de 1760 et 1762. Au 10 août, il se rendit aux Tuileries, parvint auprès de Louis XVI, et, fléchissant le genou, il dit au roi en tirant son épée : « Sire, « nous voulons relever le trône ou mourir à vos côtés. » Le maréchal fut chargé de la défense du château, mais fit bientôt cesser le feu sur l'ordre réitéré de Louis XVI; il monta sur l'échafaud en criant *vive le roi!* Son fils, M. le comte Adrien de Mailly, pair de France démissionnaire et ancien aide de camp de S. A. R. le duc de Bordeaux, a fait la campagne de Russie, et reçut une grave blessure au combat de Kalouga; dans les désastres de la retraite, il dut la vie à Napoléon, qui le ramena dans l'une de ses voitures, disant *qu'il ne voulait pas laisser périr le dernier des Mailly.* La maison de Mailly a formé de nombreuses branches; elle s'est alliée plusieurs fois à la maison de France, et a eu aussi des alliances avec les familles d'Ailly, Bauffremont, Brancas, Coislin, Craon, Créquy, Montmorency, Narbonne-Pelet, Nassau, Talleyrand-Périgord, Vintimille, etc. L'illustre Gonsalve de Cordoue maria l'aîné de ses petits-fils à une Mailly. M. Adrien-Augustin-Amalric, comte de Mailly, marquis de Nesle, est aujourd'hui le chef de nom et d'armes de sa maison. Armes : *d'or, à trois maillets de sinople.* Devise : *Hongne qui vonra.*

LA TRÉMOILLE.

La sirerie de la Trémoille, située sur les frontières de la Marche, releva d'abord du domaine des anciens comtes héréditaires du Poitou. Pierre, sire de La Trémoille, est le premier de cette maison dont l'histoire fasse mention. Il vivait en 1040, et quelques généalogistes affirment que sa filiation remontait à Guillaume III, comte de Poitiers.

On trouve parmi ses descendants : Gui Ier, sire de La Trémoille, chevalier croisé du temps de Godefroi de Bouillon ; Gui VI de La Trémoille, grand chambellan du duc de Bourgogne, fait prisonnier à la journée de Nicopolis ; Louis II, sire de La Trémoille et prince de Talmont, surnommé *le chevalier sans reproche*, l'un des plus grands généraux du seizième siècle. Il commanda en Italie, battit les Vénitiens, et fut tué à Pavie aux pieds de François Ier. Paul Jove disait que Louis de La Trémoille *faisait la gloire de son siècle et l'ornement de la monarchie française* ; Guichardin l'appelle *le premier capitaine du monde*. La maison de La Trémoille fut en possession de la principauté de Talmont, du comté de Thouars, érigé plus tard en duché, et eut des droits à la couronne de Naples par le mariage de François de La Trémoille avec Anne de Laval, héritière de Charlotte d'Aragon, princesse de Tarente. Cette maison s'est alliée à celle de Bourbon et aux familles d'Amboise, Durfort, La Tour d'Auvergne, Montmorency, Murray, Sérent, etc. Le chef de nom et d'armes est aujourd'hui M. Charles-Louis, duc de la Trémoille, prince de Tarente. Armes : *d'or, au chevron de gueules, accompagné de trois aiglettes d'azur, becquées et membrées de gueules.*

NÉDONCHEL.

Très-ancienne maison d'Artois, portant le nom de la terre seigneuriale de Nédonchel, située dans le voisinage d'Aire. Dès le dixième siècle, il est question des sires de Nédonchel. Alors vivait Robert de Nédonchel, qui donna diverses dîmes à l'église de Clairmarais. La maison de Nédonchel a fourni des chevaliers aux croisades, un conseiller du roi Charles VI, des gouverneurs de Paris, Saint-Omer et Romorantin, un grand chambellan de Louis II, duc de Bourbon, pendant le quatorzième siècle, plusieurs officiers généraux, des chanoinesses aux chapitres nobles des Pays-Bas, etc. Ses preuves de cour ont été signées par Chérin en 1765. La terre de Nédonchel fut érigée pour elle en marquisat par lettres patentes du mois de septembre 1723. Le chef de nom et d'armes est M. Charles-Alexandre marquis de Nédonchel. Alliances avec les d'Arcos, Béthune, Bourbon-Busset, Bryas, Choiseul, Créquy, Clermont-Nesle, Hennin-Liétard, Lannoy, Mailly, Poix, Saveuse, Wignacourt, etc. Armes : *d'azur, à la bande d'argent*. Devise : *Antiquitas et Nobilitas.*

MELUN.

« La maison de Melun, a dit un célèbre généalogiste, est l'une des plus anciennes « et des plus illustres. La splendeur et l'éclat en sont si universellement connus, qu'il « n'est pas besoin d'étaler les prérogatives de son rang, la dignité de ses fiefs possédés « avec droits régaliens, ses alliances multipliées avec les souverains de l'Europe, « réciproquement prises et données, la prééminence de ses emplois militaires au ser- « vice de la nation, ses premières charges dans l'État, le nombre de ses prélatures « dans l'Église, ses hauts faits, transmis jusqu'à nous par les plus reculés historiens de « la monarchie et l'assemblage des chartes, titres et monuments à sa gloire. » Guillaume Ier, sire de Melun, dont la forte hache semait la terreur dans les rangs ennemis, fut surnommé *le Charpentier* par les Sarrasins. Robert le Moine dit qu'il était de race royale [1], et Albert d'Aix nous apprend que Godefroi de Bouillon, en mourant, lui donna la ville de Caïphas pour reconnaître ses services. Dans la croisade de Tunis,

[1] Guillaume de Melun était parent, par les femmes, de Hugues le Grand, comte de Vermandois, frère du roi de France Philippe Ier.

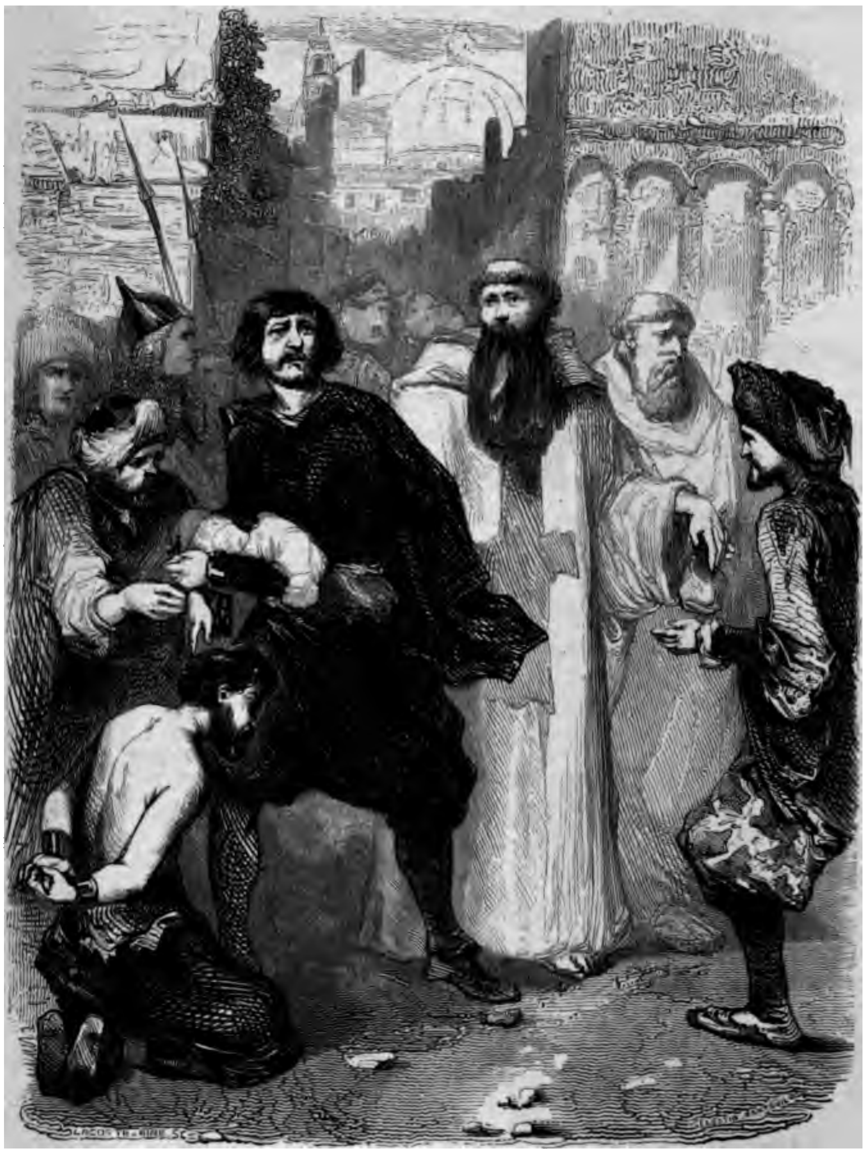
Guillaume III, vicomte de Melun, marchait avec trois bannières et douze chevaliers, aux gages de cinq mille livres et *avec bouche en cour en l'hostel du roi*. La maison de Melun, en possession de la principauté d'Épinoy et du duché-pairie de Joyeuse, a fourni deux grands maîtres, trois grands chambellans, un grand bouteiller, un grand maître des arbalétriers, deux grands maîtres des eaux et forêts, des ambassadeurs, des princes de l'Église, des gouverneurs de province, des chevaliers de la Toison d'or et de l'ordre du Saint-Esprit, etc. Elle s'est plusieurs fois alliée à des princes du sang royal et aux maisons de Boubers, Foix, Lalaing, Ligne, Luxembourg, Rohan, etc. Le chef de nom et d'armes est M. le comte Anne-Joachim-François, *vicomte* de Melun. Armes : *d'azur, à sept besants d'or*, 3, 3 *et* 1, *au chef d'or*. Devise : *A qui tienne*. Cri de guerre : *A moy Melun!*

NOAILLES.

Maison illustre, portant le nom de la terre seigneuriale de Noailles en Limousin. En 1023, il est déjà question de Raymond, seigneur de Noailles, bienfaiteur de l'abbaye de Saint-Martial de Limoges. Ses descendants prirent part, au moyen âge, à toutes les guerres de leur temps, allèrent aux croisades, et les cartulaires des abbayes du Vigeois, d'Uzerche, de Dalon et de Saint-Martial, disent qu'ils protégèrent les possessions de ces monastères et les enrichirent de leurs dons. Hugues de Noailles, partant pour la croisade de 1248, substitua *à l'infini* la terre de Noailles à ses descendants mâles. Cette disposition fut toujours respectée par la famille de Noailles. Parmi les seigneurs de Noailles qui ont jeté le plus d'éclat sur cette noble maison, nous citerons François de Noailles, évêque de Dax, ambassadeur de France en Angleterre, à Venise et à Constantinople ; Anne-Jules duc de Noailles, maréchal de France, vice-roi de Catalogne; Louis-Antoine de Noailles, cardinal, archevêque de Paris, duc de Saint-Cloud, pair de France, l'ami de madame de Maintenon, médiateur habituel de Bossuet et de Fénelon dans leurs querelles religieuses ; Adrien-Maurice, duc de Noailles, maréchal de France, membre du conseil de régence pendant la minorité de Louis XV. A Fontenoy, on lui dut une partie des avantages de la journée. Le maréchal de Saxe lui écrivait après le gain de la bataille : « C'est à vous que les succès « sont dus, n'ayant fait que suivre vos conseils. » Maison en possession du duché-pairie de Noailles, de la grandesse d'Espagne, du duché héréditaire d'Ayen, du titre de prince-duc de Poix, de celui de duc de Mouchy, ayant fourni des chevaliers de la Toison d'or et de l'ordre du Saint-Esprit. Marie-Victoire-Sophie de Noailles fut mariée au comte de Toulouse, fils légitimé de Louis XIV. Alliances avec les maisons d'Aremberg, Boisgelin, Gramont, Estrées, Lorraine, Rochechouart-Mortemart, Talleyrand-Périgord, Villars, etc. Chef de nom et d'armes : Paul, duc de Noailles, pair de France. Armes : *de gueules, à la bande d'or*.

FRANSURES.

Maison d'ancienne chevalerie, originaire de Picardie, et dont les titres font mention dès le douzième siècle. Bergues de Fransures s'illustra dans les croisades ; il est question de lui dans Ville-Hardouin. Jean de Fransures est mort en 1462 grand-prieur d'Aquitaine (ordre de Malte) et bailli de Morée. On trouve encore : Jacques de Fransures, capitaine de chevau-légers au régiment d'Hocquincourt en 1650 ; Louis-Roger de Fransures, son petit-fils, chef d'escadre, commandant pour le roi au Havre-de-Grâce, mort en 1775; Antoine de Fransures, son fils, premier écuyer de la princesse



Foulques et Guillaume de Grasse rachetés par les moines de l'abbaye de Lérins.

de Bourbon ; Antoine, comte de Fransures, page du prince de Condé, capitaine dans le régiment de dragons de ce prince en 1782. La maison de Fransures a été maintenue dans sa noblesse le 9 février 1540, le 10 août 1666 et le 18 mai 1716. Elle a pour chef de nom et d'armes M. Louis-Édouard-René, comte de Fransures, ancien officier aux cuirassiers de Condé. Alliances avec les maisons de Clermont, Goussencourt, Hangest, Haudicourt, Occoche, Saint-Martin, etc. Armes : *d'argent, à la fasce de gueules, chargée de trois besants d'or.*

BAUFFREMONT.

Maison illustre, originaire de Lorraine. Liébaud Ier, baron de Bauffremont, prit part à la troisième croisade et vivait encore en 1203. Son petit-fils, Liébaud II, eut la charge de maréchal de Bourgogne vers la fin du treizième siècle. On disait au moyen âge : *Li Bauffremont li bons barons.* Parmi les seigneurs de cette maison on trouve : Jean de Bauffremont, tué à la bataille d'Azincourt; Nicolas de Bauffremont, lieutenant général au gouvernement de Bourgogne en 1596; Louis Bénigne, marquis de Bauffremont, prince de Listenois, seigneur héréditaire du duché de Pont de Vaux, prince du Saint-Empire; Joseph de Bauffremont, chef d'escadre sous Louis XV. Cette maison compte quatre chevaliers de la Toison d'or, deux chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, et s'est alliée aux d'Aubusson de La Feuillade, Courtenay, Gontaut-Biron, La Rochefoucauld, La Vauguyon, Montmorency, Narbonne-Lara, Polignac, Toulongeon, etc. Chef de nom et d'armes : M. Alphonse-Charles-Jean, duc de Bauffremont. Devise : *Dieu ayde au premier chrestien.* Légende : *Plus de deuil que de joie.*

GRASSE.

Famille originaire de Provence. Elle est connue dans l'histoire depuis la fin du dixième siècle et eut titre de principauté sur la ville et le comté d'Antibes. L'antique abbaye de Lérins et celle de Saint-Victor de Marseille comptaient les seigneurs de Grasse au nombre de leurs premiers bienfaiteurs. Plusieurs d'entre eux prirent part aux croisades, et le pape écrivait aux moines de Lérins pour leur demander de racheter Foulques de Grasse, fait prisonnier par les Sarrasins. La maison de Grasse a fourni des amiraux, des chefs d'escadre, des ambassadeurs, des officiers-généraux de terre, des gouverneurs de province, des chevaliers du Temple et de Rhodes, un grand nombre de commandeurs, baillis et grands prieurs de Malte. Elle a donné à l'Église cinq évêques d'Antibes, trois évêques de Grasse, des évêques de Vence et d'Angers et plusieurs abbés de Lérins. La famille de Grasse compte encore des représentants. Depuis leur alliance avec la maison souveraine de Foix, les marquis et comtes de Grasse ont écartelé leur blason ainsi qu'il suit : *Au 1 contre-écartelé de* FOIX *et de* BÉARN ; *au 2 de* NAVARRE ; *au 3 écartelé en sautoir d'*ARAGON *et de* SICILE ; *au 4 d'*ÉVREUX, *qui est de* FRANCE, *à la bande componée d'argent et de gueules; et sur le tout de* GRASSE, *qui est d'or, au lion de sable, couronné, armé, lampassé et vilené de gueules.*

BIENCOURT.

Maison d'ancienne chevalerie, connue en France dès le onzième siècle. Elle a possédé jusqu'au milieu du seizième la terre de Biencourt en Ponthieu, dont elle porte le nom. L'historien de La Morlière a avancé que la famille de Biencourt descendait des

anciens sires de Rambures; Du Chêne n'en dit rien dans la généalogie de cette dernière maison. Don Villevieille, savant bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, fait descendre les Biencourt des sires de La Ferté Saint-Riquier, sortis eux-mêmes des comtes de Ponthieu de la première race. Quoi qu'il en soit, les preuves authentiques recueillies par Chérin en 1785 donnent à la maison de Biencourt une filiation certaine depuis Ancel ou Anselme de Biencourt, qui vivait en 1140. Elinand, son frère, et plusieurs de leurs descendants, furent, au douzième siècle, les bienfaiteurs de l'abbaye de Séry-aux-Prés (*Cartulaires de l'abbaye. Archives départementales de la Somme*). La famille de Biencourt a eu des services militaires continuels. Haimfroy de Biencourt était du nombre des chevaliers de Picardie qui suivirent Philippe-Auguste dans la Terre Sainte; Jean de Biencourt combattit à Mons-en-Puelle dans l'armée de Philippe le Bel. La maison de Biencourt compte trois chevaliers de l'ordre de Saint-Michel et un commandeur de Malte. Florimond de Biencourt, seigneur de Poutrincourt, gentilhomme de la chambre, gouverneur d'Aumale et bailli de Vermandois, fut ambassadeur de François Ier à la cour de Charles-Quint [1]; Charles de Biencourt fut tué à la bataille de Moncontour le 28 octobre 1569; Jeanne de Biencourt était demoiselle d'honneur de la reine Marie Stuart. La maison de Biencourt est aujourd'hui représentée par M. Armand-François-Marie, marquis de Biencourt. Alliances avec les Belloy, Béthisy, Chauvelin, Créquy, Montmorency, Orléans-Rothelin, Rohan-Chabot, Villemor, etc. Armes : *de sable, au lion d'argent, couronné, armé et lampassé d'or.*

SARTIGES.

La maison de Sartiges, d'ancienne chevalerie, porte le nom d'un manoir d'Auvergne, détruit par les Anglais dans les guerres du quatorzième siècle. Sa filiation connue remonte à Bernard de Sartiges, premier du nom, qualifié chevalier, vivant en 1223. Gautier de Sartiges, son fils, prit part à la première croisade de saint Louis. Bertrand de Sartiges, chevalier du Temple, est célèbre dans l'histoire. Arrêté avec soixante-neuf templiers de sa province, il soutint l'innocence de son ordre avec une rare fermeté et sans se laisser ébranler par la crainte de la torture. Il fut l'un des quatre députés chargés de la défense de l'ordre devant la commission instituée par le pape Clément V. La maison de Sartiges a fourni des officiers distingués à nos armées, et plusieurs d'entre eux ont péri sur les champs de bataille. Nous citerons Louis de Sartiges, homme d'armes des ordonnances du roi, mort en Italie pendant les guerres du règne de François Ier; Claude de Sartiges, tué à la bataille de Senef; Aymon de Sartiges, mort à l'armée de Bohême le 3 février 1742; Jacques de Sartiges,

[1] C'est à lui que François Ier écrivit la lettre suivante, conservée dans les archives de M. le marquis de Biencourt :

« A Monsieur de Poutrincourt, gentilhomme de ma chambre.

« Monsieur de Poutrincourt, j'envoie demain mon filz le daulphin à Lyon et avecques luy mon cousin le grant « maître, pour donner ordre à toutes choses nécessaires pour le passaige de ceste armée. A ceste cause je vous « prye partir le plus tost que vous pourrez avecques vostre compaignie, et vous rendre au dit Lyon en la meilleure « diligence qu'il vous sera possible, affin de vous réunir à mon dit filz et à mon dit cousin pour leur aider aux « choses dont ilz ont charge pour mon service, et masseurant que vous ne faillirez en ceste occasion à vostre « dilligence et dévouement acoustumez, je prieray Dieu, Monsieur de Poutrincourt, qu'il vous ait en sa garde.

« Escript de Chavagnes, le XXIIIe jour de septembre mil Vc XXXVII.

« FRANCOYS.

(A M. de Biencourt-Poutrincourt.) Et plus bas : « BAYARD. »

tué dans les guerres de Flandre peu d'années après. La maison de Sartiges a fait les preuves pour le chapitre noble de Lyon et pour celui de Remiremont. Elle compte encore de nombreux représentants, et s'est alliée aux Chabannes, Fontanges, La Croix de Castries, Montmorin, Scorailles, Turenne, etc. Armes : *d'azur, à deux chevrons d'or, accompagnés de trois étoiles d'argent, deux en chef, une en pointe; celles du chef surmontées d'une fleur de lis d'or*. Devise : *Lilium pro virtute*.

MÉRODE.

Cette maison, l'une des plus illustres des Pays-Bas, eut de nombreuses possessions féodales en Artois, en Flandre, en Franche-Comté et dans le Hainaut français. Sa filiation connue remonte à Pierre Bérenger, troisième fils de Raymond Bérenger, roi d'Aragon et comte de Barcelonne et de Provence, qui vivait au douzième siècle. En 1179, Pierre Bérenger, revenu des croisades, épousa l'héritière de Mérode, terre seigneuriale du duché de Juliers, dont leurs descendants gardèrent le nom. Protecteurs de la République de Cologne, barons libres et plus tard comtes du Saint-Empire, marquis de Westerloo, marquis de Trélon, comtes de Mametz et d'Ongnies, et enfin princes de Rubempré, les Mérode ont eu tous les caractères d'illustration que les titres féodaux pouvaient donner. Cette maison a fourni des chevaliers de la Toison d'or, des grands d'Espagne, des feld-maréchaux, des ambassadeurs, des capitaines des gardes, etc. Le chef de nom et d'armes est aujourd'hui M. Henri-Marie-Ghislain, comte de Mérode et du Saint-Empire, prince de Rubempré, d'Éverberghe et de Grimberghe, marquis de Westerloo, grand d'Espagne. Alliances avec les maisons de Grammont, Hohenzollern-Hechingen, Limbourg, Montalembert, Nassau-Hademar, Oldenbourg, Ongnies, Rohan-Montauban, Rubempré, Thiennes, etc. Armes : *d'or, à quatre pals de gueules, à la bordure engrelée d'azur*. Devises : *Plus d'honneur que d'honneurs* ; et *Ou serasse Mérode?*

CHOISEUL.

La seigneurie de Choiseul était située en Bassigny, au pays de Champagne. Le Laboureur prétend que la maison de Choiseul descend des comtes de Langres; le père Viguier et Clairambault affirment, avec plus de raison peut-être, qu'elle est issue des anciens comtes de Bassigny. Le premier seigneur de Choiseul dont il soit question dans l'histoire est René, Rainier ou Renier de Choiseul, qui fonda le prieuré de Saint-Gengoul de Varennes. Il vivait vers l'an 1060. Roger de Choiséul prit part à la première croisade. Renaud III, sire de Choiseul, épousa Alix de Dreux, petite-fille de Robert de France, comte de Dreux. La maison de Choiseul a donné quatre maréchaux de France, des ambassadeurs, des ministres, plusieurs colonels généraux, des évêques et un grand nombre de lieutenants généraux des armées du roi. En possession du duché-pairie de Choiseul et du duché-pairie de Praslin, elle a formé plusieurs branches et s'est alliée aux Bassompierre, Béarn, Crillon, Durfort-Lorges, La Croix de Castries, Le Tonnelier de Breteuil, Moreton de Chabrillan, Nédonchel, Rougé, Sabran-Pontevès, Talleyrand-Périgord, etc. Chef de nom et d'armes : M. Théobald de Choiseul-Praslin, duc de Praslin. Armes : *d'azur, à la croix d'or, cantonnée de dix-huit billettes de même, cinq posées en sautoir dans chaque canton du chef, quatre posées en carré dans chaque canton de la pointe*. Cri de guerre : *Bassigny !*

HAUTECLOCQUE.

Maison d'origine chevaleresque, en possession dès le douzième siècle de la terre seigneuriale de Hauteclocque (*Alta Cloca*) au pays d'Artois. Les chartes de l'abbaye de Saint-Jean d'Amiens et celles de Cercamp font mention, en 1174, de Wilbert ou Guilbert de Hauteclocque. Wauthier, Pierron et Gui de Hauteclocque allèrent aux guerres saintes. Tassart de Hauteclocque servait sous le sire de Licques lorsque le fort château d'Oisy fut assiégé en 1254. On trouve encore Jacques de Hauteclocque combattant avec deux écuyers dans la journée de Saint-Omer; Walles de Hauteclocque, capitaine de la forteresse de Foucquesolles sous Jean de Bournonville, selon montre de l'an 1382 (P. Anselme. *Titres de la Biblioth. Roy.*); Colart et Baudouin de Hauteclocque, qui furent du nombre des gentilshommes siégeant aux états d'Artois en 1414; Jean de Hauteclocque, tué à la prise de Saint-Denis en 1430; Wallerand de Hauteclocque, capitaine de Bapaume en 1550; Robert de Hauteclocque, seigneur de Quatrevaux, député des états d'Artois, appelé à signer l'acte de réconciliation de l'Artois en 1579; Wallerand de Hauteclocque, légat *à latere* au seizième siècle. La maison de Hauteclocque, dont le nom a été admis dans les chapitres nobles des Pays-Bas, compte encore des représentants; le chef de nom et d'armes est M. Stanislas-François-Joseph de Hauteclocque. Alliances avec les familles d'Ailly de Sains, Berghes-Saint-Winock, Bryas, Cayeux, Créquy, Humières, Monet de la Marck, Renty, Ricametz, etc. Armes : *d'argent, à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'or.*

COURTARVEL.

Maison originaire du Maine. « Il en est peu, dit Moréri, qui puissent montrer une plus belle suite de titres et d'alliances illustres. » Dès l'année 1203 il est question de Jourdain de Courtarvel, chevalier, sénéchal de Sillé-le-Guillaume. Geoffroy de Courtarvel, son fils, accompagna en Palestine Charles d'Anjou, frère de saint Louis. Geoffroi II était chevalier banneret sous le règne de Philippe le Hardi. Foulques de Courtarvel commandait une compagnie d'ordonnances à la bataille de Marignan. La maison de Courtarvel a fourni des lieutenants généraux, des gentilshommes de la chambre, des chevaliers de l'ordre du roi, etc., et s'est alliée aux d'Angennes, Avaugour, Beauvilliers, Bec-de-Lièvre, Courbon, Dreux-Brézé, Lubersac, du Plessis-Belière, du Plessis-Châtillon, Prunelé, Rougé, etc. Chef de nom et d'armes : M. Claude-René-César, marquis de Courtarvel, pair de France. Armes : *d'azur, au sautoir d'or, cantonné de seize losanges du même, rangées 3 et 1 et tournées dans le sens de l'orle.*

CRUSSOL.

Maison originaire du Languedoc. Elle porta d'abord le nom de Bastet et possédait la seigneurie de Crussol en Vivarais, dont elle prit le nom. Pons Bastet fut du nombre des chevaliers de la troisième croisade. On trouve parmi ses descendants : Girard de Crussol, archevêque de Tours et patriarche d'Antioche au quinzième siècle; Louis de Crussol, Jacques, sire de Crussol, et Charles de Crussol, vicomte d'Uzès, grands-panetiers de France; Antoine de Crussol, gouverneur du Dauphiné, pour qui la seigneurie d'Uzès fut érigée en duché par le roi Charles IX. Cette maison a aussi donné un maréchal de France, un grand maître de

l'artillerie et plusieurs chevaliers des ordres du roi. Elle s'est alliée aux familles d'Adhémar, Chabannes, Clermont-Tonnerre, Estaing, Grimaldi-Monaco, La Châtre, La Rochefoucauld, Lévis-Ventadour, Lostanges, Rohan-Chabot, Rougé, Rouvroy Saint-Simon, etc. Le chef de nom et d'armes est M. Armand-Gérard-Victurnien-Jacques-Emmanuel de Crussol d'Uzès, duc d'Uzès. Armes : *écartelé; aux* 1 *et* 4 *fascé d'or et de sinople*, qui est de Crussol, *parti d'or, à trois chevrons de sable*, qui est de Lévis ; *aux* 2 *et* 3 *contre-écartelé d'azur, à trois étoiles d'or en pal,* qui est de Gordon, *et d'or, à trois bandes de gueules*, qui est de Genouilhac ; sur le tout *de gueules, à trois bandes d'or*, qui est d'Uzès.

BEAUFFORT.

La maison de Beauffort, autrefois Beaufort, a eu beaucoup d'illustration en Artois, en Flandre et dans les Pays-Bas. Elle prit le nom de l'ancienne baronnie de Beauffort située en Artois près d'Avesnes-le-Comte. Cette maison compte des services militaires éclatants et de grandes alliances. Plusieurs sires de Beauffort sont morts dans les croisades; d'autres ont été chevaliers du Temple, de Malte, de Rhodes et de Saint Jean de Calatrava. La maison de Beauffort a fourni des capitaines des gardes de l'empereur Charles de Luxembourg et de Philippe IV d'Espagne; des chambellans de l'empereur Charles-Quint, des rois de France et de la maison de Bourgogne. Alliances avec les maisons de Chateaubriand, Croy, Halluin, Ghistelles, Lalaing, Landas, Lannoy, Mérode, Montmorency, Renty, Saveuse, Wignacourt, etc. Le chef de nom et d'armes est M. Philippe-Ernest, marquis de Beauffort. Armes : *d'azur à trois jumelles d'or.* Devise : *In bello fortis.*

HARCOURT.

La plus illustre maison de Normandie. La Roque lui donne pour auteur Bernard le Danois, parent du célèbre Rollon, duc de Neustrie. Lorsque Guillaume le Conquérant donna des fiefs en Angleterre aux chevaliers normands qui l'avaient suivi, une branche de la maison d'Harcourt s'établit dans ce pays, où elle compte encore des représentants. Parmi les seigneurs d'Harcourt des branches restées en France, nous citerons : Richard d'Harcourt, chevalier du Temple; il fonda la commanderie de Renneville et prit part à la seconde croisade ; Renaud d'Harcourt, échanson du roi Philippe-Auguste; Raoul d'Harcourt, conseiller de Philippe le Bel, fondateur du collége d'Harcourt, appelé aujourd'hui collége Saint-Louis. Cette maison, en possession du duché-pairie d'Harcourt depuis 1709, compte quatre maréchaux de France, deux grands maîtres des eaux et forêts, un amiral, des prélats, des ambassadeurs, un chevalier de la Toison d'Or, etc. Alliances avec la maison de Bourbon et avec les Châtillon, Choiseul, Croy, Espinay, Lorraine, du Luart, Matignon, Montmorency, Sainte-Aulaire, Vence, etc. Chef de nom et d'armes : M. François-Eugène-Gabriel, duc d'Harcourt, pair de France. Armes : *de gueules, à deux fasces d'or.* La branche d'Olonde charge sur le tout d'*un écu d'azur, à une fleur de lis d'or.*

POLIGNAC.

Les premiers vicomtes de Polignac furent comtes héréditaires du Velay. Leur puissance était telle en Auvergne, que les chroniqueurs du treizième siècle les surnommèrent *les Rois des Montagnes.* Vital de Polignac occupa, au neuvième siècle, le

siége épiscopal du Puy ; le *Gallia Christiana* et les archives du Puy établissent qu'il était de cette maison. Dans la première croisade, le grand étendard de l'Église fut confié au vicomte Héracle de Polignac. La monnaie des vicomtes de Polignac eut longtemps cours en Auvergne ; on la nommait *viscontine*. Dans le quinzième siècle, Pierre de Chalençon, fils de Valpurge de Polignac, recueillit tous les biens de la maison de sa mère, prit les armes des Polignac et le nom d'Armand XI, vicomte de Polignac, en vertu du testament authentique de son oncle, Armand IX de Polignac. Les Polignac actuels sont les descendants de Pierre de Ghalençon. Cette maison de Chalençon était très-ancienne et très-considérable en Velay. Sept châtellenies relevaient de la terre qui avait titre de baronnie. Raymond d'Agiles nous apprend que Pons, baron de Chalençon, prit part à la première croisade. Le cardinal Melchior de Polignac, archevêque d'Auch, fut ambassadeur de France en Pologne et à la cour de Rome. La maison de Polignac, en possession du titre de duc par lettres patentes de Louis XVI, de celui de prince romain, et admise en Bavière dans la classe des princes, a pour chef de nom et d'armes M. Armand-Jules-Marie-Héraclius, duc de Polignac. Alliances avec les familles de Crillon, La Baume de Montrevel, Levassor de La Touche, Mailly, Rambures, etc. Armes : *fascé d'argent et de gueules de six pièces*. Devise : *Sacer custos pacis*.

CAULAINCOURT.

L'une des plus anciennes maisons de Picardie. Il en est peu qui, comme elle, pourraient s'enorgueillir à la fois des palmes saintes du croisé et des lauriers de l'époque impériale. Raoul de Caulaincourt, chevalier du Vermandois, vivait vers 1060. Il fit une donation à l'abbaye de Sainte-Marie de Vauclair, aux termes d'une charte dont nous avons vu l'original. Baudouin de Caulaincourt, fils de Raoul et bouteiller du Vermandois, confirma la donation de son père en 1150. Après la mort de Baudouin, les sires de Caulaincourt s'allièrent aux Coucy et prirent part aux croisades. Les Caulaincourt figurent dans toutes les guerres du moyen âge. Jean III de Caulaincourt servait sous le comte de Saint-Pol, connétable de France, pendant le quinzième siècle ; Jean V de Caulaincourt, capitaine de 500 hommes de pied, s'illustra au siége de Saint-Quentin ; Henri II, voulant honorer sa conduite, lui accorda, par lettres patentes du 19 novembre 1559, le droit de lever partout où il voudrait 1,000 tonneaux de vin et autres marchandises, et *de les faire conduire aux Pays-Bas du roi d'Espagne*. La terre de Caulaincourt en Vermandois fut érigée en marquisat en 1714 pour François-Armand de Caulaincourt. Marc-Louis de Caulaincourt, marquis de Caulaincourt, maréchal de camp des armées du roi et grand bouteiller héréditaire de l'abbé de Saint-Denis, fit les grandes guerres du règne de Louis XV. Gabriel-Louis, marquis de Caulaincourt, colonel du régiment de Rohan-Soubise en 1781, et plus tard lieutenant général, fut le père d'Armand-Augustin-Louis de Caulaincourt, duc de Vicence, lieutenant général, sénateur, ambassadeur, ministre des affaires étrangères, plénipotentiaire à trois congrès, mort en 1827. Son fils, M. Armand-Adrien, duc de Vicence, est aujourd'hui le chef de nom et d'armes de sa maison. Alliances avec les maisons d'Ailly, Azincourt, Béthune, Carbonnel de Canisy, Coucy, Estourmel, Hangest, Hervilly, La Chaussée d'Eu, Lameth, Mailly, Mornay, etc. Armes : *de sable, au chef d'or*. Devise : *Désir n'a repos*.

MORETON DE CHABRILLAN.

Maison d'origine chevaleresque, originaire du Dauphiné. La seigneurie de Chabril-

lan, dont elle prit le nom et dont elle possède encore la terre, fut érigée en marquisat par lettres patentes du mois d'octobre 1674. On trouve parmi les seigneurs de cette maison : Gui de Moreton, chevalier de la troisième croisade ; Bernard de Moreton, seigneur de Chabrillan, tué à la bataille de Ravenne ; François de Moreton de Chabrillan, grand prieur de Saint-Gilles, dans l'ordre de Malte ; N. de Moreton, général des galères et grand-croix de cet ordre ; et plusieurs gouverneurs de province et maréchaux de camp. Alliances avec les maisons de Choiseul, Colbert-Maulevrier, Fay de La Tour-Maubourg, La Barthe-Giscaro, La Croix de Chevrières, La Tour du Pin, Urre, etc. Chef de nom et d'armes : M. Alfred-Philibert-Victor-Guignes de Moreton, marquis de Chabrillan, pair de France. Armes : *d'azur, à la tour crénelée de cinq pièces, sommée de trois donjons, le tout d'argent, maçonné de sable; à la patte d'ours mouvante du quartier senestre de la pointe et touchant à la porte de la tour.*

LIGNE.

Maison illustre d'où sont sortis les marquis de Moy, les seigneurs de Barbançon, princes d'Aremberg et ducs de Croy, les princes de Chimay, comtes de Beaumont, et les ducs et princes de Barbançon. Fastre, sire et baron de Ligne, souscrivit une charte de Gérard, évêque de Cambrai, en 1047. Waulthier de Ligne figure au nombre des chevaliers de la troisième croisade. On trouve ensuite : Fastre, baron de Ligne, maréchal du Hainaut, mort en 1337 ; Nicolas de Ligne, maître des arbalétriers ; Antoine de Ligne, pour qui le roi d'Angleterre, Henri VIII, érigea en principauté la petite ville de Mortagne, près Valenciennes ; Lamoral de Ligne, grand d'Espagne et chevalier de la Toison d'Or, en faveur de qui le comté de Ligne fut aussi érigé en principauté le 2 août 1602 ; l'empereur Rodolphe éleva, la même année, l'amiral de Ligne à la dignité de comte du Saint-Empire ; Lamoral II, prince de Ligne, d'Amblise et du Saint-Empire, feld-maréchal des armées de l'empereur, etc. La maison de Ligne a fourni un grand nombre de chevaliers de la Toison d'Or et s'est alliée aux familles d'Aspremont, Béthisy, Conflans, Cordoue-Cardone-Aragon-Bennavides, Croix, Duras, Lalaing, La Marck, Lorraine-Chaligny, Lubomirsky, Luxembourg, Melun-Épinoy, Nassau, Salm, Trazégnies, etc. Chef de nom et d'armes : M. Eugène Lamoral, prince de Ligne, d'Amblise et d'Épinoy, grand d'Espagne de première classe, ambassadeur de Belgique en France. Armes : *d'or, à la bande de gueules.*

GAUDECHART.

Famille d'ancienne chevalerie, originaire du Beauvoisis, où se trouve la terre de Gaudechart. Les titres font mention de Guillaume de Gaudechart qui suivit le comte de Soissons dans la troisième croisade. Il se trouva à la prise d'Acre en 1191. Godefroi de Gaudechart portait bannière à Bouvines (Du Chesne). Perrinet de Gaudechart avait une compagnie d'hommes d'armes sous ses ordres en 1350 (*Titres de la Bibl. Roy.*). En 1635, M. de Gaudechart de Bachivillers, l'aîné de sa maison, commandait des régiments levés par la ville de Beauvais et dont les comptes sont conservés dans les archives du château de Lépine. Deux de ses fils devinrent lieutenants généraux et grand-croix de Saint-Louis. L'un d'eux, marquis de Bachivillers, commandait la cavalerie de l'armée de Piémont, sous les ordres de Catinat ; le maréchal en parle dans ses mémoires comme d'un officier du plus grand mérite. La terre de Querrieux, en Amiénois, fut érigée par Louis XIV en marquisat, en 1652, pour récompenser les ser-

vices de François de Gaudechart, maréchal de camp des armées du roi et chef de la branche de Querrieux. Nicolas de Gaudechart était, en 1710, trésorier de l'ordre de Malte et commandeur de Soissons. La famille de Gaudechart, admise aux honneurs de la cour en 1767, compte encore de nombreux représentants et s'est alliée aux Boubers-Abbeville, Boufflers, Combault d'Auteuil, des Courtils de Merlemont, Hangest, Mornay, Rohan-Rochefort, Saveuse, Trie, etc. Armes : *d'argent, à neuf merlettes de gueules mises en or*

ROHAN.

La plus illustre maison du royaume après celle de Montmorency. Elle descend des anciens ducs de Bretagne et fut longtemps en possession du comté de Porrhoët, du duché de Rohan et de la principauté de Guémenée. Grégoire de Tours nous apprend que dans les premiers siècles du moyen âge les terres des Rohan portaient le nom de *royaume*. Guéthenoc, vicomte de Porrhoët, est le premier seigneur de cette maison dont l'histoire fasse mention. Il bâtit le château de Josselin, que l'on voit encore sur les bords de l'Oust, et fut inhumé dans l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon. Eudon I[er], vicomte de Porrhoët et de Rennes, suivit en Angleterre Guillaume le Conquérant. Alain IV, dit *le Jeune*, vicomte de Rohan, prit part à la troisième croisade. Le célèbre chef des calvinistes, Henri de Rohan, prince de Léon, comte de Porrhoët, était de cette maison. Il fit avec distinction les campagnes de Hollande, d'Allemagne et d'Italie, et s'acquit beaucoup de renommée dans les guerres de religion. La maison de Rohan, pour qui la terre de Montbazon en Touraine fut érigée en duché-pairie, a donné des grands veneurs de France, des cardinaux, des ambassadeurs, des grands aumôniers, des maréchaux de France, des chevaliers des ordres, etc. Alliances avec les maisons d'Armagnac, Bernis, Béthisy, Bouillon, Clermont-Tonnerre, Croy, Espinay, La Marck, Lévis-Ventadour, Mazarin, Melun, Mérode, Reuss-Greitz, etc. Chef de nom et d'armes : M. Victor-Louis-Mériadec, prince de Guémenée, duc de Rohan, de Bouillon et de Montbazon. Armes : *de gueules, à neuf macles accolées d'or.*

BLACAS.

L'une des plus anciennes maisons de Provence. L'historien Nostradamus prétend qu'elle était originaire d'Aragon ; d'autres pensent qu'elle est sortie des princes souverains des Baux. Pierre de Blacas prit part à la première croisade et devint prince de Césarée. Le troubadour Sordel a immortalisé par ses chants Blacasset de Blacas, seigneur d'Aulps, qui reçut le surnom de *grand guerrier*. Sordel, pleurant la mort de ce chevalier, voulait que tous les princes vinssent manger de son cœur, afin qu'ils devinssent aussi braves que lui. René, comte de Provence et de Sicile, donna pour devise à cette noble maison : *Vaillance des Blacas*. Les Blacas ont formé plusieurs branches et se sont alliés aux Castellane, Chastenet de Puységur, Foresta, Grasse, Grimaldi, Izarn de Fraissinet, Lascaris, Linche, Pontevès, Sabran, Villeneuve, etc. Chef de nom et d'armes : M. Louis-Jean-François, duc de Blacas. Armes : *d'argent, à la comète à seize rais de gueules*. Devise : *Pro Deo, pro rege*. Cri de guerre : *Vaillance*.

CHAMBLY.

Maison d'une antique origine. Elle était en possession dès le onzième siècle de la seigneurie et du château de Chambly, ancienne demeure royale située en Beauvoisis.

La maison de Chambly rendit de grands services dans nos guerres; plusieurs sires de Chambly s'illustrèrent dans les croisades; Pierre de Chambly combattait près de saint Louis à la bataille de Taillebourg; un autre sire de Chambly fut tué à côté du roi Jean à la bataille de Poitiers. En 1412, Jean de Chambly faisait montre à Châtillon-sur-Loing pour treize écuyers. Les Chambly remplirent aussi d'importantes charges à la cour et s'élevèrent à de hautes dignités dans l'Église. Adam de Chambly, l'un des exécuteurs testamentaires de la reine Blanche, était évêque de Senlis en 1227; Gautier de Chambly gouvernait le même diocèse en 1287; Pierre de Chambly fut grand chambellan de Philippe le Bel et l'un des négociateurs de la paix entre la France et l'Angleterre, après la bataille de Courtrai; Jean de Chambly, dit *le Hoze*, était maître d'hôtel de Charles le Sage; l'abbé de Fécamp et lui furent chargés par ce prince d'aller recevoir le pape Urbain V (*Tit. de la Bibliot. royale*). Charles de Chambly figure parmi les chevaliers désignés dans le conseil de Charles VI pour accompagner en Angleterre Madame Isabeau de France, fille du roi, mariée à Richard II. Pierre de Chambly, dit *le Jeune*, contracta une illustre alliance en épousant Isabeau de Bourgogne, veuve de l'empereur Rodolphe de Hapsbourg. La maison de Chambly s'éteignit dans le dix-huitième siècle; mais le mariage de la dernière des Chambly a fait revivre ce nom illustre en le portant dans la famille des La Tour du Pin. En 1741, Jacqueline-Louise de Chambly, unique héritière de sa maison, épousa René-François-André, comte de La Tour du Pin, vicomte de la Charce, brigadier des armées du roi et colonel du régiment de Bourbon-Infanterie, avec l'obligation de faire porter au fils qui naîtrait de leur union le nom et les armes des Chambly. M. le comte René-Amable-Louis de La Tour du Pin-Chambly et M. le vicomte Alexandre-Louis-Henri de La Tour du Pin-Chambly sont les représentants actuels de cette noble famille. Alliances avec les maisons de Caulaincourt, Colan, Anglebermer, Ravenel, Roucy, Le Coigneux, etc. Les premières armes des Chambly étaient *de gueules à trois coquilles d'or, posées 2 et 1*. Le sceau de ces armes existe encore sur seize titres de la Bibliothèque Royale. Les Chambly adoptèrent plus tard, mais bien avant la recherche de 1668, et pour perpétuer le souvenir des croisades et du mariage d'un Chambly avec Isabeau de Bourgogne, l'écu *d'argent, à la croix dentelée d'azur, chargée de cinq fleurs de lis d'or, le premier canton chargé des anciennes armes, c'est-à-dire d'un écu de gueules, à trois coquilles d'or, posées 1 et 2.*

LENTILHAC.

Maison originaire du Quercy et connue depuis le onzième siècle. On voit encore, dans le voisinage de Figeac, le château des anciens seigneurs de Lentilhac. Plusieurs d'entre eux allèrent aux croisades et furent reçus dans les ordres du Temple ou de Saint-Jean de Jérusalem. La maison de Lentilhac a donné un lieutenant général, plusieurs maréchaux de camp et brigadiers des armées du roi. Elle a fait les preuves pour les honneurs de la cour et pour les chapitres nobles de Lyon et de Remiremont. Alliances avec les d'Aubusson, Brachet, Castelpers, Clermont-Tonnerre, Corn, Lescure, Marescot, Murat, Saint-Chamans, Valon, etc. Chef de nom et d'armes : M. Alexandre-Louis-Marie-Anne, comte de Lentilhac-Sédières. Armes : *de gueules, à la bande d'or*. Devise : *Non lentus in armis*.

DION.

Maison d'ancienne chevalerie, originaire du Brabant, où se trouvait la seigneurie

de Dion-le-Val, et fixée en Artois depuis le commencement du quinzième siècle. Les armes qu'a toujours portées cette famille paraissent appuyer sa prétention de descendre des ducs de Brabant; on voit encore ces armes gravées sur quatre mausolées en marbre élevés pendant le moyen âge, dans l'église de Dion-le-Val, à la mémoire de plusieurs chevaliers de Dion. Jean de Dion prit part à la cinquième croisade; une charte à la date de 1218 constate qu'il emprunta pendant le siége de Damiette cent livres tournois à des marchands de Gênes. La maison de Dion a fourni des officiers généraux au service des rois de France et d'Espagne; des gouverneurs de Boulogne-sur-Mer, de Cambrai et de la Guadeloupe; des chevaliers de Malte et des chanoinesses aux chapitres nobles de Nivelle, Maubeuge et Bourbourg. Elle entrait aux états d'Artois, et a joui des honneurs de la cour en 1784 en vertu des preuves faites au cabinet des ordres du roi. La maison de Dion compte encore des représentants en Artois, à Paris, à Reims et à Fribourg. Alliances avec les maisons d'Aremberg, Bryas, Créquy, Du Hamel, Hennin-Liétard, Lalaing, Mérode, Montmorency, Salperwick, etc. Armes : *d'argent, à l'aigle éployée de sable, chargée d'un écu d'azur, au lion d'or, à la bordure du même émail.*

CHATEAUBRIAND.

L'une des plus illustres maisons de Bretagne. Son premier auteur connu est Tibern, dont le fils Briand bâtit vers le milieu du onzième siècle un château qui prit le nom de son fondateur. On trouve parmi les descendants de Briand : Geoffroy V de Chateaubriand, qui s'illustra dans les croisades; Théaude de Chateaubriand, seigneur des Roches-Baritauts, comte de Casan au royaume de Naples, mort en 1470; Georges de Chateaubriand, maître de la vénerie du roi en 1485; Philippe de Chateaubriand, chevalier de l'ordre du roi, comte de Grassay en Poitou, gouverneur de Fontenay-le-Comte et grand veneur de France; il rendit de grands services pendant les guerres civiles aux rois Charles IX, Henri III et Henri IV; Gabriel de Chateaubriand, lieutenant général des armées du roi; François-René-Auguste, vicomte de Chateaubriand, ancien ambassadeur, auteur des *Martyrs* et du *Génie du Christianisme*. Alliances avec les maisons de Beauffort, Champagné, Estouteville, Lepelletier de Rosambo, Orglandes, Parthenay L'Archevêque, Pompadour, etc. Chef de nom et d'armes : M. Geoffroy-Louis, comte de Chateaubriand. Armes : *de gueules, semé de fleurs de lis d'or.* Devise : *Mon sang teint les bannières de France.*

CASTELLANE.

Très-ancienne maison de Provence. Les chartes des dixième et onzième siècles qualifient les seigneurs de ce nom du titre de *sire* et de prince. Le premier de cette maison dont l'histoire fasse mention est Boniface Ier, sire de Castellane; une charte du monastère de Saint-Honoré de Lérins parle de lui à la date de 1089. Les sires de Castellane se maintinrent longtemps par la force des armes dans l'indépendance des comtes de Provence, et ne se soumirent à l'hommage qu'à la fin du douzième siècle. Parmi les seigneurs de cette maison, on remarque : le vicomte de Castellane, chevalier de la première croisade; Boniface IV, sire de Castellane, qui accompagna Charles d'Anjou à la conquête de Naples et se rendit célèbre par ses poésies; Jean-Ange de Castellane, ambassadeur de France à Constantinople sous le règne de Louis XV; Charles-Hyacinthe de Castellane, conseiller d'État d'épée, ambassadeur de France en Pologne et à la cour de Turin. Cette maison a aussi donné à l'Eglise deux arche-

vêques d'Arles et beaucoup d'évêques; elle a fourni deux lieutenants généraux à nos armées et plus de cent dignitaires ou chevaliers à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Alliances avec les familles d'Adhémar, Blacas, Brancas, Contades, Forbin, Forcalquier, Glandevès, Lauzières-Thémines, Pontevez, Rohan-Chabot, Sabran, Sévigné, Simiane, Talleyrand-Périgord, Valbelle, Villeneuve, Villoutreys, etc. La famille de Castellane compte de nombreux représentants. M. Esprit-Victor-Élisabeth-Boniface, cômte de Castellane, lieutenant général, et M. Jules, comte de Castellane, président de l'Athénée Royal, sont de cette maison. Armes : *de gueules, à la tour donjonnée de trois pièces d'or, celle du milieu supérieure.*

SARCUS.

Très-ancienne maison de Picardie, habituée dès le onzième siècle en Amiénois et en Beauvoisis. Elle prit part aux guerres saintes, eut de grandes charges à la cour, s'illustra dans les armées et fut pourvue d'importantes dignités dans l'Eglise. Nous citerons parmi les seigneurs de cette maison : Jean de Sarcus, chevalier de la sixième croisade; Hugues de Sarcus, grand prieur de France; Jean de Sarcus, panetier du duc de Bourgogne; il était avec le comte de Nevers à la croisade de Hongrie; Renaud de Sarcus, écuyer-panetier et chambellan de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne: les comptes de Pierre de Montbertaut, déposés aux archives départementales de la Côte-d'Or, disent que Renaud de Sarcus reçut en Prusse l'ordre de chevalerie; François de Sarcus, conseiller et chambellan des rois Louis XII et Charles VIII; il se distingua dans les guerres d'Italie. Jean de Sarcus, chambellan et maître d'hôtel de François Ier, capitaine général de la légion de Picardie, s'illustra dans la défense de Péronne, l'un des événements les plus glorieux du règne de François Ier. Jean de Sarcus et le seigneur de Saisseval se jetèrent dans la place avec deux mille légionnaires de Picardie et forcèrent les Impériaux à s'éloigner. Nous citerons encore parmi les seigneurs de cette maison : François de Sarcus, aumônier d'Henri II et évêque du Puy; Robert de Sarcus, commandant de mille hommes de pied de la légion de Picardie, mort après 1573; Jean-Baptiste, comte de Sarcus, gouverneur des pages de la petite-écurie du roi, mort en 1778. La maison de Sarcus compte encore des représentants en Picardie et en Bourgogne, et s'est alliée aux Blotefierre, Boulainvilliers, Carvoisin d'Achy, Chabannes la Palice, Dufour de Maulevrier, Estrées, Lamote-Baracé, Pellevé, Pisseleu, Saveuse, Villiers de l'Isle-Adam, etc. Chef de nom et d'armes : M. Amédée, comte de Sarcus. Armes : *de gueules, au sautoir d'argent, cantonné de quatre merlettes du même.*

CHABANNES.

Cette maison descend des comtes d'Angoulême de la première race et s'est fort illustrée. On trouve : Gui de Chabannes, chevalier de la croisade de 1248; Robert de Chabannes, tué à la bataille d'Azincourt; Jacques de Chabannes, grand maître de France, mort en 1453; Jacques II de Chabannes, seigneur de La Palice, maréchal de France, plus connu dans l'histoire sous le nom populaire de *maréchal de La Palice*, l'un des meilleurs capitaines de son siècle. Il se couvrit de gloire à Cérignoles, à la bataille d'Agnadel, à celle de Ravenne, se trouva à la journée de Marignan et fut tué à la bataille de Pavie. Louis XII l'avait pourvu de la charge de grand maître de France et lui donna le gouvernement du duché de Milan. Antoine de Chabannes, seigneur de Saint-Fargeau et comte de Dammartin, grand panetier et grand maître de France,

fut gouverneur de Paris et mourut en 1488. Les Chabannes ont depuis quatre siècles le titre de *cousin du roi*, se sont alliés à plusieurs maisons souveraines, comptent cinq alliances directes avec la maison de France, et en ont pris aussi avec les familles d'Armagnac, Boisgelin, Coligny, Crussol, Foix, La Rochefoucauld, La Trémoille, Lévis, Lenoncourt, Melun, Pompadour, Prie, Sartiges, Talleyrand-Périgord, Ventadour, etc. Chef de nom et d'armes : M. Hugues-Jean-Jacques-Gilbert-Frédéric, marquis de Chabannes-Curton et de La Palice. Armes : *de gueules, au lion d'hermine, armé, lampassé et couronné d'or*. Devise : *Je ne le cède à nul autre.*

CONSTANT DE REBECQUE.

Ancienne maison d'Artois, en possession, de temps immémorial, de la seigneurie de Rebecque, située dans le voisinage d'Aire. Plusieurs seigneurs de cette maison prirent part aux croisades. La terre de Rebecque resta dans leur famille jusqu'en 1466. Cette année-là Jean-Constant de Rebecque, baron de Clarcque et d'Enguinegate, en fut dépossédé par suite de ses démêlés avec David II de Bourgogne, évêque de Thérouanne, et avec l'abbé du monastère de Saint-Augustin. Accusé d'hérésie, Jean-Constant de Rebecque se réfugia en Angleterre; on démolit son château. Dépouillés et persécutés comme lui, ses descendants ne purent rétablir leur maison dans son ancien éclat et devinrent de fervents adhérents du protestantisme. Jean-Constant de Rebecque, troisième du nom, fut lieutenant-colonel au service de Hollande; Jacques-Constant, appelé *le baron de Rebecque*, aide de camp du prince d'Orange, remplit des missions importantes. Le célèbre Benjamin Constant, député sous la restauration et l'un de nos meilleurs publicistes, était de cette maison. Elle a aujourd'hui pour chef de nom et d'armes M. Guillaume-Constantin baron Seymour de Constant, fixé dans le Ponthieu. Alliances avec les familles d'Ardres de Courteville d'Hodicq, Béthune, Croy, Rély, Sempy, Thiennes, etc. Armes : *coupé en chef d'argent, à l'aigle éployée de sable; en pointe écartelé d'or et de sable.*

SABRAN.

Maison originaire du Languedoc. Le château de Sabran, dont elle prit le nom, était situé dans le voisinage d'Uzès. Les premiers seigneurs de Sabran se qualifiaient *connétables des comtes de Toulouse, par la grâce de Dieu*. Cette maison se fixa en Provence, où elle eut la souveraineté du comté de Forcalquier. Guillaume de Sabran prit part à la première croisade ; sa valeur éclata au siége d'Antioche lorsque soixante chevaliers défendirent un pont contre une armée de Sarrasins. On trouve parmi ses descendants : Elzéar de Sabran, comte d'Ariano au royaume de Naples, mort en 1323 et canonisé par le pape Clément XII, sous le nom de *saint Elzéar;* Honoré, comte de Sabran, des comtes de Forcalquier, premier chambellan du duc d'Orléans, mort en 1750; Marie-Gaston Elzéar, marquis de Sabran, colonel du régiment de Condé, tué au combat de Dettingen, etc. Alliances avec les maisons de Blacas, Castellane, Coëtlogon, Foix, Montesquiou, Pontevez, etc. Chef de nom et d'armes : M. Elzéar-Louis-Zozime, duc de Sabran, lieutenant général. Armes : *de gueules, au lion d'or.* Devise : *Noli irritare leonem.*

ESTOURMEL.

Très-ancienne maison, originaire du Cambrésis et fixée en Picardie depuis plu-

sieurs siècles. Raimbauld ou Raimbold Creton, sire d'Estourmel, prit part à la première croisade et entra le premier dans les murs de Jérusalem, au témoignage d'Orderic Vital. La filiation de cette maison est prouvée par un grand nombre de titres et chartes authentiques ; elle peut aussi justifier de la possession non interrompue de la terre d'Estourmel pendant huit siècles. Dom Grenier nous apprend que « les seigneurs « d'Estourmel étaient échansons et bouteillers héréditaires du Cambrésis et qu'ils « avaient droit de porter bannière. » On trouve parmi les derniers seigneurs d'Estourmel : Jean d'Estourmel, maître d'hôtel de François I[er] ; il s'illustra au siége de Péronne ; sa sœur, Marguerite d'Estourmel, devint abbesse du noble chapitre de Sainte-Gertrude de Nivelle et princesse du Saint-Empire ; Antoine d'Estourmel, gouverneur d'Amiens ; N. d'Estourmel, grand bailli de Morée et chef d'escadre ; son neveu, le commandeur d'Estourmel, procureur général de l'ordre de Malte en France lorsque la Révolution éclata ; le marquis d'Estourmel, lieutenant général, commandeur de Saint-Lazare et grand bailli du Cambrésis. La maison d'Estourmel compte encore des représentants à Paris et en Picardie. Elle s'est alliée aux Choiseul, Croy, Espinay Saint-Luc, Hautefort-Gontaut, Mailly, Pellevé, Rohan-Chabot, Rouvroy Saint-Simon, etc. Armes : *de gueules, à la croix engrelée d'argent*. Cri de guerre : *Creton !*

CRILLON.

La maison des Balbes de Berton de Crillon, originaire de Quiers en Piémont, s'établit dans le Comtat-Venaissin en 1450. La terre de Crillon qu'elle y possédait fut érigée en duché par le pape Benoit XIII en 1725. Thomas Berton, chevalier de la cinquième croisade, et Louis de Berton, qu'Henri IV surnomma *le brave Crillon*, étaient de cette maison ; Louis de Berton mourut colonel-général de l'infanterie française. Le duc de Crillon, grand d'Espagne et chevalier de la Toison d'Or, ajouta à son nom celui de *Mahon*, en mémoire de la conquête de l'île de Minorque. Son fils, François-Félix-Dorothée de Crillon, est mort lieutenant général. Alliances avec les Caraman, Chanaleilles, Clermont-Tonnerre, Grammont, Polignac, Pozzo di Borgo, Rochechouart-Mortemart, Saluces, Savoie, Valpergue, etc. Chef de nom et d'armes : M. Marie-Gérard-Louis-Félix Rodrigue, duc de Crillon, pair de France, duc de Mahon et grand d'Espagne. Armes : *d'or, à cinq cotices d'azur*. Devise : *Fais ton devoir*.

ROHAN-CHABOT.

Très-ancienne maison du Poitou. Elle remonte à Guillaume Chabot, qui vivait en l'an 1040, et dont il est question dans l'acte de fondation de l'abbaye de la Trinité de Vendôme, souscrit en présence de Geoffroi Martel, comte d'Anjou. Sebran ou Sabran Chabot alla aux guerres saintes. L'un de ses fils, Sebran II, devint évêque de Limoges. On trouve ensuite : Antoine Chabot, seigneur de Jarnac, chevalier de Rhodes et grand prieur de France ; Philippe Chabot, comte de Charny, amiral de France, ambassadeur de France à la cour d'Angleterre et chevalier de l'ordre de la Jarretière ; Léonor Chabot, comte de Charny, grand écuyer de France ; François Chabot, amiral de France ; Henri Chabot, seigneur de Saint-Aulaye. Ce fut lui qui, en 1645, épousa Marguerite de Rohan, princesse de Léon, héritière de tous les biens et titres de la maison de Rohan, à la charge de prendre le nom et les armes de Rohan pour lui et toute la postérité de son fils. Henri Chabot mourut duc de Rohan et gouverneur d'Anjou. Louis-François-Auguste de Rohan-Chabot, prince de

Léon, cardinal de Rohan, mort récemment, était de cette maison. Alliances avec les Béthisy, Biencourt, Coligny, Estourmel, Gontaut-Biron, La Rochefoucauld, Lorraine, Luxembourg, Rohan, Rouillé de Boissy, Saulx-Tavannes, etc. Chef de nom et d'armes : M. Alexandre-Louis-Fernand de Rohan-Chabot, duc de Rohan, prince de Léon. Armes : *Écartelé, au 1 de* NAVARRE; *au 2 d'*ECOSSE; *au 3 de* BRETAGNE; *au 4 de* FLANDRE; *sur le tout, contre-écartelé, aux 1 et 4 de* ROHAN; *aux 2 et 3 d'or, à trois chabots de gueules*, qui est de CHABOT. Devise : *Potius mori quam fœdari.*

RIENCOURT.

Très-ancienne maison de Picardie. Elle remonte à Gui de Riencourt, qui accompagna en Angleterre Guillaume le Conquérant, duc de Normandie. Gui devint possesseur, après la conquête, de l'honneur de Sutton, fief plus considérable qu'une baronnie, situé dans le comté de Bedfort. Il eut aussi en partage le manoir de Burton au comté de Northampton et divers autres fiefs. Les ducs de Norfolk, Devonshire et Gordon, les comtes de Shrewsbury, Salisbury, Carlisle et Sandwich descendent de la branche des Riencourt établie en Angleterre au onzième siècle. (*Archives de la Tour de Londres.*) La branche aînée resta en Picardie et y posséda la seigneurie de Riencourt, l'une des plus considérables de l'Amiénois. Les cartulaires des abbayes du diocèse d'Amiens font souvent mention des seigneurs de Riencourt. En 1223, Thomas de Riencourt, qualifié chevalier, souscrivit à la donation faite par Enguerrand de Picquigny à l'église de Sainte-Marie de Molliens-Vidame. La maison de Riencourt habituée en Picardie, à laquelle appartenait Raoul de Riencourt, chevalier de la troisième croisade, eut de grandes alliances et se subdivisa en trois branches : les Riencourt d'Orival, les Riencourt de Tilloloy-en-Vimeu, les Riencourt d'Andéchy. Plusieurs seigneurs de cette maison servirent avec distinction dans nos armées; Enguerrand de Riencourt avait le gouvernement de Calais vers 1382; Jacques de Riencourt, seigneur de Parfondrüe, lieutenant général de la compagnie d'ordonnances des gens d'armes du roi, fit les guerres du règne de Louis XII; Augustin-René, comte de Riencourt, est mort lieutenant général des armées du roi; Hugues de Riencourt eut l'office de premier maître-d'hôtel d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre. Maison alliée à celles d'Ailly, Angennes, Des Friches-Doria, Forceville, Joyeuse, Lameth, Montmorency, Moreuil, Rouhault-Gamaches, Saisseval, Vérac, etc. La maison de Riencourt a plusieurs représentants en Picardie. M. le comte Adrien de Riencourt, qui habite la terre de Bellevue, près le lac de Genève, est aussi de cette maison. Armes : *d'argent, à trois fasces de gueules frettées d'or.*

ROBIEN.

Des lettres de Jean IV, duc de Bretagne, données en 1389, nous apprennent que Jacques Boscher, gentilhomme anglais, vint se fixer en Bretagne et y épousa vers 1212 une fille de la maison d'Avaugour. Les descendants de Jacques Boscher prirent le nom de la seigneurie de *Robien*, qu'ils portèrent jusqu'à la fin du seizième siècle, époque où cette maison s'éteignit par les mâles. L'héritière, Claude de Robien, avait épousé vers 1565 Jacques Gauteron, vicomte de Plaintel; leurs enfants furent substitués au nom et aux armes de la mère, et, depuis lors, les Gauteron ont continué de porter le nom de Robien. Cette maison de Gauteron, l'une des plus anciennes de la Bretagne, comparut à toutes les réformations de la province; Payen Gauteron était à la première croisade de saint Louis. On trouve après lui : Robert Gauteron, gouver-

neur de la ville et château de Nantes au quatorzième siècle ; Raoul Gauteron, seigneur du Plessis, tué à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier ; Rolland Gauteron, sénéchal de Lamballe en 1475. Depuis la substitution des Gauteron aux premiers seigneurs de Robien, cette maison a fourni plusieurs gentilshommes de la chambre du roi et quatre présidents à mortier au parlement de Bretagne. Alliances avec les d'Andigné, Caraman, Chateaubriand, Gouvello de Kérantré, Goyon-Matignon, Le Gonidec de Tressan, Lesquen, du Plessis d'Argentré, Visdelou, etc. Chef de nom et d'armes : M. Paul-Charles-Marie, marquis de Robien. Armes : *d'azur, à dix billettes d'argent posées 4, 3, 2 et 1*. Devise : *Sans vanité ni faiblesse*. Cri de guerre : *Roch Bihan!* Avant la substitution, les Gauteron portaient : *d'azur, à six coquilles d'argent posées 3, 2 et 1*.

VALON.

Maison du Quercy, connue depuis le douzième siècle et à laquelle appartenait A. de Valon, qui prit part à la croisade de 1248. Hugues de Valon était, au treizième siècle, commandeur de l'ordre du Temple à Espalion, en Rouergue. Les seigneurs de cette maison ont souvent porté le nom d'Ambrugeac depuis la fin du quinzième siècle, époque où les Valon s'établirent dans le château d'Ambrugeac en Limousin. La branche aînée, fixée en Auvergne depuis plus d'un siècle, porte aujourd'hui le nom d'Ambrugeac ; la branche cadette a gardé celui de Valon. Cette maison a fait les preuves de cour et s'est alliée aux Gaudechart, Marbœuf, Montjoie, etc. Chef de nom et d'armes : M. Charles de Valon, comte d'Ambrugeac. Armes : *écartelé d'or et de gueules*.

STRATEN.

Très-ancienne maison du comté de Flandre qui prit le nom d'une seigneurie voisine de la ville de Bruges. L'historien Meyer place Athélard de Straten au nombre des principaux barons de Flandre qui accompagnèrent le comte Robert II dans la première croisade. On dit qu'après le retour de Robert dans ses États, Athélard de Straten détermina ce prince à fonder sur le territoire de la seigneurie de Straten une abbaye en l'honneur de saint André, pour consacrer le souvenir de la victoire que Robert avait remportée sur les Sarrasins lorsqu'ils l'assiégeaient dans Antioche. Guillaume de Straten, l'un des descendants d'Athélard, accompagna Baudouin de Flandre à la conquête de Constantinople. Quelques historiens, confondant la famille de de Straten et celle d'Errembault, ont, à tort, attribué à la première le meurtre de Charles le Bon, comte de Flandre, assassiné à Bruges dans l'église de Saint-Donat, le 2 mars 1127. Ce point historique a été éclairci par les Bollandistes, par la chronique de Gualbert et dans les *Mémoires relatifs à l'histoire de France*, par M. Guizot. On y voit que les Straten restèrent étrangers à ce meurtre et défendirent jusqu'à la fin contre les révoltés la cause du malheureux Charles le Bon. Jean V de Straten fut ambassadeur de Charles-Quint en Danemark et en Pologne. Maison admise dans l'ordre Teutonique, dans les nobles chapitres de Sainte-Gertrude, de Maubeuge et de Denain. Alliances avec les familles d'Aspremont, Beauffort, Cherisey, Gerlache, Hamal-Brialmont, Maulde, Witry, etc. Chef de nom et d'armes : M. Henri, baron Van der Straten-Waillet. Armes : *fascé d'azur et d'argent de huit pièces, au*

chef d'or, chargé de trois pieds d'aigle de sable arrachés de gueules. Devise : *Preux et loyal.*

DU PLESSIS DE GRENÉDAN.

Maison de Bretagne originaire de la seigneurie du Plessis, située dans la paroisse de Mauron, évêché de Saint-Malo. Son premier auteur connu est Guillaume, sire du Plessis, chevalier. Il portait bannière au siége du Mont-Saint-Michel, l'an 1204, et à la bataille de Bouvines. Ulbaud, son fils, sire du Plessis, fut envoyé en ambassade au roi Philippe-Auguste par Pierre de Mauclerc, duc de Bretagne. Geoffroy du Plessis accompagna saint Louis dans la croisade de 1248. On trouve ensuite: Denis du Plessis, l'un des quatorze seigneurs bretons que Philippe de Valois fit périr en 1343, pour avoir pris parti pour le duc de Montfort; Olivier du Plessis-Mauron, surnommé *le Prodigue*, capitaine de cent hommes d'armes, tué à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, le 8 juillet 1488. La maison du Plessis de Grenédan, qui compte encore de nombreux représentants, a fait les preuves de cour et s'est alliée aux Bec de Lièvre, Boulainvilliers, Clausel de Coussergues, Carné, Kergariou, Maillé, Ponfilly, Saint-Pern, etc. Armes : *d'argent, à une bande de gueules, chargée de trois macles d'or, surmontée d'un lion de gueules, armé, couronné et lampassé d'or.* Cri de guerre : *Plessis Mavron.*

AUMONT.

Maison d'ancienne chevalerie, originaire du Beauvoisis, où la terre seigneuriale d'Aumont était située. Jean Ier, sire d'Aumont, accompagna saint Louis dans la terre sainte. Pierre d'Aumont, dit *le Hutin*, fut porte-oriflamme de France. Jean IV, sire d'Aumont, échanson du roi, mourut à Azincourt. En 1665, Louis XIV érigea le duché-pairie d'Aumont en faveur d'Antoine d'Aumont, maréchal de France. Le siége de ce duché fut établi en Champagne dans le marquisat d'Isles. Le prieuré de Ressons en Beauvoisis, érigé en abbaye dans l'année 1125, reconnaissait les premiers sires d'Aumont pour ses fondateurs ; beaucoup d'entre eux eurent leur sépulture dans ce monastère. La maison d'Aumont a fourni un porte-oriflamme, deux maréchaux de France, un grand nombre de ducs et pairs, officiers-généraux et chevaliers du Saint-Esprit. Alliances avec les maisons de Châtillon, Crevant-Humières, Durfort, Duras, Mello, Montmorency, Rochechouart, Villeroi, etc. Le chef de nom et d'armes est M. Adolphe-Henri-Emmery, duc d'Aumont. Armes : *d'argent, au chevron de gueules, accompagné de sept merlettes du même, quatre en chef, trois en pointe, mal ordonnées.*

LA TOUR DU PIN.

En général, on s'accorde à dire que la maison de La Tour du Pin est originaire du Dauphiné. Cependant Baluze, Justel, Chorier et Muratori ont pensé qu'elle était branche cadette de l'ancienne et illustre maison de La Tour, établie en Auvergne et si connue dans l'histoire sous le nom de La Tour d'Auvergne. Quoi qu'il en soit de l'origine des La Tour du Pin, le premier auteur connu de cette maison est Berlion de La Tour, qui vivait en 1107. Albert II, seigneur de La Tour du Pin, l'un de ses descendants, prit part aux guerres saintes. Avant de partir pour la croisade, il fit son testament. L'acte est rapporté par Baluze dans son *Histoire de la maison d'Auvergne.* On trouve ensuite :

Guigues de La Tour du Pin, dauphin de Viennois, qui épousa en 1323 Isabelle de France, fille du roi Philippe le Long; Humbert II de La Tour du Pin, dernier dauphin de Viennois de sa race, patriarche d'Alexandrie et archevêque de Reims, mort à Clermont d'Auvergne en 1355; René de La Tour du Pin, seigneur de Gouvernet, que les historiens du temps désignent sous le nom de *Gouvernet*, l'un des chefs du parti calviniste en Dauphiné, *très-brave et très-bon homme de main*, dit Brantôme, et *le bras droit de Lesdiguières*, ajoute l'historien Daniel; David-Sigismond, bailli de La Tour du Pin-Montauban, général des galères de la Religion en 1788 et grand-croix de l'ordre de Malte; Jean-Frédéric, comte de La Tour du Pin-Gouvernet de Paulin, ministre de la guerre du roi Louis XVI; Frédéric-Séraphin, marquis de La Tour du Pin-Gouvernet, ambassadeur de France en Hollande, au congrès de Vienne et à la cour de Turin. Philis de La Tour du Pin la Charce, fille de Pierre, marquis de la Charce, est célèbre dans l'histoire. Lorsque le duc de Savoie envahit le Dauphiné, en 1692, elle monta à cheval, rassembla les vassaux de son père, appela les populations aux armes, se mit à leur tête, faisant couper les ponts et garder les passages.



Louis XIV, voulant honorer sa conduite, fit placer au trésor de Saint-Denis son épée, ses pistolets, son portrait et son écusson. La maison de La Tour du Pin a fourni quatorze officiers généraux et deux cordons-rouges. Elle a donné à l'Église deux évêques de Clermont, en 1227 et 1278; un évêque de Metz; un évêque de Toulon en 1712; un évêque de Riez sous Louis XV; un évêque de Nancy en 1778, devenu archevêque d'Auch, et plus tard archevêque-évêque de Troyes. Cette maison compte encore de nombreux représentants et est divisée en quatre branches : les Gouvernet; les la Charce et les Chambly de la Charce; les Montauban; les Verclause-Taillades et les Verclause-Verfeuil. Alliances avec la maison de France et avec celles d'Auvergne, Bourgogne, Chambly, Coligny, Hongrie, Montferrat, Moreton de Chabrillan, Orange, Savoie, Sesmaisons, Simiane, etc. Armes : *écartelé aux 1 et 4 d'azur, à la tour d'ar-*

gent, au chef cousu de gueules, chargé de trois casques d'or tarés de profil: aux 2 et 3 d'or, au dauphin d'azur. Devises : *Turris fortitudo mea* et *Courage et loyauté.*

ANVIN DE HARDENTHUN.

Famille d'origine chevaleresque. Le château de Hardenthun, dont elle prit le nom, était situé en Boulonnais. Les titres de l'abbaye de Cereamp, conservés dans les archives départementales du Pas-de-Calais, font foi qu'en 1149 Simon d'Anvin était au nombre des barons du comté de Flandre. Pons ou Poncet d'Anvin fut du nombre des chevaliers de la troisième croisade. En 1276, Enguerrand d'Anvin figure dans les chartes en qualité de chevalier et bailli de Saint-Omer. L'*Histoire de la maison d'Auvergne*, par Baluze, et celle *de la maison de Châtillon*, par André Du Chesne, font mention de Moriaux d'Anvin, baron du Boulonnais. Philippe d'Anvin de Hardenthun, chevalier, baron du Boulonnais et seigneur de Sarriquier, prévôté de Montreuil-sur-Mer, remplit la charge de grand fauconnier de France depuis 1337 jusqu'en 1353. Laurent de Hardenthun, *premier écuyer du corps du roi Jean*, donna quittance en cette qualité en 1354 (*Biblioth. Roy.*, *Cabinet des Titres*). Jean et Oranglois d'Anvin de Hardenthun moururent à Azincourt. Le château de Hardenthun fut très-fortifié, et les sires de Hardenthun, qui y tenaient garnison à leur solde, rendirent, dans le moyen âge, de grands services aux rois de France. A la fin du quatorzième siècle, ou au commencement du quinzième, la famille d'Anvin de Hardenthun s'établit à Ochancourt en Vimeu, où habite encore M. le baron d'Anvin de Hardenthun, chef de nom et d'armes de sa maison. Alliances avec les maisons d'Auxy, Boubers, Bournonville, Brandt, Courteville d'Hodicq, Fléchin, Longueval, Mailly, Monchy, Quiéret, Sainte-Aldegonde, Renty, Wignacourt, etc. Armes : *de sable, à la bande d'or accompagnée de six billettes du même, trois en chef, trois en pointe.* Le nombre des billettes a varié. L'armorial de Bignon et un titre de 1354 portent huit billettes; on en trouve quelquefois sept.

LA MOUSSAYE.

Ancienne maison de Bretagne portant le nom du manoir seigneurial de La Moussaye, voisin de Lamballe. Si l'on en croit un acte que dom Morice rapporte, les premiers seigneurs de cette maison descendraient des anciens comtes de Penthièvre. Raoul de La Moussaye se croisa en 1248 ; Olivier de La Moussaye, son frère, fut de la croisade de Tunis. Pour faire face aux dépenses du voyage, il vendit une partie de ses terres au vicomte de Rohan. On remarque parmi les descendants de Raoul et d'Olivier : Bertrand de La Moussaye, tué à la bataille de Mons en Puelle ; Olivier de La Moussaye, seigneur de Kergoët, mort à la bataille d'Auray ; Alain de La Moussaye, qui combattait dans l'armée du connétable Du Guesclin avec deux chevaliers et vingt écuyers sous sa bannière ; Raoul de La Moussaye, évêque de Dol et primat de Bretagne, gouverneur de Dol et de Dinan, etc. La maison de La Moussaye a été admise aux honneurs de la cour en 1777 et s'est alliée aux Beaumanoir, Chateaubriand, Coislin, Goyon, La Rochefoucauld, Rohan, Visdelou, etc. Chef de nom et d'armes : M. Louis, marquis de La Moussaye, pair de France. Armes : *d'or, fretté d'azur de six pièces.* Devise : *Honneur à Moussaye.*

CHANALEILLES.

Maison habituée en Vivarais, dans le Gévaudan et dans le Velay, et connue dans

l'histoire dès les premiers siècles du moyen âge. Elle a fourni plusieurs chevaliers aux guerres saintes. L'un d'eux, Guillaume de Chanaleilles, chevalier du Temple, donna à son ordre le fief de *Varneris;* la donation fut approuvée par le roi Louis le Jeune et scellée du sceau de la couronne. Pierre de Chanaleilles, premier bailli d'épée du Vivarais et du Valentinois réunis, rendit de grands services au roi Charles VII. Dans les guerres de la Ligue, les Chanaleilles jouèrent un rôle important en Vivarais et en Auvergne. Henri IV écrivit souvent à Jean-Claude de Chanaleilles pour le remercier de ce qu'il faisait en faveur de sa cause. Cette maison a été admise aux honneurs de la cour, a fait les preuves de Malte et s'est alliée aux Carrère, Crillon, Rozilhes, etc. Chef de nom et d'armes : M. Charles-François-Guillaume de Chanaleilles, marquis de Chanaleilles, pair de France. Armes : *d'or, à trois levriers de sable courant l'un sur l'autre, colletés d'argent.* Devise : *Fideliter et alacriter.*

CRÉQUY.

Plusieurs branches de cette famille illustre, d'origine artésienne, s'établirent en Picardie et dans d'autres provinces. Les commencements de la généalogie des Créquy sont fort obscurs; le père Anselme leur assigne pour point de départ Ramelin II, sire de Créquy, qui vivait à la fin du dixième siècle. Plusieurs sires de Créquy firent éclater leur valeur dans les croisades, d'autres moururent à Azincourt. Le cardinal Antoine de Créquy, évêque d'Amiens, était de cette maison. Marie de Créquy, sœur du cardinal, fut mariée à Gilbert de Blanchefort, chevalier de l'ordre de Saint-Michel. Leur fils, Antoine de Blanchefort, devint l'héritier du cardinal à la charge de prendre les nom, cri et armes des Créquy, et de lui sont sortis les Créquy, princes de Poix, et entre autres Charles, duc de Créquy, maréchal de France, ambassadeur de Louis XIV à Rome. La maison des Créquy-Blanchefort est éteinte; mais une ordonnance royale rendue par Louis XVIII, le 11 octobre 1815, a autorisé M. Auguste-Ferdinand, comte de Beaucorps, capitaine au 1[er] régiment de grenadiers à cheval de la garde royale, à porter le nom de Créquy. Ce dernier est le petit-fils de Madeleine-Françoise de Créquy, la dernière des Créquy. Les anciens sires de Créquy s'allièrent aux maisons d'Auxy, Heilly, Haveskerque, Lalaing, Rambures, Roye, Picquigny, etc. Armes : *d'or, au créquier de gueules.* Devise : *Nul ne s'y frotte.*

GOETHALS.

Les généalogistes de Flandre font remonter la maison Goethals au neuvième siècle, sous le pontificat de Jean VIII. Parmi ceux de cette maison dont il est question depuis lors dans l'histoire, nous citerons : Gerrem Goethals, surnommé *Bonicolli,* sire de Mude, qui s'illustra dans la première croisade; Henri Goethals, de Mude ou de Gand, surnommé *le Docteur Solennel,* l'un des plus grands génies du treizième siècle, élève d'Albert le Grand et condisciple de saint Thomas d'Acquin, mort grand archidiacre de Tournai en 1293; Pierre Goethals, capitaine des arbalétriers de la ville de Gand, armé chevalier à la bataille de Courtrai; Gerrem Goethals, son frère, chevalier du Temple, tué dans la même bataille; Georges Goethals, chevalier du Saint-Sépulcre, chambellan du duc de Bourgogne, Philippe le Hardi; Hugonin Goethals, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, tué à la bataille de Morat; Liévin Goethals, héraut d'armes de Flandre, greffier de la chancellerie impériale de Charles-Quint; ce prince l'affectionnait et voulut assister à ses funérailles; Michel Goethals, grand maître des cérémonies de la cour de Bruxelles. La famille Goethals compte encore des

représentants en Belgique, et s'est alliée aux maisons de Bette, Gruutere, Gryspere, Lannoy, Schoutecte, Van Artevelde, Vicq, etc. Armes : *de gueules, à trois bustes de vierges de carnation, habillées d'azur et chevelées d'or.* Devise : *In als goet.*

LA ROCHE-FONTENILLES.

Maison d'ancienne chevalerie originaire du pays de Bigorre et fixée en Picardie depuis 1677 par le mariage de François de La Roche, marquis de Fontenilles, avec Charlotte de Rambures, héritière de l'illustre maison de Rambures. La famille de La Roche-Fontenilles a joui des honneurs de la cour. Voici ceux de cette maison dont l'histoire fait principalement mention : Carbonnel et Gaillard de La Roche, qui prirent part aux guerres de la terre sainte ; Gaillard de La Roche, qui servait en 1420 sous le sénéchal de Beaucaire avec onze écuyers et cinq arbalétriers ; Jean de La Roche, seigneur de Fontenilles, sénéchal de Toulouse en 1502 ; Philippe de La Roche, baron de Fontenilles, gentilhomme ordinaire de Charles IX et chevalier de l'ordre de Saint-Michel ; Jean-Blaise de La Roche de Fontenilles, chevalier des ordres du roi, colonel des légionnaires de Guienne ; François de La Roche, comte de Fontenilles, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi : il se signala aux siéges de Gravelines et d'Arras ; François de La Roche, marquis de Fontenilles, sire de Rambures, colonel des milices de Picardie ; Louis-Antoine de La Roche, marquis de Fontenilles de Rambures, comte de Courtenay, colonel du régiment de Navarre. Le chef de nom et d'armes de cette noble maison est aujourd'hui M. Auguste-Pierre Fulbert, marquis de La Roche-Fontenilles, maréchal de camp, possesseur du gothique château des sires de Rambures. Alliances avec les maisons d'Amboise, d'Avaux de Mesmes, Comminges, Des Voisins, Foix, Lupé, La Rochefoucauld, Le Clerc de Juigné, Montmorency, Montluc, Rambures, Vérac, etc. Armes : *d'azur, à trois rocs d'échiquier d'or.* Cri de guerre : *Guyenne ! Guyenne !* Devise : *Deo duce, ferro comite.*

WIGNACOURT.

Maison illustre de Picardie. Elle prit le nom de la terre de Wignacourt en Amiénois et s'habitua en Flandre, en Artois, en Champagne et en Alsace. Cette maison a fourni des chevaliers aux croisades et donné deux grands maîtres à l'ordre de Malte. Le premier, Aloph de Wignacourt, fit fortifier Malte et donna par des victoires sur les Turcs beaucoup d'éclat à sa maîtrise : Aloph de Wignacourt mourut en 1622. Adrien de Wignacourt, son petit-neveu, premier gentilhomme de la chambre du roi Henri IV, fut élu grand maître en 1690. Il avait été titulaire de la commanderie d'Oisemont en Ponthieu. Voici l'épitaphe latine placée à Malte sur son tombeau : *Si generis splendorem quæris, habes in solo nomine, habes in affinitatibus pene regiis ;* « *Si vous cherchez la splendeur de sa race, vous la trouverez dans son nom, vous la* « *trouverez dans ses alliances presque royales.* » Le marquis de Wignacourt fut tué à Fontenoy ; Louis-Daniel, marquis de Wignacourt, périt à la bataille de Minden, à l'âge de 27 ans. La maison de Wignacourt, admise dans les chapitres nobles des Pays-Bas, s'est alliée aux familles d'Aremberg, Berghes, Carnin, Clermont-Tonnerre, Cossé-Brissac, Créquy, Croy, Ghistelles, Ligne, Mailly, Mérode, Renty, Sainte-Aldegonde, etc. Le chef de nom et d'armes de cette illustre maison est aujourd'hui M. Louis-Marie-Balthasar, marquis de Wignacourt, fils du marquis de

Wignacourt, lieutenant général des armées du roi et grand-croix-héréditaire de l'ordre de Malte. Armes : *d'argent, à trois fleurs de lis de gueules au pied nourri.* Cri de guerre : *Quiéret.* Devise : *Durum patientia frango.*

LAMOTE-BARACÉ.

Maison originaire de Bretagne. Elle y tenait un rang distingué dès le onzième siècle. Juhel de Lamote, chevalier croisé, était de cette maison, qui paraît s'être fixée en Anjou dans le cours du douzième siècle. On trouve parmi les descendants de Juhel de Lamote : Alain de Lamote, qui servait sous le connétable de Richemont ; Pierre de Lamote-Baracé, marquis de Senonnes, mari d'Adrienne de Salles, nièce de saint François de Salles ; Philippe-Claude de Lamote-Baracé, lieutenant général de l'artillerie de France ; il se signala au siége de Namur ; Alexandre de Lamote-Baracé, commandeur de Malte au grand prieuré d'Aquitaine et trésorier de son ordre. Les Lamote-Baracé furent longtemps en possession du guidon de la noblesse d'Anjou. Il était en soie cramoisie, bordé et frangé d'or, aux armes de France, avec la devise de la noblesse angevine : « *Non recuso laborem.* » Alliances avec les d'Andigné, Beauvau, Brissac, Champagne, Charnacé, Chateaubriand, Ludres, Maillé, Quatrebarbes, Rohan, Rougé, Scepeaux, Sarcus, etc. Cette maison, qui compte des représentants en Anjou et en Touraine, a pour chef de nom et d'armes : M. Pierre-Vincent-Gatien de Lamote-Baracé, marquis de Senonnes. Armes : *d'argent, au lion de sable, cantonné de quatre merlettes du même et chargé d'un écu d'argent à la fasce de gueules fleurdelisée et contrefleurdelisée de six pièces.* Devise : *Lenitati fortitudo comes.*

ALLONVILLE.

Maison du Pays Chartrain, d'origine chevaleresque. Elle est connue depuis Payen d'Allonville, qui vivait au commencement du douzième siècle. Albéric d'Allonville prit part à la troisième croisade. On trouve après lui : Charlot d'Allonville, chambellan de Louis XI, grand panetier du roi ; Simon d'Allonville, grand maître des eaux et forêts de France ; François d'Allonville, gentilhomme de la chambre sous le règne de François I[er] ; Charles-Auguste d'Allonville, marquis de Louville, chambellan de Philippe V, roi d'Espagne ; Antoine-Charles-Augustin, chevalier d'Allonville, maréchal de camp, sous-gouverneur du premier dauphin, fils de Louis XVI, tué le 10 août à l'attaque des Tuileries, etc. Cette maison, admise aux honneurs de la cour, a fourni des chevaliers de Rhodes, de l'ordre de Saint-Michel et de Malte. Alliances avec les d'Angennes, Beauvilliers, Courtenay, Damas, La Bourdonnaie, Laval-Montmorency, Prunelé, Réviers de Mauny, Rochechouart-Mortemart, Ségur, Thémines, etc. Chef de nom et d'armes : M. Armand-François, comte d'Allonville. M. le comte Alexandre-Louis d'Allonville, ancien conseiller d'État, ancien préfet, est aussi de cette maison. Armes : *d'argent, à deux fasces de sable.*

TRAMECOURT.

Maison d'origine chevaleresque portant le nom de la terre de Tramecourt au comté de Saint-Pol, qu'elle possédait dès le douzième siècle et qu'elle conserve encore. Cette famille est fort ancienne et fort distinguée. Renaud de Tramecourt alla à la croisade de Philippe-Auguste. Le cartulaire du monastère de Saint-Silvain d'Auxy mentionne

Jean de Tramecourt, chevalier, en 1220. Jean et Renaud de Tramecourt siégèrent aux états d'Artois en 1414. Jean de Tramecourt était guidon d'une compagnie d'hommes d'armes sous Charles-Quint ; Georges-Léonard-Bonaventure de Tramecourt, créé marquis le 6 janvier 1815, devint plus tard pair de France. Cette maison compte encore des représentants et s'est alliée aux Beaulaincourt, Buissy, La Forge, Mailly, Monchy, Nédonchel, Quiéret, Saint-Venant, Warrin, etc. Armes : *d'argent, à la croix ancrée de sable*. Devise : *Virtus et nobilitas*.

ESPINAY SAINT-LUC.

Maison originaire de Bretagne. Elle prit le nom d'un fief situé dans le voisinage de Rennes et se fixa en Normandie, où elle eut de grandes possessions et signala sa piété par de nombreuses donations aux abbayes de Jumiéges et de Saint-Wandrille. On lit dans l'historien Du Paz que quatre frères de la maison d'Espinay se trouvèrent à la journée d'Hastings. Cette noble maison a fourni plusieurs chevaliers aux guerres saintes; elle compte un grand maitre de l'artillerie, un maréchal de France, un grand nombre de généraux, un prélat commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, des chevaliers des ordres, des gouverneurs de provinces, etc. C'est de cette maison qu'était François d'Espinay, marquis de Saint-Luc, surnommé *le brave Saint-Luc;* il fut l'ami d'Henri IV, devint grand maître de l'artillerie de France et périt au siége d'Amiens. Alliances avec les Bassompierre, Béthune-Sully, Chateaubriand, Champagne, Cossé-Brissac, Dreux, Entragues, Harcourt, Houdetot, Montmorency[1], Nonant, Rochechouart-Mortemart, etc. Chef de nom et d'armes : M. Timoléon-Joseph, marquis d'Espinay Saint-Luc. Armes : *d'argent, au chevron d'azur chargé de onze besants d'or.*

SESMAISONS.

Très-ancienne maison de Bretagne, portant le nom d'un fief situé dans le Pays Nantais. Hervé et Jean Ier de Sesmaisons furent du nombre des chevalier bretons qui suivirent saint Louis dans la croisade de 1248. David de Sesmaisons était en 1293 grand bailli et sénéchal d'Anjou. On trouve que Guillaume Ier de Sesmaisons, chevalier, servait sous Bertrand du Guesclin et sous Clisson. Jean-Baptiste de Sesmaisons mourut grand-bailli de l'ordre de Malte, à la fin du dix-septième siècle. Nous citerons encore : Claude-François, marquis de Sesmaisons, lieutenant général des armées du roi, mort en 1779, et Louis-Henri-Charles-Rogatien, vicomte de Sesmaisons, commandeur de l'ordre de Saint-Lazare, lieutenant-général des armées du roi, grand-croix de Saint-Louis. La maison de Sesmaisons a fourni beaucoup d'autres officiers généraux et s'est alliée aux Beauvau, Choiseul, Cornulier, Dambray, Durfort, Goulaine, Huchet de la Bédoyère, Kergorlay, La Bourdonnaie, La Fontaine-Solare, Lambilly, la Tour du Pin-Chambly, etc. Chef de nom et d'armes : M. Marie-Charles-Donatien-Yves, marquis de Sesmaisons. Armes : *de gueules, à trois tours de maison d'or posées 2 en chef, 1 en pointe.*

LAMETH.

Maison illustre de Picardie. Elle eut pour tige un puiné de la maison de Neuville, qui reçut en partage la terre de Lameth, située dans les Pays-Bas. « La maison de Neuville était célèbre du temps de Godefroi de Bouillon, » dit de Varennes dans son *Roy d'Armes*. L'historien de La Morlière nous apprend que le nom de Lameth remplaça celui de Neuville lorsque des chevaliers de cette maison se furent signalés

dans la première croisade sous la bannière de Godefroi de Bouillon. Leurs descendants se fixèrent en Picardie et prirent part à toutes les guerres du moyen âge. Enguerrand de Lameth, deuxième du nom, écuyer du comte Robert d'Artois, se trouva avec ce prince à la bataille de Courtrai; Baudouin de Lameth périt à Azincourt; Antoine de Lameth, premier écuyer de Charles le Téméraire, passa au service de France après la mort de ce prince, devint chambellan de Louis XI, capitaine de Lens en Artois et gouverneur de la grosse tour de Bourges. Il avait épousé Jacqueline de Hénencourt, et mourut bailli d'Amiens. Le chevalier de Lameth, sieur du Plessier, se couvrit de gloire dans l'affaire de l'ile de Rhé, où les troupes françaises repoussèrent les Anglais. « Il y fut le premier au combat et le dernier en la retraite. » (*Mercure de France*. Remarques de LOUVET.) La maison de Lameth eut aussi d'importantes charges à la cour. Antoine de Lameth, maître d'hôtel de François Ier, général des finances en Picardie, devint ambassadeur de ce prince à Rome. Philippe de Lameth-Hénencourt remplit l'office de maître d'hôtel de Marie Stuart à la cour de France. La maison de Lameth compte encore des représentants en Picardie et à Paris. Alliances avec les Bournonville, Choiseul, Combault d'Auteuil, Créquy, Duras, Estourmel, Maulde, Riencourt, Runes, Torcy, etc. Armes : *de gueules, à la bande d'argent accompagnée de six croix recroisetées de même, au pied fiché; écartelé de* NEUVILLE qui est *fretté de gueules, brisé d'un franc canton d'or à une étoile à six raiz d'azur.* Devises : *Sans redire.* Et plus tard : *Nocuit differre paratis.*

MENGIN.

Famille originaire de la Lorraine allemande, fixée en France depuis plusieurs siècles. Etienne Mengin était à Acre en 1191 ; Robert de Mengin fit une donation à l'église de Metz dans l'année 1301 ; Nicolas de Mengin, conseiller d'État, président de la chambre des comptes de Lorraine, fut envoyé en ambassade auprès de François Ier et de Charles-Quint; Nicolas de Mengin, ministre et secrétaire d'État de Charles IV, duc de Lorraine, remplit l'office de garde du trésor de ses chartes; Joseph-Hector de Mengin-Salabert, connu sous le nom de marquis de Mengin, était colonel des grenadiers royaux de l'Orléanais en 1771. Alliances avec les maisons de Campbell d'Achinbruk, Chamoy, La Hamaïde, Pechpeyrou de Comminges-Guitaut, du Plessis, Réméréville de Champigneulles, Wangen de Gerolsdeck, etc. Chef de nom et d'armes : M. Pierre-Charles-Joseph, marquis de Mengin-Fondragon. Armes : *d'azur, à une fasce d'or et un griffon de même en chef, naissant à mi-corps de la fasce.*

TRAZÉGNIES.

La terre de Trazégnies, autrefois Trasignies, donna son nom à une illustre maison dont était Gilles ou Gillion, sire de Trasignies, surnommé *le Brun*, connétable de France. Il accompagna saint Louis dans la Terre-Sainte. Agnès de Trasignies, son arrière-petite-nièce, porta la terre de Trasignies dans la maison de Rœux, d'où elle advint par alliance à celle de Hamal. Les descendants de cette dernière maison prirent le nom de Trazégnies. On trouve parmi eux Jean Ier, baron de Trazégnies, conseiller et chambellan de Maximilien Ier; Jean II, baron de Trazégnies, chevalier de la Toison d'Or; Charles, baron de Trazégnies, pair du Hainaut et sénéchal héréditaire de Liége. Cette maison compte encore des représentants, et s'est alliée aux Croy, Cugnac, Gavre,

Ghistelles, Lalaing, Ligne, etc. Armes : *bandé d'or et d'azur de six pièces, à une ombre de lion de sable brochant sur le tout, à la bordure engrêlée de gueules.*

BRUC.

Maison de Bretagne d'origine chevaleresque, sortie de la châtellenie de Bruc, paroisse de Guemenée-Penfaud, évêché de Nantes. Le premier seigneur de Bruc dont l'histoire fasse mention accompagna Guillaume le Conquérant en Angleterre. Guéthenoc de Bruc prit part à la troisième croisade; son fils, Guillaume de Bruc, était à Damiette avec le roi saint Louis. Alain de Bruc occupa en 1268 le siége épiscopal de Dol et plus tard celui de Tréguier. Jean de Bruc, vice-chancelier de Bretagne vers 1404, remplit d'importantes missions à Rome et en Angleterre. Vers 1675, Gabriel de Bruc, chevalier de Malte, fut envoyé en ambassade à Louis XIV par le grand maître de l'ordre. Il devait offrir au roi cent vingt oiseaux les plus rares et six chevaux arabes; le vaisseau qu'il montait échoua près d'Aigues-Mortes; Gabriel de Bruc périt dans le naufrage. La maison de Bruc a fourni un évêque de Rennes, un évêque de Saint-Brieuc, plusieurs lieutenants généraux, un grand nombre de maréchaux de camp. En possession des titres de marquis de la Guerche, de Montplaisir, de la Rablières, de Malestroit, comtes de Livernieres et de Viguac, elle s'est alliée aux Châteaugiron, Clermont-Tonnerre, Cossé-Brissac, Goulaine, Lesdiguières, Lorraine, du Plessis-Bellière, Rochechouart-Mortemart, Rougé, etc. Chef de nom et d'armes : M. Marie-Auguste, marquis de Bruc de Montplaisir. Armes : *d'argent, à la rose de gueules de six feuilles, au bouton percé d'or.*

PECHPEYROU.

Maison du Quercy à laquelle appartenait Gaillard Ier, chevalier, qui servait sous les ordres de Simon de Montfort dans la guerre des Albigeois. Son fils, Gaillard II de Pechpeyrou, était à Damiette avec le roi saint Louis. Cette maison s'est fort distinguée par ses services et ses alliances. Elle compte un ambassadeur du roi de France Charles VIII à la cour d'Espagne, des commandants de compagnies d'ordonnances, un lieutenant général au gouvernement des îles et terre ferme d'Amérique, des dignitaires de Saint-Jean de Jérusalem et de Saint-Lazare, etc. La maison de Pechpeyrou se divisa en deux branches au seizième siècle. La première, celle des marquis de Beaucaire, n'a pas laissé de rejetons; la seconde, celle des comtes de Guitaut, s'est substituée en 1593 aux nom et armes d'une branche de l'illustre maison de Comminges, et compte encore des représentants. Alliances avec les Balivière, Comminges, La Grange d'Arquien, Malartic, Mengin-Fondragon, Thomassin de Bienville, etc. Chef de nom et d'armes : M. Antoine-Adolphe-Charles-Athanase de Pechpeyrou-Comminges, comte de Guitaut, marquis d'Époisses. Armes : *écartelé, aux 1 et 4 d'or, au lion de sable, lampassé, armé et couronné de gueules,* qui est de Pechpeyrou; *aux 2 et 3 de gueules, à la croix pattée d'argent,* qui est de Comminges. Devise : *Ut fata trahunt.*

QUÉLEN.

L'obituaire de Saint-François de Quimper parle, à la date du 2 janvier 1485, d'Éon de Quélen, chambellan du duc de Bretagne, quinzième de sa race, et *issu de chevaliers de terre sainte.* Eudes, sire de Quélen, et ses trois frères, avaient en effet

pris part à la première croisade de saint Louis. Ces derniers périrent à la Massoure. Eudes revint en Bretagne et alla plus tard à la croisade de Tunis avec ses quatre fils, dont trois moururent pendant le siége. Cette maison, admise aux honneurs de la cour, porte le nom d'une châtellenie située dans le diocèse de Quimper. Jean-Claude-Louis de Quélen fut nommé chef d'escadre en 1785. Paul-Jacques de Quélen, prince de Carency, duc de la Vauguyon, pair de France, et Hyacinthe-Louis de Quélen, archevêque de Paris, pair de France, mort en 1839, étaient de cette maison. Alliances avec les Gastaldi, Kergariou, Kerouartz, Kergorlay, Quatrebarbes, Rostrenen, Visdelou, etc. Chef de nom et d'armes : M. Amédée-Auguste de Quélen, comte de Quélen. Armes : *burelé d'argent et de gueules de dix pièces*. Devisé : *En peb emser Quelen*.

HINNISDAL.

Très-ancienne famille originaire du pays de Liége, établie en Artois depuis plusieurs siècles, et fort distinguée par ses services militaires et ses alliances. Elle est connue depuis Gilles d'Hinnisdal, chevalier de la croisade de Philippe-Auguste, et a fourni un lieutenant général au gouvernement de Namur, un gouverneur général de Saint-Domingue, des mestres de camp de cavalerie, des brigadiers, maréchaux de camp, etc. En possession du titre de comte du Saint-Empire par lettres patentes de l'empereur Charles VI, elle a joui des honneurs de la cour en 1776, en vertu des preuves faites au cabinet des ordres du roi. Alliances avec les maisons de Bryas, Bournel, Carnin, Schulemburg, Soyecourt, Van der Gracht, Villeneuve, etc. Chef de nom et d'armes : M. Hermant, comte d'Hinnisdal. Armes : *de sable, au chef d'argent, chargé de trois merlettes de sable*.

GONTAUT-BIRON.

Très-ancienne maison originaire de Guienne. Il en est question dès le commencement du douzième siècle dans le grand cartulaire de l'abbaye de la Sauve-Majeure. Gaston II de Gontaut, seigneur de Biron, était à Damiette avec le roi saint Louis. Armand de Gontaut-Biron, maréchal de France, se trouva à Jarnac, à Montcontour, à Arques, et périt sous les murs d'Épernay. Son fils, Charles de Biron, maréchal de France comme lui, fut décapité dans la Bastille le 31 juillet 1602. Cette maison a donné quatre maréchaux de France, un amiral, beaucoup d'officiers généraux, quatre ducs et pairs, un grand-maître de l'artillerie et plusieurs chevaliers des ordres, etc. Alliances avec les maisons de Beauffremont, Béthune-Sully, du Bouchet de Sourches, Bourbon-Busset, Damas, Colbert de Seignelay, Grammont, La Rochefoucauld, Navailles, Rohan-Chabot, etc. Chef de nom et d'armes : M. Armand-Louis-Charles de Gontaut, marquis de Biron. Armes : *écartelé d'or et de gueules*. Devise : *Perit, sed in armis*.

LA PORTE.

Ancienne famille du Dauphiné, connue depuis Guigues de la Porte, qui vivait vers le milieu du douzième siècle. Deux chevaliers de cette maison prirent part à la troisième croisade. Un autre, Hugues de la Porte, suivit saint Louis dans la croisade de 1248. On trouve après lui : André de la Porte, deuxième du nom, chevalier de l'ordre du roi, l'un des cent gentilshommes de la maison d'Henri III; Pons de la Porte, grand procureur général de la langue d'Auvergne, ordre de Malte. Cette maison

compte plusieurs commandants de Malte, des chevaliers des ordres, des gentilshommes de la chambre, etc. Elle s'est alliée aux La Poype, Marcieu, Montchenu, Rouillé d'Orfeuil, Servien, Virieu, etc. Armes : *de gueules, à la croix d'or.*

CHÉRISEY.

Famille d'ancienne chevalerie, originaire du Soissonnais, au témoignage de Mabillon, dom Bouquet et autres historiens. Cette maison s'habitua en Champagne et en Lorraine, où elle tient encore un rang fort distingué. Plusieurs sires de Chérisy, aujourd'hui Chérisey, prirent part aux croisades, entre autres Gérard de Chérisy, assassiné dans la cathédrale de Laon le 12 janvier 1110. On remarque parmi ses descendants : Nivelon de Chérisy, surnommé *le Grand*, évêque de Soissons en 1175, mort archevêque de Thessalonique ; Philippe de Chérisey-Nouroy, chambellan du comte Édouard de Bar et commandant de ses armées en 1414 ; René de Chérisey, commandeur de Malte en 1679 ; Louis, marquis de Chérisey, lieutenant général, grand-croix de Saint-Louis, grièvement blessé à la bataille de Dettingen, où il commandait la maison du roi ; Charles-Paul-Émile, comte de Chérisey, mort chef d'escadre ; Louis-Jean-François, marquis de Chérisey, lieutenant général, gouverneur du fort Saint-Jean de Marseille, président de la noblesse du bailliage de Metz en 1789 ; Louis, marquis de Chérisey, lieutenant général, grand-croix de Saint-Louis, mort en 1827, etc. Alliances avec les d'Aspremont, Anglure, Bassompierre, Cacqueray, Gournay, Hunolstein, Ludres, La Vallée-Rarécourt-Pimodan, Straten, etc. Chef de nom et d'armes : M. Charles-Auguste-René-Louis, marquis de Chérisey. Armes : *coupé d'or et d'azur, le premier chargé d'un lion naissant de gueules, armé, lampassé et couronné du même.*

ODART.

Ancienne famille originaire du Loudunois, ayant rang de banneret dès le règne de Philippe le Hardi. Le premier de cette maison dont il soit question dans l'histoire est Aimeri Odart, l'un des bienfaiteurs de l'abbaye de Fontevrault ; il vivait sous le règne de Philippe I[er]. On trouve après lui : Aimeri Odart, chevalier du Temple, précepteur de la maison de cet ordre à Tortose en Syrie ; Jean Odart, chambellan du roi Charles VII ; Hugues Odart, évêque d'Angers en 1314 ; Guillaume Odart, *maréchal de la bataille du roi*, du temps de Philippe de Valois ; Jacques Odart, grand fauconnier et grand panetier de France sous Charles VIII ; Claude Odart, premier du nom, maître d'hôtel d'Henri de Lorraine, duc de Mayenne et d'Aiguillon ; Henri-Louis Odart, marquis de Rilly, page du comte d'Artois en 1785, etc. Alliances avec les familles de Brillac, Chabot, Chateaubriand, Craon, Estampes, La Jaille, Pont-d'Aubevoye, Preuilly, Savary-Lancosme, etc. Cette maison compte encore des représentants. Ses armes sont : *d'or, à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'argent.*

LA ROCHEFOUCAULD.

Maison originaire d'Angoumois et sortie des anciens sires de Lusignan, dont elle porte les armes avec une brisure de trois chevrons. La maison de La Rochefoucauld a eu une grande illustration ; on la trouve aux croisades, dans toutes les guerres du moyen âge ; elle a rempli les plus grandes charges à la cour, a fourni des princes de l'Église,

a possédé de grands fiefs et s'est alliée aux plus nobles familles. François de La Rochefoucauld, prince de Marsillac, fut le parrain du roi Francois I[er] en 1494; c'est pour consacrer le souvenir de cet insigne honneur que les aînés de la maison ont toujours, depuis lors, porté le nom de *François*. François VI de La Rochefoucauld, auteur des célèbres *Maximes* et des *Mémoires*, était de cette famille, qui s'est divisée en de nombreuses branches et compte encore des représentants. Le chef de nom et d'armes est M. François, duc de La Rochefoucauld. Alliances avec la maison de Bourbon et avec celles de Bauffremont, Borghèse, Castelbajac, Clermont-Tonnerre, Montaut, Pange, Polignac, Rastignac, Verteillac, Villeneuve, etc. Armes : *burelé d'argent et d'azur, à trois chevrons de gueules, le premier écimé, brochant sur le tout*. Devise : *C'est mon plaisir*.

BRANCAS.

Cette maison, originaire du royaume de Naples, se fixa en Provence à la fin du quatorzième siècle. Elle descend des comtes d'Agnano, maréchaux de l'Église romaine, et a fourni des chevaliers à la troisième croisade. La maison de Brancas, en possession du titre de *premier gentilhomme chrétien*, compte sept cardinaux, un maréchal de France, des chevaliers de la Toison d'Or, des grands d'Espagne, des chevaliers du Saint-Esprit, des commandeurs de Malte, des gouverneurs de province, des chambellans, etc. Elle s'est alliée aux Carbonnel de Canisy, Clermont-Gallerande, Gand d'Isenghien, Grimaldi, Mailly, Monestay-Chazeron, Mérode, O, Rodoan, etc. Chef de nom et d'armes : M. Louis-Marie Buffile, duc de Brancas et de Lauraguais, premier gentilhomme chrétien, prince de Nisari, comte de Forcalquier. Armes: *d'azur, au pal d'argent chargé de trois tours de gueules et accosté de quatre jambes de lion d'or, mouvantes des flancs de l'écu*.

PÉRUSSE DES CARS.

Maison fort distinguée, originaire de la Marche, où elle est connue depuis le onzième siècle, aux termes d'une donation faite à l'abbaye de Saint-Étienne de Buxeuil. Nous citerons parmi les seigneurs de cette maison : Hardouin de Pérusse, chevalier de la septième croisade; Arnoul de Pérusse, grand maréchal de l'Église au quatorzième siècle; François de Pérusse, lieutenant général au gouvernement de Guienne, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit; Charles des Cars, évêque et duc de Langres, pair de France en 1569; Jean de Pérusse, dit des Cars, prince de Carency, comte de la Vauguyon, maréchal et sénéchal du Bourbonnais, mort en 1595; Louis-François-Marie de Pérusse, comte des Cars, lieutenant général, maître d'hôtel des rois Louis XVI et Louis XVIII; François-Nicolas-René de Pérusse, comte des Cars, capitaine des gardes du comte d'Artois, mort en 1822, etc. Alliances avec la maison de Bourbon et avec celles d'Aubusson, Bastard d'Estang, Bauffremont, Bouchet de Sourches de Tourzel, Bourdeilles, Caumont, Comminges, Cossé-Brissac, Crussol d'Uzès, Hautefort, Levis, Rochechouart-Mortemart, Salignac-Fénelon, Ventadour, etc. Chef de nom et d'armes : M. Amédée-François-Régis, duc de Pérusse des Cars. Armes : *de gueules, au pal de vair appointé*. Devise : *Fais que doys, advienne que pourra*.

GASCQ.

Ancienne maison du Quercy. Guillaume de Gascq, chevalier, dota l'hôpital du Poujoulat en 1255; Hugues de Gascq prit part aux croisades; Aimeri de Gascq eut la

charge de chancelier du duché d'Auvergne pour le duc de Berry, frère de Charles V. Pierre de Gascq, connu dans l'histoire sous le nom de *capitaine de la Gascquie*, se rendit célèbre dans les guerres de religion. Alliances avec les maisons de Fréval, Roettiers, etc. Chef de nom et d'armes : M. Florent-Louis, comte de Gascq. Armes : *de gueules, à la bande d'or, accompagnée de cinq molettes du même posées en orle, trois en chef, deux en pointe.*

SAINT-MAURIS.

Maison originaire de la Franche-Comté. Elle a fourni des chevaliers aux guerres saintes, des chambellans des ducs de Bourgogne et de Lorraine, un grand nombre d'officiers généraux et gouverneurs de places fortes au service de France et d'Espagne; un commandant général des Iles du Vent; un commandeur et beaucoup de chevaliers de Malte, etc. La branche des barons de Châtenois, marquis de Saint-Mauris, est la seule qui existe encore. Cette maison a joui des honneurs de la cour en vertu des preuves faites au cabinet des ordres du roi. Alliances avec les familles d'Ambly, Bauffremont, Dolomieu, Grammont, Haussonville, Jussey, Ligniville, Montjoie, Moustier, Raigecourt, etc. Chef de nom et d'armes : M. Marie-Charles-Emmanuel-Édouard, marquis de Saint-Mauris. Armes : *de sable, à deux fasces d'argent.* Devise : *Antique, fier et sans tache.* Et plus anciennement : *De la mor je me ris.* Cri de guerre : *Plus de deuil que de joie!* Dicton de Bourgogne : *Lealeté de Saint-Mauris.*

MONTALEMBERT.

Maison du Poitou connue dans l'histoire dès le onzième siècle. Deux chevaliers de Montalembert suivirent Alphonse, comte de Poitiers, dans la première croisade de saint Louis ; Jean III de Montalembert, conseiller-chambellan de Jean, duc de Berri, servait au quatorzième siècle dans les guerres contre les Anglais. On trouve encore : Jean de Montalembert, évêque de Montauban en 1470, ambassadeur du duc de Guienne à la cour de Rome ; André de Montalembert, chevalier de l'ordre, gentilhomme de la chambre et panetier de François Ier, lieutenant général pour le roi, tué sur la brèche de Thérouanne ; Léon de Montalembert, grand prieur de Champagne en 1551 ; Marie-René, marquis de Montalembert, lieutenant général en Saintonge et Angoumois, inventeur du système de fortifications défensives qui a gardé son nom; Marc-René de Montalembert, ministre plénipotentiaire de France en Allemagne et en Suède, mort en 1831. Alliances avec les maisons de Forbes, Mérode, Rochechouart, Wavrin, Villers au Tertre, etc. Chef de nom et d'armes : M. Charles de Montalembert, pair de France. Armes : *d'argent, à la croix ancrée de sable.* Devise : *Ferrum fero, ferro feror.*

MONTEYNARD.

La filiation de cette maison, originaire du Dauphiné, est connue depuis Rodolphe Ier, seigneur de Domène, qui vivait au dixième siècle. Son fils, Rodolphe II, et leurs descendants Aynard Ier, Guigues et Atenulfe, fondèrent le prieuré de Domène vers l'an 1027. Un acte du cartulaire de ce prieuré nous apprend que Hugues, seigneur de Domène, prit part à la croisade du roi Louis le Jeune. La branche des seigneurs de Monteynard a fourni à nos armées des officiers généraux d'une grande distinction.

Nous citerons Hector de Monteynard, lieutenant général en Dauphiné, capitaine de cent hommes d'armes sous le règne de Louis XII; Louis-François, marquis de Monteynard, lieutenant général des armées du roi, ministre secrétaire d'État de la guerre, gouverneur général de l'île de Corse, mort en 1791. Alliances avec les maisons d'Albon, Alleman, Arce, Chaponay, Chastelard, Die, Dreux-Brézé, Faucigny, Nagu, Simiane, Talaru, etc. Chef de nom et d'armes : M. Henri-Raymond, marquis de Monteynard. Armes : *de vair, au chef de gueules, chargé d'un lion issant d'or*. Devise : *Potius mori*.

PONT D'AUBEVOYE.

Maison de Touraine, d'origine chevaleresque. On lui assigne pour auteur Robert du Pont, qui vivait au onzième siècle. Aimery du Pont, premier du nom, et Raoul du Pont, allèrent aux croisades. Bertrand du Pont, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem et de Rhodes au quatorzième siècle, était titulaire d'une commanderie en Poitou. Un siècle plus tard, Thomas du Pont, premier du nom, seigneur d'Aubevoye, était gouverneur des ville et château de Baugé. On trouve encore Charles du Pont, ambassadeur de France à Venise au dix-septième siècle. La maison du Pont d'Aubevoye, en possession des titres de marquis et comte d'Oysonville et du titre de comte de Laubardière, a fourni un grand nombre d'officiers généraux aux armées de terre et de mer, et s'est alliée aux familles de Briçonnet, Choart, Gennes, Guillermot de Treveneuc, Macnamara, Odart, etc. Chef de nom et d'armes : M. Henri-Louis-Jacques du Pont d'Aubevoye, marquis d'Oysonville. Armes : *d'argent, à deux chevrons de gueules*. Devise : *Virtute et labore*.

CACQUERAY.

Maison de Normandie, très-ancienne, et fort distinguée par ses services et ses alliances. Elle a fourni des chevaliers aux croisades, des officiers supérieurs aux armées de terre et de mer. Le comte de Cacqueray de Valmenier, contre-amiral, député de la Martinique, fut le représentant de la marine et des colonies au sacre de Charles X. Quarante officiers du nom de Cacqueray s'étaient trouvés ensemble à l'armée des princes, en 1792. Cette maison a formé un grand nombre de branches, compte encore des représentants, et s'est alliée aux d'Abzac, Bec de Lièvre, Bérulle, Cherisey, Chaumont-Quitry, Espinay Saint-Luc, Houdetot, Mornay, etc. Armes : *d'or, à trois roses de gueules*.

POUGET DE NADAILLAC.

Maison habituée en Quercy et en Périgord, connue dans l'histoire depuis Géraud du Pouget, chevalier, qui prit part à la première croisade et dont il est question dans la chronique de Raymond d'Agiles. Philibert du Pouget, son neveu, engagea deux de ses fiefs, en 1147, pour suivre en Palestine le roi Louis le Jeune. Bertrand du Pouget, cardinal-prêtre du titre de Saint-Marcel, créé prince de Bologne par un bref papal, était de cette maison, qui a fourni plusieurs lieutenants généraux, des chevaliers des ordres, des gentilshommes de la chambre, etc. Alliances avec les d'Apchier, Aubusson, Carbonnières, Faudoas, Ligondès, Lusignan, La Roche-Aymon,

Mitchell, Podenas, Rancher, Rastignac, etc. La maison du Pouget de Nadaillac compte encore des représentants. Armes : *d'or, au chevron d'azur, accompagné en pointe d'un mont de six coupeaux de sinople.* Devise : *Virtus in hæredes.*

SAINT-PERN.

Maison d'ancienne chevalerie, originaire de Bretagne. Hervé de Saint-Pern était à la première croisade de saint Louis. Philippote de Saint-Pern fut élue abbesse de Saint-Georges à Rennes en 1352. « On connait, dit Ogée à cette occasion, « l'exactitude des religieuses de cette abbaye à n'admettre parmi elles que des per« sonnes de la première distinction. » Bertrand de Saint-Pern, né à Dinan, parrain de Du Guesclin, alla en Angleterre en qualité d'ambassadeur avec son filleul le connétable et le maréchal de Beaumanoir. Bertrand de Saint-Pern, fils du précédent, fut otage pour la rançon de Du Guesclin avec les sires de Matignon et de Montbourcher. On voit Jean de Saint-Pern comparaître aux convocations de la noblesse de l'évêché de Saint-Malo, de 1447 à 1483, armé à blanc, avec un page portant sa lance, un coutelier et un archer armé de brigandine. Plusieurs Saint-Pern ont eu la charge de *connétable de la ville de Rennes.* Jules-Vincent, marquis de Saint-Pern, lieutenant général des armées du roi, commandeur de Saint-Louis, est mort en 1761. Il prit part, avec la plus grande distinction, à toutes les guerres de son temps. Bonaventure de Saint-Pern est mort lieutenant général des armées du roi en 1780. La maison de Saint-Pern compte encore de nombreux représentants et s'est alliée aux d'Andigné, Bec de Lièvre, Bellouan, Botherel, Chateaubriand, Cornulier, Freslon, Gouvello, La Bourdonnaie, Lorgeril, Magon, etc. Armes : *d'azur, à dix billettes évidées d'argent,* 4, 3, 2 et 1.

MAILLÉ.

Maison illustre de Touraine. Les chartes et cartulaires du onzième siècle qualifient les Maillé du titre de princes et suzerains du château et terre de Maillé. Jacquelin de Maillé, chevalier du Temple, se rendit célèbre par ses exploits dans les guerres saintes. Richard de Maillé alla à la croisade des Albigeois. Gilbert de Maillé était archevêque de Tours en 1119. On trouve encore : Gilles de Maillé, chambellan et grand veneur de René d'Anjou, roi de Sicile ; Artus de Maillé, capitaine des gardes du corps des rois Henri II, François II, Charles IX et Henri III ; Simon de Maillé, archevêque de Tours en 1554 ; Urbain de Maillé, maréchal de France, gouverneur d'Anjou et vice-roi de Catalogne, etc. Alliances avec la maison de Bourbon et avec celles de Campbell, Fitz-James, Hautefort, Joly de Fleury, La Croix de Castries, Lubersac, Le Bascle d'Argenteuil, Rougé, etc. La maison de Maillé est divisée en quatre branches. La première a pour chef M. Charles-Théodore-Bélisaire, marquis de Maillé de La Tour Landry. La branche ducale est la troisième et a pour représentant M. Jacquelin-Armand-Charles, duc de Maillé. Armes : *d'or, à trois fasces nébulées de gueules.* Devise : *Stetit unda fluens.*

BROC.

Maison d'ancienne chevalerie, originaire d'Anjou. Garin de Broc, possesseur de la châtellenie de Broc, vivait au onzième siècle ; Aimery, ou Hervé de Broc, fit le voyage d'outre-mer, en 1190, avec le roi Richard ; Pierre de Broc, sénéchal de Nimes et de

Beaucaire, eut le gouvernement de Lille en Flandre; Mathurin de Broc, l'un des cent gentilshommes de la chambre, était capitaine des châteaux de Carentan et Pont-Audemer pendant le règne de François Ier; Anne de Broc fut fille d'honneur de la reine Anne d'Autriche. Cette maison, qui compte encore des représentants, a fourni un grand nombre d'officiers généraux, de chevaliers de l'ordre du roi, de gentilshommes ordinaires de la chambre, etc. Elle s'est alliée aux Bourdeilles, Bouchet de Sourches, Estrées, Lavardin, Maillé, Montmorency, Roye, Savonnières, etc. Armes : *de sable, à la bande fuselée d'argent.*

BOISBAUDRY.

Ancienne maison de Bretagne, portant le nom d'un fief situé dans le ressort de Rennes. Alain de Boisbaudry alla à la septième croisade; Bertrand de Boisbaudry fit montre en 1393 pour aller servir dans l'armée de Charles VI; Pierre de Boisbaudry, chevalier de l'ordre du roi, était capitaine de 200 hommes de pied sous le duc d'Épernon; Gilles de Boisbaudry avait, en 1661, la charge d'avocat-général au parlement de Bretagne. Cette maison compte encore des représentants. Elle a fourni plusieurs chevaliers de Malte, a fait les preuves pour les pages et pour les carrosses du roi. Alliances avec les Bruslon, Chevigné, Le Voyer, Marnière, Montulé, Sévigné, Savignhac, etc. Armes : *d'or, à deux fasces de sable, chargées, la première de 3, la seconde de 2 besants d'argent.*

MOSTUÉJOULS.

Très-ancienne maison du Rouergue, où elle est connue depuis le onzième siècle. Elle possédait alors et possède encore le château de Mostuéjouls, sur le Tarn. Pierre de Mostuéjouls était de la septième croisade; Raymond de Mostuéjouls, évêque de Saint-Flour, et, plus tard, de Saint-Papoul, devint cardinal; Guillaume de Mostuéjouls eut la charge de sénéchal du comté de Rodez. Cette maison a fait les preuves pour les nobles chapitres de Brioude et de Remiremont. Elle compte encore des représentants et s'est alliée aux Izarn de Fraissinet, Lastic, Lauzières-Thémines, Levezou de Vesins, Montcalm, Perusse des Cars, Solages, Toulouse-Lautrec, etc. Armes : *de gueules, à la croix fleurdelisée d'or, cantonnée de quatre billettes du même.*

COSSÉ.

Maison d'Anjou, à laquelle appartenaient Fiacre et Roland de Cossé, chevaliers croisés. Parmi les seigneurs de cette maison, nous citerons : René de Cossé, grand-fauconnier de France en 1516; Charles de Cossé, surnommé *le beau Brissac*, maréchal de France; Charles II, duc de Brissac, gouverneur de Paris du temps d'Henri IV; Emmanuel-Henri-Timoléon de Cossé-Brissac, évêque de Condom, en 1736. Cette maison compte quatre maréchaux de France, deux grands fauconniers, un grand panetier, un grand maître de l'artillerie, des gouverneurs de province, des chevaliers des ordres, etc. Alliances avec les maisons de Bonneval, Bruc, Orléans-Rothelin, Mérode, Espinay Saint-Luc, Marcieu, Montmorency, Mortemart, Villeroi, Sainte-Aldegonde, Wignacourt, etc. Chef de nom et d'armes : M. Augustin-Marie-

Timoléon de Cossé, duc de Brissac. Armes : *de sable, à trois fasces d'or, denchées à la partie inférieure.*

DURFORT.

Maison d'origine chevaleresque, habituée en Quercy et dans le Pays Agenais. Une charte du onzième siècle fait mention de Foulques, seigneur de Durfort, premier auteur connu de cette maison. Bernard de Durfort prit part à la troisième croisade. La maison de Durfort a fourni cinq maréchaux de France, des ambassadeurs, un chevalier de l'ordre de la Jarretière, des chevaliers des ordres, des gouverneurs de places fortes et un grand nombre d'officiers généraux. En possession des titres de duc de Duras, de Lorge et de Civrac, elle s'est alliée aux Budes de Guébriant, du Bouchet de Sourches de Tourzel, Chastellux, Colbert-Maulevrier, Fitz-James, Galard de Béarn, Jaucourt, Juigné, La Rochejaquelein, La Trémoille, Levis-Ventadour, Mazarin, Sesmaisons, etc. Chef de nom et d'armes : M. Émeric-Laurent-Paul-Gui de Durfort de Lorge-Civrac, duc de Lorge. Armes : *écartelé; aux 1 et 4 d'argent, à la bande d'azur; aux 2 et 3 de gueules, au lion d'argent.*

AGOULT.

Maison illustre de Provence, d'où sont issus les Simiane et les Pontevès. Elle remonte à Humbert, seigneur d'Apt, qui vivait à la fin du dixième siècle. Ses successeurs, princes d'Apt et barons de Sault, exercèrent longtemps dans leurs domaines une pleine souveraineté. Isnard d'Agoult, chevalier de la troisième croisade, et le troubadour Guillaume d'Agoult, étaient de cette maison. Antoine-Jean, vicomte d'Agoult, commandeur de l'ordre de Saint-Lazare, lieutenant général des armées du roi, premier écuyer de Madame la Dauphine et gouverneur de Saint Cloud, est mort en 1828. La maison d'Agoult a fourni plusieurs officiers généraux, des chevaliers du Saint-Esprit, etc. Alliances avec les maisons de Chaponay Saint-Julien, Flavigny, Choisy, Die, La Baume de Montrevel, Vaucresson, etc. Chef de nom et d'armes : M. Charles-Louis-Constant, comte d'Agoult. Armes : *d'or, au loup rampant d'azur, armé et lampassé de gueules.* Devise donnée par le roi René : *Hospitalité et bonté d'Agoult.* Autre devise : *Avidus committere pugnam.*

LEVIS.

La seigneurie de Levis était située dans l'Ile-de-France, entre Chevreuse et Versailles. Philippe de Levis, chevalier de la troisième croisade, fut le père de Gui de Levis qui prit part à la guerre des Albigeois. Gui devint *maréchal* de l'armée de Simon de Montfort, et reçut en fief, après la conquête du Languedoc, le château et la baronnie de Mirepoix. La maison de Levis se fixa alors en Languedoc, et les aînés de la famille prirent le titre de *maréchaux de la foi*, pour perpétuer le souvenir des exploits et des services de Gui de Levis dans la guerre entreprise contre les hérétiques. Principaux seigneurs de la maison de Levis : Pierre de Levis, évêque de Maguelonne, de Cambrai et de Bayeux, au quatorzième siècle ; Philippe de Levis, archevêque d'Auch en 1454, créé cardinal en 1473 ; Bernard de Levis, chambellan de Louis XI ; Antoine de Levis, archevêque d'Embrun en 1526 ; Anne de Levis, archevêque de Bourges en 1651 ; François-Christophe de Levis, vice-roi d'Amérique en 1655 ; Pierre-Louis de Levis, duc de Mirepoix, maréchal de France en 1757 ;

François-Gaston, duc de Levis, maréchal de France en 1783, etc. Alliances avec les d'Aubusson de la Feuillade, Bérulle, Clermont-Tonnerre, Crillon, La Croix de Castries, Mérode, Montmorency, Nicolaï, Roncherolles, Saulx-Tavannes, etc. Chef de nom et d'armes : M. Léo, marquis de Levis. Branche ducale : M. Gaston duc de Levis. Armes : *d'or, à trois chevrons de sable.* Devise : *Aide Dieu au second chrétien Levis.*

AUDIFFRET.

Cette maison, originaire d'Italie, s'habitua en Provence dans le cours du treizième siècle. Jean d'Audiffret était à la première croisade de saint Louis. La branche aînée, établie en Piémont, a produit des titres de noblesse devant le sénat de Turin: les branches cadettes, fixées en France, ont fait en 1697 leurs preuves de noblesse pour les pages de la grande écurie. Leur commun auteur est Marcellin d'Audiffret, général au service de René, comte de Provence, roi de Naples et de Sicile. Alliances avec les d'Albertas, Castellanne, Pasquier, Pontevès, du Maisniel, Tallard, etc. Chef de nom et d'armes : M. Charles-Louis-Gaston, marquis d'Audiffret. Armes : *d'or, au chevron d'azur, chargé de cinq étoiles d'or et accompagné en pointe d'une montagne de trois coupeaux de sable, celui du milieu surmonté d'un faucon du même, la tête contournée et la patte dextre levée, à la bordure componée d'or et de sable de 28 pièces.*

BRIEY.

Ancienne maison de Lorraine dont la filiation est connue depuis Jean de Briey, seigneur de Thionville, qui vivait à la fin du onzième siècle. Renaud et Hugues de Briey allèrent à la première croisade; Renaud mourut en Palestine. En 1284, Henri et Oury de Briey prirent part, avec la meilleure noblesse de Lorraine, aux célèbres tournois de Chauvency. On trouve encore : Varin de Briey, conseiller d'État et chambellan d'Antoine, duc de Lorraine ; François de Briey, gentilhomme ordinaire de la chambre d'Henri III ; Jean-Gabriel de Briey, colonel des régiments de La Marck, de l'Ile-de-France et de Gâtinais ; Auguste-François de Briey, chevalier de l'ordre de Marie-Thérèse et chambellan de l'empereur d'Autriche, etc. Alliances avec les maisons d'Aspremont, Busancy-Pavant, Beauffort, Choiseul, Hangest, Haussonville, Mérode, Namur d'Elzée, Raigecourt, Scorailles, etc. Chef de nom et d'armes : M. Charles-Herbrand, comte de Briey. Armes : *d'or, à trois pals de gueules alaisés et fichés.*

BOUILLÉ.

Maison d'ancienne chevalerie, originaire du Maine, et habituée en Auvergne dès le onzième siècle par un mariage avec l'héritière de la famille du Chariol. Dalmas de Bouillé était à la première croisade de saint Louis. René de Bouillé, qui avait le gouvernement de Bretagne au temps de la Saint-Barthélemy, est connu par son honorable résistance aux ordres qu'il avait reçus pour le massacre des religionnaires. Christophe-Alexandre de Bouillé est mort chef d'escadre des armées navales et commandant des galères de Malte. François-Claude-Amour, marquis de Bouillé, joua un grand rôle dans les premières années de la révolution de 1789. On sait qu'après avoir dominé la révolte à l'affaire de Nancy, il fit de généreux mais impuissants efforts pour

sauver la vie de Louis XVI. Il est mort à Londres en 1800. La maison de Bouillé a fourni des chevaliers de l'ordre du roi sous Louis XI et François Ier, des chevaliers du Saint-Esprit, des commandeurs de Malte et un grand nombre d'officiers généraux. Elle s'est alliée aux Bonchamps, Bourdeilles, Chabannes, Chavagnac, Daillon du Lude, Estouteville, La Guiche, Lafayette, La Roche-Aymon, La Rochefoucauld, la Tour d'Auvergne, etc. Chef de nom et d'armes : M. François-Marie-Michel de Bouillé du Chariol, comte de Bouillé, ancien gouverneur de la Martinique, ancien aide de camp du roi Charles X. Armes : *de gueules, à la croix ancrée d'argent.* Devises : *A vero bello Christi* et *Tout par labeur*. Cri de guerre : *Le Chariol!*

VILLENEUVE.

Très-ancienne maison du Languedoc, connue dans l'histoire depuis Walchaire qui fonda, à la fin du neuvième siècle, le bourg et l'église de Villeneuve dans le voisinage de Béziers. Pierre V de Villeneuve, l'un des descendants de Walchaire, ayant pris parti pour son suzerain, le vicomte de Béziers, pendant la guerre des Albigeois, fut dépouillé de sa baronnie de Villeneuve. Simon de Montfort la donna à Pierre Amelius, archevêque de Narbonne; elle passa, peu de temps après, à Gui de Levis, maréchal de la Foi, et resta dans la maison de Levis jusqu'au seizième siècle. Pierre V de Villeneuve, dépouillé de ses possessions, alla en Orient avec le vicomte de Béziers, prit part à la croisade de 1248 et à celle de Tunis; Arnaud, Raymond VII et Pons de Villeneuve allèrent aussi dans la Terre Sainte. Une sentence rendue par saint Louis à Joppé en fait foi. A la fin du treizième siècle et dans le quatorzième, on voit les seigneurs de la maison de Villeneuve signaler leur piété par de nombreuses donations aux abbayes et à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Jean Ier de Villeneuve était commandeur de cet ordre en 1315. La maison de Villeneuve a fourni à nos armées des officiers généraux d'une grande distinction. Elle a eu des branches nombreuses et compte encore des représentants. Ses principales alliances ont été avec les maisons d'Avaugour, Castelbajac, Castelpers, Caylus, Faudoas, Hautpoul, Lannoy, Lorraine-Elbœuf, Montesquiou, Nicolaï, Puybusque, Toulouse-Lautrec, Villèle, etc. Armes : *de gueules, à l'épée à l'antique d'argent, montée d'or, posée en bande la pointe en bas.* Elles furent d'abord : *de gueules, à un soleil d'or.* Devise : *Sicut sol emicat ensis.*

SALIGNAC-FÉNELON.

Maison du Périgord, connue depuis Geoffroi de Salignac, premier du nom, qui vivait à la fin du dixième siècle. Hugues de Salignac, partant pour la première croisade avec le vicomte Raymond de Turenne, fit une donation à l'abbaye d'Uzerches; Boson de Salignac occupa, à la fin du treizième siècle, le siége archiépiscopal de Bordeaux; Hélie de Salignac, évêque de Sarlat en 1360, devint aussi archevêque de Bordeaux; Raymond de Salignac, commandeur de Malte, sénéchal de Périgord et de Quercy, servit avec distinction dans les armées de Charles VII; Bertrand de Salignac, chevalier des ordres, conseiller d'État, fut ambassadeur de France en Angleterre et en Espagne; il mourut sous le règne d'Henri IV. L'illustre Fénelon était de cette maison. Né au château de Fénelon, en Quercy, le 6 août 1651, il est mort archevêque-duc de Cambrai, prince du Saint-Empire. Gabriel-Jacques de Salignac, marquis de Fénelon, ambassadeur de la cour de France en Hollande, perdit la vie à la bataille de Raucoux; il était lieutenant général des armées du roi et chevalier de

ses ordres. La maison de Salignac a, en outre, fourni beaucoup d'officiers généraux, six évêques de Sarlat, des évêques de Comminges, de Lombez et de Pamiers, etc. Elle s'est alliée aux familles d'Abzac, Aubusson, Caumont La Force, Crussol d'Uzès, Cugnac, Escayrac, Gontaut-Biron, Laval-Montmorency, Lostanges, Maillé, Rastignac, Roncherolles, Ségur, Talleyrand, etc. Chef de nom et d'armes : M. Charles-Pierre-Louis de Salignac, marquis de Fénelon. Armes : *l'écu en bannière, d'or, à trois bandes de sinople.* Sur le cimier, une croix haute arrondie et bourdonnée, avec la devise qui suit, placée entre les deux lettres *alpha* et *oméga : A te principium, tibi desinet.*

SIOCHAN DE KERSABIEC.

Ancienne maison de Bretagne, originaire du pays de Léon et connue depuis Hervé Siochan, écuyer, qui prit part à la première croisade de saint Louis. Jean Siochan, premier du nom, servait sous Olivier de Clisson. La maison Siochan de Kersabiec a fourni des officiers d'une grande distinction à notre marine et à l'armée de terre. Jean-Augustin-Joseph Siochan de Kersabiec, comte de Kersabiec, capitaine de vaisseau, était à Quiberon et eut un rôle important dans les armées royales pendant les guerres de la Vendée. Maison alliée aux Biré, Budan, Calvez de Kersalou, Hébary, Hervé, Kersauson, etc. Chef de nom et d'armes : M. Charles-François-Joseph, comte Siochan de Kersabiec. Armes : *de gueules, à quatre pointes de dard en sautoir, passées dans un anneau en abîme, le tout d'or.*

ANTHENAISE.

Maison originaire du Maine, connue depuis Guillaume, seigneur d'Anthenaise, qui vivait vers la fin du dixième siècle. Son fils Gauscelin bâtit l'église d'Anthenaise. Ménage, dans son *Histoire de Sablé,* nous apprend qu'Henri et Raoul d'Anthenaise se croisèrent en 1158 avec Geoffroi de Mayenne. Hamelin et Geoffroi d'Anthenaise allèrent aussi aux guerres saintes; ils étaient à la croisade de Philippe-Auguste. Guillaume, sire d'Anthenaise, servait en Saintonge dans l'année 1345 avec trois chevaliers et dix-neuf écuyers sous ses ordres. La maison d'Anthenaise compte encore des représentants et s'est alliée aux d'Aubigné, Bouillé, Contades, Charnacé, Froulay, Maillé, Montéjean, Rougé, etc. Armes : *écartelé; aux 1 et 4 à une aigle éployée au vol abaissé; aux 2 et 3, vairé d'or et de gueules de cinq tires; sur le tout bandé d'argent et de gueules de huit pièces.*

DU TEMPLE.

Maison du Pays Chartrain, établie à Chartres dès le commencement du douzième siècle. M. du Temple était à la troisième croisade; Geoffroi du Temple, argentier ou garde du trésor du roi Philippe le Hardi, devint plus tard secrétaire de Philippe le Bel; Jean du Temple, premier du nom, figure dans l'histoire comme secrétaire des commandements des rois Philippe le Long et Charles le Bel. La maison du Temple a fourni plusieurs conseillers du roi au bailliage et siége présidial de Chartres. Elle compte encore des représentants dans les branches de Chevrigny et Rougemont, et

s'est alliée aux Chartier, d'Espinay Saint-Luc, Milleville, Paris de Boisrouvray, Recoquillé, etc. Armes : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles du même.*

ESCAYRAC.

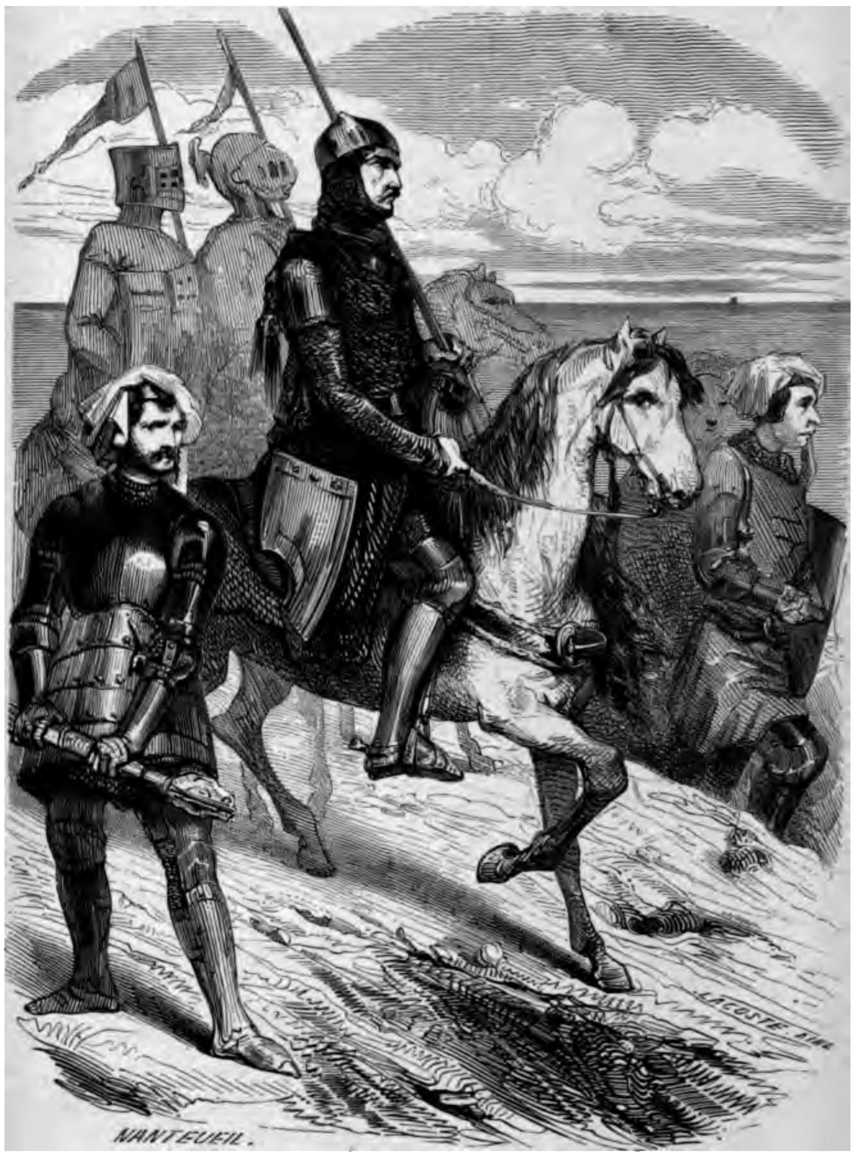
Famille d'ancienne chevalerie, originaire du Quercy. Elle a fourni des chevaliers à la première croisade de saint Louis et des officiers de distinction à nos armées. Plusieurs de ces derniers sont morts sur les champs de bataille ; nous citerons François d'Escayrac, chevalier de Malte, tué sur un vaisseau de la Religion en 1671 ; François d'Escayrac, major-général de l'armée d'Humières, tué dans la campagne de Flandre de 1671. La maison d'Escayrac a fait les preuves de cour. Elle compte encore des représentants, et s'est alliée aux Chaumont, Durfort, Entraigues, Parisot de La Valette, Saint-Astier, Salignac-Fénelon, etc. Armes : *d'argent, à trois bandes de gueules, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.*

DU ROURE.

Maison originaire du Viennois, établie en Gévaudan et en Vivarais, où elle possède la terre seigneuriale du Roure depuis le douzième siècle. Albert d'Aix nous apprend que Host du Roure accompagna Raymond de Saint-Gilles dans la première croisade et qu'il fut tué à Ramla. Raoul du Roure fut nommé grand bailli du Gévaudan par saint Louis. Raymond de Beauvoir, seigneur du Roure, était chevalier du Temple à la fin du treizième siècle. Antoine de Grimoard de Beauvoir du Roure, marquis de Combalet, épousa en 1620 Marie de Vignerot de Pontcourlay, nièce du cardinal de Richelieu. Le marquis de Combalet fut tué au siége de Montpellier, et c'est pour sa veuve que fut créé le duché-pairie d'Aiguillon. La maison du Roure a fourni cinq lieutenants généraux, gouverneurs de la ville et citadelle de Montpellier, des chevaliers du Saint-Esprit, des dignitaires de l'ordre de Malte et de Saint-Lazare, etc. Elle compte encore des représentants, et s'est alliée aux Beaupoil Sainte-Aulaire, Caumont La Force, Créquy, du Guast, Hulst, Le Clerc de Juigné, Polignac, Vignerot-Richelieu, etc. Armes : *écartelé; aux 1 et 4 d'or au lion de gueules,* qui est de Beauvoir ; *aux 2 et 3 de gueules, émanché d'or de quatre pièces en chef,* qui est de Grimoard ; *sur le tout, d'azur au chêne d'or, à trois racines et quatre branches passées en sautoir et églantées du même,* qui est du Roure. Devise : *A vetustate robur.*

AUBUSSON.

Maison de la Marche déjà illustre, dit le père Anselme, à la fin du neuvième siècle. Elle prit le nom de la ville d'Aubusson. On voit encore les ruines du château démantelé par les ordres de Richelieu. Rainaud V, vicomte d'Aubusson, alla à la seconde croisade; Gui, son fils, se trouva à Acre dans l'armée de Philippe-Auguste. Pierre d'Aubusson, grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, connu dans l'histoire par la belle défense de Rhodes en 1480, était de cette maison. Le duché-pairie de Roannais fut rétabli par Louis XIV en faveur de François d'Aubusson, comte de La Feuillade, maréchal de France, qui prit le titre de *duc de la Feuillade,* fit ériger la statue de Louis XIV sur la place des Victoires et mourut en 1691. A la mort de son fils Louis d'Aubusson, maréchal de France, il ne resta de cette mai-



Bernard de Montault allant à la croisade.

son que le rameau de *Banson* et celui des seigneurs de Villac et de Castelnouvel. Le père Anselme n'a pas trouvé les preuves littérales de cette descendance; du Bouchet et d'Hozier ont, au contraire, complétement rattaché la branche de Banson à l'ancienne maison. Il serait difficile aujourd'hui de décider cette question, puisqu'elle a laissé en désaccord d'aussi savants généalogistes, plus près que nous, d'ailleurs, des sources authentiques. La maison d'Aubusson de La Feuillade a fourni à l'Église un cardinal, un archevêque d'Embrun, un évêque de Limoges, deux évêques de Tulle, etc. Alliances avec les Bauffremont, Beauvau, Chapt de Rastignac, Crussol, Choiseul, Greffulhe, Levis, Rouillé de Boissy, etc. Chef de nom et d'armes : M. Pierre-Jacques-Alexandre-Hubert d'Aubusson, marquis de La Feuillade, etc. Armes : *d'or, à la croix ancrée de gueules.*

MONTAULT.

Ancienne maison du pays d'Armagnac connue depuis Odon, baron de Montault, qui, vers 960, céda l'église de Saint-Orens d'Auch à Bernard, comte d'Armagnac. Bernard II de Montault suivit le roi saint Louis dans la terre sainte; il marchait avec deux chevaliers et trois sergents d'armes. La maison de Montault a donné à l'Église trois archevêques d'Auch et un évêque de Lectoure. Elle a fait les preuves de cour et s'est alliée aux familles de Comminges, Dreux-Brézé, du Bosc de Radepont, Faudoas, Gallard, d'Héricy, Montesquiou, Preissac-Esclignac, La Rochefoucauld, Lupé, Yzalguier, etc. Chef de nom et d'armes : M. Armand-Charles-Henri, marquis de Montault, chambellan de l'Empereur en 1809, gentilhomme de la chambre des rois Louis XVIII et Charles X. Armes : *losangé d'argent et d'azur.*

LA PANOUSE.

Maison d'ancienne chevalerie, originaire du Rouergue. Elle prit le nom de la ville de La Panouse au diocèse de Rhodez, et est connue depuis Motet de La Panouse qui prit part à la croisade de 1248. La maison de La Panouse a donné un sénéchal de Rouergue, un sénéchal de Carcassonne, deux évêques de Mende, etc. Elle a fait les preuves de cour et s'est alliée aux d'Aligre, Aubusson, Bonneval, Scorailles, Lentilhac-Sédières, Rougé, Vezins, etc. Chef de nom et d'armes : M. César-Armand-Anatole, comte de La Panouse. Armes : *d'argent, à six cotices de gueules.*

CHASTELLUX.

Maison originaire du pays de Bourgogne. Artaud de Chastellux prit part à la troisième croisade. Le père Anselme commence la filiation de cette maison à Jean, seigneur de Bordeaux et d'Auxerre, chevalier, qui épousa Jacquette d'Autun en 1339. Elle lui apportait en dot la terre seigneuriale de Beauvoir, et pendant deux siècles les seigneurs de Chastellux portèrent le nom de Beauvoir. Claude de Beauvoir, seigneur de *Châtelus*, vicomte d'Avallon, se signala dans les guerres du quinzième siècle et devint maréchal de France. Son frère, Georges de Beauvoir-*Châtelus*, est mort amiral de France. Cette maison, en possession du titre de duc de Rauzan, a joui des honneurs de la cour et s'est alliée aux Durfort, Damas, Huchet de Labédoyère, Lur-Saluces, Lavalette-Montgaillard, Lubersac, etc. Chef de nom et d'ar-

mes : M. César-Laurent, comte de Chastellux. Armes : *d'azur, à la bande d'or, accompagnée de sept billettes du même, posées droites, six dans la direction de la bande et une à l'angle senestre supérieur.*

HERSART.

Cette maison, d'origine galloise, s'établit en Bretagne au milieu du douzième siècle. Guillaume Hersart, premier du nom, était à la croisade de 1248 et fut fait prisonnier à La Massoure. Roland Hersart servait sous le connétable du Guesclin. La maison d'Hersart a suivi avec distinction la carrière des armes et s'est alliée aux Cambout de Coislin, Chateaubriand, Kergariou, Montbourcher, etc. Chef de nom et d'armes : M. Cyprien-Pierre-Hippolyte Hersart de la Villemarqué. Armes : *d'or, à la herse de sable.* Devise : *Evertit et æquat.*

MALET.

Ancienne maison de Normandie, connue dans l'histoire depuis Guillaume de Malet qui se couvrit de gloire à la bataille d'Hastings. Robert Malet et Durand Malet suivirent Guillaume le Conquérant en Angleterre. Guillaume II de Malet prit part à la première croisade; Jean Malet, premier du nom, était à Tunis avec saint Louis. La maison de Malet a eu un grand nombre de branches; celle des sires de Graville s'éteignit dans le seizième siècle par la mort de Louis Malet de Graville, amiral de France. Il descendait de Jean V, sire de Graville, grand panetier de France, grand fauconnier et grand maître des arbalétriers, compagnon d'armes de Jeanne d'Arc et de Charles VII. Les branches qui comptent encore des représentants sont celles de La Jorie, de Coupigny, de Cramesnil et la branche fixée en Angleterre. Alliances avec la maison de Bourbon et avec les familles d'Avaugour, Boufflers, Châtillon, Choiseul, Gallard-Béarn, Glocester, Harcourt, Hulst, Lannoy, La Roche-Aymon, Tancarville, Villars-Brancas, Visconti de Milan, etc. Armes : *de gueules, à trois fermaux d'or.* La branche d'Angleterre porte *d'azur, à trois coquilles d'or.* Sa devise est : *Ma force d'en haut.*

MOUSTIER.

Maison d'ancienne chevalerie, originaire de Franche-Comté, portant le nom du fief seigneurial de Moustier-Haute-Pierre, bailliage d'Ornans. Renaud et Herbert de Moustier étaient à Acre avec l'armée de Philippe-Auguste. Hugues de Moustier figure, en 1452, parmi les principaux chevaliers qui suivaient la bannière de Thibaut de Neufchâtel, maréchal de Bourgogne. Desle de Moustier, capitaine d'une compagnie de cent hommes d'armes, fut élevé à la haute dignité de gouverneur de l'ordre de Saint-Georges. Philippe-Xavier de Moustier, marquis de Moustier, était premier gentilhomme de la chambre du roi Stanislas de Pologne, duc de Lorraine. Dans le cours du dix-septième siècle, la maison de Moustier a fourni aux armées espagnoles des officiers de distinction. Éléonor-François-Élie de Moustier, ambassadeur de France à Constantinople sous Louis XVI, était de cette famille. On sait que dans le cours de la Révolution il montra, malgré bien des périls, une fidélité inébranlable à la maison de Bourbon. Alliances avec les Bournel, Champagne, Clermont d'Amboise, Gorrevod, Laforest, du Lau d'Allemans, Mérode, Montbéliard, Nassau,

Saint Mauris, etc. Chef de nom et d'armes : M. Léonel, marquis de Moustier. Armes : *de gueules, au chevron d'argent, accompagné de trois aigles d'or, éployées, becquées et membrées de sable*. Devise : *Moustier sera maugré le Sarrasin*.

CROIX.

Maison d'Artois, d'origine chevaleresque, portant le nom de la terre seigneuriale de Croix, située dans la Châtellenie de Lille. Eustache de Croix, mort dans la cinquième croisade, était de cette maison qui a fourni un grand nombre d'officiers de distinction, deux lieutenants généraux au service d'Espagne, un évêque de Tournai, des chanoinesses dans tous les chapitres nobles des Pays-Bas, etc. Charles-Lidwine-Marie de Croix, marquis d'Heuchin, fut créé sénateur par Napoléon, et plus tard pair de France. La maison de Croix, divisée en plusieurs branches, compte encore des représentants, et s'est alliée aux familles d'Assignies, Halluin, Landas, Launoy, Pieffort, Roisin, Rosimbos, Sainte-Aldegonde, Tournon, Vassé, Warluzel, etc. Ses armes sont : *d'argent, à la croix d'azur*.

BEAUVAU.

Maison illustre, originaire d'Anjou, connue depuis Geoffroi de Beauvau, qui vivait en 1060. Foulques Ier, sire de Beauvau, alla à la croisade de Philippe-Auguste. On trouve ensuite : Bertrand de Beauvau, sénéchal d'Anjou vers 1400; Louis de Beauvau, sénéchal de Provence, premier chambellan de René d'Anjou, roi de Sicile; Marc de Beauvau, prince de Craon et du Saint-Empire, grand d'Espagne, chevalier de la Toison d'Or, grand Écuyer de Lorraine, conseiller d'état de l'empereur en 1736; Charles-Just, prince de Beauvau et de Craon, maréchal de France, grand d'Espagne, prince du Saint-Empire, mort en 1775, etc. Cette maison, qui compte encore des représentants, s'est alliée à celle de Bourbon et aux Boufflers, Craon, La Baume-Montrevel, La Tour d'Auvergne, Ligneville, Lévis-Mirepoix, Le Sénéchal de Karcado, Lorraine, Rochechouart-Mortemart, etc. Armes : *d'argent, à quatre lionceaux cantonnés de gueules, armés, lampassés et couronnés d'or*.

COSNAC.

Maison du Limousin. Élie de Cosnac était à la troisième croisade. Bertrand de Cosnac, cardinal en 1336 et légat en Espagne, remplit des missions importantes en Castille et en Aragon. Daniel de Cosnac, archevêque d'Aix, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, fut choisi pour rédiger les conditions de la paix conclue entre la Cour et la Fronde. Joseph-Marie-Victoire de Cosnac, archevêque de Sens, mort récemment, était de cette maison alliée aux Chastenet, Guillaumanches du Boscage, Griffolet, etc. Chef de nom et d'armes : M. Daniel-Joseph-Alexandre, marquis de Cosnac. Armes : *d'argent, au lion de sable, armé, lampassé et couronné de gueules, l'écu semé d'étoiles ou molettes de sable*.

MONTESQUIOU.

La maison de Montesquiou, l'une des plus anciennes de la monarchie, eut pour auteur Sanche Mittara, duc de Gascogne en 890, issu de la race mérovingienne au

témoignage du père Anselme. *L'art de vérifier les dates* confirme cette assertion. La baronnie de Montesquiou, dont les descendants de Sanche Mittara furent longtemps en possession, était la première du comté d'Armagnac. Les barons de Montesquiou avaient le droit de siéger dans le chœur de la cathédrale d'Auch après les dignitaires et avant les simples chanoines. Raymond-Aimery, baron de Montesquiou, suivit Philippe-Auguste dans la troisième croisade. Pictavin de Montesquiou, évêque d'Albi en 1339, devint cardinal en 1350. Le célèbre Blaise de Montluc, maréchal de France, était de cette maison. Sa branche tenait la seigneurie de Montluc et en garda le nom. Pierre-Bertrand de Montluc et Jean de Montluc furent aussi maréchaux de France. Nous citerons encore parmi les seigneurs de la maison de Montesquiou : Joseph de Montesquiou, comte d'Artagnan, lieutenant général, gouverneur de Nîmes en 1729; Pierre de Montesquiou-Artagnan, maréchal de France, gouverneur d'Arras; Anne-Pierre-Élisabeth, comte de Montesquiou-Fézensac, grand chambellan de l'Empereur; l'abbé duc de Montesquiou, ministre de Louis XVIII, etc. Maison alliée aux Castelbajac, Escoubleau de Sourdis, Flavigny, Goyon, Harcourt, Mornay, Pardeillan, etc. Chef de nom et d'armes : M. Raymond-Aimery-Philippe-Joseph, duc de Fézensac, lieutenant général, pair de France. Armes : *parti; au 1, de gueules plein, au 2, d'or, à deux tourteaux de gueules.*

LE CLERC DE JUIGNÉ.

Maison originaire d'Anjou, fixée plus tard dans le Maine, où se trouvait la terre seigneuriale de Juigné. Elle a fourni des chevaliers aux guerres saintes. On trouve Jean le Clerc, seigneur de Juigné, premier du nom, échanson du roi Charles VI; Jean le Clerc, second du nom, l'un des gentilshommes angevins qui défirent les Anglais à Saint-Denis l'an 1440; Antoine-Éléonore-Léon de Juigné, évêque de Châlons-sur-Marne, pair de France, mort archevêque de Paris en 1811; Jacques-Gabriel-Louis le Clerc, marquis de Juigné, lieutenant général, ministre plénipotentiaire de France près la cour de Russie en 1774, etc. Cette maison compte encore des représentants, et s'est alliée aux Bonnières, Colbert-Maulevrier, Durfort, Maillé, du Roure, Montmorency, Sérent, etc. Armes : *d'argent, à la croix de gueules, bordée, engrelée de sable, cantonnée de quatre aiglettes du même, becquées et onglées de gueules.* Devise : *Ad alta.*

LOUVEL, aujourd'hui LUPEL.

« C'est une noble maison que celle des Louvel, dit La Morlière dans ses *Antiquités « d'Amiens;* on rencontre d'elle de grands enseignements tant ès registres de la cour « qu'en plusieurs roolles et catalogues de noblesse très-antique; elle est d'environ les « confins du Beauvoisis et de la Normandie. » Le premier Louvel dont l'histoire fasse mention, parent par son aïeul maternel de Robert le Diable, duc de Normandie, prit part à la conquête d'Angleterre et reçut en fief le comté de Hertfort. La branche dont il fut la tige porta le nom de Lovel ou Lowell, et brilla pendant plusieurs siècles à la tête des barons de l'Échiquier. Guillaume Louvel, neveu de celui-ci, demeura en Normandie et prit le parti de Guillaume Cliton, petit-fils de Guillaume le Conquérant, contre le roi d'Angleterre, Henri Ier; mais il fut obligé de passer la Seine et alla s'établir en Beauvoisis. (*Orderic Vital* et le père *Daniel.*) La maison de Louvel, fixée depuis lors en Picardie, y posséda un grand nombre de seigneuries, entre autres

celles de Glisy, Fontaine et Flers. Henri Lowel avait suivi le duc Robert de Normandie à la première croisade ; Jean Louvel fit preuves de cinq degrés de noblesse pour être reçu écuyer de Charles d'Orléans, fait prisonnier par les Anglais à la bataille d'Azincourt; Jean Louvel partagea à Londres la captivité de ce prince. Le célèbre Dunois, frère de Charles d'Orléans, épousa Jeanne Louvel, l'une des plus riches héritières de son temps; Dunois n'eut point d'enfants d'elle, et La Morlière nous apprend qu'il employa les richesses de sa femme *à la recousse du royaume pour le roi Charles VII sur les Anglais et sur les Bourguignons.* La maison de Louvel, qui compte encore des représentants, a fourni des officiers distingués à nos armées, plusieurs chevaliers de Malte et un grand prieur de Champagne. Elle s'est alliée aux maisons d'Ailly, Cacheleu, Rély, Récourt, Sacquespée, Saisseval, etc. Armes : *d'or, à trois hures de sanglier de sable.* La maison de Louvel a pris le nom de *Lupel* depuis la mort du duc de Berry. L'assassin qui frappa ce malheureux prince portait aussi le nom de Louvel, et bien que ce rapport fût pour la noble famille de Louvel le seul que rappelât le crime du 13 février 1820, elle a cru devoir quitter un nom voué désormais à une si déplorable célébrité.

SÉGUR.

Maison du Limousin à laquelle appartenaient Guillaume et Guillaume-Raymond de Ségur qui prirent part à la croisade de 1248. Cette maison a fourni des ambassadeurs, des gentilshommes de la chambre, un surintendant de la maison d'Henri de Navarre, depuis Henri IV, un maréchal de France, un évêque, un ministre de la guerre, des dignitaires de l'ordre du Saint-Esprit, un grand nombre d'officiers généraux, etc. Louis-Philippe, comte de Ségur, ambassadeur de France à Berlin, a été successivement membre du corps législatif, grand maître des cérémonies de la cour de l'Empereur, sénateur et pair de France. La maison de Ségur compte encore des représentants, et s'est alliée aux d'Allonville, Aguesseau, Froissy, Grailly, Lamoignon, Luçay, Polignac, Rotopschin, Salignac-Fénelon, etc. Armes : *Écartelé; aux 1 et 4, de gueules au lion d'or ; aux 2 et 3, d'argent plein.*

VILLENEUVE.

(En Provence.)

Maison illustre, originaire de Provence, et qu'il ne faut pas confondre avec la maison de Villeneuve établie en Languedoc, dont il a été question à la page 358 de ce livre. Les Villeneuve de Provence descendent du célèbre Romée de Villeneuve, grand sénéchal, premier ministre du pays de Provence, sous le règne de Raymond-Bérenger. On trouve après lui : Arnaud de Villeneuve, baron de Trans, grand chambellan et grand maître de la maison de Charles II, comte de Provence et roi de Naples; Raynaud de Villeneuve, chancelier de l'empire de Constantinople, en 1273; Hélion de Villeneuve, grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem au quatorzième siècle; Louis de Villeneuve, baron de Trans, ambassadeur de Louis XII à la cour de Rome, prince d'Avelino au royaume de Naples; Sylvestre de Villeneuve-Esclapon, vice-amiral, qui commandait à Trafalgar; Christophe de Villeneuve-Bargemont, préfet des Bouches-du-Rhône sous la Restauration. Il a laissé une mémoire vénérée à Marseille, où un monument lui a été consacré. Alliances avec les maisons de Baux, Foix, Grasse, Grimaldi-Monaco, La Rochefoucauld, La Suze, Oraison,

Simiane, etc. Chef de nom et d'armes : M. Henri-Joseph, marquis de Villeneuve-Bargemont. Armes : *de gueules, fretté de six lances d'or, accompagnées de petits écussons du même semés dans les claires-voies, et sur le tout un écusson d'azur, chargé d'une fleur de lis d'or.* Devise : *Per hæc regnum et imperium.* Cri de guerre : *A tout!*

SCORAILLES.

Raoul, seigneur de Scorailles au pays d'Auvergne, se croisa en 1096 et rapporta d'outre-mer les chefs de saint Côme et de saint Damien, dont il fit don au monastère de Brageac, diocèse de Clermont. Le château de Scorailles était d'une antique origine, puisqu'il avait été pris par Pépin, père de Karle le Grand. Moréri et du Bouchet, dans sa *Généalogie de la maison de Scorailles* dressée en 1681, ont établi la descendance des seigneurs de Scorailles depuis Bégon de Scorailles, qui vivait en l'année 1050. La maison de Scorailles a fourni des chevaliers des ordres, un sénéchal du Berri et du Limousin, et des officiers généraux de distinction. Elle compte encore des représentants, et s'est alliée aux d'Aubusson La Feuillade, Briey, Chabannes, Dienne, La Roche-Aymon, Laval, Ribeyre, Sedieres, etc. Armes : *d'azur, à trois bandes d'or.*

BEAUPOIL DE SAINTE-AULAIRE.

Maison originaire de Bretagne, fixée plus tard en Limousin. Hervé et Geoffroi de Beaupoil se croisèrent en 1248. Louis de Beaupoil, marquis de Lanmari, et Marc-Antoine-Front de Beaupoil, ont eu l'office de grand échanson de France. La maison Beaupoil de Sainte-Aulaire a fourni un grand nombre d'officiers généraux, un ambassadeur, des chambellans, etc. Elle s'est alliée aux Caumont La Force, Grimoard de Beauvoir du Roure, Harcourt, Soyecourt, Vivonne, etc. Chef de nom et d'armes : M. Louis de Beaupoil, comte de Sainte-Aulaire, ambassadeur de France à la cour d'Angleterre. Armes : *de gueules, à trois accouples de chiens d'argent, liées d'azur, mises en pal, posées 2 et 1.*

GIRONDE.

Maison originaire de Guienne, où elle possédait le fief seigneurial de Gironde, voisin de La Réole. Elle a fourni un chevalier aux croisades, des grands-échansons de France, des maîtres d'hôtel de la maison du roi, des lieutenants généraux, des chevaliers des ordres, des gentilshommes ordinaires de la chambre, des gouverneurs de place, des commandeurs de Malte, etc. Les diverses branches de la maison de Gironde, qui compte encore des représentants, se sont habituées en Quercy, en Périgord, en Languedoc et en Auvergne. Alliances avec les maisons d'Albret, Fénelon, Lescure, etc. Armes : *Écartelé; aux 1 et 4, d'or, à trois hirondelles de sable, les deux en chef affrontées, la dernière au vol étendu,* qui est de GIRONDE; *aux 2 et 3, de gueules, à la croix vidée, cléchée et pommetée d'or,* qui est de TOULOUSE.

DUVERGIER DE LA ROCHEJACQUELEIN.

Maison originaire du Poitou à laquelle appartenait Aymeric du Vergier qui prit part à la croisade de 1248. On trouve parmi ses descendants : Louis du Vergier,

seigneur de La Rochejacquelein, chevalier de l'ordre du roi, l'un des meilleurs officiers d'Henri IV; il fut blessé grièvement à Arques; Armand-François du Vergier, marquis de La Rochejacquelein, lieutenant pour le roi en Bas-Poitou vers 1694; Henri du Vergier, comte de La Rochejacquelein, général en chef des armées catholiques et royales de la Vendée, mort les armes à la main le 9 février 1794. Cette maison a fourni un grand nombre d'officiers généraux et a été admise aux honneurs) de la cour. Alliances avec les d'Albertas, Foucault, Malet, Durfort-Duras, Le Pays de la Riboissière, Chauvelin, Donissan, etc. Chef de nom et d'armes : M. Henri-Auguste-Georges du Vergier, marquis de La Rochejacquelein. Armes : *de sinople, à la croix d'argent, chargée en cœur d'une coquille de gueules et cantonnée de quatre coquilles d'argent*. Devise : *Vendée, Bordeaux, Vendée.*

PINS.

Cette maison, originaire de Catalogne, est connue dans l'histoire depuis les temps karlovingiens et se fixa en Languedoc dès le douzième siècle. Elle compte des chevaliers croisés, deux grands maîtres de l'ordre de Malte, un ambassadeur de France à Venise, des évêques, des chevaliers des ordres, des officiers généraux, un grand nombre de chevaliers de Malte, etc. Gausserand de Pins, chevalier banneret, accompagna saint Louis dans la terre sainte avec cinq chevaliers, vingt écuyers et cent soudoyers. Gérard de Pins, lieutenant général de l'ordre de Malte pendant la vacance du magistère, remporta une victoire signalée, l'an 1321, contre Orcan, fils d'Ottoman, sultan des Turcs. Alliances avec les rois d'Aragon, de Mayorque, Minorque et Navarre, et avec les maisons d'Albret, Armagnac, Comminges, Foix, Riquet de Caraman, etc. Chef de nom et d'armes : M. Paul-Louis-Gérard, comte de Pins. Armes : *de gueules, à trois pommes de pin d'or.*

ASTORG.

Lorsque Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, partit pour la première croisade, un grand nombre de chevaliers castillans et languedociens l'accompagnèrent. Pierre d'Astorg fut du nombre; il était d'origine espagnole et avait combattu contre les Maures avec le comte Raymond de Saint-Gilles. Pierre d'Astorg revint de la croisade et se fixa en Languedoc. L'un de ses enfants, Pierre d'Astorg, IIe du nom, servit dans l'armée de Simon de Montfort et se trouva à la bataille de Muret. On trouve ensuite : Pierre d'Astorg, IVe du nom, grand échanson du roi Charles VI; Agueze d'Astorg, gouverneur de Ferrare, mort cardinal du titre de Saint-Eusèbe en 1451; Antoine d'Astorg, IIe du nom, gouverneur pour le roi Charles IX dans les diocèses de Toulouse, Lavaur et Saint-Papoul; Bernard d'Astorg, comte d'Aubarède, mort lieutenant général des armées du roi en 1770; Louis d'Astorg, marquis de Roquepine, mort aussi lieutenant général; il s'était distingué à Dettingen et à la prise de Mahon, etc. Maison alliée aux d'Aubigné, Boufflers, Castelmoron, Choiseul, Espagne, Gallard, Gélas d'Ambres, Grammont d'Aster, Lomagne, Monclar, Noailles, etc. Armes : *d'or, à l'aigle éployée de sable.*

CASTELBAJAC.

Maison originaire de Bigorre à laquelle appartenaient Bernard de Castelbajac qui prit part à la croisade de Philippe-Auguste; Arnaud-Raymond de Castelbajac,

commandant en Bigorre mille hommes d'armes et deux cents sergents contre les Anglais en 1355 ; Pierre de Castelbajac, évêque de Pamiers en 1483; Pierre-Arnaud de Castelbajac, chambellan du roi de Navarre et gouverneur de Bigorre, etc. Cette maison a fourni beaucoup d'officiers généraux de distinction, et s'est alliée aux d'Armagnac, Barbazan, Bruyères-Chalabre, Cazalès, La Rochefoucauld, Montesquiou, Montlezun, Mun, etc. Chef de nom et d'armes : M. Raymond, comte de Castelbajac, ancien premier-page de M. le comte de Provence. Armes : *d'azur, à la croix d'argent, surmontée de trois fleurs de lis d'or*, 2 *et* 1.

MONTAIGNAC.

Ancienne maison originaire des provinces du Limousin et de la Marche, habituée plus tard en Auvergne, en Bourbonnais, dans la Lorraine et dans le Berry. Pierre-Bernard de Montaignac et Renaud de Montaignac allèrent aux guerres saintes; François de Montaignac, gouverneur de Milan, compagnon d'armes du connétable de Bourbon, fut tué à ses côtés au siége de Rome; Jean-Louis, baron de Montaignac, capitaine de cinquante hommes d'armes, chambellan du roi Charles VIII et gentilhomme ordinaire de la chambre, prit grande part aux guerres de son temps; Gilbert de Montaignac-Chauvance, grand-croix, grand maréchal et gouverneur de Malte, grand prieur d'Auvergne, fut élu grand maître de l'ordre en 1776; son grand âge le porta à refuser cette dignité souveraine. La maison de Montaignac a fourni à l'ordre de Malte plusieurs dignitaires et un grand nombre de chevaliers. On voit encore à Rhodes l'écusson des Montaignac sur plus de vingt monuments. Alliances avec les maisons d'Auberville, Beaucaire, Caumont, Chabannes, Damas-Thianges, Kergaradec, La Roche-Aymon, Lastic, Montbel, Peschin, Raffin, etc. Chef de nom et d'armes : M. Louis Raymond, marquis de Montaignac, officier de la marine royale. Armes : *de sable, au sautoir d'argent cantonné de quatre molettes d'éperon du même.* Devise : *Virtus mihi numen et ensis.*

SAINT-SIMON.

Eudes Ier, de la famille des comtes de Vermandois, fut la tige des anciens seigneurs de Rouvroy et de Saint-Simon, en Vermandois. Il vivait au onzième siècle. Ses descendants devinrent célèbres. Jean Ier de Saint-Simon était à la troisième croisade. Jean de Rouvroy, seigneur de Saint-Simon, combattit à Bouvines dans l'armée de Philippe-Auguste et fit le comte de Boulogne prisonnier. Claude de Saint-Simon, grand louvetier de France, fut comblé de faveurs par Louis XIII, qui érigea en duché-pairie sa terre de Rouvroy au commencement de 1635. Le duc de Saint-Simon, son fils, est connu par ses curieux mémoires et par le crédit dont il jouit pendant la minorité de Louis XV. Le duché-pairie s'éteignit en 1755. Cette maison compte encore des représentants, et s'est alliée aux Clermont-Tonnerre, Créquy, Durfort, Estourmel, Hédouville, Hénin, Grammont, Grimaldi-Valentinois, La Trémoille, Montmorency, etc. Les premiers seigneurs de Saint-Simon portaient : *d'argent, au chef émanché de sable.* Les ducs de Saint-Simon adoptèrent pour armes : *écartelé; aux* 1 *et* 4, *échiqueté d'azur et d'or, au chef d'azur, chargé de trois fleurs de lis d'or*, qui est de VERMANDOIS ; *aux* 2 *et* 3, *de sable, à la croix d'argent, chargée de cinq coquilles d'or*, qui est de ROUVROY.

LUBERSAC.

Cette maison, l'une des plus anciennes du Limousin, eut pour berceau le fief seigneurial de Lubersac, situé entre Uzerches et Pompadour. Elle est connue depuis la fin du onzième siècle. Geoffroi de Lubersac était à la cinquième croisade. On trouve que Bernard de Lubersac combattait à la journée de Poitiers, et que Jean de Lubersac était capitaine de la forteresse de Saint-Cyr, en Limousin, ayant une compagnie de 10 écuyers, 10 sergents à cheval et 20 sergents de pied pour le service du roi de France. Pierre de Lubersac se distingua à Metz, que l'armée de Charles-Quint assiégeait, et fut choisi, pendant le siége, par le duc de Guise pour se mesurer dans un combat singulier avec un Espagnol dont on citait la vaillance. On combattit à cheval en vue des deux camps, et Pierre de Lubersac eut tout l'honneur de la journée. Gui de Lubersac commandait cent hommes d'armes sous Henri IV; ce prince et Jeanne de Navarre l'aimaient beaucoup, comme le témoignent les lettres qu'ils lui adressèrent. La maison de Lubersac a fourni des évêques, des lieutenants-généraux, des maréchaux de camp, etc., et s'est alliée aux Chastellux, Clermont-Tonnerre, Comborn, Hautefort, Lasteyrie du Saillant, Maillé, Rastignac, Saint-Chamans, etc. Chef de nom et d'armes : M. Jean-Baptiste-Antoine-Ernest, marquis de Lubersac. Armes : *de gueules, au loup passant d'or*. Devise : *In prœliis promptus*.

LAUGIER.

Ancienne maison de Provence, à laquelle appartenait Isnard de Laugier, qui accompagna le comte Charles d'Anjou dans la première croisade de saint Louis. Bertrand de Laugier, son cousin, fut l'un des barons que Romée de Villeneuve, grand-sénéchal de Provence, envoya auprès de saint Louis pour négocier le mariage de Charles d'Anjou avec la princesse Béatrix de Provence. La maison de Laugier, en possession des seigneuries de Villars, Verdaches et Beaucouse, a toujours tenu un rang distingué en Provence et a fourni à nos armées de terre et de mer un grand nombre d'officiers supérieurs. Ses alliances sont avec les maisons d'Agoult, Arbaud, Barras, Castellane, Messey, Pontevès, Roux de Laric, Servières, La Tour du Pin, etc. Chef de nom et d'armes : M. Alfred-Charles-Étienne, comte de Laugier-Villars. Armes : *d'argent, au lion de gueules*. Devise : *Non fortior alter*.

CUGNAC.

Maison d'ancienne chevalerie, portant le nom d'un antique manoir situé aux bords de la Dordogne, en Périgord. Les cartulaires d'Uzerches et de Cadouin parlent, dès le onzième siècle, de cette maison dont la filiation suivie remonte à Guillaume de Cugnac, chevalier, vivant en 1167. B. de Cugnac accompagna dans la troisième croisade Philippe-Auguste et le roi Richard, dont il était vassal. On trouve après lui : Bernard de Cugnac, capitaine de Saint-Avit-Sénieur, ayant sous ses ordres 7 écuyers servants; Antoine de Cugnac, chambellan de Charles VII; François de Cugnac, seigneur de Nesle, qui prit part au célèbre pas d'armes de Sandricourt; Jean de Cugnac, seigneur de Giversac, connu dans l'histoire et les mémoires du temps sous le nom de Giversac, gentilhomme de la chambre du roi Charles IX, capitaine de cinquante lances et chevalier de Saint-Michel; François de Cugnac, capitaine de cinquante hommes d'armes, qui se trouva à Arques, à Ivry et à Fontaine-Française.

Cette maison, admise aux honneurs de la cour, a fourni, en outre, un grand nombre d'officiers-généraux, des chevaliers des ordres, un évêque, etc., et s'est alliée aux Biron, Bussy-Rabutin, Durfort, Hautefort, La Châtre, La Trémoille, Lostanges, Mornay, Rochechouart, Salignac-Fénelon, Trazégnies, Villeneuve, etc. Chef de nom et d'armes : M. le marquis Ludovic de Cugnac. Armes : *gironné d'argent et de gueules.*

LA ROCHE-AYMON.

Maison illustre originaire du Bourbonnais, dont il est question dès le douzième siècle dans le cartulaire de l'abbaye de Bonlieu, cité par M. de Sainte-Marthe: Guillaume et Aymon de La Roche-Aymon allèrent à la croisade de 1248. On trouve parmi leurs descendants : Hugues de La Roche-Aymon, capitaine-général sous le roi Jean, grand-maréchal de la cour du pape et gouverneur du Comtat Venaissin ; Jean de La Roche-Aymon, chambellan de François Ier, grand-prévôt de l'hôtel, tué à la bataille de Pavie ; Paul de La Roche-Aymon, lieutenant-général des armées du roi ; il commandait l'artillerie à Fontenoy ; Raoul de La Roche-Aymon, archevêque de Lyon, mort en odeur de sainteté, placé au nombre des saints de l'ordre de Cîteaux ; Charles-Antoine de La Roche-Aymon, cardinal archevêque-duc de Reims, grand-aumônier de France, président des assemblées du clergé, à la fin du siècle dernier. C'est lui qui sacra Louis XVI à Reims, le dimanche de la Trinité, 11 juin 1775. La maison de La Roche-Aymon a fourni à l'Église deux cardinaux, plusieurs archevêques et abbés. Elle compte des sénéchaux, gouverneurs de province, des chevaliers des ordres, des commandeurs de Malte, etc. Alliances avec les Bouillé, Pouget de Nadaillac, Malet, Montaignac, Salignac-Fénelon, etc. Chef de nom et d'armes : M. le marquis de La Roche-Aymon, lieutenant-général, pair de France. Armes : *de sable, semé d'étoiles ou de trèfles d'or, au lion du même, armé et lampassé de gueules.*

PIMODAN (RARÉCOURT DE LA VALLÉE).

Maison originaire du pays d'Argonne. Ses premiers auteurs connus ont porté le nom de Rarécourt. L'un d'eux, Raussin de Rarécourt, prit part à la sixième croisade. Baudouin de Rarécourt figure dans divers actes du quatorzième siècle comme écuyer-feudataire de l'abbaye de Beaumont en Argonne. Jean de Rarécourt la Vallée fut du nombre des gentilshommes du bailliage de Clermont qui, en 1499, eurent ordre de la duchesse de Lorraine d'aller joindre en équipage de guerre un corps de troupes qu'elle devait rassembler. On trouve ensuite : Jean de la Vallée, gentilhomme de la chambre du duc de Lorraine, capitaine de 200 hommes de pied ; Claude de la Vallée, bailli d'épée de Toul, gentilhomme de la chambre du roi Henri IV et chevalier de son ordre ; Christophe de la Vallée, évêque de Toul, prince de l'Empire, mort en 1607 ; Charles-Louis-Honoré Rarécourt de la Vallée, comte de Pimodan, gentilhomme d'honneur de Monsieur, comte de Provence, lieutenant-général des armées du roi, etc. Alliances avec les Custine, Cherisey, Gouffier, Nettancourt-Vaubecourt, Pons, Stainville, etc. Chef de nom et d'armes : M. Camille-Louis-Charles Rarécourt de la Vallée, marquis de Pimodan. Armes : *d'argent, à cinq annelets de gueules posés en sautoir et accompagnés de quatre hermines ou mouchetures de sable.*

LA GUICHE.

Maison d'ancienne chevalerie, originaire de Bourgogne, à laquelle appartenaient

Hugues et Renaud de la Guiche, chevaliers de la troisième croisade. Elle a fourni un grand-maître de l'artillerie, un maréchal de France, des ambassadeurs, des lieutenants-généraux, des gouverneurs de province, des chevaliers de l'ordre de Saint-Michel et du Saint-Esprit, un évêque, des chambellans et gentilshommes de la chambre, etc. Pierre de La Guiche rendit de grands services aux rois Louis XI, Charles VIII, Louis XII et François I[er], qui l'envoyèrent en ambassade à Rome, en Espagne, en Suisse et en Angleterre. Philibert de La Guiche devint grand-maître de l'artillerie sous les rois Henri III et Henri IV et se trouva à la journée d'Ivry. Jean-François de La Guiche, seigneur de Saint-Géran, chevalier des ordres et gouverneur du Bourbonnais, mourut maréchal de France en 1632. Maison alliée à celle de Bourbon et aux Bouillé, Chabannes La Palisse, Choiseul, Daillon du Lude, Espinay de Saint-Luc, La Baume de Montrevel, La Rochefoucauld, Levis-Ventadour, Schomberg, Tournon, etc. Chef de nom et d'armes : M. le marquis de La Guiche. Armes : *de sinople, au sautoir d'or.*

NARBONNE-PELET.

Maison sortie des anciens vicomtes de Narbonne. L'un d'eux, Raymond Pelet, dit *le Croisé*, vicomte de Narbonne, comte de Melgueil et d'Alais, suivit Raymond de Saint-Gilles dans la première croisade. Gaspard Pelet, chevalier des ordres, lieutenant-général en Normandie, rendit de grands services sous les rois Henri III et Henri IV. Louis de Pelet, baron de Combas, se couvrit de gloire en Italie sous le maréchal de Thoiras, son cousin. Il se rendit maître du camp et de la tente du comte de Serbellon, qui commandait l'armée espagnole. La maison de Narbonne-Pelet a toujours été comptée parmi les plus nobles et les plus distinguées du Languedoc. On connaît ce mot prononcé en pleine assemblée des États par Armand de Bourbon, prince de Conti, gouverneur de la province : *Si je n'étais Bourbon, je voudrais être Pelet*. Alliances avec les Carbonnel de Canisy, Bernis, Grammont, Moreton de Chabrillan, Montmorency, Toulouse, etc. Chef de nom et d'armes : M. Raymond-Jacques-Marie, duc de Narbonne-Pelet, ancien ministre d'État. Armes : *de gueules plein*, qui est de NARBONNE, *à l'écu posé en abîme, d'argent ; au chef de sable*, qui est de MELGUEIL. Devise : *Vis nescia vinci non sine causa.*

OSMOND.

Très-ancienne maison de Normandie. Jean d'Osmond prit part à la troisième croisade ; Jean II d'Osmond était officier des arbalétriers du temps de Philippe le Bel. On trouve encore Louis d'Osmond, lieutenant des archers de la garde du roi Charles VI ; Jean III, gouverneur de la Normandie pour le roi François I[er] ; Antoine-Gabriel d'Osmond de Médavy, évêque de Comminges ; Antoine-Eustache d'Osmond, évêque de Nancy et archevêque de Florence ; René-Eustache, marquis d'Osmond, lieutenant-général des armées du roi, ambassadeur de France en Angleterre, etc. Cette maison, qui compte encore des représentants, s'est alliée aux Cardevac d'Havrincourt, Montgommery, Montmorency, Pardieu, Rouxel de Médavy, Tournebu, etc. Armes : *de gueules, au vol d'hermine*. Devise : *Nihil obstat.*

MONTBOISSIER.

Maison d'Auvergne, d'ancienne chevalerie, à laquelle appartenait Hugues-Maurice, seigneur de Montboissier, qui fonda, à la fin du dixième siècle, les prieurés de Sal-

viac, Cunhac et d'Arlène, en Auvergne ; Pierre-Maurice de Montboissier, surnommé *le Vénérable*, abbé et général de l'ordre de Cluny, au douzième siècle ; Héraclius de Montboissier, archevêque de Lyon, légat du Saint-Siége ; Eustache de Montboissier, chevalier de la croisade de 1248, etc. Jacques de Beaufort, marquis de Canillac, d'une maison illustre qui a donné deux papes et un cardinal, étant mort sans enfants, au commencement du seizième siècle, donna tous ses biens à son neveu, Jacques de Montboissier, à la charge de porter, lui et sa postérité, le nom et les armes de Beaufort. La maison de Montboissier s'est alliée aux maisons de Beaufort-Canillac, Chabannes, Estaing, Maillé, Seytres-Caumont, etc. Chef de nom et d'armes : M. Charles-Maurice-Philippe de Montboissier-Beaufort-Canillac, patrice romain, prince de l'Église. Armes : *écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à la bande d'azur, accompagnée de six roses de gueules en orle*, qui est Roger de Beaufort ; *aux 2 et 3, d'azur, au levrier rampant d'argent, armé et colleté de gueules et à la bordure crenelée d'or*, qui est de Canillac ; *sur le tout, d'or semé de croisettes de sable au lion du même brochant*, qui est de Montboissier.

TOURNON.

Ancienne maison du Vivarais, portant le nom de la ville de Tournon, située sur les bords du Rhône. Eudes de Tournon prit part aux guerres saintes. François de Tournon fut successivement archevêque d'Embrun, de Bourges, d'Auch, de Narbonne, puis de Lyon, chancelier de l'ordre de Saint-Michel, cardinal en 1530, premier ministre sous François Ier, ministre d'État sous les rois Henri II et François II. La maison de Tournon a fourni des ambassadeurs, des chambellans de nos rois, des gouverneurs de province, des sénéchaux, plusieurs prélats et trois chanoines-comtes de Lyon, etc. Alliances avec les d'Albert de Luynes, Chabannes, Croix, La Guiche, La Rochefoucauld, Levis-Ventadour, Montmorency, Polignac, Pancemont, Villeroi, etc. Chef de nom et d'armes : M. Philippe-Antoine, comte de Tournon. Armes : *écartelé; aux 1 et 4 parti ; au 1 semé de France ancien ; au 2 de gueules, au lion d'or*, qui est de Tournon ; *aux 2 et 3 d'or, semé de tours et de fleurs de lis d'azur*, qui est de Simiane.

ORFEUILLE.

Ancienne maison du Poitou, à laquelle appartenait Hugues d'Orfeuille, qui prit part à la croisade de 1248. Elle a fourni deux abbés de Saint-Jean-d'Angely, de 1376 à 1415 ; une abbesse de Sainte-Croix de Poitiers, morte en 1423, deux commandants de place de Châtellerault et de Courtrai, dont un mestre de camp ; des chevaliers de Malte, un gentilhomme ordinaire de la chambre, sous Henri IV, un maréchal de camp, etc. Alliances avec les maisons d'Authon, Alloue, Choiseul, Chevalier de la Frapinière, Faydit, Keating, Saint-Gelais, Vasselot, etc. Chef de nom et d'armes : M. Marie-Thomas-Guillaume-Henri, comte d'Orfeuille. Armes : *d'azur, à trois feuilles de chêne d'or*.

COSKAER-ROSAMBO.

La maison de Coskaër, souche de celle de La Vieuville, si célèbre par les ducs et les maréchaux de France qu'elle a donnés au pays, est d'ancienne chevalerie et a eu la possession constante de la terre et du château de Rosambo, ou Rosanbo, en Bretagne. On cite parmi les seigneurs de cette noble famille : Huon de Coskaër, seigneur de

Rosambo, qui fit partie de la croisade de 1248; Mathias de Coskaër, évêque de Tréguier; François de Coskaër, chevalier de l'ordre du roi, et plusieurs autres qui servirent avec distinction dans les armées et dans le parlement. Cette famille s'est fondue, il y a deux cents ans, par l'alliance d'une riche héritière de son nom, dans une branche de la maison Le Pelletier qui, seule aujourd'hui, porte le nom de Rosambo ainsi que ses armes jointes aux siennes. Cette maison, originaire aussi de Bretagne et d'une très-ancienne noblesse, dit Kerdaniel, a donné au pays des ministres d'État, des premiers présidents, des prélats, des officiers-généraux, etc. Alliances avec les d'Andlau, Bernis, Boisgelin, Clisson, Châteaubriand, Kergorlay, Lamoignon, Montmorency, Salignac-Fénelon, Talleyrand, etc. Chef de nom et d'armes : M. Louis Le Pelletier, marquis de Rosambo-Coskaër, pair de France. Armes : *écartelé; aux 1 et 4, d'azur, à la croix pattée d'argent, chargée en cœur d'un chevron de gueules et en pointe d'une rose du même, boutonnée d'or, le chevron accosté de deux molettes d'éperon de sable sur la traverse de la croix*, qui est Le Pelletier; *aux 2 et 3 contre écartelé; aux 1 et 4, d'or, au sanglier de sable; aux 2 et 3 écartelé d'or et d'azur*, qui est de Coskaer-Rosambo.

DAMAS.

Maison du Forez à laquelle appartenait Robert de Damas, chevalier croisé. Elle a donné un grand-chambellan de France, un grand-échanson, un souverain maître d'hôtel du roi, un grand-veneur de Pologne, des chevaliers de la Toison-d'Or, de l'ordre du roi et de l'Annonciade, des grands-croix de Saint-Louis, un ministre de la guerre, des gouverneurs de province, des lieutenants-généraux, un évêque de Mâcon, six comtes de Lyon, etc. Maison alliée aux d'Allonville, Chastellux, Gontaut Biron, Hautefort, Sérent-Kerfily, etc. Chef de nom et d'armes : M. Étienne-Charles, duc de Damas-Crux. Armes : *d'or, à la croix ancrée de gueules.*

COSSETTE.

Maison de Picardie. Raoul de Cossette était à Acre, en 1191, sous la bannière de Raoul, sire de Coucy. Diverses chartes établissent qu'aux treizième et quatorzième siècles ses descendants vivaient noblement dans le Soissonnais. En 1468, Pierre Cossette servait sous le bâtard de Bourgogne en qualité d'homme d'armes des ordonnances du roi. Claude de Cossette, gentilhomme-servant du duc d'Alençon, se fit remarquer dans les guerres des Pays-Bas, à la fin du seizième siècle. Il a laissé sur ces guerres des mémoires manuscrits dont La Croix du Maine parle avec éloges. Henri de Cossette, député de la noblesse de son bailliage aux États, fut nommé par Henri IV capitaine du château d'Harcourt. François de Cossette, lieutenant du roi au gouvernement de Montreuil, devint maréchal de camp des armées du roi en 1655. Ses descendants ont rendu d'honorables services dans la carrière des armes. La maison de Cossette compte encore des représentants et s'est alliée à celles d'Amerval, Boffles, Crèvecœur, du Blaisel, Le Ver, etc. Ses armes sont : *d'or, à la croix échiquetée de gueules et de sable de deux tires.*

HAUTPOUL.

Maison d'ancienne chevalerie, originaire du Languedoc et connue dans l'histoire depuis Pierre-Raymond d'Hautpoul, l'un des seigneurs languedociens qui suivirent

Raymond de Saint-Gilles dans la première croisade. Les chroniqueurs des guerres saintes nous apprennent que Pierre-Raymond d'Hautpoul, avec soixante chevaliers, défendit un pont contre une armée entière de Sarrasins. Le vicomte de Castillon, Raymond, vicomte de Turenne, et Guillaume de Sabran prirent part à cette action glorieuse. Le château d'Hautpoul, assiégé par Simon de Montfort pendant la guerre des Albigeois, fut pris et incendié, malgré la vive résistance du sire d'Hautpoul. La maison d'Hautpoul a fourni à nos armées des officiers de la plus grande distinction, entre autres le général de division d'Hautpoul, mort à la bataille d'Eylau, où il se couvrit de gloire. La maison d'Hautpoul compte encore des représentants et s'est alliée aux familles de Bermond, Brassac, Montlaur, Sainte-Colombe, Villeneuve, des Voisins, etc. Armes : *d'or, à deux fasces de gueules, accompagnées de six coqs de sable, crêtés et bardés de gueules,* 3, 2 *et* 1



KÉROUARTZ.

Maison de Bretagne, à laquelle appartenait Macé de Kérouartz, qui prit part à la première croisade de saint Louis. La maison de Kérouartz a donné plusieurs officiers-généraux. Elle a fait les preuves de cour, compte dans l'ordre de Malte un commandeur et beaucoup de chevaliers. Alliances avec les maisons de Gouyon de Coipel, le Vicomte de La Houssaye, Quélen, etc. Chef de nom et d'armes : M. Jacques-Louis-

François-Marie-Toussaint, marquis de Kérouartz. Armes : *d'argent, à la roue de sable, accompagnée de trois croisettes du même*. Devise : *Quand il plaira à Dieu*.

GOYON DE MATIGNON.

Très-ancienne maison de Bretagne, qui posséda de grands biens en Normandie aux diocèses de Coutances, Bayeux, Rouen et Lisieux. Étienne Goyon suivit Alain Fergent, duc de Bretagne, dans la première croisade. Guillaume Goyon était à la croisade de 1248. Étienne Goyon, seigneur de Matignon, rendit de grands services à Charles de Blois dans les guerres qu'il eut à soutenir contre le comte de Montfort. La maison de Goyon de Matignon a donné trois maréchaux de France, un amiral de Bretagne, un grand-écuyer de France, un colonel général des Suisses, six chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, plusieurs prélats, des lieutenants-généraux, un gouverneur de Guienne, etc. Jacques-François-Éléonor Goyon, sire de Matignon, pair de France, ayant épousé Louise-Hippolyte Grimaldi, héritière d'Antoine Grimaldi, prince souverain de Monaco et duc de Valentinois, la principauté de Monaco passa par ce mariage dans la maison des Goyon-Matignon. Alliances avec la maison de Bourbon, avec celle de Bretagne, avec les Beaumanoir, Colbert de Seignelay, Grimaldi, Lorraine, La Guiche, Montesquiou-Fezensac, Orléans-Longueville, La Tour d'Auvergne, Rouvroy Saint-Simon, etc. La maison de Goyon compte encore des représentants et porte : *d'argent, au lion de gueules*.

GROSSOLLES.

Maison fort distinguée de la province de Guienne qui, dès le treizième siècle, possédait de grands biens en Périgord. Guillaume et Raymond de Grossolles allèrent à la croisade de 1248. Bernard de Grossolles, vicomte de Montgaillard et seigneur de Gensac, combattait pour le roi en Languedoc, l'an 1420, avec un chevalier et quatorze écuyers. François-Agésilas de Grossolles, comte de Flamarens, fut premier maître d'hôtel de Philippe d'Orléans, fils de France, frère de Louis XIV. La maison des Grossolles, marquis de Flamarens, a fourni des chevaliers de l'ordre du roi, des sénéchaux, des mestres de camp, des gentilshommes ordinaires de la chambre, etc. Elle compte encore des représentants et s'est alliée aux d'Abzac, Albret, Beauvau, Foix, Gallard-Brassac, La Tour d'Auvergne, Montpezat, etc. Armes : *d'or, au lion de gueules, issant d'une mer d'argent, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or*.

KERGORLAY.

Maison d'ancienne chevalerie, originaire de Bretagne, portant le nom d'une baronnie située dans l'évêché de Léon. Pierre de Kergorlay, I[er] du nom, sire de Kergorlay, accompagna le duc de Bretagne dans la terre sainte en 1270. Il était alors sénéchal du pays de Cornouailles. Ses descendants ont figuré avec honneur dans les guerres dont la Bretagne fut le théâtre pendant le moyen âge. La maison de Kergorlay, qui compte encore des représentants, s'est alliée aux Beaumanoir, Hervilly, Léon, Rieux, Rohan, Sesmaisons, etc. Ses armes sont : *vairé d'or et de gueules*. Devise : *Ayde-toi, Kergorlay, et Dieu t'aydera*.

WIDRANGES.

Maison de Lorraine dont les premiers auteurs connus sont Varry et Ruprech, sires

de Widranges, qui suivirent dans les croisades le comte Hugues de Vaudemont. Rupprech de Widranges mourut à Gaza, en Palestine. Jeannin de Widranges se trouva à la bataille de Crécy, sous les bannières du duc de Lorraine. On trouve ensuite : Jean de Widranges, conseiller d'Ét t du duc Antoine de Lorraine, au seizième siècle; Adam de Widranges, chambellan du duc Charles III, etc. Maison alliée aux Flavacourt de Paroye, Mengin, Collot de Saulx, du Thissac, etc. Chef de nom et d'armes : M. Louis-Charles-Hippolyte, comte de Widranges. Armes : *d'azur, à trois cygnes d'argent, posés 2 et 1, becqués et membrés d'or.*

ROCHECHOUART.

Ancienne maison du Poitou. Son premier auteur connu, Ostofrancus, cinquième fils de Gérard, vicomte de Limoges, en 963, reçut en apanage la ville et vicomté de Rochechouart, en Poitou. Une charte de l'an 1018 le qualifie *prince d'Aquitaine.* Il fut le bisaïeul d'Aimery IV, vicomte de Rochechouart, chevalier de la première croisade. Aimery, VIIe du nom, vicomte de Rochechouart, épousa, en 1205, Alix de Mortemart, qui eut en dot la seigneurie de Mortemart, située dans la Marche. Un autre Aimery de Rochechouart-Mortemart fut l'un des plus vaillants chevaliers de son temps. Fait prisonnier à la journée de Crécy, il paya sa rançon, commanda en Poitou et périt à l'assaut de Surgères. Gabriel de Rochechouart-Mortemart, premier gentilhomme de la chambre du roi Lonis XIII, eut le gouvernement de Paris et de l'Ile de France. Louis XIV érigea pour lui en duché-pairie le marquisat de Mortemart. Gabriel de Rochechouart laissa un fils et quatre filles, dont trois ont été fort célèbres : Madame de Montespan, la marquise de Thianges et l'abbesse de Fontevrault. Le fils, qui rendit dans nos guerres d'éclatants services, devint duc de Vivonne, pair et maréchal de France, général des galères de France et vice-roi de Sicile. Il est souvent question de lui dans les lettres de madame de Sévigné. « Ses trois sœurs, « Gabrielle, mariée, en 1665, à Claude-Léonor de Damas, marquis de Thianges, « Françoise-Athénaïs, la belle et célèbre marquise de Montespan, et Marie-Magdeleine-« Gabrielle, abbesse de Fontevrault, outre qu'elles étaient les plus belles femmes de « la cour, plaisaient si généralement par le charme et l'originalité de leur esprit, que, « depuis elles, ce dicton : *l'esprit des Mortemart*, est passé en proverbe. » La maison de Rochechouart, qui compte encore de nombreux représentants, a fourni deux cardinaux à l'Église, sept chevaliers à l'ordre du Saint-Esprit, et s'est alliée aux Aldobrandini, Beauvau, Beauvilliers, Bernis, Besiade d'Avaray, Budes de Guébriant, Chevigné, Cardevac d'Havrincourt, Crillon, Colbert de Seignelay, Forbin-Janson, Laurencin, Montmorency, Nagu, Noailles, Sainte-Aldegonde, etc. Chef de nom et d'armes : M. Casimir-Louis-Victurnien de Rochechouart, duc de Mortemart, prince de Tonnay-Charente, pair de France, lieutenant général, ancien ambassadeur de France en Russie. Armes : *fascé, ondé d'argent et de gueules de six pièces.* Devise : *Ante mare undæ.*

PARDIEU.

Maison de Normandie, connue depuis Eustache de Pardieu, qui prit part à la troisième croisade. Au temps où Eustache vivait, Henri de Pardieu gouvernait le diocèse de Bayeux. On trouve après eux Colard de Pardieu, gouverneur de la ville et du comté d'Eu ; Gui de Pardieu, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi ;

Louis-Élisabeth, marquis de Pardieu, colonel au régiment des grenadiers de France, mort maréchal de camp, etc. Cette maison, qui compte encore de nombreux représentants, s'est alliée aux Beauvau, Houdetot, La Porte-Lalanne, l'Espée, Ollone, Pisseleu, Pomponne, etc. Armes : *d'or, au lion couronné de gueules.*

BUDES DE GUÉBRIANT.

Ancienne maison de Bretagne à laquelle appartenait Hervé Budes, qui prit part à la première croisade de saint Louis. On trouve que Sylvestre Budes accompagna en Espagne le connétable du Guesclin et portait sa bannière à la bataille de Navarret. Jean-Baptiste Budes, comte de Guébriant, maréchal de France, tué au siége de Rotweil le 24 novembre 1643, était de cette maison, qui compte encore des représentants. Armes : *d'argent, au pin arraché de sinople, accosté de deux fleurs de lis d'or et chargé d'un épervier d'or.* Devise : *Superis victoria faustis.*

RAIGECOURT.

Maison de l'ancienne chevalerie de Lorraine. Gilles de Raigecourt était à la troisième croisade. Geoffroi de Raigecourt fut l'un des dix chevaliers qui portèrent le dais à l'entrée de l'empereur Charles IV dans la ville de Metz. Sous les ducs de Lorraine, la maison de Raigecourt a donné un maréchal de Lorraine et de Barrois, des grands veneurs, grands maîtres et généraux d'artillerie, des ambassadeurs, sénéchaux et chambellans; en France, des officiers généraux, un prélat, une dame d'honneur de Madame Élisabeth de France; en Allemagne, des lieutenants généraux, chambellans et dames de l'ordre de la Croix Étoilée. Alliances avec les Bauffremont, Bricy, Gournay, Harancourt, Lenoncourt, Saint-Mauris, etc. Chef de nom et d'armes : M. le marquis de Raigecourt. Armes : *d'or, à la tour de gueules.* Devise : *Inconcussibile.*

ESPINCHAL.

Maison d'ancienne chevalerie, originaire d'Auvergne. Elle a fourni un chevalier à la première croisade de saint Louis, des lieutenants généraux, un lieutenant général des galères de France, des chambellans, des chevaliers de l'ordre, des gouverneurs de places, plusieurs chanoines comtes de Brioude, etc. Cette maison compte encore des représentants et s'est alliée aux familles d'Apchon, Chavagnac, Lévis-Châteaumorand, Montmorin, Tourzel, etc. Armes : *d'azur, au griffon* (aliàs *grillon*) *d'or, accompagné de trois épis de blé du même.*

ROUGÉ.

Maison de Bretagne, portant le nom de la terre seigneuriale de Rougé, située dans l'évêché de Nantes. En 1120, Hervé de Rougé, possesseur de cette terre, fit de pieu-

ses donations au prieuré de Saint-Sauveur de Biré. Olivier de Rougé était à la croisade de 1248. Bonabes de Rougé, quatrième du nom, fait prisonnier avec le roi Jean à la bataille de Poitiers, se racheta et fut l'un des trente otages qui allèrent en Angleterre pour ce prince. Cette maison, fort distinguée par ses services, a fourni beaucoup d'officiers généraux. Elle compte encore des représentants et s'est alliée aux Albert de Luynes, Beaumanoir, Châteaugiron, Créqui, Crussol d'Uzès, Elbœuf, Lorraine, Maillé, etc. Armes : *de gueules, à la croix pattée et alaisée d'argent.*

LA ROCHELAMBERT.

Maison originaire d'Auvergne. Roger de La Rochelambert, chevalier de la croisade de 1248; Charles de La Rochelambert, qualifié dans une lettre de François Ier maréchal-des-logis du ban et arrière-ban du bas pays d'Auvergne; François de La Rochelambert, capitaine de cent hommes d'armes; Louis de La Rochelambert, gentilhomme de la reine Marguerite de France en 1598; un grand nombre d'officiers supérieurs, etc. Cette maison a encore des représentants et s'est alliée aux Anterroche, Dreux-Brézé, Clermont-Chaste, Corbeau de Vaulserre, Lostanges, Pontgibaud, La Roche-Aymon, etc. Armes : *d'argent, au chevron d'azur, au chef de gueules.* Devise : *Amour ou guerre, vale me Dios.*

BLONDEL.

Maison d'origine chevaleresque et l'une des plus anciennes du pays d'Artois. Elle a fourni des chevaliers aux guerres saintes et a rendu d'éminents services à nos rois dans le commandement des places de guerre et dans la haute magistrature. Monstrelet fait mention de Jean de Blondel, seigneur d'Estrepy, qui fut cité pour sa vaillance dans les guerres du quinzième siècle. Louis de Blondel était gouverneur de Bapaume dans le seizième. La maison de Blondel a fourni un grand nombre d'officiers généraux, un chef président du conseil privé de l'empereur, pendant la domination espagnole en Flandre; un maître d'hôtel du roi Louis XIII, etc. Alliances avec les Caulaincourt, Carnin, Carondelet, Créquy, Grimaldi, La Motte-Baraffle, Montmorency, Sainte-Aldegonde, etc. La maison de Blondel compte encore des représentants, et porte : *de sable, à la bande d'or.* Cri de guerre : *Gonnelieu !*

BONARDI.

Famille originaire du Piémont, connue dans la Haute Provence depuis la fin du quatorzième siècle. Antoine Bonardi, chevalier, accompagna le comte Amédée de Savoie dans la croisade de 1248. Cette maison a fourni un chevalier de Malte en 1626, un lieutenant général des armées, des magistrats distingués et plusieurs officiers supérieurs. Les deux branches existantes portent les noms du Ménil et de Saint-Sulpice. Le comte Bonardi de Saint-Sulpice, qui se distingua à la bataille d'Eylau, où l'Empereur le nomma général de division, était de cette dernière branche. Il a com-



Élie, comte de Périgord, jurant sur les saints Évangiles de prendre la croix.

mandé les dragons de la Garde et est mort en 1834. Alliances avec les maisons de Barras, Bonnechose, Chapplin de Séreville, Ruffo, Vintimille, etc. Chef de nom et d'armes : M. Alexis de Bonardi, baron du Ménil. Armes : *de gueules, à trois bandes d'or, bordées de sable.*

KERSAUSON.

Maison originaire d'Angleterre établie en Bretagne. Robert de Kersauson, croisé en 1248 ; Guillaume de Kersauson, évêque de Léon, mort en 1327. A la fin du quatorzième siècle, Suzette de Kersauson, unique héritière de sa maison, épousa Salomon Le Ny, à la condition que les enfants nés de ce mariage prendraient le nom et les armes des Kersauson. Cette maison, qui compte encore des représentants, a fourni un sénéchal de Saint-Pol en 1593 et un page du roi en 1737. Ses armes sont : *de gueules, au fermail à l'antique d'argent.* Devise : *Pred eo, pred eo.*

LORGERIL.

Ancienne maison de Bretagne. Alain de Lorgeril, croisé en 1248 ; Olivier de Lorgeril, seigneur de Lorgeril, vivant en 1311 ; Simon de Lorgeril, fait chevalier par le connétable de Richemont, au siége de Montereau, en 1437, etc. La maison de Lorgeril a fourni à nos armées de terre et de mer des officiers supérieurs d'une grande distinction. Elle compte encore des représentants et porte : *de gueules, au chevron d'hermines, accompagné de trois molettes d'or.*

TALLEYRAND.

Maison illustre, originaire du Périgord et issue des anciens comtes de la Marche. Boson de Talleyrand, seigneur de Périgord, et Élie de Talleyrand, comte de Périgord, prirent part à la première croisade de saint Louis. Ce dernier étant à Crépy au mois d'avril 1247, fit serment sur les saints évangiles d'aller en Palestine avec le comte d'Artois. (Voir le texte de la charte qui en dépose à la page 74 de ce livre.) La maison de Talleyrand a donné un chambellan du roi Charles VI, un chambellan de Charles VIII, un grand aumônier et un grand chambellan de France, des ambassadeurs, des chevaliers des ordres, des capitaines de cent hommes d'armes, des lieutenants généraux, des gouverneurs de province, des grands d'Espagne, un chevalier de la Toison d'Or, etc. Alexandre-Angélique, cardinal de Talleyrand-Périgord, est mort archevêque de Paris en 1821. Charles-Maurice, prince de Talleyrand-Périgord, créé par l'Empereur prince de Bénévent, ministre des affaires étrangères, plénipotentiaire au congrès de Vienne, grand chambellan de France et ambassadeur en Angleterre, était de cette maison. Alliances avec les Beauvilliers Saint-Aignan, Castellanne, Choiseul, Damas, Mailly, Montmorency, Noailles, Preissac d'Esclignac, Rochechouart, Sainte-Aldegonde, La Trémoille, etc. Chef de nom et d'armes : M. Augustin-Marie-

Élie-Charles de Talleyrand, duc de Périgord. Armes : *de gueules, à trois lions d'or armés, lampassés et couronnés d'azur.*

GRAVE.

Maison originaire du Languedoc. Giraud de Grave figure dans une charte de 1112; Arnaud de Grave est cité dans la chanson de Raymond de Saint-Gilles, poëme historique sur la première croisade; Eléazar de Grave résista aux armes de Simon de Montfort, qui l'assiégeait dans le château de Rieux. On trouve ensuite : Macé de Grave, évêque de Carcassonne au quinzième siècle; Jules et Philippe de Grave, premiers maîtres de la garde-robe de Monsieur, frère de Louis XIV; Fiacre-François de Grave, évêque de Valence; François de Grave, lieutenant général, commandant pour le roi en Bretagne dans le siècle dernier; Pierre-Marie, marquis de Grave, ancien ministre de la guerre. Cette maison s'est alliée aux Besiade d'Avaray, Goyon de Matignon, Hautpoul, Montmorency, etc., et porte : *d'azur, à trois fasces ondées d'argent.*

MONTBOURCHER.

Maison de Bretagne. Simon et Guillaume de Montbourcher, témoins dans un accord entre le duc de Bretagne et Raoul de Fougères, en 1170; Geoffroi de Montbourcher, croisé en 1248; un capitaine de Rennes, en 1532; un garde des sceaux et grand écuyer de Bretagne; un gouverneur du Limousin; un officier général tué devant Philisbourg; René de Montbourcher, président à mortier au parlement de Rennes en 1752, etc. Cette maison compte encore des représentants. Alliances avec les Coigny, Goyon, etc. Armes : *d'or, à trois channes ou marmites de gueules.*

YSARN.

Maison du Rouergue à laquelle appartenait Pierre d'Ysarn, qui prit part à la première croisade de saint Louis. On trouve : Guillaume Ysarn, bailli du comte de Toulouse, Raymond VII; Antoine Ysarn, gouverneur de Rodez sous François I[er]; Vital Ysarn, chevalier de l'ordre de Saint-Michel et gouverneur du Rouergue; Jacques d'Ysarn, marquis de Valadi, député à la Convention Nationale, mis à mort en 1793. La maison d'Ysarn, en possession des titres de marquis et comtes de Valadi et de Fraissinet, compte encore des représentants et s'est alliée aux familles d'Aubusson, Clermont-Tonnerre, Montmorin, La Rochefoucauld, Polignac, Thésan, Urfé, Vaudreuil, etc. Armes : *de gueules, à la levrette courante d'argent, au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'or.*

COETLOSQUET.

Maison de Bretagne. Bertrand de Coetlosquet, chevalier de la croisade de 1248; Olivier de Coetlosquet, homme d'armes des ordonnances du duc de Bretagne en 1474; Jean-Gilles, évêque de Limoges, membre de l'Académie Française, précepteur des enfants de France, mort en 1784; de nos jours, un lieutenant général commandeur

de Saint-Louis. Alliances avec les du Dresnay, Cheffontaines, Kersauson, Kersaingiles, Quélen, etc. Armes : *de sable, semé de billettes d'argent, au lion morné de même sur le tout*. Devise : *Franc et loyal*.

CARNÉ.

Maison de Bretagne portant le nom d'un fief situé dans l'évêché de Vannes. Olivier de Carné, chevalier de la croisade de 1248 ; Jean de Carné, maître des comptes en 1402 ; Marc de Carné, maître d'hôtel héréditaire de la reine, chambellan du roi François I[er], grand maître et réformateur général des eaux et forêts de Bretagne, etc. Cette maison compte encore des représentants et porte : *d'or, à deux fasces de gueules*. Devise : *Plutôt rompre que plier*.

BRANCION.

Maison de Bourgogne, d'ancienne chevalerie. Elle a fourni plusieurs combattants aux guerres saintes et a figuré avec distinction dans les guerres du moyen âge. On trouve aussi que Didelot de Raguet Brancion était ambassadeur du duc de Lorraine auprès du roi de France Charles V. Gérard de Brancion fut grand bailli du Charolais, etc. Cette maison compte encore des représentants et s'est alliée aux Choiseul, Clugny, Lorraine, Vienne, etc. Ses armes sont : *écartelé d'un champ d'azur à trois fasces ondées d'or, à une tour d'argent maçonnée de sable, surmontée d'un rat passant d'argent*.

QUATREBARBES.

Maison de race chevaleresque, originaire d'Anjou, établie dans cette province et dans celle du Maine. Elle a fourni des chevaliers aux guerres saintes, des chambellans, des conseillers d'État, des gentilshommes de la chambre, des gouverneurs de places, un chevalier des ordres en 1688, un ambassadeur de France à la cour d'Angleterre, etc. Cette maison s'est alliée aux Brézé, Bouillé, du Guesclin, Montéjean, du Plessis-Châtillon, etc. Ses armes sont : *de sable, à la bande d'argent, accostée de deux cotices du même*.

BOISGELIN.

Maison originaire de Bretagne, fixée plus tard en Provence. Thomas de Boisgelin, croisé en 1248 ; Jean-de-Dieu-Raymond de Boisgelin, archevêque d'Aix en 1770 ; l'un de ses neveux devint la tige d'une branche de cette famille qui s'établit en Provence et compte encore des représentants. M. Bruno-Gabriel-Paul, marquis de Boisgelin, a été nommé pair de France le 4 juin 1815. Alliances avec les Gramont,

Chabannes, Noailles, etc. Armes : *Ecartelé ; aux 1 et 4 de gueules, à la molette d'argent ; aux 2 et 3 d'azur plein.* Devise : *In virtute vis.*

MORNAY.

Maison originaire du Berry, à laquelle appartenait Guillaume de Mornay, croisé en 1248. Cette maison a occupé de grandes charges et eut d'illustres alliances. Elle a donné deux chanceliers de France : Pierre de Mornay, évêque d'Orléans, mort en 1306, et Étienne de Mornay, chancelier de Louis le Hutin, mort en 1332. Parmi les seigneurs de Mornay, nous citerons aussi : Pierre de Mornay, lieutenant général au gouvernement de l'Ile de France, chevalier des ordres, mort en 1598; Gaston-Jean-Baptiste de Mornay, comte de Montchevreuil, l'un des cinq grands prieurs de l'ordre de Saint-Lazare, gouverneur d'Arras. Il eut un bras cassé à la bataille de Senef et perdit l'autre à Maëstricht. Louis XIV le fit grand-croix de Saint-Louis; René de Mornay, archevêque de Besançon, ambassadeur de France en Portugal, etc. Maison alliée aux Cugnac, Englebermer, Gaudechart, La Fontaine-Solare, Melun, Pracomtal, Saint-Simon, etc. Chef de nom et d'armes : M. Jules, marquis de Mornay. Armes : *fascé de huit pièces d'argent et de gueules, au lion morné de sable, couronné d'or, brochant sur le tout.*

KERGARIOU.

Ancienne maison de Bretagne. Guillaume de Kergariou, croisé en 1248; plusieurs sénéchaux et gouverneurs de Morlaix; un page du roi en 1738; des officiers supérieurs de marine; un gentilhomme de la chambre; un chambellan de l'Empereur, etc. La maison de Kergariou compte encore des représentants, s'est alliée aux Hersart, du Plessis Grenédan, Quélen, etc., et porte : *d'argent, fretté de gueules, au canton de pourpre, chargé d'une tour d'argent maçonnée de sable.* Devise : *Là ou ailleurs, Kergariou.*

CLERMONT-TONNERRE.

Les titres font foi que dès le onzième siècle la maison de Clermont-Tonnerre exerçait en Dauphiné une véritable souveraineté. Les sires de Clermont avaient leur cour, leurs barons, leurs hommes d'armes et leur haute justice. Les moines de l'abbaye de Hautecombe et les chartreux de la Silve Bénite eurent pour premiers bienfaiteurs et pour constants protecteurs les barons de la maison de Clermont. La puissance de ces derniers était telle que lorsqu'en 1340 la baronnie libre et souveraine de Clermont fut incorporée au domaine delphinal, le baron de Clermont devint premier pair, connétable et grand maître héréditaire du Dauphiné; on agrandit les domaines du baron de Clermont, devenu, après le dauphin, le premier dignitaire de la province. Lorsque la réunion du Dauphiné à la couronne se fut accomplie, la maison de Clermont conserva tous les caractères de grandeur et d'illustration qu'elle devait à son antique

origine et à ses services. Elle a fourni des combattants aux guerres saintes, un maréchal de France, un grand-maître des eaux et forêts, beaucoup d'officiers généraux, des gouverneurs de province, un archevêque de Vienne, un archevêque de Toulouse, un évêque et duc de Langres, un évêque comte de Noyon, plusieurs ministres, un grand maître de Saint-Jean de Jérusalem, un grand maître de l'ordre de Saint-Lazare, des chevaliers du Saint-Esprit, etc. Alliances avec les maisons de Bourbon-Busset, Crillon, Carvoisin d'Achy, Glisy, La Rochefoucauld, Rohan, Saint-Priest, Wassinhac d'Imécourt, Wignacourt, etc. Chef de nom et d'armes : M. Aimé-Marie-Gaspard, duc de Clermont-Tonnerre, prince du Saint-Empire, ancien ministre de la guerre. Armes : *de gueules, à deux clefs d'argent passées en sautoir*. Devise : *Etiam si omnes te negaverint, ego te nunquam negabo.*

FERRON ou FERON.

Maison de Bretagne. Il est question de Guillaume Feron, chevalier du Temple, dans une charte du duc de Bretagne, à la date de 1160. Payen Feron se croisa en 1248. Un évêque de Léon; un évêque de Saint-Brieuc; un lieutenant général en 1762, et, de nos jours, M. Ferron, comte de La Ferronays, ancien ministre des affaires étrangères. Cette maison compte encore des représentants. Armes : *d'azur, à six billettes d'argent, 3, 2 et 1, au chef de gueules chargé de trois annelets d'or*. Devise : *In hoc ferro, vinces.*

HÉDOUVILLE.

Cette famille porte le nom de la terre seigneuriale de Hédouville, située en Beauvoisis. Jean de Hédouville prit part aux guerres saintes. Louis de Hédouville, chambellan de Louis XII, fut gouverneur d'Arques et bailli d'épée de Caux. Il épousa Françoise de Rouvroy Saint-Simon et fonda avec elle le couvent des Minimes de la ville d'Amiens. Le château de Sandricourt leur appartenait lorsque eut lieu le célèbre pas d'armes de Sandricourt. Les terres de Hédouville et de Sandricourt passèrent, au commencement du seizième siècle, dans la maison de Rouvroy Saint-Simon. La maison de Hédouville a fourni à nos armées plusieurs officiers généraux. Joseph de Hédouville est mort maréchal de camp en 1820. Gabriel-Joseph-Théodore, comte de Hédouville, sénateur et plus tard pair de France, mort en 1825, commanda en chef l'armée des côtes de Cherbourg en 1795, et fut en 1801 ministre plénipotentiaire de France à Saint-Pétersbourg. Cette maison compte encore des représentants et porte : *d'or, au chef d'azur, chargé d'un lion léopardé d'argent.*

ANDIGNÉ.

Maison originaire d'Anjou. Jean d'Andigné était à la croisade de Philippe-Auguste. Un évêque de Châlons-sur-Saône, aumônier de la reine Marie Leczinska, un évêque de Nantes, plusieurs officiers généraux, etc. Maison alliée aux Lamote-Baracé, Ro-

bien, Saint-Pern, etc. Ses armes sont : *d'argent, à trois aiglettes de gueules, becquées et membrées d'azur.* Devise : *Aquila non capit muscas.*

ASNENS DE DELLEY.

Cette maison, originaire du pays de Vaud, s'établit en France dans le dix-septième siècle. Une charte de Damiette parle de François de Asnens, à la date de 1219. La famille de Asnens de Delley a exercé en Suisse de hautes fonctions, et plusieurs de ses membres, depuis son établissement en France, ont occupé d'importantes charges dans la magistrature et dans les finances. D'autres ont servi avec distinction dans nos armées. Le comte de Delley d'Agier, député de la noblesse du Dauphiné aux états-généraux de 1789, sénateur sous l'Empire, pair de France sous la Restauration, est mort en 1827. La branche aînée porte le titre de comte de Blancmesnil, la seconde celle de baron d'Avaize. Chef de nom et d'armes : M. Alphonse-Léon de Asnens de Delley, comte de Blancmesnil. Armes : *d'azur, au lion d'or, armé et lampassé de gueules, à deux cotices d'or brochantes, l'une sur les pattes du lion, l'autre sur sa queue.* Devise : *Jussu Domini Dei.*

LAS CASES.

Maison d'origine espagnole. Elle est connue depuis Charles de Las Cases, ou Las Casas, l'un des seigneurs espagnols qui accompagnèrent en France Blanche de Castille, mère de saint Louis. On trouve après lui : Bertrand de Las Cases, chevalier de la croisade de 1248; Amanieu et Bernard de Las Cases, l'un et l'autre archevêques de Bordeaux au quatorzième siècle ; Pons de Las Cases, surnommé *le vrai chevalier* et *la fleur de noble famille*, mort vers 1581. Cette maison a fourni un grand nombre d'officiers supérieurs et compte encore des représentants. Alliances avec les Galard, Kergariou, Ranchin, Saint-Geniez, etc. Armes : *d'or, à la bande d'azur, à la bordure de gueules.*

MOTIER DE LA FAYETTE.

Maison originaire d'Auvergne. Pons Motier, chevalier de la croisade de 1248; Gilbert de La Fayette, seigneur de Pontgibaud, mort en 1463 après avoir rendu de grands services à l'État et contribué à chasser les Anglais du royaume; le marquis de La Fayette, lieutenant général, mort en 1834, etc. Cette maison compte encore des représentants et s'est alliée aux Lasteyrie, Marillac, La Rivière, La Trémoille, etc. Armes : *de gueules, à la bande d'or, à la bordure de vair.*

PREISSAC.

Maison originaire de Guienne. Amalvin de Preissac, chevalier croisé ; Jean de Preissac, II[e] du nom, maître d'hôtel de Gaston, comte de Foix ; Frix de Preissac,

servant dans l'armée du roi de Navarre en 1561 ; un grand nombre d'officiers supérieurs, etc. La maison de Preissac, aujourd'hui en possession de la grandesse d'Espagne, des titres de duc d'Esclignac et de Fimarcon, s'est alliée aux Chastenet de Puységur, Gélas, Grossolles, Lupé, Talleyrand-Périgord, etc. Ses armes sont : *d'argent, au lion de gueules, armé et lampassé d'azur.*

THEZAN.

Maison originaire du Languedoc portant le nom de l'ancienne baronnie de Thezan, située dans le voisinage de Béziers. Elle a fourni des combattants aux guerres saintes, des bannerets pendant le moyen âge, deux généraux d'armée au seizième siècle, un commandant général en Provence pour le roi Henri III, un vice-amiral de France et un conseiller d'État sous Louis XIII, des capitaines de cent hommes d'armes, des gentilhommes ordinaires de la chambre, des maréchaux de camp, etc. La maison de Thezan, qui a eu les honneurs de la cour en 1771 et en 1784, compte encore des représentants et s'est alliée aux maisons de Toulouse, d'Armagnac, de Foix, de Forcalquier et aux Buet, Caylus, Grignan, Grave, Hautpoul, Lauzières-Thémines, Mérode, Noailles, Perusse des Cars, Polignac, Voisins, Ysarn, etc. Armes : *écartelé d'or et de gueules.* Devise : *Pro aris et focis.*

HAVESKERQUE.

Très-ancienne maison de Flandre. Baudouin de Haveskerque prit part à la cinquième croisade. Cette maison a fourni des grands baillis et gouverneurs de Gand, Bruges, Courtray, Ypres, Cassel, etc., un grand gavenier du Cambrésis en 1290, des chambellans et conseillers des ducs de Bourgogne, etc. Elle compte encore des représentants et s'est alliée aux familles de Gand, Heilly, Honschootte, La Clite de Commines, Maulde, Quiéret, Walkiers, etc. Armes : *d'or, à la fasce de gueules.*

SOURDEVAL.

Ancienne maison de Normandie portant le nom du fief de Sourdeval, situé entre Vire et Mortain. Robert de Sourdeval prit part à la première croisade. Il était au siége d'Amalfi, à la suite de Bohëmond, lorsque ce prince, apprenant le départ des croisés pour la Palestine, mit en pièces sa cotte d'armes et en distribua les morceaux à ses chevaliers pour en faire des croix qu'ils placèrent sur leur poitrine. André de Sourdeval, colonel des chevau-légers sous le règne de François I[er], chevalier de l'ordre de Saint-Michel, mourut gouverneur de Belle-Isle-en-Mer, qu'il défendit vaillamment contre les attaques des Anglais. On trouve après lui : André de Sourdeval, fils du précédent, gouverneur de Mortain, chevalier des ordres du roi, député aux états de Blois, en 1588 ; Anne de Sourdeval, demoiselle d'honneur de la reine Louise

de Vaudemont, veuve d'Henri III; Charles-Salomon de Sourdeval, secrétaire des commandements du régent, duc d'Orléans, etc. La terre de Sourdeval passa par des alliances successives dans les maisons du Bosc, de Lesnerac et de Le Neuf. Elle fut érigée pour cette dernière en marquisat, en 1765. Aimée-Sophie de Sourdeval, dernière héritière de l'ancienne maison des Sourdeval, a épousé en 1800 Marie-Jean Corneille Mourain de l'Herbaudière, officier des armées de Condé et de l'Ouest, qu'une ordonnance royale du 19 novembre 1817 a autorisé à porter le nom de Sourdeval. Alliances avec les du Bosc d'Emandreville ou de Radepont, Chabert, Desmarets de Maillebois, Osmond, du Parc de Locmaria, Voyer de Paulmy, etc. Armes : *d'or, fretté de sable, au canton de sable.*

DU MERLE.

Maison connue en Normandie dès le onzième siècle, et à laquelle appartenait Foulques du Merle, gouverneur de Robert d'Artois, frère de saint Louis. Foulques suivit ce prince dans les croisades et fut tué à la Massoure. Foulques ou Foucaut du Merle, chevalier banneret, devint maréchal de France et rendit de grands services pendant le règne de Philippe-le-Bel. La maison du Merle, qui compte encore des représentants, a fourni dans ces derniers siècles des officiers supérieurs de distinction, des gentilshommes ordinaires de la chambre, un évêque de Lisieux, etc. Alliances avec les maisons de Carlotty, du Fay, Feydeau, Gomer, Mouchy, etc. Armes : *de gueules, à trois quintefeuilles d'argent.*

REVIERS.

Richard, seigneur de Reviers en Bessin et de Montebourg, accompagna Guillaume, duc de Normandie, à la conquête d'Angleterre. Robert de Reviers prit part à la première croisade. Guillaume de Reviers portait bannière à Bouvines. La maison des Reviers, seigneurs de Mauny, compte encore des représentants. Elle a été maintenue dans son ancienne noblesse en 1469, par Raymond de Montfaut, commissaire du roi; en 1500, par sentence des élus de Bayeux; en 1598, par arrêt de la cour des aides de Normandie, etc. Armes : *d'argent, à six losanges de gueules*, 3, 2 et 1.

BASTARD.

Pierre Bastard du Pèlerin, dit *Pierre du Pèlerin*, prit part à la première croisade de saint Louis, avec Olivier de Guite, Eudon Le Déan et Robert de Courson, Bretons comme lui. Ses descendants, seigneurs du Pèleriu et de Bastardière, au Comté Nantais et en Anjou, ont servi avec distinction dans la carrière des armes et dans la haute magistrature. Guillaume de Bastard, capitaine de la grosse tour de Bourges, fut lieutenant général en Berri pour le roi Charles VI. On trouve après lui : Vespasian-Guillaume de Bastard, conseiller-panetier du Dauphin, depuis Charles VII; Pierre

de Bastard, vicomte de Fussy, l'un des gentilshommes préposés à la garde de la cornette blanche; il suivit Henri IV dans presque toutes ses expéditions et fut fort aimé de ce prince; Denis de Bastard, marquis de Fontenay, mort chef d'escadre des armées navales, en 1723. La maison de Bastard, dont des branches se sont plus tard établies en Berry, en Bourgogne, dans le Maine et en Guienne, et qui compte encore de nombreux représentants, a en outre fourni un chevalier de l'ordre, un premier ministre du duc de Bretagne, un aumônier de Louis XI, une dame d'honneur de la reine Anne d'Autriche, et, de nos jours, un grand nombre de magistrats éminents. Armes : *d'or, à l'aigle d'Empire, mi-parti, d'azur à la fleur de lis d'or.* Devise : *Cunctis nota fides.*

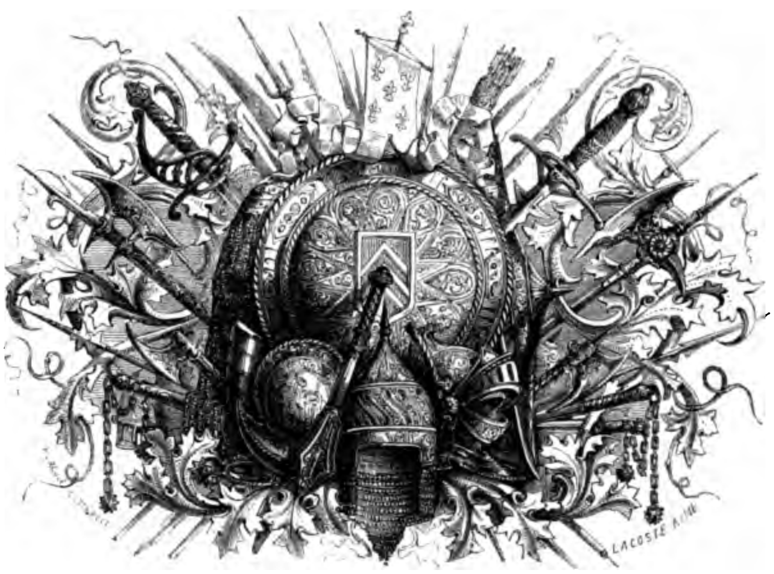


TABLE.

TABLE

PREMIÈRE PARTIE.

INFLUENCE DES CROISADES SUR LES DESTINÉES DE LA NOBLESSE DE FRANCE.

CHAPITRE PREMIER.

PRÉDICATION DE LA PREMIÈRE CROISADE. — DÉPART DES CHEVALIERS ET DES HOMMES DE GUERRE.

CHAPITRE II.

CONDITION DES SEIGNEURS ET CHEVALIERS CROISÉS PENDANT LEUR SÉJOUR EN ORIENT.

CHAPITRE III.

DANS QUELLE SITUATION LA NOBLESSE DE FRANCE SE RETROUVA-T-ELLE DANS LE ROYAUME APRÈS LES GUERRES SAINTES?

SECONDE PARTIE.

CHARTES ET DOCUMENTS DIVERS.

TROISIÈME PARTIE.

CHEVALIERS ET ÉCUYERS DU PAYS DE FRANCE QUI PRIRENT PART AUX GUERRES SAINTES.

QUATRIÈME PARTIE.

CROISADE DES ALBIGEOIS.

DOCUMENTS
RELATIFS A LA CROISADE DES ALBIGEOIS.

CINQUIÈME PARTIE.

NOTICES SUR LES PRINCIPALES FAMILLES QUI FOURNIRENT DES COMBATTANTS AUX CROISADES D'ORIENT ET QUI COMPTENT ENCORE DES REPRÉSENTANTS.

FIN DE LA TABLE.